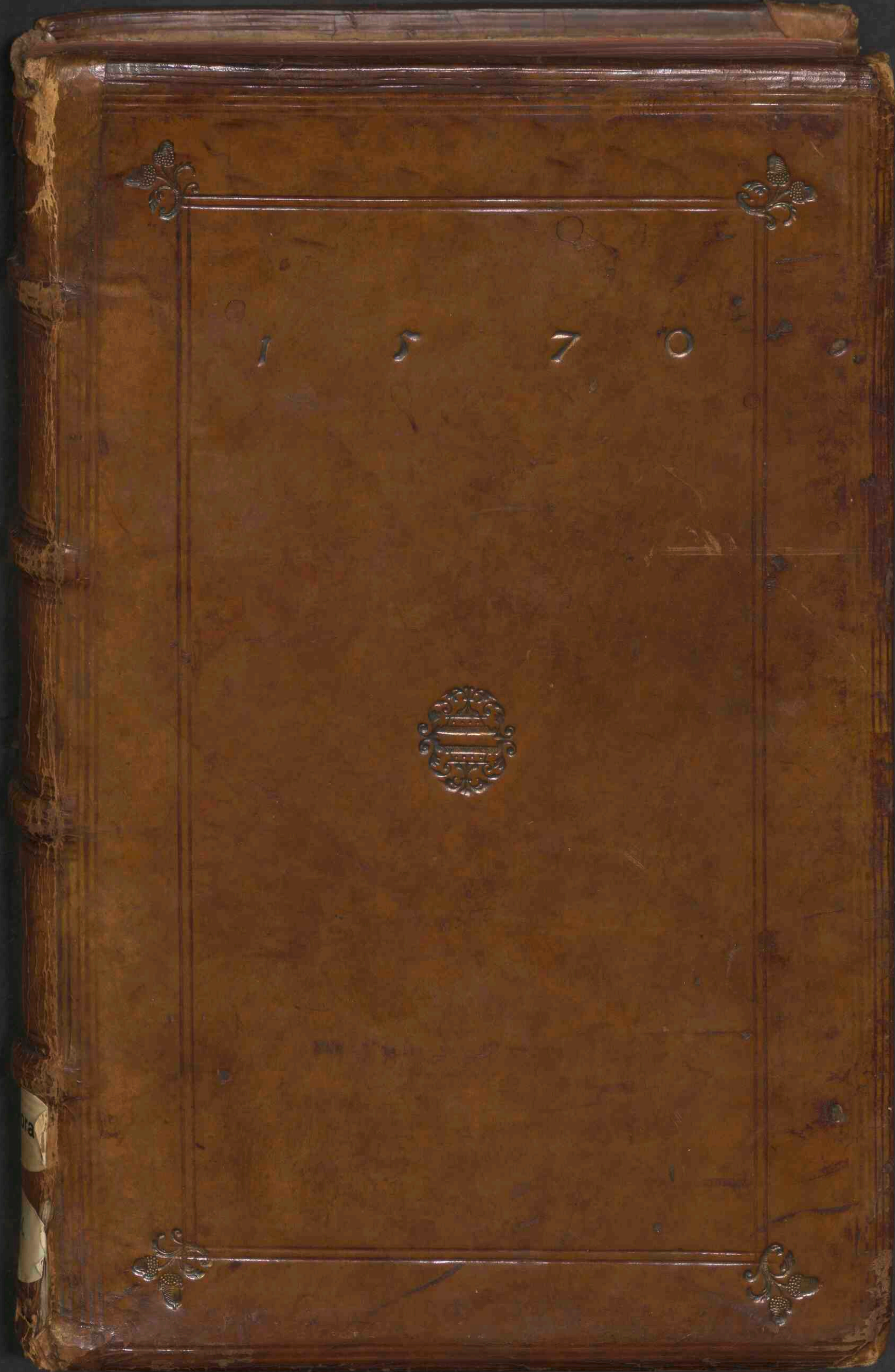




Description de tout le Pais-Bas, autrement dict la Germanie Inferieure, ou Basse-Allemaigne

<https://hdl.handle.net/1874/456935>



**Dit boek hoort bij de Collectie Van Buchell
Huybert van Buchell (1513-1599)**

Meer informatie over de collectie is beschikbaar op:

<http://repertorium.library.uu.nl/node/2732>

Wegens onderzoek aan deze collectie is bij deze boeken ook de volledige buitenkant gescand. De hierna volgende scans zijn in volgorde waarop ze getoond worden:

- de rug van het boek
 - de kopsnede
 - de frontsnede
 - de staartsnede
 - het achterplat

**This book is part of the Van Buchell Collection
Huybert van Buchell (1513-1599)**

More information on this collection is available at:

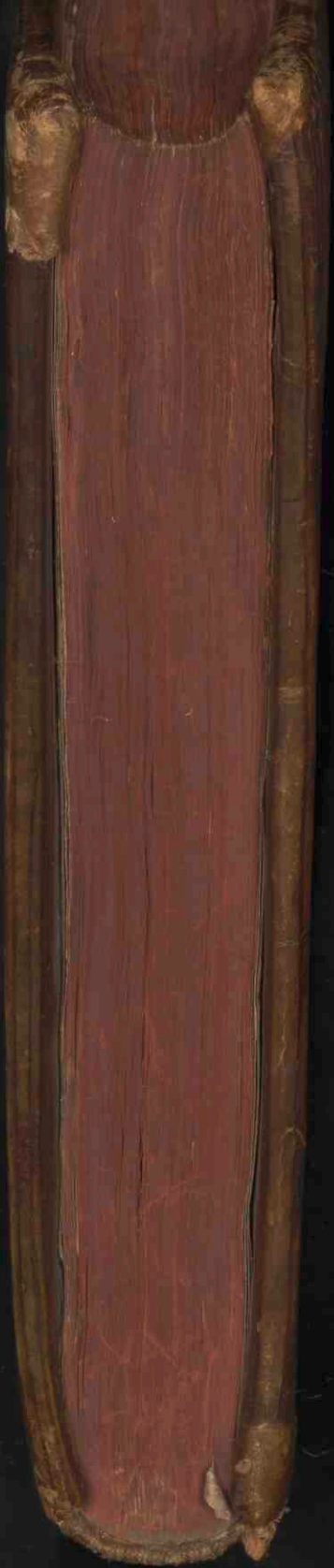
<http://repertorium.library.uu.nl/node/2732>

Due to research concerning this collection the outside of these books has been scanned in full. The following scans are, in order of appearance:

- the spine
- the head edge
- the fore edge
- the bottom edge
- the back board

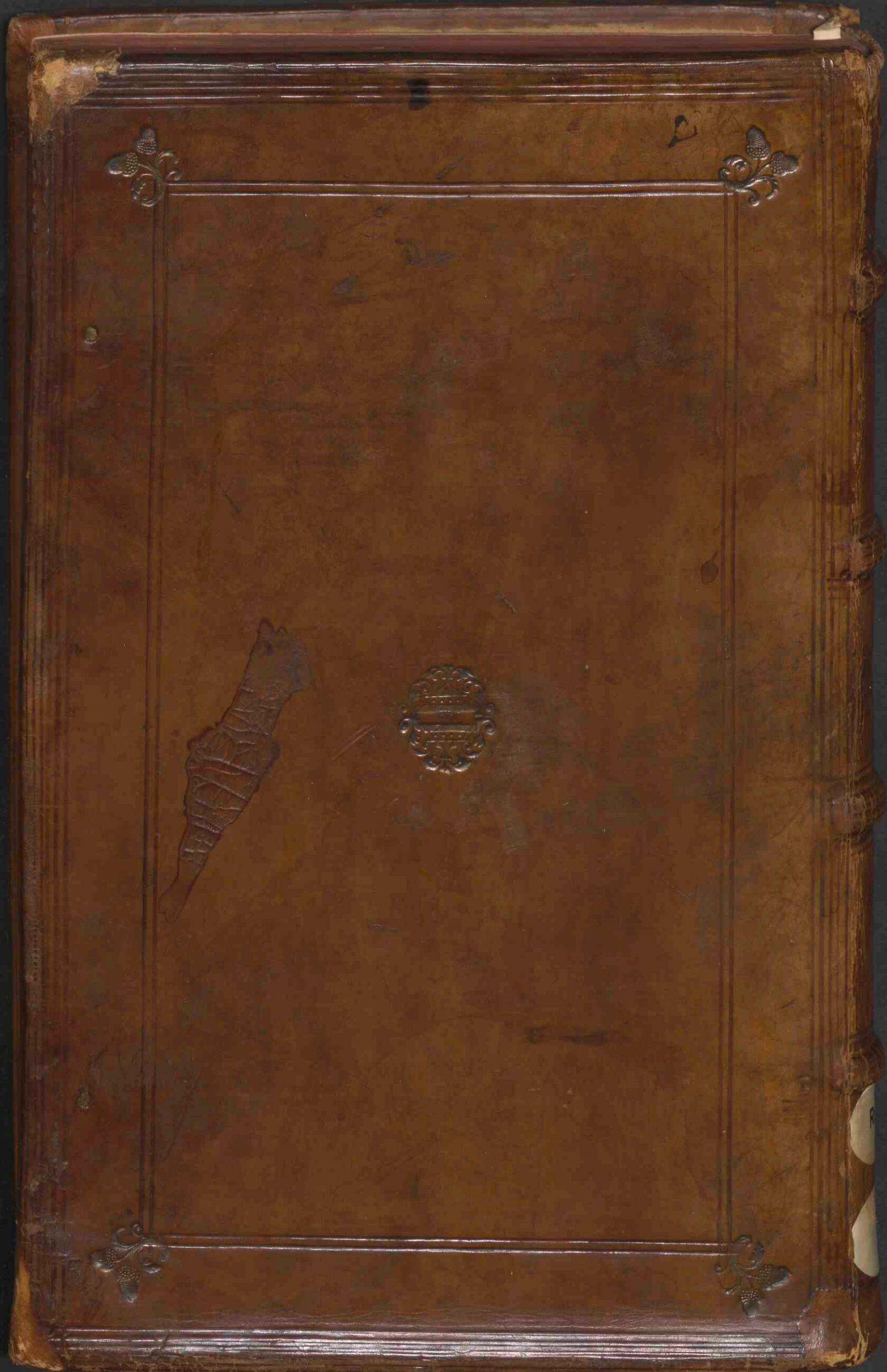
Rariora

**T. fol.
43**





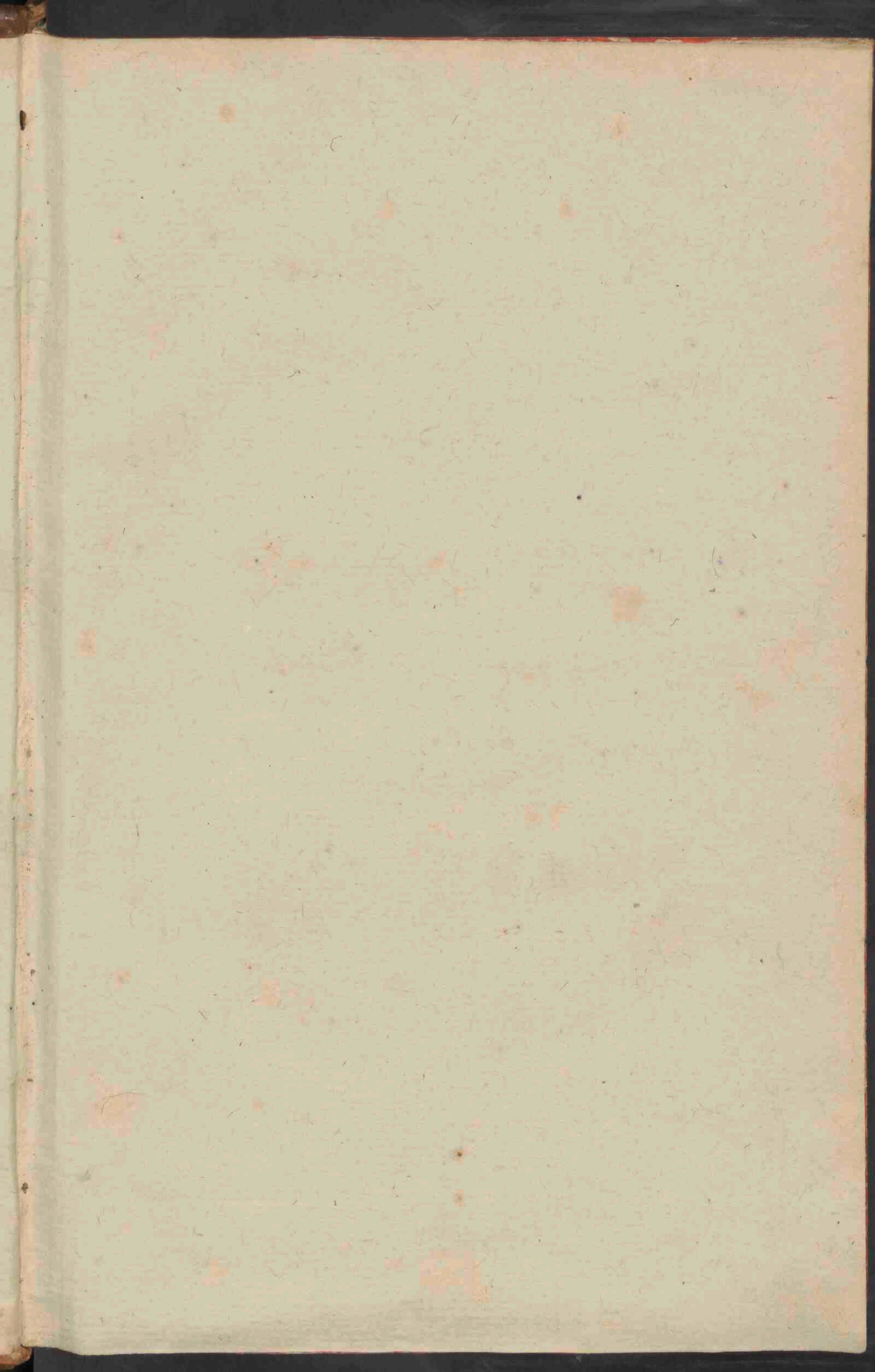




Autopsie april 2011:
Overzichtshaant Nederlande ontvreesnd

**T. fol.
43**

Rariora



Anno 1582. getuonen trüßlary in folio vrensly hofiler
Anno 1582. i hren Antwerp agt ylatium in folio y media y tuerch
gallie in yphar in figuris. ... Pau figuris

11. 523. 21

Faint, illegible handwriting at the top of the page.

N^o 223. AL.



N. 93. e.

DESCRIPTION
DE
TOVT LE PAIS BAS
AUTREMENT DICT
LA GERMANIE INFERIEVRE,
OV
BASSE-ALLEMAIGNE.

PAR
Messire LODOVICO GVICCIARDINI Patritio Florentino.

*Avec diuerses Cartes Geographiques dudit pais. Aussi
le pourtraict d'aucunes Villes principales selon leur
vray naturel, pour entendre plus facilement la-
dicte description.*

Grandement vtile à toutes sortes de gens, soyent lettrez ou Gen-
tils hommes, marchants, ou aultres, pour la bonne instru-
ction contenue en cest œuure, concernant le fait de la ius-
tice, police, loix, coustumes, & autres qualitez dudit pais
vniuersel, & de chacune prouince en particulier.

*Avec vng ample discours sur le fait de la negotiation &
trafique des marchandises qui se fait audit pays.*

*Plus vne table ou indice des choses plus memorables contenües
en ladicte œuure.*



SCRVTA

MINI. cu 10 chos

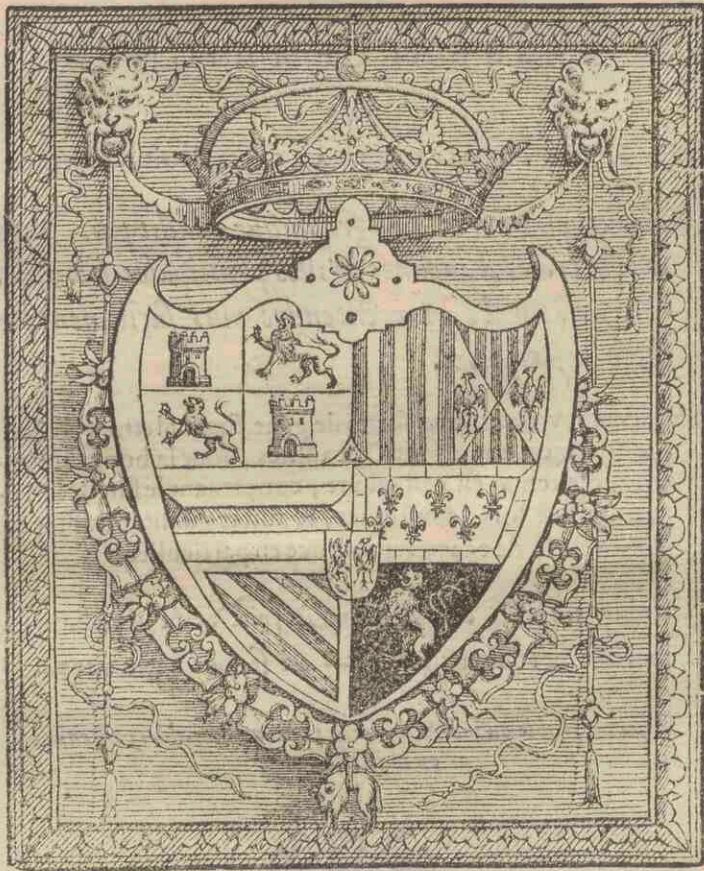
EN ANVERS,
Par Guillaume Silvius, imprimeur du Roy.
M. D. LXVIII.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Ex Donations unib. à Burchel.



DOMINVS MIHI

ADIVTOR.



TANTO MONTA

NEC SPE, NEC METV.



IAM ILLUSTRABIT
OMNIA.

MEMORANDUM



JAMES W. LESTER

NICOLAUS GRVDIVS
NICOLAIVS AD
ARNVM.

HVS CORVM quondam genitus felicibus aruis,
Imposuit nonen queis dea Flora suum,
Arne, tibi, aduersos superans Vespucius Austros,
Sole vstos populos noscere mille dedit:
Ille tamen madidas narrando creditur aures
Demulsisse modo, non satiasse tibi.
Unde alio positas stat discere climate terras,
Claudit quas varijs Belgica limitibus;
Quas Rhenus, quas Mosarigant, Schaldisque fluenta,
Oceanus laeuum queis lauit vsque latus.
Ergo alter ripæ, Arne, tuæ florentis alumnus
Singula qui expediat nunc LVDOVICVS adest,
GVICCIARDINA domus, scriptore haud nobilis vno,
Quem dedit, & Belgas iussit obire meos,
Scilicet vt, nostris melius, nos nostra doceret,
Gentis amor nostræ, gentis honorque suæ.


Jij

Hæc



Hæc carmina scripta sunt, à Doctissimo ac prudentissimo viro
D. SCHETO Barone in Wesemale; quasi in modum pro-
phetiæ anno ante rumores Belgicos.

IN LVDOVICI GVCCIAR-
DINI BELGICÆ DESCRIPTIONEM
GASPARIS SCHETI.

OGNITA vix ullis Romana gloria gentis
Iam foret, & tenebris obruta pene suis:
Scriptorum nisi turba sacris facta inclita libris
Mandasset, nullo contemeranda die.
Tantum est, tam secunda viris ea secula magnis
Facundos vates tunc habuisse suos:
Scilicet vt multum vel debet Roma Maroni,
Vel sua viuaci Græcia Maonide;
Sic bene iam meritò debes Antuerpia alumno
Sic GVICIARDINO Belgica tota suo.
Belgica quæ totum magno splendore per orbem
Capit conspicuum ad sydera ferre caput.
Hactenus ad summum, sic tendere visa laboret
Ipsa sibi vt nimia prosperitate grauis:
Supplicibus pariter cui GVICIARDINE precemur
Votis in patriam, & qua pietate decet,
Vt qualis depicta modo populis que videnda
Præbetur scriptis nobilitata tuis,
Talis longa queat durare in secula, nec, se
Crescendo dum vult vincere, forte cadat.
Prosperitas, luxus, quæque inde licentia magnis
Exitij Regnis causa fuere sui.
Dij melius videant hac te sine labe nepotes:
Magna es, & vt maneat Belgica magna precor.

ALEX

ALEXANDER GRAPHEVS C. F.
IN LVDOVICI GVICCIARDINI DESCRI-
PTIONEM BELGICAM.

IVPITER atheréo in folio dum forte iacenteis
Desuper obliquo perlustrat lumine terras,
Atque Asia ad sineis oculos, Libyaque peruste
Torsit, & immensos tractus, & florida Tempe
Europa adspexit placidus, pulcherrima pulchræ
Europa loca, grata Dijs, gratissima Nymphis.

Heic ubi Belgarum populus, gens Martia, quondam
Romanis rerum Dominis laudata, vetustas
Hactenus obtinuit sedes, Legesque perenneis,
Iuraque seruauit. & adhuc sua nomina seruat
Inclita, virtutes gens haud oblita priores.

Scilicet vndisonus spumanti ubi gurgite Rhenus
Germanos letis Belgarum diuidit aruis,
Et quâ Belgarum vicino limite latos
Sequana Celtarum scindit de finibus agros.

Has terras Phrysijsque colunt, flauisque Sicambri;
Et veteres Tungri, & bene noto nomine prisca
Centronum populi fortes, cultique Batavi;
Romanus quondam populus quos dixit amicos:
Quique bibunt rapidi flauentia flumina Mosæ,
Et quorum ripas, Urbeisque, & mœnia pulcher
Alluit humectans sinuato gurgite Scaldis,
Ante alios Scaldis celo gratissimus amnis.
Et Morinum duro scindunt qui vomere campos,
Pleumosijque acres mauortia pectora bello.

Huc oculos defixus habet dum Jupiter alto
& cælo, obtutuque hæret; miratus amœnos
Terrarum tractus; pulchras miratus & Urbeis,
Et Marte insignis, animisque opibusque potenteis,
Et longa aruorum spatia, & vaga flumina, colleisque,
Et monteis, siluas, valleis, saltusque repostos.
Miratus fonteis, & stagna virentia musco,
Piscososque lacus, viridanti & margine ripas;
Necnon & mores populi, cultusque decoros,
Et sanctas leges, sacrataque Tempa deorum.

Prò, ait, hæc, hæc culta potest gens Barbara dici?

Barbara vel dici queat hæc suauissima Tellus?
Tellus omnigenum grauida ac fecunda bonorum,
Suauiter affatim ridens, iucunda, beata,
Quæ vel & inuitos valeat deducere summo
Cælicolas, ipsumque Iouem cum coniuge, Olympo?

Heic ubi relictis rerum pulcherrima virtus
Sedibus astrorum, & cælo delapsa sereno
Iustitia, & pia Religio, Pietasque, Fidesque
Intemerata almis posuere sedilia terris?

Heic ubi perpetuo floret Respublica ductu,
Prosperitas viget æternum, tota aurea pleno
Largiter omnigenas fundit res Copia cornu,
Et quæ flaua Ceres gremio dat munera aperto?

Quas Candor læto ore colit, quas optima rerum
Aurea Libertas, vigilansque Industria, doctas
Quæ profert Arteis Dias sub luminis auras?

Et quo castalidum placidissima turba Sororum,
Et Phœbus pater, eximia dulcedine capti,
Et blanda Charites, veneres, & amœna voluptas,
Parnassique iugis, sacroque Helicone relictis,
Migrarunt pariter, dulcis pariterque recessus
Hos petière alacres? ubi molli dulcia in umbra
Otia agunt mista Nymphis, festasque choreas
Mollibus exercent pratibus, & carmina dicunt?

Hæc ergo tam culta potest gens Barbara dici?
Barbara vel dici queat hæc lætissima tellus?
Ipsa oculis tellus animo & gratissima nostro?
An non hi populi, terraque, vrbeisque beata,
Et dignos Cædro, clarosque merentur honores?
Inclytæque æternis inscribi nomina chartis?

Thessala laudarunt alij, & Teumesia Tempe,
Laudarunt Heliconæ alij, iugaque ardua celsi
Parnassi, celebrem & claram Lacedæmona, Athenas
Illustreis, veteres Thebas, ditesque Mycenæ;
At cedant. certe sunt, sunt celebranda deinceps,
Laudibus eximijs, hæc grata ac rosida Tempe,
Laudandi hi populi, terraque vrbes beata.

At proprijs ut inest laudatis gratia rebus
Exigua, & sordet, proprio quæ fluxit ab ore,
Laus propria; atque ad eò rebus plerumque stupendis

Parua fides datur, illustri si carmine de se
Quis miranda sua, & plenis illustra buccis
Facta canat, tumidusque suos ostendet honores.

Est urbs insignis placidi prope flumina Scaldis
Clara Viris, opibusque potens, & diuite gaza:
Heic fortuna domum fixit, sedesque locauit.
Huc populi properant cunctis ex partibus orbis,
Neptuno prognata olim; quo moenia surgunt
Iacta tuis manibus Cylleni, moenia tertium
Nunc aucta, immensa supra quam credier vnquam
Mole queat; latis fossis, atque aggere cineta,
Totius opposito quæ dorso perferat orbis
Insultus, si Turca ferox, Thracesque, Scythæque
Indomiti, omni ex parte ruant, ac dira mimentur.

Heic Iuuenem nuper vidi florentibus annis;
Quem mirè edocuit multa experientia rerum:
Cui datur ingenio liquidi transcendere cali
Culmina, & astrorum varios aperire meatus.
Dilectus multum Musis, cultaque Minervæ,
Et carus Phœbo; suavis cui gratia in ore est.
Dives auis, atavisque potens, & sanguine clarus,
GVICCIARDINORVM clara de stirpe creatus.
Cui mirè ingenio præstans FRANCISCVS acuto
Est patruus; qui res Italas, & facta virorum
Fortia, virtutes populi, Regumque, Ducumque
Reddidit illustreis scriptis, & diuite vena.
Cui felix patria est florens Florentia, Tusca
In ditione, potens rerum, virtutibus olim,
Et clara ingenijs, Sullano milite quondam
Conditâ, quâ cursu rapidus ruit Arnus in æquor.

Hunc ego miratus, multis ex milibus unum
Delegi. hic placuit, mirandas ordine longo
Qui rerum series narret, tractusque iacentum
Terrarum radio describat sedulus, omneis
Explicet & populi moresque situsque locorum,
Et quæ terra parens oculis miranda ministrat.

Non patiar posthac celebres sine nomine terræ
Ut iaceant victæque, situ, turpique veterno;
At caput attollant caelo, condantque sub astris,
Et totum late volitet mihi fama per orbem.

Quare

Quare age gnate mihi care, ô Cyllenia proles,
Ad tua vallata hæc propero descende volatu
Mœnia, felici populo felicia, ibique
Vestigato virum, celeresque hæc nostra per auras
Fer mandata, illi nostramque ediffere mentem,
Pareat: hæc animo perstat sententia nostro:


‘Dixerat: haud cunctans pedibus talaria neffit,
Et properè exequitur supremi iussa Tonantis.

Iussus at ille audit dictis, parensque perenne
Condit opus, condit mansura volumina chartis
Perpetuis conscripta notis, quas vincere nunquam
Sæcula durando poterunt, semperque manebunt:
Donec terra loco stabit, dum sidera purum
Aurea præcipiti voluet vertigine cælum,
Et Sol subiectas lustrabit lampade terras.

AD



AD D. LVDVICVM GVIC-
CIARDINVM, IN SVAS BELGII IL-
LYSTRATIONES, CARMEN.
IOAN. LATOMI.

 **V**id tibi pollicear pro tanti munere scripti,
GVICCIARDINE, decus scriptorum nobile, quo res
Belgarum tantis, sed veris laudibus effers,
Illa, quam propriam tellus sonat Itala, linguam?
Quid tibi pollicear? carmen? numerosus es ipse,
Et potes è media condicere Phocide Musas,
Atque adeò in nostras habitatum abducere terras.
Pollicear linguam? facundo scilicet infans?
Ipse cui Pericles laudem conceſſerit oris,
Et Plato sribendas ausit committere leges?
Pollicear mentem? qui plus aduerteris vnus,
(Non vetus à proavis, oriundus sanguine Thusco,
Sed primus generis, vix vt sit patria, ciuis)
Legibus in nostris, in moribus, vrbibus, agris,
Inque toga, inque armis: plus, inquam, videris vnus,
Quàm nos indigenæ tot inertia pectora Belgæ.
Pollicear titulos, perpesque in fastibus æuum?
Ast hac tu præstas cum primus arte, potesque
Ignotis famam, tenebrosis lumen, ineptis
Pectus, id est cunctis titulos imponere rebus.
Ergone quòd nobis hæc eripis omnia, grati
Non erimus Belgæ: quos tanto in lumine fame
Ponis, & equatis cum quavis gente trophæis,
Felices tarda monstras habitare sub Arcto?
Immo erimus grati. si queris, quomodo? muti
Te nostras laudes omnes superare loquemur.

EIVS

EIVSDEM Ogdoades vernacula.

BELGICA ontwaect, schoon edel bloeme,
Hoe sit ghy sus truerich tusschen v rinieren:
Hier is GVICCIARDINI, dien ick v noeme
Veur eenen den frayesten van Phæbus scholieren.
Haest v, stelt v hoofst, en vuilt v vergieren
Met bagghen, en ringhen, peerlen, en malien.
Vraechdy vvaeromme? ick salt v bestieren.
Hy vuilt met v vvech, van hier na Italien.

En sijt niet beducht, hy sal v lauderen:
En stellen v uuyte (soo hy meynt) ter eeren.
Hy sal de hant doen, vwant hij can palleren
Maer het sal vvesen met ons selfs cleeren.
Ghy waert rijck ghenoech, om te moghen verkeeren
By de groote hanssen, maer t'cieren ghebrack, v:
Nou sal hy uwen toon vvel soo vermeerden,
Dat elck sal seggen, ghy sijt sonder lack, vv.

V eerste cieraet, is, dat ghy sijt Godvruchtich:
Daer na, dat ghy sijt een seer fraey' landonvve.
Dat v volck is blijde, constich, en cluchtich,
Verstandich, ghemaniert, ia oock cloeck en bouwe.
Dat ghy rijck en sterck sijt: daer en bouen vrouwe
Van seer schoon' steden, en van t'scoopmans handele:
Inder vuegghen, als ick v maer eens en scouwe,
My dunckt dat ick de heel' vverelt deurvvande.

Dit cieraet hadde ghy, en fray bysondere,
Maer het lach soo vele, als verstoep in d'eerde.
Ghy toonde te min: en ten vvas gheen vvondere,
Want goet onbekent dat verliest sijn' vveerde.
De sake vvas, dat hem niemant en gheneerde
Om v te eere met loflijcke schriften:
Nv hebby eenen als v herte begheerde,
Die v sal voort doen, en met prijs beghiften.

T'sa maeckt v op die reyse, t'is op t'vertrecken
Gheluck sy v by ouer landen en stroomen:
Luttel suldy vinden alsulcken vleck
Als ghy hier sult laten, al waert oock Roomen,
Sy sullen eerst meynen v dinghen sijn droomen,
En hebben te samen seer groot ghekakele:
Maer namaels sullen sy hen monden ontoemen,
En segghen, dat ghy sijt t'suverelts mirakele.

Maer

*Maer oft v die Pauve, en den Tyber mede
(Van d'ARNE ist noodeloos dat ick verbale)
Elck om sijn schoonheyt eenich moeit' aendede:
Noemt ghy hen den Rhijn, de Schelt, Mase, en Wale.
Als sy sullen hooren dat ghy spreekt hun tale,
Si mochten van schaemten veel bitterlyck vveenen,
En seggen: nu heeft zy doch altemale,
Dat haer ontbrac: en voort svuyghen met eenen.*

*Ny adieu BELGICA ons' edel' moedere,
Gaet maeckt v bekend alle de vverelt deure.
Elck die v kent, sal maer vorden te vroedere,
Utopien selue, al ist vverck van keure.
Maer loont uvven vvercman van sijnen labeure,
Niet met arbejts-loon, soo die boeren gheuen:
Maer segt hem vry toe, ick spreke daer veure,
Dat hy ter eeuwicheyt met v sall euen.*

* EOS.



EOSDEM RHYTHMOS POST
LATINE SIC REDDIDIT.

BELGICA tolle caput, flos ô pulcherrime rerum,
Quur inter patrias mœsta recumbis aquas?
En LVDOVICVS adest, cui nobile nomen ab hortis,
Quemq̃ue Thalia sui non negat esse chori:
Te vult trans Alpes in Ethrusca veste fluentem
(Sic etenim laudi consulit ille tuae)
Ducere spectandam Latio, nuribusq̃ue Latinis.
Quid superest, nisi te, qua potes arte, coli?
Nec metue, tanti curam subitura magistri:
Orbis in hac illi non habet arte parem.
Tantum tu profer, cuius tibi copia, mundum,
Sit penes artificem cetera cura manum.
Est satis atque super quo incedas culta superbè:
Ars est comendi quæ tibi sola deest.
At te des illi: peream, nisi præstet, ut omnes
Furent sub cælo cultius esse nihil.
Huius Relligio magna est tibi portio mundi,
Qua veteri ritu templa Deumq̃ue colis.
Sed nunc adde situm, nec non bona munera terra,
Et populi mores, ingeniumq̃ue tui:
Adde etiam plures, quàm Cretæ vindicat urbes,
Atque arma, atque orbis totius adde forum:
Quomodo, qui cuncta hæc perpendet pressius, orbem
Inclusum spatij non dabit esse tuis?
Hactenus hunc tantum retines ditissima mundum,
Abditus in tacito sed fuit ille solo.
Hinc te ieiunam multi dixere, rudemq̃ue:
Nec mirum: tectis quis color esse potest?
Causa erat; artificis deerat tibi docta magistri,
Quæ te Phœbea comeret arte, manus.
Quò te vertis? adest, qui partes impleat istas,
Et faciat votis satq̃ue superq̃ue tuis.
Ast vrget, video: Dij te comitentur euntem:
Pergendum est, auibus sis reditura bonis.
Inuenies agrè quales hic deseris urbes:
Non es vel Romæ fortè futura domi.
Quæ sibi principio narrari somnia, dicet;

Quomodo

Quomodo te cultam crederet esse magis?
Ast ubi rem veram, sine fuco & fraude videbit,
Orbis miraculum te feret esse nouum.
Quod si cum fluuijs Tiberi, Liriq̄ue, Padoq̄ue,
(Jam bene scis ARNVS quur tibi blandus erit)
Non bene conueniet: iactant se grandius illi:
Rhenum, cum Vahali, Schalde, Mosaq̄ue sona.
Hoc ubi tu Italicè: magno perfusa rubore
Rorabunt lacrymis ora superbanouis,
Corripientq̄ue fugam, seseq̄ue sub aquore condent.
Mirati linguam te quoque scire suam.
Mirentur, facito, totusq̄ue expalleat orbis,
Dotibus his Sparten, Utopiamq̄ue preme.
Si non candor abest, quisquis te norit, abibit
Doctior, & fructus non feret inde parum
Sed iam garta tui debes meminisse magistri,
Qui quamuis magnas sed tamen auxit opes.
Addic aternos illi pro munere faslos:
Interpono meam, dic age Stulta, fidem.

Aij EX.

EXPOSTVLATIO BELGIÆ
AD LVDOVICVM GVICCIARDINVM
PER THODORVM DE
BERTY.

ERGO mei (rumpam iustum sermone dolorem)
Viua velut celfos pulsat imago polos?
Naturam superare opifex desiste Φυσίτηρ.
Me, ne quod de me pulchrius extet opus.
Nam LVDOVICE ferax tua Musa ac sacra Thalia
Ut videar pæsens Gentibus esse, dedit
Haud secus ac pictor, sic nostri corporis ipsam
Formasti effigiem dexteriore manu.
Effigiem neruis solidam membrisque decoram,
Et circumfusam lumine sidèrio:
Orbis opes mihi quæ designent lumina, & hirtum
Finxisti syluis, arboribusque caput.
Quique rigent campos fluuij, venæque feraces
Qua ditent Belgas fertilitate meos.
Quas habitent terras Bataui, cultique Sicambri
Quo defensentur Principe, quoque Lare,
Quas sulcet glebas robustus Neruius, aut quo
Centrones viuant Menapijque modo:
Extremique hominum Morini, reliquæque potenti,
Belgia quas Gentes sub ditione premo.
Gaudebant quondam varias committore classes
Barbaricæ Gentes fluctibus æquoreis.
Traxit amor nostri iuga per niue cana Latinos,
Nec Syculus scopulos, nec freta pertimuit:
Gaudebant superare Rhodanumque Padumque,
Contiguasque alpes nubibus aërijs;
Scilicet ut nostros possent spectare recessus,
Donaque quæ Bacchus, quæque Minerua dedit
At nunc concipient nostri fastidia Gentes,
Et studium ponent, atque pedes referent:
Nam tna sufficiet cognoscere Musa volenti:
Ab nimium pellex est in amore potens.
Visa quis ut lustret freta perdurabit & vndas?
Frigora cum niuibus Sarmaticumque gelu?

STEPHANO AMBROSIO

SCHIAPPALARIA AL S^{or}. LODO-
VICO GVICCIARDINI.

Voi, che'l sito de Belgi a parte a parte
Con si buon' cuor' spiegate, e si gran' cura;
E mostrate, che' son proprio fattura
Di Mercurio, di Pallade, è di Marte.

Ben' date a diueder', che spirito all' arte
Pose in voi GVICCIARDIN' l'alma Natura,
Che'l vostro ingegno ha forma, è c'han' figura
L'alte gratie, ch' Apollo in voi comparte.

E poi ch' a lor' di lor' fate vn' tal' bene.
E puo quel' gran' Re lor' così lontano
Quasi in specchio veder' lo stato loro.

Auoi saggio scrittor' (qual' fece Athene
(Statua al magno indouin' con lingua d'oro)
Statua si dee con penna d'oro in mano.

OTTAVIANO PALMA AL S^{or}.
LODOVICO GVICCIARDINI.

S'ALTERO Hidaspe va di Gemme, d'Oro
Gange, Pattolo, è l' Tago, Hebro, Origeo;
Se di Siluri l' Meno; è'l bel Peneo
D'Allori; è d'Animali l' gran' Bamboro;
Saggio Signor', per cui studio, è lauoro
Sua gloria all' Indo, all' Arabo, è al Sabeo
Turba il Belgico Sen'; sua all' Aussenio
Ogni suo riuo, è ogni suo Fonte al loro,
Ben' ha del vostro parto onde fastoso
Via piu che di furor' tumido Afopo
D'alzar' tenti ARNO al ciel' l' Arena, e l'Onde,
Ma s'al cantar d' Apollo Eurota ombroso
Gia fu beato, hor' quanto è il Schalde? dopo
Che le sue laudi al vostro Echo risponde.

SENNO POGGINI, A M.

LODOVICO GVICCIARDINI.

GVICCIARDIN' che con stil' sublime e raro ,
Del maggiorGVICCIARDIN' l'orme seguite,
E con prose conformi , alme e gradite ,
De' piu illustri scrittor' n'andate a paro.
Ben' vi puo con ragion' piu d'altro, caro
Tenere Anuerfa, e dar' lode infinite :
Poi che de merti suoi tanto alto dite,
Che il gran' nome di lei si fa preclaro ,
E de fregi d'honor', che Athene, e Roma
Ornaro in parte; e il bel' colle Auentino
Superba, or' cinge la nouella chioma.
Tal, che non men' per voi largo domino
S'acquisterà il Toscan' nostro Idioma,
Che acquistasse giamai il Greco , e il Latino.

ANT: OLIVIER SUR LA DESCRI-
PTION BELGIQUE DV SEIGNEVR
LOVYS GVICCIARDIN.

QVI veult voir sans trauail, tout ce grand coing de terre,
(Iadis terreur de c'il qui domptá l'vniuers,)
Tant de Ducez Contez peuple & païs diuers,
Que le fier Ocean, de deux longs bras enferre:
Qui veult voir des l'un d'eux (d'ou l'heureuse Engleterre
Pour Gauloise se faire, tint les chemins ouuerts)
Iusques a l'autre bras, & tant de Boulevvertz
Qui gardent tout le coing, des fureurs de la Guerre:
N'aille retrauercer Flandre, Brabant, Lembourg,
Artois, Hainault, Namur, Gueldre, ny Luxembourg,
N'aille voir les Frisons, la doubteuse Hollande,
Ni les hasardeux pas des Isles de Zelande,
Voye ce beau recueil, lors il voyra comment
Ce docte Florentin, nous faiet de tout present.

LVCAS D'HEERE PEINTRE GAN-
TOIS AV LECTEUR

VOVS qui prenez plaisir a perdre vostre temps,
Alire les discours sans matiere ou science,
Quittez tous ces fatras indignes aux scauans,
Et venez embrasser les choses d'importance:
Amusez vous icy pour auoir cognoissance
De nostre beau païs, & de ses qualitez,
De noz villes, Citéz, & leurs proprietéz,
Peuples, arts, industrie, & leur magnificence:
Lesquels GVICCIARDIN descrit par excellence,
De sorte qu'il en rend heureux & immortel
Soy-mesme, le païs & maint homme mortel,
Soy, pour auoir trouué vn subiect autant braue,
Le païs & la gent, d'un fort bon naturel
Pour auoir rencontré vn Chroniqueur si graue.

Quodque primum verissimum.

Εἰς ἰστορίαν Λοδοῦϊκου τῆ Γουίκαρδίνου.

Γεραρτῆ Φαλλεπυργίου,

Σκαμβρῆ.

Ζηνὸς ἐφημοσύνη Ἑρμῆς ποτὲ, πᾶσαν ἐπ' αἶαν,
Ἄστρα κ' ἀνθρώπων νοῦν ἐπιδερκόμενος·
Ὡς ἐς κείραθ' ἦσαν παρ' αἰεανὸν βασιδέην,
Τὰς μακάρων νήσους εὔρετ' αἰεθαλέας.
Ἦνδανε δ' οἱ μᾶλλον χθὼν Βελγικὴ ὀλβοδότερα,
Ἀγχοῦρος μακρῆ κύμασιν αἰεανού.
Ὅντεκα κερδαλέοι κ' ἔμπροσθι ἄνδρες ἔασθι,
Ἀἴεν ἀπειρέσιον πλῆζον ἀφροζόμενοι.
Εὔαθε δὲ χρυσὸς μῦθος κλυτὰ ἀργεφόντη,
Τῶν δ' ἄλλων ἀρετῶν φροντίς οἱ οὐδεμίη.
Νῦν δὲ Λοδοῦϊκος πολυτίμων, ἔξοχον ἄλλων
Γουίκαρδίνων κῦδος εὐκλέων.
Ἀρεκείας Βελγῶν αἰεὶ ἀρετὴν τε κ' ὄλβον,
Τούς τε νόμους, ποταμούς, ἄστρα κ' πεδίον.
Ὅστις τῆς δε βίβλου ποτὲ κείνου, ὦ ξέν', ἐπαυραῖς,
Ἐσθλα Λοδοῦϊκου εὐχο πάντα βίη.

Τοῦ αὐτοῦ.

Φράγμισκος πρώτον καλλίστην ἐκτολίπευσεν
Ἰστορίην, Γουίκαρδίνων ἐν πατριδαίων
Εὐχος αἰμίμησον, περι Αὔσονίαν βασιλίαν,
Ἠγεμόνων, πολιῶν, δήμων τε καὶ ἀρχιερίων.
Νῦν δὲ Λοδοῦϊκος πολυδαίδαλον ἴσον ὑφαίνει
Ἰστορίης Βελγῶν ἀμφὶ χθονὸς ἀγλαοκάρπου.
Νικᾷ μὴν οὐδ' ἄλλος, ἀνίκητοι δέ τοι ἀμφαί·
Αὔσονίαν κείνος, Βελγῶν ὅδε ζωγράφος αἴης.

AV

AV GRAND ROY
CATHOLICQUE.



Auray par aventure (serenissime et tresuictorieux Roy) peracheué en temps ceste mienne description, pour pouuoir enuoyer en ces presentes occasions, à vostre Ma^{te}. vn pourtraict au naturel de ses tres beaux, excellens et nobles païs. A celle fin que ayant veu & recogneu partie par escript, et partie en peinture, vn membre tant important de tout son empire puisse prendre desir et affection, d'y retourner tant plustost, a le reueoir et examiner effectuellement en sa propre forme et nature, comme pour plusieurs causes et raisons toute la prouince, avec vn desir admirable le requiert. Je supplie vostre Ma^{te}. S^{me}. de prendre en bonne part cestuy mon labeur et office: et yci faisant fin tres-humblement en sa bonne grace me recommande: priant le createur de vous donner Sire, tres-loingue vie en toute prosperité: d'Anuers le vingtiesme d'Octobre M. D. L X V I.

De V. M^{te}. Catholicque.

Tres-humble seruiteur

Lodouico Guicciardini.

LODOVICO GVICCIARDINI

AV LECTEUR.



VOY-CY (trescher lecteur) ou ie satisfay finalement à vne taciturne promesse, que ie fis n'ha gueres par mes Commentaires ia imprimés, de la Description de ces pais-bas; œuvre vrayement de la mesme espece & nature des hystoires, mais à mon iugement encoires en plusieurs parties, plus ample & plus vtile, pour-ce qu'elle embrasse plus de matieres & plus particulièrement, avec entiere notice des pais & des gens: & m'embahis grandement que toutes Prouinces, tous Royaulmes, & tous estats, representans la lumiere & vie de foy & des siens, n'ayent chacun leur particuliere Description. Tu verras doncq par ceste presente sans sortir de ta maison, en petite espace, & en peu de temps la situation, la grandeur, la beaulté, la puissance & noblesse de ces tant plaisans & admirables pais: pourras cognoistre la nature, & qualité de l'air & du terroir: ce qu'elle produict & ne produict point: sçauoir combien de Regions, combien de cités & autres villes: combien de villaiges, chasteaux, forteresses & autres choses d'importance, avec leurs confins & distances y sont enclos: combien de Riuieres, & puis de la Mer, avecq quel cours & quelle marée le baignent: combien de bois & de forests de tout cousté l'ornent: tu pourras auoir notice de la nature & qualité des gens, qui l'habitent: notice de tant de Seigneurs, & d'infinis hommes illustres en toutes professions, qui y sont nais & nourris: auoir lumiere de tant de cas memorables qui y sont aduenus, & de tant de choses notables qu'y trouuons: lumiere des arts, des trafiques, & du commerce general, & particulier du pais: & finalement pourras auoir bon compte des meurs, des ordonnances, des loix, de la policie, du gouuernement & regiment du Prince, des Seigneurs & des villes, avec particulier discours du temps & des moiens vsés & aduenus, dont tant de pais & estats l'vn en l'autre soit tombé, & à la fin tres-tous en la serenissime maison d'Austrice legitimement paruenus. Matieres (si ie ne m'abuse) que oultre le plaisir & delectation peuuent apporter tres-grande vtilité & experience, avec innumerables & dignes exemples, pour les pouuoir accommander à plusieurs choses & en diuers pais. Et combien qu'vn autre auroit peu le tout recueillir & descrire avec meilleure grace & felicité, si est-ce que ie l'ay escript par tel ordre & maniere, qu'il me semble se pouoir entendre & comprendre facilement, n'ayant espargné temps, ny labour, ny chose aucune, non seulement pour le bien coucher & declairer, mais que plus est, pour veoir & chercher à la tarce en personne les choses occurrentes, en les comuniquant tout par tout avec hommes doctes & experts du pais, affin que l'œuvre viendroit plus purgée & plus approuuée es mains d'vn chacun. I'ay aucunes-fois cité es lieux opportuns, vers & paroles Latines, sans les traduire autrement en langue vulgaire, pour ce qu'elles ne rompent point le propos, ny le rendent moins clair, mais luy donnent bien aucunement grace & autorité. I'ay escript & ortografié plusieurs noms, & surnoms des hommes & des lieux a la maniere & ortografie de ceulx mesmes du pais, par-ce que si ainsi est la coustume (selon les reigles) es aultres langues, en la Flamangue est tres-necessaire, à cause qu'y font aucunes lettres & sillabes, que qui les vouldroit changer à l'Italienne, ou à la Françoisé, pour les rendre plus doulces à la prononciation, changeroit le nom de telle sorte, que leur gens propres ne les recognoistroient, ce que seroit trop grand' erreur, & pourtant chacun se contente & paie de raison. Autre chose ne diray, ou souuiendray au bening lecteur, si non le prier de bon cueur, qu'il veuille lire sincerement l'œuvre, comme sincerement ie l'ay escripte, sans aucunes affectations ou passions; à Dieu d'Anuers le XX. d'Octobre. M. D. LXVI.

A MADAME MARGVE-

RITE D'AVSTRICE, DVCHESSE DE
PARME, ET DE PLAISANCE: REGENTE POVR
SAMA^{TE}. DV PAIS-BAS, ET DE LA FRANCHE
CONTE' DE BOVRGOIGNE.



V. A. MADAME se doit non seulement ceste poure traduction de ma Description de ces pais-bas en François, comme à Regente d'y-ceulx, mais se doit vrayement la couronne de vertu & de louange, puis que ia par l'espace de huit ans continuelz, elle ha regi & gouverné ledict pais pour le Roy son frere, en telle paix & prosperité, que tout consideré à peine se trouuoit la pareille en autre part: mais que plus est, étant esmeu & suscité par meschantes humeurs & influence humaine, ou plus tost par diabolicque instigation, & fatale malediction, vne pestilentielle infirmité de diuerses heresies quasi par toutes les regions de la Prouince, avec si horrible alteration & perturbation des manans, qu'il en pouuoit aduenir la totale ruine & destruction du pais; V. A. avec merueilleuse prudence, sagesse, patience, & diligence veillant iour & nuict (comme est notoire à tout chascun) y ha par tres-bon & meur conseil pourueu, & donné vn tel ordre & regiment de politie & d'armes, que tous les bons prenans courage, & les mauuais le perdant entierement, est succédé incontinent, & quasi miraculeusement vne tranquillité, vne recognoissance & repentance aux delinquans de leur faultes & pechez, que ie tiens pour asseuré, que si le demourant se corrigera, & radressera par V. A. moderément avec la clemence & mansuetude accoustumee de la serenissime maison d'Avstrice, Specialement de nostre Roy, comme l'on attend, les gens ayans reconnu leur erreur & abusion, seront prins & liez tellement par tant de humanité & cordiale benignité, que en rendant graces a Dieu, premierement de leur auoir rendu la vraye Lumiere pour se bien conduire, le remercieront apres de leur auoir donné vn Prince si clement, & vne telle Gouvernante, avec deliberation ferme & constante de viure, & mourir au vray seruice de Dieu, & à la grace de leur Roy, à perpetuel honneur & louange de S. M^{te}. & de Madamé la Regente. V. A. par sa bonté & grace prendra de bonne part cest petit present & discours, en vsant comme bon luy semblera: & moy en faisant yci fin, lui buseray reueréement la tres-noble main priant le createur Madame, de donner contentement & ioye a V. A. d'Anuers le 16. Iour d'Aoust. 1567.

de V. A. S^{me}.

Treshumble seruiteur à iamais

Lodouico Guicciardini.

A MADAME MARQUISE

PAR LE D'UN DE SES FILS

V. A. M. D. C. C. L. X. V.

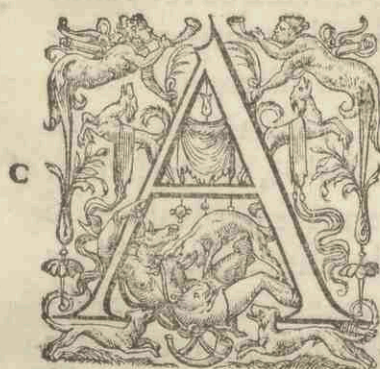
Madame, je ne sçay si vous recevrez ce billet, mais je me flatte que vous le recevrez un jour. Je vous prie de croire que je suis avec vous avec toute l'affection possible. Je suis, Madame, votre très humble & très dévoué serviteur.

Paris le 15 Mars 1715.



DESCRIPTION
DE TOVT LE PAÏS-BAS,
AULTREMENT DICT
LA GERMANIE INFÉRIEURE.

Par Messire *LODOVICO VICCIARDINI*
Patritio Florentin.



C PRES auoir longuement demeuré en ces païs Bas de Flandres, partie principale de la Gaule Belgique, & en diuers temps & occasions veües, oüyes, leües, annotees, & en grande diligence plusieurs choses iournellement obseruées, ie trouue ceste Prouince tant illustre, & vn membre tant important de l'Europe, que j'ay deliberé en faire au profit & vtilité commune, vne ample description; au mesme estat, degré, & forme qu'il se trouue iusques à l'année M. D. LX. Tenant pour certain que quicōque le lira avec bon goust, **D** trouuera matiere & notice, noble & digne, de grande consideration: & non seulement nouvelle & profitable hors d'ici, mais par faulte d'Escriuains en ce genre & espeece, nouvelle encoires & profitable en la Prouince mesme. Pourtant laissant à part toute excuse de mon insuffisance (apres auoir inuoqué la grace diuine) viendray librement au poinct, suppleant avec la verité & le nerf des choses, à ce enquoy par belles parolles & douceur de stile, pouroye manquer. **E** Je descriray doncques en premier lieu generalement les qualitez du païs & de ses habitans, comprenant en la mesme generalité, le general regime & gouvernement, qui au nom, de & par le Prince y est tenu: Apres viendray à la diuisiō de ses Regions, d'escrivant particulierement toutes ses parties plus nobles & notables. Ainsi commençant au nom, pour meilleure intelligence de la chose, la prendray vn peu plus haut: disant que Iulius Cæsar (lequel aucteur digne & approuué, ie preten de suiure en ce que pouray touchant ce suiet) diuise en ses Commentaires toute la Gaule vniuerselle en trois parties, Belgique, Celtique & **A** Aquitaine,

Aquitaine . Peu apres il monstre comment ceste Belgique est **F** contenue entre les riuieres de Marne, Seyne, Rin, & la Mer Oceanique: & est tournée au Septentrion & Orient. Or faut-il entendre que ces susdictz pais Bas, appartenans (comme plus bas sera demonsté) au Roy Catholique sont enuiron là moitié de ceste Belgique : l'autre moitié est possedée en bonne partie des François comme Piccardie, Champaigne, Normandie & autres, combien que ces deux dernieres Prouinces ne soyent du tout **G** comprises en la Gaule Belgique. Le demeurant possèdent les Ducs de Lorraine, de Cleues, & de Iulliers: les Archeuesques de Treues, Mayence, & Coloingne: les Euesques de Cambray, de Liege, & autres Seigneurs & Potentats. De sorte que tout ainsi comme au temps de Iulius Cesar (laissant à part les temps plus anciens) la Belgique soustint la somme de la guerre, & eut ses hommes plus illustres & forts que toute la reste de la Gaule, aussi en est elle encore auiourdhuy la partie plus noble, & excellente, **H** principalement pour trois raisons. La premiere par l'auctorité dudict Cesar, qui menant guerre en la Gaule vniuerselle presque l'espace de dix ans, & la subiuguant entierement au peuple Romain, fort bien la cogneut, & par l'auctorité de Strabo & autres auteurs tant anciens que modernes. En apres pour la noblesse & excellence des hommes nays en ceste Prouince. La troisieme pour la grandeur, & hauteffe des faictz qui y ont eu origine, & y sont aduenus, cōme en partie a l'œil se peut voir, partie par voye **I** des Escriuains entendre, & comme a son lieu apertement ie demonstrey. L'on attribué gloire particuliere a la Gaule Belgique, d'auoir esté inuentrice de plusieurs choses dignes & notables, & premierement en la Ville de Mayence (combien qu'aucuns disent comme plus auant sera declairé) à Harlem en Hollande, de l'art d'imprimer liures & autre sur papier: inuention tant diuine que si nos plus anciens leussent trouuée, ne le temps ne la barbarie des hommes, ne nous pouoyent frustrer de liures infinitz, **K** & d'autres exemplaires venerables en toutes sciences, composés par hōmes excellents, & sçauants: pour auoir esté restauratrice de la musique: & inuentrice de diuers instrumens musicaux: inuenteresse aussi de celle sorte de charrois de guerre appelez Effedaires, par Cesar souuentefois mentionnez, & par Vergile en sa Georgique avec ce vers:

Belgica vel molli melius feret eseda collo: duquel exemple & patron tant icy que par tout sen sont depuis inuentéz d'autres fa-

çons

A çons tresbelles & commodieuses, demeurant neantmoins toujours par deça la science. La Belgique inuentrice en la ville de Bruges de la couleur a l'huile pour la paincture: chose tresdigne & qui presques perpetuellement la conserue & maintient, inuentrice de cuire au voire les couleurs & aultres leurs appartenances admirables, dont s'en voyent ornemens si beaux & somptueux par tout es temples & autres edifices. Inuentrice des Tapisseries, **B** sayes, ostades & reuersez: des draps à friser, & de plusieurs sortes de toiles, sans entrer es choses plus menuës. Ne aussi me veu-x-ie amuser comme aucuns voudroient bien de luy attribuer la palme, d'auoir donné les noms aux vents, tels qu'obseruent toutes les nations, que nous aultres Italiens appellons Oltramontani, c'est a dire de dela les Monts: ny aussi d'auoir trouué le Quadrain de la Nauigation, & les horloges à la façon de pardeça les monts: car iacoit qu'ilz maintiennent cela avec beaucoup de raisons, & **C** s'en trouuent grandes, apparées & vray-semblables, sy ne trouue ie pourtant auctorité suffisante pour le pouuoir prouuer & consermer. En ceste Belgique sont enuiron 320. villes murées, entre lesquelles sont maintes resplendissantes & fameuses cités, comme Louuain, Brusselles, Anuers, Boisleduc, Gand, Bruges, Ipre, Malines, Cambray, Arras, Tournay, Mons, Vallenciennes, Lille, Calais, Boulongne, Amiens, S. Quintin, Liege, Namur, Reins, Treues, Mets, Nancy, Toul, Verdun, Strasbourg, Mayence, Aix, **D** Colongne, Cleues, Iulliers, Nieméghe, Vtrecht, & autres que entendrons plus bas en son lieu: iusques à Rouan & la pluspart de Paris, à sçauoir celle gisante de ça la Seyne, ornées de toutes dignitez & tiltres Imperiaux, Royaux, Ducaux: d'Archeuesché, Euesché, & Marquisat, de Conté, Baronnie, & de tout aultre honneur & degré de préeminence. Elle ha enuiron 230. villes lesquelles pour leur bonne qualité & faculté ont priuilege de villes murées, aussi avec beaucoup de dignitez: & ha plus de 12000. villages à clochers avec peuple infini & incroyable. Elle ha pareillement diuerses tresgrosses riuieres reales, entre lesquelles le Rin, Meuse, Seyne, & Schelde: tresgrandes & belles forestz, entre icelles, les Bois d'Ardenne, Charbonniere, Faigne & Songnien: & ne luy manquent maintes montaignes avec diuerses minieres. Elle ha entre tant de Princes tres-illustres, trois des sept Electeurs de l'Empire, à sçauoir les susdictz Treues, Maience & Colongne: combien que aussi l'Electeur Conté Palatin du Rin, possede pardeça bonne partie de son demaine. Elle ha sept des xii. Pairs de France,

A ij à sçauoir

4
à sçauoir Normandie, Flandres, Champagne, Reims, Laon, Bauais **F**
en Piccardie, & Noyon : & finalement à Aix sont sacrez & cou-
ronnez les Empereurs de Rome, à Reims les Rois de France.

M A I S c'est chose toute claire & manifeste, que la part du Roy
Philippe, laquelle nous entreprenons de de scrire, est encores plus
puissante, belliqueuse, ciuile & noble, que n'est tout le demourant
de ladiçte Belgique, pour deux causes principales: premierement
pour tant d'Empereurs, Rois, Ducs & Marquis, voire iusques au **G**
Pape de Romme, & tant d'autres personages par lignage & par
toutes autres vertus excellentes, natifs (comme à son lieu sera de-
monstré) en ces quartiers. En apres pour tant de grosses villes,
& villages trefrequents & pleins d'habitans, qui par tout se trou-
uent & en tresgrand nombre : dont non tant pour sa grâdeur que
pour sa puissance, & pour toutes autres siennes qualitez & con-
ditions à grands Royaumes se peut accomparer : ce que cognois-
sant l'Empereur Charles V. non seulement eut volonté d'eriger **H**
& instituer la prouince en Royaulme : mais aussi le proposa plu-
sieurs fois en son conseil pour en faire deliberation, toutesfois
trouuant plusieurs difficultez principalement pour cause de la
diuersité des poidz, mesures, coustumes des loix & du langage,
qui sont entre tant de Regions & païs particuliers: lesquelz l'vn
à l'autre en chose aucune, comme par l'vniõ & vraye institution
de Royaulme conuiendroit faire ne veulent ceder : occupé aussi
de ses graues entreprinse laissa l'œuure imparfaicte. **I**

C E S T E partie du Roy communement s'appelle le Païs Bas,
de leur basseur vers la mer Oceane. Pareillement presque par
toute l'Europe s'appelle F L A N D R E S: prenant vne partie pour le
tout, à cause de la puissance & splendeur d'icelle Region, comme
aussi en prend de France qui n'est qu'vne partie, mais la plus no-
ble pour tant de païs que possèdent auiourdhuy les Rois Fran-
çois: combien qu'aucuns veullent, que telle nomination de Flan-
dres procede du grand cõmerce & traffique qu'eurent par le passé **K**
les marchans estrangers en icelle prouince, dont par tout en
feirent resonner la renommée: aultres disent, pour ce qu'elle
est plus prochaine à la France, à l'Angleterre, à Espagne, &
Italie, à cause de quoy elle en soit plus cogneue & mentionnée.
En oultre s'appelle ceste prouince Germanie Inferieure, ou Basse
Allemagne, iaçoit que hors des constitutions des anciens les-
quelz excepté Frise, & peu d'autre comprennoyēt tout le demeu-
rant en la Gaule. Mais il ha pleu ainsi aux modernes : car cõme
dit

A dit Gemme Frison tres-celebre Cosmographe, elle ha obtenu en cestuy nostre aage d'estre compris en la Basse Allemaigne, joint aussi que le langage de la pluspart de ces pais, les coustumes & loix, guieres aux Allemans ne different.

OR laissant à part de parler de sa forme, à laquelle pour son extrauagance ne peut estre par parolle donnée aucune idoine similitude, nous viendrons à declarer sa situation, termes & confins, nous referans en c'est endroit au dessein geographique, avec ses degrez qu'auons posé à l'entrée de ce present liure. Moyennant lequel, se void, non seulement la forme de ces pais Bas: mais aussi de toute la Gaule Belgique, avec ses frontieres & pais circonuoisins: ainsi par le dit pourtraict & les declaratiō suyuant, nostre propos & dessein clairement se pourra comprendre. Nous disons donques que de Septentrion, est propremēt Hollande & Frise terminans avec la Mer Oceane: de Midi Luxembourg, confinant avec Loraine, & de plus Hainaut, qui avec Champagne & Piccardie faict frontiere: d'Orient Gueldres, qui avec le Rin se conioint: semblablement Brabant s'accostant avec la Meuse: d'Occident la Flandre terminant avec la Mer, & celle partie d'Artois qui regarde Piccardie. Tout ce pais est cōtenu en vn clima & demi, à sçauoir depuis la moiectié du septième, dit pour Boristene iusqu'es à tout le huitième, lequel Ptolomée estimoit inhabitable, dit des Cosmographes plus modernes pour les Mons Riphées. Lesquelz pais ont de longitude sept degrez & demi, à sçauoir depuis $22\frac{1}{2}$ iusques à 30 . & de latitude 5 . degrez iustemēt, à sçauoir, depuis $48\frac{1}{2}$ iusqu'es à $53\frac{1}{2}$ lequel espace de cinq degrez meēt enuiron vne heure de difference au iour naturel. Le mi lieu, pour la mesme extrauagance de la dite forme, est impossible iustement poser, mais pour le moins tortu, & pour le lieu plus noble, prendrons la fameuse Cité de Brusselles, qui est de longitude à 25 . degrez & 32 . minutes, & de latitude 51 . degrez, dont le plus hault que sy leue le soleil sur l'Orison, prenant le xii. iour de Iuin, est pres à 63 . degrez $\frac{1}{2}$, & demeure descouuert en ce iour sur le dit Orizon enuiron 16 . heures & $\frac{1}{2}$. Mais d'autant que venant au matin d'henhaut en cestuy nostre Hemisphere, & allant au soir en l'autre, il s'entretient longuement (comme par raison monstre la Sphere) pres du susdit Orizon, encore qu'on ne voye le soleil, apparoiſt neantmoins si long espace sa clairté, qu'on peut dire luy durer ce iour lá, plus de 20 . heures, tellement qu'on pouroit aisement lire vne lettre. D'autre part, le plus bas que le soleil sy leue, prenant le x. iour de Decem-

bre, est enuiron a 26. degrez & $\frac{1}{2}$: & demeure deffus l'Orizon au-
 tour de 7. heures $\frac{1}{2}$, apparoiſſant deuant & apres (pour ce qu'il
 monte & deſcent fort perpendiculairement) peu d'eſpace de clair-
 té, ſoſtant luy meſme de noz yeulx . Ainſi ceſte ſituation ſi tu la
 conſidere bien, elle eſt tres-commode & propice à la-pluſpart des
 Prouinces principales d'Europe: pour-autant que des coſtez Sep-
 tentrionaux elle n'eſt loingtaine par mer, que cinq ou ſix iournées
 de Danemarque , auquel pour la negociatiõ & trafique tres biẽ G
 reſpond: des coſtez Meridionaux, avec la France & Loraine perpe-
 tuellemẽt confine: d'Orient ſe conioint à l'Allemaigne. d'Occidẽt
 eſt près d'Angleterre, dont par mer ſe vient en peu d'heure: tres-
 commode au païs d'Eſcoce & d'Irlande , dont par mer auſſi on
 vient en peu de iours: auſſi moyennant la nauigation eſt cõmode
 à Noruegie. Suede & autres prouinces Septentrionales, poſées ſur
 la marine, pourueu que vne nauire ſ'eſt partie d'Hollande pour
 Noruegie , qui avec vent fauorable fait le voyage en moins H
 de deux iours . Semblablement eſt commodieuſe par mer à
 Eſpagne & Portugal , car de Liſbonne vient on icy, ayant vent
 propice en dix iours & moins: d'Eſpagne en dix, douze, & quinze
 iours ſelon le port dont lon part, qui ſont pluſieurs . Et par
 conſequent oultre la Court Royale de noſtre Prince , lequel
 (comme auſſi faiſoit l'Empereur Charles V. ſon pere) y de-
 demeure le plus du temps , auons deux autres Cours Prochaines, à
 ſçauoir celle du Roy de France, & celle du Roy d'Angleterre, qui
 ſans nulle doubte aportent grande commodité & profit au païs.

LEQUEL païs, tout compris & calculé, nous eſtimons de
 circuit grand comme la cinquieſme partie d'Italie, & peu plus: à
 ſçauoir de mille miles Italiennes, ou enuiron 340. lieues de Flan-
 dres. Mais auant que paſſer plus oultre, nous conuient pour eſtre
 mieux entendu noter, qu'il y a principalement des lieues de deux
 fortes: les vnes ſont de Flandres, contenâtes enuiron trois milles
 Italiques chacune, comme en Flandres Flamengante, preſques K
 par tout Brabant, en vne partie de Hollande, en Selande, au Lie-
 ge, & Namur: mais au Duché de Luxembourg ſont plus grandes,
 en bõne partie de Gueldres, maieures, en Friſe tresgrandes, com-
 me celles d'Allemaigne, à ſçauoir de 5. & 6. miles & d'auantage:
 les aultres ſont lieues Françoises, qui ſe content enuiron à deux
 milles Italiques l'vne, comme en Flandre Gallicante, en Artois, &
 en la maieure partie de Hainaut. D'auantage faut noter que do-
 reſnauant ne ferons plus nulle mention de miles, pourautant
 qu'ici

A qu'ici ne se conte par miles, ne aussi adiousterons, lieues Flamen-
gues, lieues Frâçoises ou Tudesques, pour estre chose par trop fa-
scheuse & superflue : mais seulement dirons autant de lieues,
entendant de celles de la Region que successiument irons descri-
uant, qui seront telles qu'auons desia declaré. Auquel territoire
dudict País sont contées 208. villes murées, & en-oultre, il y en ha *208 villes*
150. lesquelles pour leurs bonnes qualitez passent (comme plus
B bas dedurons) pour villes closes : & plus de 6300. villages à *6300 villages*
clochers, sans plusieurs autres villages & bourgades moindres, &
seigneuries sans nombre du Prince, des seigneurs & gentilz-
hommes la ou iustice tant ciuile que criminelle s'administre.

L'AIR du país, combien quil soit humide & gros, sy est il ne-
antmoins (cōme aussi afferme Iulius Cesar en plusieurs endroitz)
moult salutare & propice pour la digestion, & sur tout generatif.
Mais au iugement de chascun, soit ou par l'augmentation des fre-
C quentes habitations, ou des habitans qui en diuerses façons le
purgent (comme en prend à Venize) ou pour aultre cause superi-
eure, il semble que depuis 25. ou 30. ans en-çà, il soit deuenu beau-
coup plus bening & temperé qu'il n'estoit au parauant: tellement
que si les gens du país n'excedoient quant au manger & boire; &
deuenàs malades se faisoient mieux soingner, ilz viuroient lon-
guement: & au lieu que bien petit nombre sy en voit deuenir
vieux, bien peu pour l'ordinaire sy en verroient mourir ieunes,
D comme pour exemple se peut dire de la Campigne, ou pour la
sterilité du país trauaillent fort, sont assez sobres, & vivent lon-
guement.

L'ESTE y est tres beau & delectable, car outre ses autres bon-
nes qualitez, les chaleurs n'y sont ordinairement par trop feruètes:
ny aussi les mousches & mouscherons guierres au nez de la per-
sonne se fourent, sauf en Selande, ou touteffois beaucoup y en ha:
Bien peu auons nous de tonneres, & sagettes ou foudres encore
E moins: tremblement de terre presques iamais, si ce n'est par mi-
racle, entant que l'humidité de l'air, & la basseur de la terre ne
le comportent.

L'YVER communement y est long & venteux, mais tres-froid *très froid*
& rigoureux soufflant le vent de Bise, Grec, Leuant & Siroc, tou- *leuant est*
tes-fois, regnans les aultres quatre vents contraires a ceux là, ce
qu'aduient ordinairement plus que les trois quarts de la saison,
toute la froidure se conuertist en pluie

LE terroir est plat quasi par tout & bien peu de costaux &

montaignes encore moins sy apperceoyuent, si ce n'est au pais de F
Luxembourg, Namur, & en quelque endroit d'Hainault, ou
s'en trouuent beaucoup: aussi en est le pais de Liege bienourny.
En plusieurs endroits est fort sabloneux, come en bonnepartie de
Flandres Flamingante, & en Brabant en aucuns quartiers, neant-
moins vniuersellement, comme que ce soit plus en vne Region
qu'en l'autre, est bon & fertile; & tres-heureux en maintes pars,
particulierement pour les Fromens & auoines, comme en bon- G
ne partie de Flandres Gallicante, en Artois, Hainaut & Liege:
aussi en produit le pais de Gueldres copieusement. Le laboureur
sème le froment pour l'ordinaire enuiron vn mois deuant la
pluspart de ceux d'Italie, à scauoir a mi-Septébre, car il veut que
le grain soit nay deuant que les gresles & grosses pluies tombent,
& aussi la glace, qui pardeca de bonne heure commence & tard
se fond. Mais apres en sème il aussi au mois de Mars tresgran-
de quantité. La segle aussi se sème au mesme temps que le fro- H
ment, de laquelle pareillement s'en faiet tresgrande quantité. Plus
tard sème l'on la pluspart des auoines que chez nous, à scauoir l'a-
uoine sur la fin de Mars, & l'orge sur l'issue d'Auril, attendant aussi
que la fonte des grandes pluies tombe, & se passe le danger de la
gelée: & aussi qu'il ne craint estants ainsi tard semées, que les
chaleurs extremes les bruslent ou euanouissent. Les gens vsent
seulement le froment, segle, auoine, spelte, & orge: de legumes
n'ont ils autre chose qui vaille que de febues & pois, & quelque I
peu de vesses. Sagine, panique, & millet n'vsent ils pas, dautant que
les vents les abbatent & ruinet. Le fruit desquelles susdites semé-
ces se meurit à l'aduenant plus tard qu'en Italie: & ce par faulte
de chaleur: sy n'est il toutesfois pire que le nostre, principalement
le froment, ains en aucune region y en ha de meilleur. Nous
n'obmettrons de dire pardeca se labore la terre, pour
estre generalement plus legere & aisée que la nostre, non avec
des bœufs mais avec cheuaux, sauf en la Campigne de Brabant, K
ou toutefois lon arre avec les bœufs, lesquelz apres auoir longue-
ment tiré la charrue, sont engraissez & mangez.

IL produict beaucoup de fruits, principalement poires, pom-
mes, prunes, cerises, mores, pesches, abricoz, nois, noisettes, ne-
ffles, & en quelque endroiect chastaignes: mais les fruits (sauf pom-
mes & poires de plusieurs sortes, qui y sont tres bonnes & durent
toute l'année) n'ont entierement telle saueur & goust, que ceux
d'Italie, pourautant que n'ayant chaleur suffisante ilz ne sont si
parfactis.

Siligo

Vitis

A parfaictz. Figues, amandes, & autres fruits semblables a grand
 peine y croissent, d'autant que la chaleur ne leur sert: encore
 moins oliues, oranges, limons, grenades, & autres tels nobles
 frutages: mais d'Espagne & Portugal auons tout cela abundam-
 ment, & en toute saison moyennant la Mer. Vignes de diuerses
 especes sy treuent beaucoup tant es villes qu'es villages, mais
 bien peu à la campagne, estant comme il semble que le temps
 B parcillement ne leur sert, touttefois au-tour de Louain & Namur,
 au país de Luxembourg, de Liege, & de Diest, en croit raisonna-
 blement, de sorte que s'en faiet du vin, combien qu'il soit petit &
 aucunement vert. Mais il est à croire, que maintenant ceux
 du país plus que iamais a l'agriculture s'addonnent, & moins
 espargnent les despens qu'ils n'ont fait, bien tost en plusieurs au-
 tres lieux & situations idoines s'en doiuent planter, pourueu que
 C desia a Brusselles, & icy pres d'Anuers, y a plusieurs personages
 qui ont fait l'essay d'en conduire, & ha l'on troué moyenne issue:
 consideré aussi qu'en Alemaigne s'en fait en plus d'un lieu, comme
 iusqu'a Coloingne, ou n'y ha moins de gelée & froidure, qu'en la
 pluspart de ceste prouince.

ARBRES pour materiaux y ha il de toute sorte, tres-hauts,
 tres-gros & bons, tant pour edifices que pour brusler: bien peu
 de lauriers, & cipres encoire moins: pins & obeaux n'y sont point.
 Mais d'autre part y ha tresgrande quantité d'une certaine sorte
 D d'arbres, appelez pardeca Lindes, en Latin *Tilia*, moult sembla-
 ble de forme & foillage aux ormeaux, mais plus-hauts & plus tost
 venuz: entant qu'en xvi. ou xviii. ans ilz paruiennent à la gros-
 seur d'un homme en la ceinture: desquelz se fait bois a fabriquer
 raisonnable: aussi s'en faiet de charbons, à faire poudre de canon,
 qui sont beaucoup meilleurs que ceux des saulges: & ha cest arbre
 entre le bois & l'escorce, vne certaine sorte de laine, comme cha-
 nure, dont se faiet cordes & liens: mais son feuillage combien
 E qu'il soit tendre & frais, ne plaist touttefois à aucuns animaux,
 comme monstre Virgile en sa Georgique avec ce vers:

Nec Tilia leues, nec torno rasile, buxum. & Ouide

Nec Tilia molles, nec fagus, & innuba Laurus.

Il y ha aussi principalement es bois d'Ardenne grande abon-
 dance d'arbres nommez Tas: & s'en trouue aussi beaucoup entre
 Hoei & Namur: lequel moult ressemble a l'obeau ains est de son ^{une table}
 genre, dont se faiet principalement Arbalestres & arcs tres beaux
 & bons: de son ius se fait poison avec lequel le Roy Catiuulque
 blasphe-

blasphemant Ambiorige & son entreprinse, par desespoir miserablement s'occit, tesmoing Cesar en ses commentaires. Pareillement y ha vne sorte particuliere d'arbre, qui (peut estre) ailleurs ne se trouue, nommée par ceux du pais en plurier Abeelen, lequel semble espeece de peuplier blanc. en Brabant y en ha grand nombre & sert à beaucoup d'ouurages principalement en Brusselles.

PEV de saffran produit le terroir: nulles drogues; ne aussi les herbes medecinales, ou leur racine, rendēt telle vertu ou substāce que font celles de noz quartiers plus tēperez, dont en telles occurrences est necessaire en prendre d'auantage à laduenant. Neantmoins n'y ha faute pour diuerses medecines de beaucoup d'herbes venimeuses, chaudes, & froides, en troisieme & quatrieme degre, comme Licoctone appellé Cappe de moines, Flammula pratense, solan letale c'est à dire mortel, le chicute, & autre. & aussi s'y font & feroient autres sortes infinies d'herbes medecinales, chauldes, froides, & laxatiues, comme se void iournellement par experience de ceux qui en font estat: comme pour exemple, hors la porte de Sainct Iaques au village de Bourguer-hout, est le noble iardin de Maistre pierre de Couberge apoticaire, homme docte & vertueux: auquel pourpris outre maintes sortes de simples ordinaires, qui iournellement croissent icy & ailleurs, se trouuent plus de 400. sortes de simples estrangeres, qu'il y ha faiēt venir de tous costez avec non moindre frais que diligence. Sēblablement à vnelieue & demie pres de Bruges, en la seigneurie de Moerkercke, Charles de sainct Omer, Seigneur dudit lieu, Gentilhomme moult qualifié, ha vn admirable iardin avec sortes innombrables de simples excellens, outre mille autres mignardises qui y sont: lieu vrayement notable & digne d'icelluy Seigneur. Herbes pour salade & porées, avec beaucoup de sortes de racines, y ha plus grosses & peut estre meilleures qu'en Italie: semblablement concourdes & concombres, articeaux, cardes, asperges, & autres semblables hortages, avec toutes sortes de roses & fleurs, y sont fort beaucoup & bons: & aussi auons souuent en leur saison, les melons plus que raisonnables. De la pluspart desquelles herbes & hortages, comme aussi de grand' partie des fruiētz cy dessus mentionnez, ceux du pais scauent gré particulier aux Italiens, qui petit à petit les y ont conduits & esleuez, avec mille autres gentilleses, que le pais au parauant ne produisoit.

Nous n'y auons au moins es parties plus froides du pais aucuns animaux venimeux, comme viperes, aspriez, & autre sorte de

A de serpens, comme en Italie, point ramares, tarantes, scorpions, & semblables, sil ne fait vn chaut extraordinaire, & qu'il dure hors de coustume: car en tel temps s'y en void telle fois quelques vns par accident, mais de bien petit esprit & vigueur: combien qu'en Hollande, Selande, & autres lieux, ou les tourbes se font, & aussi es bois plus grands, se trouue certaine sorte de couleures, comme aspics, par ceux du pais nommez Adres, fort venimeux & malings: semblablement y ha beaucoup de crapaux & lezardes aquatiques venimeuses: toutefois tant pour medecine qu'autre n'y manquent venins estrangers, & sy fait iusques à la Theriaque & le Mitridath.

Les champagnes par la pluspart de la prouince ont tres-belle prospectiue & regard, pour les arbres druz & bien arrangez, qui se voyent avec leur fruietz de tous quartiers, & aussi pour le grand nombre de belles prairies, qui pleines de tout genre de bestail par tout s'appercoyent: lesquelles au iugement de chascun sont plus verdes, & de plus belle monstre que les nostres, ce qu'aduient (si ie ne medeçoy) de l'abondante humeur de la terre, procedante, de la basseur du siege, dont vigouereuses & verdoyantes rendent les paissions presques toute l'année. *passé*

Le pais ha copieusement bestail domestique de toute espeece à tuer, excepté le Boufle, les bœufs principalement en Frise, & en Hollande sont tres-grands, & beaucoup s'en trouuent surpasser mesure, entant que souuent en void on poiser 1600. liures, *Nota* de 16. onces, qui sont plus de 2000. liures des nostres. Et en fut donné vn de Frise à Malines au Conte de Hoochstrate, si grand & gras qu'il poisa 2528. liures du pais, à cause dequoy comme de chose tant extraordinaire, en fut faict le pourtraict au naturel dans la porte du Palais dudict Conte, & fut mis le iour & l'an qu'il luy fut présenté, comme encore se peut voir. Les moutons semblablement sont par tout fort grands, & les chairs tant d'iceux que des autres excellentes, entant que excepté le bœuf d'Angleterre ou il est peut estre plus parfait (selon les escriuains anciens & les gouits modernes) elles n'ont leur semblable en tout le monde. Les veaux de toute grandeur, cheureulz, agneaux y sont bons: mais non tant qu'en la maieure part d'Italie: ce qui aduient en grand partie pourtant qu'ilz sont trop tost seurez. *ablartati* Et sont toutes ces bestes pour la benignité de l'air tant mansuetes & traictables que rien plus, tellement que les taureaux n'y sont guieres plus sauages & farouches que chez nous les bœufs ordinaires:

*Vache
en hollan*

naires: mais sont grandement generatiues, comme pour exem- F
ple en Hollande, & en quelque partie de Flandres, ou les brebis,
agnellent trois & quatre fois l'an: les vaches vous rendent par tou-
te l'année tres-bon frommage & beurre, en telle abondance
particulierement en Hollande, que c'est chose presques incroia-
ble: car il est manifeste qu'une vache en esté, y rend commune-
ment huit & dix lots de laiët le iour: le lot est vne mesure de par-
deça peu plus grande que le demy quarte ou flacon de Florence. G
De sorte que le país qui en destruiët, & consume quantité infinie
n'en demeure pourtant defourny, mais aussi dehors es autres pro-
uinces s'en enuoye pour grand argent. Peu s'vse le fourmage de
brebis, pour estre celuy de vache meilleur & plus profitable: de
cheure aussi bien peu.

LE país procréé spécialement Hollande, Frise, Gueldres &
Flandres, nombre tres-grand de cheuaux grandz, robustes,
beaux & bons à toutes choses, principalement en guerre, entant H
que pour vn rencontre de lance, pour leur force, n'ont guierre
leur semblable: neantmoins exceptés la pluspart de ceux de Flan-
dres, sont vn peu trop pesans, principalement de la teste & aucu-
nement durs à manier.

LES laines du país sont vn peu grossettes, & de beau-
coup en bonté differentes à celles d'Espaigne & d'Angleterre: la
cause, outre l'air, est que les pastures, de pardeça sont tant humi-
des & nutritiues, que les bestes en produisent le poil plus gros, I
plus long & rude.

*Voire bien grand nombre
du fil en hollan zelan*

LE país ne faiët point de sel, allun, ou soulfre: ny moins ha il
minieres aucunes d'importance, de nulle sorte de metal excepté
le fer, & quelque peu de plomb, avec vn petit de cuiure: neant-
moins ou la nature du país, defaut supplée la vertu & industrie
humaine, pource que par diligence & engin des hommes, qui de
tous coustez continuellement & copieusement se pouruoient,
ny ha faute de rien, ains tant abondamment, y ha il de ces choses K
& de toutes autres (comme plus bas en la description d'Anuers
sera deduiët) que maintes aultres prouinces de ces regions iour-
nellement s'en pouruoient.

*rubica ma
ier meed
sahaba*

TROP bien produiët la terre grande quantité de garan-
ces, entant que s'en fournist non seulement la mesme prouince,
mais aussi bonne partie d'Europe: aussi produit pastels ou gued-
des tres-parfaictz non guierres pourtant: mais lins & chanure en
tres-grande abondance.

FLEVVES

A FLEUVES PRINCIPAUX DV PAYS.

PAR LES païs courent tres-belles & grosses riuieres, entre lesquelles cinq Reales, qui viennent rendre en Mer, à sçauoir le Rin, la Meuse, la Schelde, Ha, & Ems: en apres maintes autres moindres, lesquelles cy apres d'escrirons, & premierement lesdictes cinq Reales.

- B** LE RIN apres le Danube est le principal fleuve, non seulement d'Allemaigne mais de toute Europe: il naist avec deux fontaines de ce tres-haut mont, qui Ptolomée & autres aucteurs anciens Adula nommerent, & les modernes Vogel, combien que plus proprement il s'appelle la Montaigne de S. Godart, d'une petite Eglise, au pied du ioug à ce saint dediée. En ce mesme mont qui ha plusieurs testes & membres, naissent aussi le Rosne, Tesin, & Rus: dont en moins d'espace de dix miles Italiques, se void
- C** non sans grande admiration faillir 4. fleuves tres-fameux, qui entre eux en guyse de croix courent diuersément aux quatre principaux vents du monde. Le Rin courant du premier avec ces deux fontaines séparément à Leuant, se reduict ensemble, ayant faict de deux vne seule riuere, & vn seul nom enuiron 4. lieues au dessus de Chur, cité Episcopale, ou ledict Rin commence desia estre nauigable. De la entier & superbe tournant à gauche, se reduict en forme d'arc ou croissant: ainsi descendant entre montaignes tres-hautes, par vne vallée tres-ample vers Septentrion, entre par le grand Lac de Constance, & celuy de Celles. De la tournant a Ponant, va trouuer Rinfelden, & avec ce vent court si loing qu'il vient passer à Basse. Dont derechef ce tourne à Septentrion: & saluant Brisac suit sa course tant & si longuement qu'il vient descourir à vn traict d'arc la ville de Strasbourg: d'ou apres auoir tracassé par beaucoup de païs, & plusieurs villes visitées, receuant par tout riuieres, grosses & petites: il paruiet grand & orgueilleux à Spire, Vuorms, & Mayence. De laquelle cité il se vire à ponant & arriue à Bing, au quel tirant vers Maïstral laisse derriere Couualence, Bonne, Coloigne, & arriue à Lobic en Gueldres, iusques ou il vient entier, sans en aucune branche se diuiser. Arriué qu'il est audict Lobic, se partist en deux branches, pour lesquelles Virgilius & autres aucteurs l'appellerent Bicorne: desquelles la maieure, à sçauoir la gauche, court à ponant & de la en auant s'appelle VVael, ou ainsi qu'escrit Cornelius Tacitus Vahal, la quelle prenant sa volte vers Nimmegue, arriue à
- B
- Tiel,

Tiel, & à Bomele. Mais premierement se conioinct avec elle la **F** Meuse, à vne ville nommée Heruerden, & soudainement sans changer ou perdre nulle d'elles, leur nom, derechef se diuisent: & en ceste façon chacune à part, vont à Louuestein, ou le Vahal, bien tost perd son nom, comme plus bas en la descriptiõ de la meuse clairement demonstrerõs. La corne mineure à sçauoir la droite, court à Septentrion Maistral, iusques aupres d'Arnem en Gueldres, ou encore ceste partie se diuise en deux bras, desquelz l'vn qui quelque peu court vers Ponant, est appellé par les Latins *Fossa Drusiana*, iusques à Doefbourg, d'vn grand Canal que Drusus Neron y fait faire par l'espace de deux lieues, avec œuure admirable, si est ce toutefois qu'ordinairement par le cõmun audict Arnem, il s'appelle Isel: avec lequel nom courant à Septentrion passe audict Doefbourg, ainsi s'en va trouuer Bronchorst, Zutphen, Deuenter, Hattem & Campen, ou avec grande issue s'en vient rendre au Seyn de Zuiderzee, qui est vn **H** goulf de Mer entre Hollande, & Frise: l'autre bras qui d'Arnem court à Ponant, laisse derriere Vagheninghen & Rhenen, mais venant pres de Wick se prorompit dès lan huit cent & soixante, ou comme autres estiment l'an 1170. par tres-grandes tempestes de l'Oceane, qui avec grands monceaux de granier ou de sable sa bouche estouperent, en la petite riuere de Leck, dont ayant laissé sa course qui souloit estre par Vtrecht, par Voerden & par la Leide à la Mer Oceane, & perdant son propre nom d'icelluy **I** temps ença s'appelle Leck: & ainsi nommée passant par ledict Wick, Culembourg, Vianen, Nieupoort & Schoonhouen, s'en va finalement au village de Crimpen, vomir en Merue. Le Rin ha des à ceste heure pour passer d'vn costé à l'autre douze beaux ponts, le premier à Reneck, le dernier pres de Strasbourg: apres autant qu'il se maintient entier, pour sa tresgrande largeur, ne se trouuent plus aucuns ponts. Voila ce qu'auons à toucher, quant au Rin qui pourra suffire. Or disons maintenant de la Meuse. **K**

LA MEUSE naist au mont Vogese, es confins du pais de Lâgres, guierre loing des sources des deux nobles riuieres de la Somme & Marne: laquelle ayant prins son cours vers Septentrion touthât S. Tibaut, ou desia elle commence d'estre nauigable, passe par Verdun, de la declinant à Maistral paruiet à Moson, à Maisiers. De Maisiers prent sa volte à Septentrion: ainsi vaiguant visite Charlement, Bouuine, Dinant & Namur, ou ayant receu la Sambre, maieure & plus fiere se tourne à Grec, & entrant par **H**oey,

- A** Hoey, trauesse les villes de Liege & de Maestricht, touchât de pres Stochem, Maseyck, Ruermonde & Venlo, ou elle se tourne à Ponant Maistral, & arroufant Cuick, Graue, Rauestein & Meghen, à Heruerden avec le Vahal se conioinct, & soudainement sans nulles de deux perdre nom se diuisent, & en telle sorte vont chacune a part audict Louuestein, ou ayant crée la petite Isle de Bomelervvert, se conioignant derechef ensemble, prennent nom
- B** de Meruue, avec lequel apres auoir passé à Worcum, & à Gorcum, avec goulfe bien ample arriuent à Dordrecht: ou ayant faict vne Isle nommée Iselmont, la Meuse reprent son nom propre, avec lequel hautaine & furibonde elle entre en Mer, de telle roideur qu'elle maintient son cours, conseruant son eau douce longue espace de temps, ce qui nous rend tres-grand fruiet: d'autant que outre les autres poissons, elle faict la voye aux Esturgeons, lesquels trouuans en Mer ceste eau douce, & l'appetans outre
- C** mesure, par icelle viennent si auant, que finalement paruenus en petite eau se donnent en proye. Ce que n'obtiennent infiniz autres fleüues, lesquels entrans doucement & sans violence en Mer, espardent soudainement leurs cours, & quant & quant font leur eau deuenir salée, comme la Seyne en France, Hebre d'Espagne, Tamis d'Angleterre, & autres encore qu'ilz soyent tres-larges & tres-gros. D'autre part le Pau, Tibre, Roine, Garonne, & autres fleüues, qui roidement courent, entrent aussi tant auant en Mer,
- D** qu'ils font le mesme effect d'amener esturgeons, comme la Meuse, mais non pas en telle quantité, car ilz n'entrent tant auât: pource aussi que la Mer Mediterranée n'est que membre de l'Oceane. D'auantage semble que ces esturgeons de la Meuse qu'aucuns pour la conioinction, qu'ont ensemble ces deux riuieres appellent du Rin, soyent meilleurs, plus sauoureux, & sans faulte plus grands, que ceux de nostre Mer Mediterranée. Ilz sont de couleur argentine, plus claire que celle des nostres, & sont vrayement fort
- E** grands: entant que s'en trouuent aucuns poiser 400. liures du pais, & d'auantage: & moy-mesme en ay veu icy au marché d'Anuers vn qui pesoit 420. liures, & estoit en longueur plus de 12. piedz antverpiens, qui sont enuiron six brasses de Florence: & vn autre matin en veis enuiron 70. autres, desquels le moindre auoit plus de cinq pieds. C'est esturgeon commence à se monstrier en Hollande, en Selande, & vers la Frise, au mois d'Auril, & dure plus de trois mois: auquel temps s'en prend quantité tres-grande, entant que s'en faict part à diuerses autres Prouinces, & principa-

lement à l'Angleterre : & aussi s'en sale beaucoup, d'autant qu'il se maintient fort bon : & oultre à la dicte saison s'en prennent, puis apres des petitz presque toute l'année, vrayement nobles & delicatz. D'auantage viennent de ceste Mer par la Meuse Saumons, & truites saumonées, qui aussi continuent la pluspart de l'année. Puis apres en leur saison viennent les lamproyes, & les alofes : viennent les congres, ardes, raignez, & infinies autres sortes de bons poissons, que nous ne nommons point, pour cause de breueté. Mais cest chose digne de consideration, que ces poissons sont presque tous mauuais & maigres, quant on les prêt en la Mer, & dés qu'ilz sont entrés en eaü douce s'engraissent, & deuiennent excellemment bons. Ceste Riuiere produict puis apres d'elle mesme, naturellement outre plusieurs autres sortes de bons poissons, bonnes truites naturelles, & lamproyes de deux especes, les vnes grandes & excellentes, les autres petites & bonnes.

LA SCHELDE ha son commencement en Picardie, au país de Vermandois au costé de Beau-reuoir pres de Chastellet, d'un môt d'ou aussi naissent les Riuieres de Somme & Sambre: & de la courant vers Maistral passe par dedans Cambray, & de la se tournant à Grec, passe par Valenciennes, ou desia elle commence à estre nauigable, & puis paruient à Condé, suyuant puis apres son chemin, ayant receu le fleuue Scarpen, entre par S. Amant, & illec dressant son cours vers Septentrion, entre par la cité de Tournay, & depuis par Audenarde, & par Gand, ou elle reçoit les deux petites riuieres Lise & Lieue, & quelques autres eaux. De Gand retournant derechef vers le vent Grec, passe par Denremonde, duquel lieu apres s'estre incorporée au petit fleuue Dêre, passe du costé dextre par Rupelmonde, receuant d'icelle la petite riuiere Rupel, & aussy quasi illec à l'entour la Dele : au moyen dequoy grosse & magnanime vient toucher du costé dextre, la triumpante Cité d'Anuers, & quasi en l'admirant, & luy faisant reuerence, la laue toute de son loing par le dehors: finalement suyuant son chemin vers Maistral à dextre Brabant, & à fenestre Flandres, tousiours entiere iusques au Chasteau de Saphten, à quatres lieues d'Anuers, se maintient. Auquel lieu changeant propos faiçt de soy deux parties, l'une desquelles se tourne vers ponant, & ayant couru enuiron douze lieues, gaignant par chemin le nom de Hont ainsi nommée, entre l'Escluse & Isle de Valacrie desgorge en la Mer : l'autre partie se tourne vers Septentrion, & passant à la veue de Bergues, recoit illec le petit fleuue

Zoom,

A Zoom, lequel clost les termes de celle partie de Zelande, qui est comprise en terre ferme entre icelluy, le pais sablonneux, le Territoire de Breda & ladicte Schelde. Ou elle se diuise encore en deux branches, l'vne costoyant la terre ferme, finit son cours pres de Hollande, à l'Isle de Bomeleruueert, l'autre avec plusieurs rameaux separe les Isles de Selande l'vne de l'autre. Mais ou elle maintient son eau plus grosse, distingué elle ces Isles en deux parties principales, à sçauoir es Selandes Orientales & Occidentales, entre lesquelles se conduisant à la Mer, finist sa course, perdant son nom entre Valachrie & Scouue: & est ceste tenue par ceux de la contrée, pour la vraye & ancienne issue de la Schelde. Laquelle riuere reçoit de la Mer la marée ou flot, & son retour iusques à Gand, qui sont depuis la bouche (conté son beau chemin faucé) plus de 30. lieues. Entrent aussi souuent par ceste riuere, pour la proximité quelle ha à la bouche de Meuse esturions: saumons, &

C truites saumonées, grosses lamproyes, rombez, congres, alofes, lucernes, ardes & escriuices: de plusieurs sortes, bottes, seules, trillez excellentes, locustes admirables, sardines, & plusieurs autres poissons delicatz, en tres-grande abondance, qui viennent de la Mer, à se paistre & iecter les œufs en ceste eau, eau pour eux vrayement propice & opportune. Au moyen dequoy par l'espace de deux outrois mois entre le Prin-temps & l'Esté, outre les autres grands poissons, s'y prend sy grande quantité de menus poissons,

D à peine nez, que beaucoup de gens s'en paissent ordinairement, quantité certes merueilleuse & incroyable. Par ceste riuere entrent pareillement plusieurs chiens de Mer, & aussi les gros & excellentz Merfouïns appelez en Latin, *Tursij*, les quelles deux especes de poissons, sont de celles qui ne font point d'œufz, ains engendrantz de leurs membres procreent les ieufnes formez, & accompliz: mais ces chiens marins, les produisent sur terre, & la iusques à ce qu'ilz soyent tous grandeletz, de leurs propres

E tettes les allaitent. Produict pareillement ceste riuere d'elle mesme, & sans l'ayde de la Mer, plusieurs sortes de poissons toute l'année, entre lesquelz plusieurs y en ha fort estimez, côme broces, barbeaux, tresgros, moyens, & petitz; tenques, carpes tres-nobles despoids extraordinaire, iusques à 20. liures l'vne, gouions, bottes, de toutes especes, & autres diuersitez de gros & menu poisson, & puy grosses anguilles, de plusieurs sortes, admirables, & petites infinies, en apres plusieurs sortes d'escreuices, grandes & petites, avec quelque peu d'ouystres, à son issue, combien qu'elles

procedent de la Mer, ou s'en fouloit prendre grande quantité, **F** mais depuis xxv. ou trente ans ença, que pour les aspres froidures, grandes gellées, & qui durerent longuement, il semble qu'elles se fouruoyent, ou bien se retirerent de la terre: elles retourneront peut estre quelque temps, mais tandis, nous seruirons de celles qu'en leur saison tous les mois de la lettre R. on nous apporte ordinairement d'Angleterre. De maniere que tout bien consideré, ceste Schelde avec la faueur & subside de la Mer, **G** est autant florissante & riche de poissons que quelque autre riuere que ce soit de la Gaule, & peut estre de l'Europe. Le premier que ie trouue qui feist mention, & a noblist par escrit ceste riuere, fut anciennement Iulius Cesar en ses commentaires.

H A naist pres de Terrouane, & courant vers Maistral, passe par S. Omer, & apres auoir courru à Greuelingue, pres ou aduint ceste grande bataille entre les Bourgoingnons & François (comme plus bas sera declairé) l'an 1558) desgorge en la Mer. **H**

E M s appellé en Latin *Amasius*, ha son commencement en VVestphalie, & courant vers le vent Maistral, passe par Varendorp, par Greuen, par Rhene, & entré par Linghen, va trouuer Meppen, & Nebuis: de la s'approchant d'Emde, faiët vne grande riuere comme vn Lac, ou goulfe, & ainsi se restraintant puis apres quelque peu, copieusement entre en la Mer. Or apres auoir d'escrit les Riuieres Royales, venons maintenant aux autres principales. **I**

L A MOSELLE fleuue celebrée tant noblement, par l'excellent Poëte Ausonius, ha son origine pres le fleuue Rolant, pres le mont Vogese, & de la courant vers Maistral, parmi le pais de Loraine, entre premierement par Remiremont, & puys apres va trouuer Chatte, d'ou arriué à la cité de Toul, il prent sa volte vers le Grec, & entre par Moson: apres passe à Mets, & entrant quelque peu dans le pais de Luxembourg, va visiter Thionuille: de la suyuant sa course, touche Sirich, Treue, Berncastel, Tribach, & Coan, & finalement entre en Confluence, ou se vient rendre dans le Rin: produisant par tout poissons bons & delicatz. De ceste riuere Moselle (sous l'empire de Neron) desseignoît Lucius Veterus capitaine Romain, faire fonder (comme aussi afferme Cornelius Tacitus au 13. liure de son histoire) vn tres-ample canal, lequel par l'espace de x. lieues, alla a trouuer la riuere de Sone: & ainsi euitant les empeschemens terrestres, conduire de la Mer Mediterrance, (comme clairement demonstree la carte) par le

A par la Rosne, par la Sone, par ledict canal, par la Moselle, & par le Rin, l'armee Romaine, en la Mer Oceane. Mais Helio Gracile luy portant enuie d'une sy noble inuention, (comme souuent telle peste toute chose bonne peruert, interrompit par plusieurs conseils vne si digne entreprinse.

B LA LISE naist au pais d'Artois, au village de Lisbourg, de laquelle il recoit mesme le nom, pres de Terrouane, & entrant par Erre, passe puy apres par Armentiers, par VVeruy, & par Menin, & de la entre en Courtray, passant par le beau milieu, apres auoir laue Dezil, s'en va à Gand, rendre en la Schelde: produisant pareillement plusieurs sortes de bons poissons.

C LA SAMBRE s'appelle en Latin *Sabis*, n'aist au pais de Haynault, pres d'un village appellé Nouion, & dressant sa course vers Grec, trouue Landrecy, & puy la Saffene, & Barlaymont: puy apres entre par Mabeuge, & courant son chemin, l'auc Merue, & Chassele, finalement entre par Namur, & à l'issue s'escoule en la Meuse, rendant continuellement poissons delicatz & precieux.

DELE naist en Brabant, pres d'un village nommé Tile, & vient vers Septentrion à VVauere, & de la à trois lieues entre en Louain: ainsi suyuant son chemin encores environ trois lieues, se tourne puis apres vers le ponant, & passe avec plusieurs branches par Malines, & de la à quatre lieues pres de Rupelmonde, fort gros des bouche en la Schelde.

D LA SEINE ha prins comme il semble, son nom des Senons peuples d'Angleterre, lors qu'ilz passerent pardeça pour venir molester la Gaule: Il naist au dessous de Soigni, au pais de Haynault, & courant vers le vent Grec paruiet à Halle, & de la ayant couru par Brusselles, passe deux lieues plus oultre par Viluorde: apres se tournant vers Maistral, laisse Malines à dextre, & peu plus auant vomit en Dele.

E DIEZE naist pres d'une petite ville au pais de Liege, nommée Per, & s'en va vers Septentrion passant par Eindouen: & d'Illec suyuant sa course entre à Boisleduc, & vne demie lieue plus basse se va rendre en la Meuse.

DEMERE naist pres de Tongeren, au susdict pais de Liege, & courant vers ponant, entre par Bilsen: de la à trois lieues passe par Hasselt, & de-la à quatre lieues entre par Diest, dont allant par Sichenen, & Arschot, se va perdre en la Dele.

NETHE naist aupres d'un village appellé Rethi, & courant vers Libec, passe par Herentals, duquel suyuant sa course à la

seigneurie de Grobendonc, il reçoit la petite rivière Aade, & de la entrée par Liere, court à Duffle, & à VValem, puis se perd peu plus avant en la Dele.

RVEVR ha son commencement & origine pres d'un village nommé Bulinghe, au pais de Iuliers, & courant vers Maïstral entre à Dure, & en la propre ville de Iuliers, & puis iustement à Ruermonde, à laquelle il donne le nom, des bouche en la Meuse.

BERKEL naist en VVestphalie, pres de Coesfelt, & puis passe à Statloo, à VVreden, à Lochem, & à l'issue de Zutphen se rend en la rivière Isel.

NIERS naist pres d'un village nommé S. Antoine, au pais de Iuliers, & courant vers Maïstral, entre à VVachtendonck, & apres en la ville de Gueldres, & par Goick, des bouche finalement peu plus haut de Genappe en la Meuse.

VIDRE naist au pais d'Oueryffel quasi au dessous Goer, & tournant vers Maïstral, passe par le dict Goer, & par Ameloc, & ainsi peruenant à Hasselt, va puis apres vomir en la Zuiderzee.

SCARPE ha deux fontaines au pais d'Artois, la principale sort du mont S. Eloi, & l'autre guieres distant d'icelle: & ainsi conioinctes lesdictes fontaines ensemble, passe toute entiere pres d'Arras, & de la court vers Grec, par Douay: puis apres passe à la Lain, & à Marchenes, d'illec faisant le chemin vers Hennon, à l'issue de Mortaigne, s'en va mourir en la Schelde.


DENRE appelle en Latin *Tenera*, naist au pais de Haynault, guieres loing de Condé, & tirant vers le vent Grec, passé par Ath, par Lessen, par Montgerard, par Ninoue, par Alost, & entrant en Denremonde, à qui il donne le nom, à l'issue des bouche en la Schelde.

H AINE ha donné & donne (comme on estime) le nom au Conté de Haynault, le prenant luy mesme du village ou il naist de Hanuiere, lequel village print tel nom des Huns, qu'y camperent à l'entour: Haine court vers ponant quelque espace, & puis iustement à Condé vomit en la Schelde. Voyla tous les principaux fleuves, courans par ces regions du pais bas: lesquels fleuves & autres petites rivières, torrens, & ruisseaux, qui se laisse de d'escire pour cause de breueté, oultre tant de poissons qu'ilz donnent, pardessus la beaulté, forces, & seureté qu'ilz rendent au pais, fournissent aussi pour conduire marchandises d'un lieu à l'autre & de viures, commodité & profit inestimable. D'auantage les paisans moyennant ces fleuves ioignans puis apres, & reduisans ensemble

A ensemble plusieurs autres eaux du terroir, font industrieusement par tout le pais, & lieux plus propices, & par espace de beaucoup de lieues, infinis grands canaux à la main, beaux & nauigables: tellement que quasi à toutes les villes, & lieux d'importance se peut aisément, au moins avec grosses barques, nauiger & conduire marchandise & viures.

B LE PAÏS n'a toutefois guierres de fontaines d'eaux viues, faufes lieux plus montueux, mais lacs, estangs, & paludz ha il beaucoup, semblablement fortifiens le pais, & rendans grand quantité de plusieurs sortes de poissons.

DISCOVRS DE LA MER.

C  R IL nous conuient maintenant auant que passer plus oultre, apres auoir d'escrit les riuieres, deuiser quelque peu de la Mer Oceane, estant icelle non seulement pour la proximité & conionction, mais aussi pour autres raisons infinies, grand membre, ou plustost chef de la prouince. Je dy donc, grande, infinie, & superbe estre la face de l'Oceane, mais espouantable, horrible, & fort dangereux, quand il vient à s'enfler & estre irrite: tu la voiras mouuoir avec vne telle & si grande furie, & tempeste, que aucunes fois les champaignes & les pais tous entiers en sont couuerts, & noyez. En ceste prouince **D** specialemēt aux costez de Selande, ha maintes fois fait (cōme plus auant à son lieu sera particulieremēt declairé) dōmages tresgriefs. Neantmoins moyennāt la science & industrie des habitās, qui ont haussez les diques, & faict autres rempars, les choses dangereuses sont peu à peu en telle guise accoustrées, que si les ventz plus que horribles, ne suruiennent s'ahurtans en vn mesme instant le vent Maïstral, la sommité de la marée, & des eaux viues, ne peut à peine faire desordre notable: Du deguast & submersion des nauires, **E** qu'elle faict en sa fureur le parler en seroit superflu, car on le peut aisément imaginer, neantmoins estans lesdictes nauires au large, comme en la Mer d'Espaigne encourent beaucoup moindre danger, d'autant qu'elles ont espace de s'elargir, & sauter sans hurter aucunement, & si bien te semble les voir maintenant au ciel, & tantost aux abismes, cela leur ayde beaucoup, que les ondes pour sa largeur, ne se rompent comme font celles de nos Mers Mediteranées, ains suyans leurs cours tombent entieres & vniment. Mais es lieux estroictz, comme est le long canal d'Angleterre, & pres

pres d'icy portent grand peril , & souuent reçoient grand dom- F
 mage , & plus-grand encore deça Cales , par toute la coste de Se-
 lande, & de Hollande, en telle agitation de Mer : car se mouuant
 d'heure à autre , son liêt esmeu des vents & du flot , ou maree spe-
 cialement es Boris, elle amasse ça & la plusieurs monts de sable, ap-
 pelez par ceux de pardeça bancs , qui font beaucoup de domma-
 ge , & bien souuent les nauires y hurtent , & perissent : au mesme
 danger pour la mesme cause encourent les nauires à l'entrée des G
 ports, & quasi par toute la Schelde, de la Mer iusques en Anuers,
 combien que ayant par tout Maistres pilots propres , & bien pro-
 uisionnez des villes , lesquelz non seulement accompaignent les
 nauires , mais mettent euidens signes a chacun mont , on prou-
 uoit a tout ce que humainement prouueoir se peut. Les vents qui
 plus la mer trauillent , & par consequent plus à la terre , & aux
 pais nuisent, sont Maistral, Ponant, & Libec: est greuée aussi tou-
 siours infalliblement, outre les deux Equinoxes (comme afferme H
 Corn. Tacitus) de la nouvelle & pleine Lune, par tresgrand rigueur.
 Car outre telles constellations l'eau viue , qui augmente & dimi-
 nue au cours de la Lune: se trouue en ces deux poincts de la- dicte
 Lune pleine, & nouvelle, au plus grand accroissemēt & sommité,
 qu'elle puisse estre, au moyē de quoy merueilleux trauail, & mou-
 uement adiouste a la Mer Oceane. Ce qui donna a l'armée de Ce-
 sar, passant in Angleterre, sans en auoir nulle cognoissance , & en
 Mer, & es ports, (comme luy mesme au quatriēme liure de ses I
 Commentaires afferme) grief detrimēt. Mais puis que nous
 sommes transportez en ces considerations , & effectz admirables
 de la maree & autre, que faiēt la Lune en ces Mers, ce ne sera point
 hors de propos , si auant que passer plus oultre , comme de chose
 tres-digne, merueilleuse & importante, avec les bonnes relations
 & notices, qu'en auons, nous en faisons quelque petit discours
 bien fondé à la contemplation des hommes : par lequel claire-
 ment & indubitablement apparoiſtra, que la Lune propre, quoy K
 que les aultres en disent ou escriuent , est celle qui par ses aspectz
 & conioinctions avec le Soleil, & autres Planettes, cause & engen-
 dre le flot en la Mer. Je dy donc qu'il ha esté obserué, & se void
 manifestement tous les iours que si tost que la Lune sort de l' Ori-
 zon, la Mer commence à s'enfler , & flottans vers la terre Orienta-
 le, quasi luy faire compaignie, tant qu'elle paruiēt à la ligne Me-
 ridiane: de laquelle ligne descendant la Lune vers l'Occident , on
 voit la Mer se retirer petit à petit en ses termes, iusques à ce qu'elle
 departie

A departie de nous entre sous l'Orizon. Entree qu'elle est deffouz, & fuiuant son cours vers les Antipodes, l'Oceane derechef cōme, fil vouloit sortir de son liēt commence à s'engourdir, & escumer la secondant, iusques a ce qu'elle vienne à la ligne de minuiēt. De laquelle ligne declinant vers nostre Hemisphere, la Mer semblablement, comme si la Lune la relaschaft, s'en retourne en son lieu. Ainsi en ceste maniere aduient, que en peu plus ou moins de xxv.

B heures, auons la guetye & son retour, combien que les anciens & modernes (peut estre par vne maniere de dire) escriuent en xxxiii. heures, ce qu'aduendroit si la Lune n'auoit point d'autre cours que celuy, que luy donne par contraincte le premier mouuement d'Orient, à Occident. Mais reculant la Lune en cest espace par son cours naturel, comme font toutes les autres Planettes, de l'Orient vers Occident enuiron vne heure, elle tarde à comparoir aux signes, c'est espace quelle recule, & ainsi s'en vont, comme dict

C est, enuiron vingt cinq heures, autrement la maree ou guettye viendroit iournellement à vne mesme heure, ce que n'adient, comme est notoire. Or voyons premierement en general ce que la Lune faict en l'Oceane, puis viendrons à nostre particulier. Il y a des Mers de trois sortes & qualitez en l'vniuers, l'vne est estroite, & tellement ferree de la terre, comme la Mer Liuonique, & Suetique, & semblablement la grande Mer ou *Pontus Euxinus*, qu'elle n'a Maree aucune apparente de la Lune: l'autre est

D estroite & longue, cōme nostre Mediterranee, laquelle à vray dire à mouuement & flot, mais n'apparoist quasi point, sauf en la Mer Adriatique: la troisieme est l'Oceane ample & large, comme la Mer d'Espagne, d'Angleterre, & de Belge qui ont mouuemens, & flots manifestes, lesquelz deduirons quelque peu: ainsi à fin de ne point estre prolixes, laissant a part l'obseruation des Astrologiens & Physiciens, suiurons l'obseruation infallible des mariniers: mais obmettans leur stile de distinguer par vents principaux, & parties

E d'iceux, distinguerons par heures ciuiles & ordinaires, à fin que vn chascun aisement nous puisse entendre. La Maree vient avec l'accroissement & cours de la Lune, d'Occident vers Orient: & au venir trouuant quelques Isles ou elle ne se resserre, & engolfe, passe oultre sans qu'on voye le flux se hausser beaucoup, comme es Canaries; & a la Madere. Mais s'accostant à terre, ou elle se restraint & engolfe, faict elle ses effectz admirables, diuers de quantite, & de temps, selon les situations & ports de la terre. En la coste de la Guinee, & d'Aphrique, en celle d'Espagne, de Guiene,

de

de Bretagne, & en celle d'Irlande, d'autant que quasi en vn mes- F
me temps, sans aucune oppositiō les trouue, à la nouvelle & plei-
ne Lune, faiēt haute Marée, c'est à dire pleine guetie à 3. heures
apres midy, & à 3. heures apres minuiēt, & mesmemēt basse maree,
c'est a dire, basse guetye, enuirō les 9. heures du matin, & à 9. heu-
res du soir: Esquelles prouinces, & costes, hausse la dite Marce po- G
sons à Capo Verdo, à Calis, à la Rochelle, à Fonteny, & aux petites
Isles Sorlingues d'Angleterre, à vne mesme mesure de 15. pieds Ro-
mains. Or que cecy suffise quant au general de l'Oceane, laissant
de parler des Mers Indiēnes Orientales, & Occidentales, ou le flux
pareillement par la Lune fait diuers effectz, retournerons a nostre
Belge particuliere. Laquelle est assaillie & rencontrée par l'empes-
chemēt des Isles d'Escoce & d'Angleterre de deux flux & Marées,
l'vne vient de Noruegie, l'autre vient par le grand Canal d'An-
gleterre & de Normandie, & ayant passé au destroiēt entre Cales
& Douure, suyuant son cours va quasi iusques à la fin de Hollan- H
de, ou rencontrant l'autre Maree venant de Noruegie, s'entre-
tiennent quelque peu, & puis chacunes d'elles s'en retournent
d'ou elles sont venues. Lesquelz mouuemēs & cours desdictes Ma-
rees, se preuent estre deux & diuers par plusieurs raisons, mais
principalemēt par ce que d'vn costé à Abberdon en Escoce, à Bar-
uich, derniere partie d'Angleterre, & à la petite Isle de Heylichlāt
de Dennemarque, qui procede de la Maree de Noruegie, est à la
nouuelle & pleine Lune, pleine Maree enuiron les 12. heures au I
disner, & à 12. heures de nuict: & d'autre coste à Cales, à Boloigne,
& en vne partie de la costé de Flādres qui procede de l'autre Ma-
ree, du dict grand Canal, au mesme temps & heure, faiēt le mesme
effect: ce que si tu regardes la carte ne pouroit aduenir. D'auātage
l'on voit q' l'vne & l'autre par tout son cours & chemin, aux lieux
particuliers faiēt ses effectz diuers: exemple, a l'Escluse en Flādres,
est pleine guetie à vne heure, à Ermue en Selande à 2. heures, en
Amsterdam à 3. heures, & puis entrant es goulfes & riuieres re- K
tarde cela de plus, à Berges est haulte Maree, à 4. heures en Anuers
à 6. & en tous lesdictz lieux aux quartiers de la Lune, à sçauoir au
premier, & au dernier, est iustement basse eau aux mesmes heures,
qu'elle estoit haute à la nouuelle & pleine Lune. A Cales, par tou-
te la Flandre, Selande, Hollande, hausse la Maree ordinairement
enuiron dixhuiēt piedz, mais ou elle trouue quelque destroit, &
s'engolfe beaucoup, haulse beaucoup d'auantage, & en plusieurs
endroits desmesurement, comme à Bristo en Cornuaille, ou elle
haulse

- A** haulse 66. pieds, à S. Malo en Bretagne, & à S. Michel en Normandie plus de 90. pieds Romains. Mais il faut noter que depuis la nouvelle Lune iusques au quartier croissant va tousiours diminuant quelque peu, c'est à dire, qu'elle ne vient point si haulte, & depuis le-dict quartier iusques à la pleine Lune, va tousiours accroissant, diminue depuis la-dicte Maree iusques au dernier quartier brisant, & dudict quartier à la nouvelle Lune
- B** derechef augmente: de sorte que par chacun cours de Lune, que les Latins appellent *dies lunationis*, deux quartiers font la Maree plus haute, & les aultres deux plus basse. Mesmement oultre l'aspect du Soleil, les aspectz & conionctions de la Lune avec les aultres Planettes, donnent accroissement & abaiffement à la Maree: semblablement, l'equalité & inequalité de la distance de la Lune & du Soleil, estât la dicte Lune plus pres ou plus loing de la terre, son sejour plus long ou plus court en nostre Hemisphere, les eaux viues & les vents font variation à la Maree.
- C** Laquelle Maree en tous ces lieux & aultres vniuersellement retarde sa venue d'une heure & dix minutes le iour, c'est à sçauoir, si en Anuers la guetye vient à six heures, demain viendra à sept & dix minutes, si aujourd'huy à Malines à sept heures, demain à huiet & dix minutes: & ainsi de main en main, de iour en iour, pour cause des deux cours de la Lune, l'un naturel & l'autre accidentel, perpetuellement & par tout suit & continue tel retardement de Maree: mais en l'ayant vne fois cogneu suffit puis apres en tout lieu, & à tousiours. De sorte que par tout ces raisons & aultres, que nous passons pour euiter prolixité, se voit & approue manifestement, que la Lune propre, combien que le Soleil & les aultres Planettes luy donnent force & vigueur, cause & engendre (comme dicta esté) la maree, & que ce n'est pas le mouuement, & cours elementaire & naturel de l'eau, comme aucuns veullét dire: car si ainsi estoit ny auroit point marée, & retour, d'autant que
- E** la mer seroit tousiours egale, & coureroit tousiours à bas avec egal mouuement & temps, & non point en haul, & en bas, comme la Lune contre la nature de l'eau, avec son cours & force luy faiet faire. Or apres auoir tant traccassé, & discouru sur ces Mers, & quasi en touché le fond, nous mettrons sa profondeur de quatre lieux notables: & premierement entre Calais & Douure, ie trouue auoir vingt & quatre brassées, chascue brassée de six piedz: entre Selande & Angleterre xxiii. brassées: entre la petite Isle de VVich en Angleterre, & Normandie 28. brassées, & quasi
- C** autant

autant par tout ce tres-grand canal, combien que tant plus il ^F s'accoste à haute mer, tant plus a il de profondeur, tellement que pres les Isles Soringhes, est desia profond plus de LX brassées de la mesme mesure, qui sont plus de 180. brassées de Florence: & plus auant est infiny. Mais pour retourner a nostre propos principal, apres auoir narré les dommages que faict l'Océane en sa fureur, à vne partie de ces païs, quand il leur fait guerre, il conuient maintenant raconter les commoditez & profits qu'il donne à toute la ^G prouince, lors qu'il demeure paisible, sans lesquelz profitz (tant & telz sont ilz) indubitablement le païs ne pouroit sustenter la moictié des peuples, qui pour le iourd'huy l'habitent. Car combien que le terroir soit assez fertile (comme desia ha esté monstré) sy ne suffiroit il touttefois à les paistre, ny l'industrie des hōmes, à les entretenir des aultres choses necessaires. La commodité maritime ameine iournellement de tout païs, de toutes sortes de biens, tant victuailles que toute autre chose pour l'vsage de ^H l'homme, non seulement pour ce païs, mais pour en fournir aussi à plusieurs aultres prouinces, comme en la description d'Anuers, ou est le fondement des marchans traictans par tout, sera declairé. Laquelle commodité cause, que le dict païs par maniere de dire est port, foire, & marché de toute l'Europe, au moyen dequoy y ha vn trafique, vn maniemment, vn chaos en ce, que vn nombre infini de personnes, tant foraines comme du païs mesme, y entreuiennent & employent. Le profit & fruiet propre de l'Océane, ^I oultre si ample commodité, est si grand, qu'il est vrayement digne de sa grandeur: & ce consiste comme on peut penser au poisson innombrable de toutes sortes qui sy prend: lequel non seulement peut satisfaire & contenter les apetiz delicatz & riches, mais aussi en partie nourrist les poures: & fournit non seulement ces gens, mais en partie leur bourse, car le residu qui leur demeure, est si grand qu'il en peuuet fournir partie de la France, d'Espaigne, d'Alemaigne, d'Angleterre, & d'aultres païs, qu'il s'en enuoye ^K iusques en Italie, de plusieurs sortes salé, principalement Saulmons, & Harancs.

MAIS pource que ceste traffique de poisons salés, est de tres-grande importance, ie me suis resolu de particulariser trois sortes principales, qui sy salent, a sçauoir, Haran, Cabillau, & Saulmon, & premierement les harans qui est la sorte plus importante.

LE HARAN, que les Latins nomment *Halec*, ne se trouue en aucun fleuue, ny es mers Mediterranees, d'Espaigne, ou aultres (si
ie ne

- A** ie ne m'abuse) fors qu'en cest Ocean Septentrional : sa grandeur, forme, & bonté, quand il est salé & sec est desia notoire par tout à chacun: & pourtant laissant cela à part, deuiferons quelque peu de sa nature & multitude. Ceste sorte de poisson sort des extremes parties de la mer Septentrionale, & se iectant vers terre, avec merueilleuse & incroyable multitude, commence à comparoir en ceste mer Germanique, d'Escoce, & d'Angleterre vers l'Automne.
- B** Et quand la froidure commence de meilleure heure, tant plustost comparoist, & sans comparaison en plus grande abondance, au moyen dequoy se coniecture, qu'il aille fuyant celles mers glaciales: & par consequent, selon la saison du froid ou chaud temps, s'apperçoit si l'année en fera bonne ou mauuaise, si tardiue ou temperaine. Et ainsi s'en viennent ces Harans demourer & iecter la semence en ces mers plus tollerables iusques apres Noël. Le chemin que font ceux qui viennent vers ces quartiers (laissant à
- C** parler des aultres, qui s'en tiennent es parties plus Septentrionales, comme de Noruegie & de Suede) est de circuir vnefois l'Isle d'Escoce, & d'Angleterre : puis retourner en large mer. Mais il semble proprement, que ces poissons soyent enuoyez de la nature pour paistre l'homme: car il se viennent presenter pres le bord de la mer, & courent muser ou ilz voyent quelque feu, lumiere, ou creatures humaines, quasi disans; prens moy, prens moy. Ilz ont indubitablement quelques Roys entr'eux, cōme ont les abeilles:
- D** ces Roys toutefois sont de le mesme forme & grandeur des aultres, & non pas plus grands comme sont ceux des mouches à miel, mais ont vn signe à la teste semblable à vne couronne & sont de couleur rougeastre, principalement la teste. Ces Roys allans deuant, sont suiuis & accompagnez par tout d'vn frettin, & multitude merueilleuse, & ressemblent en la nuit à quelque esclair: d'autant qu'ils ont les yeux comme feu luisans, pour cela aussi sont ils vulgairement appelez Esclairs Nocturnes. Ils se paissent & nourrissent (quasi hors le naturel de tout autre poisson) d'eau tant seulement, & subit, qu'ilz en sont hors & sentent l'air sans aucun delay expirent. Les frais sont bons, combien qu'ilz
- E** soyent malsains, mais le faut cuire incontinent, autrement ainsi sans sel, (d'autant qu'ils sont de nature fort delicats) soudainemēt se corromperoyēt. Ceste mer ha seulement d'vne sorte de harans, combien que estans accoustréz, y en ha des blancs & rougeastres: ce qui procede, de l'accoustrage & non de l'espece. Blancs se font naturellement les plus gras, lesquels soudain, qu'ils sont prins

entièrement se mettent en sel pour estre les plus corruptibles, & puis de main en main mis en leurs barilz, se conseruent avec la *minuta* faulmure. Rouges se font les plus maigres, & sont mis tant seulement par x. ou xii. heures dans le sel, & puis se mettent seicher, les pendans à la fumée, & ainsi s'enrougissent: lesquelz comme aussi les aultres en la faulmure se conseruent, & demeurent incorruptibles (hor-mis le faulmon) plus que nulle aultre sorte de poisson. On commence à les pescher, & prendre peu apres la S. Ian, icy pres de terre, mais bien peu s'en prent, & mauuais, au moyen de quoy on croit, que ce soyent harans fouruoyez, & du residu de l'aultre année au parauant: mais ordinairement se peschent plus avant en la mer trois-fois l'année, à sçauoir en Aouust, Septembre, & Octobre iusques à mi-Nouembre, toutesfois la vraye pesche, abondante, & les meilleurs se trouuent depuis mi-Septembre iusques à tout le mois d'Octobre: auquel temps se pesche plus avant vers Escoce que nulle aultre faison, d'autant que la sont *le port au gno rōle* plus grand nombre ensemble, & mieux affaizonnez: & aussi se voit manifestement que tant plus ilz viennent deça, soit ou par la situ de du chemin (comme aucuns disent) ou par la nature de l'eau, & du fond, comme ie croy, tant plus ilz sont maigres & peu sauoureux, La quantité & nombre des pescheurs & nauires, principalement de ces païs, & de France, & quelque peu d'Angleterre, qui se trouuent en ces contours au temps de la pesche, est presque infini. toutefois nous parlerons de la partie à ceste prouince, & à nostre description appartenante, qui est vrayement la plus grande. Ie dis donc, ayant diligemment recherché au païs de Frise, en Hollande, Selande, & Flandres (car d'autre part ne sy enuoye chose notable, combien de busches & bateaux, vont ordinairement en temps de paix à ceste pesche, ie trouue qu'ilz sont (aultres estiment d'auantage) 700. vaisseaux des susdictes sortes de nauires, ainsi nommées par ceulx du païs. Lesquelz vaisseaux allans trois-fois à la queste, comme ilz font, conté l'un portant l'aultre, & l'une des fois parmy l'aultre, peschent & rapportent (le tout bien calculé) pour le moins septante lastes chacun, qui seroient XLIX^m. lastes: vn laste contient xii. barilz, & chacun baril ou tonneau est de huiet à neuf cens, & iusques à mille harans: lequel lastre sestime valoir, l'une sorte portant l'aultre dix liures de gros, de 3. escus la liure. De maniere que sommant le tout ensemble, monte la somme quatre cens nonante mil liures de gros, qui sont vn miliō quatre cens septate mil escus.

A LA SECONDE forte principale du poisson qu'on sale, est le Cabillau en françois communement appelle, quand il n'est point salé, Molüe, & en Latin *Afellus maior*, differant du Merlus appellé *Afellus minor*. Ce poisson est assez grand, & s'en trouue pesans plus de 60. liures & est bon, tant fraiz que salé. Il se préd en plusieurs mois de l'annee, mais abõdammét en quaresme, es lieux plus prochains de ces mers, & principalement es mers de Frise : & s'en sale beaucoup en toute saison, voire en telle quantité, que ceste espeece de poisson vaut & emporte annuellement au país plus de cinq cens mil escus.

B LA TROISIEME & principale forte de poisson que i'ay dict se saler pardeça, est le Saulmon, appellé en Latin *Salmo* & *Sulmo*, excellent fraiz & salé. Ce Saulmon se prend en Hollande, & Selande, quasi de tout temps : mais la plusgrand pesche est en Auril, May, & Iuing : & s'en sale si grande quantité, que ceste espeece de poisson emporte beaucoup plus de deux cens mil escus. Au moien de quoy se peut imaginer si ces trois sortes de poissons, salez tant seulement, (rabbatu la valeur du sel) rendent de profit à ces país plus de deux millions d'escus par an, quel auoir & richesse pourra rendre en general, & continuellement l'autre poisson. Mais c'est en vain de s'amuser à en faire calculation, car cest chose infinie, merueilleuse & indicible. Partant passons oultre, en nous reposant quelque peu à l'ombre de ces beaux arbres, qui se presentent à noz yeux.

FORESTZ ET BOIS PRINCIPAVX.

A FOREST d'Ardenne selon que Cesar escrit, fust de son temps la plus grande de toute la Gaule, disant qu'elle commençoit aux Riues du Rin, s'estendant avec vne grandeur desmesurée par le milieu du país de Treues, iusques es confins du país de Tournay : & qu'elle auoit plus de cinq cens miles en longueur. Et encore de nostre temps est elle la plus grande forest de Gaule ; mais s'estant le país tant appriuoisé comme lon voit, en est grandement amoindrie : voire mesme la partie demourant encore debout, oultre tel ammin- drissement, tant peu s'en fault qu'elle se continue d'un bout à l'autre, que bien souuent elle est interrõpue : ioint aussi que changeant de nom plusieurs de ses endroictz sont mis en labourage. L'endroict moins interrõpu, & plus continuel d'icelle forest,

C iij est depuis

est depuis Thionuille iusques aupres de Liege: lequel espace contient de longueur enuiron trente lieues, dont pour le milieu est prins S. Hubert, ville qui est selon Gemme Frison à 26. degrés & 40. minutes, de longitude & à cinquante degrés, & 4. minutes de latitude: ceste Forest est pleine d'arbres, tres-gros, tres-beaux, & de grande hauteur de toutes sortes: qui la rendent non moins profitable que delectable & plaisant.

MORMAY tres-beau & ample bois au pais de Hainault, commence pres de Quesnoy, & à Midi vers le pais de Vermandois, par grande estendue de pais s'elargist, embrassant villes & villages, & aultres lieux plaisans avec plusieurs ruisseaux, & eaux viues & claires, auquel bois se faiet grande quantité de charbons, au moyen de quoy plusieurs l'estiment partie de la charbonniere, toutesfois aultres afferment ceste forest de la charbonniere, auoir esté plus enuers le Leuant, entre la Meuse & la Sambre, & que le beau bois de Harchie soit de ses reliques, auquel ha vn village du mesme nom de Harchie, avec vn bon chasteau, qui est lieu & residence des Seigneurs de Berlaymont.

LE BOIS tresamene de S. Aman, semblablement assis au pais de Hainault, est aussi appellé la forest de Rayme, pour l'affinité qu'il ha avec icelle: & commence es confins de la Flandre Gallicane, au village de S. Aman, dont il prent son nom, & vient vers Leuant iusques à Valenciennes, avec tres-grande largeur, & fort espais. La forest de Rayme appartient à Monsieur d'Emery, plus auant mentionné, au moyen de quoy est grand Veneur de Hainault, d'autant que ceste forest quant & soy ceste dignité apporte.

LE BOIS de Faigné pareillement partie au Conté de Hainault, commence pres d'Auennes, & continue avec territoire tres-ample presques iusques à Masieres en France, qui sont plus de seize lieues de chemin, & anciennement ha este plus grand. Il retient encore son nom, combien qu'il soit abbastardi, des Faunes, & Satyres inuentez d'icy, peut estre, des Poëtes avec cornes & piedz de cheures, pource que les premiers habitans de ceste forest, estoient tant brutaux & sauuages qu'ilz ressembloyent à demy bestes.

SONIEN est en Brabant deux ou trois iectz d'arc pres de Brusselles, & s'estend vers le Mydi, iusques à Braine Alleud, & à Brayne Chasteau, par l'espace de trois lieues: Bois vrayement grand & magnifique, de sorte qu'il contient de circuit plus de sept lieues, & embrasse villes, villages, & tant d'Abbayes & Monasteres que c'est chose merueilleuse: Au moyen de quoy en l'esté
ya plu-

A ya plusieurs Gentils hommes & bons Bourgeois, qui par trois & quatre semaines continuelles, se vont esbatre avec leur mesnaige, en ce plaisant bois, visitans aujourdh'uy vn Monastere demain vn autre, non sans grande consolation & plaisir.

S A V E N T E R L O O est entre Louain, Brusselles, & Viluorden, pres d'vn village nommé Sauenter, duquel il prend le nom, bois semblablement beau & desirable.

B G R O T E N H O V T est au mesme Brabant, vn peu oultre Turnhout, duquel sort la petite riuere Aade, qui va des boucher au fleuve Nethe: grand bois, & desia fort hanté en la chasse, par la Royne Marie, à qui ledict Turnhout appartenoit.

M A R L A I G N E est au pais de Namur, commençant au chasteau de la propre ville de Namur: & s'estend vers Libec, avec grand largeur à la volte de Philippeville, & de grand espace de largeur pres à la Meuse, avec monstre digne & fiere.

C N I E P E, principal bois de Flandres, guieres loing des confins d'Artois, est à deux lieues pres de la Lise, de Cassel, & de Bailleu, combien que ce soit par diuers endroitz: bois tres-plaisant, ample & de grand' ancienneté, auquel ha vn chasteau moult fort & bien assis.

N O N N E N semblablement au pais de Flandres, est pres d'Ipre, & s'estend à Septentrion avec tres-grande largeur & par longe espace de pais embrassant plusieurs villages, & aucunes Abbayes.

D P O O D S B E R G est es confins entre la Flandre & Hainault, pres de Montgerard & de Lef sine, bois grand & de belle rondeur.

B O I S G V I L L A V M E est au pais d'Artois, pres de Renty, ou se fait vne demie bataille, entre l'Empereur & le Roy de France, comme plus auant sera declairé l'an M. D. L. I. I. I.

E C H T E R V V A E L est au pais de Gueldre pres de Arnem, tirant à Grec, bois fort amene.

E S E P T - F O R E Z au pais de Frise es confins d'Oueryssel, sont sept grandz bois donnans nom à l'vn des 4. estats d'icelle Frise, appelle pour celá Seuenvolden, c'est à dire, Sept-forets: chacune desquelles forests contient en soy beaucoup de pais, & plusieurs villages, qui certainement rendent belle monstre & prospectiue: les forestz & bois de ces pais sont pleines de toutes sortes de bestes & sauuagine, comme chers, dains, cheureux, sangliers, lieures, counils, chiens taissons, porcs taissons, iusques à loirs & espinois, & de tout en abondance, & de bonnes chairs, mais non pas toutesfois si sauoreuses, comme celles d'Italie, lieures principale-

ment: Lesquelz bois ne sont point sans loups, sans renars, ne sans **F**
manus faines, mais il y ha au contraire force chiens vaillants & fiers, pour
 les persecuter, & semblablement de toute autre sorte de chiens
 pour la chasse, combien que les meilleurs sont les dogues d'An-
 gleterre. D'auantage y ha quelque peu de martres, lontres beau-
 coup, & tresgrande quantité de fischaux, aujourd'huy bien
 cogneuz, pour les belles peaux & foureures que d'iceux s'enuoy-
 ent par toute l'Europe: Ours, & istres n'y auons point, mais s'a- **G**
 menent d'Osterlant: ausfi d'Afrique sont bien conduictz en ces
 pais lions, tigres, loups-ceruiers, leopardz, & autres semblables
 belles & fauroches bestes viues: & qui plus est, fut icy amené ceste
 année M. D. LXIII. au mois de Septembre, tandis que ie parache-
 uoye ceste description, vn Elephant d'Indie, enuoyé du Roy
 d'Espaigne au Roy de Boheme son cousin, avec concours mer-
 ueilleux de peuple, combien que ce ne soit point le premier qui
 ha esté amené pardeça. **H**

lijm LE pais ha par tout beaucoup de perdrix, mais non pas de
 celle sorte, que les Florentins appellent Cotornice, faisans, tour-
 terelles, & cailles ha grand planté, mais ne sont du tout de telle
 bonté & saueur qu'en Italie. Les Listres par faute de nourriture
 propice, sont loing des nostres en bonté, mais les merles y sont
 meilleurs, & en plus grande abondance: ausfi y ha il presques
 de toutes autres sortes d'oyselletz, plus que raisonnablement
 bons, paons & cygnes beaucoup, hairons, cicoignes, oyes, anet- **I**
 tes, pouilles de Barbarie, d'Osterlant, & communes en tresgrande
 abondance, grandes belles & bonnes: colombes de toutes sortes,
 fauages & domestiques raisonnablement bonnes, beccasses en
 grande quantité & tresfaouereuses: & oultre ce tant d'autres voil-
 lailles d'eau, qui outre le plaisir qu'on prend à les voir voler & pré-
 dre d'oiseaux de chasse font grand seruice au cōmun, pour estre de
 petit pris & à bon marché. D'oiseaux de proye de toutes sortes, n'y
 à faute, la pluspart desquelz n'aissent au pais, comme aigles, au- **K**
 stours, faucons de toutes sortes, espriuiers, smerles & smerilles,
 mais les meilleurs viennent de Noruegie, voire en telle abon-
 dance qu'il s'en faiēt marchādise, qui plus est de la mesme s'amei-
 nent iusques aux sacres & les tresnobles griefaucons, lesquel-
 les, aucuns escriuent, ne sortir d'ailleur que de Candie. Or
 continuant nostre voyage de ceste Description, viendrons
 puis apres selon nostre promesse & ordre à la narration ge-
 nerale, de la nature & qualité des hommes & des femmes, puis
 que

A que generalmente auons despechez les conditions du pais & de l'Oceane.

QUALITE, ET COVSTVMES DES HOMMES ET DES FEMMES.

B ES GENS du pais sont cōmunement belle generatiō, bien faictz, proportionnez, & ont entre leurs aultres belles membres tant hommes que femmes tres belles iambes : sont vniuersellement de personne iuste, mais plusieurs d'eulx excedēt l'ordinaire, & sont grands principalement ceux de Holande, & de Frise. Neantmoins l'opinion vniuerselle, fondee oultre les escripts de Cesar, & d'autres autheurs sus plusieurs reliques d'ossements, qu'on a trouuez en diuers temps aux sepultures, est que au temps de Iulius Cesar, & quelque aage depuis, au moins iusques au temps de Charle-Magne, les hommes y fussent plus grans. Au moyen dequoy plusieurs croient cela debuoir proceder en grand partie, de la conuersation & comixtion de tant d'estrangers qui y ont esté, & sont encore de moindre stature. Mais quant à moy, ie croy cela proceder plustost de la qualite des viandes, & de la discipline & maniere de viure presente, que de nulle aultre cause. Ces gens sont les premiers de Gaule & de Germanie, qui accepterent la foy Chrestienne, & qui de tout temps plus que les aultres l'ont entretenue reuerée & obseruée, si comme l'on trouue par plusieurs escripts & monumens: & comme aussi clairement appert par tant de beaux Temples, Abbayes, Conuentz, Monasteres, Hospitaux, & aultres lieux de deuotion, qu'on void si drus en toutes villes, villages, & aux champs, fondés, doués, & prouueus abondamment de gros reuenus, & de tout bien, tant d'hommes que des femmes deuotes du pais. En guerre tant à pied qu'à cheual, & par mer & par terre sont ces gens vaillans & courageux, principalement quant ils ont Capitaines de valeur comme vrayement ils ont toujours: dont font encore valoir la sentence de Iulius Cesar, escriuant au premier liure de ses Commentaires, generalmente discourant de la Gaule vniuerselle en ceste sorte, *Horum omnium fortissimi sunt Belgæ*: & au deuxieme liure, *Solosque Belgas esse, qui patrum nostrorum memoria, omnia Gallia vexata, Teutones Cimbrosque intra fines suos ingredi prohibuissent*: & certainement ilz rendent bon compte de leur prouesse, comme en tout temps fest veu

s'est veu, & plus fraichement en ces dernieres guerres, par tant de F
 victoires obtenues. Ilz sont tres-experts es choses maritimes: car
 ils vont continuellement avec leurs nauires, qu'ils ont en grand
 nombre presque par tout le monde: & sont tant asseurez en mer
 par leur experience, & par la fermeté de leur nauires, qu'ils font
 voile, non seulement toute l'année; mais aussi iamais ne prennent
 port pour quelque grande tempeste qu'il face, iusques à la fin de
 leur voyage, resistant couragieusement à tous vents & oraiges: à G
 cause de quoi par consequent ne perdans nullement temps, ache-
 uent aussi plustost que nul aultre leur voyage. Il y ha grand nom-
 bre de personnes lettrées & sçauantes en toutes facultez & scien-
 ces: dont il y ha eu, comme encore ha plusieurs aucteurs fort re-
 nommez: & la pluspart des gens ont quelque commencement de
 Grammaire, & presque tous, voire iusques aux villageois sça-
 uent lire & escrire. D'auantage ont ceste science des langaiges si
 familiere, que c'est chose digne & merueilleuse, car il y en ha pres- H
 que vn nombre infini, lesquels outre leur langue maternelle,
 combien qu'ils n'ayent iamais esté hors du païs, sçauent aussi par-
 ler diuers langaiges & principalement le François, lequel ils ont
 fort familier: & plusieurs qui parlent Alleman, Anglois, Italien,
 Espagnol, & aultres, quelques aultres langaiges, plus lointains.
 Leur langue maternelle, exceptez aucuns (comme à son lieu de-
 monstrerons) ou l'on parle François & Allemant, s'appelle par
 les estrangers vulgairement Flamande, en Latin *Teutonica*, ce qui I
 aduient selon aucuns aucteurs du Tuiſton, mentionné par Cor-
 nelius Tacitus, au liure des coustumes d'Allemaigne. Disans, que
 ledict Tuiſton appellaſt de son nom toute celle grande prouince,
 nommée au temps des Romains Germanie, & auiourd'huy Ale-
 maigne, la Teutonic. Au moyen dequoy les gens de ces païs bel-
 giques, se tenans du premier origine, comme ils sont en effect
 Teutoniques: ioinct aussi que leur langaige fut iadis semblable,
 & à present de bien peu different, l'appellent encore auiourd'huy K
 Teutonique. C'est vn langaige fort ample, copieux de vocables,
 & trescapable, à receuoir, exprimer, & former quelque mot &
 parolle que ce soit: mais fort difficile à apprendre, & encore
 plus fascheux à prononcer: de sorte que les mesmes enfans,
 nays en ce propre païs sont desia tous grandeletz, auant qu'ilz le
 puissent bien former & proferer. Les gens du païs sont grands
 marchantz, de grand traffique, & fort entendus en toute mar-
 chandise, estant le païs fondé en grand partie sur la marchandise,
 & sur

A & sur les arts : à cause dequoy sont maistres excellens en toutes choses manuelles, comme appert principalement en tant de beaux draps, tappareilles admirables, sayes, ostades, reuersez, toileries, fustaines, & aultres marchandises & merceries de toutes sortes, & prix, qui de tous temps s'enuoyent d'ici, non seulement par toute l'Europe, mais aussi en plusieurs endroicts d'Afrique, & en la greigneure partie des Indes Orientales & Occidentales, par

B voye d'Espaigne & de Portugal. Sont laborieux, diligentz, & bien tost comprenans vne chose : imitans soudainement tout ce qu'ilz voyent, ce que aussi iournellement se voit à l'œil estre noté & obserué par Cesar, en tant de mestiers estranges, qu'ilz y ont introduictz, faisans presentement iusques aux draps de soies, & moucaiars à la maniere de Leuant. Mais eux mesmes ont aussi esté inuenteurs (comme nous auons touchez ci dessus) de plusieurs choses importantes. Et on trouue ces gens de

C deçales monts, auoir esté ceux qui commencerent, non seulement à faire les toileries, mais draps de plusieurs sortes, & pareillement qui en porterent l'art en Angleterre, & l'art de la taincture semblablement: car c'est chose certaine, que les Anglois des l'an 1400. & quelque peu de temps apres, venoyent en ces quartiers, avec grand nombre de nauires, à se fournir de draps, & eux mesmes ne le nient point. Des draps de ces pais, est faicte large & ample mention, specialement des draps d'Ipre, au liure de vij. parties

D d'Alonce neuvième Roy de Castille: & des le temps de François Petrarque, au voyage qu'il feit en ces pais bas, qui est passé environ 240. ans, escriuant au Cardinal Colonne, en ceste sorte: *Et vidi ceteros Flandriæ Brabantiaque populos lanificos atque textores.* Ceux ci sont les vrays Maistres de Musique, & ceux qui l'ont restaurée & reduicte à perfectiõ: d'autant qu'ilz l'ont tant propre & naturelle, que hommes & femmes chantent naturellement à mesure, avec tres-belle grace & melodie, au moyen de quoy

E conioignant l'art à la nature, font telle preuue & harmonie qu'on voit & oit: & s'en trouue tousiours par toutes cours des Princes de la Chrestienté. De ceste nation, i'enten de parler des temps plus modernes, furent Maistre Ian le Tainturier de Niuelle, mentionné plus auant en sa ville, Iosquin des Prez, Obrecht Ockegem, Richafort, Adrian VVillart, Ian Mouton, Verdelot, Gombert, Lupus lupi, Courtois, Thomas Crequillon, Clement non Papa, & Canis: lesquelz tous sont decedez: & sont encore à present viuans, Ciprian de Rore, Ian le Coick, Philippe de Monte, Orlando

Orlando de Lassus, Manchicourt, Barbe, Iosquin Baston, Chrestien d'Hollande, Jaques de VVeert, Bonmarché, Seuerin Cornet, Pierre du Hot, Girard de Turnhout, Hubert VVaelrant, Jaquet de Berckem, & plusieurs aultres tres-maistres, tous celebres & renommez par le monde. Oultre plus ceux de ce pais sont de nature froids & posez en toutes choses: prennent sagement la fortune, & tous euenements ainsi qu'ilz peuuent aduenir, sans s'en trop alterer, ce qu'on peut aisement comprendre à leurs propos, & au visage, & à la teste se cognoist, d'autant que communement ils ne changent quasi iamais de poil, si non par extreme vieillesse: & si toutefois aucun y aura plus aduste, & Saturnin qui se laissera conduire de quelque desplaisir, ou melancolie, n'estant point habile à resister à la douleur, soudainement d'icelle oppressé moura. Les hommes ne sont communement trop ambitieux: de sorte que ayant quelqu'vns rendu bon compte de foy, & gagné suffisamment, soit ou aux administrations publiques, ou bien à la marchandise, ou autrement, se leuent de ces traueux, & à la vie tranquille louablement s'addonnent, employans partie de leurs facultez en bastimens de maisons, à quoy ilz sont moult enclins, & honorables, partie en terroirs & aultres reuenuz. Ilz sont comme personnes de nature froide, fort attrempez es œuures veneriennes, point trop iracondes, ou furieux, point trop superbes, & ne se laissent aussi aisement dominer de l'enuie: au moyen dequoy sont ciuiles en leur conuersation, traictables, libres, ouuerts, & prompts à toutes choses: & sur tout fort facetieux, combien qu'ilz se permettent quelque fois trop. Au contraire sont gens auaricieux, ou pour mieux dire tresferuentz d'auoir: sont generalement trop nouueaux, & si credules qu'ilz adioustent foy presque à chacun: à cause de quoy sont fort aisez à decepuoir, & à estre destournez inconsiderement à toute entreprise, encore qu'elle fust de tres-grand consequence: mais prenans quelque ombre, sont suspçonneux & obstinez: sont plustost hautains qu'autrement, & de trop grande loquacité: tenans peu de conte de l'interest du prochain: oublians bien tost les bien-faiçts reçeus, & par consequent portent peu d'amour à autruy, combien qu'au contraire ilz oublient tant plustost les iniures, & ne demeurēt longuemēt en quelque hayne ou rancune: retenans encore en cela (conforme à ce qu'en escrit Cesar) la coustume ancienne, ainsi que cest'air & ciel les enclinent. Ilz ont puis apres ce vice de trop boire, en quoy prennent extreme

A me delectation, & pourtant bien souuent, & de iour & de nuict boient tant, que oultre les aultres grands desordres qui en sortent, leur faict en plusieurs manieres tresgrief dommaige au corps, & à l'entendement, & sans doubte leur faict raccourcir la vie: car comme dict Propertius: *Vino forma perit: vino corrumpitur etas:* & eux mesmes le cognoissent, le confessent, & s'en reprennēt bien souuent, mais quoy? nonobstant tout cela, pour la mauuaise coustume, ne s'en sçaiuent ou peuuent abstenir. Mais ils sont en qu'elque endroit excusables, car estant l'air du païs le plus du temps humide & melancolique, ils ne pouroyent par aduerture trouuer instrument plus propre & idoine à chasser la melancolie odieuse & mal-saine, que le boire: comme il semble que monstre Horatius, disant *Vino pellite curas:* neantmoins deburoyent aussi obseruer ce noble prouerbe de Terentius, *Ne quid nimis:* comme à la verité on s'apperçoit, que depuis quelque temps en-

C çà, quasi tous hommes de qualité & condition commencent à faire. Les femmes, oultre ce qu'elles sont (comme iay dict ci dessus) de belle & excellente forme, sont de beau maintien, & gracieuses: car elles commencent dès leur enfance, selon la coustume du païs, à conuerser librement avec vn chacun: à cause dequoy en leurs pratiques, propos, & en toute aultre chose, deuiennent promptes & dextres: & neantmoins en vne si grande liberté & licence, ont l'honesteté & decoration fort recommandées, allans bien souuent seules à leurs affaires, non seulement par la ville, mais aussi souuent fois par le païs d'une ville à aultre, avec bien petite compaignie, & sans aucun blasme. Elles sont certes fort sobres & moult actiues: traictans non seulement des choses familiares, desquelles bien peu se meslent les hommes, mais se meslent aussi d'acheter, & vendre marchandises, & biens, & de mettre main & bouche à tout aultre affaire viril: le tout avec telle dexterité & diligence, qu'en plusieurs endroitz de la prouince,

E comme en Hollande, & Selande, les hommes leur laissent quasi tout faire: laquelle maniere de proceder adioustée à la naturelle auidité feminine, de dominer, sans doubte les rend par trop imperieuses: & quelque fois trop fascheuses & fieres. Or passons oultre. Le viure ordinaire de leur mesnage, est sobre & moderé, ils boient cōmunement ceruoise, faicte avec eau boullie. & reboullie, avec speaute & orge, meslé avec quelque peu de froment & houblon, diligement cultiué pour tel effect: laquelle boisson à celuy ^{potz} qui s'y sçait accoustumer est bonne & saine: & boient pareille-

ment beaucoup du lait. Ils mangent ordinairement pain de seigle: salent tous les ans vn bœuf ou deux, vn ou deux porceaux, por chasque maison selon leur famille, & faculté: & puis avec bonne prouision de fromage & de beure, de poulaillies, quelque poisson salé, & beaucoup de fruiçts, se paissent, & entretiennent la pluspart de l'année, sy que bien peu souuēt vont au marché pour chose d'importance, ains s'accoustument de fois à aultre, comme aux iours de festes solennelles, & des sainçts de leur nom, à Quaresme -prénant & autres telles occasions de laisser de l'ordinaire, & faire conuiues, appeller parents, & amis, & faire grand chere ensemble en abondance: car ils sont naturellement adōnez à plaisirs, festins, & esbatemens, voire en telle sorte, qu'ils ne refuseront telles fois, faire le chemin de 25. & 30. lieues, & d'auātage, pour se trouuer à quelque solennité, cōme sont les Processions en esté, qu'ils appellent Kermis, aux nopces de parents, & d'amis, & choses semblables: ils s'habillent fort gentiment, & commodement, de vestemens, bien façonnés: tiennent leurs maisons si bien en ordre; & tant abondamment fournies de toutes pieces d'vtenfiles, & si commodés qu'on ne sçauroit plus desirer, & certainement qu'il faict beau veoir vn tel ordre, telle netteté, & telle abondance de mesnage par leurs maisons: peut estre, & sans peut estre, plus qu'en nul aultre endroiçt du monde. Sont splendides & larges es natiuitez & baptesmes de leurs enfans, aux nopces & funeraillies, & finalement en toutes festes & choses publiques, se monstrent grands & magnanimes. Ils ont de coustume tant les Princes que les personnes priuées, comme aussi ils vsent presque en toutes nations deça les monts, de renouveler le nom du pere & de la mere, encores qu'ils soyent viuans & bien ieunes, es enfans premiers naiz. Et les gentils-hommes, de quelque qualité ou degré qu'ils soyent (à la façon des Seigneurs) accoustument de tenir leur fille plus grande, en plus grande reputation, que les aultres moindres, encore qu'elle n'ait plus de donaire que les autres. De sorte que souuent ils marieront la seconde & la troisième fille à tel homme, à qui ils ne donneroyent, pas la première, attendant pour icelle meilleur aduenture, ou personnaige. Et est chose entre eux fort louable, qu'ils font facilement alliance par parentage (comme ie trouue qu'ils faisoient dès temps de Iulius Cesar, & au parauant) avec ceux d'vne & d'autre ville; & régiō de la prouince, selon les occasions qu'ils voyent, qui sont diuerses sans seulement se restraindre à leur propre patrie: à cause de quoy plusieurs

- A** plusieurs biens & commoditez en prouiennent, & principalement d'autant qu'iceux ont camp plus ouuert de trouuer auenture: & d'auantaige auoir parenté par tout le pais rend paix, amitié & commodité non petite, tant au priué qu'au commun. Et font non seulement parentage avec ceux du pais, mais aussi avec estrangers, moyennant qu'ils y trouuent quelque aduantage, & quelque fois desauantage. Mais c'est chose indecente & mal
- B** à propoz, qu'on y void souuent marier fort estrangement, vn ieufne homme avec vne vieille femme: vn vieillart avec vne ieufne fille, sans auoir aultrement necessité d'enfans: l'ignoble avec le noble, le maistre avec la seruante, & la maistresse avec le seruiteur. Les modernes prennent le commencement del'année, non seulement de Région à aultre, mais aussi en vne mesme contree, comme en Hollande, en diuers stiles: toutesfois ordinairement en aucuns endroiets du pais se prend le stile Romain, à sçauoir au
- C** premier iour de Ianuier, comme en Selande: & en Brabant au iour du vendredi en la sepmaine saincte: en Flandres la veille de Pasques à midi. Voyci les propres termes de stile du Brabant & Flandres, cōbien que la pluspart de gens prennent la date pour la grande proximité qu'il y ha desdicts iours à Pasque de resurrection de Iesus-Christ, nostre seigneur, comme aussi s'en faiet en la pluspart de la France. Mais les heures par tout le pais comme aussi par toute l'Europe (excepté Italie) sonnent & obseruent
- D** vne maniere mesme. C'este maniere & distinction des heures, si ie ne me deçoy est plus idoine que la nostre d'Italie: car à respect d'icelle l'on cognoist par les heures la fin du iour, & le commencement de la nuict, qu'est à 24. heures, au coucher du soleil, ce que aussi ne seroit guere malaisé de comprendre sans les heures, & ha l'on aussi commodité de sçauoir combien la nuict ha d'heures. si est ce toutesfois qu'on ne peut sçauoir combien en ha le iour: qui emporte beaucoup plus que la nuict: Brief en Italie
- E** ne se faiet iamais plus qu'vn seul point, selon lequel se conuient régler toute ceste espace de xxxiiii. heures, au moien de quoy ny d'esté, ny d'yuer l'on ne peut iamais sçauoir que par pratique, ou faisant son conte avec la plume, cōbien le iour & la nuict durent. Bien peut l'on continuellement cognoistre, l'vsage de pardeça en toute saison, le midi & la minuiet: car l'horloge est temperé, en sorte que à xii. heures au disner est tousiours midi, & à xii. heures de la nuict, minuiet. De maniere que se faisant deux tels poinets tant opportuns à l'vsage de la vie humaine, toutes les xii.

heures, est apres bien aise à chacune heure qui sonne de com- F
prendre combien qu'on soit pres du midi & de la minuiet, &
combien loing, & par consequent est aussi facile de sca-
uoir, & d'esté & d'yuer, combien le iour & la nuit dure: chose
certes bien commode: & trescommode est, que non seulement en
toutes villes y ha plusieurs horloges publiques & priuez, mais
aussi en quelque village & lieux d'importance que ce soit.

G

REGIME ET GOVERNEMENT
DV PRINCE AV PAÏS.

QR NOVS parlerons maintenant du regime, & gouver-
ment qui est tenu en ces païs, au nom & de la part du
Princed'iceux: conforme en substâce des magistrats de
nom, & d'auctorité au gouvernement & regime des
Roys de France en leur Royaulme: gouvernement tres bon, & ap- H
prouué de tout homme, & du temps mesme, & qui ha duré desia
plus de mille ans audict Royaulme, sans variation aucune d'im-
portance, au grand repos & louange des François. En apres, plus
auant à son lieu traicterons du gouvernement des seigneurs par-
ticuliers, & des villes du païs, lesquelles quasi absolutemét moye-
nant leurs priuileges Royaux d'eux mesmes se gouvernent. Je di
done, que ces Princes tres-puissans de la maison d'Austrice pour
auoir, oultre ce demaine hors d'ici, tant de Royaulmes & pro- I
uinces sous leur domination, ne peuuent eux mesmes gouverner
ces païs, ainsi que iadis faisoient les Ducs de Bourgoigne, & pour-
tant ont eu de coustume & encore ont, d'y tenir vn Gouverneur
ou Regent avec ses Consaux, lequel aussi est gouverneur de la
Conté de Bourgoigne. Au temps de l'Empereur Maximilian &
du Roy Philippe son fils, gouverna pour quelque espace le Duc
George de Saxe, & au temps de Charles V. Empereur, premiere-
ment par plusieurs années Ma-dame Marguerite d'Austrice, sa K
tante, mais elle decedant de ceste vie, ledit seigneur donna le
mesme gouvernement à Marie Royne de Hongrie sa sœur, l'an
M. D. xxxi. laquelle depuis ledict temps iusques à l'an M. D. LV.
tousiours gouverna, qui fut lors que sa M. renonça ces païs au
Roy Philippe son fils, lequel soudainemét en donna le maniemét,
& d'auantage le degré & tiltre de Capitaine general pour sa Ma.
en ces quartiers, à Emanuel Philibert Duc de Sauoye son cousin
germain maternel, à scauoir n'ais tous deux de deux sœurs, filles
à Ema-

- A** à Emanuel Roy de Portugal. Mais ayant dernièrement ledict Duc par la paix, & par la vertu & bonté du Roy Catholique, recouuert du Roy de France ses pais de Sauoye & du Piedmôt, l'année passée 1559. au mois d'Aoult se partit d'ici pour se retourner en la patrie, & par ainsi renoncēat à ceste charge & degré, le Roy bailla le gouuernement de ces dictz pais à sa sœur Madame Marguerite, femme à Octauian Farnese, Duc de Parme & Plaisance, avec vne prouision pour telle gouuernance de 35000. escus par an, & autres *Nota* droictz accoustumez. Le Gouverneur ou Regente du pais comme Lieutenant du Prince, ha autant d'auctorité & puissance par toute la prouince, ou peu s'en faut, que le Prince mesme: neantmoins tous magistratz appartenans au gouuernement vniuersel, se font au nom du Prince: & donne ledict seigneur presque tous les offices supremes, comme de President, Chancelier, & Conseillier d'Etat: & se traictent & expedient toutes loix, decretz, &
- C** negoces, en son nom. On voyons quels sont lesdicts Magistrats. Mais il faut premieremēt entendre, qu'il ny ha encore guieres, que les deux Conseils, à sçauoir d'Etat & Priué n'estoyent qu'un seul, aussi appellé Conseil Priué, lequel de premiere institution embrassoit luy seul tous les negoces qu'embrassent maintenant les deux. Mais accroissant fort les affaires, & spécialement pour cause de tant & si continuelles guēres suruenues au pais, ha esté necessaire de diuiser ledict Conseil en deux parties,
- D** avec l'auctorité & preeminēces que plus bas declairerons.

CONSEIL DES ESTATS.

LE CONSEIL d'Etat residant à present pres du gouuerneur, consiste en vn nombre incertain de Conseillers, car ilz sont maintenant plus, tantost moins, selon les occasions & la volonté du Prince: auquel nombre entrent aucuns seigneurs, gouuerneurs de quelques Regions du pais, d'auantage aucuns Docteurs, & vailants personages, qui par leur vertu & merites, à ceste dignité sont choisis du Prince: & ha ledict Conseil ordinairement vn President, homme tresdocte & prudent, comme est à present M. Charles Tisnach, plus auant mentionné, lequel tandis que ie fournissoye ceste presente ceuure, fut esleu par le Roy à vne telle dignité, & degré d'honneur. Avec ce Conseil d'Etat se conseille & delibere le Gouverneur es choses appartenantes à l'estat du Prince, & au publique:

ilec se traicté aussi de la paix & de la guerre, & de tout le gouuernement du païs: en ce Conseil se voyent & consultent tous aduertissements qu'on reçoit de tous costez, les intelligences qu'on ha avec le Princes, & avec les voisins: icy se traicte de retenir ou bien casser les Colonelz & Capitaines: des fortifications des munitions & prouisions d'armes, d'enuoyer & receuoir Ambassadeurs. A ce Conseil sont rapportez tous les plus difficiles negoces des aultres Conseils: Brief il ha la charge & G
superintendance de tout ce, que touche au gouuernement & protection du païs, tant dedans que dehors. A present sont en ce Conseil, le Cardinal Granuelle, lequel est d'auctorité treseminente en tout le gouuernement, le Prince d'Oranges, le Conte d'Eguemont, Monsieur de Glajon, Monsieur de Barlaymont, Monsieur de Bossut, & les deux Docteurs, Philibert Brusselles, & Simon Reinart: & y ha de plus quatre Secretaires, à sçauoir Pierre d'Ouerloepe Audiencier, & premier Secretaire: Iosse Cor- H
teuille, Ian vander Aa, & Baptiste de Berti: & aussi y furent adioincts tandis que ie mettoye la presente description à fin, le Duc d'Arshot, & ledict President Tifinack. Mais es choses plus extraordinaires & vrgentes tous les Cheualliers de l'Ordre du Toison, & aucunesfois quelques autres Gouverneurs & Officiers du Roy sont appellez en Conseil.

CONSEIL PRIVE.

DE CONSEIL Priué & secret du Roy, residant semblablement aupres du Gouverneur, consiste ordinairement en vn nombre de x. ou douze Conseillers Doctorisez & Licentiez, esleuz par le Prince, ou son Gouverneur: lesquels ont pareillement vn President. Ce Conseil ainsi appellé Priué, pourtant qu'il est fort auancé & familier au Prince, souloit par ci deuant embrasser (comme desia ha esté dict) tous K
negoces de la Court & du païs: mais s'estant puis apres diuisé en deux Conseilz, en donna à celuy des estatz telle part qu'auons demonstté, & pour sa part retint & retient tout ce, qui est nécessaire à iustice, de iure, & de policie, retint le regard & superintendance des aultres conseilz. Ce conseil ha auctorité, de donner priuileges, consentements, octroys, graces, pardons, & remisiõ: de faire loix, ordõnances, statuz & edictz, à cause dequoy les Conseillers dudict Conseil, sont aussi appellez maistres des Reque-
stes: la

A ftes: la cognoiffance & iugement des queeles, des limites & confins du pais, & femblablement des parties plus importantes du demaine: de la superiorité & auctorité du Prince, Seigneurs, & autres de la Court, passéz par les Registres ordinaires: brief ce conseil est le rempart de iustice, pour auoir supreme regard sur toutes choses, combien que des affaires plus importantes en faiét part, & comunique à son prince, & en son absence au Lieutenant general,

B & femblablement au Cõseil d'Estat, si cõme mesmement les choses d'Estat, la ou la iustice ou police du pais est meslée avec le Conseil priué, se communiquent & conferent. En ce Conseil sont à present les personages suiuan, M. Viglius Zuichem President, mëtioné plus amplemët en son lieu, Philippe Nigri, Chancelier de l'Ordre de la Toison d'or, Charles Perrenot Abbé de Fauernay, frere du Cardinal de Granuelle, Hermes de VVingene, Philibert Brusselles, Simon Reinart, Christoffe d'Assonville, Nicolas Micault seigneur d'Indeuelde, Charles Grandjan seigneur de Romain, Philippe Cuebel, Ioachim Hopperus, M. Pierre d'Ouerloep, est Audiencier & premier Secretaire: les aultres Secretaires sont Iosse Courteuille, Ian vander Aa, & Baptiste de Berti, lesquels comme à esté dict sont aussi Secretaires du Conseil d'Estat, Sebastian Bourgeois, Iosse Baue, Ian de Langhe, Ian de Vlierden, seigneur dudit lieu, Iaques de la Torre, Estienne Prats, & Ian Mefdach.

D **CONSEIL DES FINANCES.**

DAREILLEMENT reside à la Court vn Conseil, appellé icy & en France des Finances, auquel depuis quelque temps en ça, y ha ordinairement trois prudens seigneurs, du pais apellez cheffz des finances, vn Thresorier, vn Receueur general, & trois aultres hommes qualifiez, experts & idoines, nommez Commis, avec deux Greffiers, & aultres Officiers. Ce conseil ha la superintendance des biens patrimoniaux, & reuenuz du Prince, des aydes ordinaires & extraordinaires, des chambres des comptes, des receueurs & aultres officiers, manians les deniers du Roy. Ici se font les taxations, & donne l'on ordre pour les payements de routes choses concernant tant à la paix qu'à la guerre, comme de fortifications, de munitions, prouisions, despenses ordinaires, & extraordinaires, pour le soustenement & entretenement du pais. Ce Conseil baille

les biens du Prince à ferme, fait les moderations & restrictions **F** contenues en leurs ordonnances: brief il ha le maniemēt, & gouvernement de tous les deniers & biens du Roy: à cause dequoy se peut à bon droit nommer le mont & thresor du Prince, pour s'en seruir & valoir en ses occurences, & le font avec telles ordonnances & reigles, que plusieurs princes estrangers en ont demandé instruction, pour gouverner leurs estats, à la maniere de cestuy-cy: en ce Conseil y ha à present deux chefs seulement, à sçauoir **G** Charles, seigneur de Berlaymont, & Philippe de Montmoranci, seigneur d'Anchicourt, tous deux Cheualliers de l'Ordre de la Toison d'or. Le chef de tout, qui manquoit depuis la mort de Monsieur du Prat, se restablist tandis que i'acheuoye la presente œuure, & fut le Duc d'Arshot: le Thresorier est le Seigneur Iaspar Schetz, plus auant en son lieu mentionné: le Receueur general Lieuin Wouters: les Commis Iosse Damhoudere, Cheualier, Docteur, & Conseillier du Roy, Albert de Loo, & Martin **H** de Berghe: & les Greffiers Ian Gilles, & Iaques Ringault.

CONSEIL DE LA CHAMBRE DES
COMPTES.

N O V L T R E reside vn autre Conseil à Brusselles, qui est comme membre des finances, appelé Chambre des contes: ou il y ha vn President & sept Maistres des **I** comptes, à sçauoir quatre ordinaires, & trois extraordinaires, et autres officiers. Auquel Magistrat tous ministres, manians deniers du Roy en Brabant, et pais adherens, et au Duché de Luxembourg, comme Tresoriers, Receueurs, et autres de fois à autre, selon les ordonnances sur cé constituées, viennent à y rendre compte et raison, et d'iceluy reçoient quictances deuës. Ily ha au pais outre celle de Brusselles trois autres chambres des contes, à sçauoir en Flandres, Gueldres, et Hollande, lesquelles **K** toutes au Conseil des Finances, comme à superintendant, sommairement rapportent leurs administrations. A present sont en cest office, le President Orlando Longin, Cheualier et seigneur de Cappelle, Ierosme de Hamme, Gillis Cleerhagen, Ian vanden Dyck, seigneur de Santvliet, Rombold Loets maistres ordinaires, Pierre Butkens Conterolleur, Ian Boote, et Oddo Viron extraordinaires, Henry Hoochstoel, et Henri Sterck auditeurs ordinaires, et Ian de Walem extraordinaire, Laurens Cigoigne y est maistre

- A** maistre ordinaire sur les con tes venans de Luxembourg, & le fufdit Oddo Viron outre son autre office, est maistre ordinaire sur les mesmes comptes de Luxembourg. Voyla les Conseils qui sont ordinairement au nom du Prince, chez le Gouverneur general de la prouince. Mais oultre cela y ha puis apres en chaque Region (côme en son lieu se dira) vn gouverneur particulier, à qui semblablement, comme au lieutenant Royal, la somme des affaires de
- B** la-dicte Region, principalement es choses de guerre se rapporte, & luy mesme obeit au Regent general.

CONSEILS DV ROY, PROVINCIAUX.

LE ROY tient aufsi en la plus-part de ces pais (comme aux lieux propres sera recité) vn Conseil en son nom, appellé aufsi vulgairement, Parlement: comme à Malines: & en aucuns lieux comme en Brabant, Chancelerie. Ce Conseil selon les lieux consiste en xij. xvj. & xvij. Conseillers, Doctorizez ou Licenciez, avec vn President ou Chancelier pour chef, ou pareillement reside l'Aduocat du Roy, & le Procureur fiscal: & puis les Greffiers, Secretaires, & autres officiers, tous esleuz du Gouverneur general, & quasi trestous du Prince à vie durant, salariez. Lequel magistrat ha tresgrande auctorité sur la iustice ciuile, & criminelle: car il prend cognoissance sur tous differens suruenans es seigneuries, & biens patrimoniaux

D du Prince. Prend cognoissance actiue, & passiuue des fonds, confins, & differens procedantes des Abbayes & leurs iurisdiccions: excepté des biens, qu'on appelle Amortisez, car de ceux la se tient Iustice (comme plus auant sera declairé) au siege Ecclesiastique. Il fait obseruer priuileges, franchises, offices, benefices, & prouisions que donne le Prince: reserué toutefois tousiours les iurisdiccions & priuileges particuliers des lieux. A ce Conseil s'appellent en iustice, non seulement tous officiers & ministres

E prouinciaux du Roy, mais aufsi le Roy mesme, pour lequel respondent son Procureur & Aduocat: & ne sy fait par auctorité ou autrement tort à personne: ainçois en Gueldres puis naguieres est aduenu, que ayant le Roy Philippe perdu vne cause d'importance, cõtre le seigneur d'Anholt, & ne se trouuant officier qui la voulust executer, le Roy mesme (ô tres-iuste Prince!) la feit realement executer. A la iustice de ces Conseils, recourent les appeaux de toutes autres Cours, comprises en sa iurisdiction, & en la pluspart d'iceux, comme aux Conseils de Brabant, Malines, Haynault,

Haynault, Gueldres, & Frise, se iuge diffinitiuement, d'autant **F** que tels Conseils Royaux, n'ont point d'appel. Mais bien sont ils subiects au ciuil, si la partie le requiert, & moiennant les ordonnances, l'obtient à vne maniere de sindicat que l'on appelle Reuision: en laquelle reuision certains Conseillers d'une & d'autre Regions, de la prouince se trouuent, comme seroit la moiectié du nombre de ceux dudict Conseil, qui ha prononcé la sentence: & ainsi reuoyent les vns avec les aultres, ensemble de **G** chef les pieces du proces, & selon qu'ils trouuent, iugent par suffrages, & vuydent ledict proces, mais il aduient bien peu souvent que celuy lequel faict faire la reuision, ne perde le temps & l'argent des despens, qui est tresgrand: sans toutefois retarder avec la dicte reuision, l'execution de la sentence principale. Ils ysent en tous ces Conseils, & par tout le pais en l'un & en l'autre droit, les loix communes, reserué les loix municipales, & constitutions des lieux particuliers, qui sont beaucoup: en outre les **H** decrets du Prince, qu'on appelle Mandemens, lesquels, sauf tousiours les priuileges, precedent à toute autre loy: mais ceux cy aussi, meurement se deliberent auant qu'estre créez, avec l'aduis & opinion desdicts Conseils, & sont fondés in iure, d'autant qu'ils se conforment aux loix communes.

LE REGENT, outre ces ordonnances, & gouuernements enuoye & ordonne au nom du Prince, tous les ans Commissaires à faire la nouvelle loy, non seulement en toutes villes capitales, **I** mais aussi presques par toutes les autres villes principales du pais: enioingnant d'auantage audicts Commissaires, de veoir les contes du reuenu des villes & leurs frais aussi: & à ceux du pais de Brabant, principalement ou le Prince ha particuliere auctorité & iurisdiction es lieux sacrés: il donne aussi commission de reuoir les contes des eglises, monasteres, & hospitaux, pour entendre s'ils sont deüemēt gouvernez & entretenuz: à fin que s'y on trouuoit quelque desordre, ou abuz manifestes, faisant le rapport à la **K** Court y soit proueu en toute seuerité, comme est aduenü en l'an M. D. LXIII. pendant qu'acheuoye la presente œuure, qu'ayant trouué certaines fautes en Leuue au monastere de l'ordre de S. Augustin, autrement appellé les Escoliers, le prier duquel lieu est au nombre des xij. grands Prelats de Brabant, le conseil du Roy commist l'Abbé d'Euerbuer, et M. Pierre Asseliers Conseiller et Commissaire ordinaire pour faire annuellement nouvelle loy en la-dicte ville, pour redresser le-dict Conuent, comme ils
feirent

A feirent à leur grand honneur. De sorte que combien que toutes citez, terres, & lieux, comme en la Description d'Anuers particulièrement sera demonsté, vivent avec leur loix & priuileges en tres-grande liberté, neantmoins toute la somme du regime & preeminences plus substanciellles de ce demaine, procedent du Prince, & à luy mesme redont. Et ont de coustume tous gouuerneurs, Presidens, Chancelliers, Conseilliers, Thresoriers, Receueurs, & autres ministres & officiers royaux, tant toquez que armez, du pluspetit au plus grand de faire à l'entrée de leur office serment de feauté, & loyauté au Prince: comme aussi font tous autres ministres, & officiers des villes, villages des seigneurs, & autres vsans en ces pais & par tout deça les monts iuremens d'estre fidelles, & loyaux à leurs superieurs.

C LE PRINCE n'y tient en temps de paix aucune gendarmerie, ainsi que faiçt la pluspart d'Italie: & pareillement depuis peu de temps ença la France: car il y ha commodité tresgrande d'en faire à sa poste, tant icy qu'en l'Allemaigne sa voisine: Il y tient tant seulement quelques milliers de soldats, pour les garnisons des frontieres, & d'aucunes fortes places, qui sont en tout le pais xxvi. lieux, ou l'on tient garde de fanterie: en vne partie desquels lieux se tient aussi cheualerie, mais le Roy y ha vne vielle ordonnance militaire à cheual, qui fut fort considerement reformée par Charles Empereur V. l'an M. D. XLVII. laquelle ordonnance à **D** present consiste en trois mil cheuaucheurs, partie armez de toutes pieces, comme à homme d'arme appartient, & partie equippés plus au leger, appelez Archiers. ceste Cheualerie faiçt le nombre de six cens lances, contant à la maniere de ces pais cinq hommes à cheual, pour chaque lance: tel nom ont pardeça les homes d'armes: en France content six cheuaux pour lance. Lequel nōbre de six cens lances distribuées es lieux opportuns, est diuisé en xiiij. compagnies appellées Bandes d'ordonnance: la plus grande est de **E** cinquante lances, & la moindre de trente, & sont attribuées à la conduicte & gouuernement des principaux seigneurs du pais, avec honnelle prouision & tres-bel ordre: De sorte que ceste gendarmerie demeure tousiours viue, & pleine de gentils hommes, & soldats esseuz, pour faire en bien peu de temps (comme plusieurs fois s'est veu manifestement) quelque grande entreprise. Les seigneurs soubz lesquels ces dictes bandes se gouuernent sont ceux cy, le Duc d'Arschot, le Prince d'Orange, le Conte d'Eguemont, le Marquis de Bergues, le Conte de Horne, le Conte

le Conte d'Arenberghe, le Conte de Mansfelt, le Conte de Me-
ghem, le Conte du Reux, le Conte de Boffut, le Conte de
Hoochstrate, le Seigneur de Brederode, le Seigneur de Montigni,
& le Baron de Barlaymont: lesquels Seigneurs ont chacun d'eux
leurs Lieutenans & autres officiers: & y ha vn Tresorier des guer-
res, qui au nom du Roy paye lesdictes bendes, nommé Art
Molkman, homme de condition.

LE ROY n'y tient nulle armée de mer, car ce seroit
chose superflue, veu qu'il y ha de tout temps grand nombre de
nauires du païs, & d'autres costés, mais bien y ha vn Amiral avec
quelque peu de nauires medriocrement equipées: toutefois si luy
conuient faire entreprinse belliqueuse, ou voyage par mer,
comme d'aller ou venir d'Espaigne, il ha de coustume de faire
arrester & retenir tel nombre de nauires chargées, ou deschargées
de quelque personne ou nation que ce soit qu'il trouue par les
ports, & les fait munir & armer de ses propres munitions à sa
volonté: & s'en sert pour autant de temps qu'il en ha besoing,
payant honnestement la voiture aux patrons d'icelles. Cest office
d'Amiral est tres-digne, honorable, & de tres-grande impor-
tance: car il est gouuerneur de toutes choses appartenantes à la
mer & ses dependences: au moyen dequoy par consequent est
toufiours chef, & Capitaine general de l'armée maritime: ayant
part à toutes confiscations: proyes & butins qui se font sur
mer en temps de guerre: Il ha certaine dache, pour chascun
tonneau de toutes marchandises, qui par sauf-conduict Royal
vont & viennent du païs de l'ennemi. Ausquels sauf-conduits
donné aux marchans, ou aultres par mer, doibt aussi l'Admi-
ral donner consentement par escrit: l'escrit qu'il baille est ap-
pellé pardeça Attache, d'autant qu'audiect sauf-conduict est at-
taché & annexé, sans lequel toutes marchandises & biens seroyent
immédiatement confisquez, comme aussi en prendroit aux sauf-
conduicts que le Roy donne par terre, sans les attaches des gou-
uerneurs des Regions, par ou les marchandises allans & venans
du païs ennemy passent: car le Prince non seulement leur fait
cest honneur, mais avec l'adueu & approbation de ces gouuernas
Seigneurs, qui en scaiuent à parler plus que les autres, est asseu-
ré de n'estre point trompé ny deceu. le Conte de Horne est à pre-
sent Amiral.

LE PRINCE ha par tout le païs tres-grande prouision d'artil-
leries, de munitions, & de tous instrumens de guerre: desquelles
choses

A choses reseruee la partie qui necessairement se tient aux frontieres, par les chasteaux, & fortes places plus importantes, le demourant luy est gardé à Malines, duquel lieu (se mouuant quelque exercite ou suscitant quelque autre occasion & occurence) sont de bonne heure enuoyez es lieux plus opportuns. Sur cest office y ha vn Ministre Royal appellé Grand maistre de l'artillerie, lequel ha la charge de faire & deffaire: & de prouoir à toutes

B occurences appartenantes à la somme du train de l'artillerie, & de la munition Royale: & de les faire mener & ramener par ses officiers: office de grande importance & dignité, est à present en cest estat Monsieur de Glajon, Cheualier de l'Ordre, & Conseillier d'Estat. Quant au reste le país de soy mesme est fort bien fourni d'artillerie & munitions de toutes sortes: car il y ha bien peu de villes ou chasteaux d'importance qui n'en ayent eulx mesmes bonne quantité.

C DEFFENCE DE LEVER DIVERSES CHOSES DV PAÍS.



E ROY ha encore au país plusieurs autres bonnes ordonnances, tant pour la cōseruation de sa Maiefté, que de la Republique. En premier lieu, ne permet en temps de guerre à aucun sien vafal de s'enroller soubs quelque Potentat ou Princes forains sans son congé. Ne permet aussy qu'en tel tēps aille au país de l'ennemy, ou de la vienne aucune sorte de marchandise, ny que ses subiects y ayent traffique ou hantise: mais trop bien concede il faufconduicts aux particuliers, pour telles marchandises qu'il luy plaist, ou qu'ils font ensemble accordez, avec son grand proufit. Qui plus est ne permet en temps de guerre ou de paix, que du país se leuent aucuns cheuaux passans la hauteur de xv. paulmes, & ne permet que sans permission speciale, on transporte aucuns iumens dudit país, ne se peut

D aussy extraire nulz frouments, ou seigles, ny auoines creües pardeça, mais les foraines ne sont point deffendues: Leuer armures, ou munitions de guerre: or ou argent massif, ou en poudre ne se peut, mesmement ne se peult leuer argent de quelque forge, ou coin que ce soit, entier ou rompu, sinon pour les despens ordinaires des voyagers: ni aussy argent vif, metal de cuiure ou brouze: mais par grace & par argent beaucoup de choses s'obtiennent. Il est permis d'apporter au país de quelque Region, ou lieu que ce soit, marchandises & biens de toutes sortes,

E tes,

tes, mais qu'ils soyent loyaux & sans fraude, semblablement toute sorte de monnoyes d'or, & infinies d'argent, y ont cours chacune pour leur prix, & valeur.

LA VENAISSON, & vollerie Royale du païs, & la pescherie des riuieres, lacs, & autres eaux viues (la mer est franche) appartiennent au Prince, aux villes, seigneurs, & gentils-hommes, si auant que s'estendent leur seigneuries & iurisdiccions, sauf toutefois le païs de Brabant, lequel quant à la chasse n'a que ces cinq bois, à sçauoir, Sonien, Sauenterloo, Grootenhout, Grootenheist, & Meerdal, ou l'on ne puisse chasser: tout le reste dudict Brabant pour la venaison, & pour la volaille avec chiés & oiseaux, sans lacs, ou rets est libre à tous. Sur ceste venaison, vollerie, & pescherie, le Prince ha en chaque Region de ce païs ses officiers, lesquels en la plus-part de la prouince luy rendent grand proufit: & sont ces officiers (principalement ceux, qui sont sur la venaison) personnages de reputation, comme en Brabant, ou est le Marquis de Berghes, lequel ha charge & superintendance de toutes choses principales appartenantes à la chasse: à cause dequoy entre ses dignitez & tiltres est appellé, Grand veneur de Brabant.

LES BOIS principaux du païs sont semblablement au Prince: desquels il se fert non seulement pour la chasse, mais aussi de brullage pour le peuple, dont il en tire vn grand argent. Et cestes sont vne particelle du reuenue du Prince: le demourant de ses rentes ordinaires consiste en aucunes villes, chasteaux, villages, terroirs, molins, & aultres appartenants de longue main au propre seigneur: lesquelles rentes sont appellees demaines. Il ha d'auantage compris entre ces biens, aucunes gabelles sur les marchandises, qui vont & viennent par mer & par terre: ha aussi cy & la en aucunes villes de la prouince quelques petites rentes & adroicts, comme en Anuers, auquel lieu oultre sa part qu'il ha aux confiscations, ha la monoye, ou le coin qu'il baille à loaige, la prison publique semblablement, & l'office des poissonniers, qu'il vend à qui le veut exercer: & ha aultres petites choses, lesquelles adioutées avec les grandes luy font vn beau & gros reuenue, voire non moindre pour l'ordinaire, ny pour l'extraordinaire (hors-mis l'occupatiō des reuenus de l'eglise Anglicane) q̄ celuy d'vn Roy d'Angleterre: Or que cela suffise sans aultre particularité: & ce que i'en ay dict, est seulement pour demonstrier en partie la puissance du païs & de son Prince, car il n'est conuenable & ne se peut aussi bonement par escript particularizer plus auant.

A MANIERE D'ASSEMBLER LES ESTATS
 DV PAÏS, ET DE TRAICTER ET CONVENIR
 AVEC ICEVX.

B **Q**UAND le Prince, ou son gouverneur veut r'assembler les Estats du païs, pour leur faire quelque demande d'argét ou d'autres aydes, ou bien pour leur proposer quelque chose d'importance, côme de vouloir mettre sus nouveaux tributs ou truages, ou loix nouvelles leur assigne & depute par lettres missiues vn iour certain & prefix, pour se trouver au lieu qui mieux luy plaist, qui est presque tousiours à Bruxelles, tant pour ce qu'illec reside iournellement la Court, comme aussi pour cause des Brabançons, lesquels comme en son lieu sera declairé, ne deliberent chose aucune hors de Brabant. A ce iour prefix tous les estats appellés, & qui de faict doibuent


C ordinairement comparoir, comparoissent: & s'ils demeurent trop longuement sont r'appellez, y posans quelque amende pecuniaire plus, ou moins, selon l'exigence du cas: & ainsi ne failent point à comparoir, & se représenter en plus grand ou moindre nombre, ainsi qu'ils ont esté adiournez, car selon l'importance du cas plus, ou moins de personnes s'appellent: mais les estats venans ordinairement à Brusselles, sont de ces Regions suiuanes: en premier lieu ceux de Brabant, de Flandres, Artois, Haynault, Valenchienes: le Grand Baillage de Lille, Douay, & Orchie, ceux d'Hollande, d'Vtrecht, de Selande, de Namur, de Tournay, & Tournesi, & finalement ceux de Malines: les autres Estats des païs comme de Gueldre, Frise, & Luxembourg, pour estre plus distans, que les autres sont appellez (sice n'est que les causes soyent par trop extraordinaires) par leurs gouverneurs particuliers au nom du Prince en la mesme prouince, & conuienent avec eux. Tous ces estats sont de trois ordres, le premier est Ecclesiastique, le deusième de la Noblesse, & le troisième des villes capitales. Desquels Estats, les membres, personages & deputez, qui anciennement à cest effect furent ordonnez viennent, ou enuoyent leurs Commissaires, combien qu'aucuns personages sont obligez, sauf quelque empeschement legitime, de venir en personne. Mais toutes ces Regions n'ont point les mesmes ordonnances & coustumes: car pour exemple, de Brabant, d'Haynault, d'Artois, de Namur, & de Selande, viennent Commissaires pour tous les trois estatz, à sçauoir, pour l'Ecclesiastique

que, Abbez, pour l'estat de la Noblesse, Ducs, Marquis, Princes, Barons, & Gentils hommes, & pour les villes principales viennent Bourgemaistres, deux ou trois Escheuins, & vn Pensionaire de la ville, plus ou moins pareillement selon l'importance des affaires. Flandres enuoye tant seulement Commissaires, pour l'estat de ses iij. membres: lequel estat ha auctorité & puissance de deliberer & disposer, tout seul pour tous les trois estats d'icelle prouince, car eulx aussi sont appelez, & enuoyent quand bon leur semble les aultres deux estats, Ecclesiastique & Noblesse Commissaires, pour voir si les quatre membres accordent quelque chose avec peu d'esgard en leur preiudice particulier, pour s'en rescntir: Car en tel cas se resentiroyent, & remonstreroient à bonnes enseignes leur interest. Mais ordinairement ce que accordent lesdictes iij. membres, ne requiert replique, ou opposition quelconque. Hollande enuoye tant seulement commissaires pour les deux estats, à sçauoir pour la Noblesse, & pour les villes: & ce que accordent ceux-la suffist pour toute la Prouince. Peruenus sont ces estats à Brusselles, ils se rassemblent en vne tres-grande & ample sale du palais Royal, en laquelle ordinairement en la presence du gouuerneur, le President, (ou bien quelque Conseillier d'estat, au nom du Prince) se faict la demande ou proposition, exposant avec raisons & paroles tres-humaines son besoing, ou desir. Alors lesdicts estats prennent temps pour respondre: & ainsi vsé qu'ils ont leurs termes & ceremonies, rendent puis apres chacun à part response par escrit. Ne se contentant point de ceste response le Prince, ou son gouuerneur, tasche par plusieurs raisons & iustifications de les persuader à son intention: d'autant que selon leurs priuileges, ne les peut disposer fors que avec raisons, car on n'vsé point pardeça, comme en plusieurs autres lieux, de dire, *Sic volo*, *Siciubeo*, veu que ores que tout le reste accordast aucune chose, vne ville seule, comme Anuers pouroit rompre tel accord: car ces estats ou leurs membres qui accordent, le font ordinairement à telle condition que tous les autres estats accordent aussi leur part & portion. De maniere que pour l'ordinaire est mestier, que non seulement tous les susdicts estats, mais aussi leur membres concordamment viennent à vne conclusiō: à cause de quoy il aduient quelque fois que nonobstant toutes Remonstrances pour la diuersité des aduis, chose aucune ne demeure accordee de la demande du Roy: & en tel cas le Prince ha patience, & ne s'en parle

roy d'auant
indis e pas.

- A** parle plus ceste fois, la remettant à vn autre temps plus opportun: mais le Prince comme personne modeste & ses subiects gens de discretion, encore que la chose traine vn peu longuement, quasi tousiours s'accordent & mutuellement conuiennent ensemble avec egale satisfaction & contentement. Et ainsi quand lesdicts estats en tout ou en partie avec les gens du Prince vnanimement accordent, c'est chose stable & ferme & à temps conuenable, ha entierement son effect. Si la demande consiste en pecune & que les estats se trouuent tellement maigres & espuisez, qu'ils ne puissent fournir avec leur thresor & reuenus ordinaires, apres auoir accordé, (avec l'aduis & consentement du Prince) peuuent leuer tels deniers accordez. De sorte que ou soit par dismes sur les biens, ou par accroissement pour quelque temps des gabelles, par nouueaux impostz, ou autrement selon les lieux temps & occasions, est accompli proportionnellement moyennant les taxes ordinaires, & accoustumées, ce qu'on ha accordé au Prince. l'Estat Ecclesiastique paye sa portion separément: l'Estat de la Noblesse, & des villes pour la conformité & interest, qu'ils ont l'vn avec l'autre payent ensemble: Et ainsi le pais de Brabant, lequel pour l'ancienneté & dignité Ducale, est le premier à preceder, paye sa parten florins de XL. gros de Flandres. *Nota* La Flandre pour la grande puissance qu'elle a en lieu de florins de XL. gros, paye florins de XLVIII. des mesmes gros: & semblablement
- D** les autres estats payent à l'aduenant, selon lesdictes taxes accoustumées, lesquelles taxes si nouueaux accidens ne suruiennent à quelque estat, iamais pour l'ordinaire se permutent ou changēt.

CONVENTIONS ENTRE LE PAPE ET LE PRINCE DE CES PAÏS.

E  VANT aux choses Ecclesiastiques le Prince ha en ce pais quasi les mesmes conuentions avec le Pape, qu'ha le Roy de Frāce en son Royaume: à sçauoir la nomination, & la disposition des Eueschez, Abbaies, & autres preeminences apartiennent communement au Prince, & la confirmation & expedition au Pape: Lequel pour aucune pretention ou correction, que ce soit, ne peut appeller personne, prestre, ou laic hors du pais: dont luy faut enuoyer, ou deputer Commissaires pardeça, pour voir & entendre la cause pretendue: & ne peut aussi conferer aucun benefice, ou grace ny espedier

bulles ou autre chose au pais, sans le placet du Prince, ou de son F
 Conseil. Les ordonnances du seruice diuin y sont par tout bien
 obseruées, car les Euesques ont leurs Archidiacres representans la
 personne de l'Euesque, comme membres & Ministres d'iceluy: &
 pourtant ont soing & cure que l'office diuin soit pertinement ad-
 ministré: tenans aussi pour tel effect leurs doyens Champestres
 par toutes villes & lieux principaux: d'auantage sont obligés
 d'aller tous les ans visiter leurs prouinces, & faire entendre à l'E- G
 uesque si desordre ou abus y ils ont trouuéz, pour y mettre ordre
 & deu remede. Quât aux dismes tous terroirs presques de ces pais
 les payent, mais toutefois diuersement, comme les vns aux gens
 d'Eglise, les autres partie aux mesmes, & partie aux Seigneurs &
 Gentils-hommes propriétaires: aucuns payent l'onzième partie,
 autres moins, selon les lieux & possesseurs, qui ont diuerses cou-
 stumes & priuileges. Et y ha vn Statut de l'Empereur Charles V.
 fort prudemment fait, car considerant sa Ma. que les Religieux, H
 comme Euesques, Abbez, Prieurs & aultres Prelats de ces pais,
 ne peuuent vendre aucun bien, & que achetans tousiours quel-
 que chose, comme leurs estats sont par maniere de dire perpe-
 tuels, le Clergé pouroit à la perfin occuper avec ses richesses, quasi
 tous les biens du pais, ordonna par son decret, que les religieux
 de quelque degré ou condition que ce fust, ne pouroyent ache-
 ter biens stables, sans expresse licence ou permission du Prince.

COMMENCEMENT DE LA DESCRIPTION

PARTICULIERE.

QR APRES auoir generally descript les choses de
 la prouince vniuerselle, nous descendrons à present
 au particulier de ses parties: & pour ce faire diui-
 serons ce corps de pais en autant de membres, qu'il
 y ha de tiltres que luy baille, & en prend le Prince: qui sont en K
 tout xvij. & le premier est Lothier, lequel (comme plus auant
 sera declairé) n'a autre chose que tiltre simple & nud de Duché:
 lesaultres sont regions toutes effectuelles, à sçauoir les Duchez
 de Brabant, de Lemborg, de Luxembourg, & de Gueldres. les
 Contez de Flandres, d'Artois, de Haynault, de Hollande, de Se-
 lande, de Namur, de Zutphen: le Marquisat du S. Empire, les
 grandes seigneuries de Frise, de Malines, d'Vtrecht, d'Oueryffel,
 & de Groeninghe. A toutes ces Regions Cités, villes, & aultres
 lieux

A lieux principaux donnerons selon nostre pouuoir les nōs anciens & modernes · descrirōs la situation & termes d'vn lieu à l'autre · & finalement toucherons des choses plus notables aduenues es dites villes & lieux, la, ou elles sont situces: nōmans ausi plusieurs personages illustres & excellents tāt de nature, que par leurs vertus.

LOTHIER.



OTHIER ha retenu son nom de Duché en Brabant, mais il ha laissé l'estre au païs de Loraine. Il s'appelle en Latin *Lotharingia*, en Allemant *Lotric* / en François Loraine. Mais faut considerer que tous ces noms ainsi abbastardis & corrompus procedent de Lothaire fils de l'Empereur Lothaire, nepueu de Charle-Magne. Lequel Empereur meü de quelque zeü de religion (comme raconte Paul^e Emile & autres aucteurs) se feit moine l'an 856. Mais il renonça premierement & diuisa son grand Empire à trois enfans males, qu'il auoit, assignant à son fils Lothaire pour sa part vne partie de la Bourgoigne, avec toute l'Austrasie: laquelle Austrasie fut depuis de son nom; (combien qu'aucuns vueillent dire elle auoir prins le nom du pere & non pas du fils) appellée Lotharinge, & comprenoit Loraine, Brabant, Haynault, Gueldres, Cleues, & beaucoup d'autres païs. Ainsi fut elle possedée des descendans de Charle-Magne, iusques à ce que Charles III. Roy de France furnommé le Simple, par sa trop grande simplicité, la conceda à l'Empereur Henry premier, l'an DCCCXIIII. Ce qui causa que Othon deusieme Empereur quelque temps apres, appella Charles frere de Lothaire Roy de France, pour le desioindre de son amitie, & le constitua Duc de Lotharinge, mais les termes luy furent grandement restraincts, assignant d'iceux partie non petite à l'Eglise de Cologne & à icelle de Liege. Pareillement furent encore d'icelle prouince (qui au parauant se pouuoit accomparer à vn bien grand Royaulme) constituez (comme si on deschiroit quelque corps en piéces) plusieurs Duchez & Contez. Mais venant depuis à morir le Roy Lothaire, succeda à la Couronne Louys cinquieme, dernier Roy de France de la lignee de Charle-Magne: lequel Louys au bout d'vn an mourut sans hoir: à cause dequoy Charles de Lotheringe, cōme heretier legitime de France alla

ce alla à la conquête de ce Royaume, lequel auparauant auoit esté occupé de Hugues Capet. Mais agréat bien peu au peuple d'autât qu'il leur sembloit, qu'il despendist & tribuoit par trop aux Allemans, eut mauuaise fortune: c'est qu'il perdist la bataille avec ledict Hugues Capet, & peu apres tel desarroy fut faict prisonnier par trahison d'Asselin Euesque de Laon, & Pair de France, en la mesme cité de Laon, appelée par les Latins *Laudunum*, & fut enuoyé à Orleans, ou il mourut en prison. Auquel lieu, luy estant concedé de s'accoupler à sa femme, qui desia estoit la deu-sième, engendra deux enfans masles, à sçauoir Louys & Charles: lesquels en enfance moururent par l'ayde de quelqu'un. Mais en Lotheringe (comme raconte Sigisbert historien François) auoit laissé de la premiere femme vn enfant masle nommé Othon, & autres aucteurs adioustent deux femelles. Par la mort de cest Othon nasquist nouvelle guerre pour la mesme cause de Lotheringe, entre les Imperiaux & François: A la fin apres plusieurs accords l'Empereur Henri second donna ce Duché à Godefroy d'Ardenne, adioustant la cité de Valenciennes, avec quelque autre territoire, le faisant quant & quant feudataire de l'Empire. A ce Godefroy succederent plusieurs siens parens, iusques à tant que l'Empereur Henri V. apres en auoir priué Henri Duc de Lembourg, qui le tenoit par grace & donation de l'Emp. Henri quatrième, diuisa enuiron l'an 1106. ceste prouince laquelle desia se nōmoit Lotheringe superieure, & Lotheringe inferieure en deux parties: & assigna la superieure, qui est auiourdh'uy Loraine, & possedée de la maison de Vademont, à Thieri nepueu du dernier Godefroy dessus nommé: & l'inferieure, qui est Brabant, assigna à Godefroy Barbu, Conte de Louain. Lequel descent comme il semble par ligne feminine de la race de Charles de Lotheringe: & fut comme aucuns disent & escriuent le premier conte de Louain, qui print ou dressast le tiltre de Duc de Brabant ou Barbant, sans laisser touteffois le tiltre de Duc de Lotheringe ou de Lothier, car il pretendoit à la superieure, & à l'inferieure. Mais en effect ce n'est aultre chose icy au pais (cōme i'ay dit n'aguieres) qu'un tiltre nud: car l'estat & le nom realement demeurent en Loraine, & neantmoins pour intelligence de cecy, & d'autres choses à nostre propos, m'a semblé necessaire d'en auoir touché telles particularitez. Or nous parlerons maintenant de Brabant, posant premierement la Carte Geographique, avec ses villes & lieux principaux.

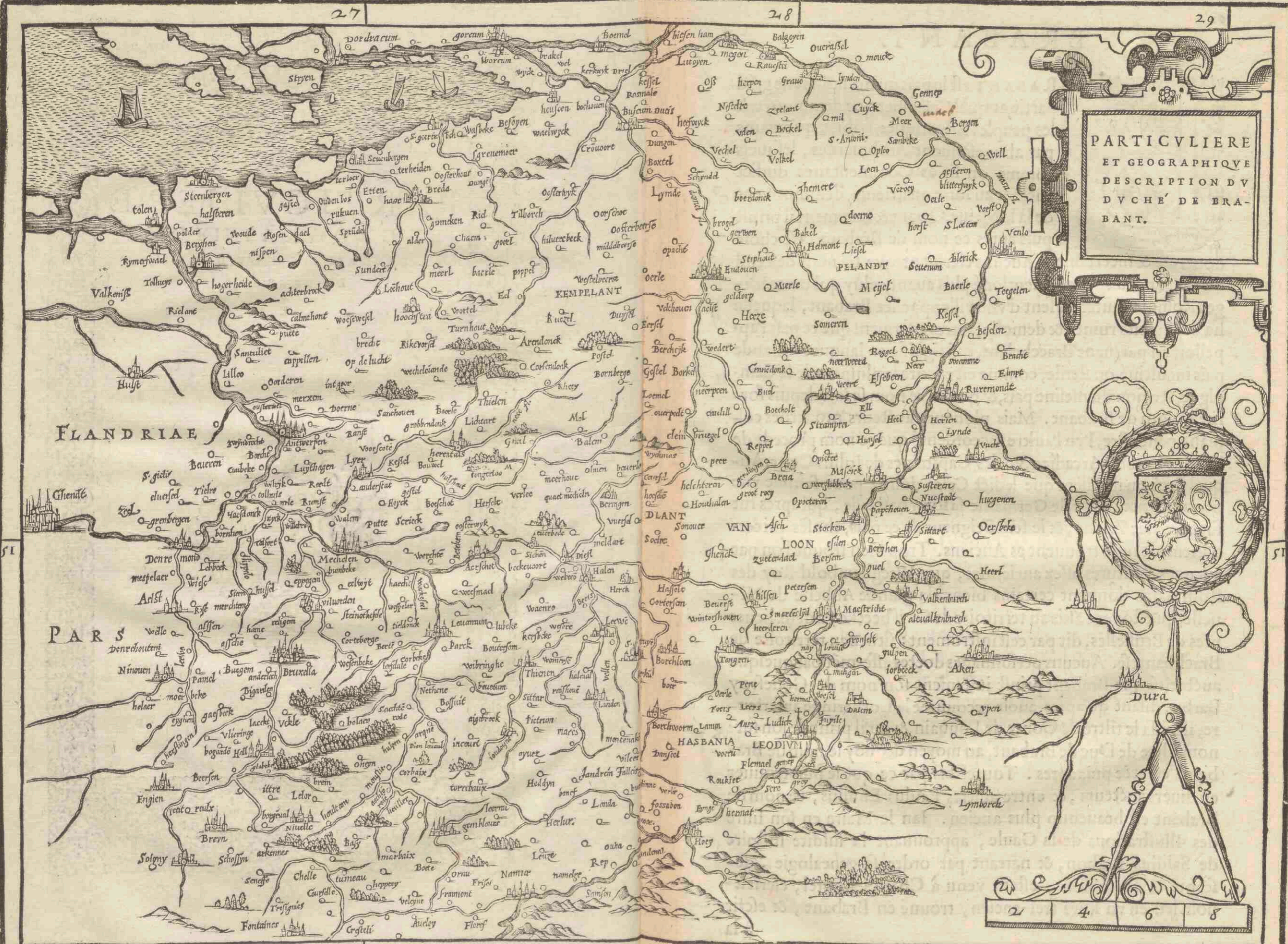
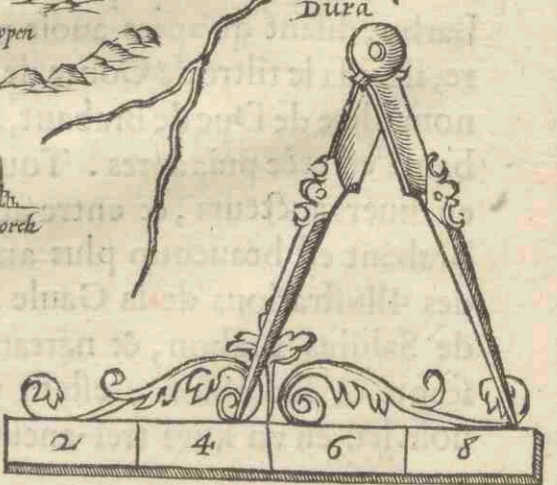
PARTICVLIERE
ET GEOGRAPHIQUE
DESCRIPTION DV DVCHE'
DE BRABANT.

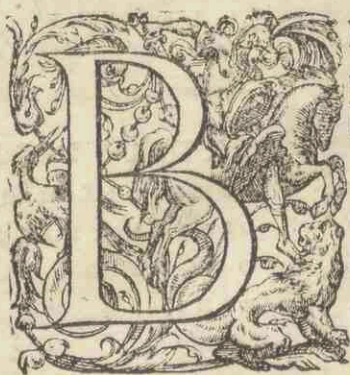
2



F

PARTICVLIERE
 ET GEOGRAPHIQUE
 DESCRIPTION DV
 DVCHÉ DE BRA-
 BANT.





BRABANT est le païs ou du moins vne grád partie, auquel Cesar met que demouroyent les peuples Aduatiques, cōbien qu'aucuns par abus escriuent Ambiuarites, lesquels comme on lit es Commentaires dudict aucteur au liure quatriéme, demouroyent de là la Meuse. Quant & comment il print puis apres ce nom de Brabant, est chose douteuse & incertaine. Aucuns escriuent que tel nom descend du tres-fameux Brene, mentioné plus auant, celuy qui tant affligea Romme: autres disent d'une ville appellée Brabant, laquelle ha depuis esté ruinée & demolie, autres afferment que ce païs s'appelloit au parauant Braechelant, qui signifie en langue Flamande païs incultiué, ou sterile, comme est encore la pluspart de la Campagne, Region du mesme païs, & que de ce nom se soit depuis formé le nom de Brabant. Mais plusieurs aucteurs modernes copiant, peut estre, l'un l'autre s'accordent, que ce nom procede de Saluius Brabon Arcadien, vn des Capitaines de Iulius Cesar: Auquel Brabon ils disent que ledict Cesar donna pour femme vne sienne niepce, naye de Germanie sa sœur bastarde, qui apres fut surnommée Zuane, & le feist Seigneur de ce païs, choses qui certainement ne se trouuent es Anciens. Trop bien trouue l'on par aucunes escritures assez anciennes, que Wecghembold Roy des Rommains donnant certains biens à la grande Abbessse de Niuelle, qu'estoyent asis au territoire de Gaesbeecke, à deux lieues pres de Brusselles, dit par cest instrument: situez au territoire de Brachbantese. Aucuns personnages doctes affermēt par quelque auctorité que Brabant print iustement son nom de Godefroy Barbu, disant qu'apres auoir recourée la Lotheringe inferieure, il laissa le tiltre de Conte de Louvain, & qu'il print de son surnom tiltre de Duc de Brabant, au moyen dequoy le nom de Brabant s'est crée puis apres. Toutefois par ce que ie puis trouuer en diuers aucteurs, & entre aultres Paulus Emilius, ce nom de Brabant est beaucoup plus ancien. Ian le Maire en son liure des Illustrations de la Gaule, approuuant la susdite histoire de Saluius Brabon, & narrant par ordre sa genealogie, descente & succession, estant venu à Charles Martel, escrit auoir leu en vn liure tres-ancien, trouué en Brabant, & escrit à la

A à la plume , l'epitaphe suiuant dudiect Martel :

*Ecce Brabantinus Dux quartus in orbe triumphat ,
Malleus in mundo specialis Christicolarum.*

*Dux dominusque Ducum , Regum quoque Rex fore spreuit.
Non vult regnare, sed Regibus imperat ipse.*

En apres met l'epitaphe de Pepin fils dudit Martel , & pere de Charle-Magne en ceste sorte :

B *Iste Brabantinus Dux quintus Austrasiorum ,
Ex Duce fit tandem Rex primus germinis huius.*

DONT appert en plusieurs manieres l'ancienneté & noblesse du nom de Brabant, tout esfois pouroit estre que Godefroy Barbu ne luy donnaist le nom , mais redressa l'ancien tiltre de Duc de Brabant , lequel parauenture estoit supprimé, pour les causes nagueres racontées au discours de Lotheringe. Or quoy qu'il en soit

C laissant le iugement libre au lecteur curieux, nous passerons plustost à la description de sa situation. Le dy donc que Brabant du costé de Septentrion ha la Meuse, qui le separe en partie du país de Gueldres, & en partie de Hollande: à midi ha le país de Haynault, le Conté de Namur, & l'Euesché de Liege: Vers Orient ha la-dicte Meuse, qui semblablement d'un aultre costé le diuise, d'avec le país de Gueldres: & du costé Occidental, ha en partie la Schelde, qui le separe de la Flandre, & en partie confine avec la

D Principauté d'Alost. Quant à sa grandeur, ie trouue qu'il ha de longueur, prenant du Midi à Gemblours vers Septentrion, iusques à S. Geertrudenberghe, enuiron 22. lieues: & de largeur, commençant à Leuant pres Helmont, vers Ponent iusques à Berghes, ou il est au plus large, autour de vingt lieues, de son circuit contient pres de 20. lieues. L'air de Brabant est par tout bon & salubre, le país est plat, & la pluspart est fertile & fructifere, combien que son país de campagne soit moult sterile: est ac-

E commode oultre les lacs, estangs, & aultres eaux, de Riuieres tresbelles & vtilles, les principaux sont la Meuse & la Schelde cy dessus mentionnez & d'escripts, est orné de forests, & bois suffissamment; les principaux desquels sont Sonien, Zauenterloo, Grootenhout, Grootenheist & Meerdal. Mais sur toute aultre chose est annobly de tresbelles & fameuses Citez, Villes, Villages, Chasteaux, & aultres Seigneuries de renom: Ie trouue y estre premierement comprises 26. Villes murées, à sçauoir Louvain, Brusselles, Anuers, & Boisleduc, qui sont les quatre principales

G Tilemont,

Tilemont, Leeuue & Niuelle, qui sont les trois petites villes **F**
 principales, en apres Arschot, Berghes, Meghem, Breda & Mae-
 stricht, villes de grande dignité: Steenberghe, Liere, Viluorden,
 Gemblours, Iudoigne, Hannut, Landen, Hau ou Halen, Diest,
 Sichenen, Herentals, Eindouen, Helmont, & Graue. I'y trouue
 aussi 18. petites villes, lesquelles combien qu'elles ne soyent
 point enuironnees de murailles sont touteffois pour plusieurs
 bonnes qualitez & conditions receuës & maintenues pour villes **G**
 murees, & pour telles iouissent des Priuileges, se nommans villes
 franches, d'autant qu'il y ha foire ou marché, comme Ooster-
 vvyck, Oirschot, Turnhout, Hoochstraten, Duffle, Walem,
 Merckten, Asche, Vueren, Duisbourg, Ouerische, Hulpen,
 Waure, Breine alleud, Genappe, Gheele, Arendonck, & Dor-
 mael. Les villages à clochez, d'autant qu'ils sont fort rares en
 la campagne, ne sont en tout plus que 700. mais entre ceux la y
 en ha plusieurs nobles & notables, avec beaucoup de dignitez, **H**
 comme S. Oidenroie, Bochstel, Rosendael, Huckele, Lillo,
 Grimberghe, Gaesbeeck, Reues, Leefdal, Wesemael, Peruës,
 Rosselaer, Mol, Santhouen, Putte, Bierbeeck, Cranendonck,
 Cuick, Bouterfen, Iauce, Sombref, & aultres que ie laisse pour
 estre plus brief. En oultre est aussi compris en Brabant la
 Seigneurie de Rauestein, de la quelle pour estre membre separé,
 plus auant en son lieu s'en fera mention separement: D'auantage
 contient ceste Region de supreme dignité, le Marquisat du Saint **I**
 Empire, la Duchée d'Arshot, le Marquisat de Bergues, la Con-
 tee de Hoochstrate, la Contee de Meghen, la Seigneurie de
 Breda, celle de Rauestein, & l'Estat de Maestricht, avecq XIX. Baro-
 nies, contant celle de Grimberghe pour deux, cōme aucuns tien-
 nent. Sont oultre ce adherents au Brabant & soubmis à sa Chan-
 cellerie la Duchee de Lembourg, l'Estat de Valckenbourg, & la
 Contee de Dalem, avec autres Seigneuries de là la Meuse. Outre-
 plus le Duc de Brabāt est anciēment Protecteur, & Aduocat du ter- **K**
 ritoire de Liege, & fouloit iadis estre (cōme aucuns affermēt) pte-
 cteur & Aduocat de la noble Cité d'Aix, mais est à present soubz la
 tutele du Duc de Cleues & Iuliers. Sur toutes ces choses principa-
 les, & plus eminētes, dirōsen leur lieu quelque particularité le plus
 clairement & brieffuement que nous sera possible. Et pour ce faire
 tiendrons cest ordre, tant au Brabant que es aultres Regions
 suyuantes: Nous d'escrirons premierement les villes capitales,
 comme membres plus eminentes du pais: puis apres, les villes
 ornees de dignitez supremes, comme de Duchée, de Marquisat,
 de Contée,

A de Contée, & d'aulture Seigneurie de renom, mais quant aux autres villes qui ne sont de si grande importance, & sont plus égales, ne tiendrons nul ordre de precedence, mais cōmençant à Septentrion, viendrons vers Occident, & passant par midi visiterons finalement les parties Orientales. Ce mesme ordre obseruerons nous en la description des autres petites villes, appellées franchises, & en aucuns villages des autres plus eminens. Et ainsi pour commencer dirons premierement, que villes capitales sont celles qui sont cheffz d'autres villes, chasteaux, villages avec iurisdiction & superiorité, comme les quatre principales susdictes, dont chacune d'icelles est chef d'un quartier, lesquels chefs puis apres tous ensemble, exēple ceux de Brabant, font un des trois estats dudict Brabant. Or entrons en Louvain, mais arrestons premier quelque peu à regarder sa forme en prospectiue, pourtraicte au naturel,

S'ENSVY
LE POVRTRAIT ET
 DESCRIPTION DE LA VILLE
 DE LOVVAIN.





1 l'Eglise de S. Pierre.
 2 La Maison de la ville.
 3 l'Eglise de S. Iaques.

4 l'Eglise de S. Ghertrud.
 5 La Chappelle de S. Ian.
 6 La porte du Bourch.

7 Verloren cost.
 8 Les vignobles.
 9 La porte des vignobles.
 10 La porte de Dieft.

11 S. Martin.
 12 La chappelle de S. Caterine
 13 l'Eglise de S. Michel.
 14 Les Freres de S. Francois.

15 Les Dominicains.
 16 La porte de Broc.
 17 Scoon liefvrou.
 18 La porte de proef.

19 Le Cloistre sur le Bieft.
 20 La porte de wolf.
 21 l'Abbaye de Perck.
 22 l'Eglise de S. Quintin.

23 Le Baginage.
 24 S. Croix.
 25 La grand' escluse.
 26 Les Certroux.

27 La groef-porte.
 28 l'Eglise de Heueren.
 29 Le Cloistre de Heueren.
 30 Le Chasteau de Heueren.



LOUVAIN (selon Jaques de Guise grand inuestigateur des antiquitez de la Gaule) eut origine beaucoup deuant la venue de Iulius Cesar, d'un Capitaine Escoçois, nommé Lupus, à cause dequoy il nomma ceste ville de son nom Luposin, lequel nom fut depuis conuerti en Louvain. Aucuns afferment que tel nom descend de Louen, voix flamande, qui signifie louer ou priser, d'autant qu'en vn grand Temple qui dès le téps de Cesar y auoit esté dedié au Dieu Mars, s'y louoit & honnoroit la-dicte Deité: autres disent que ces peuples s'appellassent Leuaces, d'autres escriuent, Grudes: Or cōme qu'il en aille, c'est chose certaine, que la Cité est tresancienne, & ha aussi vn chasteau fort vieux, basti comme ils afferment par Cesar. Ceste Cité est tres-bien situee, & en terroir tres-fertile, avec vn air si doux & amiable, que le vin sy faiet dedans la ville, & dehors à la campagne, par icelle passe la petite riuere Dele. La ville est grande, ayant de circuit au dedans des murailles plus de quatre miles Italiques, qui est vne lieue & vn tiers, & au dehors pres de deux lieues: elle ha esté augmētee par plusieurs fois, & son dernier tour de murailles fut fondé l'an M. CCC. LXI. Louvain ha dedens ses murs grands prez, vignes tres-belles, & jardins spacieux & fructiferes: monts, vallees, eaux, & tant d'autres belles commoditez, que les anciens avec grand iugement & prudence, choisirent ceste ville pour en faire domicile des estudes & des Muses. Elle ha edifices tres-nobles, comme Temples, Monasteres, & aultres conuents: la principale Eglise est celle de S. Pierre, tres-magnifique & sumptueuse, & le palais publique, qui est vne œure bien noble & superbe. Semblablement les maisons & demeures priuees, y sont belles & commodes: mais elle ha sur toute autre chose belle, le tres-fameus & vniuersel estude en toutes faculté & profession de science: ou il y ha plus de vingt Colleges, esquelles par hommes tres-doctes on lit & apprend toutes sciences de lettres: entre lesdicts Colleges en ha quatre renommez, appelez *Lilium*, *Castrum*, *Porcus*, & *Falco*: en chacun desquels sont leues & enseignees generalement toutes facultez & arts liberaux, que les saiges appellent d'une voix seule Philosophie: & adiousterons à ces quatres, le cinquième College appellé *Trilingue*, pour autant

A autant qu'en cestui-cy particulièrement se monstrent, & apprennent les trois langues, à sçauoir Latine, Grecque & Hebraïque. De ceste vniuersité sont sortis, & souuent sortent hommes tres-doctes, & excellens par leurs vertus, & renommée: comme fut de nostre memoire Pape Adrien vi. natif d'Vtrecht, lequel auant que paruenir au Cardinalat, auoit longuement estudié, & eu office en ceste escole, au moyen dequoy fut depuis precepteur

B de l'Empereur Charles V. Et plus fraichement en sont issus Rouart Tappart, homme fort sçauant en Theologie, Gabriel Mudecin vtroque Iure, Gemme Phrison en Medecine, & en Mathematiques, & Ieremie Triueru semblablement en Medecine. A present y fleurissent en Theologie Petrus Curtius, qui fut depuis esleu Euesque de Bruges, Ian Hessels, President du College, & Iean Henteny, lecteur publique. En droict Ciuil & Canonique, sont fort renommez Vlmar Bernard, Albert Leonin,

C Ian Vomesc, & Ian Rame. En Philosophie semblablement resplendissent, Ian Beuerensis en la Medecine, Nicolas Biesi, & Guillaume Tiletan. En Mathematique, Cornille fils de Gemme Phrison, ci dessus mentionné: Il y ha puis apres Cornille Valere Professeur de la langue Latine, Theodore Langi Professeur de la langue Grecque, & André de Balen Professeur en la langue Hebraïque, hommes trestous, tres-doctes & prestans: & finalement nómerons Gautier Renier Maistre excellent de toute sorte d'instruments mathematiques. Ceste Vniuersité fut fondé,

D comme on lit, aux prieres & grande instance des Seigneurs de la ville, l'an m. cccc. xxvi. par le Duc Ian iiii. de Brabant, lequel premierement l'orna de hommes tres-sçauans qu'il fait venir de tous costez à grand frais & despens: & puis apres le doua largement de gros & perpetuels reuenuz, avec plusieurs graces & priuileges confermez par le Pape Martin V. lesquels ont duré & durent encore à present, sur lesquels priuileges y ha vn ministre appellé

E Conseruateur, lequel les fait inuiolablement conseruer. Et le Roy Philippe dernièrement aux requestes du President Viglius, augmenta les gaiges aux Professeurs de cest estude, y adioustant aucunes leçons en Theologie. Ceste escole ha pour son gouverneur vn seul chef, esleu par l'vniuersité de l'escole, pour six mois, lequel chef est appellé Recteur, & est ce degré tant eminent, que non seulement tous les estudians l'honorent, mais aussi toute la ville entierement: son principal office est de tenir bon ordre & regime en icelle vniuersité, faire obseruer les offices,

la de-

la decoration & honesteté, faire raison & droicture aux escoliers, F
 & de les chastier de leur mesuz. Ceste estude est à present seule
 estude vniuerselle en ces pais-bas du Roy, sans autre compe-
 tence, combien que auant que j'eusse acheué ceste presente de-
 scription, fut institué & establi de la part du Prince, vn autre
 semblable estude à Douay, en la Flandre Gallicante, lequel beau-
 coup de temps au parauant auoit esté pourchassé. De ceste ville
 ha esté le tres-docte & renommé Theologien Pierre de Riue, le- G
 quel ha escrit plusieurs belles œuures, comme raconte Ian Tri-
 teme au Catalogue qu'il ha fait des hōmes illustres d'Allemaigne;
 nasquirent semblablemēt en ceste cité Louïs Score, tres-grand Do-
 cteur & tres-expert es affaires, au moyen dequoy fut depuis Presi-
 dent du Conseil des États, & du Priué, Louïs de Helueghe hom-
 me tres docte & aigu, tellemēt qu'il deuint President de Flandres,
 Nicolas Nicolai, & Adrian son frere plus-avant mentionnez,
 Antoine Morillon homme tres-docte & grand antiquaire, & H
 tres-expert en toutes sortes de herbes, & Maximilien son frere
 Prouost de Here, homme docte, & semblablement grand anti-
 quaire. A present sont viuans de ceste cité Ian Hessels ci dessus
 mentionné, grand Theologien & fameux en toutes disputes sco-
 lastiques, tres-aigu & prompt à merueille, Pierre Vanderane
 excellent Docteur in vtroque iure, Gerard Cauerson licentié,
 homme moult eloquent & grand Philosophe, Cornille Gemme
 desia mentionné docte en la Medecine & en la Mathematique, I
 Segre Shertoghen le ieufne, Bourgeois d'Anuers, docte en l'vne
 & en l'autre langue, homme de grand esprit & grand Astrolo-
 gien. Louvain fut iadis Contee, & Duchee pour quelque temps,
 cōme aucuns vucillent affermer: laquelle dominoit la plus grand
 partie du Brabant, & ses Princes prennoient leur tiltre d'icelle,
 ce qui ha continué iusques à ce que Godefroy Barbu accroissant
 de demaine, print ou reprinst derechef (comme dessus à esté tou-
 ché) le tiltre de Duc de Brabant ou de Barbant. Or combien qu'il K
 semble que ceste Cité soit fort abbaisce d'vn si grand degré, si est
 elle toutesfois demeuree ville Metropolitaine de ce Duché, &
 chef du premier quartier dudiēt Brabant: elle precede & à pree-
 minence de toutes les autres villes, donne & reçoit la premiere
 le serment de son Prince: elle donne la premiere parolle en toutes
 occurences communes, excepté es petitions d'aydes du Prince,
 en quoy Anuers, comme celle qui est plus interessée, & pour sa
 puissance donne la premiere parolle, bref elle est la principale &
 plus

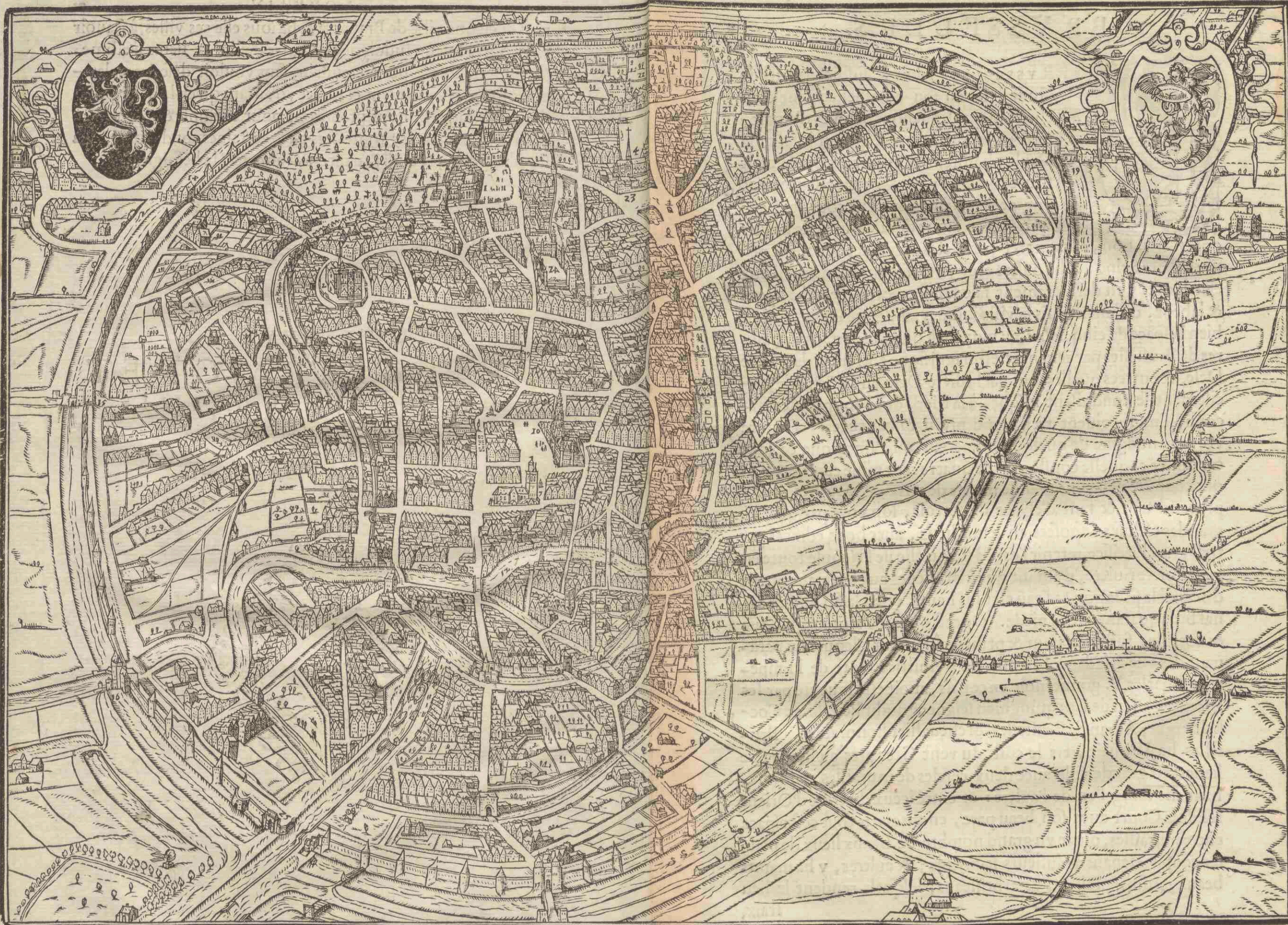
A plus ancienne ville de Brabant: & ha sous elle ces villes, à sçauoir Aerschot, Halen, Iudoigne, & autres villes & lieux d'estime. Or que cela suffise pour Louvain, sans vouloir descrire autrement son gouvernement & police, d'autant qu'en la description d'Anuers (laquelle nous prendrons pour exemple & patron des autres villes du pais) touteffois avec certaines conditions, sera supplee à cecy, & ainsi l'auancera & abregera la besoigne.

S'ENSUYT
LE POVRTRAIT ET
DESCRIPTION DE LA VILLE
DE BRVSSELLES.



H

1 La Cour du Roy
2 l'Eglise des Cordeliers
3 l'Eglise des Capucins
4 l'Eglise de St. Pierre
5 l'Eglise de St. Nicolas
6 l'Eglise de St. Etienne
7 l'Eglise de St. Martin
8 l'Eglise de St. Godefrid
9 l'Eglise de St. Jean
10 l'Eglise de St. Michel
11 l'Eglise de St. Georges
12 l'Eglise de St. Laurent
13 l'Eglise de St. Eloi
14 l'Eglise de St. Sulpice
15 l'Eglise de St. Julien
16 l'Eglise de St. Vrain
17 l'Eglise de St. Gervais
18 l'Eglise de St. Protais
19 l'Eglise de St. Eloi
20 l'Eglise de St. Sulpice
21 l'Eglise de St. Julien
22 l'Eglise de St. Vrain
23 l'Eglise de St. Gervais
24 l'Eglise de St. Protais
25 l'Eglise de St. Eloi
26 l'Eglise de St. Sulpice
27 l'Eglise de St. Julien
28 l'Eglise de St. Vrain
29 l'Eglise de St. Gervais
30 l'Eglise de St. Protais
31 l'Eglise de St. Eloi
32 l'Eglise de St. Sulpice
33 l'Eglise de St. Julien
34 l'Eglise de St. Vrain
35 l'Eglise de St. Gervais
36 l'Eglise de St. Protais
37 l'Eglise de St. Eloi
38 l'Eglise de St. Sulpice
39 l'Eglise de St. Julien
40 l'Eglise de St. Vrain
41 l'Eglise de St. Gervais
42 l'Eglise de St. Protais
43 l'Eglise de St. Eloi
44 l'Eglise de St. Sulpice
45 l'Eglise de St. Julien
46 l'Eglise de St. Vrain
47 l'Eglise de St. Gervais
48 l'Eglise de St. Protais
49 l'Eglise de St. Eloi
50 l'Eglise de St. Sulpice
51 l'Eglise de St. Julien
52 l'Eglise de St. Vrain
53 l'Eglise de St. Gervais
54 l'Eglise de St. Protais
55 l'Eglise de St. Eloi
56 l'Eglise de St. Sulpice
57 l'Eglise de St. Julien
58 l'Eglise de St. Vrain
59 l'Eglise de St. Gervais
60 l'Eglise de St. Protais
61 l'Eglise de St. Eloi
62 l'Eglise de St. Sulpice
63 l'Eglise de St. Julien
64 l'Eglise de St. Vrain
65 l'Eglise de St. Gervais
66 l'Eglise de St. Protais
67 l'Eglise de St. Eloi
68 l'Eglise de St. Sulpice
69 l'Eglise de St. Julien
70 l'Eglise de St. Vrain
71 l'Eglise de St. Gervais
72 l'Eglise de St. Protais
73 l'Eglise de St. Eloi
74 l'Eglise de St. Sulpice
75 l'Eglise de St. Julien
76 l'Eglise de St. Vrain
77 l'Eglise de St. Gervais
78 l'Eglise de St. Protais
79 l'Eglise de St. Eloi
80 l'Eglise de St. Sulpice
81 l'Eglise de St. Julien
82 l'Eglise de St. Vrain
83 l'Eglise de St. Gervais
84 l'Eglise de St. Protais
85 l'Eglise de St. Eloi
86 l'Eglise de St. Sulpice
87 l'Eglise de St. Julien
88 l'Eglise de St. Vrain
89 l'Eglise de St. Gervais
90 l'Eglise de St. Protais
91 l'Eglise de St. Eloi
92 l'Eglise de St. Sulpice
93 l'Eglise de St. Julien
94 l'Eglise de St. Vrain
95 l'Eglise de St. Gervais
96 l'Eglise de St. Protais
97 l'Eglise de St. Eloi
98 l'Eglise de St. Sulpice
99 l'Eglise de St. Julien
100 l'Eglise de St. Vrain



- | | | | | | | |
|---------------------------|----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| 1 La Court du Roy. | 5 A la Chapelle. | 9 S. Magdeleine. | 13 La porte de Coudenberch. | 17 La porte de Flandres. | 21 l'Hospital de S. Gelein. | 25 La nieuv vaert. |
| 2 l'Eglise de S. Goudule. | 6 La Chancellerie. | 10 Le grand marché. | 14 La porte de Louvain. | 18 La porte d'Anderlecht. | 22 La monnoye. | 26 La maison de la ville. |
| 3 Coudenberch. | 7 S. Nicolas. | 11 Le palais d'Hoochstrate. | 15 La porte de Coloigne. | 19 La vielle porte de Brusselles. | 23 Le palais d'Arras. | 27 Le marché des cheuaux. |
| 4 Sur le sablon. | 8 Le palais del'Euelfq de Câbray | 12 Le palais d'Egmont. | 16 La lake-porte. | 20 S. Clare. | 24 Le palais de Nassau. | |



BRUSSELLES (selon le susdict Jaques de Guise) ha eu son commencement d'un chasteau que les Senons peuples d'Angleterre passans par ces costez pour infester la Gauley bastirent. Elle est admirablement situee partie au plat, & partie esleuee, avec vng petit passage tout à lentour fort exquis & bien digne de la Court: elle ha l'air qui est tres-bon, & eaux tres-parfaictes, & par icelle passe la petite riuere Seine: & ha oultre cecy vn tres-grand & merueilleux canal, qui s'y est dernièrement fait faire avec tres-grand despens & labeur, durant depuis la ville iusques au fleuue Dele, qui est bien l'espace de cinq lieues, au moyen dequoy se partans les nauires de Brusselles par ce canal tres-magnifique entrent en la riuere Dele, & entrees quelles sont par la dicte Dele en la Schelde, facilement se conduisent iusques à la Mer, dont les peuples circonuoisins reçoient tres-grand profit & benefice. Oeuure vrayement digne de quelque Empereur ou Prince que ce soit: car oultre ce quelle couste plus de quatre cent mille escus, & qu'ils ont coupé & passé vne grande motte de terre, & fouy & caué si profond tant & tant d'espace de terroir, lon voye par quatres grandes escluses disposees en leurs lieux, avec bons edifices par tres-grand artifice, retenir l'eau, à fin qu'elle ne s'escoule toute en la premiere riuere, d'autant que à Brusselles au commencement du canal la situation & l'eau est plus haute, que à la fin dudict canal bien quarante deux piedz. De cest ouurage tant magnifique & notable, fut susciteur & principal fauteur (lequel au parauant des que Madame Marguerite d'Austrice tante de l'Empereur Charles V. gouernoit en ce pais, auoit esté inuenté par ses ancestres) Ian de Locquinghien seigneur dudit lieu, & de Cockelberghe, Aman de Brusselles, & cheuallier honorable. Brusselles ha Louvain vers le costé du vent Grec pres à elle quatre lieues: est grande ville avec deux cercles de murailles raisonnablement loing l'vn de l'autre: & entre iceux du costé d'Orient reside la Court avec son beau parc, en apres par tout cest espace entre murailles, outre vn grand nombre de beaux lieux de plaisance appertenant à plusieurs seigneurs, & aultres, y ha maints beaux jardins, prairies, & arbrisseaux, lesquels rendent le lieu fraix,

A fraiz, salulaire, & plaisant avec vne tres-belle prospectiue, & apparence. Je trouue que le dernier tour de muraille fust basti en l'an M. CCC. LVII. lequel s'estend (combien que ce soit d'une autre forme) 200. pas ordinaires, plus que celuy de Louvain. Et ainsi sont ces deux villes de grandeur presques egales, mais Brusselles passe Louvain de beaucoup, tant en edifices qu'en grand nombre de gens. Brusselles ha sept portes, sept temples principaux, **B** sept tres-nobles maisons & tresanciennes, avec plusieurs priuileges, & finalement sept Escheuins en la Seigneurie, ou Magistrat. Lequel Magistrat s'eslit annuellement desdictes sept familles, ou de leurs descendans, & tant les enfans des femmes comme des masles, au moyen dequoy ceste dignité & priuilege s'est eslargi & estendu en plusieurs autres tres-nobles maisons: les sept originelles sont cestes-cy, les Tferroelolofs, Tferhuyghs, Sleeux, Cauenberghe, Tsvveerts, Royenbeeche, & les Steenvveghes. **C** Les edifices pour le seruice diuin y sont excellens & somptueux: car tu y voiras plusieurs belles eglises & bien parees, plusieurs conuentz, monasteres, & aultres lieux de deuotion: l'eglise principale est celle de S. Goudele, laquelle anciennement estoit dediee à S. Michel Arch-ange, tenu pour Patron de la ville: Mais ayant le Conte Lambert ensemble Gerard Euesque de Tournay transferé depuis le corps de ladicte Saincte, de l'eglise S. Gery, à celle de S. Michel, & l'ayant reedifice sumptueusement, **D** & douée de gros reuenuz, la dedierent à la dicte S. Goudele, fille aux glorieux & tres-renommez Princes le Conte Wittard, & Contesse Amelberghe, descenduz du haut sang & noble lignage de Charle-Magne. Au front de ceste eglise ha vne chappelle, ou lon voit trois hosties dedens vne custode d'or consacrees, du grand miracle du sacrement aduenu (comme raconte le Meyer & autres aucteurs) l'an M. CCC. LXIX. Lequel miracle fut tel en substance: Ionathas Iuif acheta malicieusement de Ian Curé de S. **E** Caterine, vne custode pleine d'hosties consacrees, mais ayant bien peu apres esté tué d'auenture par iuste iugement diuin d'aucuns ses ennemis en vng jardin, sa femme prenant ladicte custode de hosties, la baillant en garde à son fils Abraham, lequel par vn bon vendredi tirant hors d'icelle boiste avec autres siens compaignons pareillement Iuifs, le sacrement luy donnerent (par mespris & pour en faire anathomie) plusieurs coups de couteaux: tellement que par telles blessures en sortit du sang en grande abondance, au moyen dequoy la femme esbahie de voir

tel miracle se conuertist soudainement, & sortant viftement de chez elle, alla raconter la chose à Maistre Pierre, Curé de S. Goudule, & à Maistre Ian Volue, Curé de l'eglise de S. Nicolas, dont fut incontinent le faict descouuert: de maniere que Vincislaus Duc de Brabant, & la Duchesse Ianne sa femme, s'enquerans premierement en diligence de l'histoire, feirent brusler tous vifs, en grand torment ledict Abraham & plusieurs aultres Iuifs, deuant l'eglise de ladicte S. Catherine. Et ordonnerent puis apres vne procession solennelle, pour la memoire d'un tel miracle, par chacune annee à perpetuité, à laquelle ces bons Princes allerent en personne avec peuple infini, pour accompagner le mesme sacrement delaceré iusques à la dicte S. Goudule, ou il fut deuotement posé en vne chappelle, avec vne pourtraicture la ou particulièrement, comme lon voit, est toute l'histoire escrite: en oultre ces vers suiuanz:

Quisquis ades, summi tangit quem cura Tonantis,

Dum properas cæptum siste viator iter.

Hæc tibi viua caro aterni sapientia Patris

Christus adest, viuus panis, & vna salus:

Inuida Iudæum quam dum laniare laborat

Impietas, meritis ignibus ecce ruit.

Quare age diuinos huic funde viator honores,

Funde Deo dignas supplice mente preces.

Les maisons de la ville generalement sont bonnes & bien fondees, mais particulièrement y ha plusieurs palais tres-beaux, & premierement celluy de la ville, avec vne tres-belle & tres-haute tour, en apres les palais de plusieurs Seigneurs principaux du pais, lesquels Seigneurs de temps à aultre, viennent à traicter de leurs affaires, & gouuernemens, & à faire la Court au Roy ou à son Gouverneur. Semblablement y ha plusieurs autres beaux extraordinaires edifices appartenans à aucuns ministres & officiers du Prince, & à aultres gentils-hommes & bourgeois de la ville, avec plusieurs beaux vergers amples & bien remplis, comme aussi est toute la ville de belle & claires fontaines, faisant faillir eaux tres-pures & tres-parfaictes. Il y ha oultre le palais Royal: lequel iaçoit q'uil ne soit du toutourny, & acheué, selõ les anciës deseins, est touteffois ample & aisé, & digne de la Court, & sur tout situé en tres-beau lieu. Ioignant audit palais y ha vn parc tres-noble & trespacieux, lequel est tout à l'entour bien muré, & s'estend iusques à la deuxiesme muraille de la ville. Auquel parc y ha

aucunes

- A** aucunes demeures pour le Prince, & pour aucū autre: places pour la iouste & pour l'esbatement, secrets & publiques: jeux de paume & aultres Royales commoditez: jardin, labyrinthe, & vn viuier avec plusieurs cignes & delicats poissons en tres-grande abondance: Ce parc ha oultre plus aucuns petits costeaux & vallees, avec vignobles & plusieurs sortes de fruiçts, comme ausi pareillement des beaux petits bois & prez pleins de plusieurs
- B** especes de bestes sauvages: lesquelles de plusieurs endroicts du palais se descourent & les voit on pasturer, iouer, & engendrer: lesquelles choses rendent grand soulas à la personne, qui les voit. Brusselles à 52. mestiers repartis en neuf membres appelez les neuf nations: desquels mestiers celuy des armoieurs est salutaire & de grande importance, car oultre la beauté des armeures de toutes sortes & façons, en font d'une trempe parfaicte qui resistent aux arquebusades. Mais sur tout y est admirable & de grande utilité celuy des tapisiers, ou tu voyras ouuraiges de soye, d'or & d'argent de despens & industrie merueilleuse. Brusselles ha eu de tout temps hommes vertueux, & en toutes professions sages & sçauans, comme furent Gilles Fabri, Thomas de Cantipatre, disciple d'Albert le Grand, Henri & Ian Chanoine, tous couchez au Catalogue dudit Tritime: & comme ont estez plus fraichement les deux Chancelliers de Brabant, de la maison de vander Noot, à sçauoir Ierome & Adolf. En ceste mesme cité l'an
- D** M. ccccc. v. nasquist Marie sœur de l'Empereur Charles V. qui fut depuis femme au Roy Louys de Hongerie, lequel fut occis en bataille contre les Turcs l'an M. D. xxv. au moyen dequoy Marie demourant veufue, fut cinq ans apres esleuë par son frere (comme desia auons touché) au gouuernement de ce país. Brusselles ha à present entre ses hommes doctes & fameux, M. Charles Tifinack docteur, Cheualier, & Conseillier du Conseil des estats, & priué du Roy Catholique, lequel suit la personne de sa Ma^{te}.
- E** & en est le Garde-seaux avec grande auctorité, & reputation, & fut dernièrement, tandis que ie acheuoye cest ouürage, esleu President d'estat en ces país: Iaques Tay Seigneur de Goick, gentilhomme vrayement noble, & tresçauant es trois langues, Latine, Grecque, & Hebraique: lequel s'adonnant aux lettres, & à la philosophie va euitant toute aultre cure, & soucy, principalement ayant son frere Adrian, Seigneur de Weumele semblablement fort lettré qui attend aux publiques affaires: à cause dequoy ha desia esté (cōbien qu'il soit encore ieusne) Bourgemaistre

de la ville, avecq grand honneur, & louainge: elle ha André Ve-
 falius, Medecin du Roy, Phisicque excellent, & tres-eccellent Chi-
 rurgien, & Anathomiste: tellement qu'en ceste profefsion est tenu
 pour le premier homme de l'Europe, comme aussi appert par
 plusieurs œuures qu'il ha escrit sur ceste matiere: Item André
 Masi Conseillier du Duc de Cleues, homme tres-docte es deux
 langues, Latine, & Grecque, mais singulier & peut estre vnique
 en la langue Hebraique, de sorte que les Hebreux mesmes en
 sont tous esbahis: il ha escrit & escrit encores maintes beaux li-
 ures, & dignes de luy, lesquels s'attendent avec grand desir: Ni-
 colas Micault, Seigneur d'Indeuelde Conseillier, du priué Con-
 seil, gentilhomme fort sçauant & entendu, & qui sçait plusieurs
 langues: le pere duquel fut Ian Seigneur d'Ostain, & Receueur
 general de tous ces païs, homme vrayement estimé du Prince, &
 du peuple moult honoré: & finalement ha Ian Boisot, homme
 tres-docte es langues Latine & Grecque. Brusselles est Viscon-
 tee, & en est Visconte Charles Hannart, seigneur de Liedekercke,
 & d'autres Seigneuries, Gentil-homme moult hōnoré, & qua-
 lifié. En Brusselles reside fermement la Chancellerie de Bra-
 bāt, en laquelle est à present le Chancelier, quatorze Conseilliers
 ordinaires, trois extraordinaires, vn Aduocat Fiscal, qui est aussi
 pour son office Conseillier, vn Procureur general, deux Greffiers,
 & plusieurs Secretaires & aultres Officiers: Le Chancelier est
 M. Ian Scheif Cheualier & cittyen d'Anuers: lequel degré est de
 grande auctorité & eminence, car il sert es choses de iustice, pour
 Gouverneur de Brabant, & pour Lieutenant Ducal: les
 Conseilliers ordinaires sont ceux que nous nommerons cy des-
 sous, lesquels nous mettrons vn chacun selon leur precedence,
 qui procede d'auoir esté plus de temps en telle dignité, &
 premierement Iosse Ampson de Bourg, Pierre de Walem, Iaques
 Boone, Nicolas Oddart Cheualier, Seigneur de Ranst, & de
 Riemenant, Pierre Assellier, Pierre vander Noot, Seigneur de
 Watermale, Charles Quarré Cheuallier, Guillaume vander
 Noot, Theodore Noppenus, Ierome Hamme, Ian Quenoy,
 Iaques Masi, Augustin Bourcht, & Nicolas Versteghen: Les
 extraordinaires appelez, Maistres des Enquestes, d'autant qu'ils
 ont la charge d'examiner & ouïr les tesmoings, sont François Paris,
 François Hincaert, & Guillaume Bocxhorinck: l'Aduocat Fiscal
 Ioachim Gilles, Seigneur de Holf beecke & de Pellenberg: & le
 Procureur general est Henri Booms; Greffiers, Philippe Lange
 de Vellen-

A de Vellenbourg, & Ian Blyleuen. A ceste Chancellerie ha recours la Reformation & appel de tout le país de Brabant, excepté vne partie appelée País Romain, laquelle (comme en son lieu sera declairé) ha son recours à Genappe, y ha recours la Duchee de Lembourg, les Estats de Valckenbourg, de Dalem, & d'autres Seigneuries, & lieux situez de là la Meuse, qui en tel cas sont submises à la superiorité de la Chancellerie Brabantine.

B Pareillement reside en Brusselles la Court Feudale supreme dudiect Brabant, ou les appeaux de toutes autres Cours Feudales de la Duchee & sa iurisdiction recourent, sauf la contree susdicte, laquelle ausi en tel cas ha recours à Genappe. Le Lieutenant du Roy en Brusselles sur le fief, est Ian de Mol Seigneur de Wittin-ghé, & Cheualier honorable: lequel oultre l'extraordinaire tient ordinairement ou fait tenir par son Lieutenant iustice ouuerte tous les quinze iours le samedi. Auquel Magistrat seruent de

C Iuges & Ministres les mesmes Conseilliers & Aduocats de ladicte Chancellerie & autres, qui sont appelléz à cest effect de Feudalité. Aussi pour les aultres Regions de la prouince, resident autres Cours feudales superieures, ausquelles les appeaux des Cours inferieures recourent. Semblablement reside en Bruxelles (d'autant que les Brabançons ne peuuent estre appellez, comme en son lieu sera dict hors de leur país) vne autre Court spirituelle de la part de l'Euesque de Cambray, ou M. Luc Delio doyen & Chanoyne de Bois leduc, est à present officier: Auquel Magistrat vont toutes les causes de celle partie de Brabant, qui est soubs la Diocese dudit Euesché, iaçoit que non tout le Brabant soit sous la mesme iurisdiction, mais partie ausi sous le Diocese du Liege, à moyen dequoy lediect Euesque pour la cause susdite, & priuileges des Brabançons, tient semblablement pour sa part & portion vne Court spirituelle en Louvain, comme ausi pareillement en

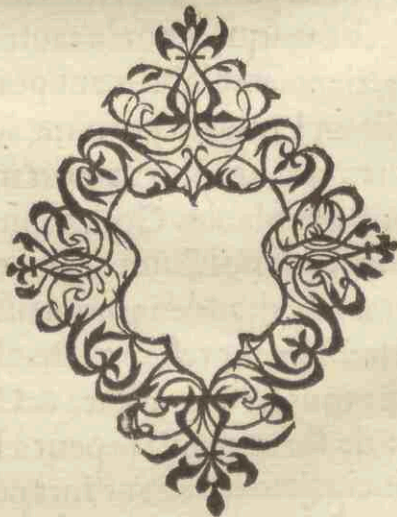
D tous ces aultres estats, es lieux plus importants & plus idoines de

E leurs Dioceses, sont semblables Cours spirituelles dignement administrees, prennent cognoissance des mariages de la valeur & inualidité des testamens, des biens amortisez, & des fautes des Presbtres. Aussi pareillement reside en Brusselles, passé bonne espace, la Court avec tous ses Magistratz & Consaux particuliers cy dessus nommez: de sorte qu'elle se peut à bon droict appeller la cité Royale, principalement estant fort peuplee & puissante, en ce que presques tous ses Bourgeois sont hommes riches, & de richesses bien fondees, car elles consistent generalement en

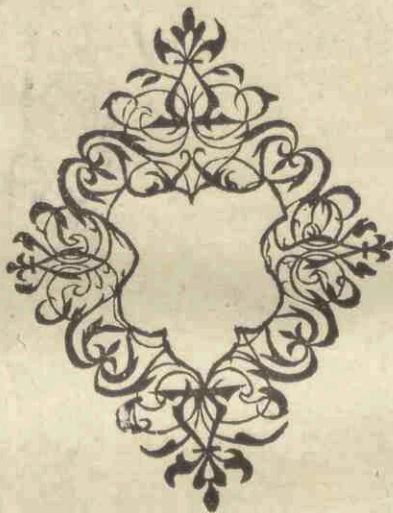
reuenuz de terroirs & d'autres biens stables: toutefois en Brabant n'a le premier degré de precedence & primauté, mais le second, & est chef du second Quartier.

A trois lieues pres de Brusselles gist la tres-ample & noble Abbaye de Afflighem: l'Abbé de laquelle ha le premier lieu & voix entre les douze Abbez statuels de Brabant. Ceste Abbaye ha eu plusieurs doctes Prelatz: entre lesquels sont contez Francus Abbé, Simon, Guillaume, & Henri Moynes, escriuains vrayement dignes, & de renom, mentionnez par ledict Triteme à son Catalogue des hommes Illustres. En ceste mesme Abbaye y ha vne librairie tres-noble, & de toutes sortes de liures en toutes facultez & sciences: de sorte que de liures anciens est tenue la plus copieuse & la plus estimee Bibliotheque du pais-bas. Lequel pais entre ses autres ciuilitiez & ornements est aussi bien prouueu de telles librairies tres-vtiles. Les plus notables de Brabant, outre la susdicte d'Affligem, sont, comme il semble, celles de l'Abbaye de Tongerlo, librairie tres-belle & copieuse, celle de Gemblours, celle de l'Abbaye de Grunendal, & celle des Dominicains de Bruxelles, & de la Prieuré de Sept-Fontaines. Or entrons maintenant en Anuers, regardant premierement sa situation, pourtraicte au naturel, & non pas en prospectiue, combien qu'elle eust eu, peut estre, meilleure grace.

S' E N-

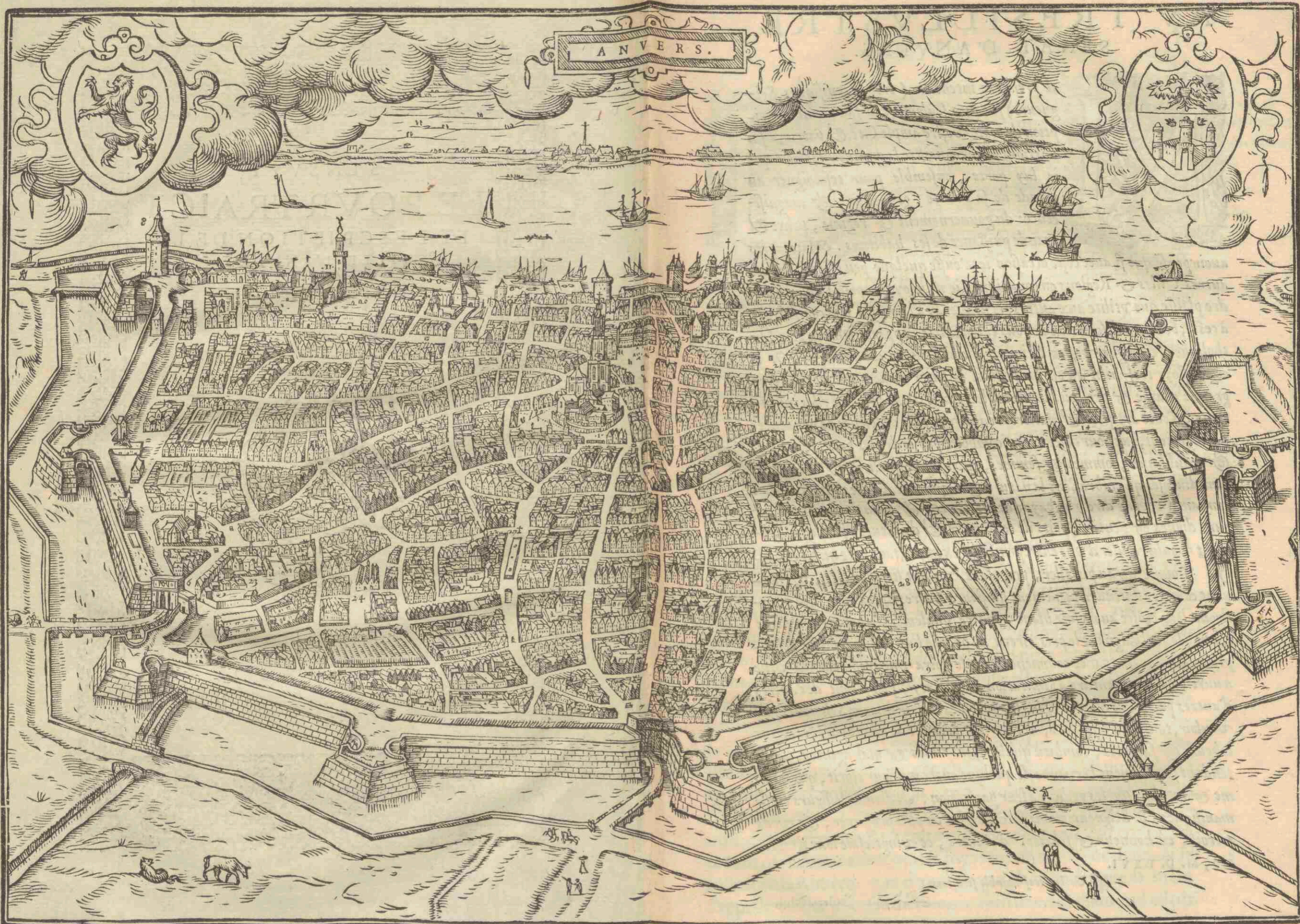


S'ENSUYT
LE POVR TRAICT
ET DESCRIPTION DE LA
VILLE D'ANVERS.



I iij

ANVERS.



1 L'Eglise de nostre Dame.
 2 L'Eglise de S. Iaques.
 3 L'Eglise de S. André.
 4 L'Eglise de S. George.

5 L'Eglise du Bourgh.
 6 La porte Imperialle.
 7 La porte de Kipdorp.
 8 La porte de Cronenborug.

9 La porte Cisterne.
 10 La porte de Berges.
 11 L'abbaye de S. Michel.
 12 La neuue ville.

13 La maison de la ville,
 14 La maison des Osterlins.
 15 La bourse des Anglois.
 16 La neuue bourse.

17 Le marché des bœufs.
 18 La maison des filles trouees.
 19 La maison des enfans trouuez.
 20 S. Les freres de S. François.

21 Les Iacopins.
 22 Les Carmes.
 23 L'hospital.
 24 Le pant des tapisiers.

25 La boucherie.
 26 Le nouveau pois.
 27. Le marché des bleds.
 28 Le marché des cheuanx.

AV TRES-ILLVSTRE SENAT D'ANVERS.



A premiere intention (tres-magnifiques Seigneurs) fut tant seulement de faire vne description de ceste vostre ample Cité & patrie, à fin de vous faire cognoistre la grande affection que ie luy porte, ensemble pour tesmoigner au monde de sa beauté, grandeur, & magnificence: du gouuernement & regime, police & grande puissance de ses habitans. Mais apres auoir pensè que si auec ceste occasion ie m'eusse quelque peu eslargi par ces autres Villes & Regions circonuoisines, ie n'auroye proposè a vous moindre plaisir que vtilité aux autres, ie deliberay a la parfin d'accompagner à ceste, l'entiere description de tous ces país bas, appartenans au Roy Catholique d'Espagne vostre Prince, à qui l'œuure est dedié. Or ie cognoissoye tres-bien qu'on me pouroit imputer d'auoir entrepris trop grande charge & presque importable: Car ie vous prie, qu'elles inuentions, qu'elles artifices & matieres requierent plus de science de prudence, & iugement, que pour descrire & composer par ordre les país, les estats, & republicues, hommes & femmes, auec tant de qualitez & conditions tant diuerses qu'embraßent la nature & regime total de ces choses. Mais confiant (à vray dire) en l'ayde de mes amis, & principalement d'aucuns dignes & gentils esprits de ceste ville, & d'ailleurs: Je n'ay autrement voulu reculer d'vne entreprinse & exemple, tant rare qu'est cestuy-cy. Pource qu'au pis aller, proposant vn but si honorable, & suyuant comme aduiendra facilement plusieurs autres apres moy, qui prendront leur vifée au mesme blanc, sortira finalement quelque excellent esprit, lequel gagnant le pris tirera au propre but de la parfaicte description: de sorte que par ce commencement se verra vne tres-belle & vtile œuure, & parauenture à l'imitation de ceste-cy, s'en feront des autres d'autres país. Parquoy ie vous supplie (mes tres-honnores Seigneurs) de vouloir, tout bien consideré, accepter & prendre de bonne part ces miens labours & fatigues, combien qu'ils soyent rudes & mal agencez. Attendant patiemment la venue de quelque autre meilleur esprit, qui les lime & repolie, & les reduise à leur perfeccion. A dieu Messieurs tres-magnifiques, le Seigneur vous face de plus en plus prosperer, & vous accroisse en honneur & felicité: d'Anuers, ce vingtiesme iour d'Octobre, M. D. LXVI.

Vostre tres-humble seruiteur

Lodouico Suiceiardini.

A N V E R S.



LA TRES-NOBLE & tres-renommee Cité
 d'Anuers requiert, que nous nous eslargis-
 sions beaucoup d'auantage en sa Descri-
 ption, que en toutes autres villes: premie-
 mierement pour-autant qu'il y ha plus à
 parler sur ceste ville seule, qu'il ny auroit
 d'vne prouince toute entiere: en apres
 pource que quant à la police, status, &
 gouuernement, elle nous seruira quasi de reigle generale, & pour
 vn patron de tout le bas país: n'estans les aultres villes guierre
 differentes en tel cas d'Anuers. Tellement qu'estant ceste ville à
 plein descrite, ne sera puis mestier de descrire les aultres si parti-
 culierement. Ains celluy qui aura la description du gouuerne-
 ment de ceste ville, aura non seulement quasi la forme du regime
 de toutes autres villes de ces país, mais aussi presques de toutes
 les villes principales d'Allemaigne, & d'autres país Septentrio-
 naux. Car iacoit qu'vne partie d'icelles villes sont parauenture
 plus libres ou moins aggrauees, ont toutefois entre elles ou
 peu s'en faut, le mesme gouuernement, comme les Bourgema-
 istres avec leurs Senateurs, les Chefz des Quartiers, ou Wick-
 maistres, les doyens des mestiers & autres officiers, lesquels en
 substance ont quasi la mesme auctorité & gouuernement que
 ceux de pardeça. Commençant donc la description d'ANVERS,
 laquelle ville Pierre Appian Cosmographe excellent, avec quel-
 que autre, veullent que ce soit celle que Ptolomeus appelle *Atua-*
cutum, ie di que le commencement de son nom present, est vraye-
 ment chose fort incertaine, comme aussi est incertain l'origine de
 quasi toutes les villes de ces país: nõ-obstant cela ha semblé à plu-
 sieurs auteurs modernes de luy dõner ce cõmencement. Ils escri-
 uent qu'il y auoit des le temps de Iulius Cesar, en ce lieu vn Cha-
 steau sur la Schelde, habité par vn Geant nommé Druon: lequel
 tyrannizant ce passage, faisoit payer la moitie de la valeur de tou-
 tes marchandises à ceux qui par lá passoyent, & quant il trou-
 uoit aucune fraude ou tromperie es marchans, il leur confisqua
 le tout: & comme contenoit sa loy, leur coupoit vne main, & la
 iectoit en la Riuiere. Or d'autant que en ceste langue la main
 s'appelle *gant*, & iecter se dict *essayer*, ainsi de celle main qui estoit
 coupee & iectee au fleue, les peuples circonuoisins commen-
 cerent

qu'il y ait 40
 plus ou moins de figes
 et de vne douze hys 169

cerent à nommer ce Chasteau *Hautsſapcey*, comme encore aujour-
d'huy en leur langaige ſ'appelle *Antſſapcey*, en Latin *Antwerpia*,
& en François Anuers. Ils veulent donc que de ce chasteau la
ville euſt commencement & d'un tel accident le nom. Et pour
confermer ceſte opinion, monſtrent effectuellement la forme,
& veſtiges dudit chasteau ſur la Riuiere: monſtrent les armories
de la ville eſtre vn chasteau avec deux mains coupees: monſtrent
ioingnant la Vireſcaire, qui eſt iuſques ou ledict chasteau venoit, &
les reliques d'un ancien palais, lequel peu de temps ha, pour y ba-
ſtir aucunes maiſons, & vn logis pour les Cheualiers Teutoni-
ques de l'ordre de noſtre-Dame ſ'eſt mis au plat: & diſent ledit
palais auoir eſté l'habitation dudit Geant: & finalement mon-
ſtrent a certains oſſemens merueilleux, avec vn eſperon,
conſeruez en la maiſon publique de la ville, leſquels ils diſent que
ce fuſſent les ſiens. Sur quoy le tres-docte Cornelius Grapheus
feit ces beaux vers ſuyuans. H

IN COXAM.

*Tanta hæc horrifici fuerit ſi coxa Gigantis,
Cætera quanta illi membra fuiſſe putes?*

IN DENTEM.

*Faucibus immenſis dens hic ſtetit, ore voracæ
Quiuiſſet ſolidos ille vorare boues.*

IN BRACHIVM.

*Quàm fuerit forti munitus robore ſæuus
Ille vir, id cubiti pars monet iſta ſui.*

IN SCAPVLAM.

*Ardua terribilis ſcapula hæc eſt (crede) Tyranni
Quid reris quantum ſuſtinuiſſet onus?*

IN TIBIAM.

*Gæſtauit vaſtum vaſta iſtæc tibia corpus,
Enceladum æquauit (non dubium) ille gradu.*

Ils ſ'aydent d'autre part de ce, que tous les ans ſont faites deux
proceſſions ſolennelles, l'une de la Circoncifion, & l'autre de
noſtre Dame, eſquelles va (passez longuement) vne tres-haute
ſtatue, en icelle ha la ſemblance de ce Geant Druon menant au-
cuns derriere luy qui ſemblent auoir vne main coupee. Laquelle
expoſition qui la voudroit confuter, pouroit dire que de ces cho-
ſes ne ſ'en trouue aucune memoire autentique: Et qu'il fuſt plus
vray ſemblable, que les Andouerpiens peuples d'Allemagne, leſ-
quels (comme narre le Meier) paſſans par ces coſtez, enuiron
l'an

A l'an 600. avec plusieurs autres nations d'icelle grande province, festans arrestez en ce lieu, luy donnerent l'origine & le nom d'Anverssepey ou Anverssepey, duquel nom pour la similitude de sa signification pouroit facilement puis apres estre sortie la fable du Geant, de couper les mains. Aultres veulent que ce nom d'Anverssepey ait vrayement eu son origine & commencement de la propre place ou riuage de la vieille Crane, ou les nauires ordinairement prennent port & se deschargent, laquelle anciennement s'appelloit Werf, combien que à present pour plus adoucir le vocable l'on l'appelle Werf. Toutefois aucuns hommes de la ville fort aigus & de grand perspicacité confutans avec bonnes raisons toutes ces oppinions tiennent que le nom d'Anuers descende de la proposition Flamande An, qui signifie ad, & du mot sepey qui signifie iecter, que tout ensemble en Latin veut proprement dire *Adiectum*, qui en François signifie Accreüe, ou adioustee. Car c'est chose manifeste & certaine, disent-ils, que le premier chasteau ensemble avec vne partie de la ville, est posé & fondee sur l'accroissement, procede du iect de la riuere, ainsi que ceste mesme annee M. D. LX. edifiant la nouvelle maison de la ville, s'est manifestement cogneu, d'autant qu'on y ha trouué sous terre certains fermens & gros bois, qui demonstroyent euidentement que la riuere s'estendoit au parauant iusques ou maintenant est le marché. Quant est du Geant aucuns veullent dire n'auoir esté autre chose que vn Seigneur du pais de Rusie, lequel estant venu demeurer pardeça, acheta, fonda, ou bien conquist le Chasteau d'Anuers, & que pour auoir esté de haute stature comme sont la plus part des hommes audit pais, & plus grands encore estoient ils pour lors de telle grandeur & similitude, qu'on trouue vers les Flamans du nom de Geant (par eux appelle *Geuse*) au nom de Rusian, la posterité ait creu qu'il estoit Geant. Or que cecy suffise d'auoir escrit du nom, & de la fable du Geant d'Anuers: passons maintenant à la vraye description de son assiete, & autres siennes parties.

ANVERS est de longitude à xxvi. degrez & xxx. minutes, & de latitude à li. degrez, & vingt-huict minutes, sous le signe de Virgo, noblement assise en vne grande plaine sur la droicte riuere de la Schelde, iustement a l'endroit ou ladicte riuere avec superbe cours tirant vers Maistral, diuise la Duchee de Brabant d'avec la Contee de Flandres, ou ceste riuere est treslarge & profonde, de sorte que nauires de toute grandeur peuuent hardiment

ment venir de la mer, & arriuer d'un droict fil à la Crane, ou F port de la ville, s'accostans ains conioignans au mur de ladicte Crane, en façon que du bord se peuuent aisement toucher de la main, & illec sur la riuage bien paué se deschargent au sec, ou la nauire se pouroit facilement conduire, quand il est haute maree: commodité selon que afferment mariniers tres-experts, & qui ont voyagé quasi par tout le monde, plus grande, que en quelque autre port qu'on sache trouuer. La largeur de ceste riuieredeuant G la ville est plus de cinq cens aunes d'Anuers qui sont 600. brasses Florétines, & dauantage, & sa profondeur presques 22. aunes, qui sont enuiron xxviij. desdictes brasses. Largeur & profondeur rendant vne monstre vrayemene hautaine & magnifique, principalement quand il est pleine maree, laquelle pour l'ordinaire la hausse pres de xij. pieds. Anuers est loing de la mer enuiron xvij. lieues, quand tu va selon le cours de l'eau, mais prenant ton chemin par terre, tu accourciras ton voyage enuiron de 4. lieues. H Elle ha Malines quasi vers le Sciroc à quatre lieues, pres Louvain vers Sciroc rettement à viij. lieues. Brusselles du Midi ha autant de distance: Guand vers Libec, ha x. lieues. Brugges à ponant ha quinze lieues: Cales à trente-trois: Londres, comprenant sept lieues & demie, qui est la largeur de la Mer depuis Cales iusques à Douure, enuiron soixante lieues, Coloigne à vingt & neuf, Francfort à soixante tres-grandes lieues: & finalement mettrons Paris & Rouã, qui sont quasi distantes d'un mesme espace de I septante lieues. Or suyuant nostre propos, nous approuuons qu'en Anuers se voye effectuellement la forme, & reliques d'un ancien chasteau, qui gisoit comme encore gist sur la riuierede costé de la Crane, laquelle forme est entourree de tres-anciennes murailles de pierres viues encore auiourd'huy, pour la plus grand partientiere, & ce par l'espace de mille pas ordinaires, avec ses fossez tout à l'entour: lesquels fossez l'un de la corne d'estre à la Crane, l'autre de la fenestre au marché au poissons, desgorgent K en la riuierede, comprenans entre autres choses l'Eglise du Bourg, la Virscaire & la prison publique: & approuuons aussi que ce chasteau fust le commencement de la ville. Mais adioultons à cela, estre clair & manifeste, que Anuers depuis le Chasteau ha esté amplifiée de beaucoup, & enuironnee de murailles desia par trois fois.

LA PREMIERE muraille, comme ie trouue, par l'acte du consentement du Duc Henry premier, intitulé Duc de Lotharinge,

A rince, & Marquis du Saint Empire, fut erigee à la requeste de la Seigneurie d'Anvers, l'an M. CC. I. laquelle muraille outre les escrits, que d'icelle se trouuent en plusieurs endroits euidement apparoist; & particulièrement au milieu entre l'Abbaye de S. Michel & le palais de la ville, ou lon voit la vieille porte de S. Ian, avec vn bras de mur, encore toute entiere, & de ce temps la, ie trouue que Anvers battoit monnoye d'argent & d'or.

B LA SECONDE muraille, laquelle ha esté grandement amplifiée, & qui encore n'aguieres estoit debout, fut fondée l'an M. CCC. XIII. de laquelle encore aujourd'huy se voyent aucunes tours, & quasi toutes les portes entieres, cōme celle de S. Michel, de S. George, & de S. Iaques, qui pour memoire demeurent à la posterité.

C LA TROISIÈME & moderne muraille, fest fraîchement commencée de nostre temps, l'an M. D. XLIII. accroissant la ville du costé de Septentrion de vne bonne espace de terroir, laquelle contant à Leuant à la porte Rouge, vers ponant iusques à la riuere, contient huiet-cent cinquante pas: & de longueur contant du Mydi à la porte Cisterne vers Septentrion iusques à la muraille deux-cens cinquante pas, mesure d'Anvers, qui est de cinq pieds Rommains pour chasque pas, laquelle addition & accroissement s'appelle à present la nouuelle ville. Semblablement ha esté de tous costez quelque peu augmentee sauf vers

D Ponant, ou elle est l'avec de la riuere: tellement que sa forme vient à estre comme vn croissant; ou pour mieux dire comme vn arc bandé, prennant pour la corde la Riuere de ladicte riuere: Laquelle muraille fest depuis totalement acheuee, & est vne chose tres-belle, & tres-forte: avec la face de pierres blanches, belles, & bien construietes, tres-haute, & de g. offeur merueilleuse, avec ses longs esperons, remplis entre l'vn & l'autre de terre bien tenante: en après corroborées & renforcees de haux rem-

E pars & larges à merueille. Cette muraille ha dix boleuerts grands & excellens. Elle aura cinq portes principales, magnifiques & sumptueuses de belles pierres, & fort artificiellement ouures en ouuraige dorique: toutesfois aucunes d'icelles ne sont encores du tout fournies, mais s'acheuent iournellement. Ces portes sont appellees, commençant pour la premiere à celle de S. Michel, posée vers le Mydi, ioignant la riuere, porte de Cronembourg, ou de S. Michel: la seconde continuant le chemin vers Orient est nommée porte S. George, ou aultrement Cefariene,

ainsi

ainsi nommee de ce que l'Empereur Charles V. fut celluy qui la despuella entrant par icelle le premier, apres qu'elle fut du tout accomplie l'an M. D. XLV. comme au front de ladicte porte se voit escrit en lettres grandes: La troisieme est la porte de S. Iaques, autrement appelle *Ripdorp*: La quatrieme la porte Rouge, dicte aussi porte de Berghes, pource que par elle l'on va, & vient de Berghes: La cinquiesme qui est posee es extremes parties de la ville guiere loing de la riuere, & regardant vers Septentrion est appellee, pour les lieux circonuoisins bas & aquatiques, porte Cisterne: & ont toutes ces portes par dehors beaux pons de pierres, de belle longueur. Il y ha outre cela plusieurs autres portes du costé de la riuere: La principale qui est grande, & plus apparente est celle qui sort sur le riuage de la Crane. Ceste muraille ha les fossez tout à l'entour tres-larges & tres-profonds, d'eau comme viue, procedant du fond: & en quelque part de deux molins posez l'un à S. Michel, l'autre à la nouvelle ville, dont desgorge beaucoup d'eau de la riuere es fossez: lesquels fossez avec le surcroit d'une grosse muraille de pierres, qui les environne de l'autre costé, la rendent quasi inexpugnable. De ceste muraille fut inuenteur, Architecteur & conducteur Maistre Donat Boni de Pellizole Bergamasque: laquelle muraille couste vrayement vn grand thresor, d'autant que comprins les canaux & autres siennes appartenances faictes à la Nouvelle ville, monte pres à vn milion descus d'or.

LA VILLE contient selon ceste derniere muraille, mesurant par dehors, vng circuit de quatre mille huit-cent douze pas de la susdicte mesure: lesquels pas font vne lieue & vn quart de Flandres. Elle s'estend par son Diametre en longueur mille six-cens des mesmes pas, & en sa largeur 844. tellemēt qu'elle se peut accōparer en grandeur à la ville de Liege, ou peu s'en faut, ou à Rouā. Et est Anuers outre ce qu'elle est entouree de si tres-belles & tres-fortes murailles, munie & garnie de toutes artilleries tres-belles, de munitions de guerre tres-parfaictes, & de tout autre instrument & appareil bellique.

ELLE ha le beau Mole ou port de la riuere appelle *Mesf*, avec sa place tres-spacieuse, appelle vulgairement Crane: ainsi nommee pour vn ingenieux instrumēt, ou machine, qui y est: avec lequel toutes nauires sont facilement deschargees. Ceste place est toute pauce & sur le bord de la riuere bien releuee, ou les nauires principalement se viennent descharger de toutes portees: de

A forte que entre grandes & petites, y en ha tousiours grand nombre qui vont & viennent: lesquelles rendent vne veüe vrayement plaisante & admirable: descouuir en vne œillade si grand espace d'vne telle riuere, avec marée perpetuelle, voir aller & venir à toute heure, & en tout endroit nauires, de toutes nations & pais, avec toutes sortes d'hommes & marchandises, voir tant de manieres de nauires, tant d'instruments & moyens pour les manier, que tousiours sy voit choses nouvelles.

B ANVERS ha huit principaux Canaux, lesquels descendent de la riuere: par lesquels entrent nauires, bateaux, & grosses barques chargees par la ville. Le plus-grand de tous est le dernier fait à la Nouvelle ville, avec son beau, large & tres-commodieux riuage ioinant le palais des Osterlins: lequel Canal est si grand & capable qu'il y peut demeurer plus de cent grosses nauires, & à leur aise, & y ha sur ces canaux & sur d'autres petits conduicts d'eaux, courans par toute la ville septante-quatre ponts compris les grands & les petits.

C ANVERS ha des à present entre grandes & petites 212. rues larges, pour la pluspart droites & belles, comme elles sont aussi quasi par tous les lieux de ce pais-bas: Les principales desquelles sont la *Merve*, la *Danghe-nieustrate*, le *Ripdoorp*, la *Keyser-strate*, la *Coepstraete*, la *Guynestraete*, la *Camstraete*, & la *Boochstraete*.

D E L L E ha vintedeux places entre grandes & petites, la plus grande est celle des Seigneurs, la plus belle celle des marchans, qui est appellé Nouvelle Bourse, vrayement belle: voire qui pour l'assemblee des marchans, n'a, peut estre, son semblable en toute l'Europe: & est franche de tous cheuaux & charriots, & autre empeschement, avec ses loges tres-belles, serrees tout à l'entour: & ha quatre grandes portes, sur lesquelles loges par le mesme espace, ha belles galleries remplies de boutiques de toutes sortes de riches merceries, lesquelles galleries s'appellent le Pant des peinctures, d'autant que là principalement se vendent peinctures de toutes sortes & pris. Ceste Bourse fut fondee l'an M. D. xxxi. Mais parlons quelque peu, comme de chose digne de consideration & notable, dont procede & descend ce nom de Bourse: & comment il luy ha esté si ioliment approprié. Il y ha en la ville de Bruges vne place fort commode à tous endroiets de la ville: au front d'icelle ha vne grande & ancienne maison de la noble famille de la Bourse, edifiee avec ses armories de pierre viuue sur la porte, qui sont trois Bourses. Or de ceste maison fa-

mille & armories print le nom (comme il aduiét souuent en choses semblables) ceste place. Et ainsi d'autant que les marchans demourans en Bruges, choisirent, vsoyent & encore vsent au iourd'huy pour reduction de leur negoce, ladiète place ou Bourse, allant puis apres aux foires d'Anuers & de Berghes, donnerent aussi à la semblance & façon de la leur de Brugges, le nom de Bourse aux places & lieux ou audièt Anuers & Berghes se rassembloyent pour leur traffique. Et d'Anuers semblablement (tant à eu faueur & approbation ce nom de Bourse le tirant à autre sens) ont aussi les François puis n'aguieres porté le mesme nom de Bourse à Rouan & iusques à Toulouze: ou de tel nom appellent les places & loges marchandes nouvellement ordonnées à la maniere de pardeça, pour l'assemblee des marchans: comme plus freschement ont fait aussi les Anglois à Londres en Angleterre, aueur M. Thomas Grassan, lequelestant homme de tres-grands facultez, & richesses ha entrepris de fair faire à sa propre despence, pour memoire de luy & à honneur de la patrie vne tres-belle & sumptueuse place, avec vne edifice Royal. Il y ha puis apres la belle place de la Bourse Angloise, ainsi nommee, pour ce que la ville la fait faire avec vne belle petite loge à la contemplation des Anglois l'an M. D. L.

S' E N-

S'ENSUYT
LEPOVRTRAICT
ET DESCRIPTION DE
L'EGLISE DE NOSTRE-
DAME.



K ij

La belle & magnifique Eglise de nostre
Dame, contrefaictte selon le naturel.





N ANVERS entre eglises, monasteres, ^F
 hospitaux, & autres lieux de deuotion ha
 quarante-deux edifices: l'Eglise Cathedra-
 le est celle de nostre-Dame, de laquelle cy
 derriere se voit la portraicture au naturel:
 Ce temple est tres-grand & sumptueux,
 orné par tout magnifiquement, avec vne
 tour de belles pierres ouurees à merueille, ^G
 & haute bien 420. piedz mesure d'Anuers, tellement qu'elle rend
 vne veuë tres-noble, car oultre ce que d'icelle se descœuure toute
 la ville, & la champaigne d'alentour, avec plusieurs villages &
 lieux de plaisir & iardins, clairement aussi s'y voit plusieurs gros-
 ses villes & lointaines, comme Malines, Brusselles, Louuain,
 Gand, & tres-grand espace de la riuere, iusques à la mer, avec
 l'Isle de Selande. En ceste tour y ha comprises les grandes & pe-
 tites trente trois cloches, lesquelles le plus souuent par bel ac- ^H
 cord & armonie à guise d'instrumens musicaux sur le Clavier se
 sonnent: la plus-grand desquelles est d'vne extreme pesanteur, &
 ha nom Charles, faicte à l'honneur de Charles V. Empereur: clo-
 che vrayement belle & digne de memoire, mais elle ne sonne si-
 non pour choses extraordinaires. Ceste eglise est administree par
 xxiiij. Chanoines, & plusieurs autres Presbtes, lesquels ont
 pour chef vn Doyen homme honorable, qui est à present
 M. Rogier de Tassi: & est seruie certainement en grande de- ^I
 uotion & magnificence, d'autant que ses reuenuz ordinaires sont
 grands, & est adiousté à ces Presbtes beaucoup d'exceptions de
 gabelles sur les viures: D'auantaige l'eglise ha plusieurs extraor-
 dinaires, qui la font tant plus florir: & premierement vne com-
 pagnie ou confraternité de vintequatre Gentils-hommes de la
 ville, appelée la Confrairie de la circoncision, d'autant qu'en
 ceste eglise en vne chappelle tres-belle & ample, noblement ser-
 uie y est conserué deuotement la prepuce ou Circoncision de ^K
 nostre Seigneur Iesus-Christ, enuoyé de Ierusalem à ceste ville
 des l'an m.c.i. du tres-fameux Godefroy de Bouillon, Duc de
 Lotheringe, & Marquis du S. Empire, esleu Roy de Ierusalem,
 parquoy appert en plusieurs manieres (comme nous auôs mon-
 stre) & encore se monstrera clairement, que Anuers de ce temps
 la, & au-parauant estoit en estime & reputation, puis qu'un si
 grand Prince, & Seigneur du pais, tant reueremment luy en-
 uoyoit vne si digne relique. Alors fut instituee par ceux-cy la
 solennelle

A solennelle procesion de la Circoncision, pour estre celebree par
 chascun an, & a perpetuité le iour de la Trinité. Il y ha aussi
 vne autre procesion tres-solennelle de la vierge Marie, qui se
 faict en Aoust le premier dimenche apres la feste de ladicte vierge,
 esquelles procesions va tout le Clerge avec le Sacrement, &
 plusieurs aultres reliques: tous Magistratz y vont semblable-
B ment avec leurs officiers: tous mestiers de la ville avec leurs en-
 seignes: les Confrairies avec leurs armoiries, & Conflaons: la
 bourgeoisie avec grande pompe & ciuilité, representans plu-
 sieurs histoires du viel & nouveau Testament, & plusieurs autres
 fantasies modernes & autres ioyeusetez. Ceste eglise ha puis apres
 vne autre Confrairie appelée de S. Croix, qui comprend trente
 personnes, à sçauoir quinze spirituels & quinze seculieres, insti-
 tutee des l'an M. CCC. LXXV. avec tres-belles & ciuiles ordonnan-
 ces, entre lesquelles en ha deux notables, l'vne est que vn chacun
C de la Confrairie est obligé d'aduertir son compaignon, comme
 fil estoit son propre frere, de quelque chose qu'il pouroit ouïr ou
 entendre, qui pouroit redonder au dommage, detrimement, ou au
 danger de sa vie & honneur: l'autre est que naissant quelque de-
 sordre ou different entre quelques vns de la Confrairie, les autres
 sont tenuz par compromis de les mettre d'accord, & si aucun ne
 se voulust submettre au compromis & y demeurer, Il seroit osté
 de la compaignie. L'Eglise ha encore vne autre compaignie de
D cent bourgeois enuiron, et d'estrangers: appelée par ceulx de la
 vieille Confrairie de la Chappelle nostre Dame, d'autant que ceste
 cōpaignie tiét en ladicte eglise vne belle chappelle & sumptueuse
 dedice à la Vierge Marie: en laquelle, outre les Messes & aultres
 offices solennelles, faict chanter à ses despens par chacun iour au
 Vespre le *Salue Regina* en bōne Musique, & au son d'vnes orgues
 tres-parfaictes. L'aucteur, instituteur, & fondateur de ceste
 Confrairie fut Nicolas de Rechtergem, grand pere maternel aux
E Schetz, mentionnez plus bas à son lieu, homme de grande fa-
 culté & qualité: la sepulture du quel se voit en la mesme chap-
 pelle, avec son nom au pied d'vn chandellier de laiton tressum-
 ptueux, qu'il donna pour ornement, & seruice du lieu. L'eglise
 ha oultre cela les six confrairies des armes, trois aultres Confrai-
 reries appelées de la Rethorique, & les vintesept mestiers de la vil-
 le: lesquelles confrairies & mestiers tous ont chappelle ou autel
 en ladicte Eglise, esquels chascun iour de feste font dire vne basse
 Messe: & le iour de leur Sainct y font chanter vne Messe solennelle
 en Musique

en Musique semblablement. elle ha d'auantaige plusieurs autres ^F extraordinaires qu'i la rendent bien pourueue, & par consequent (comme i'ay desia dict) bien entretenue. Le feu s'esprint en ceste eglise par grand meschef l'an M. D. XXXIII. au mois d'Octobre, par telle violence & rigueur qu'en bien peu d'espace il brusla tous les autels, qui estoient en nombre cinquante sept, sumptueux & magnifiques: brusla toute la chappe de l'eglise, avec plusieurs aultres bois: fendit plusieurs pilliers, & fit beaucoup d'autre dommage & degast, avec vne telle flamme que ce sembloit proprement vn Motngibel: & estoit le feu desia lancé en plusieurs endroicts de la tour, quand le Seigneur Lancelot van Vrsel Bourguemaistre, qui desia estoit couru au grand bruit; voyant tel dommage, sans auoir paour du danger de sa personne, se mettant auant avec grande suite, besoigna tellement par sa presence, promesses & bonnes parolles, & par l'exemple de soy mesme appellant les gens par leur nom à vne telle œuure, que ^H vn chacun meut tant de la reuerence & promptitude de cest homme, saisissant plusieurs instruments, & combattant quasi entre eux à qui hasarderoit sa vie le plus, & à qui mieux, sauuerent miraculeusement si noble & sumptueux edifice, avec louange particuliere, & gré vniuersel de leur chef: lequel apres auoir hurté par plusieurs fois ça & là, & avec les habilements tout gastez de la flamme, retourna finalement victorieux d'vn si grief danger. Sur cest accident comme de chose memorable fait le bon poëte ^I Cornelius Grapheus vne opuscule entiere en vers Latins tres-elegans, à l'honneur du susdict Bourguemaistre. Le chœur de ceste eglise fut fondé (cōme ie trouue par aucunes memoires du tres-docte hōme Pierre Egidius Bourgeois de la ville) l'an M. C. XXXIII. & en la mesme annee fut institué, & consacré le temple, par Burcard Euesque de Cambray, & Prouost de S. Michel, avec douze Chanoines, lesquels depuis (comme i'ay dict) ont estez augmentez en vintequatre, sur laquelle institution se trouuent ces vers ^K Latins, concordans avec les susdictes memoires:

Undecies centum ductis, & sex quater annis,

Virginis a partu conciliante reum

Burcardus Præsul hæc atria, nec minus aram

Sacrauit medium, quod tenet Ecclesia.

EN ceste eglise teint le Roy Philippe son premier conseil & chapitre des Cheualiers de l'ordre de la Toison d'or, l'an M. D. LVI. ou il crea dix neuf Cheualiers de diuerses nations, lesquels nous

nom -

A nommerons en son lieu. Mais puis que nous sommes venus à ce passage d'une si belle ordonnance de cheualiers, il semble estre, conuenable que auant de passer oultre, comme de chose illustre & fondee par ses Princes propres, au pais mesme, que nous desri- uons, de faire quelque petite mention de son origine, & progres iusques à present, ayant principalement esté esleuz de tout temps la pluspart des Cheualiers, Seigneurs, & grans per-
B sonnaiges de ces pais-bas : dont apparoistront nommément plusieurs Princes & Barons dignes d'un tel degré d'honneur, pour donner resplendeur à quelconque grande prouince que ce soit. Chose laquelle vrayement en façon quelconque ne se peult passer en silence. Le dy doncq que le Duc Philippe de Bourgoigne, lequel pour sa grande benignité fut surnommé le Bon, le propre iour qu'il consuma le mariage avec Isabeau, fille au Roy de Portugal, l'an m. cccc. xxix. en la ville de Bruges, pour la
C grande affection qu'il auoit tousiours portee à l'ordre de Cheualerie, & pour le grand desir qu'il auoit de l'exalter & annoblir: voy-cy ses propres parolles, à l'imitation de Gedeon, lequel par le cōmandement qu'il reçeut de Dieu, alla avec trois cens preux & vaillants hommes choisis entre plusieurs milliers, combatre contre vn nombre infini de Madianites, pour deliurer le peuple d'Israël, crea, dressa, & institua, à l'honneur de Dieu, de la vierge Marie, & de S. André Apostre, réputé protecteur de la maison
D de Bourgoigne, vne compagnie de tres-nobles Cheualiers, en laquelle compagnie estoient comprins Empereurs, Roys, Ducs, Marquis, Contes, & semblables personages, tant subiects comme estrangers, mais qu'ils fussent de noble-sang, de reputation, & sans aucune tache, ou reproche. Lesquels il intitula Cheualiers de l'ordre de la Toison d'or, leur donnant pour chef perpetuel, le droict & legitime Duc de Bourgoigne, & Seigneur de ces pais-bas, ne voulant qu'ils passassent pour lors le nombre
E de vintecinq, comprenant audit nombre ledit chef, & adiousta pour les occurences & affaires de ce College quatre officiers notables, à sçauoir vn Chancelier, vn Tresorier, vn Greffier, & vn Herault, autrement appellé Roy d'armes. Il constitua cest ordre meurement, & avec tres-belles & considerables conditions, dignes vrayement d'une telle Confraternité. Les premiers vint-quatre Cheualiers sans ledict chef instituteur, furent ceux qui s'ensuyuent.

L Guillaume

- Guillaume de Vienne, Seigneur de S. George. P
 Renaut Pot, Seigneur de la Rochepot.
 Ian, Seigneur de Rombais.
 Rolant de Dunkercque, Seigneur d'Hemfrode.
 Anthoine du Vergi, Seigneur de Champlite.
 Dauid de Brimeu, Seigneur de Ligni.
 Hugues de Lannoy, Seigneur de Santes.
 Ian, Seigneur de Commines. G
 Antoine de Toulonion, Seigneur de Tranes, mais il n'eut iamais
 le collier.
 Pierre de Luxembourg, Seigneur de Saint Paul.
 Ian de la Trimouille, Seigneur de Ionnelle.
 Guilbert de Lannoy, Seigneur de Willerual.
 Ian de Luxembourg, Conte de Ligne.
 Ian de Villers, Seigneur de Lisle-adam.
 Antoine, Seigneur de Croy & de Renty. H
 Floris de Brimeu, Seigneur de Masincourt.
 Robert, Seigneur de Mamines.
 Jaques de Brimeu, Seigneur de S. Grigni.
 Bauduin de Lannoy, dict le Begue, Seigneur de Molembais.
 Pierre de Baufremont, Seigneur de Chargni.
 Philippe, Seigneur de Teruant & de la Motte.
 Ian de Croy, Seigneur de Tour sur Marne.
 Ian, Seigneur de Crequi. I
 Ian de Neufchateau, Seigneur de Montagu.
 LEDICT Seigneur teint l'ordre & college desdicts Cheua-
 liers en Lisle lez Flandres, l'an M. cccc. xxxi. en lieu de deux
 Cheualierstref-passez, il crea,
 Federic Conte de Meurs.
 Simon de Lalaing, Seigneur de Hantes.
 L'AN M. cccc. xxxii. teint ledict Seigneur de Bourgoigne
 l'ordre à Bruges, auquel lieu en la place des cheualiers dece- K
 dez furent esseuz.
 André Toulonion.
 Jean de Melun, Seigneur d'Antoing.
 L'AN M. cccc. xxxiii. fut tenu l'ordre à Dyion en Bourgoi-
 gne, auquel pour remplir la place de deux cheualiers morts
 furent choisis,
 Jaques, Seigneur de Creuecueur.
 Ian de Vergi: & au mesme chap. augméta le nōbre des Cheualiers,
 iusques

- A** jusques à **x x x i.** compris sa personne: les six adioinctz furent,
 Guy de Pontalier Seigneur de Talmer.
 Bauduin de Noielle, Seigneur de Chasterelle.
 Ian Bastard de Luxembourg, Seigneur de Hambourdin.
 Charles de Bourgoigne, Conte de Charollois, qui eut le Col-
 lier au baptesme.
 Robert, Conte de Vernembourg.
- B** Tibaut, Seigneur de Neufchastel.
 L'AN M. **CCCC. xxxv.** se tient l'ordre en Bruxelles, auquel lieu
 ne furent crees aucuns cheualiers, pour n'estre decedé personne
 de la troupe.
 L'AN M. **CCCC. xl.** fut l'ordre tenu à S. Omer en Artois, au-
 quel lieu furent crees en la place de ceux qui estoient morts,
 pour les declarer à son plaisir.
 Charles, Duc d'Orliens.
- C** Ian, Duc de Bretagne.
 Ian, Duc d'Alençon.
 Mathieu de Foix, Conte de Comminge.
 NOTEZ, que aucunessois le chef ne remplit point tout les
 lieux des cheualliers tres-passez au present Concille, mais sup-
 plee en la sequente election, ou bien les porte en son sein.
 L'AN M. **CCCC. xlv.** fut tenu l'ordre en la ville de Gand, au-
 quel lieu furent choisis en la place des morts.
- D** Alfonse, Roy d'Aragon.
 Franco de Borsele, Conte de Sternant.
 Renaut, Seigneur de Brederode.
 Ridborfel, Seigneur de Laure.
 Ian, Seigneur d'Auxi.
 Adrian, Seigneur de Humiere.
 L'AN M. **CCCC. li.** se tient l'ordre à Mons en Haynault, où
 au lieu des cheualiers morts, furent elleus.
- E** Ian, Duc de Cleues,
 Ian de Gueuarre, Conte d'Arienne,
 Pierre de Cardone, Conte de Goliffenne.
 Ian, Seigneur de Lannoy.
 Jaques de la Laing, Seigneur de Montigni.
 Ian de Neufchastel, Seigneur de Montagu.
 L'AN M. **CCCC. lvi.** se tient l'ordre à la Haye en Hollande,
 auquel lieu furent choisis en la place des cheualiers trespassez.
 Ian de Bourgoigne, Conte de Neuers.

Antoine, Bastard de Bourgoigne. F

Adolf de Cleues, Seigneur de Raucstain.

Ian de Ciumbre, Regent de Cypre.

L'AN M.CCCC.LXI. fut tenu derechef l'ordre à S. Omer, ou se choisirent au lieu des Cheualiers decedez.

Ian, Roy d'Aragon.

Adolf, Duc de Gueldre.

Tibaut, Seigneur de Neufchastel. G

Philippe Pot, Seigneur de la Roche Noulay.

Louys de Bruges, Seigneur de la Grutuse.

Guy, Seigneur de Roye.

LE bon Duc de Bourgoigne, instituteur du present ordre, mourut l'an M.CCCC.LXVII. auquel succeda Charles son fils, lequel l'annee suyante tint son premier ordre de la Toison en la mesme ville de Bruges, auquel lieu choisit en la place des Cheualiers tref-passez, H

Edouard, Roy d'Angleterre.

Louys de Chalon, Seigneur de Chasteau.

Ian de Damas, Seigneur de Clefsi.

Iaques de Bourbon, Conte de la Marche.

Iaques de Luxembourg, Seigneur Rufbourg.

Philippe de Sauoye, Conte de Blانيت.

Philippe de Creuecœur, Seigneur d'Escerde.

Claude de Montagu, Seigneur de Couche. I

LE Duc Charles tint l'ordre l'an M.CCCC.LXXII. à Valenciennes, auquel lieu furent esleuz en la place des Cheualiers decedez Ferdinand, Roy de Castille.

Ferdinand, Roy de Naples & de Sicile.

Ian, Seigneur de Bieure.

Philippe de Croy, Conte de Chimay.

Ian de Luxembourg, Conte de Marle.

Guy de Brimeu, Conte de Meghem. K

Enguelbert, Conte de Nassau.

L'AN M.CCCC.LXXVII. au mois de Ianuier, stil de Rome, fut tué le Duc Charles soubz Nanci en bataille contre les Suiffes, à cause de quoy Maximilian Roy des Rommains pour auoir espossee Marie fille vnique & heretiere dudit Seigneur, deuint chef de l'ordre de la Toison d'or, & ainsi tint son premier chapitre en la ville de Bruges l'an M.CCCC.LXXVII. auquel lieu furent creez en la place des Cheualiers morts.

- A** Pierre de Luxembourg Conte de S. Paul.
 Jaques de Sauoye, Conte de Romont.
 Guillaume, Seigneur d'Eguemont.
 Vlfart, Seigneur Borfele, & Conte de Grand-prez.
 Iosse de la Laing, Seigneur de Montigni.
 Jaques de Luxembourg, Seigneur de Fiennes.
 Philippe de Bourgoigne, Seigneur de Beure.
- B** Bartholomé, Seigneur de Lithestain: les autres places demou-
 rerent vaquantes.

L'AN M. CCCC. LXX XI. teint ledit Maximilian l'ordre à Boisse-
 duc, auquel lieu pour remplir les places vuides du chapitre
 precedent furent esleuz:

- Ian, Baron de Ligne.
 Claude, Seigneur de Toulonion.
 Pierre, Seigneur de Bossu.
- C** Bauduin, Seigneur de Molembaix.
 Guillaume de la Baume, Seigneur d'Arlant.
 Ian de Berghes, Seigneur de Walaing.
 Martin, Seigneur de Polhain.
 Philippe d'Austrice, Conte de Charlois.

LEDICT Philippe d'Austrice Duc de Bourgoigne, fils de
 Maximilien, pour estre forti de tutele, & paruenue au gouuer-
 nement de ses pais, comme chef de cest ordre, teint son pre-
 mier chapitre l'an M. CCCC. LXXX XI. en la ville de Malines, ou

- D** furent creez en la place des Cheualiers tres-passez.
 Frederic d'Austrice, Empereur.
 Henry, Roy d'Angleterre.
 Albert, Duc de Saxe.
 Henry de Witem, Seigneur de Berfle.
 Pierre de Lannoy, Seigneur du Fresnoy.
 Arnoult, Duc de Wirtenberg.

- E** Claude de Neuf-chastel, Seigneur de Cransei.
 Ian, Conte d'Eguemont.
 Christoffe, Marquis de Badem.
 Ian, Seigueur de Gruningue.
 Charles de Croy, Prince de Chimay.
 Guillaume de Croy, Seigneur de Cheure.
 Hugues de Melun, Visconte de Gand.
 Jaques de Luxembourg, Seigneur de Fiennes:

L'AN M. D. I. au mois de Ianuier, ledict Philippe de

Bourgoigne tint l'ordre à Brusselles, ou furent creez au lieu F
des Cheualiers decedez.

Wolfgang, Seigneur de Polhain.

Itelfrit, Conte de Sorle.

Corneille de Berges, Seigneur de Seuenberghe.

Philippe Bastard de Bourgoigne, Seigneur de Somerdyck.

Michel de Croy, Seigneur de Sampi.

Ian de Luxembourg, Seigneur de Ville. G

Charles d'Austrice, Duc de Bourgoigne, fils dudit Philippe.

L'AN M. D. V. tint ledict Duc Philippe de Bourgoigne l'or-
dre à Middelbourg en Selande, lors qu'il se partit pour faire
voile en Espagne, auquel lieu crea en la place des Cheualiers
morts,

Henry, Roy d'Angleterre.

Paul, Seigneur Dicquestain.

Charles, Baron de la Laing. H

Wolfgang, Conte de Fustembourg.

Don Ian Emanuel.

Floris d'Eguemont, Conte de Bueren.

Iaques, Conte de Horne.

Henri, Conte de Nassau.

Floris de Croy, Conte du Reux.

Philibert, Seigneur de la Vere.

L'AN M. D. XVI. estant desia mort le Roy Philippe dés l'an I
M. D. VI. succeda Charles son fils, qui fut depuis Empereur
V. de ce nom, es Royaumes d'Espagne du nouveau monde,
de Naples, de Sicile, en la principauté de ces pais-bas, & au
Duché & Conté de Bourgoigne: à cause de quoy comme chef
de l'ordre, il tint son premier Chapitre en la ville de Brusselles,
auquel lieu, à fin de tât plus faire participer vne telle dignité,
augmenta le nombre desdicts Cheualiers de trente & vn iu-
sques à cinquante & vn, & ainsi en la place des Cheualiers K
morts crea,

François premier, Roy de France.

Ferdinand, Infant d'Espagne.

Federic, Conte Palatin.

Ian, Marquis de Brandenbourg.

Guyde la Baulme, Conte de Monstreul.

Hubert, Conte de Mansfelt.

Laurens de Gornot, Conte de Pontuaulx.

Philippe

- A** Philippe de Croy, Conte de Porcien.
 Jaques de Gaure, Seigneur de Frezin.
 Antoine de Croy, Seigneur de Sampi.
 Antoine de la Laing, Seigneur de Montigny.
 Charles de Lannoy, Seigneur de Sanzelle.
 Adolf de Bourgoigne, Seigneur de Beure.
 Felix, Conte de Werdemburg.
- B** Emanuel, Roy de Portugal.
 Louys, Roy de Hongrie.
 Michel, Seigneur de Foulquestaing.
 Maximilien de Horne, Seigneur de Gaefbeecke.
 Guillaume, Seigneur de Rubaupierre.
 Ian, Baron de Trazegni.
 Ian, Seigneur de Wassenare.
 Ian, Seigneur de Seuenberghe.
- C** François de Melun, Conte d'Espinoy.
 Ian, Conte d'Eguemont : les autres places demurerent vuides.
 L'AN M. D. XIX. tint sa Maiefté l'ordre en Barcelonne, qui fut
 la premiere fois, qu'on la tint iamais hors du pais & de Bour-
 goigne, auquel lieu pour accomplir ledict accroissement, &
 pour remplir la place des morts crea.
 Federic de Toledé, Duc d'Aluc.
 Diego Lopes Paccocco, Duc de Scallonne.
- D** Don Diego Vrtado de Mendoze, Duc de l'Infantaigo.
 Don Inigo Fernandes de Pellaſco, Duc de Frias.
 Auero, Duc de Vegera.
 Don Antonio Maurique, Duc de Nagera,
 Don Fernando, Duc de Cardonne.
 Pierre Antoine Duc de Saint-mair.
 Don Federic Henriques, Conte de Modique.
 Don Aluero, Conte de Triftamere.
- E** Adrien de Croy, Seigneur de Beauuraing.
 Jaques de Luxembourg, Conte de Gaure.
 Chriſtierne, Roy de Denemarque.
 Sigismond, Roy de Poloigne.
 Philibert de Chalon, Prince d'Oranges.
 L'AN M. D. XXXI. tint ledict Seigneur son Concile à Tournay
 en Fládres, auquel lieu il crea en la place des Cheualiers mors.
 Ian, Roy de Portugal.
 Jaques Roy d'Eſcoce.

Fernand d'Aragon, vice Roy de Valence. **F**
 Pierre, Duc de Frias.
 Philippe, Duc de Bauiere.
 George, Duc de Saxe.
 Le Duc d'Alburquerque.
 André Doria, Prince de Melphi.
 Philippe, Infant d'Espaigne.
 Renault, Seigneur de Brederode. **G**
 Don Ferrant de Gonzaga.
 Nicolas, Conte de Saluce.
 Claude de la Baulme, Marechal de Bourgoigne.
 Antoine, Marquis de Bergues.
 Ian, Seigneur de Bossu.
 Charles, Conte de la Laing.
 Louys de Flandres, Seigneur du Prat.
 George Schenck. **H**
 Philippe de Lannoy, Seigneur de Molembais.
 Alfonse d'Auolos, Marquis del Guasto.
 François, Conte de la Mirande.
 Maximilien d'Eguemont, Conte de Buren.
 René de Chalon, Prince d'Oranges.
 L'AN M. D. XLVI. fut tenue cest ordre en la ville d'Vtrecht en
 Hollande, ou au lieu des Cheualiers tres-passez furent creez,
 Maximilien, Roy de Boheme. **I**
 Inigo Lopez de Mendoza, Duc de l'Infantasgo.
 Fernando de Toledé, Duc d'Alue.
 Cosme de Medicis, Duc de Florence.
 Albert, Duc de Bauiere.
 Emanuel Philibert, Prince de Piedmont.
 Oétauian Farnese, Duc de Camerino.
 Don Eurique, Duc de Nagere.
 Federic, Conte de Fustemberg. **K**
 Ioachim de Ric.
 Philippe de Lannoy, Prince de Sulmone.
 Pontus de la Laing, Seigneur de Bignicourt.
 L'amoral d'Eguemont, Prince de Gaure.
 Jaques, Conte de la Ligne.
 Claude de Vergi, Baron de Champlitte.
 Philippe de la Laing, Conte de Hoochstrate.
 Maximilien de Bourgoigne, Marquis de la Vere.

- A** Ian de Ligne, Conte d'Arenberghe.
 Pierre Ernest, Conte de Mansfelt.
 Pierre de Verchin, Seneschal de Haynault.
 Ian de Lannoy, Seigneur de Molembais.
 Don Pedro de Cardone, Conte de Frias.

L'AN M. D. LVI. ayant desia Charles V. Empereur resigné & renoncé tous ses Royaumes & pais au Roy Philippe sa Maie-

- B** sté, tint son premier ordre en la ville d'Anuers, auquel lieu en la place des Cheualiers tres-passez crea,

Henry Duc de Brunsvich.

Ferdinand, Archiduc d'Austrice.

Philippe de Croy, Duc d'Arshot.

Charles, Prince d'Espaigne.

Don Gonzales Fernandes de Cardona.

Le Duc de Sessa, & de Terranoua, Conte de Cabra.

- C** Le Duc de Medine de Riosecco, Amiral de Castille.

Charles, Baron de Barlaymont.

Philippe de Stauеле, Baron de Chaumont, & Seigneur de Glajō.

Charles de Brimeu, Conte de Meghem.

Philippe de Montmoranci, Conte de Horne.

Ian, Marquis de Berghes.

Guillaume de Nassau, Prince d'Orages, & Seigneur de Breda &c.

Ian de Montmorancy, Seigneur de Courriers.

- D** Ian, Conte d'Oostfrise.

Anthoine d'Oria, Marquis de Sainct Estienne.

François Fernando Dauolos, Marquis de Pescare, & del Vast:

Sforce, Conte de Sainte Fleur.

Vradislau, Baron de Bernstain.

L'AN M. D. LIX. estant desia sa Maieité, pour partir en Espaigne, tint l'ordre à Gand, auquel en lieu des Cheualiers tres-passez crea les suyuant, à sçauoir

- E** François second, Roy de France.

Guido Baldo, Duc d'Vrbin.

Philippe de Montmoranci, Seigneur d'Aschincourt.

Guillaume de Croy, Marquis de Renti.

Floris de Montmoranci, Seigneur de Montigni.

Philippe, Conte de Ligni.

Charles de Lannoy, Prince de Sulmone.

Antoine de la Laing, Conte de Hoochstrate.

Marcantoine Colonne.

Le Baron

Le Baron de Nieuhäusen.

Le Seigneur de Tourcoing.

Et par ainsi font en tout vingt & trois fois que on ha tenu iusques à present, concile & chapitre de ce tres-noble ordre de temps à autre, selon les occasions & commoditez du chef, maintenant en vne ville, & tantost en vne autre: vsant aussi en icelle ceremonie, habits à l'ancienne, longs & pleins de grauité & reuerence à la mesme façon que ledict Duc Philippe souloit vser de son temps. Auquel concile, qui dure l'espace de trois iours, font en premier lieu les funerailles, & obsèques des cheualiers trespassez, au lieu desquels puis apres s'en cree des autres approuuez & dignes d'vn tel hōneur, iusques au susdict nōbre de cinquante vn, avec anciennes & venerables ceremonies, accroissant, ostant, ou amendant, touchant à leurs loix & conditions, selon qu'il leur semble, comme à propos & que le temps leur conseille. Vn semblable ordre de cheualiers, à l'honneur de S. George, réputé pour protecteur d'Angleterre, fonda en iceluy royaume Edouart toisieme, Roy d'Angleterre enuiron l'an M. CCC. L. l'intitulant l'ordre de la Jarretiere. Semblablement le Roy Louys onsieme, nonobstant les douze Pairs de France à limitation de ceux-cy, institua en son Royaume l'ordre intitulé de S. Michel, enuiron l'an M. CCC. LXX. ordres fleurissans & resplendissans encore tous à present: deuant tous lesquels fut dressé le tres-noble ordre de cheualerie de l'Annonciation, par les anciens Contes de la tres-illustre maison de Sauoye, descendue de la fameuse lignee de Saxe en Allemagne.

Il y ha puis apres en Anuers outre les autres temples la belle eglise de S. Iaques, avec vne haute tour & superbe, combien qu'elle ne soit du tout acheuee. La grande & tres-riche Abbaye de S. Michel, de l'ordre des Premonstratenses, ou le Prince loge ordinairement quand il vient en la ville: en laquelle eglise est deuant le grand autel enterree Isabeau de Bourbon, femme au Duc Charles dernier de Bourgoigne, laquelle mourut au mesme conuent, comme on lit sur son tombeau en vn epitaphe l'an M. CCC. LXV. Ceste eglise fut fondee & instituee en cest ordre au mesmean, que fut institué le propre ordre des Premonstratenses, par Nobert tres-noble Prelat de Lorraine, en Piccardie au diocese de Laon, au lieu qui est appellé Premonstrate l'an M. LXXXVII. lequel ordre s'est depuis fort amplifié, & par tout le trouue riche & puissant. Il y ha les trois spacieux conuents avec

A avec belles eglises des freres Franciscains, ou se trouue librairie raisonnable: Carmes & Iacopins, ou Dominicains. de Sainct Dominique, de qui ils prennent le commencement de leur reigle. D'auantage y ha le conuent ou hospital des Innocents, avec bonnes ordonnances: & oultre cecy pour le secours des hommes pouures, lesquels ne peuuent pas si deuement entretenir leur enfans, y ha deux autres conuents, l'vn pour les enfans masles, **B** l'autre pour les femelles, ausquels y ha maistres & maistresses qui leur enseignent diligemment plusieurs sortes de mestiers: donnant finalement aux vns & aux autres bone conduicte & adresse. & ferons icy fin quant aux lieux de deuotion sans vouloir parler des autres monasteres & hospitaux.

EN ANVERS y ha des à present plus de treize mille cinq cens maisons, & encore espace designé quasi pour mille cinq cens autres. De sorte que si la ville continue à prosperer, comme elle *maisons 15000* **C** ha faict passez plusieurs annees, & faict continuellement, on estime que cest espace en peu de temps doibue estre remplie de demeures, & ainsi feront en tout le nombre de quinze mille maisons, avec plusieurs beaux iardins: & se pourra vrayement mectre au reng des villes les plus remplies de l'Europe. & nonobstant si grand nombre de demeures pour la grande hantise des gens, elles y sont fort cheres, voire plus qu'en nulle aultre ville, qu'on sache, excepté Lisbonne: D'autant que presques en tous **D** endroiets de la ville, vne maison ordinaire de six ou sept chambres principales avec ses aultres appartenâces, se louent enuiron deux cens escus par an: & toutes les aultres plus grandes ou moindres à l'aduenant, iusques à quatre & cinq cens escus, & d'auantage. Elle ha particulièrement entre ses habitations plusieurs bonnes, amples, & allaires demeures, en apres la pluspart du demourant, iaçoit qu'elles ne tendent point à vne telle duree tant en structure qu'en ouurage, comme celles d'Italie, si sont **E** elles neantmoins fort belles, commodes & de belle monstre, & vont tousiours de bien en mieux: car outre ce que ces bourgeois avec leur si grande faculté, ont plus grand vouloir & ambition qu'ils n'ont eu par le passé dont ils bastissent mieux, est deffendu par mandement & loix, de faire aucune muraille de moins d'vng pied d'espaisseur, mesure de la ville, d'en faire ou refaire de bois est aussi inhibé. Outre les maisons des personnes priuees y ha plusieurs beaux & magnifiques edifices publiques comme le Pant des Tappisseries, la Boucherie, le Nouveau poids, le superbe logis qu'on

qu'on baille aux Anglois, appelé *Chof Say Biere*, c'est à dire la Court de Liere, d'autât que Aert de la tres-noble maison de Liere la deseignant à la façon d'un palais real pour la Court de Charles V. Empereur la fait edifier: les sumptueux pachus ou Magazzins, q̄ la ville ha fait faire tout à propos aux mesmes Anglois, le logis qu'on preste au Facteur de Portugal: Le nouveau bastiment ou la Marchandise venant par terre, se va descharger. Mais par dessus tous ces edifices sera grand beau & magnifique le logis des Oster- G
lins, posé noblement à la Nouvelle ville entre deux Canaux, lequel tandis que i'acheuoye la presente œuure se bastissoit vaillamment avec vne monstre & apparence tres-digne. Bref il n'y manquoit autre chose qu'un Palais pour la Seigneurie de la ville convenable & digne d'une telle Rep. & correspondante aux autres parties siennes: ce qu'ils ont fait depuis fort somptueux, capable & vrayement digne: tellement que tout bien conté, il costera pres de cent mil escus, duquel nous te montrons icy la H
forme tiree au naturel.

S'ENSUYT

LE POVR TRAICT ET
DESCRIPTION DE LA MAI-
SON DE LA VILLE.



A O V T E ceste cité est diuisee tant seulement en cinq paroisses à sçauoir en nostre Dame, S. Iaques, S. George, S. André, & S. Vualburg aultrement l'église du Bourg: laquelle est la plus ancienne de toutes les autres: & semble que au temps des Gentils ce temple fut dedié à Mars, autres disent au dieu Priapus. Lequel Priapus narrent qu'il estoit moult honoré & reueré par les premiers habitans de ce lieu: lesquels l'auoyent engraué en pierre au naturel sur la porte de l'entree du chasteau, comme on peut voir encore auiourd'huy sur ladicte porte ioignant la prison publique de la ville. Et sont ces cinq paroisses reparties ou diuisees en douzes Regions, ou repartimens de rues que ceux du pais appellent *Myc.* mais tandis que ie paracheuoye la presente œuure, s'est cree & fait à la nouvelle ville vn autre *Myc.* tellemét quels sont en tout treze.

B ANVERS est fort bien proueuë de viures: car outre les victuailles, que les estrangers amenēt de toutes pars, plusieurs prouediteurs, de toute la prouince, & par eau & par terre avec grand munitions iournellement y concurrent: de sorte que non seulement y ha abondâce de toute chose pour le viure ordinaire: mais si trouue aussi abondance tresgrande, pour tout extraordinaire. Nousy auons vins de sortes innumerables, & a grand plante: **D** premierement de celluy d'Alemagne appelle de Rin, qui est tresparfaict & puis de France, d'Espagne, de Portugal, de Canare & d'aultres Prouinces & Regions, voire iusques au vin d'Italie tresprecieux, & l'excellente maluoysie Candienne. En apres quant aux choses pour manger & festoier realement, & en magnificence se trouue de toutes sortes & de tous costez toutes gentilleses, & delicatesses, quon pouroit souhaiter: de maniere que la bouche peut bien chanter & dire.

E „ Je trouue en cest Anuers si friande pasture,
 „ Que de celle de Romme, ou d'Athenes ne tiens cure.

ANVERS est, passe longuement, ville Imperiale, & non seulement Imperiale, mais aussi cité metropolitaine du Marquisat du S. Empire, comme nous dirons plus auant, à la description dudiēt Marquisat: a cause dequoy elle iouist de plusieurs priuileges, comme semblablement iouissent en partie plusieurs autres villes & lieux du pais appelez Imperiaux: Mais pourtant ne payent aucun tribut aux Empereurs: ayant esté partie avec ar-

M gent

gent partie par quelque merite (comme Anuers) & partie par succession de temps de toute subiection deliurees.

PAREILLEMENT est Anuers viscontee, & visconte appellé par ceux-cy *Bozehygraue*, est depuis quelque temps en ça par vn échange faict avec le duc de Cleues comme Seigneur de Diest, le Prince d'Orange, dont il en tire quelque petit reuenu particulier, mais l'honneur en est plus grand que le profit.

CESTE ville est chef de l'vn des quatre Quartiers de Brabant & sont comprises sous son quartier Berghes, Breda, Liere, Herentals, Turnhout, Hoochstrate, & autres villes & villages. Duquel quartier partie ha l'appel du Ciuil en Anuers, & de la à la Chancellerie de Brabant: semblablement ha avec soy plusieurs autres subiections. Ce quartier comme les autres, entreuient pour sa portion à tous subsides & aydes que les estatz de Brabant accordent au Prince: se referant ordinairement a cela que Anuers sur ce veut consentir, & determiner. H

MAIS voyons maintenant en bref par quel chemin & moyen ceste ville est principalement montee à tel degré d'honneur & de faculté ou elle est à present. Le premier de ses accroissemens plus notables, eut commencement, comme ie trouue, des foires marchandes, lesquelles luy furent concedes par leurs Princes de main en main avec tres-amples priuileges confermez par l'autorité & graces des Papes & des Empereurs. Mais Ian deuxiesme Duc de Brabant pour quelque desdaing conçu en son cœur osta en partie la franchise d'Anuers & l'octroyá à ceux de Malines l'an m. ccc. Neantmoins l'Empereur Henri vij. de Luxembourg la leur rendit entierement l'an m. ccc. ix. Mais Louis Conte de Flandres à qui ceste ville pour cause dotale auoit esté obligee & engagee par le Duc de Brabant la leur osta derechef: & la rendit aux Malinois: dont pour ceste occasion ceux d'Anuers & de Malines prindrent les armes par plusieurs fois, & principalement l'an m. cccc. x. Mais pour abreger le conte, deux foires finalement par accord demourerent à ceste ville, comme à present encore demeurent: lesquelles (comme i'ay dict) sont moult priuilegees. Les priuileges consistent en substance en cecy. Que toute personne que ce soit, puisse venir & seiourner en la ville, durant le tēps de la franchise: & puis apres s'en retourner chez soy, avec sa marchandise, sans qu'il luy soit faict pour cause de debtes nul empeschement que ce soit. L'une est appellee foire de Penthecouste, pourautāt qu'elle commence quinze iours deuant Penthecouste, & l'autre

A & l'autre la foire de Sainct Remis, & semblablement de S. Bauon d'aultant qu'elle commence le second dimenche apres l'Assumption nostre Dame, qui est pres desdicts deux Saincts: lesquels tous deux viennent ensemble: & chacune desdictes foires (comprenant quinze iours de prolongation, selon la coustume) dure six sepmaines. Apres la franchise suiuent les payemens des changes & des depostz desdictes foires, de l'une le dixiesme iour d'Aoult, & de l'autre le dixiesme de Nouembre: si toutesfois ils ne sont comme depuis les dernieres guerres en ça est souuent aduenu, prolongez par le Prince, soit ou pour sa commodité ou pour celle des marchans. Et les paymens des marchandises se font vn mois apres. Semblablement se font a present en Anuers les payemens des deux foires, qu'on souloit faire à Bergues, à sçauoir de la foire froide & de la foire de Pasques: lesquelles cōmencent le x^e. iour de Feburier, combien qu'ils sont depuis estendus iusques au vingtiesme, comme les autres dessus: & leur payemens de marchandises suiuent pareillement vn mois apres. Nous ne laisserons (auant que passer plus oultre) de dire deux mots comme de chose notable sur les deux foires des cheuaux, qui se font semblablement en ceste ville deux fois l'an: touchant aussi quelque mot sur les deux marchez des cuirs suiuians peu apres. La premiere foire de cheuaux se faict aux quatre-temps de Penthecouste, & dure trois iours: l'autre qui dure autant, enuiron le premier merquedi apres la feste nostre Dame de Septembre: esquelles foires de tous endroictz du païs, & de dehors iusques de Danemarck vient grand' quantité de cheuaux de toutes sortes, qui fait vrayement beau voir, & bon s'en prouoir: & les seigneurs de la ville sont les premiers apres le prince (comme est raisonnable) à se fournir. Apres chascunes de ces deux foires suiuent. Incontinent par deux ou trois iours le marché a cuir gros de toutes sortes de bestes, sec, gras & salé: auquel outre ceux du païs, s'en ameine de plusieurs costez pour grande somme d'argent.

E LE second accroissement plus notable qui a faict ceste ville si riche & fameuse commença enuiron l'an M.D. 111. & quatre. lors que les Portugalois ayans peu auparauant avec nauigation merueilleuse & stupide occupé Calicut, & accordé avec le Roy du païs commencerent de conduire especeries & drogues des Indes en Portugal & de là aux foires en ceste ville: lesquelles especeries & drogues souloyent premier aller par la mer rouge à Barut, & en Alexandrie & de là conduictes par les Venitiens à Venize par

l'Italie, par la France, par Alemaigne & par autres prouinces F
 Chrestiennes les espendoyét. Mais ce cōmerce & trafique appre-
 hendé par les Portugalois, & ayās enuoyé depuis vn facteur du
 Roy pour faire icy residence attira peu à peu les Allemans à ce
 train, & premierement les Focqueres, Welzers, Osteters, & peut
 estre deuant tous autres Nicolas Rechtergem dont nous auons
 desia parle cy dessus, lequel fut le premier qui feist le premier par-
 ti d'especeries avec le Facteur de Portugal & le premier qui en en- G
 uoyast d'icy en Germanie, auquel lieu ignorans encore pour lors
 le nouveau voiage des Portugallois, furent tellemēt esmerueillez
 qu'ils doutoyent de quelque fraude, ou faulseté esdictes espece-
 ries, d'aultant qu'ils estoient accoustumez d'enuoyer d'Alemai-
 gne en ces quartiers d'icelles mesmes, lesquelles par terre leur ve-
 noyent de Venize. Au mesme temps y auoit aussi plusieurs mai-
 sons hōnorables & contoirs d'Espaignolz, comme ceux de Diego
 de Aro, de Diego de Sanian, de Fernand de Bernuy, & d'Antoi- H
 ne del Vaglio. Et ainsi enuiron l'an M. D. xvi. suiuan les vns les
 autres, tous les marchans estrangers demourans en Bruges, hor-
 mis quelque partie d'Espaignols qui y demourerent, vindrent
 avec non moindre dommage de ladicte ville que profit de ceste-
 cy, a y habiter: les premiers furent les Gualterotti, puis apres
 les Bonuifi, en apres les Spinoli, maisons toutes de grande suite
 & de tres-grand traffique.

LE TROISIEME & plus frais accroissement, commença peu I
 apres la dangereuse course & entreprinse que feirent le seigneur
 de Longueual & Martin van Rossem: car la court, & ceux de la
 ville considerant ledict danger: considerant d'auantage que sa
 grande richesse & renommee, combien quelle soit loing de tou-
 tes frontieres des ennemis leur pouroit neantmoins par quelque
 occasion inciter à si grande proye conclurent tres-prudemment
 de bastir la presente muraille: laquelle muraille rend oultre sa
 beauté vne telle forte & seurté à la ville, que plusieurs personnes K
 du pais mesmes, & d'autres prouinces y sont venus demourer.
 Nous adiousterons aussi que c'est exercite brusla & fut cause que
 nous mesmes bruslames les fauxbourgs, & beaucoup d'autres
 maisons, qui estoient alentour de la ville. A cause dequoy fut
 mise vne loy qu'on n'auoit pour l'aduenir à bastir maison quel-
 conque de muraille, ou de couuerte tuiles fors que trois mil
 cinq cens pieds loing d'Anuers. De sorte que abordant vn chaf-
 cun en ceste ville & accroissant ceux de dedans tousiours en nō-
 bre &

A bre & en richesse se sont adonnéz preuoyans le profict, à bastir de tous coustez : tellement qu'on contá, que depuis ce temps la elle soit accruë, & amplifiée de plus de 3000. maisons, sans encores plus de mille aultres qu'on ha agrandies, & redifices de fond en comble. Pareillement l'anneantissement & a moindrissement des affaires, & negoces qu'on fouloit traicter à Berghes (comme nous dirons à la description d'icelle) ha fort aydé à ce

B troisieme accroissement. Voyla comment en peu d'espace ceste cité en force, en grandeur, & en richesse s'est augmentee : voire en telle sorte, que hor-mis Paris, tu ne trouueras ville deça les montz qui en richesse & puissance la puisse seconder : au moyen dequoy aussi elle subministre grand faueur, force & vigueur à tous ces pais-bas : Cité vrayement des principales en quelque chose que ce soit, mais en trafficque marchant tres-principale, entre toutes les autres villes du monde.

C ANVERS communement se repute pucelle, affermans les citoyens qu'elle ne s'est iamais reuoltee de son prince naturel : & que iamais n'a souffert saccagemens, pillages, ou deshonneur des femmes. Or quelle ait maculé sa splendeur, decoration & cãdeur par reuolte ou rebellion directement contre son prince, ne lisons nous pas : mais trop bien lisons nous diuerses seditions & tumultes contre les seigneurs de la ville estre aduenuz : principalement l'an M.CCCC. LXXVI. quand le peuple (nommément le

D mestier des mariniers & celluy des merciers) leuant pour quelque desdain conçu l'esmotion, coururent les armes au poing furieux au logis de la ville, mettant en prison plusieurs personages du magistrat : lesquels apres les auoir menez par force en leurs maisons publiques procederent puis apres à reformer l'estat & a poursuiure les prisonniers avec vne telle rigueur qu'aucuns d'entr'eux en espendit le sang. Protestant neantmoins toujours cela ne se faire pour offencer la Ma^{te}. du Prince, mais pour

E les chastier, & punir de leurs fautes particulieres.

TROIS choses notables & diuerses l'vne de l'aultre, y sont aduenues de nostre-temps, desquelles nous dirons en bref trois mots: La premiere fut l'an M. D. XLII. quand Monsieur de Longueval & Martin van Rossem, nommez cy dessus, avec l'armee ennemie y furuindrent à desproueü, & furent deux iours au tour de la ville, au grand danger des bourgeois & habitans, comme en noz Commentaires des guerres, & autres amplement auons declairé.

LA seconde chose notable fut l'entree du Prince Philippe, au-
 iourd'uy Roy Catholique l'an M.D.XLIX. au mois de Septembre
 quand il vint en ces pais, pour y faire serment de Prince & Sei-
 gneur futur: lequel Prince nous donna autant de ioye, & liesse
 que Lungueual & van Rossem susdict d'espouantement & ter-
 reur. Ce fut vne entree vrayement Royale, & tellement triom-
 phante que pour la bien exprimer & par ordre, n'y falloit moins
 d'un volume entier fait par Cornelius Grapheus secretaire de **G**
 ce noble Senat: lequel Grapheus fut inuenteur de plusieurs cho-
 ses dignes du triomphe, & auteur presques de tous vers & deu-
 ses qui furent idoinement posees sur les Arcs, & autres machines
 & instruments de triomphe, dont il acquit tresgrande louan-
 ge: comme eut pareillement (à fin de ne defrauder personne)
 Stephano Ambroise Schiappalaria, homme moult docte, du thea-
 tre amirable des Geneuois: qui fut par luy noblemēt introduict
 avec plusieurs belles Histoires & Poësies: Ledict Grapheus inti-
 tula son volume, *Spectacula in susceptione PHILIPPI Hisp. Principis*, **H**
 auquel volume par ce qu'on n'y peut pour auenture adiouster
 ou diminuer nous nous y rapportons: mais seulement dirons trois
 mots sur deux choses qu'il y a entrelacees, & vne parolle à nostre
 mode sur le serment du Prince. Nous disons donc premiere-
 ment que les despens faitz pour ladicte entree comprenant les
 Bourgeois & les nations estrangeres, toutes choses bien calculees
 monterēt plus de cēt trēte mil escus, dōt on peut imaginer quād **I**
 Anuers seule despendit telle somme d'argēt cōbien despēdit tout
 le pais entier veu que par tout se mōstrerēt tres-liberaux en c'est
 endroict. Secondemēt dirons des differents & confusion, qu'il y
 aduint entre les nations, quant à la precedēce & primauté, & pre-
 mierement les Italiens deuisoyēt ensemble avec plusieurs bōnes
 raisons de preceder à toutes autres nations, & plusieurs fois le de-
 batirēt entre eux mesmes: mais considerāt apres que le pais d'Ita-
 lie n'a pas vn chef seul, & qu'elle est pour les factions & discords **K**
 en bonne partie subiuguee des estrangers, n'en feirent point au-
 tre entreprinse: Les Dannois & Osterlins cederent aux Alle-
 mans: Les Espaignols avec nouuel exemple lesdicts Allemans
 vouloyent preceder: mais l'Empereur iugea en faueur des Alle-
 mans: Les Portugalois estriuoient contre les Anglois, tou-
 tesfois sa Maiesté, le tout bien consideré, accorda librement
 en faueur desdis Anglois: mais les Portugallois non con-
 tentz, combien qu'ils eussent fait grand apprest & sum-
 ptuosité

A ptuosité, tant es vestemens qu'es autres choses, ne se voulurent autrement trouuer à l'ordre de ladicte entree. Les Florentins contendoient asprement contre les Geneuois, pour ce qu'ils ne leur vouloient consentir la mesme precedence: sur quoy l'Empereur aussi ne voulut rien iuger, ains commanda à fin qu'entre eux n'aduinst quelque desordre d'armes, que toutes ces deux nations, qui desia s'estoyent richement preparees en point de monter à cheual, demourassent chez eux, combien que guerres au parauant le Roy de France a sa ioyeuse entree en la ville de Lyon, conforme à l'Ordre de Rome, eust iugé en faueur des Florentins. Tiercement ferons mention du serment faict entre le Prince, & ceux de la ville. Au village de Berchem, ou pour mieux dire vis à vis de l'hospital des Lazerins y ha vne barriere de fer laquelle attrauerse le chemin Royal, loing de la porte saint George 850. pas mesure susdicte, laquelle Barre de fer sert de limiter sur ce costé à le territoire de la ville, comme aussi aux autres portes en semblable distance en ha vne pareille, & pour le mesme effect. A ceste cloisson y auoit vne chappelle avec vn arc tri-^{gouuerne natim}omphant, faict à poste ou le clergé & le Magistrat de la ville attendoyent la venue du Prince: lequel arriué qu'il fut, & receu avec toutes ceremonies deués entra en ladicte chappelle en laquelle il iura solennellement, promectant apres la mort de son pere, d'estre tuteur de la sainte eglise, & vray defenseur du S. Empire: dont ledict clergé & Seigneurie d'Anuers pour tel le reçeurent. Acheuee que fut ceste ceremonie il pourfuiuit son entree (comme dict est) avec triomphe & magnificence, à force de torches plantees par bel ordre par tout le chemin, ou il passoit, encoire que ce fust en plain iour: mais telle est la coustume en ces pais en la reception des grans Princes, chose vrayement belle à voir & qui sent son magnanime & triomphe. Le iour suiuant vint son altezze au palais public, au lieu deputé, qui respond sur le marché: auquel en presence du Chancelier de Brabant, du Magistrat d'Anuers & de tout le peuple iura publiquement, come est la coustume des Ducs de Brabant, la main sur le liure du S. Euangile en ceste forme.

N OVS PHILIPPE par la grace de Dieu Prince d'Espaigne, des deux Siciles, de Ierusalem &c. Archiduc d'Austrice, Duc de Bourgoigne, de Brabant, Conte de Habsbourg, de Flandres &c. Jurons à nostre aduenement, & succession de tenir & faire tenir ferme, & valide les raisons & droicts de la Sainte Eglise, & aussi

de la ville d'Anuers & Marquisat du S. Empire Romain, & généralement leur status & priuileges, libelles, exemptions, ou franchises, & tous leurs droicts & coustumes anciennes & modernes, & semblablement les priuileges de nostre ioyeuse entree, par nous concedez & accordez ausdicts estats de Brabant, sans excepter chose aucune, & ne ferons, ny laisserons faire en nulle maniere au contraire, en tout ou en partie: ferons tout ce que vn bon & legitime seigneur est tenu de faire à sa ville d'Anuers, au Marquisat du S. Empire de Rome, & aux bōs subiectz & habitās d'icelle. Ainsi nous ayde Dieu & tous les saincts. Et les Magistratz de la ville iurerent reciproquement à sa Maiesté en ceste sorte. Nous Bourguemaitres, Escheuins & estat d'Anuers promettōs & iurōs au tres-illustre Prince d'Espagne, des deux Siciles, de Ierusalem, &c. Archiduc d'Austrice, de Bourg^{ne}. de Brabant, Conte d'Abf-bourg, de Flandres &c. nostre futur, certain & indubitable Prince, icy present, comme à Duc de Brabant & Marquis du S. Empire, de luy estre fidelles & loyaux, & de faire tout ce, que à bons & humbles subiectz appartient de faire, à leur vray & droict Prince. Ainsi nous ayde Dieu & tous les saincts. Et ayant demandé au peuple la present s'il consentoit, haussant la main dextre & la voix à la maniere de pardeça, l'approua ioyusement. Alors sonans trompettes, & autres harmonieux instrumens avec grand lieffe, ietterent les heraux plusieurs pieces d'or & d'argent forgees à poste pour tel effect, en abondance & largesse. I

LA troisieme chose notable à maniere de Tragedie, aduint l'an M.D.L.III.I. au mois de Iullet, laquelle chose par aucuns du populace fut espece de sedition: la principale & originelle cause d'vne telle esmotion fut, que ayant le Magistrat faicte vne loy, toutesfois avec deu consentement, que lon n'eust peu brasser ceruoise ailleurs qu'à la nonuelle ville, & ayant deffendues certaines ceruoises, qui cy pres se brassoyent, le menu peuple en murmuroit & grandement s'en plaindoit. A ceste chose fut adiousté que l'Empereur demandoit, que les Bourgeois à son seruice deussent aller en guerre, ou bien au lieu d'y aller payer quelque somme de deniers: Au moyen dequoy s'aigrissant de iour en iour le courage du populaire contre les Seigneurs du palais, bien souuent d'vn costé & d'autre, parolles iniurieuses & menaces voloyent en l'air: finalement vne petite estincelle alluma vn grand feu en la sorte que vous oires. Sur vn apres-disner y auoit au marché au tour de la Halle beaucoup d'hommes de ce menu peuple, qui demon-

A demonstroyent d'estre mal contens, voire iusques a contester & quereller avec les seruiteurs des Seigneurs, à qui vn de ces pages se gaudissant dit, Vous direz, & les seigneurs feront: & voyrez qu'encore ce soir entrera en la ville vne bande d'Espagnolz, lesquels pendant que vous irez à la guerre choucheront aupres de voz femmes. Ce folles parolles du garçon eurent force a susciter vn grand tumulte, dont ceux qui les ouirent commencerét
B à fremir, & voulans empoigner le garçon il se retira au palais, à cause dequoy tant plus incitez lesdicts hommes, & augmentant le nombre, au mesme palais voulurent faire violence: ce qui auroit eu effect, n'eust esté que ledict garçon s'enfuit par vne autre porte se retirant vistement en autre lieu. De ce tumulte print toute la ville les armes: en quoy fut veüe la bonté & constance des bourgeois de condition: lesquels voyans que les Seigneurs estoient comme exoséz du peuple prindrent vne partie du gouuernemét de la ville, & donnerent tel ordre à toutes choses necessaires, que le menu peuple conuoiteux naturellement de mal faire, n'eust point le pouuoir: d'autant que entre toute autre chose ces honorables citoyens en telle fureur, par plusieurs fois prindrent en cest effroy vn expedient digne d'imitation & de memoire: car on ne trouue (peut estre) és histoires anciènes ou modernes telle chose estre aduenue ailleurs. Et fut ainsi, que estant la ville desia toute esmeué & en trouble, le populace tant armé
D qu'autrement a grand' furie couroyent au grand marché pour s'y assambler, auquel lieu y estans arriuez, eussent aisement peu faire quelque mauuais tour & dómage à l'vniuersel: ce que preuoyant, ces bourgeois bien armez, sans courir eux aussi au marché, ou aux autres places occuperent & tindrent en bonne compagnie de leur mesmes conbourgeois, les propres rues de leur quartiers, affin que personne ne passast, commandant, maintenât avec bonnes & douces parolles, & tantost avec menaces au po-
E pulaire lequel segregé couroit ça & là, qu'il se retirast en sa maison. Ainsi apres auoir ostées les occasions de faire trouppes, & assemblee, & par conséquent la commodité & loisir de malfaire, cessa la fureur: & tout soudain pour oster toute occasion de scandale s'accorderent lesdicts seigneurs avec le peuple: aboliffans telles loix sur la ceruoise qui au peuple ne plaisoyent, & pareillement luy fut concedé quelque autre petition. En ceste maniere, par la vertu des gens de bien, heureusement fut estainct si grand feu, furent mises les armes bas, se remit chacun à ses affaires.

Mais

Mais peu de temps apres voyci que l'Empereur enuoye en ceste F
ville, vne grosse bande d'Allemands, sous Lazar Svende Colon-
nel, & quand & quand la Royne Marie Regente, & autres seig-
neurs avec la Chancellerie de Brabant pour reuoir les contes de
ce tumult, & eust venu sa Maieité en personne, tant estoit cour-
roucée n'eust esté les gouttes qui l'en empeschent: & le tout di-
ligement reueu & examiné on trouua la faute estre trespetite
& commise par bien petit nombre de populace, desquels en fu- G
rent chastiez trois ou quatre: & s'abbolirent diligemment toutes
choses accordees au peuple durant la fureur, & cassant les escri-
tures demeurèrent toutes choses comme auparauant.

OR suiuant nostre propos, voyons sommairement comment
ceste ville se gouerne & regit. Anuers ha en premier lieu pour
son seigneur & Prince le Duc de Brabant, comme Marquis du
saint Empire, mais avec tant de priuileges qu'elle ha ancienne-
ment obtenus, qu'elle cōme de soy-mesme (reserué tousiours H
le droict & superiorité du Prince) quasi ainsi que vne cité libre,
& comme vne republique se regit & gouerne. Ains c'est vne ma-
niere de gouernement, à mon aduis differant de bien peu, si elle
fut toutesfois bien obseruee à la forme que donne Polibius tres-
graue Philosophe, & historien à la vraye & heureuse republique.
Car il veut qu'elle soit meslee des trois estats Monarchie, Aristoc-
ratie & Democratie: ou le Prince retienne son Empire, les Ma-
gistrats leur auctorité, & le peuple la puissance & les armes. Voyla I
l'atrempance qui ha maintenu par plusieurs siecles la republique
des Lacedemoniens, & qui ha longuement tenu & tiendra (Dieu
aydât) fleurissante & heureuse la ville d'Anuers: laquelle ha tou-
siours eu Prince particulier: le gouernement des nobles, ac-
compagné du consentement & puissance populaire. Son regime
& gouernement est repartie en quatre membres, le premier est
appellé la Nouvelle Segneurie, laquelle en soy comprend le Ma-
gistrat supreme. Le second membre appellerons, la Vieille Seigneu- K
rie, lequel comprend tous ceux qui ont esté auparauant Esche-
uins, & est si conforme d'opinion, & de vouloir au premier mem-
bre, qu'aucuns nomment ces deux vn seul membre. Le troisiem-
me est appellé Bourgeoisie, qui consiste en vingt six Capitaines
des bourgeois, des treze Viques, ou Quartiers de la ville avec
leurs Chefs Gentils-hommes. Le quatriesme est nommé mem-
bre des Doyens, qui sont en tout cinquante quatre constituez
sur les vingtsept Mestiers d'Anuers. Ces quatre membres font le
corps

A corps & l'estat de la ville. Mais auant que passer plus ouure dedui sions quelque peu en particulier le moyen & ordre qu'on tient à la creation d'iceux, & de leurs offices.

EN premier lieu, & pour l'ordinaire par chasque année au mois de May, se faict le Magistrat supreme en ceste façon: La Seigneurie ou Loy, presente, propose & nôme neuf gentils-hommes de ceux qui sont à son aduis dignes d'un tel degré & honneur: & neuf autres en denomment les treize Chefs ou Vicmaistres de la ville: qui sont en tout dixhuiet, ausquels s'adioint la presente Seigneurie qui est nombre pareil aux dixhuiet denommez de nouveau, pource que le Bourguemaistre de dehors n'y est point compris. De sorte qu'ils sont en tout trentesix gentils-hommes en estat de pouuoir estre da la loy ou Seigneurie. Les noms desquels on enuoye à la Court, car c'est elle qui en faict l'election, dont le Prince ou son gouuerneur apres auoir veu, & discouru en son cõseil les qualitez desdicts gentils-hommes proposez, en faict puis ladicte election: ne pouuant toutesfois charger plus de la moitie des precedés Seigneurs, ny aussi y admettre ordinairement deux freres ou cousins & la pronõce par telle voye en ceste sorte. Il enuoye icy deux commissaires, lesquels faut qu'ils soyent cheualliers de l'Ordre, ou pour le moins Barons ou seigneurs icy en Brabant: & avec eux enuoye le Chancelier de Brabant, arriuez que sont ces Commissaires en Anuers, se rassemble la Seigneurie au palais publicq: auquel apres auoir faict plusieurs ceremonies, sont immediatement declairez ceux qui doibuent estre Seigneurs & Escheuins pour ceste année là, confirmant (comme dict est) necessairement la moitié des autres. Or ces nouveaux Seigneurs ont vrayement priuilege & autorité d'esslire les Bourguemaistres, neantmoins d'autant que le Prince accoustume de recommander deux hommes à sa mode, toutesfois de ceux qui sont suffisans de l'estre, volontier s'obeist à son indice: & ainsi obseruant la decoration, lesdicts seigneurs essisent le Bourguemaistre de dedens de leur nombre, & le Bourguemaistre de dehors du nombre de ceux de la vieille loy, ou d'autres Seigneurs precedens: en ceste maniere est faict & crée le Magistrat supreme, lequel consiste (comme auons desia dict) en deux Bourguemaistres, & en dixhuiet Escheuins, auquel nombre est compris le Bourguemaistre de dedans, lequel aussi est Escheuin: ainsi sont appellez les Seigneurs du Magistrat de ceste ville qui presentement assistent. Lesquels furent ceste année 1560.

ceux

ceux qui s'ensuyuent , & premierement Ian de Schoonhouen **F** Cheualier Bourguemaistre de dehors, Nicolas Rocox Cheualier Bourguemaistre de dedans, Ian de Gerard vande Werue, Constans de Halemal, Henry de Berchem, Nicolas Rocox sus nommé, Antoine de Stralen, Ian de Henri vande Werue, Iaques vander Heyden, Ian Wolfart, & Conrad del Valle, trestous Cheualiers, Iaques Hout-appel, Henry d'Etten, Ian de Halen, Simon l'Hermite, Reinier vā Vrsel, Ian vander Heyden, Ian de Meeren, **G** Paul Schuermans, & Ian van Herde, Escheuins : Bourguemaistre est voix flamande, qui signifie Chef ou Maistre des Bourgeois: en Latin sont nommez *Consules*. Escheuin est comme ie croy ancienne voix François: car la plus vieille memoire que ie trouue de ce nom est en Sabellique, lequel escrit comme Charlemagne ayant constitué certaine iuges secrets au pais de Frise sur la Religion, qui soudainement & sans aucune forme de proces debuoyent executer les heretiques, les nomma Escheuins. **H** Ie trouue semblablement aux annales de France que le Roy Philippe second, allant à l'espédition de Ierusalem, qui fut l'an m. c. lxxxix. laissa au gouvernement de Paris sept homes, lesquels il appella Escheuins, comme encore auiourd'huy sont nommez ceux d'icelluy Magistrat, & aussi en plusieurs autres lieux de la France, en Latin s'appellent *Senatores*.

LE Bourguemaistre principal, & de plus grande dignité est appellé Bourguemaistre de dehors, car son office principal est **I** d'aller hors traicter en Court, & avec les Estats du pais des choses necessaires & vrgentes: L'autre se nomme Bourguemaistre de dedans, d'autant que son office est proprement de demourer en la ville à la cure principale, de la iustice ciuile, & criminele de la ville, & de donner audience tant aux bourgeois qu'aux estrangers. Ce supreme Magistrat ha tres-grande auctorité en toute la Rep. comme par le suyuant discours apparoiſtra de main en main. Mais quant à la iustice y resident deux Lieutenans du Prince, **K** l'vn sur les choses criminelles, l'autre sur le Ciuil: offices que le Prince donne ordinairement à vie, & sont de si grande eminence qu'ils precedent tous autres Magistrats.

LE Lieutenant du Criminel, qui est le plus honoré proprement & principalement est nommé Scutet, mais d'autant qu'il ha en telle qualité iurisdiction en certains villages cy pres, qui font le Marquisat de Rien, appartenant au Marquisat du Sainct Empire, ha aussi titre de Marquis de Rien: & ainsi ordinairement s'appelle

A s'appelle Margraue, c'est à dire Marquis en nostre langage, à la difference de son Lieutenant homme de condition, lequel vulgairément est nommé Escoutet. Le Margraue ha oultre le Lieutenant plusieurs autres ministres, lesquels tous aussi sont sermentez au Prince: Son office est de faire apprehéder les malfaiçteurs, en demãder iustice au Magistrat supreme, & de mettre puis apres en execution les sentences qui en prouiennent, comme plus a-

B uant à son lieu sera declairé.
LE Lieutenant du ciuil est appelé en Flameng *Amptman*, lequel sied en tribunal au lieu & aux iours deputez ou les causes ciuiles sont debatues, & est son office de commander aux seigneurs qu'ils facent iustice, donnent les sentences, & de les executer (cõme plus auant sera dict) au despens du tort.

LE Magistrat souuerain ha plusieurs officiers d'importance, mais nous parlerons des principaux: Et premierement il ha deux
C Thresoriers & vn Receueur: lesquels pour contentement du peuple sont esleuz pour trois ans en ceste sorte: la signeurie choisit trois gentils-hommes de la loy presente, ou de la loy passée, lesquels elle enuoye par escript aux Doyens des mestiers, lesquels Doyens ensemble congregez eslisent pour cest effect & par suffrage vn desdicts trois pour le principal Thresorier, l'autre Thresorier est esleu en ceste maniere: Les Doyens eslisent trois personnes idoines de leurs Mestiers, & les baillent par memoire à la si-
D gneurie, laquelle en prent vn desdicts trois à sa volenté. Et en la mesme maniere se eslit & faict le Receueur: l'office du Thresorier est d'auoir soing, cure, & administration du thresor du cõmun: faire receuoir les reuenus, & payer les debtes ordinaires, communicant toutesfois en cela aux Bourguemaistres & Escheuins. En cest office sont à present Theodore vande VVerue Cheuallier, & Gerard de Gramaye. Le Receueur est comme leur Fermier ou Casier, paye & reçoit selon leur commission, combien
E qu'il puisse de soy-mesme payer les choses ordinaires: & tient les liures & contés. A present est Receueur Christofle Pruinen.

IL y ha deux Pensionnaires, qui est voix latine venant de pension ou salaire qu'ils ont, lesquels Pensionnaires sont ordinairement docteurs ou licenciés, & bien experts au gouuernement, auquel ils alsistent & conseillent les seigneurs: & si quelque chose difficile suruient ont pouuoir de se conseiller, & aux mesmes Seigneurs leurs consultes referer: bref ils ont presque le mesme office de ceux appelez en droit Sindiques: car ils sollicitent &

N procu-

procurent les causes de la ville, & quand besoing est font dedás F & dehors les oraisons ou harangues. Et aussi le Borguemaitre de dehors quand il va traicter avec la Court, & estats du país choses d'Importance, en mene tousiours vn quant & soy, pour se conseiller, & pour soy faire faire les escriptures. En ce degré sont à present Ian Gilles docteur, & Jaques de Vesembeck.

IL y a quatre Greffiers, lesquels noms semblent descendre de γραφεύς, vocable Grec qui signifie escrire, pourautant que leur G principal office, est d'escrire toutes sentences & actes iudiciaires du ciuil, d'annoter aux liures publiques les demandes des playdoieurs: garder les sacs des proces, auoir soing des requestes, & autres choses: l'vn est Corneille Dyck, l'autre Ioachim Polites, le troisieme est Adrian Dyck, & le iiij. Guillaume Martini.

IL y a d'auantage audict Magistrat quatre Secretaires, lesquels en absence des Pensionnaires font presques le mesme office, tiennent le petit seau: font les instrumens des ventes, & des contractz H & d'autres choses semblables: & aussi subscriuent les actes iuridiciaux du criminel. Sont à present en cest office Alexandre Graphée, Ian van Halle, Ian de Asseliers docteur, & Henry de Moy. Voyla les officiers principaux, il y ha puis apres des Examineurs, Escriuains, & plusieurs autres ministres moindres, comme Longue-verge, quatre Courte-verges, Messagiers, & autres officiers que nous passons pour estre plus briefts.

CE Magistrat souuerain faict en apres de soy mesme, sans la I présence ou autre consentement des Cómmissaires de Court, tous les ans les Magistrats inferieurs: & ellit en premier lieu du nōbre des Doiens des Mestiers de la ville, douze Conseillers hommes des plus qualifiés, & plus idoines non pas toutesfois que tous les xxvij. mestiers ayent telle dignité de Conseillers: car il y en ha aucuns des plus abiectz, & infimes, que iamais n'y paruiennent comme crocheteurs & autres. D'aucuns l'ont tout les trois ans d'autres tous les deux ans, selon les qualitez des mestiers. Mais K ceulx des Mariniers, des merciers, & des iardiniers, comme plus anciens & principaux l'ont tous les ans, cest a dire continuellemēt vng Conseillier pour mestier. Lesquels Conseillers viennent par chacun lundi en Conseil au Senat, au quel avec grauité & authorité sont assis avec les Senateurs ou Escheuins, pour ouir les requestes des supplians, & les aultres choses concernant la police, & à la Republique: disant librement sur chacune occurrence leur opinion: & si eux parauenture auront ouy quel-
que

A que mauuaise voix ou murmure, ou bien quelque autre chose le rapportent pour le bien public au Senat diligemment: & affaires plus importantes rassemble on le grand Conseil, comme plus outre sera declairé.

SEMBLABLEMENT le Senat fait le Magistrat de la Halle, lequel consiste en deux doyens pour chefs, deux gardiés, & huit escheuins tous gentils-hommes de la ville, avec leurs officiers: Auquel Magistrat vont tous proces de laine, & quelque autre chose que soit faicte de laine, ou de laine dependente & appartenante comme draps, camelot, sayes, tappisseries, aluns, guedes, garâces, & autres choses semblables, mais il ha l'appel au supreme Magistrat. A present, sont doiens Lancelot van Vrſel, & Iaques de Berchem: Gardiens Marc Schoit, & Dominique de Herde: & les Escheuins Corneille de Wyse, Guillaume Schoit, Gommar de Halmael, Pierre de Liere, Ian vander Noot, Ian de Pape, Gillis de Martſelare, & Nicolas de Voocht.

LE Senat cree pareillement deux Procureurs, lesquels en Latin se peuuent nommer *Ædiles Curules*, eux les nomment en leur langage *Cuermaistres*, lesquels faut qu'ils ayent autre-fois esté Escheuins: & à ces deux est adiousté le tiers, mis & constitué du Prince, leur office est principalement d'auoir esgard sur les viures, comme de prouoir que le pain se vende à iuste poix: le vin, & la ceruoise a pris honeste: les chairs & autres viures fraix & leaux: comme pour exemple, le samedi qui est principal iour de marché à bled & de la segle, le Cuermaistre ordonne vn poix au pain, pour toute la sepmaine, selon le pris desdicts grains, pour ce iour là: en apres allant au-tour faire les visitatiōs, ou autrement trouuant quelque faute chez aucuns boulengers, ou quelque fraude y met l'amende. Ainsi ledict Cuermaistre retournant au Palais, va enregistrer tous les pris, tant des grains que d'autres choses en vn liure publicq ordinaire, auquel il peut recourir pour voir les pris ensuiuis par le passé, à fin de prouoir en vn besoing à plusieurs choses. Mais hormis au pain commun, au vin, & à la ceruoise, ne se met aucun pris à chair ou a autre sorte de viure: qui est certes vne tresgrande faute, car iaçoit qu'il y ait de toutes choses en abondance, tout y est cher comme crespme.

LE Magistrat supreme fait & cree semblablement quatre iuges sur les affaires des orphelins, deux desquels faut qu'ils ayent esté Escheuins, & s'appellent Maistres des Orphelins, d'au-

tant qu'entierement ils en ont la tutele & protection .

QUATRE autres iuges & vn Greffier cree encore ce Magistrat souuerain , lesquels sont deputez pour appaiser les iniures, querelles, & inimities , au moyen dequoy sont nommez , Pacifiques .

EN apres par chascune annee pour le terme de deux ans, faict deux Aumosniers pour rafraichir le nombre de quatre , qui ordinairement exercent cest office , trestous tenus pour preudhommes & riches bourgeois: lesquels avec aussi bonne grace, que diligence vont ordinairement demandans, le bassin en la main, par Dieu aux eglises, & par tout principalement les iours de festes solennelles: & tout l'argent qu'ils peuuent recueillir, lequel des à present passe plus de quinze mille escus par an , iceux mesmes selon les ordonnances accoustumees, & selon leur iugement & bonne conscience, le distribuent aux poures de la ville, aux hospitaux, & autres lieux de deuotion, faisant vrayement œuures saintes & bonnes, & mettent mesmes tousiours en ce capital du leur propre bonne partie de deniers . Dont moyennant ceste prouision avec aucuns dons que plusieurs hommes de bien & riches, laissant à la mort pour les poures, & avec certaines rentes fermes destinees à tel effect, se prouuoit tellement au besoing des poures, qu'on leur deffent puis apres de aller mendier leur pain par les rues, & fascher les personnes fauf à certaines festes solennelles, & heures du iour.

CE Magistrat supreme cree d'auantage pour chasque Vicque ou Quartier de la ville, pour deux ans prochains deux capitaines, qu'ils nomment Vicmaistres, & pourtant estans lesdicts Quartiers en tout treize, les Capitaines viennent à estre vingt six. Ausquels le Magistrat assigne pour chefs & protecteurs quatre Gentils-hommes de la ville, appelez en leur langaige *Hoofmannen*, lesquels donnent adresse, & faueur quand besoing est ausdits Vicmaistres desquels ils portēt les parolles, lors qu'on tient conseil, faisans aussi autres bons offices: ce qui ha grand conformité en plusieurs choses d'auctorité, aux anciens Tribuns de Romme. Et outre ces quatre Hoofmans chacun Quartier ha encore deux autres Gentilshommes pour superieurs: lesquels en toutes occurences principales audicts Vicmaistres sont assistants. Ainsi ces vingt six Capitaines avec leurs chefs & superieurs font le troisieme membre du gouvernement & estat de la ville. Mais toutesfois cōbien que chacun desdicts capitaines soit

A soit esleu pour deux ans, est neantmoins procedé en telle façon, que chacune année en est renouvelé la moitié en la maniere que s'ensuit. Les treze des vingtfix Capitaines à sçauoir vn pour quartier, si desia ils ont serui deux années, doibuent au bout de leur terme donner par memoire au susdict Magistrat vn certain nombre d'hommes de leurs quartiers propres, & idoines à cest office, duquel nombre les seigneurs de leur autorité en eslisent treze pour deux ans futurs, & ainsi se faict annuellement, à celle fin que ceux qui demeurent administrent de main en main ceux qui sont entrez de nouueaux. L'office de ces xxvi. Capitaines avec chefs & superieurs, est principalement de tenir conte du nombre des hommes de faict, qui sont en leurs quartiers, & quand besoing fut de les rassembler. Et les bourgeois d'Anuers contenus en iceux quartiers, sont tenus à chascune requeste desdicts Vicmaistres, & en tous temps tât le iour q̄ la nuict, quand par eux sont appelez de s'armer & les suiure en quelque endroit que ce soit avec leurs bānieres & enseignes: De maniere que c'est vn office de tres-grande importance, & est le troisieme membre (comme dict ha esté) de la ville d'Anuers. Chacun Capitaine ha ses Centeniers, & les Centeniers leurs Diseniers, & autres sergens, avec ordonnances tres-bonnes & bien obseruees.

LE Magistrat faict outre plus annuellement les cinquante-quatre Doyens des vingt & sept mestiers de la ville, lesquels font **D** (comme desia a esté dict) le quatrieme membre de L'estat & Regiment: La maniere de les creer est cestecy. Les hommes de chacun mestier se rassemblerent separément à leur lieux deputez, lesquels ayans illec esleuz six d'entr'eux des principaux, & plus idoines de leur bande, les baillent par escrit audict magistrat: lequel Magistrat des six susdicts en eslit deux pour mestier à son contentement: & ainsi sont ceux-la Doyens, & chefs de leurs mestiers pour vne année: mais iceux pour assistants & coadiuteurs. **E** eslisent encore deux autres des principaux du mestier, lesquels font le mesme office de Doyen, & pourtant iurent ils aussi & promectent en la main du Bourguemaistre foy & loyauté, L'office de ces Doyens, & coadiuteurs, est de s'assembler quand on tient conseil general au palais, qu'ils appellent *Bree-raed*, pour y traiter ensemble avec les autres membres & conuenir avec les siens, voir que celuy qui entre en quelque mestier soit idoine & leal, procurer pour la concorde entre eux, prendre cognoissance de bailler, & d'auoir & les mettre d'accord, & d'auantage de les des-

fendre de quelque violence que ce soit. Ces mestiers sont à present distinguez en vingtsept pars, sous chascune desquelles plusieurs especes d'artisans sont comprins. Le plus ancien mestier & preferé aux autres, est celuy des mariniers, auxquels appartiennēt la pluspart des nauires & barques, qui sont ordinairement deuant la ville appareillees, non seulement pour faire voile çà & là par le pais & en Angleterre, mais aussi en toute autre prouince. Le mestier plus riche & copieux est celuy des Merciers: lequel en soy contient & embrasse tous marchans, & artisans vendans draps d'or d'argēt, & de soye, draps de laine & toute autre chose q̄ ce soit qui se vent à mesure & au poix à la petite balance. Et sont obligez les chef des mestiers à la fin de leur office de rendre conte & raison de leur administration, en presence de deux Escheuins & d'un Secretaire: tellement que en cas que aucun du mestier se pleignist dudict chef, ou y eust autre desordre, lesdicts Escheuins taschent à y prouoir, & accorder le different: mais quand ce ne pouroyent faire, ou s'en voulissent resouldre, font leur rapport au Senat, lequel incontinent prouoit à tout. Voyla les principaux Magistrats & offices de la ville que faiēt & donne la iustice supreme: il en donne pareillement aucuns autres moindres, mais d'autant qu'ils sont de petite importance ne s'en parle icy autrement.

LA ville ha outre plusieurs autres, sept Medecins Phisiciens, des plus anciens & principaux qui y soyent, salariéz & iurez: les deux derniers desquels sont obligez d'aller deux ou trois fois la sepmaine à l'hospital visiter, & curer les malades avec toute diligence & charité. A present sont en cest office M. Segher Cobleger, Corneille Spirinc, Ian Corop Becan, Lambert Gautier de Rithuisen, Gerard de Bergues, Lambert de Tuilt & Pierre Caule. Elle ha pareillement sept Chirurgiens, iurez & gaigez, lesquels aussi sont tenus d'aller à certains temps, & heures à l'hospital de la ville pour seruir, ayder, & alleger par leurs œeuures les pauvres malades, & souffreteux. Et aussi ha semblablement la ville des Maistres mesureurs, charpentiers, massons, ferruriers, & autres officiers propres, & loyaux, voire iusques aux idoines & sermentees, saiges femmes, tous a gaiges de la ville, à fin de se seruir d'eux en temps de necessité, ou autrement.

LA ville ha encore outre ce qu'auons dit dessus, six compaignies appellees Confreries: & sont selon la plus fraische loy cent hommes, pour compaignie à l'election de leurs chefs & Roys
qui

A qui les appellent: lesquels chefs aucuns des cytoyens, qui bon leur
 semble, appellent avec si grande auctorité, que celuy qui sera
 esleu ne pourra refuser fors que avec occasion legitime. De ces
 six confreries y en ha deux de l'Arbalestre, l'une de la vieille, l'au-
 tre de la nouvelle, deux des Archers, vne des Arquebusiers, &
 la sixiesme l'espee à deux mains, mais la principale est celle de la
 vieille Arbalestre: laquelle Confrerie tant de ceste ville comme
B des autres, du pais de Brabant, au temps que leurs Ducs n'auoyent
 autres principautez pour n'estre guerres puissants, le seruoient
 à tour d'archers & gardes de corps. Comme pour exemple, vou-
 lant le Duc aller de ceste ville à Bruxelles: les Arbalestriers
 d'yci luy faisoient compaignie iusques à la ville plus pro-
 chaine, comme seroit Malines: & la Confrerie aussi de Malines
 le conduisoit en apres iusques à Bruxelles: A cause desquels ser-
 uices faicts à leurs Princes, ont receu & obtenuz plusieurs beaux
C priuileges & graces: & feroient encore a present le mesme seruice
 s'ils en estoient requis. Chacune desdictes Confreries ha pour
 son chef deux doyens par eux esleuz & confirmez par le Senat,
 avec leurs Lieutenans. Ils ont oultre cela pour leur protecteur
 vn Gentilhomme de la ville, qu'ils appellent *Goestmay*, c'est a dire
 Chef ou Capitaine: La Confrerie des Arquebusiers ha pour son
 chef M. Lancelot van Vrsel, & celle des espees à deux mains M.
 Henry de Berché, lesquels tous deux sont chef leur vie durant:
D Les deux Confreries de l'Arbalestre de la vieille & de la nou-
 uelle, ont tousiours pour leur chef le Bourguemaistre de dehors,
 & les autres deux susdictes ont le Bourguemaistre de dedans.
 D'auantage par chaque annee font toutes les Confreries vn Roy
 lequel est chef de tous: & est Roy celuy lequel avec l'arbalestre,
 ou avec l'arc qu'elque signe, à scauoir vn *Papegay* de bois posé
 sur vne haute perche, abat en terre, & celuy lequel avec les ar-
 mes au iour deputé faict publiquement meilleuré espreuue de sa
E personne. Quand le Roy se faict se font conuiues tres-grands & fe-
 stins sumptueux la pluspart aux despens desdictes Confreries,
 lesquelles passez longuement ont de reuenuz & autres assigna-
 tions. Ils commencent à faire ces Roys, le premier Dimenche
 apres la feste de S. Ian en Iuing, & continuent de dimenche en
 dimenche iusques à ce, que tous les autres soyent faicts: de sorte
 que la feste & passe-temps dure vne bone espace: S'exerceans puis
 apres publiquement les iours de feste en certains grands & spa-
 cieux iardins, que le commun leur assigne avec telles sortes
 d'armes

d'armes, que leur profession requiert, iouās entre eux pour quel-
 que pris d'honneur, & semblables choses, lesquelles despendent
 apres ensemble allaiement. Et est leur principal office, quand
 il y ha dehors quelque bruiēt des ennemis, ou bien, quād il y eust
 dedans la ville quelque souspeçon de tumulte, ou d'autre mau-
 uais presages, de faire guet au marché, aux murailles, aux por-
 tes, & autres lieux plus necessaires de la ville. Tous sont bour-
 geois de la ville, & aucuns estrangers bien qualifiez: & ne peu-
 uent estre de la compagnie s'ils ne sont aagez entre vingt & soi-
 xantē ans: & sans aucune note mauuaise. Ily ha puis apres les
 Confreries de la Circoncision de la chappelle de nostre Dame &
 de sainte Croix, desquelles cy dessus auons desia faiēt mention.

O V T R E toutes ces Cōfreries y ha encore trois autres appe-
 lees de la Rethorique, à sçauoir celle du Violier, celle de la Goud-
 blomme, & de la branche d'Oliue: lesquelles seruent pour entre-
 tenir & festoier le peuple de fois à autre en leurs chambres pu-
 bliques, avec Comedies, Tragedies, & autres moralitez belles
 & ciuiles, à l'imitation des Grecs & des Romains, esquelles se voit
 & apprend plusieurs choses dignes & vtiles, & la principale &
 plus ancienne d'icelles est la compagnie du Violier, les Confre-
 res de laquelle sont presques tous peintres: lesquels en toutes les
 actions rendent conte & tesmoignage manifeste de la subtilité
 de leur entendement. Mais d'autant que l'art de la peinture est
 chose importante, vtile & honorable, non seulement en ceste vil-
 le d'Anuers & en Malines, ou elle est de tres-grande valeur, mais
 aussi important en tout le païs, me semble conuenable & à pro-
 pos, de nommer aucuns de ceux lesquels l'ont amplifié & illustree
 tant de ceux qui sont passez comme des modernes, & lesquels
 sont encore en grande renōmee. Et premierement ie dy qu'en ces
 Regions seulement, y ha plus de peintres de toutes sortes & pro-
 fessiō qu'il n'y ha en plusieurs autres prouinces ensemble: & tout
 ainsi que le nombre est grand comme aussi est l'exercitation, aussi
 y ha il plusieurs bons maistres d'art & d'inuention. Les prin-
 cipaux & plus renommez de ceux qui sont morts plus mo-
 dernement, ont esté Ian d'Eick, celuy lequel (comme rac-
 conte George Vasari Aretin en sa tres-belle œuvre des excellents
 peinctres) fut inuenteur enuiron l'an M.CCCC.X. de la couleur a
 l'huyle, chose tres-importante & tres-digne en icelluy art,
 pource que quasi perpetuellement conserue la couleur: & la-
 quelle n'a iamais (qu'on sache) esté trouuee à la memoire des an-
 ciens

A ciens. Cestuy-cy enuoya de ses œuures en Italie, au grand Roy
 Alphonse de Naples, au Duc d'Vrbin, & à autres Princes, les-
 quelles furent fort estimees dont aussi le magnifique Laurent de
 Medicis en recuilla sa part. On trouue en ces pais entre ses autres
 ouurages en la ville de Guand, au temple de Sainct Bauon le ta-
 bleau tres-excellent du triomphe de l'*Agnus Dei*, combien
B qu'aucuns improprement le nomment d'Adam & Eue: œuure
 certainement admirable & digne: de sorte que le Roy Philippe
 la desirant auoir, & ne l'osant oster de là, la fait dernièrement
 contrefaire, pour enuoyer en Espagne par l'excellent Maistre
 Michel Cocksiën, lequel ayant demouré dessus enuiron deux
 ans, ayant fort obserué l'ouurage, eut du Roy outre plusieurs
 adroictz & auantages que luy furent faictz tant du viure comme
 des couleurs, par l'aduis & sentence de quatres excellent Mai-
C stres du mestier deux mil escus pour la façon: combien qu'il sem-
 ble (ne se contentant point ledict Michel) que le Roy eslargist
 encor' la main d'auantage. Et pareillement en la ville de Bruges
 en l'eglise de Sainct Donatian, y ha vne tres-belle piece de pein-
 cture dudict Maistre, avec l'image de la vierge Marie, & d'autres
 Saincts. Aussi à Ipre y en ha vne autre belle & memorable. Ce
 Ian d'Eick demouroit le plus du temps en la triomphante ville
 de Bruges, auquel lieu finalement il mourut en grand honneur.
 Hubert d'Eick son frere l'ha secodé en ceste science, lequel viuoit
D & peindoit continuellement sur les mesmes ouurages avec le
 frere. A Ian & Hubert succeda, en la vertu & renommee Roger
 vander Weiden de Bruxelles, lequel entre autres choses fait les
 quatre tableaux tresdignes d'histoire admirable au propos & ex-
 emple de faire iustice, qu'on voit audit Brusselles en la Sale, ou les
 causes se consultent & deliberent. A Roger succeda Hans son disci-
 ple, lequel fait vn beau tableau aux Portinaires que pour le pre-
 sent ha le Duc de Florence, & aux Medicis mesmes fait le tableau
E qui est à Careggi à la trace de ce Hans, suyurent bien tost apres
 Louys de Louvain, Pierre Criste, Martin d'Hollande, & Iustin
 de Gand, celuy qui fait la tres-noble paincture de la Commu-
 nion au Duc d'Vrbin, & apres luy vint Hugues d'Anuers, celuy
 qui fait la belle paincture qu'on void à Florence en Saincte Ma-
 rie nouvelle. A ceux cy adiousterons ainsi peste, messe beau-
 coups d'autres bons painctres tres-passez, tous maistres excel-
 lents, & dignes de memoire. & premierement Dierick de Lou-
 uain de grand art, Quintin de la mesme ville, grand maistre en
 figures

figures, duquel entre autres ses ouvrages on voit le beau tableau de nostre Seigneur, posé en l'église nostre-Dame en ceste ville, Iosse de Cleues Bourgeois d'Anuers, maistre tres-rare pour coulourer, & tant excellent en pourtraire au naturel, que ayant vne-fois le Roy François premier enuoyé en ces quartiers à poste, pour ramener à sa court, quelque bon maistre, cestuy-cy fut choisi entre autres : & conduict iusques en France, fait la pourtraicture du Roy au naturel, de la Royne, & de plusieurs autres Princes, avec grande louange & bons loyers : Ierosme Bosch de Boisleduc, inuenteur tresnoble & admirable de choses fantastiques, & bisares, Bernard de Bruxelles, Ian de Ber, & Mathias Cock d'Anuers, Ian de Hemsen pres d'Anuers, Simon Beninc tres-grand maistre quant au miner, Gerard, tres-excellent en aluminer, & Lancelot, admirable en faire apparoiestre vn feu vif & naturel comme le bruslement & destruction de Troye, & semblables choses, tous trois de Bruges, Ian de Maubeuge, qui fut le premier qui apporta pardeça du pais d'Italie, l'art de prendre histoire, & poésie avec figures nues: cest homme fait entre ses autres pieces belles, l'excellent tableau qu'on voit en la grande Abbaye de Middelbourg en Zelande, Ian Corneille d'Amsterdam, peintre excellent, Lambert, de la mesme ville, Ian Scorle Chanoine d'Vtrecht, lequel apporta d'Italie plusieurs inuentions & nouvelles façons de paindre, Ioachim le Patenier de Bouuines, Henry de Dinant, Ian Belle-iambe de Douay, Dierick de Harlem, & François Mostaert de la mesme ville, rare personnage es payfages à l'huyle, Pierre Couck d'Alost, grand paindre & grand inuenteur de patrons pour les tapisseries, auquel est attribué louage d'auoir apporté d'Italie la maistrise de l'Architecture, traduisant outre plus la belle oeuvre & excelléte de Sebastien Serli Boulognois, en ceste langue Teutone, laquelle (comme l'on tient ha faict grand bien & seruice au pais, Ian de Calcker lequel viuoit en Italie, & là mourut, Charles d'Ipre, Marin de Siriczee, & Luc Hurembaut de Gand, tres-grand maistre en la paincture & singulier en l'art d'illuminer. D'auantage y en ha eu en l'estat de paincture femmes excellétes, desquelles tant seulement nommerons trois: l'vne fut Susanne sœur audit Luc Hurembout, laquelle fut excellente ouuriere, principalement en faire ouvrages tres-menus, & fins au poissible, & tres-excellente quant à l'art d'illuminer. De sorte que le Roy Henri VIII. avec grands dons & prouisions l'attira en Angleterre aupres de luy, ou elle vesquit plusieurs

A plusieurs années en faueur & grande grace de toute la Court, & finalement y mourut en grand honneur estant fort riche. La seconde fut Claire Skeyfers, aussi de Gand grande peinteresse & excellente en l'art d'illuminer, laquelle seuerement vesquit huitante ans en virginité. La troisiésme Anne fille de M. Seger Medecin excellent ia mentionné cy dessus, natif de Breda & citoyen d'Anuers : laquelle Anne fort vertueuse & deuote, gardât
B aussi virginité mourut peu de téps apres. Or parlons maintenât des viuans, & pour le premier poserons François Floris peintre tant excellent en sa profession d'inuention, & de desseins qu'il n'a peut estre son pareil en toutes les prouinces de deça les môts, pource que vrayement est maistre tres-singulier, & puis est homme de nature fort gentil & courtois: auquel est attribué la palme d'auoir apporté d'Italie la maistresse de faire Muscules & scorces naturels & merueilleux. En apres suit Guillaume Cay de Breda & citoyen d'Anuers excellent peintre en histoires, mais tres-celent pour pourtraire au naturel, homme sobre, seure & aigu.
C Ian Quintin, fils de Quintin de Louuain, cy dessus mentionné, Ierosme Cock inuenteur & grand promulgateur par voye d'Imprimerie des œuures de Ierosme Bosch, & d'autres peintres excellents, dont est vrayement digne de l'art, Martin de Vos bon maistre de couleurs, d'inuentions, & en pourtraire au naturel, & Louys van Ort bon maistre quant au pourtraire au naturel, &
D contrefaire plusieurs choses, laques Grimer grand maistre en païfages, tous natifs d'Anuers, Michel Cocksien dessus mentionné, homme vrayement rare & celebré audict mestier, dont ses ouurages sont en grand pris & estime, Hans Bol excellent en païfages a tempera, Crespin & Henri Palidã disciple de François Floris, encor' ieufne homme, mais de grand esprit, lequel ha demouré bonne espace avec le Duc de Florence, ou ayant faict bon essay de son scauoir & valeur, il allá depuis à Rome, tous
E quatre de Malines, Antoine Mor d'Vtrecht peintre du Roy Philippe, maistre tres-celebré, spécialement en l'art de pourtraire aucun avec promptitude & admirable viuacité au naturel, chose certainement donnant non moindre merueille que plaisir, & ha outre telle vertu plusieurs autres qualitez & vertus à icelle correspondantes, Lambert Lombard de Liege homme digne, saige & de grand iugement, & non seulement excellent peintre mais aussi grand Architecte, qui ha esté quelque temps maistre à François Floris, & à Guillaume Cay sus mentionnez: cest homme en-

me entre plusieurs ses vertus se delecte grandement en me-
dailles anciennes : & pourtant en ha recuilly & va recueillant
grand nombre , Pierre Brughel de Breda , grand imitateur de la
science & fantasies de Ierosme Bosch , au moyen dequoy ha aussi
acquis le surnom de second Ierosme Bosch , Pierre Artsen alias le
Long Pierre, d'Amsterdam , maistre fameux & digne , lequel ha
faict le noble tableau avec ses aisles ou cloans qu'on voit en l'e-
glise nostre Dame au mesme Amsterdam , laquelle piece cousta
avec les autres ornemens enuiron deux mil escus , Martin de
Hemskercke d'Hollande disciple de Iean Scorle , Lambert van
Nort d'Amersfort, grand peintre & architecte, Gilles Moustard
frere au susdict François, Pierre Pourbus le fils duquel François,
disciple de Frans Floris, iacoit qu'il soit encore iouuenceau appa-
roist excellent , Ian Vredeman Phrifon , & tant d'autres bons
maistres & ieunes de grande attente, que pour les tous nommer
faudroit faire vn entier volume. Et nommerons quatre des fem-
mes viuantes à present : la premiere est Lieuine fille de Maistre
Simon de Bruges dessus mentionné, laquelle est tellement excel-
lente quant au miner (comme aussi est le pere) que le Roy Henry
d'Angleterre à toute fin & salaire la voulut en sa Court, ou elle
fut apres mariee richement & noblement: elle fut moult aymee
de la Royne Marie & maintenant est tres bien volue de la Roine
Elisabet: La seconde est Caterine fille de maistre Ian d'Emssen
dessus nommé, femme de Chrestien excellent iouëur d'espinettes
& d'autres instrumens, de sorte que la Royne d'Hongrie, pour
leurs vertus rares & excellentes, les mena tous deux quant & elle
en Espagne, ou à sa mort leur laissa prouision leur vie durant: La
troisiesme est Marie de Bessemers de Malines, qui fut femme de
Maistre Pierre Couck d'Alost, sus mentionné: & la quatriesme
Anne Smiters de Guand, vrayement peinteresse excellente &
digne. Les ouurages desquels peintres sont espendues, non seu-
lement par tous ces pais, mais encore par la plus-part du monde,
d'autant que s'en faict marchandise de non petite importance.
Encore est honnest & raisonnable de nommer aucuns excellens
peintres en verrieres pour les chasis & fenestres, tant pource que
l'art en soy est tres-belle & importante, comme aussi pource que
par les gens de ces pais ha esté conduicte a perfection entiere (cō-
me raconte Vasari) ayans ceux du pais oultre la beauté & viua-
cité des couleurs trouué le mestier de les cuire sur le voirre, telle-
ment que ny par eau, ny par vêt, ne pour aucuns autres mauuais
temps

A temps iamais se effaçent lesdicts couleurs, ainsi qu'ils se perdoyēt au commencement quand ils les souloient faire avec gomme & autres temperatures : & ont ceux-cy aussi trouué la maniere de les mettre & adioindre ensemble avec le plomb. Les principaux donc de cest art furent Aert van Hort de Nieumeghe bourgeois d'Anuers, & tres-grand inuenteur de plusieurs desseins d'Italie, & le premier qui trouuaſt la maistrise de boullir & coulorer sur le

B verre Cristalin, Dierick Jacobs Vellard grād & excellent maistre & de merueilleuse inuention, Dierick Stas de Campen, Ian Ack d'Anuers, lequel tant excellemment depeingnist les verrieres de la chappelle du Sacrement en l'eglise saincte Goudele de Brusselles, & Corneille de Boisleduc: Viuent a present Corneille van Dale maistre tres-singulier de toutes sortes de couleurs sur verre ou cristal, comme si ils fussent a l'huile, & faiçt de foy-mesme aussi les desseins & proieçtures, Iosse Vereghen grand maistre &

C hōme moult reputé en l'art, il demeure avec l'Empereur, Iaques Floris, frere de Francisque, tous d'Anuers, Ian Stas, fils au susdict Dierick, digne de la vertu du pere & Ian de Zelle d'Vtrecht: Semblablement en l'art de Architecture & sculpture, ne nous ha defailly ny deffailent plusieurs vaillans personnages notables, comme plus fraischemēt furent Sebastian d'Oye d'Vtrecht, tres-grand Architecte de l'Empereur Charles cinquiesme & du Roy Philippe son fils, lequel avec grand honneur & louuange, deſei-

D gná & ordonná Hesdinfert, Charlemont, & Philippe-ville, villes toutes tres-fortes sur les frōtieres, Guillaume Cueur de Goude en Hollande grand Architect & sculpteur encore plus-grand, Ian de Dal bon sculpteur & elegant Poëte, Luc Leyden grand tailleur en cuiure, & Guillaume d'Anuers Architecte renommé. Et a present sont viuans Iaques Brouc nays aupres de S. Omer, gentil-homme, grand tailleur & fameux Architecte, il ordonna Bossut en apres Marimont & autres superbes edifices a la

E Royne d'Hongrie Regente du païs, Ian de Bologne de Douay son disciple homme excellent & estimé: il demeure avec le Prince de Florence, Ian Mynsheeren de Gand, grand Architecte & sculpteur renommé, Mathieu Manemaker d'Anuers, grand sculpteur, il demeure aupres du Roy des Rommains, Corneille Floris, frere audict François Floris, qui est grand Architecte & sculpteur, pareillemēt homme moult diligent & courtois, à qui l'on attribuit l'honneur d'auoir esté le premier qui ait apporté d'Italie en ces païs l'art de contrefaire les Grouttesques

au naturel, Lambert Suaue de Liege bon architecteur & tailleur ^F
 en cuiure singulier, Guillaume Palidam frere audit Henry, grand
 sculpteur, homme studieux & diligent, Ian de Sart de Nimme-
 ghe excellent sculpteur, Simon de Delft, & Iosse Ianson d'Am-
 sterдам semblablement bons sculpteurs, George Robin d'Ipre,
 Dierick Volckaerts Corenhert, & Philippe Galle, tous deux de
 Harlem excellents tailleurs, en apres tant & tant d'aulrres, qu'il
 seroit trop long à le raconter. Lesquels peintres, architecteurs, ^G
 & tailleurs dessus mentionnez, ont esté presques tous en Italie,
 les vns pour apprendre, les aultres pour voir choses anti-
 ques, & cognoistre les hommes excellents de leur profetsion, &
 d'autres pour chercher aduventure & se faire cognoistre, & le plus
 souuent apres auoir accompli leur desir en cest endroit, re-
 tournent à la patrie avec experience, faculté, & honneur.
 Et s'espardent aussi de ces Regions maistres par l'Angleterre, par
 toute l'Allemaigne, & specialement au pais de Dannemarc, en la ^H
 Suetie, en la Norvvegie, en Poloigne, & en autres pais Septen-
 trionaux iusques en Moscouie, sans parler de ceux qui vont en
 France, en Espagne, & en Portugal, le plus souuent appelez des
 Princes, des Republicques, & d'autres potentats, avec grande pro-
 uision & traictement, chose non moins merueilleuse que hon-
 norable.

Mais il est temps de retourner au gouuernement d'Anuers.
 On ne peut faire aucune deliberation d'importance n'y pour le ^I
 Prince, ny pour la ville si tous les quatres susdits membres ne
 s'accordent vnanimement ensemble à vne conclusion: la maniere
 d'accorder & de conuenir est telle. Le Magistrat souuerain rassem-
 ble le grand Conseil au palais publicq: le grand Conseil est celuy
 des personnes de iustice contenues es quatre membres susdicts:
 auquel l'vn des Pensionnaires proposera, posons le cas que le Prin-
 ce demande quelque secours pour mener guerre: Vne autre fois
 il propose qu'il seroit de besoing de hauser quelque peu les tailles ^K
 & gabelles sur les vins, & ceruoises, ou semblables choses: La
 propositiõ faicte, les trois principaux membres n'ont à consulter
 fors que chacū pour soy mesme, & deliberer avec l'auctorité des
 plus de voix: Mais il faut que les Doiens des mestiers qui font le
 quatriesme membre, appellent tous, ou la plus part des hommes
 de leurs mestiers, chacun mestier deputé en son lieu. Rassemblés
 que sont les Doyens, ils conferent la chose proposee au grand
 Conseil, surquoy chacun artisan dit ou peut dire son opinion:
 laquelle

A laquelle dicte & debatue font vne conclusion avec laquelle les Doyens retournent au palais vne fois, deux, & trois selon quil est besoing conferer & debatre la matiere, & finalement à conclure. Si tous les quatres membres ne s'accordét, chose aucune ne se peult deliberer: mais si tous s'accordent ensemble, leurs sentences sont fermes & stables & peuuent faire nouueaux status & nouvelles loix, obliger tout le corps de la ville à quelle somme

B d'argent que ce soit, & à toute autre chose. Neantmoins es affaires plus importans & de plus grád mouuemét comme de fortification & autre semblables choses, le consentement & adueu du Prince y est necessaire, aultrement telles choses ne seroyent valides.

LES gabelles, tribut, truages, & autres reuenus de la ville, sauf aucunes moindres qu'on appelle *Impost*, extraordinairement mises pour conte du propre Prince, appartiennent (côbien q̄ chacun

C an renouuellant la Seigneurie s'en rend conte sommairement aux Commissaires de Court) à la Repub. & icelle mesme à sa volonté en dispose. Lesquelz reuenus sont gros, tellement qu'a present montent enuiron deux cens cinquante mille escus l'annee. Et consistent principalement es gabelles du vin, & de la ceruoise qu'ils nomment *Wes*, laquelle est grande à merueille: de maniere q̄ ceste gabelle du vin monte des à present par an enuiron de huietante mil escus, & celle de la ceruoise plus de huietante mil

D ducas. Consistent en apres ces rentes aux axlises des grains, qui est petite, en l'axlise de toute sorte de bestail pour manger, vn tant pour teste, qui n'est pas grande: Neantmoins pour la quantité qui d'vne chose, & d'autre vient monte beaucoup d'argent. Consiste aussi au reuenue de beaucoup de menus offices, & en aucuns mestiers de la ville, qui se vendent à ceulx qui en vueillent vser, dont on en tire beaucoup d'argent. Anuers ha d'auantage beaucoup de rentes, de terroirs, de maisons, & d'autres lieux publiques,

E quelle baillè à louage iournallemét. Ces choses avec aucunes autres plus menues sont les reuenus de la ville, lesquels (comme dict est) montent beaucoup. Neantmoins pour plusieurs despens extraordinaires, faites tât aux murailles dernieres, & en diuers autres edifices, qu'en plusieurs autres choses, qui s'y sont fraichement faictes: & aussi pour beaucoup d'aydes extraordinaires, qui se sont concedés par tant de guerres au Prince, la ville demeure presentement au derriere, cest a dire endebtee: & prent telle-fois à interest ordinaire de dix pour cent iusques à douze, & a rente

*Nota
Anise*

*vin de
Anise*

perpetuelle de six & vng quart pour cent, & à vie d'une personne F
 baille douze & demy lannee pour cent : La maniere de prédre &
 donner est telle: ie veux donner (pour exemple) à la ville pour
 auoir rente perpetuelle, ou d'autres, mille ducats, apres que i'ay
 conuenu du pris avec les thresoriers, ie desbourse les deniers au
 receueur, lequel apres les auoir enregistrez au liure publicq,
 m'en donne la recepte: en vertu de laquelle i'en fay passer in-
 strument par Secretaire de la ville, & apres quand l'on faiet exp- G
 dition, ie le fay seeler avec le grand Seau, appelle la Monarchie,
 lequel seau est gardé en vne casse avec quatre clefs diuerses,
 desquelles l'une tient le plus vieil Escheuin, l'autre est gardee
 par le plus vieil de la Loy anciéne, la troisiésme par vn des Doyés
 des mariniers, & la quatriésme par l'un des Doyens des Merciers:
 & ne peut on ouurir telle casse ni seeler chose aucune si tous les
 deputez desdictes clefs ny sont presents, avec l'un des deux Bour-
 guemaistres. Mon obligation sera à payer à moy ou au porteur H
 d'icelle, & ainsi ay obligé tout le corps de la ville, & sa iurisdiction,
 De maniere que si la ville ne payoit (ce que ie n'ay iamais encore
 veu, aduenir) ie me pouroye preualoir de quelque bourgeois
 particulier, que ie vouldroye ou ie le pourroy trouuer: & pour-
 tant sont choses tresseures.

L A ville ne paye ordinairement chose aucune à son Prince, mais
 trop bien à son besoing de fois a autre ensemble les autres
 Estats du pais le sert & ayde abondamment: & ha aussi quelque I
 fois d'elle mesme faiet audiect Prince secours & seruice en pro-
 mettát pour luy cent & deux cens mil escus à temps, auquel tēps
 sa Maiesté satisfaiet apres entierement: D'auantage la ville luy
 accorde maintenant vne chose, & tantost vne autre, comme elle
 ha fait d'aucunes gabelles extraordinaires, lesquelles pour son
 conte, outre les accises de la ville, sur les vins & ceruoises estran-
 geres, sur le bestail pour tuer, & autres semblables ha mis à ter-
 mes. Dauantage le Prince, comme Duc de Brabant, ha la gabel- K
 le des biens qui vont & viennent sur mer, qui s'appelle la Tolle
 de Brabant, laquelle gabelle ordinairement de quatre ans en
 quatre ans falloe, a qui en donne le plus, & monte presques à
 dixhuiet, ou à vingt mille escus par an. Reçoit aussi en Anuers
 comme Conte de Zelande partie d'une gabelle semblable, des
 mesmes marchandises & biens de la mer, laquelle gabelle se sou-
 loit payer entierement en Zelande: mais au present pour la com-
 modité des marchans d'Anuers se paye icy de toutes marchandi-
 ses en-

*Colomin
pumpis*

A ses entrantes, & sortantes de la ville par la marine: le demourant des biens qui vont & viennent des autres villes, se paye en autres ports de Zelande, & est semblablement louee ceste gabelle de temps a autre, au-tour de xxii. mille ducats par an. Mais hors de ces deux petites gabelles de la mer (ie les appelle petites au regard du petit argent, qu'on y paye sur les marchandises) ne se paye ny au Prince ny à la ville gabelle quelconque sur tant de biens & marchandises, qui vont & viennent en Anuers par terre, qui est certainement vne belle exemption. Le Prince ha semblablement sa part aux confiscations & condamnations criminelles, & puis aussi quelques biens patrimoniaux comme la zecque ou la forge de la monnoye & la prison publique qui se baille à louage & autres anciennes proprietes, comme aussi il ha par tout le pais: sur lesquelles rentes reuenus & biens patrimoniaux s'est amplement traicté au general de nostre description.

C OR quant à l'ordre qu'on tient en l'administration de iustice, en voicy la forme: Au supreme Magistrat vont de prime instance toutes causes Ciuiles & Criminelles, à leurs lieux & temps, sauf celle partie des causes, que j'ay dict aller au Magistrat de la Halle. Ses sentences quant au criminel sont diffinitives, & sans appel aucun, ou reformation, mais celles du Ciuil combien qu'elles l'ayent (donnât l'acteur caution prompte & soudaine executiō) se peuuent neantmoins faire reformer à la Chancellerie de Brabant, au Conseil de laquelle sont diligēment reueuēs, & les trouuant mal iugees, la partie est remise en son premier estat, & est remboursée de tous despens, dōmaiges & interrests, au contraire si la reformation ha esté mal fondee, le condamné payera les despens, & outre cela quelque petite amende à la iustice. La difference qui est de l'appel à la reformation est telle, que les sentences nayes, posons le cas à Liere, & appellees en Anuers, iusques à tant qu'elles n'ayent esté confirmees par les Antuerpiens, n'ont point d'execution. Mais les sentences que l'on donne en Anuers & à la Chancellerie se reforment, ont (comme est dict) donnant l'acteur caution, prompte execution, excepté celles concernantes à l'honneur, & à autres choses qui ne fussent reparables.

LA maniere de proceder audit Magistrat souuerain quant au criminel est ceste cy. Le Marcgraue ne peut sans congé du Bourguemaistre de dedans faire prendre vn Bourgeois: laquelle ayant & faisant emprisonner ledict homme, conuient que dedens trois iours au plus tard, il le represente deuant le souuerain Magistrat:

lequel Magistrat l'ayant publié premierement au son du cornet **F** par tout le Vieil Bourg, à fin qu'il soit plus notoire à chacun, se rassemble pour telles choses en vn lieu ordinaire appartenant au Prince, appelle Virscaire, lieu descouuert à l'air, & a portes ouuertes, à ce que chacun puisse voir, & entendre, & auoir acces: comme s'accoustume quasi par tous ces pais-bas, & presque par toute l'Allemaigne: auquel ledict Marcgraue, ou bien l'Escoutette, qui est son Lieutenant, en presence du peuple, luy faict personnellement la demande, soit de la vie, de quelque membre, ou de quelque autre punition, comme à luy semble le mieux. Et le malfaieteur ha pouuoir de prendre quelque Aduocat que ce soit, & se deffendre avec raison en toutes meilleures manieres, & combien qu'il n'eust point argent pour cela ne demeure destitué, d'autant qu'il y ha Aduocat à cest effect. Si la cause se trouue petite & legiere, il sera soudainement deliuré, à condition de respondre & se presenter a toutes les fois qu'il sera appellé: & puis **H** a meilleur loisir se finira le proces: & si on n'y trouue nul fondement l'Officier est condamné aux despés. Si la cause est greifue le Marcgraue demande de le pouuoir mettre à la question, si les iuges le consentent, est besoing que les bourgeois, (ouye la cause) l'approuuent: ce qu'approuuant ledict malfaieteur est degrade de la dignité de Bourgeoisie: & cela aduient ordinairement premier, que venir es mains du Boureau, lequel en ce pais faict aussi l'office de donner la torture. Apres le Marcgraue ne le peut faire **I** gehenner, sinon en presence de deux ou trois Escheuins, ny aussi plus longuement qu'il leur semble: Confessant le malfaieteur quelque chose, soudainement sera mené hors la porte de la prison, sur vn certain pont tout tenant, à fin de luy faire attester deuant tout le mode ce qu'il ha confessé sur la question: ne le voulant confesser, est remis au torment derechef, mais raffermant sur ledict pont sa confession, le lendemain ou l'autre iour apres, qui est ordinairement le vendredi, est mené au Virscaire, auquel vn **K** des Secretaires, comme Greffier du criminel lit à haute voix la dicte confession: laquelle leue, ledict Magistrat apres auoir bien examiné l'affaire & selon l'importance d'icelluy, donne la sentence & le Bourguemaistre mesme, à haute voix la prononce: laquelle sentence pronócee ledit Marcgraue telle qu'elle est, dedans xxiiij. heures aux despens du Prince la met en executiõ. Mais auant que la sentence se donne, le Marcgraue ha puissance d'accorder, avec les malfaieteurs en argent, excepté des cas enormes & extraordi-

A & extraordinaires: les deux tiers de l'accord au Prince, & l'autre tiers à luy appartient. Aux estrangers ne tenans point mesnage, n'est porté tant de respect, quant à les prendre, sans faire aussi tant de ceremonies pour les mener à la question & torment, au demourant les choses vont presque egales: & se despeschent pour l'ordinaire vistement toutes causes criminelles. Aux morts par voye de iustice n'est donné sepulture, si non à aucuns par
 B grace & pour argent, & à tous lesdicts executez soit pour heresie, crime de lese Ma^{te}. l'arrecin homicide, ou pour quelque autre forfait que ce soit, sont semblablement les biens confisque, encores qu'iceux ayent enfans: ausquels n'est reserué autre chose que le droit & portion de la mere. On obserue ordinairement en Anuers quant aux choses criminelles, franchise par toutes les eglises, & Conuents, neantmoins si le cas fust laid & enorme, faudroit desloger & chercher autre refuge.

C QVANT au ciuil on ne peut arrester ou faire emprisonner aucun bourgeois, ny estranger qui tienne maison, ou demeure ferme en Anuers, ny aussi ses biens sequestrer, si premier n'est appelé en iustice, & procedé par ordre. L'ordre est tel: on faiçt appeler son debteur deuât le Magistrat, ou telles causes s'adressent, & illec en langue flamande de bouche, ou par escriture luy est faiçte la demande, par voye de Procureur & d'Aduocat. Si le creditte ha escriture du debteur, le magistrat soudainemēt le con-
 D demnera à payer, ou bien nantir la somme demandee. Condemné *faiçte* qu'il est, luy est donné quelque petit terme pour accomplir au payemēt: ne payant point luy seront mis chez foy, deux ou trois sergants appellez en langue flamande *Слуги*, cest à dire, gardes maneurs pour garder ses biens, à ce qu'il ne les trāsporte ailleurs. Et ainsi s'attend huiçt ou dix iours, pour voir s'il trouue aucun expedient de payer: ne le trouuant l'Aman va, ou enuoye escrire & faire inuētaire de tous ses biēs meubles, lesquels escrits qu'ils

E sont, de là a peu de iours sont publicquemēt vendus, & tout aux despens du tort. Si ces biens là ne suffisent pour satisfaire à la debte, se vendent quant & quand le biens stables & immeubles, & avec bon ordre: & n'estant assez d'iceux, se faiçt faisine du corps. Mais si longuement qu'il n'apparoist manifestement, qu'il n'y ait le moyen pour payer ne se peut faire emprisonner vn bourgeois, ou bien estranger tenant maison ou chambre ferme, s'il n'est fugitif. L'estranger ne tenant maison ou chambre ferme à toute heure se peut faire prendre, & de iour & de nuict, & par tout,

sauf toutesfois es eglises, & es maisons lesquelles de tout temps **F** sont franches. Emprisonné qu'il est, au bout de trois iours (car autrement seroit libre de la prinse) luy est demandé en iustice le payement ou caution, de demourer au iugemēt qui en sera fait: laquelle caution donnee, est sa personne à deliure, & pourra ordinairement proceder deuant le Magistrat. Mais toutes causes ciuiles, si elles ne sont fort claires trainent fort longuement. Or touchons quatre parolles seulement sur aucuns autres status & **G** coustumes particulieres, des plus substanciellles & plus necessaires à la ciuilité & conuersation humaine: que ceste ville vse au benefice & commodité du public, dont pleinement paruiendrons avec vtilité non petite à grande cognoissance de son regime & gouuernement principal.

VN bourgeois, ou bien habitant d'Anuers, ne peut faire prendre, appeler en iustice ou sequestrer les biens à vn autre bourgeois, ou habitant d'icelle hors de la ville, sous griefue peine, si **H** toutesfois cestuy-là ne fust failly, ou fugitif.

SI VN citoyen ou bien vn estrangier vient a defaillir & estre insoluent, la femme est preferee deuant tous autres de son douaire: apres la femme ou les enfans pour elle, est preferé le Prince, & la ville. la reste est departie aux creditours. Et ne voulant vn creditour accorder avec le marchand failly, combien que tous les autres accordassent pour obuier à beaucoup de maux qui sy commettoient, il ne peult ordinairement estre contraint: **I** qu'il le fault contenter, au moins avec le temps, accompaigné de quelque caution.

LE pere n'est obligé en conte aucun pour son fils, ne le fils pour le pere, encore qu'il soit esmancipé, ce qui ne s'vse point pardeça, comme l'on fait en plusieurs costez d'Italie.

Es heritages du pere & de la mere, heritent les enfans masles femelles par egale portion, sauf des biés feudaux, desquels la maison principale, & la iurisdiction superieure de la iustice, avec les **K** deux tiers des autres biens, paruiennent au fils aisné: l'autre tiers se partist par portion entre les autres enfans masles, escluses les femelles: & faut noter qu'il suffit qu'un creditour du deffunct, appelle en iustice vn des heretiers celuy que bon luy semble, pour sa entiere somme sans aller courir apres les autres, lesquels puis apres sentr'accordent ensemble.

LE pere ne peult cautelement legitimer vn enfant bastard, sans l'authorité du Prince, & l'ayant legitimé sort de beaucoup de preiudices,

- A** preiudices, & principalement mourant sans enfans (car au mesme instrument de la legitimacion luy est aussi donnee ceste autorité & priuilege) peut faire testament & laisser ses biens à qui luy plaist: & ne faisant aucune ordonnance ou testament, les biens vont par droict aux plus proches parens: & ou il ne fust legitimé ne pouroit tester, & ne pouroyent ses biens retourner aux parens, mais au Prince. Toutefois combien qu'il soit
- B** legitimé, si n'entreuient il point au partage des biens du pere avec les freres, & sœurs: ains n'a autre chose, que ce que le pere expressement luy laisse par testament: & ne peut aussi (selon les status de ces pais) exercer office d'aucun magistrat d'importance, toutefois la vertu leur œuure bien souuent le chemin pour y paruenir. Mais vn enfant bastard du costé maternel, si la mere ne l'ha point engendré estat en estat de mariage, ou avec hōme marié, ou avec religieux, aura sa part avec ses freres, & sœurs en tous
- C** les biens meubles & immeubles, & semblablement és biens feudaux, tout ainsi comme fil fut enfant de mariage legitime: & ainsi f'vse en cest endroict par tous les pais-bas du Roy Philippe: car ils disent q̄ la femme ne peut faire enfans bastards avec leur preiudice, sinō par les moyēs susdicts. Vn bastard ayāt enfans encore qu'il ne soit point legitimé, lesdits enfans toutefois heritet son bien.

LES biens stables & immeubles, pour obuier à la malice des hommes, & à autres inconueniens ne se peuuent vendre, ny engager, ou contracter en aucune maniere si non par voye, & moyē d'instrumens escheuinaux, à sçauoir passez pour le moins deuant vn Escheuin, & vn Secretaire de la ville, qui representent le Senat: lesquels mettent tels contracts au registres publiques. Et à fin de proceder prudemment és achats desdits biens stables, y ha bōnes & expedientes ordonnances, tellement que au bout de quinze ou seize mois au plus long, l'acheteur apres auoir fait les actes & ceremonies deuës, est assure des biens achetés, de sorte

E qu'en aucun temps ne luy peuuent estre mis en compromis, ny demandé pour quelque chose que ce soit. Ainsi moiennant cest ordre, le vendeur trouue promptement à vendre son bien, & l'acheteur assure facilement son marché, qu'il ne faut caution, ou pleige pour la chose vendue. Mais encore que les biens meubles (à fin d'allegger les affaires) comme marchandises, obligations, & cedules faites par Notaire ou par main d'homme priué, se peuuent vendre, engager, & contracter par toute voye, soit par escriture publique ou priuee.

Les contrats de mariage sont diuers selon que les parties entre elles s'accordent: & premierement quand pere ou mere marient leurs filles, ils donnent ordinairement au gendre quelque somme d'argent, sur la main a bon conte du dot, sans toutes-fois exclure lesdictes filles de l'heritage. Puis à la mort du pere & de la mere, deffalquees ces sommes donnees & reseruez les fiefs au moyen mentionné, se diuise l'heritage (comme dessus est dict) entre les enfans males & femelles, par egale portion. Semblable-
ment hommes & femmes quand ils sont libres d'eux-mesmes, font entr'eux diuers contrats de mariage cōme il leur semble, & plaist. Il y aura vn homme riche qui fera douaire à sa femme, de quelque somme d'argent en cas qu'il meure deuant elle, & ainsi mourât, la femme n'aura autre chose du mari que iceluy douaire avec son propre dot. Semblablement la femme fera semblables dons, ou autres dissemblables au mary avec les mesmes conditiōs. Mais si entr'eux n'entreuient aucune pactiō (comme il aduient
en la pluspart des mariages) mourant l'vne des parties, vsent entre le viuant & les enfans, & si enfans n'y ha entre les plus proches parens du tres-passé, de diuiser par moictie tous les biens meubles, & les biens acquis tant meubles qu'immeubles, hormis les fiefs, lesquels vont aux enfans en la forme, & maniere susdite, & si enfans n'y fussent, aux plus prochains parents du mary, pource que la femme n'a que l'vsufruiēt sa vie durant. Et semblablement se partissent par moictie, toutes les maisons, & herita-
ges contenues au terroir d'Anuers, iusques aux Barrieres dont nous parlames, parlant de l'entree Royale, de nostre Prince en ceste ville: & ainsi toutes rentes venans d'vne partie, & d'autre alienees tant pour le rachat, que pour la venditiō, ou change. Mais les rentes & pareillement tous autres biens immeubles nō alienez par telle voye, à la partie dont elles sont sorties, entierement reuiennent: Sauf si les coustumes & ordonnances des lieux, ou lesdicts biens, hors du destroit d'Anuers se trouueroyent, ne
contient autrement. Le suruiuant tout effois soit le mari, ou soit la femme, ha aucun aduantage quant à la diuision des biens meubles: & premierement ha vne main de tous ses meilleurs vestemens, anneaux, chaines, & autre qu'il porte aux bons iours: il ha semblablement vn liēt bien fourny, & d'auantage de toutes sortes de mesnage de la maison vne piece des meilleures, comme aussi vne ou deux pieces des vaiselles, pourueu qu'elles n'excedēt point vng certain poix. Et l'homme ha de plus son cheual, avec
toutes

A toutes les armes, appartenans à sa personne, tant deffensives que offensives: tous les autres habillemens, tant du viuant, que du tré-passé, se mettent au monceau entre les autres biens immeubles, & pour tels (comme dict ha esté) se vendent en commun. Ainsi le suruiuant tant l'homme que la femme, se mariant derechef, & ha des autres enfans, a sa mort se partira sa part de tout ce, qu'il ha presentement, entre tous ses enfans, tant males

B que femelles, tant du premier que du second, ou troisieme lié par egale portion.

LES femmes ont plus de priuilege en Anuers, qu'en nul autre lieu de ce país: car quasi par toute autre region & villes la femme, soit noble ou ignoble, est pareillement obligee aux debtes du mari: comme le mari est obligé aux debtes de la femme. Mais en ceste ville si la femme ne traffique mercâtilement, cōme plusieurs font, elle n'est point obligée aux debtes de son mari, mais le mari est bien obligé aux debtes de la femme, tant à celles

C qu'elle pourroit auoir faites deuant le mariage, comme apres.

M A I S la femme sans permission & congé du mari ne se peut obliger, sauf celles qui exercent librement la marchandise, achetés & vendans en leur boutiques. Et si elle se veult obliger pour le mari, est besoing qu'elle prende vn tuteur de la iustice, lequel en compagnie du mesme mari, & deuant le Magistrat consent & aduoue vne telle obligation. Et n'ayant elle point de

D mari & qu'il luy conuiene obliger pour elle mesme, est pareillement necessaire quelle prende vn tuteur de la iustice, & que deuant iustice, elle face l'obligation.

SI vn bourgeois d'Anuers espouse, & consume le mariage avec sa femme, soit bourgeoise, ou foraine en quelque lieu que ce soit, hors du destroit d'Anuers, sans le congé de l'vn des Bourguemaistres, il perd immediatement les priuileges de bourgeoisie, combien que le lendemain il vinst demourer en la ville.

E LES nopces & festes de quelque mariage que ce soit, chacune selon son degré, se font abondantes & sumptueuses, avec grans conuiues, aux parens & aux amis, durans ordinairement l'espace de trois iours. L'espoux se vest tré-bien, & l'espouse encore mieux, changeans par chacuns d'iceux iours de nouueaux habillemens, & ornez richement & gayement. Et fil aduient que ces mariez viuent si longuement ensemble, au bout de cinquante ans avec grand feste & liesse refont vne autre fois allaiement les nopces: lesquels ils appellent le iubilé: comme aussi

aduient

aduient aux presbtres & religieux, lesquels viuans, au bout de cinquante ans, que iceux ont chanté Messe, retournent derechef à la chanter solennellement avec plusieurs ceremonies, & iubilation.

A V X accouchements des femmes, & baptesme des enfans, sy faict semblablement grand festin : & aussi les parins, & marines donnent de beaux presens aux femmes accouchees : & elles estât hors de geline leur font vn beau conuiue. Mais ce qui est moult considerable, est que ceux-cy accoustument de prendre souuent pour compere & commere, pere, mere, freres & sœurs, voire iusques à fils & filles. Ce qui semble estre fondé plus sur l'ancienne coustume, que sur l'authorité ecclesiastique.

L E S funerailles & obseques semblablement se font fort sumptueuses, & avec beaucoup d'aumosnes : & apres que le corps mort est inhumé, & faict le dernier seruice, a fin de chasser melancolie, se faict vn conuiue bien sumptueux aux parens & amis plus prochains, lesquels se sont trouués a l'obit, les autres voisins & amis plus lôtains, sont presentez avec vn pot de vin & vn plat de ris bien composé.

V N bourgeois demourant avec sa femme six sepmaines continuelles hors des limites d'Anuers sans congé du Bourguemaistre, perd sans nulle faulte sa Bourgeoisie. Mais vn ieusne qui n'est point marié peult aller, & demourer dehors tout partout, & sans congé, tant de temps qu'il luy plaist, sans aucun preiudice.

M E S M E M E N T vn citoyen qui va avec sa femme, & enfans demourer fermement hors de la ville, perd les priuileges de la ville, si ce n'est qu'il se declare bourgeois de dehors, car il y ha de deux sortes de bourgeois, ceux de dedans & ceux de dehors, mais les vns & les autres ont les mesmes priuileges. S'il se declare bourgeois de dehors (nõ toutefois hors du quartier d'Anuers, ou du Marquisat de l'Empire, est obligé de venir tous les ans recevoir le Sacrement en la ville, & de payer vn florin Carolus pour chacun an, & ainsi sans preiudice maintiét il ses priuileges inuiolables.

V N bourgeois ou bien quelque autre du pais (les autres estrangers sont francs) ayant demouré plus d'vne annee en la ville d'Anuers, sil se part pour aller demourer en quelque autre lieu de Brabant, payera au commun cinq pour cent de tous ses biens stables, & sil va demourer hors de Brabant payera la moictie d'auantage, à sçauoir dix pour cent, excepté ceux qui vont demourer en aucun lieu du Brabant, & dehors : lesquels lieux par priuileges

A leges obtenus de ceste ville, ont acquis telles exemptions, comme Liere, Bergues, Breda, Middelbourg en Zelande, & autres lieux.

VN estrangier ne peult exercer publiquement aucun mestier, si premierement ne se faict bourgeois de la ville, pour laquelle chose faire est petit despès & briefue cerimonie: Laquelle se faict en ceste sorte. Lon va vn certain iour de la sepmaine, au Virschai-
Bre, auquel en la presence du Magistrat souuerain, & du Margraue ou son lieutenant, lon iure & faict serment d'observer foy & loyauté au Duc de Brabant, comme à Marquis du S. Empire, promertant d'ayder, garder, & deffendre en compagnie du Boregraue, & des autres bourgeois la ville avec son demaine: Ain-
Csi apres auoir payé au commun six escus, & au mestier qu'il pretét d'exercer, quelque droit il iouit de l'art & des priuileges de la ville, comme les autres citoyens: sauf toutesfois que celuy, qui

En n'est point natif d'Anuers, ou pour le moins de Brabant, combien qu'il soit bourgeois, ne peult pourtant paruenir à quelque office d'aucun Magistrat d'importance: mais trop bien ses enfans, nais en la-dicte ville, ou audict Brabant, & moyennant la vertu, peuuent paruenir, (encore qu'ils fussent de tres-basse condition) à quelcōque degré d'estat ou de gouuernemēt que ce soit.
EN la Cité y ha plusieurs escolles, avec maistres doctes, pour instruire la ieunesse en toutes facultez letteraires: entre lesquels
Dest mout celebré Maistre Iodoc Welart Verebrorcan, homme tres-docte es langues Latine, Greque, & Hebraique. Mais communement on vse en ceste ville, quant les enfans ont quelque bon commencement, & qu'on les vueille faire poursuyure es lettres, de les enuoyer ça & là aux estudes, à Louuain, ou bien en France, en Allemagne, & en Italie.

IL y ha semblablement en la ville (cōme aussi ha en plusieurs autres grosses villes du païs) diuerses escolles, ou la langue Fran-
Eçoise s'apprent aux enfans, tant femelles que masles: tellement que entre l'apprendre à l'escole, en apres avec l'usage & avec tant de conuersation d'estrangers, s'espand, & eslargist en sorte, que en petite espace de temps l'on y parlera generalement François a peu pres, comme la langue maternelle. D'auantage y ha encore maistres qui enseignent le langaige Italien & Espagnol: dont apparroist en tous moyens, que ceste ville est, & doibt estre la patrie commune de toutes les nations de la Chrestienté, si l'on ne change de forme & condition.

EN oultre la ville ha plusieurs autres bonnes loix, & ordon-
nances particulieres, lesquelles a fin de n'estre trop proluxe laisse-
rons derriere: disant seulement que sur le faict du feu, y ha plu-
sieurs bonnes prouisions, a fin que le bruslement des maisons ne
puisse nuire & principalement de nuict, se fait bonne garde par
toutes les rues, & es autres lieux plus notables: gardant aussi au
mesme temps, que les larrons ne puissent ouurir maisons, ou
rompre aucuns boutiques: Dont en tous moiens que ce soit, se
peut aisement comprendre, que oultre le ferme fondement de la
grande liberte, & de l'assurance & tranquillite du peuple, la ville
ha son regime vrayement bien compose, & par tres-bon ordre,
moyennant que le tout fust aussi bien obserue que seroit con-
uenable.

ON n'vse point touttefois en la ville, si ce n'est pour quelque
grand faict, ny aussi en tout le pais, comme l'on vse en Italie, &
en aucune autre prouince, de faire description ou conte du
nombre des gens, qui y sont: mais nous calculant, & faisant di-
ligemment ce conte, trouons qu'en Anuers y ha à present pres
de cent mille testes humaines. Et ainsi estant en ce discours, me
print desir de scauoir combien audit nombre se trouueroyent
d'hommes aptes & idoines à porter armes: laquelle chose bien
confideree, & calculee, trouons premierement beaucoup plus
de femmes, que d'hommes: Nous trouons d'auantage plusieurs
religieux, & enfans en tresgrand nombre, tellement que tout
conté, nous reste moins de quinze mille hommes, à ce idoines
contant ceux qui sont d'aage entre dixhuiet & soixante ans.

EN Anuers, pour estre ville tant marchande, y ha petit nom-
bre de nobles: & aussi pour ce que les Gentils-hommes, & Sei-
gneurs de deça les monts, demeurent ordinairement en leurs
Seigneuries: Neantmoins y en ha à suffisance pour gouverner la
ville, laquelle, comme nous auons dict cy dessus, est gouueree
quasi entierement es choses supremes de la noblesse. Et ne peu-
uent ces nobles comme semblablement n'est vse des autres Gen-
tils-hommes de pardeça, exercer la marchandise, ainsi que pour
diuerfes & iustes causes exercent infinis Gentils-hommes d'Ita-
lie, principalement Venetiens, Florentins, Geneuois, & Lu-
quois: les plus anciennes familles, & plus estimees qui soyent au
iourd'huy en estre, sont les suyuantes & premierement sans viser
si pres à la precedence mettrons

LIRE, dont son issus plusieurs homes vertueux & excellents,
de

1000000 h/m
humains
anvers

A de laquelle ie trouue dés l'an m.c.c.l. beaucoup de gentils-hommes tres-honorables, comme Antoine, Guillaume, Henri, & Renaut tous freres, & tous Cheualliers de l'esperon doré: & ha eu encore passé n'agueres en vn mesme temps semblablement trois freres es trois principales dignités de la patrie, Aert plus grand de tous, Bourguemaistre Cheualier honoré, & d'vne telle autorité & grace enuers le peuple, qu'il gouuernoit la ville presque absolument. Nicolas estoit Marcgraue & Guillaume Aman: tous deux aussi Cheualliers dignes & renommez, nais d'vne portee, & tant rassemblans l'vn à l'autre de visage & de personne, qu'on ne scauoit bien souuent discernier, & cognoistre l'vn de l'autre. & peu de tēps y a, eut Ian gentil-homme moult fameux & grand capitaine.

BERCHEM est maison vrayement noble, & ancienne, laquelle ha eu de tout temps hommes de grade renommee, comme fut fraichement Constace, Gentil-homme pour sa valeur & prouesse, en grand credit vers l'Empereur Maximilian: & presentement ha entre autres Henri, Seigneur de Berchem, pres d'Anuers Cheualier lettré, & de grande reputation: dont ha esté par plusieurs-fois Bourguemaistre: semblablement son frere Jaques & Ian de la mesme famille, Gentils-hommes bien qualifiez.

IMERSELLE, issue de la susdicte famille de Lire, est noble maison, laquelle ha pour le present Ian Seigneur de Boudri, Marcgraue d'Anuers Cheualier honorable.

VRSEL, est maison moult noble & ancienne laquelle ha toujours eu gentils-hommes honorables, & ha a present Lancelot, Cheualier tres-prudent & de grande reputation à cause dequoy ha esté dés sa jeunesse, & en temps bien difficiles Bourguemaistre de la ville, & de dedens, & de dehors avec tres-grande autorité & honneur. Au pere entre autres enfans succede Renier, Cheualier moult lettré, de grand memoire, & de iugement tres-aigu: lequel combien qu'il soit ieune ha desja esté par plusieurs-fois Escheuin de la ville: & ha esté Ambassadeur pour la patrie vers le Roy Catholique, & à present est Thresorier de la ville, & en grande estime.

SCHOONHOVEN, est maison vrayement noble, laquelle est venue de la ville d'Arshot: elle ha à present Ian, qui ha esté plusieurs annees Marcgraue de la ville, & presentement est Bourguemaistre de dehors, Cheualier tres-honorable.

WERVE est maison claire & noble, laquelle ha eu plusieurs

Senateurs qualifiés, & fraichement eut Ian, Gerard & Aert freres, tous trois Cheualiers & Bourguemaistres de la ville successi-
 uement, & peu apres en vn mesme temps eut Gerard, Bourgue-
 maistre, Aert son frere Aman, & Guillaume qui vit à present,
 Maregrau, combien que depuis il ha renoncé à l'office pour
 se reposer, tous Cheualiers de grande estime & bien-voulus du
 peuple: elle ha pareillement encore entre les viuans Theodore
 Cheualier honorable & vertueux, lequel ha esté Bourguemaistre
 & Jean, ieune homme tres-diligent & de bonne reputation.

HALMALE, est famille vrayement noble & issue de bonne
 race, elle auoit peu de temps ha Guillaume qui fut Aman de la
 ville & Bourguemaistre plusieurs fois, Cheualier bien renommé:
 le fils duquel est Ian gentil-homme bien qualifié & grand obser-
 uateur des armes & anciennité de la noblesse.

ROCCOX, est aussi famille notable, de la quelle entre au-
 tres vit Nicolas, Cheualier moult lettré & vertueux, lequel ha
 esté plusieurs fois Bourguemaistre avec grande louange & hon-
 neur, bien aymé du Prince, & tresaymé du peuple.

SFERCK, est maison noble & honorable sortie de Liege,
 ou eurent diuerses charges & dignitez apres leur Prince, & de la
 vindrent demourer a Boisleduc, & apres en ceste ville, dont à
 present vit Gouart, lequel fust longuement a la Court au
 seruice de l'Empereur, suyuant sa Maieité en tous voyages iu-
 sques à Tunes, & Alger avec bon estat, & fort familier du Prince,
 dont il fust faict Cheualier, & finalement Amman de ceste ville,
 Gentil-homme vrayement genereux & magnanime, lettré &
 eloquent en plusieurs langaiges.

STRALEN, est bonne maison issue de Coloigne Agrippine,
 de laquelle maison vit à present Antoine Seigneur de Mercxsem,
 & d'Am-brugghe, beaux villages prochains de la ville, Che-
 ualier de grand maniemet: il ha esté plusieurs fois Bourguema-
 stre, & en ces dernieres guerres fut Commissaire general de la
 guerre pour tous les estats du pais-bas, avec leur grande satisfa-
 ction: le frere duquel, Ian, est aussi Gentil-homme bien qualifié.

SCHETZ, est maison nouvelle venue de Maestricht, de tres-
 bons parens, mais pour le iourd'huy claire & puissante. Elle auoit
 peu de temps y ha Erasme, personne lettrée, & de grand iugemét,
 lequel laissa quatre enfans moult honorables: le premier est
 Iaspar Baron de Wesemale, Seigneur de Grobendonc, de Heist,
 & d'autres Seigneuries d'importance, & Tresorier general de

tous

A tous ces païs-bas, pour le Roy, homme tres-docte en l'une & en l'autre langue, grand poëte, bref non moins orné de vertu, & science, que de faculté & d'estat: Le Second est Melchior, Seigneur de Rumpst, de Willebroeck, & d'autres villages adherens, homme vertueux & bon Mathematique: Le troisieme est Baltassar, Seigneur de Hoboké: & le iij^{me}. Conrad, tous deux dignes du pere & de freres si honorables. Et pour le dernier mettrons.

B VANDER-HEYDEN, dont est Jaques docte, saige, & réputé, lequel estoit Bourguemaistre de la ville, tandis que ie mettoye la derniere main à ceste Description l'an M. D. L. X. VI. le frere duquel Ian, est aussi homme d'honneur & de reputation. Apres y ha Ian vander Meeren, moult lettré & vertueux. Conrad del Valle, & aultres Gentils-hommes honorables & bien qualifiez, que nous laisserons pour euiter prolixité, comme aussi nous laissons de faire mention des familles tres-nobles de Drac, Pots, & d'autres estainte d'hommes, desquelles neantmoins sont issues diuerses familles honorables, qui vivent à present.

ANVERS ha semblablement eu, outre ceux qu'elle ha presentement, en diuers temps plusieurs hommes illustres en toute faculté & profersion, & ha veu plus fraischemét quant à Prelats M. Pierre Vorstius, Euesque d'Acquapendente en Tuscanne, au degré tres-digne d'Auditeur de Rote en Romme, avec certaine esperance d'estre Cardinal, comme le plus souent apporte vn tel degré, & comme luy par ses vertus, & pour auoir faict grand seruice à la Court Rommaine meritoit, mais il mourut trop de bonne heure, toutefois en degré de Legat du Pape en Allemagne. Ha semblablement veu en la profersion des armes, constance de Berchem Gentil-homme valeureux, lequel fut fort agreable a l'Empereur Maximilian: & nagueres vit Ian de Lire, tres-uaillant Capitaine, & poutât fort agreable à l'Empereur Charles cinquiesme. Elle vit bien peu de temps y ha au gouuernement des estats M. Ian Vorstius pere au susdict Euesque, monté par sa vertu rare & ioconde au haut degré de Chancelier de Brabant. Elle vit aussi François vander Dilft gentil-hôme preudent & lettré: lequel apres auoir en sa patrie eu tous les degrez d'honneur fut par l'Empereur enuoyé pour Ambassadeur au Roy d'Angleterre pour choses de tres-grande importance. Et outre cela, ha Anuers eu en la pure profersion literaire Petrus Egidius tres-familier d'Erasme Rotterdam, Ioachim Fortio Ringelberge, Adrien Ariuul, & Arnoult Corck, hommes tres-doctes & gra-

ues Philosophes. Elle ha eu Daniel Bombergue, homme docte **F**
 & bien versé & prospéré en la langue hebraïque: & finalement el-
 le ha eu, peult on dire, Corneille Scribone Grapheus poëte tres-
 elegāt en lettres de humanité, chantre & professeur de plusieurs
 languages: lequel combien qu'il soit nay en Aloft, fut citoyen &
 Secretaire de la ville: voulant icy viure & mourir: le fils duquel
 qui est Alexandre nay toutesfois en Anuers, & semblablement
 Secretaire de la ville, suit avec grande doctrine, & grand iugemēt **G**
 le stile paternel. Et ha presentement outre le Chancelier Scheif,
 monté par sa vertu a si haut degré, outre le Conseillier Masi,
 Schets les deux Gilles, & autres mentionnez, Estienne Stratius,
 docteur en loyx, homme sçauant & de grand iugement: & pa-
 reillement ha plusieurs ieunes hommes doctes, & studieux, les-
 quels bien tost & avec grand louange (si ie ne me deçoy) se fe-
 ront celebrer.

MAIS communement les Bourgeois, & manans d'Anuers **H**
 font profersion mercantile & sont certes grands marchands, &
 trafiqueurs moult riches & aucuns tres riches, voirre iusques a
 quatre cens mil escus pour teste & d'auantage. Ce sont personnes
 humaines, ciuiles, ingenieuses, promptes a imiter l'estranger, &
 faciles a faire parentage avec luy. Ils sont fort frequentans le mô-
 de & la plus part d'eux iusques aux femmes, combié qu'ils n'ayēt
 esté hors du pais, sont douéz de trois ou quatre lagues, sans ceux
 qui en suiuent cinq, six & sept, chose vrayement commode & ad **I**
 mirable. Il y ha artisans de toutes sortes d'arts, & mestiers fort
 excellents, car ils ne sçaiuent tant ouurer que leur besoigne ne
 soit premier vendue, qu'elles soyent acheuees, dont par en faire
 beaucoup, cōme chascun sçait, deuiant l'artisan parfait. Com-
 bien & qu'elles soyent les arts manüels qui effectuellement s'y
 exercent peut on quasi exprimer en vn seul mot, disant tout: car
 icy non seulement se font des draps, toilles de toutes sortes, tapis-
 series, tappis a la Turchesque, fustaines, armures & toute autre **K**
 munition de guerre, cuirs, peintures, tintures, couleurs, doru-
 res, argenteries, vaisselles de voire a la Venitienne, toutes sortes
 de merceries, d'or, d'argent, soye, fil, laine, & de tous me-
 taux, & autres choses innumerables, & s'y faict aussi toute sor-
 te de draps de soye, comme velours, satins, damas, cramoisins,
 taffetas & autres, mais qui plus est, s'y faict, moyennant ses
 vermines, quasi contre nature & contre l'air, iusques a la soye
 mesme, combien que ce soit peu, & celle venant de dehors; qui
 est chose

A est chose tres-grande: sy besoigne & accoustre en toutes sortes. Finalement y raffine lon avec grand art & industrie metaux, cires, sucres, & autres marchandises, & y faict on parfaictement le vermillon, que nous autres appellons Cinabro. Il y ha aussi grand nōbre d'artisans, d'autres mestiers, moindres, & mayeurs tellement que pour demonstrier en plusieurs manieres l'amplitude de la ville, m'a semblé bon de specifier la quantité des

B chefs, & maistres de boutique, d'aucuns mestiers des plus communs, & plus necessaires qui sy trouuent à present, à fin qu'iceux cogneus l'on puisse mieux considerer la multitude du demourant. Il y ha donc cent soixante Boulengiers, soixante huit Bouchers, septante cinq poissonniers vendans poissons de Mer, & ceux d'eau douce sont seize ou dixsept: Barbiers, & Chirurgiés cent & dix, Cousturiers, ou chauffeteurs cinq-cens nonante-quatre, Orfebures & plusieurs tailleurs de Diamans & autres

C pierres precieuses cent & vingt quatre: lesquels font ourages vrayemens beaux & merueilleux, avec entreprinſes, & achats grands & incroyables, dont en ceste ville seule sen trouue plus qu'en aucune prouince entiere: les peinctres & sculpteurs de diuerses professions de paincture, & de sculpture, sont enuiron trois-cens: Merceries & especeries y sont en nombre infini. Ainsi les gens estans quasi tous enclins aux gaignages, employent outre le traffique mercantil, beaucoup d'argent en edifices, en terroirs,

D pour amplifier en toute maniere & façon leur estat. De maniere que la ville multiplie, & florist iournellement à merueille. L'on y vit pour le iourd'huy (combien qu'une partie des plus inferieurs & aucuns autres plus seueres obseruent encore la vieille coustume de se nourrir sobrement) neantmoins ainsi pesse mesle moult sumptueusement, & peult estre plus que n'est conuenable. Semblablement les hommes & les femmes de tout aage se habitent fort bien selon leur faculté & estat: & tousiours ha nouvelles & belles façons, mais plusieurs beaucoup plus richement & plus pompeusement que la ciuilité & honnesteté ne requiert. L'on y voit puis apres à toute heure nopces, conuiues, danſes, l'on y oit de tous costez le son de tous instrumens, chants, & bruits ioyeux: bref par tous endroits & par toutes voyes apparoist la richesse, la puissance, la pompe, & le splendeur de la ville.

DISCOVRS SVR LES MARCHANS
D'ANVERS, ET LEVR TRA-
FIQVE.

MAIS apres auoir parlé du gouvernement de la ville & des qualitez des manans d'icelle, faut aussi discourir quelque peu du traficq, des negoces, & des manieres des marchans estrangers, principalement estant la Cité fondee la pluspart sur la marchandise, & par les forestiers tant augmentee & illustree. Je dy donc premierement que en Anuers, outre les gens du pais qui y concurrent en tres-grand nombre & habitent: & outre beaucoup de marchans François, qui en temps de paix ordinairement y frequentent, sy treuvent gens de six nations, lesquelles tant en temps de guerre comme en temps de paix, y demeurent fermement, plus de mille marchans compris leurs ministres principaux. & ceux l'a sont Allemans, Dannois, & Osterlins ensemble, Italiens, Espagnols, Anglois & Portugallois, mais peut estre plus d'Espagnols que d'aucune autre nation, & sans doubte plus mariez & tenans mesnage. Lesquels marchans obseruans les loix & status de la ville, viuent quant au reste, habillent, & font toute autre chose librement a leur maniere: car les forestiers en effect ont en Anuers, & par tous ces pais-bas plus de liberte qu'en nul autre endroit du monde. De maniere que c'est chose merueilleuse, de veoir telle meslange, & tant de qualitez d'hommes, & n'est moins admirable d'ouir si grande varieté de langages entr'eux si diuers & differés, sy que sans aller gueres loing en vne ville seule, peut on considerer, & en ce qu'il te semble & plaist imiter la nature, les coustumes & les manieres de plusieurs nations. Et aussi aduient que en Anuers a cause de tât d'estrangers, ha lon tousiours nouuelles de tous les endroits du monde. Les plus riches & plus renommez de tous ces marchans, sont les Focquers Allemans d'Ausbourg le chef de laquelle famille, a scauoir le Seigneur Antoine prince vrayement de tous autres marchans mourant naguieres en sa patrie, laissa par testament la valeur de plus de six millions d'escus d'or, outretant de tres-grosses facultez qu'il y ha en ceste illustre & resplendissante famille, conquestees en l'exercice mercantil, en l'espace d'environ septante ans: dont ils sont montez en degrez & dignitez d'estats & seigneuries, non seulement en Alemaigne, mais aussi en plusieurs autres endroits de l'Europe, & iusques au
nouveau

A nouveau monde: mais auant que passer plus outre ne faut ob-
 mettre, comment le Roy Catholique, le Roy de Portugal, & la
 Royne d'Angleterre, ne se desdaignent point de tenir en ceste
 compagnie, & vniuersité des marchans, hommes qualifiez, qui
 pour le besoing de leurs Maiestez, negocient mercantilement,
 lesquels ministres s'appellent facteurs. Et premierement le Roy
 d'Espagne y en tiét deux, desquels chacun ha sa charge separémēt
B & maison & officiers a part: l'vn a present est le Seigneur Iaspas
 Schets cy dessus mentionné, l'autre le seigneur Ian Lopes Gallo
 Baron de Male gentil-homme riche & de bonne reputation. Ces
 facteurs ont tres-ample procuration du Roy, contenans en sub-
 stance de pouuoir prendre a depost, a change & a toute autre
 maniere & façon que ce soit d'eux approuuee, toute somme de
 deniers pour tels temps qu'ils veulent, & obliger le Roy gene-
 ralement, & specialement certains liens assignations d'une pro-
C uince & d'autre. De maniere que peu de temps ha ils leuoient de
 ceste bourse tres-grosses sommes de deniers, respondans compe-
 temment au temps. Le Roy de Portugal y tient tant seulemēt vn
 Facteur, mais tres-honorable, comme est a present le Seigneur
 Francisco Pesoa gentil-homme noble & qualifié, lequel facteur
 ha semblablement tres-suffisante procuration, pour pouuoir
 prendre quelque somme de deniers, & de marchandises que ce
 soit obligant la couronne de Portugal, tellement que dernie-
D rement il leuoit de ceste bourse, tout ce qu'il luy plaisoit: & aux
 temps passez que son prince auoit parauanture plus de debte, ou
 plus de necessité, ont telle fois leué ses Facteurs plus de trois mi-
 lions d'escus, respondans tousiours au temps deuément. Mais
 depuis quelque peu de temps en ça, se trouuans ces deux Roys
 fort enchargez de debtes, l'vn des guerres, & entreprinſes In-
 diennes, l'autre des guerres Françoises & Turquesques, d'auan-
 tage se trouuans trops aggrauéz des excessiues vsures des mar-
E chans & des gouffres qui les ont mal traictés, il semble qu'ils ayēt
 deliberé de s'atiffaire avec vn peu de commodité de temps: &
 ainsi lesdicts Facteurs demeurent a present quant aux Royaux
 negoces en ceste bourse immeubles, attendás de leurs Seigneurs
 l'entiere resolution. La Royne d'Angleterre depuis quelque an-
 nee en ça, y ha pour son facteur M. Thomas Grassan Cheuallier
 moult hōorable, lequel semblablement avec suffisante procu-
 re, ha leué pour elle de ceste bourse grosses sommes de deniers, &
 noblement les adresse a temps. Or venant a parler du tres-grand
 maniemēt

manierement & trafique mercantil, que l'on fait iournallemēt en F Anuers, ie dy que ces marchans estrangers, & du pais font vng marché & vn traffique merueilleux & incroyable, tant de chāges & de deposts, comme de marchandises. Lesquels marchans vont le matin, & le soir à certaine heure à la Bourse des Anglois, auquel lieu plus d'vne heure pour fois traictent moiennant les courtiers de toutes langues, desquels le nombre est tres-grand, principalement d'acheter & vendre marchandises de toutes sortes. Et apres plus tard vont à la Nouvelle-Bourse, ou semblablement par l'espace d'vne heure, & par la mesme voye des courtiers, traictent principalement de change, & deposts.

L'ON fait changes pour plusieurs places d'Italie, comme pour Romme, pour Milan, pour Florence, pour Gennes: pour plusieurs places d'Allemaigne comme Auspurg, Noremberg, & Francfort: pour plusieurs places d'Espaigne, à sçauoir pour les quatre foires, deux de Medina del Campo, & deux autres, l'vne de Villalon, & l'autre de Rioseque: & aussi pour Bourgos, pour Calis, & pour Siuille se change quelque chose. L'on change pour beaucoup de places de France, comme pour les quatres foires de Lion, pour Paris, & pour Rouan, & finalement pour Londres, pour Besançon, & aucunes fois quelque chose pour Lisbonne. Lequel change consiste en substance de bailler, ou de prendre icy en Anuers, autant de gros de ceste monnoye qu'ils facent vng escu, Ducat, ou Angelot, pour r'auoir ou rendre par les places d'Italies, ou des autres prouinces susdictes, enuiron pareille valeur; & pourtant donnant, ou prenant icy pour recevoir ou payer la, s'appelle propremēt change. Lequel change fut trouué, principalement pour commodité de la marchandise, mais la malice de plusieurs marchans, de plus riches principalement, d'icelle commodité ne s'est contentee, qu'ils n'ayent par auarice, & cupidité insatiable des gains extraordinaires, ceste honneste maniere de changer alteree & corumpue. Encore que telle fois manipolant argent, ou bien en prenant, ou baillant sans besoing grosses sommes, font en plusieurs manieres violentemēt & artificiellement restraindre, & eslargir l'argent à leur profit particulier, & au dommage vniuersel. Neantmoins ce negoce de changer, ordinairement est non seulement tollerable mais plain de commodité: & ne se peut appeller (selon les Theologiens) quand il est bien vsé gaing illicite & iniuste: d'autant que bien souvent l'on gaigne bien peu avec beaucoup de danger, & telle-

fois

A fois pert on du capital. Or difons vn mot des deposts.

DEPOST appellent aujourd'huy les marchans (pour colorer vn faict odieux par parolles honnestes) de donner vne somme d'argent, à quelqu'vn pour quelque temps, a vn pris & interest ferme, & déterminé, comme pour exemple selon la permission de l'Empereur Charles V. confirmée du Roy Philippe son fils, a douze pour cent aubout d'vn an. Lequel interest fut permis aux *consuetudina de supra*

B marchans, par lesdits deux Princes en tēps difficiles, pour obuier à plus grands inconueniēs, mais le temps & l'experience, outre les vieux exemples demonstrent assez, qu'vn interest tant defreiglé, & continuellement par la malice des hommes, par beaucoup de voyes corrompu & augmenté, est chose griefue & de grand detrimēt aux pures hommes, & au commerce mercantil. Ceste maniere de contractation seroit vrayement commode à l'vniuersel, si les hommes se contentoient de pris honnestes,

C comme seroit de six, ou six & vn quart pour cent, selon la permission desdits Empereur, & Roy aux Gentils-hommes, & a d'autres qui vivent de rente, ou bien de quelque chose d'auantage iusques à huit pour cent. Mais pource qu'ils ne se contentent point de ces prix, passans tous termes de modestie, rendent souuent ce negoce depositaire en plusieurs manieres incommode & violent. Les Gentils-hommes qui auoyent quelque somme d'argent contant, les souloyent employer en terroirs, en possessions, en metairies, en bestail, ou en semblables choses, qui occupent beaucoup de personnes, & tiennent les pais abondans. Les Marchans puissans en argent, l'employoyent en marchandises qu'ils faisoient venir abondamment d'vn costé & d'autre, ou la necessité se presētoit: auquel traffique large & abondāt l'on donnoit à faire & à proufiter à vn nombre infini d'hommes de toute qualité, l'on emplissoit les pais, & les villes suffisamment de toutes sortes de marchandises, les reuenuz des villes & des Prin-

E ces en augmentoyent. Maintenant vne partie des Gentils hommes, qui ont argent, desireux & corrompus par si gros & certains gaignages, comme on voit aujourd'huy courir par le moyen du depost excessif, les baillent secretement, car il leur est deffendu, ou bien les font bailler par main d'autruy pour eux à vsure. Vne partie des marchans pecunieux pour la mesme cause, & pour euitter fascherie, & plusgrāds dangers les baillent à interest ferme & violent, ou bien le plus qu'ils peuuent les changent. A cause dequoy du costé des Gentils-hommes plusieurs terroirs demeurent incultuez,

consuetudina de supra

cultiuez, & sans nombre conuenable de bestail: ce qui cause & engendre apres cherté, & quelquefois calamité grande au commun. Du costé des marchans, le país ne vient point à estre si abondamment proueu de marchandises, ce qui cause outre aux autres incommoditez que celles qui se trouuent à vendre sont souuent cheres, & quelque fois d'aucunes sortes tres-cheres, chose vrayement redondante au grand & excessif dommage du bien public, & specialement des poures gens: d'autant qu'en plusieurs manieres sont mangez des riches. Et de cela pouroit on donner exemple assez euident, mais d'autant que l'on n'en voit que trop iouuent l'effect, avec plusieurs fautes & desordres, & à fin aussi de n'estre en haine de personne, nous n'en parlerons point autrement. Ains tournant à nostre propos du commerce des marchans, puis que nous auons declairé, comment aucuns font beaucoup de gaignages illicites, & iniustes, & combien cela nuit au commun, conuient aussi maintenant raconter, que nombre infiny d'entreux font plusieurs bons & iustes gaignages, & font bien au monde & pour abbreger, tout cela aduiuent seulement par le moyen de la marchandise, qu'ils achètent & vendent loyaument & en grand abondance, ou les font venir, & enuoyent de tous costez. Desquelles marchandises plus importantes, qui de toute l'Europe, & d'autres endroits du monde vniuersel vont, & viennent iournellement par mer & par terre en ceste prouince, estant chose digne, & de si grande importance, & maniés principalement par marchans residens en Anuers, & en Anuers principalement conduictes, il me semble conuenable d'en faire quelque mention, attendu que la notice d'une telle varieté, & abondance de tant de choses ne peut sinon donner quelque delectation, & proffit au Lecteur. Nous disons donc premierement que d'Italie vient vne quantité infinie de marchandises, fines, & de valeur inestimable, & par de là s'en enuoye d'autres sortes pour vng tres-grand auoir, mais descendons aux particulieres & commençons vsant la preference des estats, & non la Geographie du país, par l'estat Ecclesiastique.

DE ROMME ne vient marchandise d'importance, mais trop bien-enuoye on-là draps de plusieurs sortes, tapperies, sayes, ostades, reuersez beaucoup de toileries, & autres meubles.

D'ANCONE enuoye lon icy quantité incroyable de camelots, gros grains, & moncaiers de plusieurs sortes, especeries, drogues, foyes, cotons, feultres, tappis, cordouans, la couleur Indienne

A Indienne, qui font toutes marchandises qu'ils ont de Leuant. Et la senuoye grande somme de draps & carisées d'Angleterre, plusieurs draps de ces pais, principalement draps des quatre couleurs d'Armentiers, beaucoup de saies, ostades, toiles, quelque tapifferie, & la couleur cramoisie appelée Cochénille, qui vient d'Espagne, pour grande somme d'argent.

B DE Boulogne nous sont enuoyez plusieurs draps de soye, beaucoup de soyes crues, & cuites, & nommémēt les organzins, or, & argent de moitie, & draps du mesme or & argent, & semblables choses. Et d'icy leur est enuoyé sayes de toutes fortes, reuersez, tapifferies, toiles, beaucoup de merceries, & quelque peu de draps.

C DE Venise se conduit en ces quartiers especeries, comme geroffes, canelle, noix muscades, gingembre, & plusieurs droguerics cōme Reubarbe, casse, agarico, sang de dragon, mummia, feuille sene, colloquinte, scamoné, tutie, mithridath, & theriaque, lesquelles especeries & drogues, ils ont quasi toutes de Leuāt. Et les Venitiens souloyent, deuant que tel commerce leur fust empesché par le Roy de Portugal, conduire par mer toutes les especes, & presques toutes drogues, qui venoyent en ces quartiers, dōt ie trouue que dés l'an M. CCC. XVII. cinq galeases Venitiennes chargees d'especes, & de drogues, qui venoyent aux foirres, arriuoient au port de ceste ville. Lon y apporte semblablement de

D Venise draps de soie tres-beaux & riches, soies cuictes & crues, camelots, grō grains, & moucaiers, tappis, samis admirables, escales excellēs, cotons, comin, plusieurs merceries de soye & d'autre: & d'auantage la couleur Indienne, & plusieurs autres couleurs pour teindre & pour la peinture. Là senuoye ioyaux & plusieurs perles, plusieurs draps & laines d'Angleterre, combien que par voye de mer sur le lieu mesme en grand partie se prouoyent. Lon y enuoye draps faits icy de plusieurs sortes, beaucoup de sayes comme de Honscot, de Lille, d'Arras, de Valencenēs, de Mons & d'ailleurs, ostades, reuersez, toiles infinies, tapifferies, la cochenille pour grande somme d'argent, & plusieurs merceries de diuerses sortes, mesnages & fornimens de maison en grande quantité, & aussi y enuoy on souuent les sucres, & quelque peu de poiūre.

D V Royaume de Naples senuoye draps de soye, soies cuites & crues, & d'auantage quelque sorte de pelleterie gentiles, & semblablement les saffrans de l'Aquila, & la manne excellentē, &

Q par de

par de là s'enuoye plusieurs draps faitcs icy au païs, & ceux d'Angleterre, roilleries infinies, saies, ostades, reuersez, tappissieries, & plusieurs mercceries de metal & d'autre.

DU Royaume de Sicile y amene on par mer & par terre quantité grande de galle, comin, cotons, soies, & aussi quelque fois y apportent ils aucunes sortes de vin grand, comme vernace, & autres semblables. Là enuoye lon quantité tresgrande de toiles, saies, mercceries de metal innumerables, & de diuerses autres matieres.

DE Milan & de son demeine, y enuoye on beaucoup de biens comme or, & argent filé, pour grande somme d'argent: draps de soie & d'or de plusieurs sortes, fustaines infinies de diuerses bontez, escarlates, estamettes, & autres semblables draps fins, beaucoup de ris & bon, armures excellentes, mercceries de diuerses sortes & valeur, & iusques au fromage appellé Parmesan, pour marchandise de quelque importance. La s'enuoye poiure, sucre, ioyaux, musc, & autres bonnes odeurs, plusieurs draps d'Angleterre, & de ces païs, saies de toutes sortes, en grande quantité, ostade, reuersez, toilleries infinies, tappissieries, la couleur cramoisine, & semblablement laines d'Angleterre, & d'Espagne.

DE Florence y enuoye l'on draps d'or, & d'argent frisez, & autrement, brocats & autres draps de soie tres-riches, & beaux, or & argent filé, les draps appelez Rasces bonnes & durables, soies nommees capitons, doubles, & filofelles, peaux bassettes, martres, & faines: & d'auantage plusieurs autres gentilleses d'ourages fins, & d'autres. Et nous leur enuoyons saies de plusieurs sortes, demies ostades, toilleries, & lins, suentons, frises & laines d'Angleterre, combien que par la mer du lieu mesme en soyent en plusgrand part prouueuz.

DE Gennes y enuoye lon quantité tresgrande de velours, de pris diuers, les meilleurs & mieux faitcs qui y viennent, & que l'on face: Il nous enuoyent satins tres-bons, ermosins, & autres sortes de draps: & pareillement vient de là, le Coral, l'excellent Methridat & la theriaque. On leur enuoye des draps d'Angleterre, & aussi de ces païs, sayes, demi ostades, toiles, tappissieries, mercceries & fournitures de maison.

DE Mantoue s'ameinent aussi draps de soie, soies cuictes & crues, & bonnets pour vn grand argent, & en oultre beaucoup de belles mercceries. Là s'enuoye de ces marchandises susdictes du païs.

A DE Luque s'apporte tellefois quelque d'rap d'or & d'argent, mais continuellement draps de soye de plusieurs sortes, & tres-grande quantité, combien qu'une grande partie d'iceux soyent legers, & pources de soie: & la s'enuoyent de ces marchandises du pais susdictes.

B PAREILLEMENT vont & viennent de plusieurs villes d'Italie comme de Cremona, Verone, de Bresse, de Vincése plusieurs des susdictes marchandises, & d'autres sortes lesquelles pour abbreger ne se nomment point.

C D'AVANTAGE outre cecy s'ameinent d'Italie par mer les aluns de Ciuita vecchia, les huiles de Pouille, de Genes, & de Pise, galles, cotons, commins, sene en foeille, irias que les Florentins, appellent Diaggiuolo, soulfhre, orpigmét, & autres grosses marchandises, & par de là par la mesme voye marine, s'enuoyent estains, plombs, garances, versins, cires, cuirs, lins, suifs, poissons salez, quelque beau bois pour bastir, & autre, & aussi quelque fois du froment, des segles, & des febues.

D D'ALEMAGNE noz enuoyent par terre les argents massifs, & les argens vifs, les cuiures crus, & raffinez en quantité incroiable, laines de Hesse tres-bonnes & voires, fustanes pour grand tresor, guedes, garances, saffran pour taindre, salpetre, merceries, & fournitures de maison, de toute sorte de metal beaux & merueilleux, pour valeur tresgrande: armes deffen siues & offensiues de toute sorte, & prix, pour somme moult importante: & les vins blancs de Rin, de plusieurs sortes pour marchandise de valeur, excellens quant au goust, & tres-parfaicts pour la santé, & pour la digestion. Là enuoye l'on ioyaux & perles, tres-grande quantité d'especeries & drogues, saffrans, sucres, et draps d'Angleterre pour vng grand thresor, et beaucoup de ces pais pareillement: et d'avantage saies, ostades, reuersez, tappisseries, et de toilles nombre infinie.

E DE Dannemarc, Osterlande, Liuonie, Norvvegie, de Suetie, de Poloigne, et d'autres regions et prouinces Septentrionales, sy conduit par mer, biens en quantité inestimable, et premierement le froment, et la segle pour grand valeur: beaucoup de laicton ou cuiures, salpetre, guedes, coperoze et garance, laines d'Austrice excellentes, lins, miel, peaux, cires pour tres-grand argent, soulfhre et cendres pour marchandise d'importance, ambre de Dansic, pelleteries fines de toutes sortes tres-belles, comme zibellines, martres, ermélins, vays, loups ceruiers, leopards, faines,

Qij renards

renards blancs tres-belles, et renards ordinaires, loups blancs et ordinaires admirables, voire plusieurs peaux de moutes, sortes de poissons, en apres cuirs de toute sorte de bestes en tres-grande quantité, spécialement de bouffe, & iusques à plusieurs peaux d'ours pour munition de guerre, beaux bois, & bons à toute qualité de matieres, principalement pour nauires: & y en ha d'vne sorte qui s'appelle *Waghescot*, c'est à dire lambriz, vrayement beau & bien enondé & damasquiné, quasi comme le noisier, & est icy fort en vsage pour plusieurs ouurages, à cause qu'il est bon à merueille, durable, & qui plus est point ne se fend, & n'est point aissailly des vers, fors qu'en extreme vieillesse, d'icelluy s'en enuoye iusques en Italie. L'on ameine pareillemét de la plusieurs grandes ceruoises, & de grands pris, beaucoup de chairs salees, poisson salé, & seiche à la fumee, au soleil, au vent, voire seiché au froid. D'auantage tant & tant d'autres marchandises en gros, que si les voulions toutes conter, nous manqueroit peut estre, le nom & le temps. En ce pais là enuoye l'on, somme tres-grâde d'especeries, drogues, saffrans, sucres, sel, beaucoup de draps d'Angleterre, & de ces pais, faies, ostades, reuersez, fustaines, toilleries, & aussi plusieurs ioyaux, draps de soye & d'or, camelots, grograins, moucaiars, quelques tapperies & fourniments de maison en grande quantité.

DE France y enuoye l'on par mer selz de Bruage, en tres-grande abondance, beaucoup de guedes de Toulouse, canefas & autres grosses toiles de Bretagne, & de Normandie, pour grande somme d'argent, vins rouges, & blancs de plusieurs regions, tres-bons salutaires & nutritifs, huiles, saffrans, & graines de Prouence, melages, trebentine, pegole, papiers pour escrire de diuerses sortes, & de plusieurs lieux pour grand' somme d'argent, voires, prunes seiches, pour marchandise d'importance: & semblablement plusieurs versins, lesquels les François avec grand danger & estrif vont couper en la coste d'Amerique, nommee *Bresil* de cest arbre: laquelle coste appartient (comme plus auant sera declairé) aux Portugallois, combien que les mesmes François y ayent aussi faict leur nid, avec vne bonne forteresse. En apres se conduisent de France par terre, plusieurs belles dorures ouurees, quelques draps fins de Paris, & de Rouan, ermosins de Tours, burats de Champaigne, beaucoup de fil de Lion & de Chanue, pour marchandise moult estimee, ver-derame de Montpellier tres-bon, & outre celà merceries de plusieurs sortes, & costez

A costez pour grand somme d'argent. Par de la porte l'on ioyaux, perles, argent en masse, & argent vif, laitons cuiures ouurees, & crus, estaings, & plombs, vermillon, la couleur Indienne, & le Cramoisi: soulfres, salpetres, & coperos, camelots gro-grains & moucaiars, draps d'Angleterre de plusieurs sortes, principalement carisees frises, & semblablement draps de ces pais de plusieurs sortes, comme outrefins, frisez & sans frise, toiles fines

B pour grand' valeur, sayes de toute sorte, plusieurs reuersez & ostades, rappifferies, laines d'Austrice, pelleteries, cuirs, cires, garances, houblons, suifs, chair seiche, & beaucoup de poisson salé.

D'ANGLETETRE conduisent pardeça tres-grande quantité de draperie, cōme carisees & plusieurs autres sortes de draps fins & gros, suentons, frises & autres pour grand' valeur, laines tres-fines, saffrans excellents, combien que ce soit peu, estain & plomb

C pour grand valeur: peaux de moutons en tres-grande quantité, peaux de connils, & aussi quelques autres pelletteries gentiles, & quelques cuirs: ceruoises beaucoup, fromages, & autres viures en gros, voire iusques à enuoyer des maluoisees qui sont là annuellement amenees par mer de Candie. Et par de là s'enuoye ioyaux, argent en masse, & argent vif, draps d'or & d'argent & de soye, or & argent filé, camelots gros grains, & Moucaiars, especeries, drogues, sucre, coton, comin, galle, toiles fines & grosses,

D saies, demi ostades, rappifferies, garance, houblōs en tres-grande quantité, beaucoup de voirres, poissons, salez, merceries de toutes sortes de metal & de toute autre matiere, pour tres-grand valeur, armes de toute espece, & aussi fournissemens de maison en quantité innumerable.

D'ESCOCE s'amene par-deça grand nombre de peaux, de moutons & de connils, & de plusieurs autres pelleteries fines de diuerses bestes, mais principalemēt martres les plus belles, qu'on

E sauroit peut estre trouuer: Lon ameine beaucoup de cuirs, quelque laine & quelques draps malfaicts, & d'auantage perles grosses & belles: mais non pas si claires & blanches ne de si grand pris a beaucoup pres, comme sont les Orientales. Par de là pourauant qu'ils sont pures, & pource qu'ils se fournissent en la pluspart d'Angleterre, & de France, ne s'y enuoye gueres de choses, mais toutesfois quelques especes, sucres, garâces, quelques draps de soye, camelots, grograins, & samis, sayes de plusieurs sortes, toilleries & merceries.

D'IRLANDE s'y enuoyent cuirs crus, & secs en grande quantité, & de diuerses sortes de bestes, comme de bœufs vaches, & moutons, outre-plus pelleteries fines, quelque draps gros, & autres choses grosses. Et es quartiers de là s'enuoyét de les mesmes choses qu'en Escoce, mais ils se fournissent pour la plus-part en Angleterre.

D'ESPAIGNE ameine l'on sortes incroyables de marchandises, ioyaux, & perles de diuerses qualitez, & pris, que les Espaignols y apportent de leurs Indes Orientales, du Peru nommé Amerique & nouveau monde, lesquels ioyaux & perles venans de là, sont grandes & belles, mais non d'une telle perfection que sont les Orientales. Et s'y apporte l'on aussi grande quantité d'or & d'argent pur, maisif & forgé, qui aussi est enuoyé de ces heureux quartiers du nouveau monde pour la pluspart: semblablement le couleur cramoisie, appelée Cochenille: & d'auantage de là apportent la racine, appelée par eux false perille, moult medicinale, & aussi le Saint bois, excellent entre ses autres proprietéz & vertus, au mal de la grosse verrolle, que nous autres Italiens improprement appellons Mal Franzese, lequel bois sort du mesme país des Indes, dont par les nauigations de Christofle Colombe Geneuois, fut conduite ceste infirmité en l'Europe, enuiron l'an MCCCC.LXXXII. Apres enuoye l'on d'Espaigne propre, beaucoup de Saffrans, quelques drogues, graine, beaucoup de soies crues, & draps de soie de plusieurs sortes principalement, les vellours de Toledé, & taffetas ermoisines, sel, alluns de Masseron, orcille de Canare, laines tres-bonnes, fer, cordouans, soumac, massacotte, beaucoup de vins blancs de plusieurs sortes, comme bastard, romenie, & d'autres especes bons & salutaires, huiles douces & graisses pour les draps, vinaigres, miels & l'armes, gomme arabic, sauons, & si grand quantité de legumes de toutes sortes, & fruités frais & secs, comme pommes d'oranges, limons, grenades, oliues, capres, dactes, figues, rasins, amandes, qu'il s'en fait tres-grande marchandise. L'on amene aussi de là les sucres de Canare, à sçauoir des Isles appelées des anciens, Isles fortunées, du Meridian, desquelles Ptolomee & les autres Mathematiques prennent la longitude de la terre, appartenant au present à la Couronne d'Espaigne. En Espaigne enuoye l'on d'icy l'argent vis, combien que par le passé en souloit venir de là bonne quantité, ce qui procede que quelque veine, & miniere y est tairie, et aussi de ce qu'ils en vsent plus qu'au parauant: l'on y enuoye

A enuoye cuiures, laiçtons, bronfes ouurez et cruds, estains, et plombs, tres-grande quantité de draps de plusieurs sortes, qui se font en ces païs particulièrement en Flandres, et aucuns d'Angleterre, saies de toutes sortes et pris, ostades, reuersez, tappisseries, toiles fines, et grosses pour vn grand thresor, camelotz, gro-grains, moucaiers, lins, fil, cire, pegoles, garances, suifs, soulphres, et quelquefois du grain, chair et poisson salé iusques

B au frommage & beurre: en apres merceries de toutes sortes de metal, de soie, de filoselle, & d'autre pour vne merueilleuse somme d'argent, beaucoup d'argenteries & vaisselles ouurees: beaucoup d'armes tant offensiuës que deffensiuës, & de toute sorte de munition de guerre & aussi mesnages & vtensiles de maison infinis de la plus-petite a la plus-grande. Bref lon peut dire que bonne partie d'Espagne, se fournit de ces païs quasi de toutes les choses, qui ont manufactures & façon ordinaire, & qui consistent en

C l'industrie, & traueux de l'homme, desquels traueux les Espagnols de basse condition, au moins en leur païs sont ennemis iusques au bout.

D E Portugal y enuoye lon ioyaux, & perles Orientales perfectes, or mafsif & batu, especes, drogues, ambre, musc, sibat, la couleur Indienne, appellee par les Portugalois anil, coton, la racine de la Cine, & autres choses precieuses en tres-grande quantité, tellement que d'icy s'en prouuoit la plus-part de l'Europe: desquelles choses les Portugallois conduisent des Indes Orientales premierement à Lisbonne, en apres icy iournellement. Ils y amient aussi les sucres de l'Isle de S. Omer, posce directement sous la ligne Equinoctiale: lesquelles Isles avec aucunes autres qui aussi font le sucre & autres choses dignes, sont subiectes par conqueste à la Couronne de Portugal. Semblablement conduisent par deça le Versin qu'ils ont du Quartier à eux appartenant du nouveau monde, appelé ainsi que l'arbre Bresil: & semblablement y apportent la melaguette & autres drogues de la coste de la Guinee, assise en Aphrique, ou ils ont grand demeine. Ils enuoyent du mesme Royaume beaucoup de sel, vin, huile, guedde, graine, raspe, somma, & en oultre tant de fruits de plusieurs sortes, frais & secs, conficts & en conserue, qu'ils en retirent vng grand argent. L'on enuoye par de la argent mafsif, argent vif, vermillon, cuirs, bronzes, & laiçtons ouurez & crudz, estains, plombs, armures, or & argent filé, & aussi quasi de toute autre sorte de marchandise & biens, qu'on enuoye en Espagne.

ET en dernier lieu dirons comment de Barbarie, Region d'Aphrique sy conduisent droictement sucres, anil, gomme, coloquinte, cuirs, pelleteries & plumes tres-belles de toutes sortes. Et par delà s'enuoye d'icy draps, toiles, faies & merceries infinies de metal & d'autre.

LEQUEL traficq & negoce de marchandise, de combien & de quelle consequence & importace il soit, ne se peut non seulement descrire mais a peine imaginer: neantmoins nous nous efforcrons d'en donner tellement quellement en general quelque lumiere. & pour cela faire specifierons la portee d'aucunes marchandises particulieres, qu'on amene en ces Quartiers, choisissant de chacune des susdictes prouinces quelque marchandise, non tant des principales, comme de celles desquelles nous par maintes voyes & par plusieurs rencontres auons par maniere de dire parfaite cognoissance. Le demourant de l'importance d'un si grand Chaos, à fin de ne nous y confondre dedans, laisserons au iugement du capable lecteur, ou bien à la charge de quelque autre tres-capable escriuain. Nous disons donc premierement parlant d'Italie, que les draps d'or & de soye, l'or & l'argent filé, les camelotz, gro-grains, & moucaiars, les soies crues & cuites seulement, sans entrer es autres choses qu'on amene en ceste ville d'icelle prouince, montent ordinairement tous les ans, pres de trois millions d'escus.

D'ALLEMAGNE sy conduit si grande quantité de plusieurs sortes de fustanes, qu'elles montent plus de six cens mil escus par an. Le vin de Rin qu'on enuoye de là, semblablement par tout ce pais, est chose merueilleuse: & combien que ce soit maintenant plus, vne autre fois moins, selon les annees, nous trouuons neantmoins estre ordinairement chacun an plus de quarante mille tonneaux de six aines d'Anuers le tonneau, contenant chascque ame trois barilz de Florence, lequel vin à raison de trente-six escus le tonneau, monteroit enuiron vn milion & demy d'escus.

DE Dannemarc, & d'Osterlant, de Liuonie, de Poloigne, & d'autres Septentrionales prouinces, cy dessus mentionnees, se conduict ordinairement en Hollande, l'une annee par-my, l'autre au-tour de soixante mille lastres de grain & seigle principalement, lesquels s'estiment communement quarante florins de cinquante-six gros pour lastre, qui seroit cinq-cens soixante mille liures de gros monnoye de Flandres, lesquelles liures contees à trois escus l'une, font vng milion, six cens huietate mil escus d'or.

A DE France s'enuoye ordinairement en ceste prouince, compris ce qui vient par mer & par terre, près de vingt mil tonneaux de vin de la susdicte mesure, mais aucunesfois plus & moins selon les annees. Lon conte le pris l'vn portant l'autre vingt cinq escus le tonneau, qui monteroit cinq cens mil escus l'an. Et enuoye lon plus de quarante mil balles de guedde ou pastel, lesquelles estimees l'une par-mi l'autre, à cinq escus la balle, font **B** deux cens mil escus. Le sel de Brouage qu'on ameine de là, est communement conté enuiron six mil cens, chacun desquels cents contient cent tonneaux de deux cens vingt cinq, à deux cens trente liures du pais le tonneau, plus ou moins selon que le sel est blanc & net: lesquels six mil cents estimees à trente escus la centaine, montent cent huitante mil escus d'or.

C D'ESPAGNE souloit on enuoyer tous les ans à Bruges, plus de quarante mil sacs de laine, mais ayant depuis quelque temps en çà commencé à faire en iceux quartiers beaucoup plus de draps, qu'ils ne souloyent, ils n'en enuoyent point tant à ces temps, tellement que celles du present an M. D. LX. n'ont esté que vingt cinq mil sacs, lesquels contez xxv. escus le sac, montent six cens vingt cinq mil escus.

DE Portugal trouuons se conduire en Anuers, contant l'une annee par-mi l'autre, especeries pour plus d'vng million d'escus par an.

D ET finalement discourant d'Angleterre, considéré qu'il n'y a chose de tant d'importance à dire d'Escoce, d'Irlande, ne de Barbarie les laisserons, diõs que les laines de ce pais là, desquelles l'estaple estoit encore n'a-guieres à Cales, & presentement est à Bruges, passent mille deux cens serpelliers de plusieurs fortes & pris, lesquelles calculees, montent plus de deux cens cinquante mil escus l'an. Mais la quantité des draps qu'on ameine en ceste prouince d'icelluy Royaume, est chose merueilleuse, car **E** c'est chose seure, & certaine que contant l'une des annees par-mi l'autre, & reduites les Carisees & autres petits draps à draps entiers, ils montent plus de deux cens mil draps, lesquels l'vn par-my l'autre s'estiment au moins vingt escus la piece, tellement qu'ils monteroyent par an plus de quatre millions d'or. Lequel thresor prouenant desdits draps & laines, avec l'extrait de tant d'autres biens qu'on ameine d'Angleterre, les Anglois employét tout es marchandises, que desia auons nommees, qu'on transporte en leur Royaume, de sorte que considerant & bien calculant

R tel traffi-

tel traffique, ie trouue que conté le bailler & prendre, le commerce qu'ha Angleterre avec ces pais, monte chasque annee (qui le croiroit?) plus de douze millions d'escus, avec si grande commodité, & profit des deux prouinces qu'a grand paine se peut l'vne passer de l'autre. Et ne veulx laisser de dire comment les marchans d'vne bonne partie des marchandises, qui vont & viennent par mer accoustument de s'entr'asseurer par portion à certains pris, qui sont d'accord, les nauires qui font voile quelque part, dont les dangers prudemment & saigement se repartissent. Or pour conclusion, & en quelque part pour corroboration de ce qu'auons escrit, & raconté de la beauté, amplitude, puissance & magnificence de ceste tres-noble Cité, auons trouué bon de poser cy dessoubs, ces beaux vers Latins, faits au nom du propre Anuers, par le bon poëte Iulius Scaliger Veronois: & semblablement vn noble sonnet composé, passé plus de cinq ans, par le moult docte & qualifié François Pescioni Florentin, (de bonne mémoire) en faueur de la ville.

Oppida quot spectant oculo me torua sinistro,

Tot nos Inuidie pallida tela petunt.

Lugdunum omnigenum est, operosa Lutetia, Roma

Ingens, res Venetum vasta, Tolosa potens:

Omnimoda merces, artes priscaque nouaque,

Quorum insunt alijs singula, cuncta mihi.

Godi Anversa, & humil gratie a Dio rendi,

Di si preclaro, & costi amplo dono,

Onde da quanti Regni al mondo sono

Ricchezze accogli, & lieta in alto ascendi.

Segui il tuo corso, & vittoriosa tendi

D'ogni grandezza al sommo. Ma fia buono

Che quanto piu (nota cio ch'io ragiono)

Sormonti, & forze & aumento prendi:

Tanto piu vegli, & gelosa procuri,

Ch'in si ricca fortuna ebbri i tuoi figli,

Non forse euertan' si felice stato.

Perche se sien' superbi, ingiusti, impuri,

A Bacco additti, & di rapaci artigli,

Briue harai vita, (eh lassa) e diro il fato.

Le mesme en François.

*Rends grace a Dieu tres-humble, & louange condigne
 D'un tant preclare don, & ample, ô belle Anuers
 Que de tous les pais qui sont en l'vniuers
 Richesses tu reçois, & en es souueraine.
 Pursui ta course, & tends victorieuse & digne
 Au comble de grandeur. Mais ce pendant diuers
 Ne trouuras, que tant plus (note moy bien ces vers)
 Tu t'esleue & prens force, & s'accroist ton domine:
 Tant plus sois vigilante, & ialouse procure,
 Qu'en si prospere estat tes fils parauenture
 Ne changent, seniurans, vn estre tant ioconde:
 Car fils sont orgueilleux, iniustes, deceueurs,
 A Bachus addonnez, de l'autruy raiisseurs,
 Briefue auras vie (helas) & fortune en ce monde.*

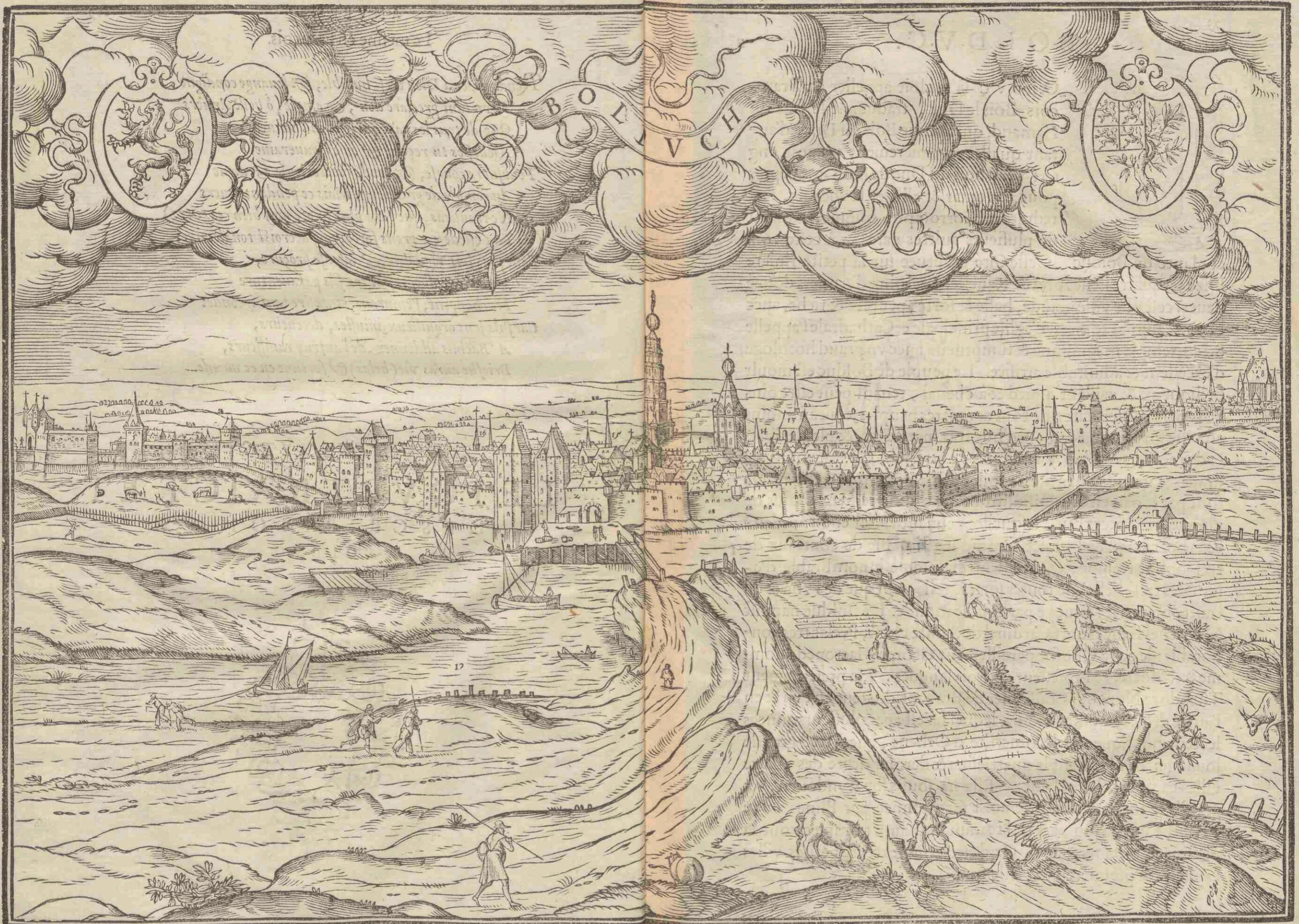
S'ENSUYT
 LE POVRTRAICT ET
 DESCRIPTION DE
 BOLDVC.



1. Le port de l'Anvers
 2. Le port de l'Anvers
 3. Le port de l'Anvers

4. Le port de l'Anvers
 5. Le port de l'Anvers
 6. Le port de l'Anvers

7. Le port de l'Anvers
 8. Le port de l'Anvers
 9. Le port de l'Anvers



1 L'eglise S. Jean.
 2 La porte S. Jean.
 3 La porte S. Antoine.

4 La porte S. Jacques.
 5 La porte d'Hintem.
 6 S. Barbare.

7 La porte d'Orten.
 8 La porte de vucht.
 9 S. Cornile.

10 S. Pierre.
 11 S. Ghertrude.
 12 L'hospital.

13 S. Francoys.
 14 Le Palais de Messieurs dela ville.
 15 S. Dominicq.

16 S. Claire.
 17 Diefe fleuve.



B O L D V C se souloit appeller en François Bois le Duc, traduisant le sens du Flamand, qui signifie Bois du Duc, d'autant qu'illec premierement y auoit vng tres-beau bois du Duc de Brabant: depuis pour addoucir & aliger le vocable, s'est ^G reduit ainsi corrompu, comme il aduient de plusieurs aultres parolles à ceste voix coulante de Bolduc. Ceste Cité est situee sur la petite riuere Dize, à quatre lieues pres de Rauestein, & loing d'Anuers douze lieues: cest vne ville grande, belle & forte, peulee & riche, avec bons & aisibles edifices. L'eglise principale & Cathedrale s'appelle S. Ian, temple magnifique & sumptueux, avec vn grand horologe d'excellent & admirable artifice. Le peuple de Bolduc est moult ^H belliqueux & vaillant à pied & à cheual, tenant peut estre plus de l'ancienne ferocité que tous ces autres peuples, & neantmoins est ville fort ciuile, & auourd'huy fort marchade, & pleine d'arts & de mestiers. L'on y faict entre autres choses beaucoup de draps, & grande quantité de toiles, que comprins celles qui se font par le país circonuoisin, montent ordinairement à plus de vingt & mil pieces l'an, lesquelles peuuent valoir enuiron deux cens mil escus: & sy faict somme inestimable de couteaux de ^I tres-bonne trempe, & pareillement somme innombrable d'espingles tres-belles de toutes sortes, tellement que de l'vne & de l'autre mercerie s'enuoye par tout le monde. De Bolduc naquist M. Michel Hinckeuort Cardinal de Sainte eglise, Prelat treshonorable: de ceste ville fut pareillement George Macropede homme tres-docte, & Professeur de trois langues. Ha presentement Theodore Nopenus Conseillier de Brabant, docteur en l'vn & en l'autre droict, moult renomé, lequel ha esté par plusieurs annees ^K lecteur public en l'Vniuersité d'Orliens, avec tres-grande louange. Bolduc tient le quatriesme & dernier degré des quatre villes capitales de Brabant. Elle ha soubz soy Eyndouen, les grands estats de Tassandrie aussi mentionnee par Pline, & de Pelandie avec la pluspart de la campagne, ainsi nommee pour la plainure de son terroir. Or d'escriuons les trois petites villes capitales & premierement Tilemon.

TILEMON

A **T**ILEMON est posée sur le petit fleuve Geet, lequel naist *près de Tienen*
 guierres loing dilec & passe par là, & ainsi courant entre par
 Halen, & vient desgorger au fleuve Demere: Tilemon est loing
 de Louvain & de S. Truyden en distance egale de trois lieues:
 c'est vne grand' ville, & par le passé fut cité de grande importan-
 ce & de grand' traffique, comme on lit, & peut on voir, car elle
 ha esté par trois fois accreüe & amplifiée de nouvelles murailles:
B & comme ils disent deuant que Bolduc par la decidence & ad-
 moindrissement de ceste ville, entraist en vng tel degré, estoit la
 quatriesme ville Capitale de Brabât, mais elle fut depuis destruite
 & delaceree par plusieurs fois, es cruelles guerres suyues entre
 eux, les François & Ligeois: tellement qu'elle reste encore en
 grand' part deserte, le demourant & des habitations, & des ha-
 bitans est tollerable: Elle ha vng beau & digne College de Cha-
 noines en l'Eglise de S. Germain, qui fut Euesque de Paris: & est
C la premiere des trois petites villes principales, avec beaux priui-
 leges, en grand partie semblables à ceux des quatres villes plus-
 grandes.

LEVWE, autrement dit Sout-Leuuv' ha vne grande riuere
 qui s'appelle de Geet, & encore vne autre petite de Beeck,
 & est prochaine de S. Truyden vne lieue, & deux de Tilemon, en
 pais amene & fort fertile: C'est vne ville moult forte & bien mu-
D nie, & est aussi riche & bien peuplee, d'autant qu'elle est frontie-
 re du pais de Liege, dont elle ha aussi les priuileges de petite ville
 Capitale, ou se faict grand quantité de ceruoise fort bonne & re-
 nommee: elle ha le grand Prioré de l'ordre de S. Augustin, le
 Prieur duquel est du nombre des douze Prelats de Brabant: & ha
 vng College de Chanoines avec la belle eglise de S. Lienard: elle
 ha hors de la porte vn grand & tres-beau Lac, sur lequel aucuns
 veuillent dire y auoir eu par le passé vn Chasteau tres-fort, com-
E me frontiere contre les Liegeois, duquel encore au iourd'huy se
 voidt quelque vestiges & ruines.

NIVELLE est loing de Brusselles cinq lieues, elle est ville
 raisonnable, & vne des quatre qui font (selon Paul Emile)
 le Marquisat du Sainct Empire: est aussi vne des trois petites vil-
 les Capitales, lesquelles ont comme desia a esté dit tres-beaux
 priuileges. De ceste ville naquist l'excellent Ian Tinturier Mai-
 stre de Chappelle, & Chantre de Ferdinand Roy de Neaples,
 lequel

lequel Ian est mentionné par Triteme, entre ses hommes illustres pour homme moult lettré, pour bon escriuain de beaucoup de choses belles & diuerses, pour excellent Musicien & bon peintre. En ceste ville est ensepuely le premier Pepin fils de Charle Manno, & pere de Gertrude, laquelle pour sa sainte vie merita d'estre couchee au catalogue des Saints. Ceste Sainte fonda l'eglise principale de Niuelle qui d'elle prend son nom: la mesme Sainte fonda & institua en icelle ville le tres-bel ordre des Chanoinesses, qu'on y voit iusques à present auoir esté continué, avec si grand maiesté & bon gouuernement. Cest ordre est vng certain nombre de religieuses assez libres, ordre vrayement admirable & bien inuenté pour subside de la noblesse, considéré qu'en icelle cōpaignie ne peuuet entrer nulles femmes si elles ne sont filles de Seigneurs ou de grands Gentils-hommes: tellement que estant quelque Seigneur chargé de filles, & cherche de sen descharger il en mettera vne en ceste Chanoinesie: lesquelles dames qui toutesfois s'appellent Chanoinesses, & Damoiselles, ont presques toutes maison à part, au-tour & bien pres d'icelle eglise de Sainte Gertrude, auquel temple elles font leurs offices & ceremonies, le matin se vestent elles à la spirituelle, mais noblement avec habits blancs, comme elles, fourrez d'ermes ou d'autres peaux semblables: & apres disner se vestent à la temporelle avec draps de soye à la damoiselle, & si elles sont priees à quelque conuiue, ou ordinaire banquet y peuuent aller: elles se peuuent quand l'occasion se presente marier à leur plaisir, & si elles ne se marient viuent religieusement en icelle tres-noble compaignie, & l'ordre mesmes leur donne autant de reuenue qu'elles se peuuent aisement & honnestement entretenir. Ont pour chef vne Abbessse appelée communement Madame de Niuelle, par elles esleuë avec consentement & auctorité du Prince d'entr'elles mesmes, & est cōfirmee du Pape: Laquelle dame sa vie durant est non seulement chef du Chapitre, mais est aussi dame de l'estat spirituel & temporel de Niuelle, & de sa iurisdiction. D'escriuons à ceste heure selon nostre promesse, les villes de titre & de dignité supreme, & premierement le Marquisat du Saint Empire.

MAR-


A MARQUISAT DV SACRE EMPIRE F.



LE MARQUISAT du S. Empire selon qu'escriit Cornille Graphée, fut institué par Iustinian Emp. autres disent, auparauant: Ian Auentin tres grand historien Alleman, narre cōment Vtile frere de Theodō Prince de Bauiere, fut par ses bonnes vertus preposé par Theodore premier Roy des Francs à la partie de ces pais, qui est contenue entre la Schelde, la Meuse, le Rin, & la mer Oceane, pour resister aux furies impetueuses des Dannois, lesquels en ce temps là, la mer & la terre trāscouroient, & pilloyent bien souuent, l'intitulant Tuteur des limites Antuerpiens, qui pour le passé estoient iustement le confin de l'Empire Romain. Lequel degré & dignité il dict, qu'en langue Germanique s'appelle *Marcgraue*, a sçauoir marquis en nostre langue: Iean le Maire monstre semblablement, que ce Marquisat fust erigé deuant Iustinian, & qu'il fust appelé le Marquisat du saint Empire sur la Schelde, cōmençant quasi au milieu de la ville de Valécienes, & continuāt au long de la riuiere iusques a la mer. Deux choses principales sont encores demeurees des vestiges dudict Marquisat audict Valenciennes, l'vne est la sale Imperiale, laquelle ha Preuost & autres officiers, qui font iustice: l'autre est la franchise, laquelle s'estend en grande partie de la ville nommee vulgairement le Banc lieu, laquelle Franchise, est tant grande & libre, que les homicides de tout pais, y peuvent en tout temps demourer seurement. Et narre ledict Maire, que le premier Marquis qui laissa tel estat pour heritage aux enfans (par grace obtenue du susdict Iustinian Empereur) fust Anselbert Senateur Rommain, auquel succeda le fils nommé Arnoult. Paul Emile escrit que ce Marquisat fut institué par Othon second Empereur, enuirōn l'an DCCC. LXXIII. & assigné pour douaire à la Royne Gerbergue sa tante, & mere de Lothaire Roy de France, & qu'il contenoit Niuelle, Louvain, Brusselles, & nommément Anuers, memoires qui en foy ne contrarient point aultrement, car les Princes alterent, accroissent & diminuent les estats à leur plaisir, comme ils feirent si souuent du Duché de Lotharinge, dont les escriuains prennent quelque fois celle nouvelle reformation pour creation & premiere institution d'estat, l'attribuans non au premier, mais au dernier aucteur d'icelle: or comme il en soit tous s'accordent que Anuers soit la Metropolitaine ville du Marquisat du Sacré Empire, & des ce temps

là apparoit la noblesse d'icelle ville: & s'accordent à la fin les susdits Auentin, & le Maire, que ce Marquisat paruint dernièrement en Angis pere de Pepin second, lequel Anguise (comme plus auant sera declairé) fut le premier Duc de Brabant, duquel droitement sont depuis descenduz les autres Ducs Brabantins en ce tresnoble Marquisat.

D V C H E D' A R S C H O T.

 R S C H O T est posée sur la petite riuere Demere, à trois lieues pres de Louvain, & autant loing de Diest: elle ha Malines distâte de quatre lieues, & Lire semblablement. Cest estat estoit encores naguieres Marquisat, mais il fut depuis orné de dignité Ducale par Charles V. Empereur, plus pour la qualité de ses Seigneurs, & pour la puissance qu'ils ont au pais de Haynault guieres loing de là, que pour demaine propre: est toutesfois ville raisonnable, & Baronnie moult ancienne: Ces Seigneurs de la tres-illustre maison de Croy sont issus de France, de laquelle sont partis plusieurs hommes de renom, mais tresclair fut Guillaume Seigneur de Cheure, lequel iusques à sa mort gouuerna avec grande auctorité le susdit Empereur, au moyen dequoy il augmenta grandement l'estat en ses pais, & principalement en la region de Haynault, ou le present Duc Philippe son nepueu est Seigneur de beaucoup de pais, & de plusieurs villes, comme de Chimay, de Beaumont, & d'autres: tellement qu'il ha gros reuenus, & est Cheualier de la Toison d'or, & ha dernièrement esté esleu au nombre des Conseillers d'estat, & faict chef des Finances, mais d'autant que nous promettasmes cy dessus au discours general, de faire mention du gouuernement, & regime que les Seigneurs de ces pais tiennent en leurs Seigneuries, icy auant que passer oultre comme en lieu idoine & opportun nous aquisiterons breuement. Disant premierement que ces Seigneurs sont obligez au Prince, & le Prince est tenu à eux avec les mesmes loix & conditions, que ordinairement es autres lieux le feudataire, & le Seigneur du fief obseruent l'un a l'autre. Aussi le Prince en temps de paix, & en temps de guerre les ha en sa protection, & puis s'en sert au gouuernement de ses estats prouinciaux, & au regiment des souldards, & d'autre part iceux avec semblable satisfaction, le seruent & maintiennent. Mais il y ha aussi des Seigneurs, qui ont terres & Seigneuries, esquelles ne cognoissent

A ne cognoissent d'autre superiorité, que Dieu. En apres quant au
gouuernement de leurs estats propres, toutes leurs villes cha-
steaux & villages d'importance, moyennant les priuileges viuent
auec leurs loix & coustumes, administrans a part eux-mesmes la
police, & toute autre occurrence. De maniere que le Seigneur
n'ha communement en ses terres autre preeminence, ne elles
auec le Seigneur ont autre obligation, que ceux que i'ay descrit
B auoir Anuers auec son Prince. Et ainsi ces Seigneurs ne peuuent
auec gabelles, ou autre moyen aggrauer leurs subiects, si eux-
mesmes & auec permission du Roy ne le consentent, & pourtant
se doibuent contenter de leurs reuenuz patrimoniaux & ac-
coustumez.

MARQUISAT DE BERGVES.

C **B**ERGVES estoit premierement Seigneurie, sans autre *Berghe op Zoom*
titre, mais depuis fut par l'Empereur Charles V. esse-
uee à dignité de Marquisat, l'an M.D. xxxiii. est situee
noblement sur vn petit mont, & sur la petite riuere
de Zoom, a cause dequoy pour differer a aucunes autres villes du
pais, semblablement nomées Bergue, est appelee en l'ague flamā-
de *Berghe op Zoom*, c'est à dire Bergues sur le Zoom: laquelle peti-
te riuere naissant pres de là, fine en la Schelde, enuiron demie
D lieue plus auant: & est ceste ville posée en l'extreme partie Occi-
dentale de Brabant, tant voisine a la mer, que a bon droit s'appe-
le ville maritime & a port. Bergues est distante d'Anuers six lie- *Bergues*
ues par terre, & de Middelbourg par eau enuiron huit lieues.
Ceste ville est la patrie de M. Ian Latomus, Prieur de S. Tron, pres
de Grobbendonc & guieres loing de Liere, Prelat fort docte
& reuerend, & ausi tres-elegant Poëte & tout humain. La ville
est bonne, mais és temps passez ha esté beaucoup meilleure, lors
E que ses foirres tant priuilegees, lesquelles y sont passez longue-
ment, s'y tenoyent: & pourtant au present s'y fait bien peu de
negoees, d'autant que la prochaineté, & grandeur d'Anuers, ha
ombré tout le pais circonstant: iacoit qu'il n'y ha foire ny mar-
ché aucun extraordinaire du pais, qui ne soit pour l'ordinaire
d'Anuers en toute chose surmonté: si que les gens aiment mieux
venir deça à l'ordinaire que d'aller là a l'extraordinaire. Et com-
bien que le Marquis ait fait & face diligence grande, & ait esté
plusieurs-fois fauorisé de l'importante nation Angloise, si ne

peut il reduire icelle ville (tant est malaisé redresser, & à cheminer les choses desuoyees) à sa premiere prosperité. Elle ha toutesfois au dessoubs d'elle grand pais, avec plusieurs villages, & quelque petite Isle fertile illec en la Schelde. Ces Seigneurs sont de la maison de Bergues, de race ancienne, & de sang illustre, dont sont issus plusieurs nobles personages, comme est le present Marquis Ian, lequel par ses vertus fut moult aymé de Charles V. & maintenant est tres-bien voulu du Roy Catholique: il est Cheualier de l'ordre, & Gouverneur de Haynault, grand veneur de Brabant, & ha bonnes rentes. Il ha son frere M. Robert hōme docte, qui est Euesque du tres-ample Euesché du Liege: & Maximilian de Bergues son cousin Archeuesque & Duc de Cambray.

CONTE' DE HOCHSTRATE.

HOOCHSTRATE ha dignité de Conté, & est bonne petite ville, mais sans murailles: & est loing d'Anuers & de Bergues quasi en mesme distance de six lieues: de ceste ville naquist Antoine Schore homme tres-docte & clair. Hoochstrate ha à demie lieue pres vng gros chasteau & moult fort, ou demeure & ordinairement reside le Conte: lequel chasteau est posé sur le petit fleue Mercke, qui naist là aupres & passant par Breda, quelque peu, sous Seuenberghen desgorge en la Meuse. Ce Conté ha dessous soy dixsept ou dixhuiet villages, avec autant de pais qui luy font vng bon estat. Ces Seigneurs sont de la tres-illustre maison de la Laing, & à present en est Conte Messire Antoine Cheualier de l'ordre de la Toison d'or, ieusne homme de qualité rare, & qui donne grande attente de luy, lequel entre ses autres finances ha vne tres-belle librairie. D'une lieue pres de Hoochstrate y ha vn village nommé LOENHOVT, dont est nay Ian Stadius hōme moult docte & tres-grād Mathematique, cōme appert par ses œuures, & escrits.

CONTE' DE MEGHEN.

MEGHEN semblablement ha dignité de Conté: est posée sur la riue gauche de la Meuse, trois lieues loing de Bolduc: est bonne ville avec demaine & iurisdiction, appartenant au Conte Charles de Brimeu, Prince valeureux, Cheualier de l'ordre, & Gouverneur pour sa Maiesté du Duché de Gueldres, & du Conté de Zutphen.

BARO-

A BARONIE DE BRED A.

B R E D A est située sur la prédicte riuiere Mercke, loing de Hoochstrate trois lieues, de Bolduc six grosses lieues, & huit semblables d'Anuers: est bonne & gratieuse ville, en laquelle entre ses autres beaux edifices, y ha le sumptueux & Royal palais du Seigneur, fondé noblement avec ses fossez d'eau tout à l'entour, en forme de chasteau, & certainement sil fust totalement acheué, ce seroit vng des beaux logis de tous ces pais-bas Il fut basti modernement par le Conte Henry de Nassau. Breda ha dignité de Baronnie, avec Seigneurie & estat important: & depuis quelques annees en ça est siege en ces quartiers des Princes d'Oranges, Contes de Nassau, aux quels est parueu le demeine. Mais il sera bon de raconter ou ceste principauté est combien qu'elle ne soit en ceste prouince, & de discourer par quel moyen & voye soit paruenue à la maison de Nassau, puis que les Seigneurs sont à present comme naturels de ces quartiers & icy demeurent. Nous disons donc que la principauté d'Orange, est située partie au Daulfiné de France, & partie en la Bourgoigne superieure, car la propre ville nommée Oranges, est située au Daulfiné à sept lieues pres d'Auignon, & la ville de Nozareth, qui est la principale ville & siege d'icelle principauté, est située en la dicte Bourgoigne superieure pres de Salins quatre lieues, & dix grandes lieues de Besançon: tellement que ces deux villes avec plusieurs autres dependences & appartenances font vne tres-noble & ample principauté. Laquelle principauté escheut long-temps y ha, en la tresnoble maison de Chalon en Bourgoigne, & finalement paruint par ligne feminine, moyennant le mariage de Henry Conte de Nassau, oncle paternel de ce Prince Moderne avec l'heretiere de Chalon, à la susdicte famille de Nassau Allemans. De maniere que cest estat ha

E tousiours eu Princes nobles & fameux, non seulement de nature mais aussi par leur propre vertu & valeur, comme plus fraichement furent Philibert de Chalon, celuy lequel apres plusieurs victoires comme Capitaine general de l'Emperur obtenues en Italie, fut dernièrement tué en bataille d'une harquebusade combattant contre les Florentins au siege de Florence, l'an M. D. xxx, & René de Chalon, lequel apres auoir tousiours rédu bon compte de ses faicts valeureux, estat avec l'Empereur mesme à l'assiegement deuant S. Desir en France, fut occis par la reuerberation d'un

coup d'artillerie l'an M. D. XLIII. dont n'ayant laissé nuls enfans, fut par testament son heretier le present Prince Guillaume de Nassau son second cousin. Lequel Prince est à present en estat tres-eminent & prospere, car il ha outre la principauté d'Orange autres estats, Seigneuries, & iurisdiccions par la France, ha le Côté de Nassau en Allemaigne: & puis apres en ces quartiers outre Breda, ha Dieft, Sichenen, Stéenberghen, Graue & autres villes avec plusieurs villages, Seigneuries, & possessions, tellement qu'il ha grand demaine & gros reuenus. Outre cela est Gouverneur pour le Roy en Hollande, de l'estat d'Vtrecht, & de Selande, & est Cheualier de l'ordre de la Toison d'or, & Conseillier d'estat, personnage vrayement de grandes conditions, & de grand courage & reputation.

ESTAT DE MASTRICHT

MA CITE' de Mastricht s'appelle en Latin *Traiectum Mosæ*, & *Traiectum superius*, a difference de *Traiectum inferius*, qui est es confins d'Hollande, dont ayant depuis les Allemans corrompu le nom, s'appelle *Mastricht* & *Mastricht*, c'est à dire *Traiectum* sur la Meuse, d'autant qu'icelle riuiere passe par la ville: est cité tres-bien située sur la dicte riuiere Meuse, avec vn pont de pierre mout noble & magnifique qui est dessus depuis l'vne des riuies iusques à l'autre, loing de Liege quatre lieues: est ville tres-ancienne, belle & forte, avec beaux & commodes edifices. Il y ha deux eglises principales, l'vne (de laquelle le Roy comme Duc de Brabant est Chanoine) est dediee à S. Seruais, à sçauoir celuy qui conuertist cestui peuple a la foy Chrestienne, & y fut le premier Euesque, administrant cest office tant saintement, & avec tant de miracles qu'il en obtint le nom de Sainct: lequel mourut l'an CCC. LXXXV. Le vingtiesme & dernier Euesque de Mastricht fut saint Lambert qui fut martirizé. A cause de quoy Sainct Hubert indigné de l'ingratitude & cruauté de ces gens là, transporta puis apres avec l'authorité du Pape, la dignité de l'Euesque (comme plus auant sera declairé) a Liege l'an D. CC. X. Audict temple de S. Seruais y ha plusieurs anciènes reliques de nostre Seigneur Iesus-Christ, de la vierge Marie, & d'autres Saincts, qu'on y monstre, avec grande solennité, & ceremonies. L'autre temple principal est dedié a nostre Dame. Y ha aussi le tres-noble & ample couuent de Bissen

A Bissen des Cheualiers appelez Teutoniques, de l'ordre de S. Marie de Ierusalem. Mais pourtant que ceste Confrerie est si importante, & propre de la nation Teutonique, de laquelle ce païs est si grand mēbre, & en ha quatre tres-nobles conuēts, ausquels appartiennent plusieurs chasteaux, villages, & Seigneuries de la province, ne fera hors de propos de dire en brief quelq̄ chose de son origine, de ses progres & de son present estat. Neantmoins pour

B plus grāde intelligēce & d'aucunes autres choses cōiointes a ceste cy, est necessaire de cōmencer vn peu hault. Je dy donc q̄ beaucoup deuant le temps, que les Chrestiens recouurerent Ierusalem l'an M.LXXXIX. les marchans Italiens obtindrent des Satrapes infideles congé de pouuoir edifier & eriger en icelle cité vn temple a la vierge Marie, mais en lieu d'vn en baillirent deux, avec deux monasteres, vn pour les hommes, l'autre pour les femmes, lesquels conuents estoient sustentez des estrangers,

C qui y arriuoyent & demeuroyent. L'on adiousta ausdicts conuents vn hospital, dedié a S. Iean, au gouuernement duquel ayāt mis hommes religieux & idoines, donnerent cure & soing de traicter les poures estrāgers: lesquels religieux sont signez par le Patriarche du lieu d'vne croix blanche, au costé dextre, & appelez Hospitaliers: de ce poure & petit commencement fut fondé l'ordre des cheualiers de S. Ian. Lesquels estans pour leurs merites (comme on peut croire) agreables & plaisans à Dieu, sont

D paruenus avec le temps a si grande puissance, que entre autres choses prindrent par force d'armes aux Sarrasins l'Isle de Rhodes, l'an M.CCC.VIII. dont ils dresserent le nom de Cheualiers de Rhodes. Et ont tenu & deffendu depuis ceste Isle noblement iusques a tant, que estans dernièrement assiegez, avec effort merueilleux & gros exercite de Soliman Ottoman, Empereur des Turcs, ils soustindrēt le siege & si grande tempeste par l'espace de six mois. Toutesfois n'ayans iceux aucuns secours des Chrestiens, qui lors

E estoient occupez en leurs pernicieuses guerres ciuiles, par necessité se rendirent & quiterent le lieu, à la fin de l'an M. D. XXI. en ceste façon se perdit avec tres-grand dommage, & avec non moindre ignominie de la chrestienté nostre roche & propugnacle d'Orient. Et venans puis apres iceux cheualiers en Italie obtindrent en peu d'annees du Pape & de l'Empereur l'Isle de Malte assise entre la Sicile & l'Aphrique, ou encore a present ils font leur residence, combatans ordinairement pour la sainte foy, avec tres-grande louange & gloire. Semblablement enuiron l'an

M.C.XXVIII. en la mesme cité de Ierusalem, fut institué le noble **F** ordre des freres cheualliers Templiers, par neuf hommes rares en vertu & en religion; les chefs desquels furent Hugue Payen, & Godefroy de S. Alexandre. Ceux-cy habitans en vne partie du temple furent par le Patriarche appelez Templiers, & estoient signez d'une croix rouge. Leur intention & propos estoit de secourir & deffendre les pelerins qui abordoyent en ces quartiers là: tellement qu'en peu de temps paruindrent en tres-grande **G** reputation, & amplitude d'estat & dignité Mais au bout de deux cens ans tombans iceulx en quelque heresie, & del'heresie (comme il aduient) en plusieurs vices notables, furent finalement au temps du Pape Clement V. tout en vn mesme espace par tous pais occis & estaincts, & leur facultés & biens attribuez en partie ausdicts cheualiers de Rodes. Peu apres le temps que fut fondé l'ordre des Templiers, fut semblablement, selon qu'escriuent Paul Emile, & Polydore Virgile fondé en la susdicte cité de Ieru **H** salem, l'ordre predict des freres cheualiers Teutoniques de sainte Marie, ordre meslé de la mesme religion & intention des autres deux ordres susdicts. Car ils receuoient aussi les poures pelerins, combien que ce fust seulement de leur nation, & les prouuooyent, & deffendoyent par force d'armes, la sainte foy Catholique. Le premier aucteur de ceste confraternité fut Teutonique, son nom ne son propre pais ne se trouue point: lequel depuis ladicte recuperatiõ de Ierusalem demoura illec avec aucuns **I** de ses gens. Cestuy-cy ayant femme & bonnes facultez, meü de charité & compassion vers ses compatriots, qui iournellemet par deuotion alloient au saint Sepulcre, ignorans la langue, & le pais leur communiquoit en toute benignité sa maison & ses biens. A laquelle maison il adiousta puis apres vne chappelle dediee à la vierge Marie, à cause dequoy concurrant peu a peu infinité de Chrestiens a ce lieu, & furent depuis pour le soing des poures, & pour la deffence de la foy, appelez Cheualiers de la **K** vierge Marie, & marquez par le Patriarche sur l'habit blanc d'une croix noire. Ainsi multipliant grandement en nombre & en facultés, creerent entre eux vn grand Maistre: & pour la premiere chose constituerent de ne receuoir en leur compagnie autres, que Allemans, & iceux noblemet nays, a condition entre autres choses d'estre tousiours appareillez de s'exposer à tous dagers pour la deffence de la sainte croix, & pour icelle combattre vaillamment. Ces cheualliers portent barbe, excepté les prebstres: vsent en lieu

A lieu des heures canoniales l'oraison dominicale, & n'apprennent point l'estude d'aucunes lettres. Lesquelles institutions furent approuvees, & confirmees par l'authorité du Pape de Rome. Ces Cheualiers depuis la perte de Ptolemaide, en laquelle cité ayants perdu Ierusalem, s'estoyent retirez vindrét en grand nombre en Germanie. Ou avec les armes & avec leur vertu subiuguerent la prouince, appelee Prusie, vers la mer Baltique, & l'ayant

B subiuguee & y ayant abatu l'Idolatrie, & introduit le seruice diuin, par raison de guerre l'ont possédé, iusques a nostre temps residant le grand Maistre en la cité de Marimburg, ville par eux mesme fondee sur la riuere Vistule. Et ainsi estans ampliez grandement de plusieurs costez d'estat, & de faculté, finalement esleurent trois grands Maistres: l'un residoit en Alemaigne, l'autre en Liuonie, & le troisieme mayeur & chef de l'ordre estoit celuy de Prusie. Leur puissance estoit paruenue a tels termes, que elle

C n'estoit inferieure a celle de plusieurs grands Princes, a cause dequoy iceux bien souuent combattirent a camp ouuert, avec le Roy de Poloigne pour la difference des confins, & luy donnerent diuerses routes, ne recusans iamais qu'il fust necessaire, de remettre en la guerre a l'arbitre de fortune, tout leur empire. Mais cōmençant puis apres és temps plus modernes a guerroyer entr'eux l'orgueil avec la grandeur, & apres cela la discorde avec l'ambition (peste mortelle des hommes) bien tost & facilement

D se affoiblirent. De maniere que combattans dernièrement avec Casmire Roy de Poloigne, ils perdirent la bataille avec grand deffaiete des leurs, tellement que a la fin ils furent contraincts de iurer foy & loyauté audict Prince, & de se faire absolument ses feudataires. Il aduint apres que l'an M.D.XI. fut esleu pour grad Maistre Albert Marquis de Brandenbourg: lequel estant homme haultain & magnanime, ne voulust donner le serment de loyauté au Roy Sigismond, qui succeda a Casmire son pere audict

E Royaume: au moyen dequoy nasquit & s'exerça entre eux tres-apre guerre, iusques a l'an M.D.XXI. Auquel temps ils firent treue pour quatre ans. Ce pendant le grand Maistre Albert apres auoir vsé de grande diligence pour obtenir ayde de l'Empire, & s'estant transporté en personne a la Diete de Noréberg, pour recōmander sa cause: voyant a la fin que la Germanie empeschée pour les guerres de l'Empereur avec les François, pour la venue du Turc en Hongrie, & pour la guerre Rusticane ne pouuoit vacquer a ses affaires, mendant peut estre telle occasion, l'accorda avec le susdict Roy

dict Roy de Poloigne, & luy fit serment & hommaige comme feudataire changeant faulſement l'estat & la religion, acceptant la doctrine de Luther. Et le Roy de grand Maistre le feist Duc de Prussie, dont peu apres il print pour femme Dorothee fille du Roy de Dannemarc: tellement que s'estant concité a l'encontre de luy tout l'ordre Teutonique, combien qu'il possedast la Prussie & qu'il fust en la protection du Roy de Poloigne, ils le desgraderent du tiltre & auctorité de Grand-maistre, & en son lieu esleurent Gautier Cromberghe, le deschirant par toutes les Dietes d'Alemagne, & demandant iustice a l'Empire, & luy avec le monde par escrit a sa mode se iustificiant. Mais il fut finalement par sentence de l'Empereur & de la Chambre Imperiale proscrit, l'an M.D xxxii. & declairé rebelle de l'Empire, toutesfois telle sentence n'eut iamais effect, ains Albert n'a laissé de persecuter & vsurper le plus qu'il ha peu, a ceste tres-noble Confraternité. En tel estat se trouue a present l'ordre Teutonique de Sainte Marie, neantmoins est encore tres-puissante, car elle possede en Liouonie, & par toute la Germanie superieure & inferieure plusieurs villes, chasteaux infinis, villages & pais. Il tient a present son principal siege en Franconie en la cité de Mergedon: & s'appelle, & intitule son Grand-maistre, Vlsart par la grace de Dieu administrateur en Prussie. Mais reuenât desormais au propos de Mastricht, ie dy q̄ ceste ville ha deux Seigneurs, car l'vne des parts est possedee du Roy Philippe comme Duc de Brabant & l'autre de l'Euesque du Liege. Laquelle partie selon Ian Placentius fut donnee anciennement de Porus, conte de Louuain en fief a S. Seruais, pour l'auoir reguery d'vne certaine puâteur du nez, d'ot s'estât puis apres transferé le siege Episcopal a Liege, les Euesques sont toutesfois succedez en icelle partie de Mastricht, combien que le Duc de Brabant prentende action en toute la ville. Comme il en soit il y ha a present en ladicte ville deux iurisdicions, & deux iustices, sans aucune notable diuision des Confins, se gouuernans en tel cas pour cognoistre leur Prince, & le Prince eux en ceste maniere. Lon suit des anciennement le genre maternel comme pour exemple, si tu te maries avec vne femme de la iurisdiction, ou du Roy, ou de l'Euesque tes enfans seront subiects, a celuy des deux Princes, de qui la mere est subiecte. Et les estrangers qui viennent demourer en icelle ville sont obligez de declairer dés le premier iour, sous quel domine ils veulent viure, ou du Roy ou de l'Euesque, & ainsi sont reçeus & maintenus. Neantmoins

A Neantmoins le Duc de Brabant est Seigneur Souuerain de la ville, & ausi y faiçt plusieurs actes de superiorité, entre les autres luy seul faiçt battre la monnoye, & luy seul en sa premiere entree fait grace & deliure d'exil (comme il accoustume de faire aux entrees de ses propres villes) tous les rebelles & bannis de Mastricht, lesquels s'attachans a la queue de son cheual, ou bien pour estre aucunesfois grand nombre, a vne corde qui est attachee a ladicte queue, avec luy entrent en la ville. De Mastricht furent natifs Mathieu Herbé, Gerard de Marbais, & Mathias Minneconius, hommes tres-doctes & escriuains de plusieurs œuures, comme particulièrement declaire Ian Triteme en son catalogue des hommes illustres de Germanie. Or passons maintenant par les autres villes murees de moindre degre, & renommee, & premieremēt obseruans l'ordre qu'auons dict, trouuons Steenberghe.

C **S**TEENBERGHE, gist sur la mer a deux lieues pres de Bergues: fut iadis ville tres-puissante, avec vn admirable port & fameux, mais les guerres, & en outre les tempestes de mer l'ont desmembree, & finalement reduite en bas estat: elle appartient au Prince d'Oranges.

LIERE est posee sur la riuere Nethe trois lieues loing d'Anuers, & quasi autant d'espace de Malines: est forte de situation, & se pouroit faire tres-forte: & est vrayment gracieuse & bonne villette, & va iournellement amendant & augmentant avec la faueur d'Anuers. Elle ha vne foire ou marche de bœufs fort celebre & importat, d'autant qu'il dure depuis S. Ian iusques à S. Martin, vn iour pour sepmaine, ou s'en vent & despesche quantite tresgrande & merueilleuse: pour le iourd'hui se font en icelle ville plusieurs draps, & autres marchandises.

VILVORDE est assise sur la riuere de Seine, entre Brusselles & Malines iustement d'egale distace, à sçauoir de deux lieues loing de l'une & de l'autre. Elle ha vn chasteau ou ordinairement à l'instance du Prince se gardent certains prisonniers pour grefs maux perpetrez tendant contre la Ma^e. Royale: desquels prisonniers ledit Prince, sans qu'une ville ou autre s'en mesle par propre cōseil, en fait prendre supplice. En ce lieu reside à present vn officier du Roy, que ceux de pardeça pour la longue verge, rouge, & espineuse à la maniere d'icy, qu'il fait porter quant & luy, en signe de iustice, l'appellent Rouge verge. Lequel officier sert par maniere de dire, pour supplement du Preuost des Mareschaux, qu'on nomme en Brabant *Szoffaxk*, iusticier d'aucto-

d'autorité & d'importance : mais ou ledit Droffart ne fort^F du Brabant, comme aussi les autres Preuoists des mareschaux ne sortent de leurs Regions, comme la Flandres, le Haynau, etc. ceste Rouge verge va par toute la prouince selon les occurrences & commissions de Cour, avec tres-ample pouuoir sur les vagabondes, tellement que depuis naguieres avec son propre iugement les faisoit despescher, neantmoins ils luy ont donné depuis en cōpagnie pour les iuger vn deputé du Roy. Le mesme officier^G est aussi a present, cōbien q̄ ce soit vn office separé, Gruir de Brabant, lequel ha charge & iurisdiction sur les trāgressours, & delinquās de la franchise des bois du Roy, touchāt la chasse & aussi sur certaines autres prohibitions du prince. En ce Chasteau se cōseruent semblablement les priuileges originaux, que le Prince donne au païs de Brabant & a dau'tres païs à icelluy adherens: & aussi les autres priuileges concedés par les Papes, les Emperurs & autres grands seigneurs, aux Ducs de Brabant. Et pareillement^H les Contracts faicts par ledict Duc avec autres Princes, pour la garde desquels Priuileges, & escritures y ha vn Commissaire du Roy appeelé custode, ou Tresorier des Chartres: lequel en vertu d'icellui office, est aussi Conseillier au Conseil de Brabant comme est a present M. Pierre de Walem.

*foi
v. edien*

GEMBLORS est distant de Niuelle cinq petites lieues: fut anciennement Conté, mais s'estant depuis conuertie en Abbaye ne fait Plus de mention de la premiere dignité, neantmoins pource que le fondateur d'icelle fut S. Vibert personnage tres-noble, cest Abbe comme son successeur es congregations des Estats du païs, ha le premier degre entre la Noblesse & le dernier entre les Abbez de Brabant, & est seigneur tant du temporel comme du spirituel. En ceste Abbaye ha vne tres-noble librairie, en laquelle y ha plusieurs tres-anciens liures, que iamais ne furent imprimez, auxquels eut plusieurs fois recours Erasme de Rotterdam, dont en ses œures en fait mention.

IOUDOIGNE est posee sur la petite riuere Gias, prochaine de Gemblours quatre lieues, en laquelle ville y ha vn ancien chasteau auquel pour y estre l'air tres-salutaire, lon veut dire que les Ducs de Brabant y faisoient nourrir leurs enfans.

HANNVT est loing de Ioudoigne deux grandes lieues, assise en païs tres-beau & tres-fertile: est ville moult ancienne, & selon qu'on raconte fut iadis Conté, qui s'appelloit le Conte de Dabor, dont encore auiourdhuy vsent vne mesure nommée Dabor.

A LANDEN est près de Tilemon & de Hannut, par egale distance de deux lieues, & selon aucuns est la plus ancienne ville de Brabant, Ian le Maire escrit qu'elle fut fondée par Lando Duc de Tongren & de Brabant, regnant en France Ghilderic. Mais c'est merueille qu'elle estant si loing de Bolduc, ait l'appel de prime instance plustost a ladite ville, qu'a Louvain ou a Tilemon qui luy sont si pres.

B HALEN est posée sur la petite riuere Geet desia mentionnee à deux lieues pres de Leuvve & quatre de Lande mais pour ce qu'elle est en l'extreme partie du Brabant voisiné au pais du Liege & gueres loing de Gueldres, ha esté plusieurs fois ruinee & destruite par guerre, tellemét que pour sa restauratiõ elle ha obtenu de ses Princes priuileges tres-beaux.

D IEST est situee sur la riuere Demere a vne lieue pres de Halen & de Tilemon trois: est vrayement bonne ville, ou se font draps, & autres marchandises. Elle ha deux Colleges de Chanoines, l'vn de S. Sulpice & l'autre de S. Ian. de ceste ville naquist le tant renomé Nicolas Cleonard tres-docte es trois langues, dont il ha escrit plusieurs liures, entre lesquels la Grammaire Grecque, qui est celle laquelle est tant celebree & accoustumee par tous les estudians: il composa semblablement la Grammaire Hebraique avec grand louange, consumant beaucoup de temps en plusieurs pars d'Aphrique, pour apprendre parfaitement ladicte langue, & là finalement semble qu'il mourust.

D Diest ha dignité de Baronnie, & son Seigneur par ancienne preeminence est aussi Borgraue d'Anuers: appartient presentement (comme dessus auons dit) au Prince d'Oranges. les predecesseurs duquel, à sçauoir les Contes de Nassau l'eurent du Duc de Cleues, en change d'Hensberg. il y ha aupres de la ville le tres-noble Cõuent nommè Beckenuoort des Cheualiers Teutoniques.

E SICHENEN est vne villette gisante sur la mesme riuere Deme se pres de Diest vne grande lieue, qui aussi appartient au Prince d'Oranges.

HERENTALS est distant de Liere quatre petites lieues, posé sur la riuere Nethe. De ce lieu fut natif M^r. Pierre appelé de Herentals, medecin tres-fameux par tous ces pais, car il auoit plusieurs secrets d'herbes tres-dignes dont il fit mille belles preuues. il laissa beaucoup d'enfans de la mesme profession, entre lesquels Pierre, & Dieric sont en bonne reputation & credit.

EYNDOVEN est en la region de Campigne ou Campen: & est ^F bõne petite ville posée sur la riuere Dõmele, a quatre lieues pres de Bolduc, & est la premiere ville d'icelle regio: elle ha vn College de Chanoines avec l'Eglise de S. Catherine, & appartient icelle ville au Conte de Buren.

HELMONT est assise sur la petite riuere Ade, a trois lieues pres d'Eyndouen: elle ha vn beau chasteau, auquel se tient vn seigneur de la noble maison de Cortenback a qui le fond de la ville appartient, a cause de quoy communement s'appelle Monsieur de Helmont, & est aussi Borgrauue c'est a dire Visconte de Vueren & de Duysbourg.

GRAVE est vne villette, situee su la riue gauche de la Meuse a deux lieues pres de Rauestein & quatre grandes de Bolduc: elle ha vn College de chanoines de S. Elizabeth, & appartient a present au Prince d'Oranges l'ayant achetee fraichement en fief du Roy, toutes-fois avec consentement des Estats de Brabant, pource que le Duc ne peut vendre ny obliger son domaine sans leur permission, Or entrons es autres petites villes moindres a celles cy.

VILLES NON CLOSES, OV NON

MVREES, APPELLEES COMMVNEMENT

VILLES-FRANCHES.

OOSTERVVYCK est prochaine de Bolduc de deux lieues: est ^I bonne villette ou se font plusieurs bons draps.

OIRSCHOT est entre Bolduc & Eyndouen par vn mesme espace de distance de trois lieues. elle ha vn noble college de Chanoines de S. Pierre. Et pres de là à **HILVARENBECK** y ha encores vn autre college.

TURNHOVT est loing d'Anuers six lieues, ville qui peu de temps ha, appartenoit à la Royne d'Hongrie, par donation a elle faicte à vie, par Charles V. son frere, dont elle l'auoit ^K fort augmentee & fauorisee: car cest vrayement vn lieu, pour la chasse & pour tout autre soulas, & ainsi apres la mort de la Royne est reuenue au Roy: en ceste ville y ha vn college de S. Pierre moult riche, & fameux, & se faict en icelle semblablement beaucoup de beaux draps.

HOCHSTRATEN est desia d'escrite entre les autres villes de dignité plus eminente.

A DVFFELE est posée sur la riuere Nethe iustement entre Malines & Liere: est Baronnie d'estime.

VVALEM gist sur la mesme riuere à vne lieue pres de Malines, & trois d'Anuers: est grande Barõnie, & ha vn beau põt fait nouvellement, pour passer ladicte riuere, avec grand commodité des voyagers: elle fut mal traictee de Monsieur de Longueual, & de Martin van Rossem, quand il y passerent avec exercite l'an M. D. XLII. mais à present est comme restauree, & sy fait des beaux draps, & autre.

MERCHTEN est loing de Brusselles trois lieues, & est bonne terre & franchise.

ASSCHE est à vne lieue pres de Merchten, & deux lieues & demie de Brusselles.

VVEREN est à l'entree du bois de Sonien, à deux lieues pres de Brusselles: elle ha dignité de Visconté: ha vn tres-beau chasteau, ou les Ducs de Brabant pour la commodité de la chasse se souloyent souuët recreer & seiourner. En ce lieu sont enseuelis trois Ducs, à sçauoir Antoine, & ses deux fils, Ian fondateur de l'vniuersité de Louvain, & Philippe, lesquels aussi successiement furent Ducs. En ce lieu mesme par institutiõ du Duc de Brabât, tendant a entretenir amour & amitie entre ces deux citez, a sçauoir Louvain & Brusselles, se fait par chaque annee entre elles vn beau ieu, & gageure, a sçauoir a celuy qui dentr'eux tire mieux avec certaines arbalèstres avec arcs de bois à l'antique, & a fin d'obuier à debat ou dissentions iouent pour quelque petite chose avec grand feste, & allaignesse des deux parties.

DVISBOVRG est pres de Vueré d'vne lieue, & trois de Brusselles: est visconté, & la plus ancienne ville de toutes les autres villes franches de Brabant.

OVERISCHE est à deux lieues & demie pres de Brusselles: elle ha vne belle eglise Collegiale.

EVVAVRE est loing de Bruxelles quatre lieues. est lieu celebre, car il ha Prioré d'importance, & pource qu'il ha certaines Reliques, lesquelles ceux de là disent auoir fait plusieurs miracles en temps de mortalité, parquoy les portent vne fois l'an avec solennelles ceremonies, à Bruxelles.

BREINE alleud, ceste parolle Alleud est voix ancienne de Gaule, qui signifie pension & pourtant en ce lieu veut dire Braine obligée à pension, pource que aussi en ces temps-là, cõme lon vse auioirdhuy, se donnoyent les villes, chargees & franches,

selon les desertes des hommes, dont lon disoit Alleud, & franc **F**
 Alleud: ceste ville est prochaine de Bruxelles trois lieues, al'entree
 du bois de Sonien: est petite villette mais tresancienne: & pres
 d'Icelle y a vn chasteau appellé Breaine le Chasteau: semblable-
 ment à trois lieues de la au pays de Haynaut y ha vne autre ville
 nōmee Breine le Conte, descrite plus auant en son lieu. Ces villes
 selon les autheurs modernes, & selon l'opinion vniuerselle fu-
 rent fondees, & prindrent leur nom du tres-fameux Brenno de- **G**
 structeur de Rome, mentionné au cinquiesme liure de la premie-
 re decque de Tite Liue: lequel Brenno passé avec merueilleux
 exercite de Gaule en Italie, prouoqué des Romains les mit en
 route au fleue Allia, & de la poursuiuant la victoire, print
 Rome, qui fut le soixantetroisiesme an sus trois cens, quelle
 fut fondee, & ayant bouté le feu dedans, asigea le Capitole, ou
 menant extreme ioye, fut depuis rompu deux fois par Camille
 Dictateur avec toute sa gent, de sorte que selō ledit Liue n'en de- **H**
 moura tant seulement vng, pour en rapporter les nouvelles. Po-
 libius escrit que ces mesmes Gaulois apres la prinse de Rome,
 rappellez de la guerre ciuile, & domestique, ayans fait paix avec
 les Romains s'en retournassent a la patrie. Mais Polidore Virgile
 au premier liure de son histoire veult, que ce Brenno destructeur
 de Rome fust Anglois, Capitaine des Gaulois: & que cent & dix
 ans apres luy, fust vng autre Brenno Gaulois, qui passast avec
 tresgrande armee en la Grece, & en Macedoine: lequel viendroit **I**
 a ce conte a estre celuy, qui est mentionné par Iustin au xxiiii.
 liure de son histoire, compagnon de Belge. Lesquels Capitaines
 de tresgrand credit, & reputatiō rassemblerēt en Gaule, speciale-
 ment en ces pais dont ilz estoient natifs, plus de trois cens mil
 personnes, se conduirent partie par la Hongrie, & partie
 par l'Italie en Grece & en Macedoine, ou apres plusieurs bons
 progres se retournant la chance, par auenture par leurs insolentes,
 qui estoient grandes, perirent tous deux avec leur gent: car **K**
 Belge s'enfuyant de Grece avec les reliques de son camp, fut mis
 en piece: Brenno voulant despouiller le tressameux Temple de
 Delphe, fut mis en route & feru de maniere que remply de des-
 daing & d'ire se tua soy mesme dont Properce;

Torrida sacrilegum testantur lumina Brennum.

OR come il en aille, ces villes furent fondees & prindrent
 leur nom, come il semble, de l'vn de ces vaillants & fameux
 Brennes. Et est moult considerable ce que a ce propos raconte

Iustin

A Justin sur la nation Gallicane, de laquelle ceste prouince est si grand membre, & la plus belliqueuse disant qu'en ce temps la, la leufnesse de Gaule florissoit de telle maniere, & en si grand nombre qu'ilz auoyent (ne pouuants estre comprins au propre Royaume) quasi a guise de enondation remplit toute l'Asie, de sorte qu'il n'y auoit Roy aucun en Orient, qui feist guerre sans armee Gallicaine, ou dechassé du Royaume recourust a autres pour estre ayde qu'aux Gaulois: bref tant estoit grande la terreur des armes & du nom Gaulois pour la felicité de leurs victoires, que les Princes Orientaux ne pensoyét, pour conseruer leur Maiesté, ny l'ayât perdue la recouurer, fors qu'avec la force & vertu des armes Galicaines. Ainsi estās appelez en ayde par le Roy de Bithinie, obtenue la victoire diuiserent avec luy le Royaume, & d'un commun accord appelerent ladicte region Gaule Grece.

C GENAPPE est pres de Niuelle d'une bone lieue: & ha un ancien & beau chasteau, auquel reside un Magistrat appellé la Chambre de Lothier, ou s'exerce iustice souueraine, tant du Civil que du Criminel, quant aux choses Feudales, & y donne lon sentences diffinitives, sans autre appel. En ceste ville & lieu pour la benignité de l'air, & amenité du pais, pour la commodité des veneries & d'autres soulas, choisit sa demeure Louys Daufin de France, qui depuis fut Roy XI. de ce nom, lors qu'estant en la male grace de son pere Charles VII. se retira a la mercy du bon Duc Philippe en ces quartiers, ou il demoura plus de cinq ans avec sa femme, laquelle au susdict chasteau de Genappe enfanta aucuns enfans: & nonobstant ces bienfaicts, avec tant d'autres que reçeut ce Roy fut neantmoins depuis le plus grand, & plus aspre ennemy, qu'onques eust la maison de Bourgoigne, & ce luy qui luy feist la plus cruelle guerre, & qui luy vsurpa la Bourgoigne, & tant d'autres villes & pais patrimonial.

E CHELE est prochain a Herentals de deux lieues: est plaisante villette en laquelle puis n'agueres s'est erigé un College de Chanoines, a l'honneur de la vierge sainte Dimpne Damoiselle d'Escoce.

ARENDONC est a deux lieues pres de Tournhout.

DORMAL est loing de Landen vne grosse lieue: laquelle villette comme Landen ha appel de prime instance a la lointaine ville de Bolduc.

PLVSIEVRS VILLAGES NOTABLES F
DE BRABANT.

D'AVANTAGE y a en Brabāt au nōbre des villages plusieurs lieux, Baronies, & Seigneuries d'importāce, desquelles nous nōmerons tant seulement les principaux, nous rapportans quant au reste, pour n'estre par trop prolix, a la particuliere Carte de Geographie: les voicy doncques, & premierement G

SAINCT OIDEROYB est posé sur la petite riuere Dommele, loing trois lieues de Bolduc: il ha vn beau college de Chanoines mout noble, & doué de tresgros reuenus, dont son Doyen, (ce dict on) estre prouueu, d'un bon reuenu autant qu'autre Prelat de Brabant.

BOXTEL est situé sur la mesme Dommele, a deux lieues pres de Bolduc: est Barōnie de condition, & ha aussi vn beau college de Chanoines. H

ROSENDAL est pres de Bergues sur le Zoom de deux lieues, & quatre de Breda, & est vrayement beau village.

HVCKELE est a vne lieue pres de Bruxelles, lieu mout notable, car illec iadis se tenoit le plus ancien banc iuridique, c'est a dire la plus ancienne Court de Justice de Brabant, ou le Duc mesme le plus du temps demouroit, mais icelle Court est depuis retiree en la mesme cité de Brusselles: elle ha sept Escheuins, & encore auiourdhuy s'appelle le Banc d'Huckele. I

LILLO est sur la Schelde, a trois lieues pres d'Anuers, & est bonne & belle Seigneurie, appartient au Seigneur Paul van Dale, homme de tresgrandes facultez.

GRIMBERGE est prochaine a Viluorde, moins d'une lieue & demie, & distant de Bruselles deux lieues: il ha vne tres-belle Abbaye: est vrayement Barōnie de grande condition, & sont ses Seigneurs mout anciens. Mais ceste Barōnie ha vn statut cōtraire a toutes autres Seigneuries, lequel est, q̄ le fils mineur & non le K mayeur succede premier. Lequel ordre fut institué lan. m. c. xxx. a cause que Gaultier premier nay & autres chefs d'icelle famille offenserent grefuemēt Godefroy leur Prince, prenans les armes cōtre luy, tellement que Godefroy feit ladite loy audit estat, laquelle iusques au iour d'huy inuiolablement se maintient & obserue: & non seulement en la propre Barōnie mais aussi en toutes les Seigneuries & fiefs qui sont soubs icelle posez, qui sont beaucoup. Ceste Barōnie se partist presentemēt en deux parts, de
l'une

A l'vne est Seigneur le Prince, d'Orenge de l'autre, ceux de la famille de Glimes qui sont ceux qui portent le titre de Grimberge & neantmoins de puis telle diuision, aucuns la content pour deux Baronnie.

GAESBEECK est posé prochain de deux lieues de Brusselles en tres-fertile terroir, & est vne Baronnie tres-honorable, qui ha soubs soy dixsept bons villages.

BREVES est loing de Niuelle deux lieues, & est pareillement Baronnie de condition.

LEEFDAL est enuiron deux lieues pres de Louvain: est Baronnie de grande condition & la plus ancienne de Brabant.

VVESEMALE est pres de Rosselar, & loing de Louvain deux lieues: est Baronnie tres-noble, tellement que son Seigneur est Marechal de Brabant: appartient au Seigneur Iasper Schets cy dessus mentionné.

CPERVES est entre Géblours & Ioudoigne, loing de l'vn & de l'autre quasi par la mesme distance de deux lieues, & est Baronnie grande, & memorable.

ROTSELAR est pres de Louvain enuiron de deux lieues, & est Baronnie d'importance dont son Seigneur est Chamberlain du Duc de Brabant.

MOL est a vne lieue pres de Ghele, & trois de Herentals: village beau & noble.

DSANTHÓVEN est loing d'Anuers trois lieues: village notable d'autant qu'on y tient l'vne des plus anciennes Cours de iustice du Brabant.

PVYTE est a deux lieues pres de Malines, lieu semblablement memorable, d'autat qu'on y tient vne autre Court de iustice des plus anciènes de Brabât, appelee la Court de Beffre, lesquelles Cours ont encore superieurité sur plusieurs autres villages qui viennent, illec à l'appel: & icelles vont apres à la Chancellerie.

EBIEBEECK, CRANENDONC, CVICK, BOVTERSEM, LAUCE, ET SOMBREF, sont toutes Baronnie d'importance, mais a fin d'estre brief ne sen fait autre description.

Et pour le dernier mettrons comme chose, pour sa situation, moult considerable le cloistre de POSTEL, qu'est vn riche & ample Hospital situé solitairement au milieu de la Campigne, ou sont obligés de receuoir tous voiers, prenans leur chemin par là, & les traicter selon leur qualite & condition, sans aucun salaire ou retribution.

SEIGNEURIE DE RAVESTEIN. F

RAVESTEIN est posée sur la riuë gauche de la Meuse, entre Graue, & Meghen, en distance egale de deux lieues: elle est bonne villette, avec Seigneurie & iurisditiõ, & ha vn bon chasteau, mais elle est comme desemparee de murailles pour cause des guerres aduenues entre l'empereur, & le Duc de Cleues, comme heretier du dernier Seigneur de Rauestein, nommé Philippe, Prince fameux, & illustre.

DVCHE' DE LEMBOURG. I

LE Duché de Lembourg prent son nom de Lembourg bonne & principale Ville d'icelle contree, assise sur la Riuere Weser, loing d'Aix trois grandes lieues, & quatre grandes de Liege. De ceste ville est natif Ian Fleming, Citoyen d'Anuers homme moult lettré & grand Poëte, en ce pais se leue beaucoup de fer, & quelque quantité de plomb fort bon. Il y ha aussi pres de la ville d'vne lieue & demie aucunes minieres de celle pierre bise ressemblant plustost au metal que a autre chose, appelee par Pline, *Lapis arosus* & *Cadmia*, avec laquelle du cuiure se fait le Laiton & est tant semblable de nature a ce metal, questant preparee a force de feu faisant ledit laiton, se conioint & encorpora de sorte qu'elle l'augmente enuiron de la tierce partie: est aussi bonne pour diuerses Medicines principalement pour les yeux comme ledit Pline & Galié mesme en leurs escritz declairent. Il semble qu'en Italie elle viene de Cypre: deça les monts s'en trouue bien peu outre celle de Lembourg, laquelle pour grands partis qu'ilz en ont faiçts successiuement avec le Prince, est es mains des Schetz passez plus de soixâte ans: ou pour la cauer, purger & reduire a perfection, employent beaucoup de personnes, mais avec ordres tant & telz que ce semble proprement vne petite republique. Lembourg fut premierement Conté, mais elle fut depuis par l'Empereur reduite en Duché, enuiron lan M. C. L. X. X. I. & oultre cecy ses Princes tindrent quelque espace le Duché de Lotharinge. Finalement mourant le dernier Duc Héry, sans hoirs succeda en l'estat, Ian premier Duc de Brabant, enuiron lan M. C. C. L. X. X. X. I. Lequel outre ce qu'il l'auoit premier achaté, le conquist depuis aussi par force d'armes en la bataille, qu'il gaigna pres du fort de Voronc contre le Conte Ghel-

A Ghelderic vsurpateur d'icelluy demeine. Auquel conflict ledit Conte demeura prisonnier & avec luy l'Euesque de Coloigne, & y furēt tuez le Conte de Luxembourg, avec deux ou trois de ses freres, lesquels tous comme confederez se trouuerent en compagnie dudict Conte Ghelderic. La victoire obtenue, le Duc Ian feit raser ladicte forteresse de Voronc: & ainsi est demeuré depuis alors ledict estat paisiblement sous le demeine des Ducs de

B Brabant.

VALCKEMBOVRG ET DALEM.

VALCKEMBOVRG est ville raisonnable, & ha estat, & iurisdiction de pais, & de villages loing d'Aix trois grandes lieues, & de Mastricht deux petites. Lequel estat conquesta Ian troisieme Duc de Brabant, le prenant par force d'armes, au Seigneur Raynot de Valckembourg, lequel come homme haultain tousiours molestant Mastricht & le pais circonuoisin, fut par ledict Duc mis en route & fait prisonnier:

DALEM est tres-petite ville avec vn petit chasteau, loing d'Aix trois grandes lieues, & de Liege deux autres grandes pareillement: si ha elle toutesfois dignite de Conté, & iurisdiction de pais & villages de là la Meuse. Elle fut conquestee par Henry II. Duc de Brabant & subiuguee à son demeine. Les susdicts estats & autres Seigneuries de là la Meuse sont gouvernez a present pour le Roy Catholique, par Ian Conte d'Ostfrise chevalier de l'ordre de la Toison d'or.

PRIVILEGES PLUS IMPORTANS

DES BRABANÇONS.

LES Brabançons, ensemble avec les autres estats, comme **E** Lembourg, Valckembourg, Dalem, & autres Seigneuries de là la Meuse, qui sont (comme i'ay dict) connexez & adherens a la superiorité de Brabant, ont priuileges tres-beaux & tres-vtiles. Et en premier lieu ont des Empereurs Romains vn priuilege tres-ample, que leur Duc Ian troisieme obtint pour eux l'an M.CCC.XLVIII. de Charles III. Empereur, & depuis confirmé successiuelement par les autres Empereurs, que nul Brabançon ou autres des susdicts pais a eux conioints ne puisse estre sequestré en personne, ou au biens: ny aussi luy peut estre demandé chose

chose aucune de prime instance, par toutes les villes, païs & iurisdiction de l'Empire. En apres ont de leurs propres Princes plusieurs patens & gratieux priuileges, entre lesquels i'en trouue six tres-principaux : le premier est (consideré l'auuidité & domination des Prelats) que le Prince ne doit augmenter, ou amplifier plus de ce qu'a esté concedé du temps & des autres Princes, l'estat ecclesiastique, sans le consentement & permission des autres deux estats de la Noblesse & des villes. Le second est que le Prince ne peut poursuiure aucuns de ses subiects, ou habitans estrangers, avec accusation ou demande criminelle ou ciuile, si ce n'est par voye de Iustice, ordinaire, frâche, & libre, ou le patiét se puisse ayder des aduocats, & deuât tout le monde iustifier & defendre. Le troisiésme est que le Prince ne puisse mettre tributs, gabelles, tailles, truages ou semblables choses : ny innouer chose d'Importance sans le consentement des estats du païs. Le quatriésme qu'il ne peut mettre officier ou ministre aucun estranger en Brabant, hors-mis certaines petites exceptions, comme seroit en la Chancellerie Brabantine il peut entre tant d'autres mettre deux Conseilliers estrangers : toutesfois de ceste langue, semblablement vn qui ne soit de Brabant moyennant, qu'il ayt eu quelque temps demaine de Baronnie, peut estre Chancelier de la mesme Chancellerie. Le cinquiesme est que si le Prince appelle ou assemble les estats de ces païs, pour leur faire quelque demande d'argent, ou d'autre chose, les Brabançons ne sont contraints de sortir hors de leur païs, ains ne peuuent (telles sont leurs loix) deliberer chose aucune hors de leur territoire, cōme bien peuuet faire tous ces autres estats, ou qu'ils soyent par luy appelez, tellement que pour faciliter les negoces, & par necessité les va lon trouuer. Le sixiesme priuilege est, que si le Prince soit a tort, ou par quelque autre violence rompt & enfraint les priuileges, les Brabançons sont absoubs & libres apres auoir deuemét protesté, du serment & hommage qu'ils luy ont fait, & ainsi comme libres & desobligez peuuent faire ce que bon leur semble : lesquels priuileges de Brabant avec tant d'autres ont esté fondez & concedez anciennement, non seulement pour liberté, & assurance du peuple, mais aussi pour commodité & assurance du Prince mesme. Car ayant esgard & consideration aux cupiditez & tyrannies humaines, qui peuuent naistre sinon en vn temps en vn autre, sinon en ce Prince, en vn autre, & sinon es propres Princes, en leurs gouuerneurs & Conseilliers, lesquels souuent par imprudence,

Nam

A dence, ou par interest particulier luy tournent, & dressent a pire conseil, fut excogité & esleu des anciens, & saiges predecesseurs entre eux & le Prince la maniere de gouuernement laquelle meslee de Monarchie, d'Aristocratie, & Democratie, s'approche au regime qu'ont vsé les Lacedemoniés pacifiquement par plusieurs siecles avec leur Princes. Lequel regime formé par eux avec loix fut formé par ceux cy avec priuileges, qui s'observent & doibuent
 B estre obseruez comme loix. Tellement que composé & ordonné vn estat que le Prince retienne sa maiesté & preeminence, & les peuples de degré en degré leur assurance & repos, produit vne concorde & vnion reciproque, & perpetuelle, laquelle a grand peine se peut humainement rompre, ou enfreindre.

P A R tout le país de Brabát, villes & aultres qu'en icellui le descriuant auons nōmes plaide lon, & se parle cōmunement flamād sauf en la petite Region, ou principalement est Niuelle, Genappe
 C appelee vulgairement (pour le languaige françois qui y est parlé) país Romain: d'autant que s'y parlant ainsi françois, langue vrayement latine corrumpee, l'appellent encore auiourd'hui Romaine, & Romaine semblablement icelle Region. Mais combien qu'au demourant du Brabant, lon parle vulgairement (comme dit à esté) Flamand, il n'y ha toutef-fois quasi homme ou femme de conte, qui ne parle aussi François, & beaucoup Allemant & Anglois, & plusieurs Italien, & Espagnol: chose certainement
 D commode, admirable & digne. Iedy qu'en Brabant lon parle flamand, car ainsi que i'ay dict, que quasi entre tous les estrangers tous ces país bas, sont appellés Flandres, ainsi aussi leur langue (laquelle a vray dire excepté ou lon parle Francois & Alleman) est en soy peu differente non plus que pouroit estre la nostre es parties de Tuscane, s'appelle entre les mesmes estrangers, Flamāde, Et pourtant combien que nous n'ignorions pas que chacun país comme le Brabant & la Hollande face mention de sa propre &
 E particuliere langue, suiuant neantmoins pour plus grande intelligence l'vsage commun, chacune fois qu'il nous conuiendra en faire mention en ceste description, nous la nommerons aussi langue flamangue.

O N lit es chroniques de Brabát, specialement en celles de Barlād, que le premier Duc de ceste prouince fust Pepin fils de Charles Magne, nay de Brabon troisieme de ce nom, & troisieme Prince du país, deuant que ledict país eust tiltre de Duché & lit on que de ce Pepin soyent descendus Grimalde, Pepin secōd, Charles Mar-

les Martel, Pepin troisieme, & Charle-Magne. Ian Auentin Historien desia mentionné cy dessus, en escrit vn peu diuersement, disant comment Vtile frere de Theodon Prince de Bauiere, fut Marquis du Sainct Empire, & que de luy naquist Hubert, de Hubert Aspert, d'Aspert Arnolfus, & d'Arnolphe Angise, tous Marquis du Sainct Empire: lequel Angise, dit-il, se mariant avec Begue fille de Pepin premier, obtint apres de Dagobert Roy de France le Duché de Brabant. d'Angise & de Begue nasquist le second Pepin, & de luy Charles Martel, de Charles Martel Pepin troisieme, qui fut depuis Roy de France, & de ce Pepin naquist Charle-magne. Et ainsi iusques a Louys Pie son fils, y auroit eu six Ducs de ce sang tresillustre, Barlandus mettant ledict Grimalde en conte sept. Depuis ledict Louys Pie iusques a Godefroy Barbu, qui fut plus de. c. c. ans, on ne trouue certaine mention du nom de Duc de Brabant, d'autant que la prouince estoit comprise au nom d'Austrasie, & depuis au nom de Lotheringhe, comme cy dessus auons declairé. Apres ayant ledict Godefroy recouré la Lotharinge inferieure, il semble que laissant le titre de Conte de Louvain il print de son surnom le titre de Duc de Brabant, ou bien qu'il redressast l'ancien nom de Brabant. Duquel temps & commençant depuis luy iusques au present Roy Philippe, lon conte dix neuf Ducs, comprenant la Duchesse Marie de Bourgoigne vraye heritiere: Princes tant fameux & illustres, que adiousté la splendeur des Pepins, de Charles Martel, & de Charle-magne sortis tous de ceste region & voisinaige: ie ne croy point que lon trouue pardeça les Alpes, pays plus abondât de noblesse, ny plus illustre q̄ cestuy-cy. Brabant, Lembourg & les autres Seigneuries de delà la Meuse se cōioignerent ensemble avec la Flandre par le mariage fait entre Louys de Male fils de Louys de Niuernie Conte de Flandres, & Marguerite fille de Ian troisieme Duc de Brabant. Combien que ladite Marguerite demoura heritiere, toutesfois par grace speciale de l'Empereur (car estant Brabant fief imperial ne chet ordinairement aux femmes) de Ianne sa aisnee soeur, mariée avec Wencislaus fils du Roy de Boheme, laquelle mourut sans hoirs l'an m. cccc. vi. Mais Brabant retourna apres quelque espace de temps soubz le ioug des Ducs particuliers en ceste sorte. De louys de Male, & de Marguerite susdits nasquist vne fille vnique, aussi appelee Marguerite: laquelle estant heritiere de Flandres, de Brabant & de plusieurs autres pays, se maria avec
Philippe

A Philippe sur nommé le Hardy Duc de Bourgoigne & frere de Charles cinquiesme Roy de France. Lequel Duc entre ses autres enfans, eut Ian & Antoine : auquel Antoine il assigná avec consentement de Ian son fils aisé, le Duché de Brabant, a condition toutesfois que mourant luy sans successeur legitime, ledict Duché retourneroit a la maison de Bourgoigne. Lediect Antoine eut deux fils, à sçauoir Ian & Philippe; lesquels tous deux
B successiuelement furent Ducs de Brabant : finalement mourans tous deux sans hoirs, ledict Duché avec consentement, & approbation des trois estats, retourna librement au Bon Duc Philippe de Bourgoigne, fils du susdict Ian. En ceste maniere vint Brabant, avec ses appartenances, & dependences, sous les propres Princes de Bourgoigne. Et depuis ayant dernièrement esté tué le valeureux Duc Charles, sous Nancy, a la troisieme bataille qu'il eut sans interualle subsequemment contre les Suisses ensemble
C avec les Ducs de Loraine, l'an M. cccc. lxxvii. paruinrent ces pais par le mariage de Maximilian, qui fut depuis esleu Empereur, avec Marie fille vniue d'iceluy Duc Charles, en puissance de la tres-illustre maison d'Austrice sous protectiõ de laquelle heureusement demeurent. Or que cecy suffise d'auoir dict de Brabant, & de ses autres appartenances, & dependences: auquel si nous auons esté aucunement prolix, la dignité & qualité du pais nous en debura excuser. Toutesfois i'aduerty le Lecteur, que non seulement en la description de Brabant, mais
D aussi en celle de tous ces pais, par aduis & conseil d'amis saiges & prudens, i'ay obmis de faire plus ample mention des Seigneurs & Seigneuries, principalement pour deux causes: l'une est pource que plusieurs maisons se sont changees, & en leur lieu & estats succedees & subroguées autres familles, dont aucuns qui par poreté ou par autre accident, ont vendues, ou cõtractees leurs Seigneuries (& peut estre les recouureront quelque iour) se pourroyent
E douloir, d'auoir esté laissez en la plume: & autres pour se trouuer mentionnez en la possession d'icelles, se pourroyent reputer d'auantage, avec indignation entre eux, & reprehension vers moy, l'autre cause non moins importante, que la premiere, est pource qu'Antoine Oliuier, homme vertueux & diligent ha entrepris d'en faire œuure particuliere & ample disant l'origine, progres, & succes, non seulement des maisons & Seigneurs du pais, mais de toute la France, œuure vrayement digne & laborieuse:

laborieuse : par laquelle spécialement se voira la tres-grande noblesse, & vertus rares d'infinis personnages de ces pais-bas.

Mais avant que partir des confins de Brabant
delcriuons la grande Seigneurie
de Malines.



S'ENSUYT



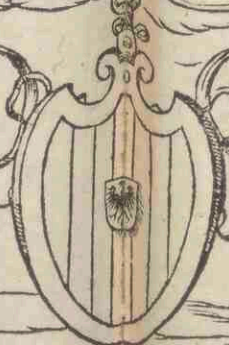
S'ENSUYT
LE POVRTRAICT
ET DESCRIPTION
DE MALINES.



V ij

1. 2. Rombout.
2. 2. Jean.
3. 2. Jean.
4. 2. Carpentier.
5. 2. Carpentier.
6. 2. Carpentier.
7. 2. Carpentier.
8. 2. Carpentier.
9. 2. Carpentier.
10. 2. Carpentier.
11. 2. Carpentier.
12. 2. Carpentier.

MALINES.



- | | | | | | | |
|--------------|----------------|----------------------------|------------------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------------|
| 1 S.Rombour. | 4 S.Marie. | 7 Le palais d'Hoochstrate. | 10 La porte aux vaches. | 13 La porte de Helevvyck. | 16 La porte d'Heghen. | 18 La porte aux nonnains. |
| 2 S.Iean. | 5 S.François. | 8 La porte de S.Catherine. | 11 la Blockporte. | 14 La porte de Hansvvyck. | 17 Le vvycket. | 19 Le beghinaige. |
| 3 S.Pierre. | 6 S.Catherine. | 9 La porte du cimitiere. | 12 La porte de Neckers poel. | 15 La porte de Bruselles. | | |

SEIGNEURIE DE MALINES.



E ne trouue point par les aucteurs anciens **A**
 ou modernes, que Malines ait iamais eu
 autre nom, que cestuy-cy: sy est elle tou-
 tesfois Cité moult ancienne & des princi-
 pales du païs: est bien situee pour l'air, &
 pour toute autre commodité humaine.
 Au milieu d'elle passe la Dele: & est quasi
 posee au cœur de Brabant iustemēt entre **B**
 Louuain, Brusselles & Anuers, loing des trois villes, par egale
 distance les regardant comme en triangle, de quatre lieues: neāt-
 moins est Seigneurie apart, de sorte que plusieurs femmes, quād
 ce vient le temps de leur enfantement, a fin que leurs enfans puif-
 sent iouir des tres-amples priuileges de Brabant, sortent de la
 ville, & vont enfanter quelque peu dehors sur le territoire Bra-
 bançon. Elle est ville belle & forte & ce d'autant plus qu'elle se
 peult allaguer: & ha temples moult sumptueux & magnifiques: **C**
 l'Eglise principale, & Cathedrale est appellee S. Rombaut, edifi-
 ce fort exquis avec vne tour tres-superbe, admirable & tres-
 haute, tellement qu'elle descouure tout à l'entour beaucoup de
 villes, & grād païs. Ha le Conuent de Pitsembourg du tres-noble
 ordre des freres, & Cheualiers Teutoniques, ordre desia cy de-
 uant amplement descrit: Ha Palais, & maisons publiques & pri-
 uees amples, belles & bonnes, combien qu'vne tres-grandē for-
 tune, qui luy aduint l'an M.CCCCC.XLVI. la difformast alors beau **D**
 coup d'vn coste: mais a present est du tout restauree & en diuers
 endroits amendee. cest incōuenient & malheur fut tel, que le sep-
 tiesme iour d'Aoust faisant vn vent horrible tombā vne foudre
 de l'air, laquelle ayant dōné en vne grosse porte, faicte en guise de
 tour, pres de la porte Arena, dedens laquelle auoit plus de deux
 mil barils de poudre d'artillerie, la cassā iusques aux fon-
 demens, que d'icelle ne demeura relique ou signe aucun, comme
 si iamais ny eust esté: & qui plus est seichā le fossé de la ville, qui **E**
 est large & profond, par plus de six cens pas de distance iettant
 le poisson cuit & rostī fort loing tout alentour: & ainsi rompue
 la muraille, tout le bourg & autres maisons infinies circōuoinnes
 feist telle ruine, que presques tous les edifices, par l'espace de plus
 de 300. pas alentour furent demolis & desfaits. Encore ne finā
 le mal pourtant: car les pierres qui furieusement voloyēt en l'air
 feirent comme vne tempeste tant de rompure & degast, & tant
 de dommage par la ville, que qui ne les eust veu, ne le pouroit ia-
 mais

mais

A mais croire. Le fus là subitement & vid tant de ruine, & tant de nouveautez que rien estoit tout estonné: car on me monstroit a chaque pas, choses ou la tempeste auoit penetré, qui sembloient impossibles. Ils disoyent pour vray y estre morts plus 200. personnes, & plus de 600. griefuement bleesces: & fut tel le bruit ou tonnerre qu'il fut ouy d'Anuers, & de Brusselles comme vn tremblement de terre, dont ceux de Malines longuement penserent, que le monde deust finir: entre les autres vn homme ayât esté trois iours & demy enseuely en vne caue tout rompue sans boire & sans manger, quand il fut trouué, plein de fraieur demanda soudainement si le ciel estoit ruiné. Il y ha en ceste ville xvij. mestiers qui entrent au conseil és deliberations, sans plusieurs autres, qui sont sous ceux cy: desquels les six principaux, a sçauoir les boulangiers, les poissonniers, les tinturiers, les tanneurs, les brasseurs, & les bouchers sont tât importás, & estimez,

C que de chacun d'iceux mestiers se fait tous les ans vn Escheuin, dont le Magistrat supreme ha six Escheuins gentils-hômes, & six artisans. Il sy faiët entre plusieurs autres choses beaucoup de draps les meilleurs & plus fins que lon face en tout ce país, mais anciennement sy en faisoit quantité excessiue: entant que compris dedans & dehors a l'entour, y auoit plus de 3200. boutiques, qui en tissoient & accoustroyent: tellement que ce mestier ennorgueilleily outre mesure, se desborda vne fois en telle insolence qu'il print les armes contre la ville, & avec icelle combatit, mais il fut tellement rembarré qu'vn grand nombre de ses gens y mourut, dont leur ayant abbaisé les crestes, leur osterent beaucoup de priuileges & dignitez, & dés lors a tousiours diminué de gens & de reputation: neantmoins est encore tel qu'il est appelé le grad & principal mestier: Il sy faiët plusieurs bonnes & excellentes toiles, & sy font semblablement teintures de plusieurs sortes tresbelles. Lon faiët pareillement en ceste ville plusieurs artilleries de bronze aussi facilement, & excellentement qu'en quel qu'autre lieu q̄ ce soit du monde: & en outre des cloches, & d'autres choses de metal admirables: sy font aussi nauires de toutes sortes & portee Et en elle se gardent les artilleries, & la munition du Prince, en vn logis moult eminent & capable, faiët a poste pour cest effect, & est appelle la maison de la munitiõ, ou tu voiras si grand nõbre d'artilleries de toute grandeur de bronze, & de fer, & tant d'autres sortes d'instruments belliques, barques, ponts, charriots, munitions, que c'est chose merueilleuse, et qui met beau-

coup,

coups d'hômes en befoigne. De laquelle maison & maniment est au present administrateur & gardien Remy de Halut, homme moult honorable & reputé. De ceste ville nasquirent les memorables, Ian Goc & Ian d'Aronde grands & nobles aucteurs: & semblablemēt Nicaise de Voerde lequel nonobstāt quil deuinst aueugle des lage de trois ans fait tel progres, & effects es lettres, comme raconte particulièrement Triteme, qu'il fut doctorizé en l'vn & en l'autre droict: il leut publiquement en l'Estude de Louvain en celle de Coloigne & dictā aucunes œuures qui au iourd'huy se trouuent imprimees, ce qui fut a bon droict tenu pour vn miracle de la nature: il mourut l'an M. CCCC. LXXXII. Semblablement fut de ceste ville Christofle Longoille, homme pour sa doctrine rare & exquisite, & pour plusieurs autres ses vertus celebré par toute l'Europe, dont non seulement fut honoré & reueré des hommes priuez, mais de diuers Princes, & par iceux luy furent offertes honnestes prouisions, combien qu'il ne prinist iamais rien, fors que du peuple Florentin, auquel il seruit quelque temps, il composa plusieurs beaux liures & puis mourut a Padoue, l'an M.D.XXII. Erasme de Roterda escrit en vne sienne epistre a Damian de Goes, que ce Longoille fut vrayement Hollandois, natif de Schoonhouen: & neantmoins ledict Longoille en vne harangue imprimee, avec ses autres œuures, & dedice au Senat de Malines, escrit apertement ceste estre sa propre patrie, dont doibt plustost luy mesmes estre creu qu'autruy, principalement qu'on void souuent, combien de pouuoir & force ayent les passions es hommes encore qu'ils soyent singuliers & nobles. Malines ha a present entre ses autres hommes sçauans & lettrez plus renommez, Reimbert Dodone medecin excellent, & grand Mathematiciens, qui ha escrit plusieurs liures pleins de grand doctrine & science: elle ha Philibert Bruselles Conseillier d'estat & du priué Conseil, homme moult docte & grand orateur: Iaques Wastel Conseillier du grand & Royal Conseil de Malines homme tres-docte & digne: le fils duquel (nommé Pierre) Pensionaire de la ville est semblablement docte & de graue discours: ha pareillement plusieurs autres hommes lettrez & vertueux esprits, lesquels pour breueté ne nommōs point En ceste ville furent esleuez, & nourris de ieunesse Philippe Roy d'Espagne, & puis Charles son fils, qui fut Empereur: car alors la Court le plus du temps y residoit, & depuis ayant l'Empereur concedee ceste ville a vie, a Dadame Marguerite sa tante

F tante, Regente du païs, ladicte Princeſſe y tenoit ſon ſiege ferme, & illec finalement mourut avec grace vniuerſelle l'an M. D. xxx. Malines ha entre ſes autres, qui ſont pluſieurs, deux beaux priuileges de ſon Prince. L'vn eſt que ſes Bourgeois ſont francs par tous ces païs, de toutes gabelles qu'ils appellent *T. a. e. s.*, qui ſe payent ſur marchandises qui çà & là ſe conduiſent: l'autre eſt que leurs biens ſtables, tant en Brabant, qu'es autres Regions du païs, n'ont charge aucune es aydes & ſecours, que lon donne au **G** Roy, comme ont les biens d'autres perſonnes: leſquels priuileges ils acquirarent, & obtindrent du dernier Charles Duc de Bourgoigne, & Seigneur de ces païs, pour les grands ſeruices qu'ils luy auoyent perſonnellement faits en guerre, avec entiere vertu & promeſſe, a cauſe dequoy il leur portoit tresgrande affection & moult en eux ſe conſoit.

En ceſte cité tres-noble reſide le grand conſeil Royal, lequel fut inſtitué par ledict Charles de Bourgoigne, l'an M. cccc. lxxiii. **H** de trente cinq perſonnes, contât ſa perſonne pour vne, ſon Chancelier, vn autre chef du conſel, deux Preſidens, quatre Cheualliers, ſix Maiſtres de requeſtes, huiët Conſeillers Eccleſiaſtiques, & douze lais Docteurs & Licentiez. Lequel Conſeil ſuiuoit la Court, & la perſonne du Prince, & en ſon abſence preſidoit le grand Chancelier: auquel Magiſtrat recourroit l'appel de la plus grand part de ces païs-bas. Mais venant apres le Roy Philippe, par la cōſorte Ianne a la ſucceſſion des Royaumes d'Eſpaigne, & **A** de tant d'autres prouinces, dont il luy conuenoit paſſer la mer, conſtitua finalement & ferma iceluy conſeil l'an M. D. iii. en ceſte ville comme tres-commode a tout le païs: toutesſois ſ'altera aucunement l'ordre, le nombre des Conſeillers, & l'auctorité du dict Senat, lequel a preſent conſiſte en vn Preſident, & en ſeize Conſeillers, avec deux Greffiers, huiët Secretaires, & autres moindres officiers. Ace grand Conſeil ha recours l'appel de tout le domaine de Malines, de toute la Flandre, d'Artois, d'Hollande, de Middelborg en Zelande, de Namur, de Luxembourg, de Valenciennes, & ſemblablement d'aucunes petites villes, es confins de Flandres, & Haynaut, appelees villes litigieuſes, car il y ha entre les Flamands, & les Hannuiers difference de la iuriſdiction, & comme lon dict du reſort deſdictes villes. Pareillement les Phriſons Occidentaux, & la Seigneurie d'Vtrecht, depuis quelque temps en çà, recognoiſſent ledict grand Conſeil es cauſes civiles, pour ſuperieur, mais par maniere de reuiſion de leurs ſenten-

X ces,


ces, avec les mesmes escritures, & actes par lesquelles s'est procedé. **A**
 Semblablement les Cheualiers de la Toison d'or, s'appellent de
 prime instance a ce Conseil. Auquel grand Conseil l'on iuge dif-
 finitiuement le Ciuil & le Criminel, sans aucun appel, que tant
 seulement y ha la reuision en la forme, & maniere qu'auons dict
 au discours general. Et s'accoustume en ce Magistrat supreme,
 pour commodité des estrangers, de plaider & faire les escritures
 en langaige François, qui est certes vne ordonnance digne & lo-
 uable. Pour l'heure presente est president M. Ian de Berghes Che- **B**
 uallier & Seigneur de Waterdyck: & les Conseillers, vsans la pre-
 cedence en la mesme forme & maniere qu'auons fait cy dessus
 en la Chancellerie de Brabant, sont Remy Drutius Doyen de S.
 Jaques a Bruges, Antoine Contaux Chanoine de nostre Dame
 d'Arras, François Craneveld, Ian Masnuy, Ian Colin, Jaques
 Wastel, Antoine de Meulenare, Ian Auxtruyes, Lieuin Euerard,
 Christian de Wert, Charles du mont S. Eloi, George Rataller,
 Guillaume de Pamele, Ian Blaser, Lieuin Biese Aduocat fiscal, **C**
 & François Verlisen Procureur generael.

I O I G N A N T la ville tout pres de la porte de S. Catherine,
 vers Anuers, y ha vn memorable & noble Monastere fait quasi
 en guise de Chasteau, avec ses murs tout alentour par tres-lög
 espace, ou y ha vne belle eglise, dediee à S. Alexis patron de lor-
 dre avec infinies maisonnettes, & bonnes habitations. En ce Con-
 uent y ha continuellement plus de douze cens & quelque fois
 mille quatre cens Nonnains, d'vne mesme profession, lesquelles **D**
 avec honnestes exercices, & bons exéples soubz le gouuernemēt
 & regime de quatre matrones de leur bande, entretienent com-
 mendablement leur religion & ceremonies. Mais elles ont pou-
 uoir d'aller non seulement ça & la, pour leurs besoignettes, mais
 faculté aussi d'en pouuoir sortir, se deslier, & eux marier à leur pla-
 sir: tellement que se repentant de leur premiere deliberation, ou
 bien tirees par les parens ou par quelque autre occasion, elles en
 sortent librement sans aucun scrupule ou reproche. **E**

M A L I N E S iadis appartenoit (laissant derriere les temps plus
 anciens) a la tres-illustre maison des Bertoldes, mais manquant
 icelle race de legitimes heritiers, apres plusieurs pretentions &
 guerres, paruint dernieremēt par moictié a l'Euésque du Liege, &
 pour l'autre moictié au Conte de Gueldres: lesquels layans rete-
 nue quelque temps, finalement l'an M. CCC. XXXIII. (tesmoing le
 Meier, la vendirent & cederent a Louys de Niuernie, avec tout
 leur

- A** leur droict & iurisdiction. A cause dequoy semblablement se fusciterent, & esmeurent beaucoup de querimonies, & factions bel-
liques: car ledict Louys ne la vouloit recognoistre en fief du Duc
de Brabant, ainsi cōme aucunes fois selon qu'on disoit, ha esté re-
cogneue par les autres Princes: a la parfin apres plusieurs debats,
fut faict parentage entre Louys de Male, fils aisne du susdict Cō-
te de Flandres, & Marguerite seconde fille de Ian troisieme Duc
B de Brabant. Et combien que les guerres ne cesserēt point sy tost,
si se conioignirent ils neantmoins, a la fin, moyennant tel maria-
ge pacifiquement ensemble, les estats de la famille de Brabant,
auec les estats de la maison de Flandres, comme au discours Bra-
bantyn vn peu plus hault particulieremēt auons declairé. Mais le
bon Duc Philippe pere audit Charles, separa Malines, & voulut
qu'elle fust entierement Seigneurie a part, cōme encore est aujour-
d'huy: & hà demaine & iurisdiction d'importance, & notable.
- C** A DEUX lieues pres de Malines, sous icelluy demaine, y ha
le bon village de HEYST, situé sur vn hault mont auec sept petis
bourgs, partie autour, & partie au pied du ioug, appartenās tous
au village, lequel ha Seigneurie d'importāce, auec les mesmes pri-
uileges, ordres, & coustumes qu'ha la propre Cité de Malines: ap-
partient au Seigneur Iasper Schets.

CONTÉ DE HORNE.

- D**  R AVANT que nous esloigner d'icy, nous descriue-
rons aussi le Conté de Horne, car iacoit qu'il soit fief
Imperial, toutef-fois subalterne c'est à sçauoir sous l'ā-
cien Conté de Lotz, posé sur le territoire de Liege, est
neātmoins si annexé & adherent du Brabant, que nous nous en-
pourions mal passer, principalement estant Seigneur pour au-
tres estats qu'il ha au païs, Vassal du Roy Philippe, & en sa pro-
E tection, ie dy donc que Horne est vn Chasteau situé vn peu deça
la Meuse, pres de Ruermōde: lequel chasteau ha dignité de Cōté
& ha sous luy vn bon demaine, a qui il dōne le nom: & illec est
WEERT bōne ville auec vn fort chasteau, & est Seigneurie a part,
ou reside le Conte, loing de Ruermonde trois lieues: par Weert
passe vn eau naissant gueres loing de là, laquelle plus hault que
Horne pres de Neer vomist en la Meuse. Et contient ledict
Cōté, outre Wessen, & ladite Neer, autres villages & Seigneuries,
qui font tous ensemble (cōme dit est) vn estat ample & notable.

Ses Seigneurs sont de la famille tres-illustre de Montmorancy, F
 issus de France de la mesme maison de laquelle est Anne de
 Montmorancy, a present grand Connestable de France, hommes
 vrayment de tres-grande estime & reputation, comme est le pre
 sent Conte Philippe, Prince moult qualifié, & de grand valeur,
 lequel est Cheualier de la Toison d'or, Amiral de la Mer, &
 Capitaine de la garde des Archers du Roy, & ha gros reuenu &
 prouision. Or suiuant a dextre nostre description, vers le Leuant G
 nous entrerons en Gueldres, & de la tirant vers Septentrion vié-
 drons au Ponant, & aussi passant par Midy tournerons en Bra-
 bant, descriuant de main en main telles Regions qui premier par
 le chemin se presenteront deuant nous.

GVELDRES.



VELDRE, selon Sebastien Munster, est le H
 país qui estoit au temps de Cesar habité
 par les Menapes: autres escriuent par les
 Sicambres. Mais sa forme est tant extra-
 uagante, & tant desgregee du Rin, lequel
 iustement avec son Bicorne le diuise par
 le milieu, que ce n'est point de merueille,
 si quelque fois, les escriuains ne s'accordét I
 l'vn avec l'autre, toutes-fois il me semble, que ledit Cesar escri-
 ue assez clairement, que les Menapes habitoient de ça le Rin,
 tenans seulement occupé de l'autre costé le país circonuoisin a
 la riué dudiét fleuue: Le demourant du Duché estoit habité des
 Sicambres, & en partie des Bataues. Ce pays print depuis le nom
 de Gueldres (selon aucuns) de Gelduba, ville mëtionnee moult
 honorablemēt par Cornelius Tacitus, laquelle estoit situé sur le
 Rin, & a present est estainte. Sebastien Munster afferme, que K
 Wincart du Pont, premier Tuteur, & Seigneur du país, ensemble
 avec son frere Lupolde, fonderent le chasteau nommé Ponte-
 gueldre, qui est auiourd'huy la ville nommee Gueldre, dont
 toute la region prinst le nom de Gueldre. Laquelle region ha
 presentement du costé de Septentrion Phrise sur le chef, regar-
 dant de l'œil gauche le goulse de mer appelé *zuyderzee*: du Mi-
 dy ha en partie la Meuse qui le separe de Brabant, & en partie ha le
 país de Iuliers: du costé d'Orient ha en partie le Rin, & en partie
 le Duché

A le Duché de Cleues, qui diuise aussi ceste prouince en deux, combien que ce soit inegalement: d'Occident le plus droictement ha Holande avec le pais d'Vtrecht. C'est vn pais plat & bas, avec bien peu de montaignes, mais rempli de plusieurs beaux bois, & vtiles, entre lesquels est Echtervvalt desia d'escrit au discours general. Et est quasi tout le terroir tresfertile pour toute cultiuation, principalement pour le grain: en apres pour le bestail, ou y en ha grand quantité, & y en conduisent a pasturage pour engraisser, voire de Dānemark, il y ha specialement pres du Rin, de Vahal, & de la Meuse, pastures tres-belles & tres-amples. Gueldre embrasse le Conté de Zutphen, & autres pais: elle ha vint et deux villes murees asçauoir Nieumège, Ruermonde, Zutphen, Arnem, villes capitales, & principales, qui font les quatre Quartiers d'icelle Region: & sont situees comme en son lieu sera dict sur quatre fleues diuers, & sous quatre diuers Eueschez: en apres ha Harthem, Elburg, Hardervick, Wageninghé, Tiel, Bommel, Bronchorst, Doesbourg, Doetecum, Tsheremberghe, Lochem, Grol, Brederuoerde, Guelder, Stralen, Venloo, Waten-donck, & Erkelens. Apres y ha plusieurs autres villes, lesquelles iadis furent murees, mais par diuerses fortunes, & accidens sont a present ou pour la plus part desceintes de murailles: neant moins d'autant quelles sont encore en estat tollerable, iouissent des priuileges des autres villes, comme Keppel, Burg, Ghendt, Batemburg, Montfort, & Echt, avec autres lieux notables, que nous nommerons en leurs quartiers, & y ha plus de trois cens villages a clochers. Or venons a descrire quelque particularité sur toutes lesdites villes, & premieremēt des quatre principales, apres viendrons aux autres & finalement a la conclusion de tout l'entier Duché.

NIEVMEGHE.

E

NIEVMEGHE s'appelle aussi en leur lāgaige Royaume, & semblablement s'appelle Pied d'Empire: d'autant que comme ils disent, il fut constitué par Charlemagne, pour vn des trois sieges Imperiaux en ces pais: l'autre & principale de toutes estoit Aquisgraine, ou Aix, la troisieme Thiouille. Or quāt a son origine, Geldenaure natif de ceste ville, recite en son historie Batauique, que le premier fondateur fust Mago trespuissant Roy de Gaule fils de Dite, & que

de son nom il appelaſt ceſte ville, Mague, mais que venant depuis **F**
 Baton Roy des Cats en ces pays, & luy agreant telle ſituation,
 & nobleſſe tant ancienne, la feiſt reſtaurer & augmenter, la cein-
 dant de trois cercles de murailles, & qui la nommaſt par telle re-
 ſtauration & innouation *Noviomagum*. Il adiouſte ſembla-
 blement que Heſſius fils de Batonius, eſtant icelle ſa propre pa-
 trie la fauorifaſt fort, a cauſe de quoy la partie inferieure de ſon
 nom ſ'appelle encore auiourd'huy Mont d'Heſſius: il dict fina- **G**
 lement que par commun conſeil des Bataues, elle fuſt conſtituee
 pour la cité Royale, & pour chef de la Prouince. Comme il en
 ſoit, il eſt certain, que c'eſt vne ville moult ancienne, ſituee ſur
 la partie du Rin qu'on appelle Vahal, lequel eſt illec fort large &
 profond, loing de Raueſtein deux lieues. Eſt vrayement belle vil-
 le, puisſante, & tres-forte, & pleine de peuple, & de richesses:
 car depuis qu'elle eſt dernièrement retournee ſoubs l'Empire de **H**
 la maiſon d'Autrice, ſes citoyens ſe ſont fort appliquez a la mar-
 chandiſe, & aux eſtude des lettres, ou auparauant aux armes
 plus que a nulle autre choſe ſ'addonnoyent. Et neantmoins elle
 ha auſſi eu pour le paſſé es lettres diuers hommes illuſtres, les-
 quels ont eſcrit pluſieurs belles & dignes œuures, comme Theo-
 dore Borgue, Ian Henri, Ian Bronchorſt, & preſentement ha
 François Cranefelt Conſeillier au Grand Conſeil de Malines, hõ-
 me tres-docte & grand fauteur des vertus & des eſtudes: Gerard
 de Valckembourg ieufne homme de grand' doctrine, & de gran- **I**
 de eſpectation, & autres hommes renommez: car pluſieurs y
 en ha, qui attendent aux arts liberaux, pourquoy faire ont eſco-
 les tres-bien ordonnees avec ſept maiſtres principaux, qui enſei-
 gnent la langue Latine & la Grecque. Ceſte cité ha diuers tem-
 ples & lieux de deuotion, entre leſquels vn college de Chanoi-
 nes, nommé de S. Eſtienne: en apres entres les autres choſes di-
 gnes, ha vn ancien & beau chaſteau aſſis ſur le mont qui deſ-
 couure toute la ville, lequel chaſteau ils afferment qu'il fuſt fon- **K**
 dé, ou bié refaiét par Iulius Ceſar, pour Seigneurier & deſcouvrir
 le païs circonuoifin: & vrayement ne ſe pourroit trouuer lieu en
 tous ces quartiers, qui rendiſt plus noble, ne plus ample veuë
 de païs, de riuieres, de villes, & de villages, que ceſtuy-cy. Ils ont
 trouué en ceſte ville & autour d'icelle pluſieurs reliques des an-
 ciens Romains, comme beaucoup de medailles, & aucunes bel-
 les pierres de ſumptueux edifices, & monumens, & encore
 iournellement ſy en trouue. Ian de Valckembourg Citoyen
 d'icelle

- A** d'icelle, homme se delectant fort des vertus & des antiquailles, ha chez soy trois ou quatre belles pierres avec titres, & epitaphes de Capitaines & d'autres hommes grands. Nieumeghe est Vifconté, & est ville & fief Imperial, bat monnoye a sa volonté, comme font les villes franches de l'empire, & ausi n'a autremét l'appel a la Chancellerie de Gueldre, mais l'ha droictement a Aix en Alemagne: & n'ha pour cela autre suiectiõ avec l'Empire fors
- B** qu'une petite recognoissance & ceremonie de tribut, qui est que tous les ans elle enuoye par homme expres audict Aix vn grand plein de poiure. Mais le Roy Philippe comme Duc de Gueldre y ha sa iurisdiction, & superiorité & y fait ausi battre monnoye du mesme alloy & coin qu'il fait forger en ses autres villes Et est quant au spirituel suiecte a l'Archeuesque de Coloingne. Nieumeghe est ville capitale du Duché, & particulieremét chef du premier & principal quartier de Gueldre, sous lequel sont
- C** comprins & correspondent les villes & destroits des officiers suivants: Tiel & Bommel sont les villes closes & murees, & Ghent n'est pas muree mais priuilegee: les destroits sont premierement celuy du Borgraue, a sçauoir Viscõte de Nieumeghe & celles des Officiers desdictes deux autres villes, avec Bommelervvert: & puis ceux de la superieure & inferieure Betuue, c'est a dire Batauië & celuy d'entre le pais entre la Meuse & ledict Vahal. Nieumeghe finalement se conioinct avec le demaine des Princes de
- D** Gueldre, l'an M.CC.XLVIII. en ceste sorte: le Conte Othon secõd presta a Guillaume Roy des Romains 21000. marcs d'argent real, a condition que ne rendant point la mesme somme d'argent, au bout de certain temps iceluy estat luy demoureroit, & sous son demaine: ce que ratifia encore depuis Ridolf Roy de Romains, avec plus amples conditions. Ainsi par n'auoir depuis ou par negligence, ou par impuissance desdicts Princes redu lesdicts deniers, cest estat avec le Duché de Gueldres, sous certaines con-
- E** ditions s'incorporá.

LOING de Nieumeghe enuiron de deux lieues entre le Vahal, la Meuse est CRANENBOVRG petite ville avec vn College de Chanoines: de ceste ville est natif Theodore Poulman hõme docte lequel ayant avec grand' diligẽce, amitiẽ, & despẽs retrouues, plusieurs textes & exẽplaires escrit a la main, ha corrigé & amẽde quasi tous les Poẽtes Latins, avec grand' louange & honneur.

RVERMONDE.

RVERMONDE prend le non de la bouche du fleuve Ruer, ou elle est situee sur la Meuse : ceste ville est a trois lieues loing de Venloo, & est cité vrayement bien peuplee, bonne de richesses, & belle d'edifices, forte de situation & de murailles. De ceste ville nasquirent Barthelemy Prieur du Couuent de Bethlehem, qui ha escrit plusieurs œuures, & Denis Richel Moine du mesme Cōuent, Prelat vrayement docte & renommé, qui ha escrit avec grand loüange plusieurs œuures, comme particulieremēt raconte Triteme en son Catalogue des hommes illustres d'Allemaigne. Ruermonde est seconde ville capitale du Duché, & specialement est chef du second Quartier, soubz lequel est compris & correspondent les villes & destroits des Officiers suyants: Venloo, Guelder, Stralen, Wachtendock & Erkelens ce sont les villes : les destroits sont ceux des officiers des susdites villes. & en oultre ceux, les officiers de Kessel, de Mötfort, de Milder, de Crikenbeeck, & de l'Escoutete d'Echt. Et est cecy quant au spirituel subiect a l'Euesché du Liege.

PRES de Ruermode d'une lieue gist le beau village de KESSEL, avec vn bon chasteau, situe sur vn mont appartenant a son Seigneur patticulier, lequel village donne le nom a celle petite regio, appelee le pais de Kessel, appartenant au Roy. Ce lieu fut anciennement (selon qu'escrit Hubert Thomas, ville tres-importante, & est celle propre que Ptolomee appelle *Castellum*, metropolitain des Menapes.


ZUTPHEN.

ZUTPHEN est situee sur la riuée dextre de la riuere Isel, qui est (cōme desia ha este dict) vne branche du Rin. & dedans y passe aussi la riuere Berckel : Ceste ville est loing de Doesbourg d'une lieue & demie: est bonne ville avec vn beau college de Chanonies, ayās Prouost & doyé. de ce lieu fut le renomé & docte escriuain Gerard, métionné par ledict Tritemius & a present ha entre ses autres hōmes excellents, Ian Voerthuse Prouost de Deuenter, Prelat tresdocte, & grand antiquaire, lequel ha composé la belle œuure, qu'on appelle le *Phœnix*. Zutphē ha dignité de conté, dont le Roy entre ses autres titres prend cestuy cy : & est la troisieme ville capitale de Gueldre, & chef du troisieme quartier : soubz lequel sont comprises, & correspondent

A dent les villes, & les destroits des officiers suyuañts: Doesbourg Doetecum, Lochem, Grol, Brederuoerde, & Bronchorst sont les villes, & les destroits sont ceux des officiers des villes susdictes: & en oultre y ha vn general qui s'appelle le *Drossart* du Côté de Zutphé: & semblablement soubs ce quartier va & correspond la ville, Conté de Tpheremberghe, & va quand au spirituel soubs l'Euesque de Munster. Le Conté de Zutphen paruient soubs le dema-

B ne des Princes Gueldrois, par le mariage d'Othon premier Conte de Gueldres, avec la fille de Gerlac Conte de Zutphen, enuiron la M LXXXII.

A R N E M.

C  R N E M est appelee par Cornelius Tacitus, & par autres anciens auteurs *Arenacii*: est situee sur la riue droite du Rin a demie lieue pres, d'où il se diuise en deux branches, prenant la dextre le nom d'Isel, ou commence la fosse Drusiane, & la senestre retient le nom de Rin: est loing de Nieumeghe, & de Doesbourg par distance egale de deux lieues: est bonne ville & belle, chef du país de la Veluvve, & chef du quatriesme quartier de Gueldres, soubs laquelle vont les villes, & les destroits subsequents Wagheninghen, Hattem, Hardervvyck, & Elburg, & les destroits sont ceux des officiers desdictes villes, lesquelles sont toutes situees en la partie de Gueldre appelee vulgairement Veluvve, ou sont en outre plusieurs villages avec leurs officiers particuliers, soubmis toutesfois au general Drossart de la susdicte Veluvve, qui est vrayement vn petit país admirable embrassé de trois costez du golfe de Zuyderzee, du Rin, & de l'Isel, à cause dequoy il ha belles pescheries, & plusieurs beaux boscages pleins de bestes sauuages pour la chasse: & est quand au spirituel subiecte a l'Euesque d'Vtrecht.

D En ceste ville souloit faire residence le Duc de Gueldre, maintenant y reside le gouverneur de la Prouince. Semblablement y reside la Chancellerie, & Conseil de Gueldre, & de Zutphen: lequel Magistrat fut institué par Charles V. Empereur, quand par force d'armes il recouura ledict país, comme plus auant sera declairé, l'an M.D XLIII. ou il constitua vn Chancelier avec dix Conseillers: les quatre des plus nobles Seigneurs des quatre susdicts quartiers du país, & les six des hommes doctes es loix. Lesquels ministres exercent l'office de Iustice, avec grande auctorité

& sans

& sans aucun appel: A present sont en ce degré M. Adrian Nico-
 lai Chancelier, & Conseillier M. Christoffe Conte de Moers, &
 Seigneur de Zervvalde, M. Iaques Pieck Seigneur de Isendore, M.
 Ian de Witthorst Seigneur d'Horst & Drossart du pais de Kessel,
 M. Renaut de Appeldoren, & apres M. Iodocus Cranevelt Sei-
 gneur de Haren, le docteur Ian de Stalberge, M. Ierosme Lettin,
 le docteur Godefroy Panecoek, maistre Ian Vbrd lequel est aus-
 si fiscal, & Amelin van Amstel de Minden: & en oultre y ha en ce
 Conseil Thomas Roos Greffier, & Pierre de Saint Pierre sous-
 Greffier. Pareillement reside en ladicte ville d'Arnem vne Cham-
 bre des Comptes, laquelle fut instituee par le Roy Philippe l'an
 M. D. LIX. la ou tous les officiers de Gveldres, & de Zutphen, tant
 ceux de la iustice, comme les recepueurs des deniers doibuent al-
 ler rendre conte, & raison de leurs administrations. Auquel Ma-
 gistrat sont a present Thomas Gramaie, lequel auoit este premie-
 rement l'espace de quatorze ans Receueur general de toute le
 dict pais, Baulduin vander Boe, tous deux maistres des Contes,
 Theodore de Buré Auditeur & Reinir Dibbits Secretaire. Or pas-
 sons oultre, & touchons vn mot sur toutes les autres villes de la
 prouince vniuersellement, & en premier lieu de Hattem.

HATTEM est situee sur la riuie gauche dudit fleuue Isel, deux
 lieues loing d'Elburg, & est ville grosse & forte.

ELBURG gist sur le sein de Zuyderzee, du coste Occidental,
 & loing de Hardervick deux grosses lieues.

HARDERVICK est sur le mesme golfe de Zuyderzee loing
 de Wagheninghe cinq grosses lieues, Le feu s'attacha par
 fortune en ceste ville, l'an M. D. III, avec si grand furie & rigueur,
 qu'il la brussa toute en moins de trois heures, sauf cinq ou six mai-
 sons, avec perte totale des biens: y mouras plusieurs personnes,
 qui fust vrayement chose merueilleuse & miserable: mais elle a
 este depuis restauree en peu de temps, plus belle & plus forte
 quelle nestoit auparauant.

VVAGHENINGHEN est ville moult ancienne, & la mesme
 que Cornelius Tacitus appelle *Vada*, est situee sur la riuie
 droicte de la corne dextre du Rin, loing d'Arné & de Nieumege
 d'vn mesme espace de deux lieues, & loing de Culembourg qua-
 tre lieues.

TIEL est posee sur la dextre riuie du fleuue Vahal, deux lieues
 loing de Bommele: est ville moult forte, voire estant assie-
 gee par les Bourgoignons l'an M. D. XXVII. sousteint le siege deuant
 & s'en

F & sen despetra avec honneur. Elle ha demaine & iurisdiction sur ledict pais, & estat, lequel de son nom s'appelle *Tierresseent*.

BOMMEL gist sur la riuë dextre du mesme Vahal, loing de Bueren enuiron de deux lieues: est belle ville & forte, chef de tout iceluy estat, qui mettent en Isle ledict Rin & la Meuse. Laquelle Isle est la mesme, que Cesar descriuant ladicte Meuse cõmemore pour Isle des Bataues, & est auourd'huy appellé, l'estat de BOMMELERVVERT, ou y ha plusieurs bons villages, & entre iceux ROSSEM, dont estoit Martin van Rossem, Capitaine moult renommé. De Bommel fut pareillement Gerard Moringue Theologien celebré, & ha presentement Albert Leonin docteur tres-fameux.

BRONCHORST est situé sur la dextre riuë de l'Isel voisine a Zutphen d'vne lieue.

DOESBORCH est située a l'issue du fleuue, appellé le vieil Isel, lequel naist en Westphalie: & courant vers Maistral, H passe par Bochoult, par Burg, & de là touchant Doetecum, audict Doesburg desbouche en l'autre fleuue d'Isel.

DOETECVM est situé sur le vieil Isel, a vne lieue pres de Doesbourg.

TSHEREMBERGHE est pres de Doetecú a vne lieue & demie: est bonne ville avec demaine & iurisdiction, tellement qu'elle ha dignité de Conté, appartenant a son propre Seigneur Conte Guillaume, Prince moult qualifié.

LOCHEM est sur la riuere Berckel, loing de Zutphen de deux lieues.

GROL est a deux lieues pres de Brederuoerde.

BREDERVOERDE est loing d'Aenholt deux lieues.

GVELDER est la ville, qui donna, comme dessus est dict, le nom a tout le Duché, & est pres de Stralen deux petites lieues.

KSTRALLEN est pres de Wachtédonck d'vne lieue, & demie. De ceste ville fut Jaques de Stralen escriuain renommé, mentionné par Tritemius: Lequel Tritemius nomme aussi Rogier Sicambre Gueldrois, pour grand escriuain de beaucoup de choses, mais il ne declare point le propre lieu de sa naissance.

VENLOO est posée sur la droicte riuë de la Meuse, a vne lieue & demie pres de Stralen: est bonne & forte ville, ou dernièrement l'an M. D. XLII. le Duc de Cleues se vint rendre a l'Empereur

reur, & suyuit l'accord entr'eux deux, duquel nous parlerons plus A
 auant. De ceste ville fut Guillaume de Velde homme tres- docte.

VVACHTENDONCK est posee sur la riuere de Niers,
 loing de Ghelder quasi deux lieues.

ERKELEN s gist entre les confins du Duché de Iuliers, loing
 trois lieues de Ruermonde, & est bone ville. Voyla toutes les
 villes closes de Gueldres, lesquelles sont vrayement peuples &
 riches: les autres six non murees dessus mentionnee sont les sui-
 uantes, & premierement.

KEPPEL est sur la vieille Isel, a demie lieue pres de Doef- B
 bourg.

BVURG est sur la mesme vieille Isel, a vne lieue pres d'Aen-
 holt.

GENT est posee pres du Vahal, & loing de Nieumeghe vne lieue.

BATEMBOURG gist sur la Meuse, & loing de Nieumeghe &
 de Tiel, quasi en pareille distance de deux lieues. Est lieu se- C
 lon la renommee tres-ancien, d'autant que les habitans affer-
 ment, que ce fust le premier chasteau, que fondaft Batonius desia
 mentionné cy dessus, & aussi que de luy print le nom: appartient
 a Guillaume de Bronchorst, Seigneur tres-noble.

MONTFORT est situé a vne lieue pres de la Meuse, & a vne
 lieue pres de Ruermonde, & ha chasteau raisonnable.

ECHT est a vne lieue pres de Montfort, & est tout pres du
 bois qui d'elle prend le nom d' Echtervalt.

CVLEMBURG est fief de Gueldres, mais non pas en son ter- D
 ritoire, gist sur la gauche riuie du fleuve Leck, pres de Buré
 vne lieue est bonne ville, avec grand Seigneurie & iurisdiction:
 tellement que dernièrement elle fut par le Roy Philippe erigee
 en Côté: appartient a son particulier Seigneur, personnage tres-
 noble & doué de beaucoup de rentes.

BVREN n'est ny fief ny territoire de Gueldres, cōme aucuns E
 descriuent, mais pais a part, cōbien quil soit es cōfins d'icelluy
 Duché: est situee pres la riuie de Linghe, sur vne petite eau qu'o
 souloit appeller la fosse des Moles: est pres de Tiel vne lieue, &
 est ville raisonnable, avec vn Chasteau tres- fort, & ha dignité de
 Conté, avec villages & territoire De ceste ville naquist Ian Peren-
 nius homme tres- docte, & grand Poëte: Cest aussi ou naquist
 Obert Gifanius encore ieusne homme, mais mout estudieux, &
 docte en l'une & l'autre langue, De ce lieu estoit Seigneur &
 Conte

Buren

A Conte le valeureux Maximilian d'Egmont, lequel apres auoir laif
fé bonne renommee de ses prouesses, morut a Bruselles l'an M.D.
XLIX. auquel estat succeda la fille, laquelle mariee quelle fut, avec
le present Prince d'Oranges, luy ayant enfanté deux enfans, à sça
uoir masse & femelle, passá a meilleure vie: & ainsi a elle succeda
en lestat Philippe Guillaume aîné, Or que cecy suffise quant aux
villes & autres lieux du Duché de Gueldre: auquel ne se doibt
B obmettre, comment ses trois estats sont des Barons, des gentils
hommes, & des villes, sans faire mention de l'estat ecclesiastique
comme toutesfois lon fait quasi par toutes les autres Regions du
país.

TOUTE la Prouince de Gueldres ha ses hommes braues, &
belli-queux, tant a pied qu'a cheual, iacoit qu'une bonne partie
d'iceux s'appliquent auiourd'huy grandement a la mercature.
Ce furent les premiers peuples de Gaule, qui au temps de Iulius
C Cesar vindrent sous l'empire des Romains, & les premiers, qui
sen despestrerent quand ledict Empire declina. Mais ils furent
incontinent subiuguez des françois, neant-moins prenans bien
tost l'occasion, secouerent le ioug, & commencerent a eux
gouerner sous Seigneurs particuliers du propre país: & ce fut
au téps de Charles le Chaulue Empereur, & Roy de France: Les-
quels Seigneurs s'appelloyent Tuteurs, & estoient par le peuple
mesme (selon leur merites) creez & esleus. Le premier fut Win-
D card, qui fut celuy, cōme desia auons dict dessus, qui ensemble
avec son frere, fonderent le Chasteau de Gueldre. A luy succe-
da Gerlac son fils, l'an DCCC. x. & pour abbreger furent sept
Seigneurs de la mesme famille, qui succederent subsequemment
l'un a l'autre en la Tutelle, & Seigneurie: le dernier des quels fut
aussi appelé Winchard, lequel laissa vne fille nommee Aleide,
qui se maria avec Othon Conte de Nassau: lequel Othon fut
le premier Seigneur de Gueldres, qui fut orné de tiltre de Conte,
E lequel tiltre luy attribua l'Empereur Henri troisieme, l'an, M.
LXXIX. Mais mourát Aleide il print depuis pour femme vne fille
de Gerlac, Côte de Zutphé, qui fut tué en la bataille entre Con-
rad Euesque d'Vtrecht, & Theodore V. Conte de Holande,
dont cest estat (comme dessus auons dict) se vint a coniondre
avec le Duché de Gueldres. Othon laissa apres luy les Contes
suiuans, Gerard, Henry, Gerard, & Othon deusieme sur nom-
mé le Pied Tortu. Ce fut celuy qui gaigna Nieumege par le mo-
ien, que dessus a esté declaire: cest Othon fit ceindre de mu-
Y railles,

railles, enuiron l'an M. CC. XXIX. car auparauant n'estoyent que **F** villes ouuertes en guise de villages faisant en ces temps la plus les petits princes, que ne font pour le iourd'huy les grans) Ruermode, Arnem, Hardervijck, Bommel, & Wagheninghe au pais de Gueldres; & semblablement Gock au pais de Cleues, & a toutes donna priuileges de Cité. A cest Othon succeda Renault son fils, & a luy le fils, du mesme non de Renaut, lequel eut de l'Empereur Louys de Bauiere, en la diete de Francfort, dignité de **G** Duc l'an M. CCC. XXVIIII. comme aussi en la mesme diete l'eut le Conte de Iuliers. Apres ce Renaut tindrent le gouuernement, mais non sans discorde deux de ses fils, l'vn nommé Arnould, l'autre Edouart : lesquels mourans demourerent tant seulement deux filles de Renault, asçauoir Ianne, & Isabeau naies toutes deux de deux meres, entre lesquelles soudainement pour cause du regime ensuiuyt gran' guerre, Mais mourant Isabeau sans enfans, Ianne demoura depuis Duchesse, d'ot son filis Guillaume **H** fut cree pour Prince, & fut cestuicy le quatriesme Duc de Gueldre, le quel mourant sans hoirs, Renault son frere le quatriesme Duc de Iuliers, herita ledit Duché: & ainsi fut il cinquiesme Duc de Gueldres. A Renault succeda son vniue fille, laquelle fut coniointe par Mariage, avec Arnould d'Egmont, descendu d'une fille du premier Duc de Gueldre, d'ot ledict Arnould fut le sixiesme Duc de Gueldrois. Apres aduint q̄ Adolf son fils, lequel est conté pour le septiesme Duc, impatient de la longue vie du pere, **I** le feict par nuict prisonnier en Graue, & le conduit non sans beaucoup de rudesses au Chasteau de Buren. Ou il fut (selon plusieurs auteurs) l'espace de six ans: mais Philippe de Commines S^r. d'Argenton escriuain louable, lequel en ces temps là estoit mout familier, & seruiteur du Duc Charles de Bourgoigne, & qui apres entreuint en ceste pratique, escrit ce qui semble plus vray semblable, tant seulement six mois. Or ne pouuant ceste meschanceté supporter Pape Paul second, & l'Empereur **K** Frederic troisieme ils commirent au susdict Duc Charles de Bourgoigne, que par main forte il l'allast deliurer: ce qu'entendant Adolf, & considerant, que le Pape & l'Empereur ne s'en mesloyent pour peu; considerant d'autre part la grand' puissance du Duc Charles, & sa valeur, il recita a la fin son pere de prison, & tous deux sous la foy du Duc Charles, l'allerent trouver a Dorlens en Artois: ou ledict Duc procurant pour l'affection qu'il portoit a Adolf, que Arnould cedast le Duché au fils, & qu'il

A qu'il se contentast comme fort vieux, qu'il estoit de la ville de Graue avec trois mil florins de rente par an : Adolf barbare & cruel apres luy auoir proposé ces conditions, respondit qu'il eust mieux aymé iecter son pere en vn puitz, & luy suiuir apres, que de les accepter, & que son pere auoit regné quarante quatre ans, & que pourtāt estoit chose raisonnable, que luy aussi paruinist desormais au dit Duché, adioustant que quant aux trois mil florins il se pouroit bien accorder, mais qu'il vouloit que son pere se partist du país, & iamais plus n'y retournast. Le Duc de Bourgogne desdaigné de voir cruauté & barbarie si grande, en faisoit avec luy plusieurs demonstrations, tellemēt qu'Adolf craignant son courroux, s'enfuit desguisé pour retourner en Gueldre; mais estant recogneu pres de Namur, il fut prins, & mené a Viluorde, & dernièrement a Courtray, ou il fut aussi longuement prisonnier, que vesquit le Duc Charles. Alors estant ledict Adolf

C deliure par les Gantois, & constitué leur Capitaine, pour mener guerre contre Louys vnziésme Roy de France, fut peu apres tué par les François en Bataille, sous Tournay tresmiserablement, payant en partie la peine de sa cruauté enorme & vilaine. Mais tandis qu'il fut en prison, le Duc Charles acheta (selon le Meier) d'Arnoult tout le país de Gueldre, & de Zutphen, l'an M. C C C C. L X X I I. lequel Arnoult mourant peu de iours apres en sa ville de Graue, institua apres plusieurs ruses pour son heritier Charles, excluant son fils Adolf, comme de luy rebelle & contumax.

D Toutefois ne voulant le Gueldrois accepter, ne la vendition, ne le testament d'Arnoult, Charles alla avec grosse armee en ces quartiers, & par force & par droict print la possession desdits país, faisant iurer au peuple foy & loyauté, & au mesme temps pour plus de corrobrement, & assurance il acheta de Gerard Duc de Iuliers, & ses enfans tous le droict, & actions quilz prétédoient en tels país, & estats ou il eussent peu prétédre,

E enuoyant Charles & Philippette enfans d'Adolph nourrir en Flandre. Par ceste voye vint & posseda le Duc Charles paisiblement ledit Domine, toute sa vie durant, & a son trespas le laissa en heritage a Marie sa fille vniue, laquelle fut donnée en mariage a Maximilian, qui depuis fut Roy des Romains. Apres aduint que les Gueldrois, ne voulans point obeir audit Maximilian lui greuement courroucé s'en vint avec grosse armee à Bolduc. Auquel les estats de Gueldre fort espouantez, retournans a santé tous immediatement a luy se rendirent, & luy iurerent

le serment deu de loyauté. En ceste sorte sans esprendre sang, F
 Maximilian avec l'autorité seulement, appaisa ladite prouince,
 & luy fut subiecte iusques a ce que Charles fils d'Adôlph, apres
 auoir esté prins a Bethunes des François avec le Côte de Nassau,
 & par eux apres deliurez, retourna en Gueldres, la ou sans aucu-
 ne difficulté il fut reçu de ceux du pais, pour Seigneur legitime,
 & luy fut fait hommage : tellement qu'il est conté pour le
 huictiesme Duc. Cestuy-cy fut Prince moult belliqueux, telle- G
 ment, qu'il mena guerre contre tous les Potentats ses voisins, &
 specialement contre Albert Duc de Saxe, Seigneur feudataire de
 Frise, & gouverneur d'une partie de ces pais-bas, pour Maximi-
 lian, & pour Philippe son fils. Semblablement mena guerre
 trescruelle & aspre contre les Capitaines & Gouverneurs de
 Charles Empereur. Finalement y eut accord entre eux pre-
 mierement en Gorcum, l'an M. D. x x v i i i. & apres vne autre fois
 en Graue l'an M. D. x x x v i. Les conditions en sustance furent H
 telles, Que le Duc Charles tiendrait en fief de l'Empereur, cō-
 me Duc de Brabant, & Côte de Holande, le Duché de Gueldres,
 & Conté de Zutphen pour soy, & pour ses enfans legitimes: mais
 que mourant sans enfans, lesdits pais retourneroyent librement
 a Charles V. ou a ses heritiers. En oultre que ledict Duc Charles,
 retiendrait en sa vie l'estat de Gruninghe, & le Chasteau de Co-
 uorden, avec son territoire: Ce qui retourneroit apres son deces
 a l'Empereur, & a ses successeurs legitimes. Deux ans apres a sça- I
 uoir l'an M. D. x x x v i i i. mourut ledict Duc sans hoirs, dont ces
 pais retournoyent par droict à Charles V. Mais pretendant
 aussi le Duc de Cleues & de Iuliers, pour les anciens droicts
 audict Duché de Gueldres, & Conté de Zutphen, iceux peu-
 ples vn peu auant, durant la maladie du Duc Charles,
 voyans qu'il les vouloit reduire par amour ou par force sous
 l'Empire des François, festoyent mutinez, & ainsi adorant plus
 le Soleil Orient, que l'Occident auoyét appelé, non point Ian le K
 viel Duc, mais le ieusne Guillaume son fils, lequel s'estant la
 soudainement transporté, fut par lesdits estats reçu & iuré pour
 Prince, & puis fut confirmé à la mort du Duc Charles. Sembla-
 blement mourant le Duc Ian son pere, fut consolidé l'an M. D.
 x x x v i i i i. & ne peut l'Empereur avec toutes ses raisons, & au-
 thorité s'en faire Seigneur. Aduint apres que l'Empereur estant
 en Espagne l'an M. D. xxxxi. le Roy de France, & le susdict Guil-
 laume de Cleues luy feirent la guerre; dont l'Empereur venant
 l'annee

*Obijt caroly dux
 gelw 1538 et ad
 1543 corripit caroly
 ducatu gelw a dux
 elinonfi x bellu*

A l'année suiuaute en ces Quartiers avec grosse gendarmerie, foudain par force & vigueur des armes meit ledict Duc & le Duché en sa puissance. Lequel Duc effrayé de si mauuaise fortune, & d'un ennemy si puissant, ceda subitement par accord a sa M^{re}. toutes les raisons & pretensions qu'il pouuoit auoir esdits pais. Et consentirent les Estats mesmes du pais librement avec certaines pactions, & conditions contenues au traicté de l'accord. Ainsi retourna le Duché de Gueldre & Conté de Zutphen sous l'empire de la maison d'Autricce a Charles V. empereur. come à leur Seigneur l'an M. D. XXXXIIII. Et fut depuis l'an M. D. XXXXVIIII. aussi accepté de tous les Estats, & fut fait le serment, & hommaige au Prince Philippe son fils, pour futur & legitime S^r. Lesquels pais sont a present gouuernez pour sa M^{re}. par le Conte de Meghen. Et faisant fin a la description de Gueldres, & de Zutphen passerons outre aux autres Regions.

O V E R I S S E L



D E S T A T & Seigneurie d'Ouerissel ainsi appelé vulgairement, d'autant qu'il est situé de la fleuue Isel, pource que *Ouer*, en flamand signifie, en Latin *trans*, dont des Latins est appelé *Transisselana*. Laquelle ha du costé de Septentrion la Frise appelee Occidentale, du midy ha Gueldre, d'Orient ha Wesphalie, & du costé d'Occidet ha le goulfe de Zuiderzee avec la-dicte riuere d'Isel. Ceste region est diuisee en trois estats, a sçauoir Island, Drent & Tuent, laquelle Region est platte, bonne & fertile tellement qu'entre les autres choses elle rend grain tres-parfaict, Elle ha la riuere de Vidre & autres petites riuieres: en apres plusieurs forests amenes & vtils, combié quelles soyent petites & sans nom. Elle embrasse huiet villes closes ou murees, a sçauoir, Deuenter, Zuol, Campen, Vollenhoue, Steenvyck, Hasselt, Oetmarsen, & Oldezeel & de plus y ha dix lieux moult principaux & d'importance, lesquels ont tresamples priuileges, & sont ceux cy, Meppel, Guelmuyden, Coeuorde, Haerdemberghe, Omme, Almeloe, Goer, Diepenhem, Delden & Enscede: ha en outre ledict pais plus de cent villages, mais Deuenter est chef de toute la

te la Seigneurie, de laquelle premierement parlerons, & puis des autres.

DEVENTER est situee sur la riue dextre du fleuve d'Isel, loing de Svvol quatre lieues: est grosse ville pleine de bons & beaux edifices, & moult peulee: & la metropolitaine de toute ladicte Region. De ceste ville nasquit Gerard furnommé pour ses vertus Magne, lequel ha composé moult doctement plusieurs belles œuures, comme est declairé par Triteme au cathalogue qu'il fait des hommes illustres d'Alemaigne. De ceste mesme ville est Jaques de Deunter, grand Geographe comme il appert par plusieurs de ses œuures.

SVVOL gist sur vn petit courant, qui desbouche au fleuve Vidre, & est loing de Campen vne grande lieue, & quatre de Deunter, & est bonne & forte ville.

CAMPEN combien qu'elle soit comprinse en la Transiselane, si est elle situee de ça le fleuve Isel, a sçauoir sur la riue gauche pres de l'issue, & loing de Deunter quatre lieues: est cité moult importante, grande & belle. De ceste ville nasquit le tresrenommé Albert Pighius, homme fort lettré en toutes sciences, principalement en Theologie, dont il ha escrit viuement contre Martin Luther. Il fut pareillement Professeur de Cosmographie & grand fabricant d'instrumens Mathematiques: dont par ses vertus si rares fut moult acceptable & bien voulu de Pape Adrian sixiesme, & vesquit avec luy beaucoup de temps, l'accompaignant d'icy en Espagne, & d'Espagne en Italie. Ne luy manca pourtant apres la mort d'iceluy Pape Adrian, la faueur & grace, tant de la Court, que du peuple Romain. D'autant que Pape Clement l'eut tousiours en grande estime, le mesme fait ausi apres luy Pape Paul troisieme, de qui en l'art de Mathematique il auoit esté precepteur. Tellement que Albert chargé d'honneur & bien prouueu de richesses, retourna a la fin a la patrie, ou y ayant vescu quelque temps bien voulu d'vn chacun, il mourut finalement avec grand louange. Et a present vit son nepueu Estienne Pighius homme docte, vertueux & grand antiquaire.

VOLLENHOVE est sur le sein de Zuyderzee, loing de Steevyck deux lieues, est bonne ville, en laquelle le gouverneur de Frise & d'Ouerissel reside le plus du temps.

STEENVYCK est posee sur la petite riuere de blockesil, qui vomist en Zuyderzee, a vne grosse lieue pres de Meppel.

A H A S S E L T est située sur ladicte Vidre, loing de Vollenhoue deux petites lieues : & est bonne ville & riche.

O E T M A E R S E N est loing d'Almeloe trois lieues.

O L D E Z E E L est a vne lieue pres de Oetmarsen , & sont certes toutes villes raisonnables. Or difons vn mot sur lesdicts lieux memorables , a sçauoir ceux qu'auons nommez peu plus hault, & premierement de Meppel.

M E P P E L est posée sur vn petit courant , loing de Coeuerden quatre lieues.

G H E E L M V I D E N est iustement sur lissue du fleuue Vidre, au milieu entre Hasselt & Vollenhoue, a vne lieue pres de l'vne & l'autre.

C O E V O E R D E N est pres de Hardemberghe d'vne lieue.

C H A R D E M B E R G H E est sur le petit fleuue Vechte, qui naist en Westphalie, & passe par ceste ville: & de là se conduisant a Omme, peu plus auant desbouche au Vidre.

O M M E est loing de Ardemberghe deux petites lieues.

A L M E L O E est situé sur ledict Vidre, loing de Ghoer deux lieues

D I E P E N H E N est loing de Delden deux lieues.

D E L D E N est a vne lieue & demie pres d'Enschede.

E N S C E D E est distant de Oldezeel vne lieue.

E L E S gens de ceste Region, tout ainsi qu'elles sont posées entre les Gueldrois, & les Frisons, aussi semblablement participēt elles de la nature & des coustumes desdits païs. Ce païs iadis appartenoit au demaine des Euesques d'Vtrecht, mais dernièrement, qui fut l'an M.D. XXVII. l'Euesque Henri de Bauiere, pour les mesmes difficultez & causes, quil transporta & quita le temporel de l'Estat d'Vtrecht (comme plus auant sera declairé) a l'Empereur Charles V. ainsi luy transportail ses actions de la Seigneur d'Ouerisel, & apres l'an M.D. XLIX y fut reçu & iuré Phillippe son fils pour Prince futur, dont entre ses autres titres, le prent aussi de ceste Region: laquelle est a present gouernee pour sa Maiesté par Ian de Lignes, Conte d'Aremberghe, Gouverneur aussi de la Frise. Et suffira cecy quant au Païs d'Ouerisel, entrons maintenant en Frise.



PHRISE selon qu'on lit, fut ainsi appelée de Grunius Troianus, pour la Phrise de l'Asie mineure: lequel Grunius lon dict auoir esté celuy, qui fonda Gruninghem & que ainsi de son nom l'appelast. Aultres escriuent (tant sont les hommes conuoiteux d'annoblir la patrie) quelle se nōmast Phrise de Phrius fils d'Alan frere de Mesa nepueu de Sem & que ces Phrisons donnerent le nom a la Phrise Prouince de l'Asie Cornelius Tacitus auteur tres-graue & grand obseruateur des choses d'Allemaigne, escrit que les Phrisons sont Allemans naturels, & peuples de là le Rin. Le grand President Viglius concordant avec bons auteurs, dict que les Phrisons retiennent leur nom sur tout autres peuples d'Allemaigne, qui l'ont changé. & pour tant qu'ils s'appellent ABORIGINES, d'autant qu'ils maintiennent encore leur nom, & siege originel. Sebastian Munster & aultres monstrent, que ceste Phrise fust iadis Royaume, & quelle s'estendoit avec diuers noms, depuis les bouches du Rin long le bord de la Mer Oceane iusque a la Cinbrique Chersonese. aujourd'huy appelle Dannemerc citerieur. Mais la partie que principalemēt pretendons d'escrire, appartenant au Roy Philippe, est proprement la Region, laquelle des les temps plus anciens a tousiours eu (comme dict est) son nom de Phrise, & a esté plus fameuse & plus prisee. Ceste partie est seniblement appelée, Phrise Occidentale pour la distinguer de l'autre partie vers le Visurge, qui est appelée Phrise Orientale, ou le Roy Philippe (comme plus bas sera monstre) a de là la fleuue Amasius la ville de Linghen & quelque autre iurisdiction & superieureté. Je ne parleray point ici de la partie opposite, laquelle anciennemēt & encore aujourd'huy par aucuns, est appelée West-Phrise, ou sont les belles villes de Horne, Einschuisen, Alckemair, Medemblick & autres, d'autant que les Hollandois la tiennent pour vraye Hollande & ainsi communement s'appelle, & s'escrit, & en oultre va sous le mesme gouvernement de Hollande, separé de celuy de Phrise non moins, qu'il soit separé du grand golfe, ou sié de Zuiderzee l'une prouince de l'autre: pourtant suiuant l'usage commun avec paix & repos de qui sentist aultrement, & sans preiudice du país, ou de personne nous reseruerons de la d'escrire a son lieu

A son lieu. la-dicte Frise Occidentale, ha du costé de Septentrion, & de ponant la Mer Oceane du midy le país d'Ouerissel, & du Levant le susdict fleuve Amasius appelé en langue Teutonique *Ems*, qui la separe du país de Westphalie: ha dessous soy illec en la mer bien pres aucunes Islettes, les principales desquelles sont Scheling, & Amelant avec aucuns villages. Et ne se voyent en ladicte province autres fleuves courans, fors que Ems & Lauvve

B mais bien prochain y ha le Vidre, & Visurge, & puis y ha par tout canaux tres-grands & frequens, faicts artificiellement a la main, pour la commodité de conduire biens & marchandises d'un lieu a l'autre, & pour la necessité d'y faire escouler & donner issue, par iceux aux eaux superflues du país. Lequel país est plus plein d'estangs, mareschages, & incultiué, i'entés incultiué de semences notables, car du reste il est entretenu diligemét: car ce sont quasi toutes belles prairies, pour la pasture du Bestail,

C & terroir a faire tourbes, & est si bas principalemét vers la marine, qu'incontinent que l'Authomme approche, iusques au Printemps, en vne grand' partie a paine peut on faire chemin sinon par eau: a cause de laquelle chose sy voyent beaucoup de villes, & villages edifiez a propos, & artificiellement vn petit releuez, & remparees de tres-fortes diques & merueilleuses, disposees es lieux opportuns, & contregardez & conseruez avec tres-grande diligence. Bien peu de grain sy seme, pourautant que

D pour les grandes eaux, qui commencent de bonne heure, & s'en vont tard, par la plusgrand part de la Region il se gasteroit: dont est mestier, qu'ils se prouoyét de Dänemarc & du país plus mediterranean. Ne sy faiçt point de vin pour la grád froidure, dont faut qu'ils faydét de celuy de France, d'Allemagne, & d'Espagne. En la pluspart semblablement pour le mesme deffault de forests, & boschage ne sy faiçt bois pour brusler, mais a cecy, la nature y ha prouueu du terroir, duquel se caue si grád abödance de tourbes, que non seulement ces peuples la en ont a planté, mais leur en demeure de reste, pour en prouoir plusieurs aultres país dõt ils retirent vn merueilleux argent.

M A I S pource que ceste chose des tourbes est tant importante en ces país-bas, & est matiere tant considerable nous descriuerons briefuemét qu'elle elle soit, & sa nature. Le dy donques que Tourbe est vne certaine superficie de terre en pastee, & tenante, laquelle s'engendre es lieux bas & aquatiques, principalement pres de la mer: Ce semble à la voir bois destrempé, & conso-

consolidé avec mistion de terre; & ou elle est plus grasse est
 meilleure, & ou plus maigre pire, selon la nature du terroir où
 de leau, qui la mouille. Ceste matiere semblablement va cy plus
 & cy moins en terre: & aucū lieu va vn quartier d'aulné ou deux;
 ailleurs vne aulne deux, & trois, & en autres lieux beaucoup plus
 & en trouue lō aller profond iusques à six ou huit aulnes, & d'a-
 uantage. Mais tant plus elle s'enfouee, tant moins elle se spars
 en terroir, que tu en voira çà & là vne piece comme vne fosse, ou
 vn puits & a l'entour est toute terre, & sablon ordinaire: toutef-
 fois la ou elle demeure plus sur la superficie, là en produit elle en
 quelque endroit les champagnes entieres, qui semble propre-
 ment vne croste et vn iect de la Terre. Elle se taille par les champs
 en esté quand il fait bien sec, à vsage de gasons, mais celle des fos-
 ses profondes, est tant liquide, que ce semble paste, dont cauee
 qu'elle est se laisse vn peu essuyer, & puis sen fait des pieces, com-
 me demibriques. Aussi pour la purger & essuyer est besoing
 qu'elle demeure longuement à l'air, & au soleil: apres se met en
 vsage & si tost qu'elle sent le feu elle le reçoit, & de soy mesme
 petit à petit s'allume sans autre ayde de flamme; sans iamais ses-
 taindre iusques a ce quelle ne soit du tout consumee, & reduite
 en cendre. Elle fait meilleur braise, plus chaude, & plus d'ura-
 ble que ne fait le charbon, tellement que pour la cuisine elle fait
 merueilleux seruice: mais il y en ha d'vne sorte, specialement
 de celle, qui se trouue plus pres de la mer, la quelle en l'allumāt
 iette vne fumee grosse & mal sentant, & nuiroit a la santé de qui
 n'en fust accoustumé. Lon treuve de ceste tourbe nō seulement
 en Phrise, mais aussi en Hollande, en Zelande combien quelle
 differe vn peu de l'autre, en Flandre, en Gueldre, en quelque
 endroit du Brabant, & en autres lieux du país pres de la mer, ou
 y ha cherté & disette de bois, qu'il semble vrayement que la
 Nature benigne, avec ceste prouision, pour commodité de
 l'homme ait proueu à tel deffault. Aussi se brusle au país de
 Frise, pour les gens rustiques (tant y est grande la quantite de ces
 bestes) fiente de beuf seiche. Mais la sustance & le fondement du
 fruiet d'icelle prouince consiste au bestail, lequel rend fruit mer-
 ueilleux. Les beufs y sont tres-grands, & les meilleurs de tous
 ces país bas, & peut estre de toute l'Europe, encore que ceux
 d'Angleterre soyent tres-excellens: tellement qu'il en sort en
 tous quartiers quantité infinie, & sort de là semblablement
 grand nombre de vaches tres-fecondes. Elle produit naturelle-
 ment

A ment beaucoup de cheuaux beaux & bons, principalement pour la guerre.

CESTE region se repartist en quatre estats principaux, le premier est Gruninghen, combien qu'il soit membre qui a par soy (comme sera dict) tient degré & tiltre: Le second est le Conté d'Ostergoy: Le troisieme le Conté de Westergoy: & le quatrieme le Conté appelé Septforests, pour sept bois qui y sont l'un pres de l'autre. Chacun desdicts estats ha soubs soy villes, villages, & iurisdiction de païs: dont on conte qu'en toute la Phrise Occidentale, compris les murees, & celles qui sont munies de diques & fossez avec les mesmes priuileges des autres, soyent treize villes, a sçauoir Gruninghé, Dam, Leuwarden, Doccum, Franicker, Volsuarredt, Sneck, Ilst, Sloten, Harlinghen, Worcum, Hindelopen, & Staueren: & conte lon y estre en tout quatre cens & nonante villages, entre lesquels en ha plusieurs, que pour estre moult peulez, & richez ont du Prince plusieurs beaux priuileges, mais disons quelque particularité sur chacune des susdictes villes, & premierement des Mediterranees, commençant a Gruninghen, & puis viendrons aux villes maritimes.

GRUNINGHEN.

D GRUNINGHEN selon aucuns, print le nom, comme dessus auons dict, de Grunius Troyan, Munster escrit qu'il fut Franc de nation, c'est a dire, François, & peut estre l'un & l'autre, pource que les François afferment estre issus de prime origine de Troye. Est a vingt-neuf degrez & vingt-quatre m. de longitude, & a cinquante-trois degrez & seize m. de latitude, & est distante de Leuwarden six lieues: par elle passent plusieurs eaux par tresgrands canaux faict a main, la pluspart d'iceux y tirez ingenieusement avec l'art & l'industrie.

E Est bone & grosse ville: ha loix, estat, & Seigneurie a part, avec iurisdiction & confederation de beaucoup de villages, & païs circonuoisins. De ceste ville nasquist le tres-docte & renommé Rudolphe Agricola, lequel apres auoir escript plusieurs œuures dignes, mourut a Heydelberghe en Alemaigne, dés l'an M. cccc. lxxxv, par ou passant le President Viglius, comme bening compatriot, feit poser a son sepulchre vne belle tombe, avec ces vers du grand Hermolan Barbare Venitien.

Fruida

Inuida clauserunt hoc marmore fata Rudolphum

Agricolam, Phrisij spemque decusque soli:

Scilicet hoc vino meruit Germania laudis,

Quidquid habet Latium, Gracia quidquid habet.

DE cest Estat de Gruninghen prent le prince tiltre separé: lequel estat vint sous le demaine de Charles Duc de Gueldres, enuiron l'an M. D. X I I I. Car le Conte d'Embde l'ayant vsurpé au Duc George de Saxe, feudataire de Charles V. empereur, & ne le pouuât apres garantir, le quita & deliura audict Duc de Gueldres: tellement que ledict Duc de Saxe abhorrant l'alteration, & soubseuation des Phrisons, rendit dernièrement audict Empereur, toute la Prouince de Phrise, comme a Seigneur souuerain, qui fut l'an M. D. X V. dont ensuiuerent guerres mortelles entre les Bourguignons, & les Gueldrois: iusques a tant qu'entr'eux nasquit accord: & entre autres choses fut pactionné (comme nous auons dict dessus en la description de Gueldres) que ledict Estat de Gruninghen demourast a vie au Duc de Gueldres, & à son trespas retournaist à l'Empereur, comme Seigneur de Phrise, ou à ses heritiers legitimes.

DAM est prochaine a Gruninghen deux lieues: iadis estoit bone ville mais elle fut desceinté de murs l'an M. D. XXXVI. ayant esté expugnee par les Imperiaux, pendant qu'elle estoit tenue des Gueldrois: neant-moins si retient elle encore ses Priuileges, comme si elle fust muree & close, & se maintient en estat tollerable.

LEVVARDEN est loing de Doccum pres de deux lieues: est ville grande & bonne, & ha vn fort chasteau: elle est chef des estats d'Ostergoye, Westergoye, & Sept Forests, & en icelle reside le Conseil, & Chancellerie de Phrise, qui n'ha point d'appel: de ceste ville est George Rattaller Conseillier du Roy au Conseil de Malines, grand' docteur & excellent poëte.

PRES de ceste ville quasi d'vne lieue, y ha le village de ZVICHEM, qui ha esté annobli par la natiuité de M. Viglius, desia plusieurs fois mentionné, surnommé de ce lieu Zuichem, Cheualier & docteur tant graue, & tant excellent que in vtroque iure ha peu de semblables en l'Europe, & est vniuersel en toutes les sciences litterales, d'engin trefaige, capable, & de grand' conseil, amateur des vertus & fauteur des vertueux, dont par ses grandes vertus & rares, est à bon droict monté à degré & à dignité si grande d'estre comme President d'Estat & president abso-

Alut du Conseil priué du Roy en ces quartiers, degrez & dignitez, cōme desia à esté demonsté moult souuerains: & oultres les autres offices est preuost de S. Bauon en Guandt.

DOCCVM est en l'Estat d'Ostregoye loing de Gruninghen, trois grosses lieues & quatre de Franiker: est bonne ville, & fort notable pour estre lieu de la naissance de Gême Phrisius grand' Medicin, & tresgrand mathematicque, lequel apres auoir laissé plusieurs de ses œuures, qui en rendent clair tesmoignage, mourut à Louain l'an M. D. LV. laissant son fils Cornille de sa Mesme profession. En ceste ville est gardé diligēment le propre liure des Euangiles, escrit à la main qu'vsoit S. Boniface premierement nommé Winfridius, celuy lequel apres S. Clemēt augmenta grandement la foy de Iesus Christ en icelle prouince. Mais depuis fut martirizé avec cinquāte-deux cōpagnōs en celle Region de Hollande, qu'aucuns appellent Westphrisie, ou lon dict que encore se trouue de la race de ceux, qui l'occirent & qu'ilz ont sur la teste vne tache blāche, c'est assauoir, vn touppet de cheueux chenus.

FRANIKER est en l'estat de Westergoye, loing de Leeuward de deux lieues, c'est vne bonne, & grosse ville, ou les gentils hommes du pais demeurent: & est moult preuilegee, pour ce que elle se deffendit, & soustint lasiegemet des rebelles de son Prince de Saxe, qui allōrs en estoit Seigneur.

DBOLSWARDT est pres de Sneck vne lieue, & trois de Leeuwarden: est ville raisonnable, & est vne des cōfederees avec la ligue Alemainde.

SNECK est a vne demie lieue pres d'Ilst, & est loing de Leeuwardē deux lieues: est bonne ville, & est lieu de naissance du docteur Hopperus, lequel ha escrit plusieurs belles œuures non sans grande louuāge, & est homme qui accompaigne la doctrine, avec l'expēriēce, & avec la prudēce: dont il est Conseillier du priué Cōseil, & tandis que ie paracheuoye la presente œuure, il fut appellé par le Roy d'Espaigne, au mesme degre que tenoit aupres de sa Maiesté le Conseillier Tissenack desia mentionné.

ILST est loing de Sloten vne lieue, elle est sans murailles, mais ha fossez tant seulement.

SLOTEN est tout pres du Goulfe de Zuderzee du costé Meridionail, loing de Stauerē d'vne lieue & demie. Or procedons aux villes maritimes:

Z HAR-

HARLINGHEN est posee sur la mer de Ponant pres de Fran-
 nicher d'une lieue, ha vn tres- fort chasteau avec garnison
 de gens de guerre, & ha tres-bon port.

VVORCUM est en la mesme coste de la mer de Ponat a vne
 lieue pres de Bolsuardt.

HINDELOPEN est aussi sur la mesme mer, a demie lieue pres
 de Worcum.

STAVEREN est posee sur la mer Meridionale a la bouche du
 goulf de Zuderzee, iustement en celle pointe qui regarde la
 Hollande, a demie lieue pres de Hindelopen: c'ha esté ancienne-
 ment vne Cité moult puissante, & peuplee plus que toutes les
 autres villes de Frise, mais les inondations, & tempestes de la
 mer luy ont fait plusieurs fois griefs dommaiges, la reduisant a
 moindre fortune, neantmoins est encore presentement ville rai-
 sonable, & vne des confederées avec la ligue des Allemans: sem-
 blablement toutes les aultres villes maritimes nommees, sont rai-
 sonnables, & ont presques toutes bonnes forteresses.

Or pource que le Roy (comme dessus ha esté touché) ha oul-
 tre la Frise Occidentale quelque domaine, & quelque iurisdiction
 de superiorité en la Frise Orientale, Il est main tenant temps d'en
 parler, ce que ferons en brief, disant que le Roy est Seigneur de la
 ville de Linghen, qui est situee de là la riuere d'Ems, enuiron vn
 quart de lieue, loing de Meppel, & de Remen, villes toutes deux
 posees sur ledict fleuve, par egale distance de quatre tres-grosses
 lieues: est ville petite, mais ha vn fort, qui est grand & moult im-
 portant Le Roy ha oultre ce en ladite contree iurisdiction, & est
 souuerain Seigneur de beaucoup de fiefs entre les riuieres d'Ems
 & de Visurge, comme des Estats de Ieuere d'Essens, de Witte-
 mont & d'aultres: il ha aussi quelque preeminence au Côté d'Em
 de, qui est vne bonne villette sur la mer avec vn des beaux ports
 del'Europe: & ha domine & iurisdiction de pais & de villages. Et
 en oultre est le Roy comme Prince de ces pais Bas de Flandre,
 Vicaire perpetuel de l'Empire en toute la Frise vniuerselle, ius-
 ques a celle Region, qu'on appelle Ditmaria aux confins de Dan-
 nemarc: laquelle dignité & preminence obtint Cesar Maximilian
 pour soy & pour ses successeurs, de son pere Frederic Empereur.

LA Phrise est grandement peuplee, & ont ses peuples tou-
 siours estez belliqueux, seueres & hautains: sur quoy on liect (te-
 simoing Cornelius Tacitus) comment au temps de Neron Empe-
 reur, enuoyans les Frisons Ambassadeurs a Rome, iceux furent
 intro-

F introduits au Senat: & voyant asseoir entre les Senateurs aucuns vestus en estrangers, ils demãderent a celuy qui les introduisoit, qui ils estoient, dont estant leur respondu estre Ambassadeurs des nations, lesquelles de force & loyauté enuers les Romains surpassoyent les autres, iceux aussi subit salsirent, disans n'y auoir hommes sous la chappe du ciel qui deuançast es armes & en loyauté les Frisons: ce que ayant ouy Neron considerant vne si grande magnanimité, il les fit tous deux citoyens de Rome. Neantmoins ils s'appliquent auiourd'huy grandement au train de marchandise, & aux arts mariniers, auquel effect ont grand nombre de nauires de toutes sortes, & sont grãds pescheurs, dequoy ils tirēt vn grand thresor. Ces gens ont l'adultere, en grande abomination: & d'autant qu'il leur sembloit, que les gens d'eglise n'eussent peu viure sans conuersation de femmes, affin qu'iceux ne touchassent les leurs, ils leur concederent le mariage, & dura ceste loy (comme luy-mesme en ses œuures testifie) iusques au

H temps de Pape Pie II. neantmoins a present, comme nous autres en cest endroit se gouernent. Ils ayment grandement la liberté, & pour icelle deffendre n'estiment point la vie, tellement que quand ils ont estez subiuguez, par nouueaux Seigneurs, ou bien de leurs gens mesmes mal traictez, ils ont de tout temps haussé les crestes, & contraint par armes faire iustice & raison. Le premier qui les subiugua a l'Empire Romain, fut Druse Germain, lequel ayant dompté les aduersaires, mourut en iceux

I quartiers: a cause dequoy les Frisons secouerent le ioug, & auant que les pouuoir derechef reduire a obeissance, passa beaucoup de temps, & cousta au Romains grand thresor & beaucoup de sang. Apres la decadence de l'Empire, ils vindrent sous la domination des François, mais se remirent bien tost en liberté. Et ainsi feirent entr'eux vn Prince, lequel aucunefois fut appelé Roy & aucunefois Duc. Depuis commencerent a accepter la foy de Iesus-Christ, par la predication de S. Clement, auparauant ap-

K pelé S. Willebroed iusques au temps de Charles Martel: & vn cas qu'y aduint leur accreut & augmenta grandement la religiõ Chrestienne, qui fut tel, que ayant toutesfois avec grand difficulté & despens, & perte d'hommes subiugué & vaincu, Rabbod leur Prince, luy pardonna a la fin benignement, tant pour ce que vne sienne fille, peu de temps au parauant s'estoit mariee avec le propre frere dudiect Charles Martel, comme aussi lediect Prince Rabbod se monstrant moult contrit, promit fermement de se

faire Chrestien. Or ayant ledict seigneur a estre baptizé, par ^A
 l'Euesque Wilfrang, il luy demanda ayant desia l'un des
 pieds dans les fonds, ou c'estoit que plus de ses predecesseurs
 auoit, ou en enfer ou en paradis: le Prelat respondit y en auoir
 plus en enfer, pourautant qu'ils n'auoyent point estez baptizez.
 Alors ledict Prince vistement retira son pied du vaisseau, & dict
 en souffriant: Iayme mieux aller au lieu ou iay plus de parens, &
 d'amis qu'ailleurs, & ainsi ne se voulut autrement faire baptiser:
 mais peu apres luy aduint partie du chastiment merité: car au ^B
 bout de trois iours allant a la chasse, il tomba a terre de son che-
 ual, avec telle roideur qu'il mourut de telle cheute bien peu
 apres, avec torment & supplice merueilleux. Pour laquelle cho-
 se ceux du pais attribuant cela a miracle diuin, pensans que Dieu
 l'auoit voulu punir, en ce que peu auparauant il auoit desprisé
 le baptesme s'en alloient avec grand zele, & deuotion faire bap-
 tizer: mais tâtost estans mal deliberez, legierement se chageoyent
 d'opinion, de maniere que bon laps de temps encore s'escoula ^C
 auant qu'ils voulussent obseruer le vray seruice diuin, & entie-
 rement retourner a l'obeissance des François, se mutinants sou-
 uent, & se retirans de la d'eue obseruation, iusques a ce que
 Charle-Magne totalement les subiugua. Adonc ayans toutesfois
 estez descōfits par plusieurs fois, & mal traictez, abbaiserent fina-
 lement les aisles, acceptans la vraye religion, & le ioug des Fran-
 çois. Mais apres ils seruirent ledict Prince avec telle vertu, &
 feauté en plusieurs guerres, qu'il leur donna comme vrayement ^D
 gratieux & grand qu'il estoit, tant de priuileges, & tels, qu'ils vi-
 uoyent presques comme liberes. Apres par succession de temps
 aduint, que ayant Charles le Chaulue Empereur & Roy de Fran-
 ce constitué Theodore du sang Royal Conte d'Hollande, il luy
 assigna (comme plus bas sera declairé) partie de ceste Prouince.
 De sorte que depuis ce temps la, ils ont esté presques tousiours
 soubz le ioug des Hollandois, combien que plusieurs fois ils se
 soyent rebellez, & l'an M.CC.LV. Guillaume Roy des Romains
 Conte d'Hollande, & leur Seigneur occirent en bataille. Ceste ^E
 Prouince vint a la fin soubz la maison de Bourgoigne, ensemble
 avec le Conté d'Hollande, au temps du Bon Duc Philippe, l'an
 M.CCCC.xxxv. Et combien que Albert & George Ducs de Saxe la
 tindrent quelque temps en fief de Philippe Roy d'Espaigne, & Duc
 de Bourgoigne, George neantmoins matté & lassé de tant de
 sousleuations, rendit la prouince (comme desia ha esté demon-
 stré)

A (stré) a Charle V. Empereur son Seigneur naturel & legitime.
 Mais pour cela ne laisserent les Frisons de s'esleuer par plusieurs
 fois, aydez des Gueldrois, neantmoins dernièrement l'an M.D.
 xxiii. par vertu & prouesse de Ian Wassenacri, Cheualier de l'Or-
 dre, & Capitaine de l'Empereur, furent du tout conquestez,
 sauf toutesfois l'estat de Gruninghen, qui demoura par l'accord
 faict a Charles dernier Duc de Gueldres sa vie durant, toutesfois
B ayans les Gueldrois quelque peu de temps deuât sa mort, appelé
 pour leur Seigneur Guillaume de Cleues, les Frisons aussi a choses
 nouvelles enclinoyét. Mais l'Empereur y enuoya derechef nou-
 uelle armee, sous la conduite de George Schenck Cheualier de
 l'Ordre son valeureux Capitaine, qui finalement reduit toute la
 dicte Prouince, a obeissance, & obseruation entiere: ainsi depuis
 ce temps là, vivent paisiblement. Et sont a present gouvernez
 pour le Roy Catholique par Ian de Lignes, Conte d'Aremberge,
C gouverneur semblablement d'Ouerissel & Cheualier de l'Ordre
 de la Toison d'or. Or apres auoir d'escrit la prise suiuant l'Ordre
 promis, nous passerons en Hollande.

SENSVYT.

LE P O V R T R A I C T
ET DESCRIPTION DV CON-
TE' D'HOLLANDE, ET PAÏS
D'VTRECHT.

Z iij

SEPTENTRIO

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Scala delle Miglia d'Holanda.

FRISIÆ PARS

PARTICVLIÈ- RE DESCRIPTION DV CONTE D'HOL- LANDE, ET PAIS D'VTRECHT.

OCCIDENS

ORIENS

MERIDIES





OLLANDE est vn petit pais, mais plein ^F
 de choses grandes, et notables: il ha grand
 nombre de bonnes villes & de beaux vil-
 lages, hommes & femmes de haute statu-
 re, grand bestail, grandes richesses & grãd
 puissance: mais venons a la particuliere
 description. l'Hollande gist en l'Isle qui
 anciennement s'appelloit Batauie, de Batō ^G
 fils du Roy des Cats: peuples selō Cornille Tacitus de Germanie,
 Batauie estoit tout le pais, qui est contenu & embrassé du Bico-
 rne du Rin, & la mer Oceane, tellement qu'il comprenoit outre
 la Hollande, le pais d'Vtrecht, vne partie du Duché de Gueldres
 a sçauoir la partie Septentrionale, & l'Ouerissel: & ainsi au temps
 de l'Empereur Caligula, estoit propre Royaume des Bataues, cō-
 me racōte Suetone, disant q̄ Bellin estat dechassé de son pere Ad-
 mimocin, avec peu de gens s'enfuit aux Romains. Ledict nom de ^H
 Batauie dure encore entre Culenbourg, Buren, & Tiel, villes que
 nous auons desia descrites au Gueldrois, ou ledict pais est, lequel
 par les payfans en terme corrupu, est nommé Betuue. Commēt
 ladiçte Hollade print son nom moderne, y ha plusieurs & diuer-
 ses opinions: aucuns des plus approuuez disent qu'elle sappellast
 premierement Holtlandia, que signifie pais plein de bois, car ils
 maintiennēt que c'estoit vn pais plein de Boscages, & que depuis
 pour addoucir le vocable, elle se soit nommee Hollande, aul- ^I
 tres afferment avec lesquels i'adhere, estre composee de ces deux
 voix Teutoniques *hol* & *lant*, qui signifient proprement pais con-
 caue, ou vuide: car lon voit claiemēt, allant a chariot & a cheual
 en plusieurs lieux trembler la terre, comme chose quasi ialletant
 sur l'eau, & qu'ainsi soit vn accidēt merueilleux aduenu, deux ans
 passez pres de Haerlem, en donna tres-clair Tesmoignage: l'acci-
 dent fust, qu'une Vache paissant en terre plus demie lieue ef-
 foncee peut estre en vne cauerne, se trouua au bout de trois iours ^K
 morte, au goulfe deau, vers leuant gueres loing de la, dont on ve-
 noit a cōprendre, q̄ elle enfōcee de terre en le'au & de l'eau trans-
 portee vinst a faire telle sortie. Hollade a du coste de Septētrion
 & d'Occident la Mer Oceane: du Midi la Meuse & Brabant: du
 Leuant en partie le goulfe de la Zuderzee, en partie le pais de
 Gueldres, de sorte qu'elle vient a estre iustement Penisle & non
 point Isle cōme plusieurs disent & croyent. Elle ha les tres-grãds
 fleuues Rin & Meuse, lesquels avec plusieurs branches, & bras qui
 prennent

F prennent aussi aultres noms, la lauent en plusieurs endroits. Et neant moins les habitans non contens d'iceux. ont adiousté a la nature, tres-grand art & industrie: & ainsi ont fait ça & là, tât de canaux & fossez a la main, que nō seulement par toutes les villes, mais quasi par tous les villages d'importance d'un lieu a l'autre, par eau comme par terre, se peut aller. C'est vn pais marefcageux: a plusieurs estangs, & est plein de goulfes de mer, laquelle mer avec les branches du Rin y fait diuerses petites Isles, avec noms particuliers neantmoins par vn nom seul generalement (comme dessus dict est) s'appelle Hollâde. L'air pour cause des bons vents (nonobstant tant d'eaux & humeurs) & de l'eau salée de la mer, pour les infinies habitations & populations (comme en prent a Venise) qui la purgēt est bening & salutaire. Le terroir est tât bas, que presques tous les fleues & les plusgrans canaux, ou entre la marée ou guetie & cōduit matiere, sont emparez de diques: affin qu'ils n'inondēt le terroir, dōt en plusieurs endroits se void avec

G grande admiratiō, l'eau beaucoup plus haulte que la terre. Et est ce pais tât aquatique, que pour la pluspart bien peu d'arbres, & fruits encore moins se voyent aux champs. Et neantmoins lit-on que ce pais estoit anciennement plein de forests, & non seulement se lisent telles choses, mais aussi iournellement se voyent par ces terroirs circonftans recourez, ou abandonnez de la mer, ça & là quantité de tresgrands & tres-vieils arbres, lesquels on estime auoir esté par les tempestes abatuz, quand l'Ocean (toutefois long temps depuis Cesar) abisma ledict pais, combien que le vulgaire parle du deluge au temps de Noë. Voire de telle maniere qu'il semble, que depuis ce temps là le terroir demourant ainsi bas, & abismé des eaux qui y dominant le plus du temps, il ayt beaucoup change de nature & condition: dont pour telle basseur & aquaticité fait ce pais bien peu de grain, & segle encore moins: neantmoins il en ha en si grande abondance qu'il en prouuoit plusieurs Prouinces, mais il y sont amenez de plusieurs bandes, specialement de Dannemarc & d'Oostlande. Il ne produit point de vin, mais il y ha plus de vin, & plus sy en boit a l'aduenant du nombre des gens, qui y sont, que en aucun endroit que ce soit ou le vin se fait: mais il y est apporté de plusieurs quartiers, & principalement le vin de Rin. Ny aussi produit il lin, & fait toutesfois plus de toilerics fines, qu'aucune autre Region du monde entier, mais il l'ha semblablement de Flandres, & quelque quantité du Liege: pareillement d'Oostlande,

combien

combien qu'il ne soit point si fin que cestui-cy du païs . Point de ^A
 laine , & faiçt draps infinis , & particulièrement pour friser , mais
 il l'ha d'Angleterre, d'Escoce, d'Espaigne, & quelque peu de Bra-
 bant . Ny ha aussi de bois, & faiçt plus de nauires & de diques de
 bois & autre , que ne faiçt peut estre tout le demeurant, de l'Eu-
 rope : mais il l'ha d'Ostlande & d'autres costez . Le fondement
 du fruiçt du terroir consiste en prairies, pour paistre , & nourrir
 le bestail, & es campagnes a faire tourbes: dont le païs rend gran-
 de abondance, principalemēt de cheuaux, de bœufs & de vaches. ^B
 Les cheuaux sont grands, & corpulents, & combien qu'ils soyent
 aucunement pesants , principalement de la teste, si sont ils tou-
 tesfois fort beaux , & bons, spacialement pour la guerre : & de-
 viennent iournellement meilleurs: car ces gens là, depuis quel-
 que temps en ça , cherchent d'en amender la race avec des genets
 d'Espaigne, & avec autres beaux cheuaux, & a dextres qu'ils achat-
 tent . Et s'accoustume communement d'en enuoyer , quand ils
 sont vn peu grandelets, quelque partie paistre en Frise: car on ^C
 trouue par experience (comme aussi denote l'Arioste) que les-
 diçts pasturages pour les rendre gaillars , & forts, sont plus pro-
 pres & idoines. Toutesfois ceux qui sont nais en ladiçte Prouin-
 ce de Frise ne sont de telle beauté, que sont ceux qui naissent en
 Hollande , qui est chose digne de consideration , qu'en vne telle
 proximité de païs lon trouue ceste difference qu'vne region soit
 plus propice pour la generation de ces animaux , que pour la
 nourriture: l'autre plus propice pour la nourriture, que pour la ^D
 generation . Les beufs y sont tres-beaux & tres-grands , & les
 vaches a l'aduenant , lesquelles produisent & rendent avec leur
 laiçt tant de beurre & fromage , que qui n'a esté sur le lieu, & veu
 en partie, iamais ne le pourroit croire. Il est certain que la valeur
 dudict fromage & beurre , qui se recueille, en Hollande , se met
 avec raison fondee & obseruation en concurrence avec les espe-
 ceries venātes de Portugal en ces païs, lesquelles (cōme en la descri-
 ptiō d'Anuers ha esté narré, mōtent par an plus d'vn milliō d'or. ^E

Et ne trouuera cecy estrange celuy qui prendra exemple a
 vn seul village de Hollande nommé Assendelft a vne lieue
 pres de Beuervijck , & deux lieues de Harlem , lequel ha
 quatre mille vaches , qui font toute l'annee compris l'Iuer,
 avec l'Esté, par chacun iour, pour le moins huiçt mil lots de laiçt,
 mesure desia mentionnee: la quantité du laiçt , qu'ils disent ren-
 dre quatre autres villages nommez Oostfane, Westfane, Crome-
 nic &

Nota

A nie & Cromenierdyck, guiere loings dudict Assendelft, est si grande que ie ne l'ose d'escrire. Il est certain que gageure fut faicte puis nagueres par gens qualifiez, entre lesquels y auoit Ian Benning Conseillier d'Hollande, & lon trouua que les cincq susdicts villages compris Assendelft rendoyent plus de lait l'an, qu'on n'amaine du vin de Rin a Dordrecht, ou est l'estaple d'un si grand pais. Ceste grande quantité de beurre & fromage, se dispense & distribue premierement par tous ces pais bas, qui en consumēt excessiue somme, & puis s'en entuoye beaucoup en Alemaigne, en Angleterre & en Espagne Et pareillemēt emporte beaucoup d'argent la grande quantité de tourbes qui sort de ceste Region, comme aisement se peut calculer par la gabelle de l'issue, que lon paye a Goude. Laquelle est louee par an plus de trois mil ducats, combien qu'on paye bien peu de chose d'une bonne mesure, dont emporte plus d'un milion de mesures, sans celle qui sort par autre part, qui paye ailleurs, auecq vne quantité infinie qui se cōsume au mesme pais d'Hollande. En apres consiste le pais principalement espesches & poissonneries continuelles & tres-grandes, & es nauigations; qui sont mestiers propres des Hollandois: pour lesquels effects tres-important, Hollande seule ha plus de huiet cens grosses & bōnes nauires de gagge, a sçauoir depuis vne iusques a quatre & cincq, mais la pluspart sont de trois. Et sont de portee de deux iusques a sept cens tonneaux, & ha plus de six cēs nauires, & nacelles qu'ils appellent Busche, pour pescher de cent iusques a deux cens tonneaux de portee, & d'auantage. Ceste Region, a sçauoir celle qui proprement s'appelle Hollande, ha de circuit pres de soixante lieues, & n'est non plus large, que se mettant vn homme en quelque endroit que ce soit d'icelle, il n'en puisse sortir en trois heures. Si ha elle neantmoins vingt & neuf villes murees, a sçauoir, Dordrecht, Haerlem, Delft, Leyden, Goude & Amsterdam, qui sont les six villes capitales: en apres Finchuyfen, Hoorn, Alckemair, Purmerenden, Edam, Monckedam, Wesp, Naerden, Worden, Oudevvater, Schoonhouē, Iselstein, Vianen, Leerdam, Asperen, Hueckelem, Gorcum, Worcum; Huesden, Rotterdam, Schiedam, & plus bas S. Gertrudenberghē & Seuenberghen. Elle ha outre ces villes murees diuerses autres villetes, comme Medemblik, Beuervvyck, Muyden, Nieupoort, Vlaerdinghe & Grauesande: lesquelles par le passé furent toutes murees: mais maintenant pour les discordes & dissentions ciuiles, tantost pour autres accidens ont esté du tout ou pour

*holland 29 villes
ou 400 villages*

ou pour la pluspart leurs murailles demolies, & ruinees: si retien-
 nent elles toutesfois les priuileges & degre, comme quant elles
 estoyent closes. Elle ha semblablement plus de quatre cens villa-
 ges entre lesquels beaucoup y en ha, excepté qu'ils ne sont autre-
 ment entourez de murs, qui ont vrayement forme & qualite de
 villes tollerables avec leurs priuileges, & specialement la Haye,
 come a son lieu sera dict. Hollade ha outre ce hors du susdict ter-
 ritoire soubz son domaine plusieurs petites Isles prochaines, des-
 quelles les plus notables commençant au Septentrion sont Vlie-
 lant, Texele, & Wieringhen, ainsi appeles d'une herbe nommee
 Wir qui y croist, avec laquelle lon fait & maintient plusieurs
 diques. Et ha vers Levant au sein de Zuyderzee Vrck & Ens, avec
 aucuns villages: a Midy entre la Merue & l'Issue de la Meuse, ha
 aussi les Isles appeles Voorn, Goerede, celle de Soemersdyck
 appelee aussi Voorn, Corendyck & Piershille: toutes lesquelles
 villes susdictes & autres lieux plus notables, nous descriuerons
 en brieu, & premierement lesdictes six capitales comme s'ensuit. H

D O R D R E C H T.



DORDRECHT est ville mout ancienne audit pais, &
 est vrayement situee en la Merue, mais d'autat que
 ladicte Riuiere naist du Rin, de la Meuse, & de la
 Linge, qui courent par la, aucuns veulent dire que
 la ville soit posee sur quatre fleuues, & ainsi luy feirent exprimer
 par son propre image avec les vers suiuaus, quand le prince Phi-
 lippe y feit sa ioyeuse entree, l'an M. D. xxxviii. T

Me Mosæ, & Uualis, cum Linga Meruæque cingunt,

Æternam Batavæ Virginis ecce fidem.

TANT y ha qu'elle est reduite en isle en icelles eaux, & ce seu-
 lement depuis l'an M. cccc. xxi. en ça, lors que le Vahal & la
 Meuse ensemble, avec la Mer, tout le goulfe, qui au parauant
 estoit terre ferme, coniointe avec le Brabant couvrirent, dont
 ils abismerent plus de septante villages: esquels perirent misera-
 blement, & abismerent ensemble avec leurs biens plus de cent
 milles personnes. Duquel pais perdu, s'est depuis avec le temps
 petit à petit, recouuré quelque partie, & annuellement s'en re-
 couure quelque brin par bon moyen, selon l'usage de pardeça,
 comme plus auant sera declairé, en la description de Selande. Et
 illec en ces contours en ladicte Merue se prent, outre plusieurs
 autres K

F autres sortes de bon poisson, grande quantité d'esturgeons, & abondance tresgrande de Saulmons, come aussi en préd de la Zuyderzee, specialemēt autour de Cāpen : Dordrecht est loing de Goude cinq lieues, & sept d'Vtrecht : est ville grande, belle, riche, puissante : & ha edifices beaux grands & gentils : la grande Eglise est belle outre mesure, & dediee à nostre dame. Ici est l'Estaple du vin de Rin, & aussi l'estaple du grain qu'on apporte du pais de Gueldres de Cleues, de Iuliers, & d'autres endroits mediterrans : de sorte que ceste ville pour plusieurs causes, & occasions, est fort peuplee, & ample. Mais pour-ce que plusieurs fois nous faisons mention en ceste nostre description d'estaples, qui sont pardeça, il est necessaire pour estre bien entendu de declairer en bref que cest d'estaple, & sa nature. Estaple donc est voix sortant du François, tirant la signification de la pluralité du latin *Stabulum*, car Estaple est comunement vne place, ou lieu publique, deputé en vne ville, auquel lieu s'amaine vin,

H ou grains, ou autres biens estrangers, que ceste ville par priuilege particulier ha obtenu du Prince, d'y pouuoir cōduire : comme pour exemple Arras en Artois, ha l'estaple des Vins François venans par terre en ladiēte Regiō : dont est necessaire, que les marchans premier les amainent illec, qu'ailleurs, & les ayans la tenu quelque espace au commandement de qui en veult acheter, du lieu au marché, les peuuent conduire, & distribuer ou bon leur semble. Midelbourg en Zelande a l'Estaple des vins de France,

I d'Espagne de Portugal, & d'autres prouinces, dont par mer en ces pais se cōduisent : tellement q̄ les mariniers & les marchās sont obligez, & tenus de caler voile a ladiēte ville, & illec sur le Riuage descharger les vins, & apres auoir payez les gabelles deues, les peuuent trāsporter ou il leur plaist. Les priuileges des estaples de ceste ville de Dordrecht, cōsistent substāciellement en ce, q̄ tous ceux, qui cōduisent par le Rin & par la Meuse grains, vins, bois, & autre marchādise passās par la, sont obligez de descharger leurs nauires,

K ou barques au port, ou Riuage, & apres auoir payé quelque trauages ordōnez, charcher leur marchādise sus nauires de la ville, ou de ses citoyēs, ou biē autrement cōuenir & accorder avec les peagers auant q̄ les emmener. Et iacoict q̄ ces priuileges soyēt auourd'huy mout diuers, l'vn de l'autre, selō les marchādises, & les villes qui les ont obtenus, si retienēt ils neātmoins de premiere origine & ordre nō d'estaple. Et ainsi ayāt par tout le pais or en ceste ville or en vne autre pour sa situatiō, & pour autre respect, pl' idoine &

A a propice, beau-

beaucoup de ces estaples en vient tres grande commodité, & benefice au general, & au particulier avec gré & profit deuers le Prince. A

HAERLEM.

HAERLEM fut fondee par vn homme vaillant, & de sang illustre, nommé Lem, dont ladicte ville fut depuis appelee en langue Teutonique, Heerlem, qui signifie Seigneur Lem, & ainsi demeura ce nom: Elle est pres de Amsterdam a trois lieues, & est ville tres-bonne en laqu'elle entre autres choses se font presques 1200. draps chaque annee. Et ha elle beaux edifices; de-dans & dehors: belles prairies avec vn bois tres-gracieux, tellement que son air en particulier est fort salubre, & ha alentour veue de plusieurs beaux villages, fors, & chasteaux assez prochains. Voici la plus grande ville de toutes les autres de Hollande, & la secóde preferee. En ceste ville non seulement par voix publique des habitans, & d'autres Hollandois, mais aussi par aucuns autheurs, & par autres memoires, trouue lon auoir semblablement inuenté l'art de l'Imprimerie, & engrauer lettres & caracteres sur papier, a la maniere moderne, toutes fois mourant l'autheur d'iceluy auant que l'art, fust reduit a perfection, & en lumiere, son seruiteur (comme lon dict) alla demeurer a Mayence, ou diuulgant ceste science de l'Imprimerie, il fut recueilly, & caressé: & la donant commencement avec toute diligence a si grãde exercice, ils en vindrent a notice entiere, & totale perfection, dõt ha depuis volé la Renommee, & est enuieillie que d'icelle ville soit sortie l'art, & science d'Imprimer: ce qu'il en soit a la verité ne puis ie, ny veu iuger, m'estant assez d'en auoir touché vn mot, pour ne point porter preiudice a ceste ville, & Region. De Haerlem nasquist Nicolas des Simons prelat tres-docte, & venerable. En ceste ville (selon que raconte le Meier, & qu'afferment les Annales d'Holande, & le bruiet cõmun) fut amenee l'an M. cccc. iiii. vne femme marine, nue, & muette, prinse en vn lac de Holande, ou par les tempestes de mer, elle fut iectee. Laquelle femme ils vestirent, & accoustumerent à manger pain, laiët, & autre chose: elle apprint apres a filer, & a faire autres seruices, faisoit honneur, & s'enclinoit deuant le Crucifix, & autres ceremonies qu'elle voyoit faire a sa maistresse, & vesquit plusieurs annees tousiours muette: E

A muette. Ils afferment aussi pour certain, que enuiron l'an. M. D. xxvi. fut prins en la Mer de Phrise vn homme marin du tout formé comme nous autres, lesquels ce disent il, auoit barbe, cheueux, & les autres poils comme nous, mais mout setuleux & rudes, & qu'on l'accoustuma a manger pain, & autres viandes ordinaires: Ils disent que au commencement cest homme estoit tres-sauuaige, mais que depuis il s'appriuoisa fort; non toutesfois totalement, & estoit muet. Il vesquit plusieurs annees, & finalement ayant desia escappé vne fois le mesme mal, mourut de la peste. M. Nicolas Nicolai hōme veritable dict que oultre plusieurs enseignes qu'en auoit, maistre Iaspar Lienson Conseillier du Conseil d' Hollande, & M. Pierre secretaire du mesme Conseil luy dirent qu'ils l'auoyent veu plusieurs fois: & qu'ils en raccontoyent beaucoup de particularitez. Lon trouue semblablement es Annales de Hollande, & ainsi escriuit alors a Rome Cornille d'Amsterdam, a Maistre Guilbert Phisic comment l'an M. D. xxxi. fut prins en la mer de Noruegie, pres de la ville d'Elepoch, vn autre home marin deuisé en telle sorte, qu'il sembloit proprement vn Euesque avec l'habit, & qu'il fut donné au Roy de Poloigne, mais qu'il ne vesquit, (ne voulant point manger) que trois iours seulement, sans iecter autre voix que souspirs tres-grands: & en ay aupres de moy la pourtraicture au naturel. Ce sont choses certainement estranges, & nouuelles, mais qui bien
 D cōsidere ce qu'escriuent Pline, & aultres autheurs, dignes de foy, de semblables hommes de mer, qu'on a autrefois trouué, il ne s'esmerueillera point de cecy: & moins s'en esmerueillera il, considerant ce qu'ils escriuent des Tritons, & d'aultres monstres marins, & pareillement des Satires, & Faunes terrestres, desquels Satires S. Ierosme pour chose vraye faict mention.

D E L F T

E **D**ELFT est ainsi appelee, de la fosse, ou biē canal d'eaux qu'y courent de la Meuse, car vulgairement ils appellent vne fosse Delft: est loing de Rotterdam deux lieues: elle fut fondee par Godefroy surnommé le Bossu Duc de Lotaringe, lequel par espace d'enuiron quatre ans, occupa le Conté d' Hollande, mais venant depuis a bataille nauale contre Theodore V. legitime Seigneur, fut mis en route, & deschassé dudict Conté. Ceste ville tomba en miserable estat, l'an M. D. xxxvi. car s'estant le feu esprins par fortune en icelle, il la

brusla en grand partie avec tres-grand, & grief d'ommage des habitans: Lesquels nonobstant telle perte l'ont de puis reedifiee, & toute renouuuee & embellie. L'on voit & fut par plusieurs consideré en ce grand feu vne chose memorable, & telle que de chose semblable ny ha, peut estre, aucune memoire des anciens, ou modernes. Trop bien escrit Pline, & autres autheurs, pour chose moult grande & notable, comme aussi est en effect, que les ieunes des Cicoignes venans leur pere & mere a telle vieillesse, qu'ils ne peuuent plus pour-chasser la viande, eux mesmes les prouoient & nourrissent. Mais ce qu'aduint a Delft de ces mesmes animaux, est chose plus grande. & plus notable. La ville est posee en lieu mout propice pour la pasture desdicts oiseaux, dont bandes grosses font leurs nids sur les edifices de ladiete Cité. Ce feu aduint par malheur le troisieme iour de May, lors que les Cicongeaux sont raisonnablement grandelets: Or voyans les vieilles s'approcher la flamme d'eux & de leurs nids, furent veues & obseruees, faire premieremet grands efforts, pour tirer les ieunes des flammes prochaines: mais ne les pouants pour estre desia trop pesans consuiure, furent finalement veues, les couvrir & deffendre au possible de leurs aisles, en fin ne voulans sur-viure a leurs ieunes, se laissarent brusler avec iceux. Lon y faict grand' quantite de bons draps, qui ont grand nom & s'y faict pareillemet plusieurs aultres sortes de drapperies, cobien qu'ils ne soyent gueres exquis: & s'y faict aussi tres-grand quantite de bones ceruoises, desquelles s'en enuoit principalement en Zelande, pour grand somme d'arget. De ceste ville naquit l'abominable David George peintre, vne des reliques qui iadis infecterent la ville Mûster; Lequel nay de tres-basse conditiõ, & sans lettres fut neantmoins de telle perspicacite d'esprit, que non seulement il se fait aussi fondateur, & chef d'une nouvelle secte: mais se fait aussi de ses sectateurs & sequaces adorer comme dieu, leur donnant a entredre estre le vray Messias. Cestuy-ci estant marié auoit enfans, & viuoit combien que ce fust en apparence assez modestement & ciuilement, en effect sans Religion & sans bonte aucuné. Et neantmoins (tant sont les hommes curieux de choses nouvelles simples, legers & autres malignes & doubles, qui se seruent a leurs propos des occasions) auoit espars en plusieurs quartiers de la Germanie inferieure, sous diuerses loix & extrauagantes son heresie, & auoit desia suite non petite avec profit incroyable, daultant que presque tous ses adherens, au nouueau dieu largement

A ment offroyent. Mais descouuerte si grand meschanceté, & pour
 fuiuy par les magistrats avec telle diligéce & seuerité, qu'il con-
 uenoit, il s'en fuit a Basle, changeant son nom Dauid George, en
 Ian de Brucht: & ainsi couurant sa fausseté, reduit illec son mes-
 nage, & beaucoup d'amis & clienteaux: instituant & endoctrin-
 ant secretement en celle foy tant sotte, & maintenant, & au-
 gmentant les absens par lettres & par messagers idoines, tant
 B qu'en luy estoit, Toutesfois s'estât de luy quelqu'un des siens re-
 bellé & reuolté, craignant d'estre descouuert & puny, il mourut
 tout soudainement de douleur, & de desdain, en la mesme Cité
 de Basle, l'an M.D.LVI, dequoy estât le magistrat aduertí, feit diligé-
 te enqueste de sa vie: & à la fin du proces, lon executa par sentence
 de iustice le corps mort, & confisca les biens pardonnant ne-
 antmoins benignemét a sa famille & aux autres qui s'en desdirét,
 & s'accommoderent a la religion d'icelle Cité, publiant en apres
 C toute l'histoire, qui fut imprimée. Mais Delft au contraire ha
 produict plusieurs hommes vertueux, & renommez, comme sont
 plus fraischemment Egidius Poète, & Ian Grammairien: mais be-
 aucoup plus excellent fut Iodoc Sasbout grand Docteur in vtro
 que iure, lequel fut esleu par l'Emp. Charles V. pour president de
 la Chancellerie de Gueldres, fut semblablement Poète tres-ele-
 gant, lequel estât prochain a la mort composa de foy mesme son
 Epitaphe, comme lon voit encore en la grande Eglise d'Arnem
 D en Gueldres, sur sa tombe, lequel pourautant qu'il est fort beau &
 Religieux ie l'ay bien icy voulu inserer.

Siste gradum: quod es, ipse fui, fortassis eris cras.

Quod sum cadaver putridum.

Olim Iodocus eram Sasbout: me misit in auras

Delft clara pars Batauie.

Terdenis patriæ causas decidimus annis,

Pars Consili haud ingloria.

B *Deinde & pacatis Preses ius Casare Geldris*

Dixi iubente Carolo.

Quid tituli? quid opes? quid nunc prudentia prodest?

Mors summa miscet inferis:

Sola manet virtus homini post funera, solam

Dum viuis hanc ama.

DELFT ha presentement entre autres lettrez Cornille Mu-
 sius, Preuost de S. Agate, home de vertu rare, & de grande do-
 ctine, gran' Theologien, & Poète tres-elegant.

LEIDEN.

F



LEIDEN est loing de Delft trois lieues: est ville moult ancienne: car c'est celle selon aucuns, que Ptolomee appelle *Lugdunum Bataurum*, & Antoine en son itineraire la nomme, *Caput Germanorum*: vray est qu'elle fut anciennement ville de grand' importance, car là (selon qu'on trouue) residoit le Preteur Romain de la Prouince, avec vne legion de soldats, de la qu'elle legion, il semble que la ville prinist, depuis ainsi ce nom corrompu, de Leiden, en Latin s'appelle encore *Legia*. Est aussi a present moult bonne ville, ou se fait plus de 12000 pieces de drap l'an: est belle & ha gracieuses edifices: & ha sur tout femmes tres-belles, & tres-blanches dont par tout le pais en resonne la Renommee. Elle ha au dedans vn beau Chasteau au qu'el n'y a nulles habitations, mais est plein de beaux fruiets, & d'arbres, avec vn puis tres-profond, & fort ancien qu'on dict estre, ouurage des Romains: & semble que dudict puis prinist le tiltre & les armes l'ancienne maison de Wassenar Hollandoise: Maison vrayement tres-ancienne, tellement qu'on souloit dire en Hollande par comun proverbe, Wassenar la plus ancienne, Brederode la plus noble, & Egmot la plus riche: Et affin que telle ancienneté ne se perde, ils font quand besoing est, remparer, & procurer ledict puis en grande diligence. Aussi est pres de la vne lieue Wassenar fort beau, & gentil village, lequel appartient modernement pour estre defaillie la ligne masculine, au Conte de Ligne. De ceste ville nasquit celui Ian de Leiden Cousturier tres-impudent Anabaptiste, lequel par grande malice, & estranges occasions se fait Roy en la Cité de Munstre, ville en la Westphalie, l'an M. D. xxxiiii. mais apres plusieurs meschancez vsees avec tres-grand' misere d'icelle ville, y fut prins l'annee suiivante, & mis à mort trescruelle, come en nous Commentaires plus au long auons declairé. Mais au contraire Leyden ha produict beaucoup d'hommes scauás, & renommez pour leur bonté & doctrine, come Pierre Blommeuene, tres-grand Theologien, Ian Gerbrand, bon historiographe, & escriuain d'autres choses, Englebent Leidense grand' Poëte, & grand' Grammairen, & Nicolas Leontius expert en Rethorique.

GOV-

A

GOVDE.

GOVDE est posée sur la Riviere d'Isel, a la bouche du courant Gouue, dont elle prend son nom : est distante de Leiden quatre lieues, bonne ville, riche, & bien peuplée : laquelle ha eu es lettres diuers personages renommez, comme Henri & Ian, couchez au Catalogue des hommes Illustres de Triteme, Guillaume Herman, & Cornille Aurele, tous deux Historiens, & Poëtes, Herman Gaudan Theologien, & Iaques semblablement Poëte fameux. Ceste ville fut edifiée comme ie trouue par escrit l'an M. CC. LXXII.

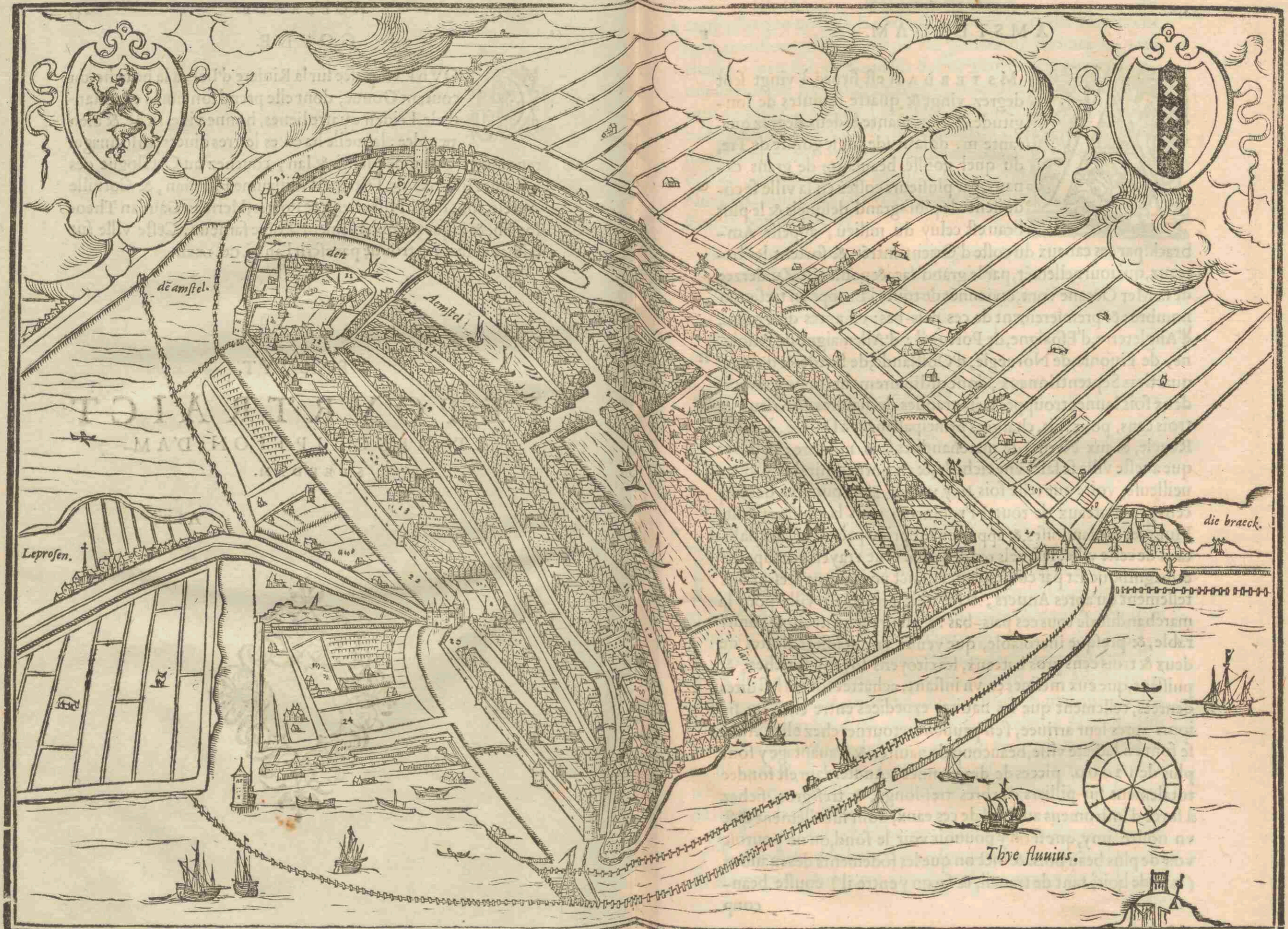
S'ENSUYT.

LE POUVRTRAICT
 ET DESCRIPTION D'AM-
 STERDAM.

Aa iij



1. l'eglise
 2. l'ancien
 3. la Chapelle
 4. la Chapelle
 5. l'eglise



1 L'eglise noeue.
 2 La maison de la ville.
 3 La Chappelle S. Jacques.
 4 La Chappelle nostre dame.
 5 S. Gertrud.

6 S. Lucie.
 7 Le Beguinaige.
 8 S. Claire.
 9 les jardins des sermens.
 10 les nonnains modernes.

11 les vieilles nonnes.
 12 Betanic.
 13 S. Marguerite.
 14 S. Madeleine.
 15 L'eglise ancienne.

16 le noeuf rempar.
 17 Sur l'eau.
 18 Rue aux herbes.
 19 le rempar contre la mer.
 20 Porte S. Antoine.

21 Porte Regularies.
 22 Porte S. Olf.
 23 Porte Harlem.
 24 L'estage.



AMSTERDAM est située à vingt sept
 degrez, vingt & quatre minutes de lon-
 gitude, & à cinquante & deux degrez qua-
 rante m. de latitude, sur le goulfe de Tic,
 du quel goulfe beaucoup de grans ca-
 naux, par plusieurs costez en la ville se cō-
 duisent : le plus-grand desquels & le plus
 beau est celuy du milieu, appelle Am-
 brack: par ces canaux du coste d'Orient entrēt, & sortent, les ba-
 teaux, qui iournallemēt, par le grand' lac, & goulfe, de Zuiderzee
 de la Mer Oceane vont, & viennēt de toute l'Europe en tres-gran'
 nombre : & premierement de ces païs-bas: en apres de France,
 d'Angleterre, d'Espagne, de Portugal : d'Allemaigne de Poloig-
 ne, de Liuonie, de Noruegie, d'Oostlande, de Suede, & d'autres **H**
 quartiers Septentrionaux, dont ordinairement lon voyd venir
 deux fois lannee troupes tres-grandes de nauires par deux &
 trois cens, pour fois, chargees principalement à Dansic, à Ric, a
 Reuele, & aux Nerues de marchandises sans nombre : de sorte
 que a ceste ville se faiēt vne eschelle, & vn port admirable, & mer-
 ueilleuse, voire que telle fois tu y voiras, alentour plus de cinq
 cens gros Bateaux de toutes Prouinces : mais la pluspart sont,
 Hulques Holandoises, & appartenant principalement, aux habi-
 tans de ceste ville, lesquels rendent vne veue vraiment superbe
 & magnifique. Et par consequent sy faiēt vn trafique tres-grand'
 tellement qu'apres Anuers, ceste est la principale ville pour la
 marchandise de tous ces païs-bas : & est vraiment chose admi-
 rable, & presque incroyable, que venue vne desdites flottes de
 deux & trois cens gros bateaux, les citoyens soyent si riches, &
 puissans, que eux mesmes en vn instant, achattēt toutes les-dites
 denrees, tellement que les nauires expediees entre cinq ou six **K**
 iours apres leur arriuee, s'en peuuent retourner chez elles. Aussi
 se font en ladicte ville, beaucoup de nauires, & d'auantage y font
 plus de 12000. pieces de drap lannee. Amsterdam est fondee
 totalement sur pilliers d'arbres tres-longs, & tres-gros, fichez
 à force d'instrumens au fond de ces eaux, dont subtilement diēt
 vn nostre amy, que si on y pouuoit voir le fond, on ne pouroit
 voir de plus beau bois. & diēt on que les fōdemens des maisons
 (tant de bois, tant de trauail, & façon y entre il) couste beau-
 coup

A coup plus que ne faict, la partie superieure. Est ville vrayement belle d'edifices publiques & priuez, puissante en homes, & en richesses: forte & inexpugnable de situation: car par engins admirables & par tres-large espace y peut on donner l'eau, aisement tout alentour. De sorte que pour l'air, pour l'eau, pour la situation, pour la quantité & façon des canaux quasi en toute rue, & pour autre regard, en autât se peult elle ressembler a Venise: **B**rief c'est vne ville heureuse & admirable. Sur la quelle le docte Poëte Nicolas Cannius son citoyen, fait ces vers suiuan, lesquels m'a semblé bon mettre icy.

*Hæc illa est Bataua non vltima gloria gentis,
 Annis cui nomen, cui catharacta dedit.
 Dicta prius Damum, rara habitata Colonis,
 Cùm contenta castis rustica vita fuit.
 Hinc Amsterdamum iam facta celebrior, atque
C Fortuna creuit tempore nomen item.
 Vrbs bene nota prope, atque procul distantibus oris,
 Dotibus innumeris suspicienda bonis.
 Diues agri, diues preciosa vestis, & auri,
 Vt pleno cornu copia larga beet.
 Quod Tagus atque Hermus vehit, & Pactolus in unum
 Verè huc congestum dixeris esse locum.*

D OR suiuous d'ecrire sur les autres villes de Hollande observant l'ordre promis, & premierement.

E INCHUSEN est posce en la partie du sein de Zuiderzee, regardât la Frise & est loing de Hoorn trois lieues: est bonne ville & s'y font beaucoup de nauires, de ceste ville nasquit Rouart Tappart tres-grand docteur en Theologie.

H OORN gist sur le mesme sein de Zuiderzee, deux grosses lieues loing d'Edam, de ceste ville est natif Adria lunius **E** docteur in medicine, mais tres-docte aussi en toutes autres sciences & vrayemēt philosophe tres-renomé & célébré. Ha ceste ville tout les ans au mois de Mai la foire du fromage & du beurre, ou de l'une & de l'autre denree & par eau & par terre s'en amene telle quantité, qu'elle vault vn tresor & tant, que qui ne la void ne le pouroit iamais croire.

A LCKMAER est loing de Haerlem cinq lieues: est ville fort riche d'aultant que de son pais circonuoisin sort plus de fromage & de beurre que de nulle autre part de Hollande.

Ceste

Ceste ville fut la patrie de Petrus Nannius homme moult docte, & renommé, & professeur de la langue Latine en l'vniuersité de Louvain.

PVRMEREND est a vne lieue pres de Monekendam : elle ha vn bon chasteau & appartient au Conte d'Egmont.

EDAM gist pres le goulfe de Zuiderzee, & est distante d'Amsterdā trois lieues: est ville moult renomée pour la tres-grā de quāité des gros & beaux nauires, qui s'y font iournallemēt, & pour la quantité incroyable des fromaiges tres-parfaicts qu'on faiēt la autour, qui, senuoyēt en plusieurs pars du pais & dehors.

MONEKENDAM est a vne grosse lieue pres de Edam.

VVESP est prochaine de Muiden, à demie lieue.

NAERDEN est pres de Muiden & Wesp, par vne mesme distance d'une bonne lieue.

VVOERDEN est loing de Leiden cinq lieues, & ha vn bon chasteau. De ceste ville est natif Ian Pistorius hōme pour la doctrine moult renommé. Elle appartient presentement a Henri Duc de Brunsvick, par fraische concession du Roy.

OVDEVVATER est posee sur la fleuve Isel, a vne lieue pres de Woerden. Autour de ceste ville & de l'autre susdicte se faiēt tres-grand quāité de chanure, dont en ces deux villes se font quasi tous les rets, & cordaiges appartenantes aux grandes pescheries des Hollādois & Selādois: marchandise tellement importante, que c'est le fondement & qui soustiēt quasi lesdictes deux villes, esquelles pour ceste occasion y ha beaucoup de riches gens.

SCHOONHOVEN est situee sur la riuē droiēte du fleuve Lec, loing d'Oudevwater deux lieues: icy outre l'autre poisson, se prend beaucoup de saumons, dont en ceste ville s'en tient l'estaple. De ce lieu fut le venerable Prelat Ian mentionné entre les autres illustres par Triteme en son Cathalogue: de la mesme fut la mere du tres-renommé Longolius, dont ses citoyens en tirēt a eux tant de splendeur, mais de faiēt le pere fut François, & luy nasquit (comme desia auons dict) en Malines, tesmoing luy mesme en ses œuures.

ISELSTEIN est a demie lieue pres de Vianen, de laquelle ville pend encore le proces si elle est en la iurisdiction du Conté d'Hollande, ou bien de la Seigneurie d'Vtrecht, si est elle neantmoins ce temps pendant, sous le Conté & appartient a Philippe

A lippe Guillaume fils du Prince d'Oranges, & nepueu du dernier Maximilian Conte de Buren, qui aussi estoit Seigneur de ce lieu.

VIANEN est posee sur la dextre riue de ladicte riuere de Leck, a deux lieues pres de Schoonhouen : & combien qu'elle soit tenue pour Seigneurie & pais a part, si est-elle toutesfois en Hollande : elle appartient a son particulier Seigneur Henri de Brederode: lequel pretent que la ville soit separee du Conté d'Hollande, & qu'elle soit franche & libre de la superiorité du Roy : mais le Roy pretend autrement, & pourtant en pend le proces au grand conseil de Malines. De ceste ville fut Guillaume Vianense grand Theologien.

LEERDAM est situee sur la riuere de Linghen, a demie lieue pres d'Asperen, & ha ses terroirs de là ladicte riuere, dont en ce langage s'appelle le pais de Dam: & ainsi a l'usage de ces gens se formet les noms de beaucoup de villes en Hollande. Leerdam est pour le present appartenant au Conte de Buren.

ASPEREN gist sur ladicte riuere de Linghe, a demie lieue apres de Heuckelem: laquelle passant par la ville avec son ore & douce armonie, s'appelle en icelle part Amour. Vn grand de-sarroy & meschef aduint a ceste ville au temps du Duc Charles de Gueldres, l'an M D. xvi Car y allans les Gueldrois en compagnie de certains rebelles du mesme pais de Hollande, apres longue oppugnation d'iceux & resistance de ceux de la ville, l'expugnerent finalement par force, avec tres-grande cruauté & massacre, mettant tout a feu & a sang, iusques a courir aux eglises ou festoyent sauuees les femmes, avec les petits enfans, tellemēt q̄ les Turcs & barbares bien couroucez, n'auroyēt iamais peu faire pis.

HVECKELEM est situee sur la mesme riuere de Linghe, a demie lieue pres de Leerdam, & loing de Schoonhouen trois lieues & demie : Elle a vne Roche mout ancienne, laquelle on tient auoir esté fondee par Hercules d'Allemaigne, combien qu'il y ait eu plusieurs Hercules forts (comme est notoire) supernaturellement.

GORCVM est loing de Schoonhouē trois lieues, sur la droite riue du Rin, qui la est appelé Vahal, ou proprement la riuere de Linghe vient vomir. Et est assez bonne ville avec vn chasteau plaisant: Lon void du clocher de ladite ville vingt & deux villes murees a l'enuiron, toutes appartenantes au Roy Philippe, sans villages infinis & autres maisons, que rendent vne veüe vrayement noble. Ceste ville ha tous les iours vn tres-grand

mar-

marché de fromage, beurre, & autres viures: tellemét qu'on void **F** charger a ce port quâtité incroyable de plusieurs sortes de biens, pour diuers quartiers, mais principalement pour Anuers: a cause dequoy les habitâs sont tres-riches, faisans eux mesmes en vn mesme tēps le marchât, & le marinier. De ce lieu nasquit Henri de Gorcū hōme moult fameux en Theologie: Pareillemét en fut natif le tres-renommé Ian Harius, lequel encore qu'il né fust guere lettré, fut de telle preudhommie & tant amateur des vertus, & **G** des liures, qu'il feit vn recueil & assemblément tres-grand toute sa vie, avec frais excessif & extreme diligence, de tous costez, d'vne merueilleuse librairie de toutes facultez & sciēces en tous langaiges. Cest hōme estoit chanoine de Gorcum, mais apres par benefice de l'Empereur il fut esleué a la chanoinesie de la chapelle de Court, au village Royal de la Haye, d'ou quand il trāspporta avec si grand quâtité ses liures, le peuple tout estōné, disoit qu'il n'auroit iamais creu qu'en tout le monde y eust tant de li- **H** ures, & surnommerent pour telle cause cest hōme, Ian des liures: il vesquit a la Haye beaucoup d'annees, tousiours augmentant sa librairie avec grand diligēce, & a la fin mourant enuiron l'an M. D. xxxii. laissa pour heritage ladicte librairie au mesme Empereur Charles Pres de Gorcum est le lieu ou lon dit que le susdict Hercules Alleman tint le camp: a cause dequoy tout le territoire circonstant contenant aucuns bons villages enēdre pour le iourd'hui s'appelle le païs d'Hercules, avec ces mesmes mots Teuto- **I** niques, *Das Sant bay Ortel,*

VORCVM est située sur l'autre riue dudict Vahal quasi vis a vis de Gorcum, & appartient au Conte d'Horne.

HEVSDEN est a deux lieues pres de Bolduc, & deux de Worcum, & ha vn beau chasteau: ha semblablement soubs soy enuiron quinze ou seize villages avec demaine & iurisdiction.

Entre Hoesden & Gertrudenberghe sont les deux villages **K** WAELVYCK & BESOEYEN, diuisez l'vn de l'autre seulement par vne longue rue & continuee: a cause dequoy sont aussi nommez en flamand *De Langhestract*, c'est a dire longue rue, & ressemblant certes vne bonne ville: esquels villages se faiēt plusieurs fois l'an grandes, & notables foires de cheuaux, qui y sont conduits de plusieurs costez. Et pres de la par ces campagnes, vers Cappelle, se faiēt par tout tres-grande quantité de tourbes a bruller.

ROTTERDAM est posée pres de la Meuse, sur la bouche du canal nommé Rotter, dont elle prend nom: est a vne lieue pres de Schiedam, & de Goude trois: est tenue pour ville assez anciéne, & est belle, & bõne, ou se font beaucoup de draps, & est assez pleine de peuple, & bons edifices, entre lesquels l'eglise maieure, appelee S. Laurens, est belle & sumptueuse. Mais sur tous autres dons, la rend claire & fameuse l'auoir esté la patrie du tres-renomé Des. Erasmus Rotterdamus fontaine de sciéce & de vertu dõt se voit encore, pres de ladiéte eglise, sa maisonnette, avec la petite chambrette, ou il nasquit, visitée & reuerée de tous vertueux esprits par là passans: Cest homme exquis mourut en Basse l'an M. D. xxxvi. laissant de soy beaucoup d'œuures dignes, d'vn esprit tant diuin. Pendant qu'acheuoye la presente description, aduint vn grand malheur a ceste ville, car s'estant par fortune prins le feu en elle, il brusla en bien peu d'heure plus de neuf cens maisons, & beaucoup de bateaux, avec la mort de quelques vns, & dommage de tous: neantmoins pour sa richesse, en moins d'vn annee, est desia presques du tout reedifiée, & restaurée, & iournallement se va fort augmentant de trafique & concours.

SCHIEDAM est pres de la Meuse, sur la petite riuere ou canal de Scheye, qui luy dõne tel nom, & est a demie lieue pres de Vlaerdingen.

SAINCTE-GHEERTV DENBERGHE gist sur la riuere gauche, de la Meruue, loing de Dordrecht, de Hoerden & de Breda quasi par vn mesme espace de trois lieues: est bonne ville appartenant presentement au Prince d'Oranges. Mais les Brabançons & les Hollandois tous deux pretendent a la superiorité. En ce lieu se prent en la Meruue la somme des Aloises que nous auons en ces quartiers en leur saison: & se commencent a pescher en gros aux premiers Tonnerres qu'on oit au mois de Mars: car il semble que iusques alors elles demeurent aufond: & sen prent si grand quantité, qu'en vn iour seulement sen est conté dedans les rets, plus de dixhuiet mille. On en void de plusieurs sortes de grandeur, & s'en sale beaucoup, & ainsi d'icelle ville enuoye lon fraisches, & salées en plusieurs costez. En ce lieu & riuere pareillement prent on grand quantité d'esturgeons, & de saulmons, qui se destribuent & enuoyent par tout. Les Hollandois souloyent iusques a ceste ville accompagner, & cõduire leur Prince quand il se transportoit cõme Conté de Hainault en icelle contrée,

tree, & Region & en ceste ville le receuoir quád de la s'en retour-^A
noit en Hollande; Neantmois le Duc de Brabant pretent a la
souueraineté de ceste ville, pour aucunes raisons, mais le Conte
de Hollande en ha la possession, & pourtât souloyent les Hollá-
dois faire iurer au Prince pour la retention, & les Brabancons au
sien pour la recuperation.

SEVENBERGHE gist vn peu plus bas, sur la mesme Meruue
loing de S. Geertrudenberghe & de Breda en distance egale
de trois lieues: est bonne ville, appartenant au Seigneur Cornel^B
le de Berghe, mais elle reuint a sa mort au Conte d'Arember-
ghe.

TOVTES ces villes combien qu'elles ne soyent si grandes,
comme celles de Flandres, & de Brabant, si sont elles toutef-
fois assez grandes, & amples, bonnes, riches, peuplees, & de grand
prospectiue. Mais pour ce que la pluspart d'icelles, entre elles,
grandement se ressemblent en la face & en la police, nous n'en
faisons plus particuliere description: & ainsi passerons aux villes^C
non murées, qui neant moins ont (comme i'ay dict) les priuile-
ges en la mesme forme comme si elles fussent murées: desquelles
pour la premiere prendrons Medemblick.

MEDEMBLICK est posée sur la mer en l'extreme partie Sep-
tétrionale de Hollande, loing d'Einchusen deux lieues & demie:
est ville raisonnable & ha vn bon chasteau: & son país alentour
pour prairies, pour engresser le bestail, est le meilleur de toute^D
Hollande, dont luy faiçt tres-grand' seruice.

BEVERVVICK gist sur le Goulfe de Tie, a deux lieues pres de
Haerlem

MVYDEN, est situce pres du Goulfe de Zuiderzee, sur la petite
Riuere Veicht, & a demie lieue pres de Wesp, & de Naerden
vne lieue: est bonne ville, & ha de l'autre costé de ladicte Ri-
uiere vn beau chasteau, auquel lon passe par vn pont a icelle^E
conioint.

NIEVPORT est autour de Schoonhouen, a vn quart de lie-
ue pres, & iadis fut bonne ville: maintenant est encore rai-
sonnable.

VLAERDINGHEN gist pres l'issuè de la Meuse, & loing de
Rotterdam & de Delft par egale distance de deux lieues: la-
quelle

F quelle Vlaerdinghen, est vne des plus anciennes villes de Hollande.

GRAVESANDE est semblablement prochaine de l'issue de la Meuse, & loing de Delft, & de la Haye par semblable espace de deux lieues : est ville moult ancienne : & fut iadis non seulement muree tout au tour, mais aussi moult puissante, & ou residoit le Conseil de Hollande. A present se trouue en beaucoup moindre fortune, mais tollerable. On seme, en son territoire plus de bled qu'en aultre part de Hollande, car il le produict bié & tres-beau : & d'ici viennent aussi ces formages excellents, appelez de Grauesande, qui ont si grand' nom par le pais.

EN apres y ha en Hollande au nombre des villages, plusieurs lieux notables & magnifiques, qui semblablement ont presque tous priuileges, & degrez de villes closes, desquels nous choisirons çà & là aucuns par ceste description des plus nobles, & plus importants, & premierement la fameuse & grande Haye.

HA YE appellé en Flamaing *Haye* est pres de la mer, de la bande Occidentale: est à vne bonne lieue pres de Delft deux de Leiden, & trois de Rotterdam. C'est (cōme il me semble) le plus beau, le plus riche (& parauenture) le plus-grand' village ouuert de toute l'Europe: car il ha plus de deux mille maisons, & entres icelles d'edifices bons & grands principalement le tres-grand & tressumptueux Palais royal en forme de Chasteau, muré, avec ses fosses tout alentour: lequel fut basti par le Conte Guillaume, apres qu'il fut esleu Roy des Romains : & illec retira le Conseil de Hollande, lequel au parauant residoit (comme à esté dict) en Grauesande. Lequel Conseil ha l'appel au grand' Conseil Royal de Malines: il consiste auiourd'huy en vn president, quatorze Conseillers, vn Procureur General, Greffiers, Secretaires, & autres Officiers, le President est M. Cornille Suys Seigneur de Rivvick mentionné plus bas, & les Conseillers sont Martin van Naerden, Arnoult Sasboul, Dominicus Boot, Quintin Witsen, Arnoult Nicolai, Baudouin Jacobsen, Nicolas vander Layé, Adrian vander Houf, Renier Moens, Conseiller ordinaire & procureur general, Ian van Lezauen, Iaques vander Merfche, Witte Wittens, Charles de Smitere, & Adrian vander Mile. Audit Palais y ha vne Chanoinesie & Conuēt avec vne tres-belle chappelle. La, y ha semblablement vne Chambre des Côtes ou les Thresoriers Receueurs, & autres officiers royaux de Hollan-

de, d'Vtrecht, & de Selande vont rendre conte: & semblable-^A
ment ceulx de Phrise & d'Oueriffel. En ce palais se garde & cõ-
serue pour le Roy la Roiale librairie, recueillie & rassemblee, par
les tres-fameux Ian Harius plus hault mentionné: laquelle li-
brairie ha tousiours eu, & encore ha garde, & custode particu-
re, neantmoins est recommandee & comme en tutele du Presi-
dent Viglius: a qui semblablement feict le Roy configner beau-
cups de liures François, & aucuns en Latin, qui iadis furent de
Madame Marguerite d'Autrice: Tant de l'Empereur Charles^B
V. & Gouvernante pour sa M^{te}. es pais-bas. Les habitans ne veu-
lent point ceindre ce tres-noble village de muraille, pour gran-
deur de courage: car il leur semble chose plus honorable (en ce
imitans la fantasie ia conneüe de Iule Cesar, & d'autres hommes
grands) d'estre plustost Seigneurs du plus beau & plus puissant
village d'Europe, que d'vne ville, laquelle estant muree, seroit
par maniere de dire des mineurs. Mais mal leur print ces ans
passez de ceste leur grande conception: car Martin van Rossem^C
Capitaine du Duc de Gueldres, cognoissant la falicite de l'expu-
gnation dudict lieu, & attiré de si grandes richesses, se meit avec
petite cohorte, & grand' danger, à trauerfer toute la Hollande,
pour le saccager, comme il feit miserablement: que sil eust esté
muré, iamais n'eust fait telle entreprinse: car le moindre espace
de temps qu'il si eust amuse, luy essent couru sus gens de toute
l'Hollade. La Haye ha vn tres-beau bois plein de diuerses sortes
de bestes sauuages, chose vrayement belle & delectable, ressem-^D
blant proprement a vn de ceux, que les anciens Poëtes appelo-
ent bois sacrez: auquel bois & la autour, ha aucunes antiquitez,
& memoires en marbres, & aultrement, d'aucuns Empereurs
Romains, comme d'Adrian, d'Antonin, de Lucius Seue-
re & d'autres. De ce lieu fut natif Ian appelé de Haghen alias de
Indagine, Prelat pour ce doctrine excellente & moult renom-
mé: il ha escrit plusieurs œuures annotees particulièrement par
le tres-diligent Triteme: semblablement y nasquit Guillaume^E
Hagiense grand' lettré, lequel fut le premier Poëte Comique de
la Germanie inferieure: du mesme lieu fut M. Gerard Seigneur
d'Assendelft, lequel fut President de Hollande, homme moult
renommé pour sa doctrine, & pour sa prudẽce. La Haye ha pre-
sent M. Corneille Suys, aussi President d'Hollande, desia men-
tionné homme noble, & tres-docte es lettres Latines, & Gre-
ques, principalement en droicts ciuils, & Poëte de grand'
renom

A renom, ha semblablement Maistre Hippolites Persin, President d'Vtrecht, homme de doctrine rare & d'excellent conseil: a cause de quoy est moult celebré: semblablement ha M. Nicolas d'Asfendelft, fils du susdict Gerard, vrayemēt vertueux & digne d'un tel pere: Il ha aussi Splinterius Hargenius Seigneur d'Oistervvijc, gētilhōme fort docte, & disciplinē es arts: Arnoult Coebel Tresorier des estats de Hollande, homme de grande erudition & de noble iugement, & ha pareillement son frere Philippe Cōseillier du Priuē Conseil, hōme tres-docte, & entendu des choses, a cause de quoy ha desia esté Ambassadeur par diuerses fois, vers plusieurs Princes pour le Roy.

A VNE demie lieue pres de la Haye, est le monastere de l'ordre Sainct Bernard, appelé LOS DVNE ou il y ha vn Royal sepulcre de la Cōtesse Marguerite, avec vn Epitaphe, qui pour certaine cause y fut mis, & d'autant qu'Erasme & Ian Louys Viues & autres autheurs de nō en leurs œuures & autres propos font aussi mention de ceste chose, est digne d'estre tant plus de nous noté particulieremēt, comme ferons cy apres: mais premieremēt nous conuient declairer en brief la cause de telle histoire. Je dy donques qu'vn iour venant deuant la Contesse Marguerite, fille de Floris & Mathilde, Contes d'Hollande & Selade vne poure femmelette avec deux enfans en ses bras, nais d'vne portee pour luy mander l'aumosne, ladicte Contesse outre ce qu'elle ne luy donna rien, se moquant d'elle & gaudissant, disoit qu'on ne pouuoit faire deux enfans en vn coup, fils n'auoyent quant & quant deux peres, & q̄ pourtāt l'vn d'iceux estoit nai en adultere, la poure femme se voyant ainsi moquee, & deshōnoree, pria Dieu que par sa grace il feist clairement apparōistre de sa pudicitē, & qu'il permeist en signe de cela, que la Contesse, qui desia estoit enciente, enfantast autant d'enfants qu'il y ha de iours en l'annee, ce qu'aduint, car au bout de quelque temps, ladicte Contesse enfanta trois cens & soixante quatre enfans, masles & femelles, & dict-on lesdicts enfans auoir esté petits comme poulces, neantmoins tous vifs, & baptifez par l'Euesque Gui Suffragan, & fait nommer les masles Ian, les femelles Elizabeth, lesquels enfantez subitemēt moururent ensemble avec la mere, & avec icelle tous enterrez en ce Sepulcre avec cest Epitaphe

Illustris domini Florentij, Comitis Hollandia filia. cuius mater fuit Mathildis, filia Henrici Ducis Brabantie, fratrem quoque habuit Gulielmum Alimania Regem. hæc præfata domina Margareta, anno salutis millesimo

lesimo ducentesimo septuagesimo sexto, *atatis sue anno quadragesimo secundo*, ipso die Parasceues, hora nona ante meridiem peperit infantes viuos promiscui sexus, numero trecentos sexaginta quatuor, qui postquam per venerabilem Episcopum Dominum Guidonem Suffraganeum, presentibus non nullis proceribus, & magnatibus in pelui quadam baptismi sacramentum percepissent, & masculis Joannes, *fæmellis vero nomen Helisabeth* impositum fuisset, ipsorum omnium simul cum matris anima ad Deum æternaliter victuræ redierunt, corpora autem sub hoc saxo requiescunt.

SCHAGHEN gist en l'extreme partie Septentrionale d'Hollande, loing d'Alckmair & Medemblick en distance egale de trois lieues: est grand & bon village avec vn beau chasteau.

ISELMONT est situé sur la Meruue a la bouche du fleuue d'Isel, dont il prend son nom, a demie lieue pres de Rotterdam, & deux de Dordrecht: est tres-bon village & ha bon chasteau, appartenant au Seigneur de Merode.

EGMONT gist pres de la mer du coste d'Occident, loing d'Alckemair d'vne lieue & demie, & deux de Beuervyck, est fort beau & plaisant village, avec vn beau chasteau, ayant dignité de Conté: & de là prend le nom la tres-noble & ancienne famille d'Eghmont, de laquelle de tous temps sont issus Princes valeureux: & a present florist plus q̄ iamais, pour la renomée tres-illustre & valeur magnanime du cõte Amoral son Seigneur, cestuy-cy fut l'aucteur & en partie executeur de la tres-grande victoire obtenue, par le Roy Catholique, contre les François a S. Quentin en Piccardie, l'an M.D.LVII. Cest celuy qui fut l'auteur & general Capitaine de la tres-importante iournee de Grauelinghe l'annee suiuiante: Maintenant est Gouverneur pour le Roy de Flâdres & d'Artois & Cheualier de l'ordre de la Toison d'or: est Prince de Gaure en Flandre, & est Seigneur de villes & villages non seulement en Hollande, mais aussi par la mesme Flandre & Artois, tellement que sa dignite & vertu est acompagnée de facultez, ayant outre les prouisions, que luy donne le Prince & ce que luy peuuent redre ses gouuernemens grosses rentes & reuenues: d'Egmont est natif M. Nicolas de Neuuetterre Euesque, prelat docte & Reuerend.

BREDERODE est vn beau Chasteau, quasi au milieu entre Harlem & Beuervick dont prent sur nom la tres-aucienne, & tres-noble maison de Brederode, de laquelle sont issus beaucoup d'hommes illustres & Renommez, & sont non seulement Seigneurs

A Seigneur de ce Chasteau, mais Seigneurs aussi de la ville de *Vianen* Vianen, & d'autres villages: son present Seigneur s'appelle Henri, Baron vrayement gentil, & humain

VALCKEMBVRG est a vne lieue près de Leidé: il n'est guere grand village, neantmoins si ha il dignité de Conté, & est notable pour la noble foire de cheuaux, qui s'y tient chascque annee au mois de Septembre, ou il en vient nombre incroiable & de toutes sortes, tellement que de tous costez hommes infinis abordent a ce lieu pour se prouoir. Appertient presentement au Conte de Ligne comme Seigneur de Wassenar.

CATVVYCK est vn village, posée prochain de la Mer droitement ou vne bouche du vieil Rin, assauoir celle qui venoit d'Vtrecht, se souloit d'vn grand cours redre en l'Ocean: Le lieu est moult ancien, pour autant que selon les annales d'Hollande il fut fondé, & print nom des Cats peuples d'Alemaigne, qui iusques la vindrent avec Baton dessus mentionné, & par iceux fut establi pour leur Principale residence, a cause de quoy pour la commodité de la Mer & de la Riuiere, elle se feit en peu d'espace ville grande & de grande importance: mais depuis fut ruinee par plusiurs fois, tellement, qu'a grand peine en est il demeure piece entiere pour relique & memoire a la posterité.

PRES de ce lieu 1600 pas ou enuiron, semblablement sur la Mer, & a la bouche de la dicte branche du Rin, edifierent les **R**omains vn fort moult superbe avec vn beau port, duquel avec grand commodité ils alloient & venoient d'Angleterre, a lors appelee Bretagne, dont ladicte forteresse se nommoit Bretagne Laquelle a la declination de l'Empire Romain fut occupee des Normáds, & en partie ruinee: finalement pour n'estre entretenue & remparée fut noyee de la mer: de sorte que beaucoup d'annees s'escoulerét, auant qu'on en veist plus aucuns vestiges. Apres commença depuis deux cens ans en ça quand la mer plus que de **c**oustume en l'ancien liét retournoit a apparostre quelque peu: l'an M D. XX. se descouurit par l'espace de deux iours presque du tout, a cause de quoy les circóstantes entre autres choses, en tirerét sept nobles pierres, & en partie d'icelles y auoit aucunes paroles & epitaphes Rómaines, & furent lesdictes pierres portees, chez le Seigneur de Wassenar au grand village de la Haye, ou encore auiourd'hui se voyent. l'an M D. LI. se descouurit vne autre fois le dict fort iusques aux fondeméts & fut trouué estre quarré de pareille largeur, & longueur assauoir de neuf cens & soixante pieds

Romains d'un anlet a l'autre. Mais on y voyoit vne Courtine de muraille tiree vers le Midy ou il semble q̄ plus dedás terre fussent les principales habitatiõs de ce fort, qui maintenát sont decouuertes des dunes. Les paysans en leuerent beaucoup de pierres grisâtres de couleur : celles des fondements auoyent quatre pieds de large & d'autres trois, & aussi y trouuerent briques d'un pied de grandeur quarré, de terre cuite saines & entieres, qui sembloient nouvellement venir de la fournaise, avec ces lettres X. G. I. qui semblent signifier, *ex Germania inferiori*. & de faict pres de là est vne sorte de terroir excellét a faire briques & autres choses, mais ces gens la n'ont point encore la science de cuire ceste terre avec temperature si parfaicte. Ils trouuerent pareillement, plusieurs vaisseaux anciés de metal, medailles, & autres antiquitez, a la Romaine. Ceste forteresse se descouurit encore & plus que iamais, tandis que i'acheuoye la presente ceuure l'an M. D. LXII & demoura descouuerte plus de vingt iours : tellement que les voisins de la autour en rapporterent des pierres par milliers, & semblablement y touuerent medailles, & beaux vaisseaux avec ces lettres, ou paroles engrauees, *ex Germ. Infer.* qui signifient, de la Germaine inferieure.

PETTEN est vn village assis presques en la part extreme de Septentrion de Hollande, pres du liét de la mer Occidentale: auquel village ayant manqué la Nature de continuer ces mottes de sable, qu'on nomme dunes qui deffendent la Hollande en ces quartiers, commence vne tres-grosse dique, appelee par nom propre Hontsbosc, laquelle dique les hommes du país suppleant a ce deffaut de Nature, ont avec grand' art fabrique de bois, par espace d'environ deux cens pas ordinaires, enuers le village de Camp. Et est ceste dique de telle importance, & faict tel rempar, que si par fortune ou par tempestes marines elle se venoit a rompre, on veult dire, que la pluspart de la Hollande periroit par eau : & pourtant les paysans iournellement le remparent & secourent avec extreme diligence, & grans despens. Et encore nagueres souloit le Conseil de Hollande y enuoyer tous les ans Commissaires, a visiter ledict ouurage, a fin qu'en negoce de si grande consequence, ne se commist quelque faute. Neantmoins depuis que Nicolas Nicolaï avec frais merueilleux, & tres-grand travail feict fraichement clorre le grand' canal appelé Zijp, guere loing de la, recourant avec tres-belles diques si grand' país noyé par ce grand' golfe de Mer, qui regarde Septentrion n'est plus

A plus ladicte Hontsbosc de telle importance & despens au païs, d'autant qu'incôtiné succedent autres diques, & rempars forts & admirables: dont l'œuure dudiect Nicolai est pour plusieurs regars tres-vtile & noble: & le seroit d'auantage estant du tout acheuee, & le terroir cultiué, car lediect païs recouuré est fertile, & principalement pour le froment, tellement qu'on recouura l'année passée d'un sac de grain, semé en un camp plus

B de cent sacs.

D'AVANTAGE ha Hollande (côme dessus ha este dict) soubs sa iurisdiction cinq petites Isles, assauoir Voorn, Goerede, celle de Soemersdijck, qui aussi s'appelle Voorn, Corendijck & Piershille, avec trois villes murees, & aucuns villages gifans toutes entre la Meruue, & lissue de la Meuse, aupres de Zelande sur lesquelles Isles serons brefs disans premierement.

L'ISLE de Voorn estre la premiere d'icelles, loing de Graucan-
C de deux petites lieues, en la quelle sont la Briele, & Geruliet villes raisonnables avec certains villages: & ha ceste Isle le terroir tresparfaictement bon, & y croist beaucoup de bled, & beau a merueille, & aussi aucunes bonnes auoines: en outre y croist grande quantité d'une herbe appelee hellem, semblable a la geneste, laquelle faisant grandes racines (ainsi que la Nature par tout prouoit) est la chose, qui principalement garde les dunes de Hollande, & de Selande, que le vent comme sablonneuses ne les consume, & a force de souffler les emporte.

GOEREDE est la seconde Islette, avec vne ville du mesme nom d'elle, loing de la Briele deux grosses lieues, pareillement villette tollerable.

LA troiesime Isle de Soemersdijck, qu'aussi s'appelle Voorn, pour estre posée deuant la Hollande, pour ce que Voorn, qui est voix Teutonique signifie, deuant; ha plusieurs villages, entre lesquels Soemersdijck (qui fut iadis ville de nom, & de bon traffique) demoure seul entre tous les autres sous la superiorité de Selande.

CORENDYCK & Piershille quatriesme & cinquiesme Isles ont quelques villages, & bõ terroir, sans autre chose memorable. Et s'appellent toutes ces cinq Isles ensemble, le païs de Voorn, mais sont vrayement Isles Selandoises, & se comprenoyent pour le passé, au nombre & soubs la iurisdiction de la Contee de Selande. Toutesfois depuis enuiron cinquante ans en ça, par occasion de certaines distributions d'argent, qui se debuoyent faire pour

le Prince, se mirent par accord sous les Estats d'Hollande: & ainsi F
depuis alors avec iceux concourent & demeurent.

TOUTE la Hollande est merueilleusement bien peuplee, & y font les hommes communement tres-grands, bien faconnez, bien dispos, & courageux, mais de beaucoup differents en la ciuilité & police de ces temps premiers & anciens, car si alors ils estoient barbares, cōme on trouue es escrits des auteurs, sont a present moult ciuils, humains, plaisants, recreatifs, ingenieux, & G
politiques, tellement que quand tu entres par ces villes, & contemples les gens, & les edifices publics & priuez, voyla que subitement se represente deuant tes yeux la ciuilité & police. Mais apres entrant en leur maison, & considerant l'abondance de mefnage & vtensiles de toutes sortes, l'ordre, la netteté de toute chose, prent-on grand plaisir, & plus grand merueille, & vrayement, que au monde n'est (peut estre) chose semblable: ainsi ay-ic ouy dire aux Fourriers de l'Empereur Charles V. lesquels auoyēt H
esté avec sa Maiesté quasi par toute l'Europe, & cōme chacun scait, eux qui entrent par toutes les maisons en chascque villes, & lieux ou ils vont, mieux des autres en scaient a parler. Entre apres es boutiques, va t'en aux lieux publics ou lon besoigne, monte sur leurs bateaux, & finalement considere les diques & rempars, que font ces gents, non seulement pour conseruation de l'Isle, mais aussi pour conseruer plusieurs citez & lieux particuliers: considere tant de canaux & fossez a chascque pas fait a la main, non seulement pour la necessité, mais pour toutes petites commoditez: considere les moyens de maintenir les prairies, & les pasturages, & comment s'euacuent de canal en canal iusques a la Mer tant d'eaux, qui abondent de tous costez pour cause des gueties, ou marces, & de la basseur de sa situation, & tout bien consideré, tu voiras clairement exercer toutes choses avec si grad art, & industrie avec si grande agilité d'instrument, & de main, que c'est chose merueilleuse, & incroyable, dont on peut en ce K
pais apprendre mille belles choses & dignes. Les femmes sont de tres-beau corsage, blanches, & de grand esprit: & sont generalement tant actiues & a leur volonte, qu'elles occupent la pluspart des exercices virils, & principalement en la marchandise.

Hollande n'a point tant de noblesse qu'elle souloit auoir au temps de ses anciens, & propres contes: car elle est diminuee de beaucoup, pour s'estre principalmēt adōnez les hōmes a la mercature, si ha elle neātmoins plusieurs Seigneurs d'importance, &

beau-

A beaucoup de Gentils-hommes, qui menent noble vie: beaucoup vaquent aux lettres, le demourant du commun attend principalement a la marchandise, au bestail, a l'art marinesque, & aux pesches, de tout recueillant fruiçts tres-grands. Brief ceste Province florist amplement en vertu, en richesses, & en tout bien. Et n'y voit-on (côme saigement dict Nicolas) endroit aucunde terre, ou d'eau encore que petit il soit, qui ne produise grand fruiçt, **B** iaçoit q̄ iusques aux seçes & steriles montagnettes marines, nommees dunes, rendēt quantité tres-grāde de conils, & d'autres animaux, & qui plus est sur les graniers mesmes, outre le nōbre infiny d'oiseaux aquatiques de sortes innumerables, qui iournellemēt sy prennent, se recueille somme incroyable de bons œufs, que les-dicts oiseaux y procreent, dequoy Cesar aussi faict mention, tellement que de ceux-cy & de ceux-là s'en enuoye en beaucoup d'endroiçts du païs par tonneaux, & specialement en Anuers de-
C quoy ils tirent grand argent.

Ce païs estoit incultiuē & inhabité, quand Bato susdict fuyāt les embusches de sa marastre, anciennement le vint a occuper, toutesfois luy & ses successeurs beaucoup l'appriuoiserēt & l'habiterent longuement. Apres fut vaincu & subiuguē des Romains qui acheuerent du tout de l'appriuoiser, & y introduirent la ciuilité, mais avec leur grand profit & commodité, car Cornelius Tacitus avec autres autheurs escrit, comment les Empe-
D reurs Romains & pour la guerre, & pour la garde de leur personnes seruirent se beaucoup de l'œuure des Bataues, & tousiours les trouuerent tres-forts & tres-fideles. Et ainsi possederent ces païs, iusqu'a tant que Meroue Roy des Francs, a la declination de l'Empire Romain passant d'Allemagne en la Gaule s'en feit Seigneur, l'an (selon Paul Emile) cccc. xlix. Alors commença ceste region a estre soubs la Seigneurie des Roys de France, mais guere de temps apres fut en bonne partie pour quelque temps,
E occupee par les Dannois, & autres auenturiers: toutesfois au temps des Pepins totalement retourna soubs l'Empire des François, de maniere que finalement Charles le Chaulue Empereur, & Roy de France (selon les meilleurs autheurs) l'institua l'an dccc. lxiii. en Conté, & luy assigna pour propre Seigneur Theodore, du sang Royal de France, qui fut le premier Conte d'Hollande, & luy assigna pareillement vne partie de la Frise. La generation duquel Theodore regna iusques a la mort de Ian premier qui fut le seiziesme conte. Ces Princes furent hommes moult va-
leureux

leureux & maintindrent non seulement leurs païs, mais l'aug-^Fmenterent grandement, & autres terres acquirarent, cōme Theodore II. lequel subiugua les Phrisons, qui de luy festoyent rebellez, & redoubla son domine en icelle prouince. Guillaume fut faisiné du païs de Selande, l'an M. CC. III. & Guillaume II. fut faict Roy des Romains, l'an M. CC. XLVIII. Prince qui eut beaucoup de victoires, & principalement contre les Flamands, lesquels avec bonnes raisons & a bon droict pretendoient sur la Zelande: mais ^Gil fut finalement tué en la Westfrise, qui est pour le iourd'huy, vne partie d'Hollande, faisant la guerre aux Frisons, qui de luy festoyent rebellez. Ceste mort fut vengée par son fils Floris V. qui mit en routé & affligea lesdicts Frisons de telle maniere, qu'il leur meit derechef le ioug au col. Au susdict Ian I. fils de Floris V. qui mourut sans enfans, succeda Ian II. Conte d'Hainault, cōme fils d'Aleyde sœur du susdict Guillaume Roy des Romains. Ainsi se vint a conioindre Hollade, Selande, & Frise avec le Con-^Hté d'Hainault. A Ian II. succeda Guillaume III. & a ce: Guillaume III. son fils, qui fut declairé Conte d'Hainault, d'Hollande, de Selade, & Seigneur de Frise, l'an M. CCC. XXXVII. Ici deffaillit pareillemēt la ligne masculine, parquoy succeda Louys de Bauiere, Conte Palatin du Rin & Emp. de Rome, comionct par mariage a Marguerite fille de Guillaume III. A Louys succeda Guillaume V. son fils, & a Guillaume Albert son frere. A cest Albert succeda l'an M. CCC. IIII. Guillaume VI. lequel eut vne fille vniue appelee ^Ilaquemine, fēme terrible, & qui vesquit presque tousiours en guerre, & en discorde. Ceste fēme eut quatre maris: le premier fut le Duc Ian frere a Charles VII. Roy de France, le secōd Ian Duc de Brabant, le troistesme Hunfrid de Cloestre frere du Roy Henri d'Angleterre, le quatriesme fut le Seigneur François de Borsele Selandois. Et toutesfois n'eut ceste Dame aucuns enfans avec lesdicts maris, parquoy a elle succeda sans nulle controuersie ^K(combien que desia par accord en auoit prins la possession) Philippe le Bon, Duc de Bourgoigne, pour cause que Marguerite sa mere, estoit fille d'Albert Duc de Bauiere, & sœur de Guillaume VI. En ceste sorte reuint à la maison de Bourgoigne, l'an M. CCC. XXXV. Hainault, Hollande, Selande & la Frise Occidentale: & apres a la maison d'Autrice, par le mesme moyen, & par la mesme voye que tomberent ces autres païs bas, que nous auōs descris & descriros. De Hollande est gouuerneur a present pour le Roy, le Prince d'Oranges, ensemble avec le païs d'Vtrecht, & de Selan-

F de Selande. Or que cecy suffise pour ceste Region tres-dignē, & poursuiuons nostre voyage encommencé.

SEIGNEVRIE D'VTRECHT.



G E P A ï s d'Vtrecht est vn pais a part, combien qu'il soit tres-conioinct avec la Hollande: lequel pais contient, Vtrecht ville capitale avec quatre autres villes murées, bonnes & notables, assauoir Wick te Duerstede, Rhenen, Amersfort, & Montfort. Et ha plus de septante villages. C'est estat est circuit du costé de Septentrion de Midi, & de Ponent presque entierement du Conté de Hollande, en apres vers le Leuât du Duché de Gueldre. Bon pais & fertile & beaucoup plus labouré, & semé pour estre plus releué, & H essuye que n'est la Hollande. Mais descriuons quelque particulier de la ville capitale d'Vtrecht, & des autres, & voyons finalement comment ce pais ait este submis au domine de la maison d'Austrice. Je di donques premierement que la Cite d'Vtrecht fut au commencement appelee, selon aucuns autheurs, Antonine, du nom d'Antonie Senateur Romain: lequel fuyant de Rome la tirannie de Neron, lon dict qu'illec se transporta, & là fonda ceste ville: autres racontent auoir esté bastie, par Marc Antoine legat de Iule Cesar, quand ils conquesterent la Gaule, & que de luy elle ait prins son nom: Autres escriuent elle auoir prins le nom de l'Emp. Marc Antoine Pie qui l'ha restaure: cōme il en soit, c'est chose certaine (cōme affermet plusieurs autheurs, & par ce qu'on peut apperceuoir des medailles tres-anciennes, & autres choses qu'on y a retrouuees, quelle fut longue espace de temps nommé Antonine. Elle fut rasée par les Wiltes, lesquels en ce lieu feirent vn grand fort, lequel ils nommerent Wiltemberg: lequel depuis fut prins par force par le Duc Dagobert, fils de Clotaire, & fortifié plus que iamais; il l'appela vulgairement Traiectum, car illec de tous costez y auoit grand passages, & s'y payoit la gabelle des marchandises: lequel nom de Traiectum dure encore pour le iourd'huy en Latin. La Cité d'Vtrecht est posée sur l'ancien liêt du Rin, lequel auant qu'il entrast par violence au Leck, passoit allant a la Mer, comme en sa description ha este dict, a cause de quoy encore auourd'huy icelles eaux, que les ha-

les habitans ont de plusieurs costez) par fosses & canaux fait courir par la ville, & de là passoit par Woerden & par Leiden, par le mesme chemin que faisoit ledict Rín, s'appelant par ceux qui necherchent plus auant, Rín. Mais cest chose merueilleuse que ceste ville est situee en lieu du quel te partant en vn iour, tu pourras aller (ie ne scay en quel autre endroiect du monde on trouue les villes si pres l'vne de lautre) a quelle que ce soit de soixante villes murees, qui sont d'elle au plus loing, par tel espace de chemin (comme aussi demonstre la Carte) circonstantes, toutes appartenantes au Roy Philippe, ce que luy estant dict & monstre estant sur le lieu il en print extreme plaisir. Vtrecht ha vn beau & tres-fort chasteau, que l'Emp. Charles V. y ha fait faire bien peu apres qu'il s'empara de la ville, comme sera dict plus auant : lequel chasteau en flamaing est appelé *Wredembourg*, c'est adire Chasteau de paix. La Cité est grande & puissante, & ha ses edifices tres-beaux, & ornez avec tres-beaux celliers par tout: Téples tres beaux, entre lesquels sont les principaux ceux des cinq anciens Colleges de Chanoines, assauoir de S. Martin, de S. Sauueur, iadis s'appellant de S. Boniface, & de S. Pierre, de S. Ian, & de S. Maria qui est temple vrayement beau & bien fait au possible, lequel fut fondé par Lemp. Frederic Barberouffe, pour partie d'vne amende, que le Pape luy imposa, pour auoir ruiné, & desfait la tres-renommee ville de Milan, avec tous les lieux sacrez : Mais sur tous lesdits temples est magnifique, & somptueux celuy de S. Martin eglise cathedrale, ou l'Empereur donna l'ordre de la Toison dor, l'an M. D. xxxvi. Les habitans de la ville sont ciuils, industrieux, & riches, entre lesquels y ha, & de tous temps eut des hommes vertueux, & de valeur, & principalement le moderne Pape Adrian VI. Prince d'heureuse memoire, qui mourut en Romme l'an M. D. xxi. En ceste ville reside aussi, vn Conseil roial, ou recourt l'appel de tout ledict païs, & de sa iurisdiction : lequel Conseil ha vn President, avec neuf Cōseillers vn Receueur, Greffiers & autres officiers. le President est M. Hippolite Perfin, desia plus haut mentionné : les Conseillers, Guillaume van Diemen, Gerart van Renes cheualier, Ian van Lent, Lion Gileckens, Cōseillier, & Procureur general, Antoine van Grisperé, Gerard van Ratinghen, Paul vandé Berch, Goiuart van Rheede Cheualier, & Iaques van Boesecom, Conseillier & Receueur general. Mais sur tout est ennoblie ceste Cité de ancienne tant euesché, & est ville capitale (cōme dessus auons dict) de tres-

par.
 p. hennin quatuor et
 coracta suran Epom
 qz erat Aulha.

Sous cinq eglises cath.
 de vnt. mille est collegiale
 que magnopere hoc et in
 unum est alijs erat hinc unum

A de tres-grand pais & estat : mais elle auoit beaucoup plus grand demaine , quand Dagobert en donna Iurisdiction a S. Willebrod Anglois , qui fut le premier Euesque d'Vtrecht , consacré personnellement à Romme , par le Pape Sergius , & par luy appelé Clement: lequel selon l'histoire de Beda, semblablement Anglois , mourut l'an D C. x x x v i. A Saint Clement succeda S. Boniface. Au téps desquels tressainctes Euesques grandement florissoit la ville , & sacquist dignité & nom d'Archeuesché , mais ayant esté S. Boniface illec martirisé , elle perdit grande dignité: laquelle preeminence par la volonté de la mesme Eglise , estant oppresse & destruiete , par les Normands , passa a Colongne. Neantmoins fut apres restauree par le Roy Pepin , & par Charle-Magne , qui nō seulement luy restitua sa premiere dignité , mais aussi conceda à l'Euesque (afin quil se peust deffendre contre les aduersaires) la puissance temporelle : & tant augmenta ledict demaine qu'il s'estendoit presques par toute l'ancienne Batauie : & combien quil fut de nouveau destruiet , & gasté par plusieurs fois des Phrisons , Dannois & Normas , si recouuroit il non obstāt cela , tousiours ses forces & l'estat. Mais apres la descriptiō d'une telle cité , ne sera hors de propos , pour plus grāde clarté & autorité de ce qu'a esté dict , & se pouuoit dire , en apres d'annoter cy dessous aucuns vers latins , combien qu'ils ne soyent guere elegants à l'usage de ces temps là , qui sont escrits en deux grands tableaux de bois pendās a deux pilliers , & mis deuant le Chœur du Temple de S. Martin en tres-grandes lettres , mais consumees par l'ancienneté du temps , lesquels sont ceux de la Colonne dextre.

Circumquaque fluens Hollandia gurgite Rheni,

Cingitur Oceani, fluminibusque maris:

In qua cum muris vrbs Antonina nouellis,

Tempore Neronis edificata fuit.

Hanc deuastauit fera flammāq; gens, & ibidem

Castrum uultorium conditur inde nouum

E Turribus excelsis quod adhuc plebs Abroditorum

Funditus euertens, diruit vsque solum.

Hinc Traiectense castrum cum mœnibus altis,

Conditur a Francis Christicolis: sed idem

Vulgus Danorum confregit humo tenus, omnes

Cum clero ciues in simul ense necans:

Denique Baldricus Præsul noua mœnia struxit.

Quæ modo subsistunt auxiliante Deo:

Sic Hollandensi terra veraciter omni
Traiectum constat urbs capitalis adhuc
 Et a la fenestre sont ces autres vers.
Tempora Francorum Dagoberti Regis in isto
Præsenti fundo conditur ecce decens
Primitus ecclesia sancti Thoma, prope castrum
Traiectum, quam gens phrisica fregit atrox.
Sed prior antistes Dominus Clemens ob honorem
Sancti Martini, post renouauit eam,
Desidis Hildrici sub tempore Regis: at illam
Præsul Aeboldus fregit, ab inde nouam
Ecclesiam fundans Henrici tempore primi
Cæsaris electi, quam duodena cohors
Pontificium pariter benedixit, denique Præsul
Henricus cœpit hanc renouare suam
Ecclesiam Regis Gulielmi tempore: quisnam
Hollandensis erat inclytus ecce Comes

V VICK te Duerstede est fort bien situee, sur vn bras de la corne dextre du Rin, appellé Leck a vne lieue pres de Culembourg & trois lieues loing d'Vtrecht: est velle tres-ancienne, & de laquelle faict mention Cornelius Tacitus, la nommant Batauodurum. Les Normans la ruinerent, & ainsi fut elle depuis rediffee beaucoup plus petite, qu'au parauant n'estoit: neantmoins si ha elle esté de tout temps pour la commodité de la situation, ville assez puissante. & a present est encore bonne, & riche: & ha vn bon chasteau.

R HENEN est posee sur le mesme bras du Rin, loing de Wick te Duerstede deux lieues, & d'Vtrecht quatre: & est ville semblablement moult ancienne, appellee selon que ie trouue par Cornelius Tacitus, Grinnes.

A MERSFORT est situee sur la petite Riuiere d'Eem, loing trois lieues d'Vtrecht: elle ha esté par le passé prinse, & re-prinse, & mal traictee par les Gueldrois, la derniere secouse fut l'an M D. XLIII. quand Martin van Rossen, comme Capitaine du Duc de Cleues, par force l'occupa: mais fut bien tost rendue par l'accord, que feit ledict Prince, avec l'Empereur a Venló: & est ville vrayement bonne, & bien peuplee,

M ONTFORT gist sur la Riuiere d'Isel, loing de Woerden, d'Oudevvater, & d'Iselstein quasi par vn mesme espace de trois lieues: est ville gentile & forte. Et la bastit Godefroy Euesque

*Amersfort
 sur Remmeu*

A que d'Vtrecht, pour frontiere contre les Hollandois.

B L'Euesché & Estat d'Vtrecht estoit iadis (comme nous auons demonstté) tres-ample & puissante; mais il pleut finalement a Charles le Chauue Roy de France, de le repartir en Euesché & en Conté. De ce repartiment & diuision nasquirent discours tres-grefs, & longue guerre entre les Euesques d'Vtrecht, & les Contes de Hollande, pretendans les Euesques de recouurer tout le demaine anciẽ, par la faueur des Empereurs: & les Cõtes s'esforçans d'accroistre, & augmẽter leur fraische portiõ, avec l'ayde & faueur des Rois des Frãce. Le dy que ce païs estoit iadis tant puissant, qu'il assembloit en vn besoing quarante mille hõmes de ses mesmes suiects, armez a la campagne: & cõbien qu'il fust presque continuellement vexé & assailli par tous ses voisins, comme Hollandois, Frisons, & Gueldrois, si respondoit il neantmoins valeureusement a tous. Mais de nostre temps y vint Charles Duc des Gueldrois Prince tres-belliqueus, & de grãde ferocité, qui luy mena tres-cruelle guerre, voire telle quil meit par plusieurs fois ces Euesques en mauuais point, principalemẽt Henri dernier de Bauiere frere du Conté Palatin du Rin, auquel il print vne grãde partie du païs. D'autre costé les Citoyens d'Vtrecht, pour les grandes franchises & priuileges qu'ils auoyent pieça obtenus, estoient tant puissans, & par consequent (comme souuent aduient du populaire) tant insolens, que non seulement s'es-

C mouoyent entr'eux beaucoup de discordes, mais aussi s'achop-

D poient miserablement a leurs propres Euesques, se mutinans souuent contre eux: & ils n'estoyent esleüs a leur gré, ne les acceptoyent, & leur faisoient beaucoup d'oultrages. Mais le plus grand & violẽt de tous les autres, fut celuy, qu'ils feirent derniere mẽt au susdict Henri de Bauiere, lequel desia par l'espace de quatre ans auoit esté leur Euesque, auquel vn iour venant de dehors la ville, pour le mauuais vouloir qu'ils luy portoyẽt, ils ferrerent

E les portes au visage: a cause dequoy, il fut cõtraint de se retirer en arriere; & de maniere qu'ils mirẽt peu de iours apres Martin van Rossem Capitain dudict Seigneur de Gueldre dedãs la ville avec grand' gẽdarmerie. Or l'Euesque se voyãt en tele estat, delibera soy venir rẽdre es mains de l'Empereur Charles V. & luy quitter tout l'estat tẽporel, a fin qu'il l'aydast a recouurer le spirituel. Ainsi fe-

stant donẽ a cognoistre a Madame Marguerite Regẽte (car l'Empereur estoit alors en Espagne) fut conclud q̃ le quinsiesme iour de Nouẽbre M. D. XXVII. se trouueroit ledict Euesque en personne

a Scoonhouen, & pour l'Emp. s'y trouueroient plusieurs per-^F
 sonnages, entre autres le Conte de Buren, & le Conte de
 Hoochstraten, le Chancelier de Brabant & le President du Con-
 seil de Hollande: ou estans venus tous en vn mesme temps, apres
 plusieurs cōsultatiōs s'accorderēt ensemble. La somme de l'accord
 fut, que ledict Euesque quitta ses raisons, droits & iurisdiccions
 de tout son estat temporel d'Vtrecht, & de la Seigneurie d'Ouer-
 issel a l'Emp. comme Duc de Brabant & Conte de Hollande, a^G
 luy & a ces heritiers legitimes. Et lesdicts Seigneurs cōmis pour sa
 Maiesté s'obligerēt, au nom de l'Empereur de faire guerre contre
 ses ennemis, & de le reſtablir en l'ancienne dignité spirituelle. Le
 Duc de Gueldres ce pēdāt, ayāt esté aduertit d'vn tel traicté r'enfor-
 ça la guerre & anima tellemēt ceux de la ville cōtre leur Euesque,
 qu'ils le priuerēt autāt, qu'en eux estoit de la dignité Episcopale,
 ellifans en son lieu par le Cōseil dudict Seigneur le Cōte de Bilg,
 Chanoine de Coloigne. Apres cela s'esmeut tres-aspre guerre de^H
 la part de l'Empereur, & dudict Euesque contre le Duc de Guel-
 dres, & contre l'estat d'Vtrecht, qui suiuoit le parti de l'Euesque
 nouvellement eleu. Tellemēt qu' apres diuers accidés, & miseres
 encourües audit pais en plusieurs endroits, aucuns Citoyens
 coniuerez en faueur de l'Euesque Henri meirent la gendarmerie
 Imperiale en la ville, le premier iour de Iuing M D. xxxviii, &
 l'Euesque entra trois iours apres, Ce fait (apres auoir celebré pro-
 cession generale le huietiēme iour dudict mois) ledict Sei-^I
 gneur ralsēbla les trois estats au Marché, desquels pour Euesque
 & Prince fut recognu, & luy iurerent foy, & loyauté. Apres ces
 entrefaites l'Euesque rassembla derechef les trois estats, leur pro-
 posant comment il leur auoit faiēt entendre, par Ambassade, luy
 estant a Scoonhouen sa determination, assauoir de submettre le
 temporel dudict pais a l'Empereur, remonstrant estre necessaire
 pour la conseruation, & pour le bien publicq, de faire gardien
 d'icellui domine vn si puissant Seigneur, qui le pouuoit deffen-^K
 dre & preseruer de tant d'ennemis qu'il auoit la alētour, & pour-
 tant qu'ils se voussissent contenter pour le bien commun, d'vne
 telle deliberation. A quoy furent les sentences diuerses, & les
 oppinions d'esdicts estats; toutesfois a la fin se consermerent &
 vnirent, d'accorder & consentir a ce qu'audit Euesque plaisoit, &
 a ce qui leur auoit par luy esté proposé & deliberé, assauoir
 que la ville d'Vtrecht avec la iurisdiction de toutcs ses villes, vil-
 lages fortereſſes terroirs, monts, bois, fleuues, estangs, lacs, mo-
 lins,

A lins, biens, reuenuz, & tout ce qu' estoit de son demaine temporel, avec toute sa regiõ, & pretention du pais d'Oueriffel, & d'autres, s'vniroit avec le duché de Brabant & Conté de Hollande. Ce Conclu, l'Euesque donna a tous absolutiõ & leur remit le serment qu'ils luy auoyent fait, a condition toutesfois qu'eux avec le mesme serment rendroyent hommage a l'Empereur, & a ses successeurs legitimes Ducs de Brabats, & Contes de Hollande:

B reseruât seulement pour soy & pour ses successeurs, la iurisdiction & reuenu spirituel, avec le sumptueux palais q Charles Martel auoit fondé & donné a l'Euesché. Le premier iour d'Octobre suiuant se fit la paix entre l'Empereur, & le Duc de Gueldres. Et le *xxi^{me}* iour de Novembre apres, le Conte de Hoochstrate, comme Gouverneur de Hollande se transportant par cõmission de la Regente a Vtrecht, print la possession dudict pais, au nom de l'Empereur comme Duc de Brabant & Conte de Hollande, & derechef receut le serment de ceux du pais: semblablement luy fut iuré a Amersfort, a Wick te Duerstede, & a Rhenen en la mesme facon, qu'il auoit esté receu a Vtrecht. Et de la retourna audict Vtrecht, reforma & renouella les choses dudict estat, & soudainement, se voulât retirer (a quelque occasion que ce fut) l'Euesque de Baviere en Vvorme, a son autre Euesché esleut pour Euesque le Cardinal Michel Hinckeuoir natif de Bolduc, qui alors estoit a Rome. Auquel lieu le Pape Clemēt ayât veu, pour la part de l'Empereur les Instruments de la cession, & d'autres ceremonies passées sur cest Estat d'Vtrecht, & d'autres siennes appendences, approua, & consentit telle cession, & accord. Mais d'autant que ledict estat est fief imperial, il fut aussi besoing a l'Empereur d'en auoir, l'investiture de l'Empire, pour soy, & pour ses successeurs, cõme il eut, En telle sorte paruint la Cité d'Vtrecht, avec tout son demaine (qui auoit esté administré & gouverné par les Euesques plus de neuf cens ans) sous la domination, & Seigneurie de Charles V. comme Duc de Brabant, & Conte de Hollande.

E A present est Euesque de ceste ville, M. Frederic fils du Valereux Baron George Schenck, qui fut Cheualier de l'ordre de la toison d'or: & est gouverné le tēporel, pour le Roy Catholique, par le Prince d'Oranges, qui aussi est gouverneur de Hollâde & de Zelande.

Z E L A N D E.



E L A N D E (selon aucuns) sont les Isles, qu'on nommoit anciennement Arboriques: elle eut ce nom, selon les histoires de Dannemarc des Dannois, lesquels ayas (comme plus auant sera declairé) occupé premierement l'Isle de Valachrie la nommerent (dict-on) du nom d'une Isle principale du Royaume de Dannemarc, & de là toutes ces autres petites Isles illec alentour, avec tel nom embrasoyét. Le trouue ledict nom deriuier (laissant a part autres opinions) proprement du Flamang, cōme on peut arguer par l'effect: car elle s'appelle naturellemēt Zeelandt, qui signifie pais de Mer. Brief il y ha plusieurs petites Isles, avec diuers noms particuliers, cōme de la pluspart demonstrerons: lesquelles en general passent sous ce nom seul de Zelāde, & font vn côté. Elles sont posees en celle partie de la mer Oceane, qui regarde le vent de Libec, & Ponāt, mais est beaucoup plus couuerte du vēt Maistral: elle ha du costé de Septentrion certains goulfes de mer, en forme de canaux & nōmeement Flackce, qui les separe de la Hollande: Du midy ont elles le bras gauche de la Schelde, appelé Hont, qui les diuise de la Flandre: vers Leuant ont le bras dextre de la mesme Schelde, lequel maintient son nom, la diuise de Brabant. & du Ponant ont la mer large avec la face regardant vers Angleterre. Aucuns sont d'opinion que ces Isles soyent vne partie de celles, que Cesar décrit faire le Rin, regorgeant par plusieurs bouches en l'Ocean: autres imaginent qu'elles fussent en ces temps-là, terre ferme, & que la Schelde, qui de la Flandre les separe, & entre elles mesmes les diuise, allast desboucher (comme demonstre le mesme Cesar) en la Meuse. Cornille Batto escrit auoir veu aucunes anciennes escritures, par lesquelles estoit faicte mention, comment enuiron l'an premier de salut, & quelqu'aages depuis, les Selandes n'estoyent, que beaucoup d'Isles tres-petites, attrauersées de canaux sans aucune habitation. Ian Reygherbergh historiographe des choses de Selande, & autres auteurs demonstrent, que partie d'icelles Isles, au moins les plus prochaines fussent iadis cōioinctes a la Flandre, comme est vray semblable, & que d'icelle se separast par fortune, & par tempestes de mer, qui ouurit nouueau chemin a la Schelde, l'an DCCCC.

A xxxviii. Desquelles Isles seroit quasi impossible d'escrire l'une apres l'autre en particulier: pource que partie d'icelles plusieurs fois par les tempestes, & inondations de la mer se sont changees, & ont varié de liét, l'une maintenant s'augmentant, tantost diminuant l'autre, maintenant se noyant ceste Isle, & tantost se descourant ceste autre: toutes-fois parlerons nous des principales qui demeurent fermes & plus descouvertes. Desquelles trou-
B uons estre sept, separees en deux parties par vne branche de la Schelde, pres de l'issue, c'est a dire qu'elle en laisse trois a l'Orient, appeles Orietales, & quatre vers l'Occident avec vn bras de terre, anciennement terre ferme de l'Isle Valachrie, appeles Occidentales. Elles sont du costé de la Mer munies & gardees des monts continuels de sable blanc, faiét par la Nature ou plustost du iect de la Mer, vulgairement nommees dunes: quant au demourant, assauoir de la part mediterranee, sont toutes environ-
C nees a l'entour de remparts, ou monts pardeça appeles diques, aussi hautes qu'on peut avec diligente, & soigneuse obseruation cognoistre, que la Mer les peut noyer, ne surpasser, & la hauteur est cõmunement de douze brasses de Florence, assauoir dix aulnes d'Anvers, & sont ordinairement larges es fondements plus de vintecinq desdites aulnes, faiètes a la main de terre non commune, mais de celle de potier fort tenante, remplies de bois & de pierres, en apres franchisees par dehors (craignant les continuel-
D les ondes de la Mer, qui les battent, & les rongeroyent par succession de temps) de nates de paille entortillees, & bien accommodees, laquelle chose maintient, & contregarde la borne plus que lon ne pourroit croire. Toutesfois les despens qui se font continuellement pour reparer, restaurer & conseruer lesdites diques, sont tres-grãds, & est encores plus grand le traual q' l'õ y met: si tient-on le tout en ce bõ ordre, & se faiét proportionnellement a la charge de celuy qui ha terroirs, & biés esdites Isles.
E Le pais est tresgras & tresfertile pour toute culture, mais speciale- ment sy faiét le bled le plus beau, le plus gẽtil, & le meilleur, que (peutestre) on puisse trouuer: & en outre grãd' quantité de coriãdres tresbõnes garances, & en telle abondãce, qu'on en prouoit bonne partie de l'Europe: & y ha aussi vne certaine sorte de tourbes, ou plustost terre limoneuse pour brusler, qu'ils appellent Daring, mais est deffendu d'en tirer principalement aupres des diques: car c'est le fondemēt, & la force du terroir contre l'eau. Il y ha pasturages pour le bestail merueilleusement beaux, & pesches

pour la nourriture des hommes, On conte en toute la Zelan-
de de huit villes murees, a sçauoir Middelbourg, Ziriczee, la
Vere, Vlissinghen, Tolen, S. Martins Dicq, Rymerivvael & Goes:
& en outre y ha d'autres villetes d'importâce, cōbien qu'elles ne
soyent murees tout alétour: & y ha cent & deux villages. Mais ve
nons deormais a description plus particuliere commençant du
le costé Oriental.

La principale Isle Orientale est pour le iourd'hui en latin
nommee Schalda, prenāt tel non de la riuere Schelde & en Fla-
mang s'appelle Schouue, qui souloit estre mout grande: toutes-
fois les inondations & tempestes marines l'ont beaucoup dimi-
nuee, & consumee. Elle ha presentement de circuit enuiron sept
lieues, & iadis estoit tāt pres de Nortbeuerlant, que les habitans
pouuoÿēt parler & s'entēdre ensemble: mais auourd'hui sont di-
uisees par vn loing espace d'eau. Ceste Isle ha principalemēt la vil-
le de Siriczee laquelle a ceste heure descrirons.

SIRICZEE est loing d'Ermuye cinq lieues, & demie,
& six de Middelbourg: & est tenue pour la plus anciē-
ne ville de ce Conté: & estoit iadis & de nom & de traf-
fique ville d'importance: car elle auoit vn port tres-
beau, & frequenté semblablement. Mais la Mer endommagea
fort la ville, emplissant & couurant son haure de sable: si est ce
elle non obstant encores, enuironnee de murailles & ornee
d'edifices & maisons assez bonnes & est la deuxiesme ville de Ze-
lande & Metropolitaine de la part des Isles Orientales. & y ha
encoires pour le iourd'hui bon traffique princepalimēt de sel, &
de garances, desquelles ceste Isle en particulier est tres-abondan-
te. de Siriczee fut natif Jaques Sufius Seigneur de Grisennort,
gentil-hōme mout docte & studieux es antiquitez: semblable-
ment fut de ceste ville Liuinus Lemnius, docteur en medecine
& homme vrayement lettré, comme appert par plusieurs beaux
œuvres par luy composees: le fils duquel appelé Guillaume de la
mesme profession, est pour sa vertu medicin du Roy de Suede.
Aupres de ceste ville print-on puis naguere aucuns poissons ma-
rins monstrueux, lesquels ressembloyent fort au porc sanglier
par leur forme & aux dens fort grands, qui leur sortoyent de la
bouche, mais estoient plus grands au double, & plus horribles,
Partie desquels fut portee en Anuers, & furent cherement ven-
dus & trouuez bons. Aussi ha lon quelque fois en ces eaux (com-
me aussi semblablement en celles d'Hollāde) prins & se prenēt,
autres

A autres poissons fort monstrueux, mais beaucoup plus que bons: combien que cela ne puisse payer le dommage tres-grand, quils font au prendre, deuorer, & espouuanter les autres poissons ordinaires.

B ROVVERSHAVEN est aussi en ladicte Isle, ville prochaine de Siericsee a deux petites lieues, laquelle est plus peulee de riches pescheurs, que d'autres: Elle appartenoit encore naguere
B res a Maximilian de Bourgoigne. Seigneur de Beueres en Fládre, & Amiral de la Mer, a qui ceste ville avec autres villes, & villages que nous descrirons paruenoit de la part de Madame Anne sa grand mere de l'illustre & puissante maison de Borsele: laquelle maison a defailly des pieça d'heritiers legitimes. Et encore l'année passée M.D.LVIII. mourut sans hoirs ledict Maximilian: parquoy ses biens reuindrét aux enfans de Monsieur de Bossu, lequel auoit prins a femme vne seur dudict Maximilian: & aux enfans
C de Monsieur de Cruninghen, qui eut semblablement vne autre seur a mariage, En apres y ha en ladicte Isle plusieurs villages, & chasteaux de gentilshommes priuez.

La deuxiesme des Isles Orientales, qui est vis a vis de Schouue est appelee Duueládt, laquelle semblablement appartenoit au susdict Amiral, & ha enuiron quatre lieues de circuit: mais pourautát qu'elle est fort suiecté aux dagers de la mer, ny ha il ville aucune d'importance mais assez de villages, & maisons appartenans
D aux gentils hómes, & autres personnes. Ceste Isle fut de conuerte de l'eau avec grand' perte d'hommes & de bestail, l'an M.D.xxx. toutefois par la diligéce d'Adolf pere au susdict Maximilian de Bourgoigne se recouura, cõbien que se fut avec grands frais, travail, & industrie. Le moien & façon de recouurer semblables Isles, & terres perdues & d'en acquerir des aultres, comme lon vse pardeça est cestuy-ci: Lon attend premierement le temps propice, idoine, & opportun, qui est en esté, & la tranquillité des
E vents apres que le flot de la mer, se retirant a son accoustumé, enuiron six heures pour fois, grandement abbaisse, grand' nombre d'hommes commencent a fonder les diques du costé qui est rompu, & si aucune dique n'y ha, (cõme il aduient es pais nouveaux) se cõmence a fonder de quelque autre costé plus idoine & opportun, & ainsi se vient restraindát celle rompure, ou ce nouveau répar, iusques a vne certaine perfection, a la quelle estát conduite, par voye d'aucuns canaux & fosses laissez d'aucunes bouches faictes a poste, se dõne issue avec cataractez & escluses a ceste
 eau

eau qui seroit demouree en ton pais ceint & emparé : & celle **F**
 qui en ceste façon ne se peut expuiler, se tire puis apres par force
 & engins de Molins, faiçts expressement pour tel effect. Ainsi
 avec le temps & tres-grand trauail, frais & industrie, si les vents
 ne rompent l'entreprise, le plus des fois vient on a la fin de-
 firee. Mais souuent pour la contrarieté, & violence des véts
 se perd avec l'argent le temps & l'œuure. Semblablement aucu-
 nes fois aduint, qu'apres que tu auras conduict l'ouurage a per- **G**
 fection, il viendra tost apres quelque vent, ou quelque tempe-
 ste extraordinaire, qui rompra la dique, & couurira en vn mo-
 ment ce que tu auras (peult estre) en beaucoup de mois, & d'an-
 nees descouuert. Si ne laisse on toutesfois d'essayer quasi conti-
 nuellement es temps cōuenable semblables entreprises, pour-
 ueü que si elles se conduisent a bonne fin, peu d'annees font vn
 homme riche, ioinct aussi que la fertilité d'icelles terres recou-
 urees pour leur graisse est tellement grande, que ce qui s'y iecte **H**
 multiplie merueilleusement.

LA troisieme Isle Orientale est Tolen, appartenant au Prin-
 ce, laquelle est conioincte avec le terroir de la dique S. Martin,
 parce qu'il n'y ha qu'vn Canal a demi remply qui le diuise: a cau-
 se de quoy aucuns estimēt qu'elles soyent, comme il semble qu'el-
 les fussent pour le temps passé deux Isles, mais de faiçt n'est au-
 iourd'huy qu'vne: & ha deux villetes raisonnables, l'vne s'appelle
 Tolen, qui donne le nom a l'Isle, & l'autre S. Martins-dyck, avec **I**
 vne autre petite ville, & avec plusieurs villages. Aucunes autres
 petites Isles que lon voit de ladicte part Oriétale, sont de si petite
 importance, & si peu habitees, qu'il ne vaut point la peine en
 faire mention, & partant sans en dire autre chose passerons avec
 le soleil a la partie Occidentale, ou il y ha beaucoup plus a dire &
 a voir qu'au costé qu'auons desia descrit. Et premieremēt dirons
 de Valachrie.

VALACHRIE ainsi appelée en Latin, vulgairement s'appelle **K**
Walcheren, laquelle Isle est la principale de toutes les autres
 de Selande, nō pas tant pour sa grandeur, comme pour la seureté
 de la situation, pour les qualitez de ses villes, & pour la multitu-
 de, & richesse de ses habitans. Elle ha trois villes murees assez
 notables, comme par la suiuite description se pourra facilemēt
 apperceuoir, & comprendre: & premierement poserons Mid-
 delbourg.

M I D-

MIDDELBORG.

MIDDELBOVRG est ainsi nommée, d'autant qu'elle est posée presque au beau milieu de l'Isle, qui signifie bourg du milieu. Elle est tres-bien située, & ha pres de soy le port d'Ermuidé vers le leuant a vn tiers de lieue pres, l'Excluse vers Libec a cinq lieues, & est loing de Dordrecht en Hollande dix sept lieues, elle ha deux canaux qui vont des-boucher pres d'Ermuiden, l'vn est ancien mais tant tortu & estroict que bien peu sise pour l'incommodité: lautre est fait modernement a la main, droict, large, & profond, tellement que par icelluy, nauires grosses de plus de deux-cent tonneaux de charge, depuis le port d'Ermuiden iusqu'audedans de la ville de Middelbourg, avec grand' comodité & plaisir des habitans, vont & viennent. La ville est bonne & gracieuse, entourree de tres-bonnes murailles, avec fosses larges & profonds, fachee au dehors d'vn autre mur, que tout consideré la rendent moult forte. Elle ha belles rues, bonnes maisons, beaux edifices d'eglises & Monasteres, entre lesquels est le tres-beau & sumptueux Conuent de l'ordre Premonstratense, appelé vulgairement l'Abbaye de S. Nicolas. Lequel Conuent fut institué par Godebault vingt & quatriesme Euesque d'Vtrecht: apres fut accreu, & quasi de nouveau redifié par Guillaume Roy des Romains, & Côte de Hollande & de Zelande, de glorieuse memoire: auquel luy & la Roine Isabeau sa femme en deux sepulchres sont roialement enseuelis. Ceste Abbaye ha entre ses autres ornemens, vne belle librairie, mais sur tout ha gros reuenu: & est son Abbé de telle auctorité & preeminence, que luy seul donne la parole, & le consentement, en toutes les occurences du Conté de Zelande, au nom de tout l'estat Ecclesiastique. Middelbourg ha l'estaple des vins de France, d'Espaigne, de Portugal, & d'ailleurs, venans par mer en ces quartiers: & y a outre le tres-bon traffique marinesque, bon comerce, & gaignage pour beaucoup de marchâts. Elle est chef non seulement de ceste Isle, mais chef aussi de toute le Côte de Zelâde. Et est tât puissante, qu'elle acheta ces ans pafez, du propre Seigneur d'Ermuidé, sa terre d'Ermuidé ou les nauires (côme plus outre sera descrit) prénent port. De ceste ville nasquit Paul furnommé de Middelbourg, homme fort excellent en la profession de Mathematique: il fut appelle a Romme pour sa renomée, vertus, & valeur, & soudain y fut fait Euesque: il escri-

escriuit entre autres choses De Pascate. Pres de ceste ville en vn ^F petit lieu semblablemēt nasquist M. Nicolas Euerard^o, autremēt appelé de Middelbourg, ainsi nōmé pour estre nay pres de ladicte ville. Cest hōme fut tres-docte en diuerses sciences, mais specialemēt es loix : & en outre fort v̄sité es affaires d'estats, & pour cela de tres-grand conseil: a cause dequoy il fut tousiours de son Prince employé en choses grandes: aussi paruint il non seulement au degré de President du Royal Conseil de Hollande, ^G mais President aussi du grand' & Royal Conseil de Malines, ou il mourut l'an M. D. xxxii. laissant beaucoup d'enfans tous qualifiez & certainemēt dignes d'vn tel pere: le premier fut Pierre Docteur en Theologie, & au droit ciuil, Prelat de Premonstratenfi: Le secōd M. Euerard Nicolai licentié en droict, lequel fut President au Conseil de Frise, & President a Malines ou il mourut ceste annee M. D. Lx. le tiers est M. Nicolas Nicolai Grudius, aussi licentié en droict; mais tres-docte en plusieurs autres sciences, ^H historiographe, & Poëte: a cause dequoy ha tousiours eu grand' degré & estat, & est presentement Conseillier du Roy, & Greffier de l'ordre de la Toison d'or: le quatriesme fils est Adrian Nicolai Marius, aussi Licentié en droict, hōme moult vertueux & prestant, lequel ha semblablement exercé beaucoup de degrez, & d'offices en grand' honneur: & est a present le grand Chancelier de Gueldres: le cinquiesme fils fut Ian Secundus (ces hōmes lettrez depardeça les monts, accoustument fort de prendre vn sur- ^I nom par diuerses occasions a l'vsage des Rommains.) lequel mourut ieusne hōme de grand' exspectation, car il estoit docte, & tres-elegant Poëte, comme apparoit encore par aucunes siennes compositions, mais c'a esté grace speciale de ces freres, d'auoir tous entre leur autres facultez grande veine de Poësie. Parquoy avec grand' desir on attend la publicatiō de leurs œuures.

VERE autremēt appelee Canfer, est la seconde ville murree de ceste Ile, posée a Bise sur le liēt de la Mer, avec vn ^K canal venant de Middelbourg, lequel Middelbourg luy est prochain a vne lieue & Vlissinghe a deux. Elle fut entourée de murailles l'an M. D. Lvi: & est ville assez plaisante & de raisonnable traffique, principalement pour le cōmerce des nauires d'Escoffe, lesquelles illec principalement prēnent port, tellemēt qu'elle ha pour ses dōs & qualitez, dignité de Marquisat: & ha son Seigneur par ancien statut telle préeminence, qu'il peut luy seul sans autres concurrens, donner la parole en toutes les deliberations des Estats,

F Estats, pour tout le país de la noblesse de Selande. En ceste place y ha vne maison tres-ample & belle, ou se gardét les artilleries & toutes autres munitions Roiales pour la mer. Ce lieu aussi appartenoit a l'Amiral susdict: maintenant appartient, pour les raisons desia declairees, au Marquis Maximilian de Cruninghen son nepueu.

V LIS SINGHEN est la troisieme ville de Valachrie, situee de la part du vent Libec, regardant la Flandre; a vne lieue pres de Middelbourg: mais elle est plus frequentee des pecheurs d'harécqs que de marchâs. Elle ha vn haure fort bon & cōmode: & est ceste villette raisonnablemēt forte. Elle fut enuironée de murailles avec ses portes, enuiron quarante ans, par son Seigneur, qui estoit Adolf de Bourgoigne. Tournant vers Ponant & Maïstral, pour aller du long la riuē de la mer a la Vere, se trouēt sous les sabloneux costaux de ces Isles quelques villes, qui ne sont du tout murees comme aussi beaucoup de villages, & de monasteres: les principales desquelles sont Sautlād, & Westcapelle, qui par preuileges ha condition de ville, entant que l'ancienne se submergea, enuiron cent & vingt ans passez. Apres s'ensuit Domburg, pres de laquelle est le palais Roial avec son Iardin tresplaisant & delieieux de Westhouen, qui est du demaine del'Abbē de Middelbourg. Entre Vlesinghe & Ermuiden est la memorable pointe de Ramequin, posee droictement vers alendroit du vent Sceroc, ou est le fort de Zeeborg, qui est vn chasteau nagueres basti par commandement de l'Empereur Charles V. pour l'entree de la riuere de ce costé assurer.

E RMVIDEN derniere ville de Valachrie est vne vilette petite, & sans closture, mais avec vn haure tres-renommé par toute l'Europe, pour le nombre infini de nauires de toute nation, qu'il reçoit, & enuoye iournellement en toutes pars: tellement que on y peut veoir souuēt en l'annee aller & venir flottes Espagne, de Portegal, de France & d'Angleterre, de trente, quarante, ou cinquante nauires de compagnie; Et ce outre tant d'autres nauires voïagieres, qui avec peu descorte passent continuellement ça & là sur mer, chargees de marchandises diuerses & innumera- bles (cōme en descriuāt Anuers; ou les marchans, a qui appartient la pluspart desdictes marchandises, resident, & demeurent, assez particulierement a esté declairé) Armuiden donc est brauement situē pour la commodité de la mer, de maniere que au susdict haure lon peut souuent trouuer enuiron quatre ou cinq cens

nauires a lancre allans & venans par tout a leur commodité, & A
 ou semblablement lon aperçoit faire & fabriquer plusieurs nou-
 ueaux nauires. Au surplus voyons avec quelle distance ce lieu
 faccommode avec diuers ports, & pas renommez, del'Europe
 car come il est correspondant frequemment aveciceux, ne sera
 superflu de mettre soigneusement telles distances, presupposant
 qu'il sera fort vtile a plusieurs marchans de le scauoir mesme pour
 cause des assurances de marchandise qu'ils font de toutes pars.
 Lon cote donc d'vn costé d'Ermuiden, a Amsterdá en Hollande B
 xxv. lieues (ie cõte en toute ceste description parlant des distan-
 ces de la mer, avec l'authorité des meilleurs Cosmographes, &
 marifliers) xvii lieues & demie marines, contenans septante mil-
 les Italiques, ou bien vingt & trois lieues & vn tiers de Flandres
 pour degré: On conte d'Ermuiden a Breme nonante & trois lie-
 ues, a Hambourg cõt & cinq, au destroit du Zont en Dénemarc,
 cent & huictante lieues, a Danzicq deux cens cinquante quatre.
 a Ric trois cens, a Reuele trois cent & trente cinq, & a la Nerue C
 trois cens & soixante cinq. De l'autre costé conte lon d'Ermui-
 den a Cales en Piccardie vingt & trois des mesmes lieues marines.
 a Londre quarante deux, a Antonne soixate deux, a Diepe cinq-
 ante quatre, a Rouá septate cinq, a Brest cent & vingt & cinq, a la
 Rocelle cent nonante quatre, a Bourdeaux deux cens & onze, a
 Bilbao deux cens vingt & quatre, a Finis Terre deux cens quar-
 te six, a Lisbonne trois cens & viñgt, a Calis quatre cens, a
 Siuille quatre cens & vingt, a Maliga quatre cens quarantecinq D
 a l'Isle de la Madéra quatre cens & septante, aux Isles de Canare
 cinq cens & vingt, & finalement se conte d'Ermuiden, a Liuo-
 rie en Tuscan sept cens & trente lieues. On sort d'Ermuidé par
 tous costez avec le vent de Bise, de Grecq, & de Leuant, mais
 pourautant qu'il faut passer & gagner la susdicte pointe du Ra-
 mequin, qui ha besoing du vent Grecq particulier, les nauires or-
 dinairement se conduisent illec avec la marée, & de la seruant
 le vent, encommencent leur voyage: au contraire entrans en ce E
 port, faut auoir les vents contraires a ceux, qu'auons denõmez.
 Signamment ha ceste Isle beaucoup de villages, entre lesquels est
 Sudbourg situé entre Middelbourg & Vlissinghen, lieu certai-
 nement beau fourny d'vn beau & ample palais, ou Charles V. en
 l'an M. D. Lvi. allant pour la dernière fois en Espagne, sciourna
 longuement attendant vent prospere, pour son passage.

Subse-

F Subsecutiuelement suyt la Valachrie, en ceste partie Occidentale l'Isle de Zuidbeuerlandt. (ainsi appelee, d'autant qu'au parauant qu'elle fut emparee de diques, trembloit comme si elle n'eust esté assez fermement establie) ceste Isle est la plus-grande de toutes les autres, ayant auparauant vingt lieues de rondeur, mais presentement pour cause des orages, tempestes, & grandes inondations de la mer, & cōtinuation de la riuere de l'escault, courant entre Rymerfvael & Berghes, avec cours tres-violent, qui continuellement en consume & ronge, elle n'en est amoindrie & diminuee gueres moins que de la moictie. Ceste Isle iadis contenoit trois villes notables, desquelles la principale estoit Borsele, mise a l'opposite du vent Meridional, toutesfois elle fut noyee l'an M.D.XXXII. avec tout le pais circonuorsin, surnommé la Seigneurie de Borsele.

RYMERSVAEL tient a present le premier lieu laquelle estant du costé du vent Grec regarde Bergues, luy estant prochain d'une lieue: mais les mesmes tēpestes, & innōdations marines; du dict temps, la desmembrarent miserablement de ceste Isle, laissant elle mesme ainsi seule en Isle, où continuellement de la mer, & de la la riuere de l'escault, avec tres-grand trauail, grands despens, & danger merueilleux presque tousiours cōbattant, elle se deffend, ainsi que le docte Nicolas Conflictensis demontre elegamment avec ces vers: lesquels il auoit attachez à la porte de son logis, quand le Prince Philippe, fut là pour faire serment, & receuoir le serment de la Contee de Selande.

Vidimus assueto priuatum lumine Solem,

Pallidat turbato vidimus astra die.

Vidimus vndante eis horrendos equoris aestus.

Nos miseros Belgas cum obruit Oceanus.

Vidimus at postquam te gloria nostra Philippe,

Casarea prolès, semideumque decus.

Cuncta refutamus, transfacti tristia seclis,

R*Quod presens nostrum testificatur opus.*

Sit licet exiguum, sit pro ratione voluntas:

Nil facit ad vastum parua carina fretum.

En ceste ville fut faict serment au Prince Philippe l'an M.D.XLIX de la part de tous les estats qui illec s'estoyent assemblez, pour le receuoir pour leur Prince & Conte futur de Zelande.

GOES autrement nommee Tergoes, demeure seule entiere, laquelle est situee du costé de la bise, sur vn bras de l'escault,

appelee Scheng: cest vne bõne villette fournie de plusieurs beaux A
 preuileges: de ceste ville est Ioachim Polites greffier du Senat
 d'Anuers, homme tres-docte & bon Poëte, lequel ha entre ses,
 choses plus exquisés, vne tresbelle librairie. Aussi est ceste ville
 la patrie de Corneille Barfdorp, docteur en medecine, & graue
 philosophe: a cause de quoy il fut medecin de Charles V. Empe-
 reur & son grád familier. Pres de Tergoes est le village nõmé Bar
 land, d'ou print sa naissance Adrian Barlandt, hõme vrayement B
 docte, lequel ha escrit assez diligẽment les Croniques de Brabât,
 & aucuns autres opuscules. Ceste Isle ha aussi plusieurs beaux vil
 lages, & signeuries, entre lesquelles est moult plaisante, & noble
 Elfesdyck, appartenant pour la plusgrand part a Frederic de
 Pierre de Lutian nostre Florentin. Semblablement ha ceste Isle
 tres-beaux bois avec bestes sauuaiges, & sortes infinies d'oiseaux
 vtiles, & delectables.

LA tierce Isle est appelee NORTBEVERLANT, laquelle C
 iadis fut si fertile, & tãt amene quelle estoit estimee pour les deli-
 ces de Selande: mais elle fut entierement destruiete des inũdati-
 ons de la mer, l'an M. D. xxxii. Il y auoit vne bonne ville close appe
 lee Corchiene iustement vis a vis de Canfer, laquelle fut aussi
 couuerte des eaux, tellement qu'autre chose ne s'en void, que le
 Clocher, comme aussi se desfeourent là autour beaucoup de Clo
 chers, & de bons villages submergez, qui donnent signe aux voy
 agers de leur misere, avec merueille, & compassion d'vn chacun.
 Mais on voit auiourd'huy en quelque endroit de l'Isle par le D
 cours de la Mer hauffer tellemẽt le terroir, qu'on espere d'yci a
 peu d'annees en pouuoir recouurer, & borner la plusgrãde partie.

LA quatriesme & derniere de ces Isles Occidentales est Wolfer-
 dyc moindre des autres, en laquelle y ha seulemẽt deux villages.

EN ces Isles de Zelande y ha deux officiers Roiaux appelez Re-
 ceueurs, lesquels ont (par portion) grande autorité, & gou-
 uernement, l'vn qui reside en Middelburg qui est Receueur du
 coste de l'occident partie principale, laquelle ils appellent en Fla- E
 mang Bevesterschelt: l'autre reside en Siricsee qui est Receueur
 de la partie du Leuant, appelee Beoisterschelt. Ces deux Rece-
 ueurs sont lieutenans du Prince, comme Conté de Zelande, de
 tous les fiefs du Conté, & ont aussi tiltre de Conseillers du Roy:
 En oultre sont Receueurs de tous les reuenus, de quoy ils ont
 a rendre conté. A eux s'adressent les decrets du Prince, affin que
 de sa part ils les façent publier: ayans puissance aux champs, &
 partous

A par tous les villages de prendre, ou faire prendre les malfaiçteurs, lesquels ausdites deux villes capitales ils doibuent représenter, pour en faire iustice absolüe. Esquels degrez sont a ceste heure pour la partie du leuant, Ierosme de Seroeskerke, Cheualier & Seigneur du mesme lieu, dont il prent le sur-nom: & pour la part du Ponant, Philibert son fils, gentils-hommes vertueux & bien qualifiez.

B L E S hommes du país vaquent principalement a l'art de la nauigation, & aux pelcheries. Et outre à la culture de la terre, & du bestail, cuisent aussi & raffinent grande quãtité de sel, au parauant gros & miratre, y amené de plusieurs costez; & non seulement le raffinent, mais aussi moiennant l'eau de leur mer, & la force du feu, avec grande industrie l'augmentent grandement, cõme cellui d'Espaigne d'enuirõ quarante cinq pour cent, celuy de Portugal alentour de trente cinq, & celui de France de plus de vingt et cinq pour cent. chose a la verité considerable & digne d'estre icy notee, & est cest art & pratique inuentee audict país cõme lon trouue par les histoires passez plus de quatre cens, ans la ou il se reduict a perfection entiere, auquel train & maniement tant important personnes d'un nombre infini s'employent. Le langage naturel de toute la Zelande est Flamang. mais les hommes de ce país allans çà & là, tant pour la grande, & continuelle conuersation, qu'ils ont sur le lieu avec les estrangers, aduient qu'il n'y ha quasi homme, ne femme qui ne parle François, Espagnol, & plusieurs d'iceux Italien. Ces gens vindrent a la cognoissance de Iesus Christ, des le temps de S. Wilbrod susdict, lequel par toute la coste marine de Zelande, de Hollande, & de Phrië longuement deuant le temps de Charle magne solennelment prescha, enuiron l'an D C. x x.

C E S Isles selon qu'on trouue es histoires, furent quasi repechees, & recourees de la mer beaucoup deuant Charle Martel pere de Pepin, par les Dannois, lesquels guerroyans continuellement contre les Anglois, & François, choisirent ces Syrtes, qui propremēt ne ces temps là, n'estoyent q̄ Syrtes, bon lieu & situation idoine pour assaillir les ennemis, se retirer, & conseruer les despoüilles, & pillages qu'ils faisoient. Premierement occuperent Valachrie, & la reparament de la mer, la restaurant & cultivant ils cõmencerent y frequēter & habiter, mais principalemēt quād en icelle fut Rollon le tres-fameux Dannois. Lequel ayant songé (comme tesmoigne Paul Emile) d'auoir esté surprins de la

Ee Ladrerie,

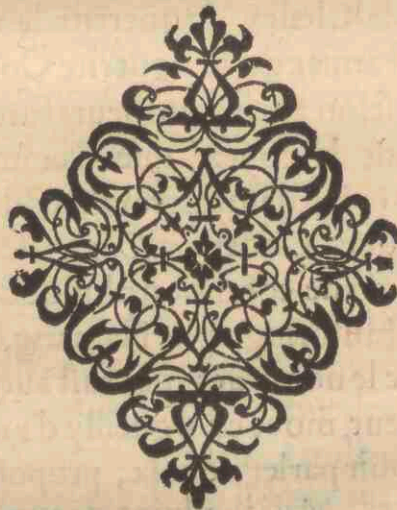
Ladrerie, & feſtant laué au pied d'un haut montaigne a vne tres-
 claire fôtaine eſtre deliuré, & apres auoir eſté gueri, eſtre môté au
 ſommet du mont, du matin eſtant leué raccôta a ſes gens ce ſon-
 ge: dont vn Chreſtien qui eſtoit ſon priſonnier, luy interpreta le
 ſonge en ceſte ſorte, diſant q̄ le mal de la lepre eſtoit la Religiõ de
 ſes faux dieux, & idoles, dont il eſtoit infecté: l'eau de la claire
 fontaine, eſtoit l'eau ſacré du Baptesme, qui te purgeroit, &
 feroit monter & attaindre le ſommet du mont qu'eſt a entendre
 a quelque grand eſtat. Cete interpretation pleuſt tellement a
 Rollon qu'il deſcendit de ces Iſles enuiron l'an DCCC. du regne,
 de Charles ſurnommé le Simple, avec groſſe armee en France du
 coſté appellé alors Neuſtrie, deſendant ſoudainemēt a ſes Cour-
 ſaires de ne faire aucun dommage, par le païs: ainſi au premier
 temple qu'il trouua, eſmeu de religion, ou bien pour acquerir
 la beneuolence des gens, offrit beaucoup de dons. Sembla-
 blement pour ſ'appriuoifer d'auantage avec le peuple, print a
 femme vne fille de Berengaire Conte de Bauais. Apparoiffant
 pour tant Prince religieux, & modeſte, Rouan chef de ladiçte
 prouince, ou il eſtoit campé, n'eſtant par le Roy Charles ſecou-
 ru pour ſa ſimplicité, & les debats qu'il auoit avec ſes Ba-
 rons, ſe rendit audiçt Rollon. Lequel voyant ſon cas aller bien,
 ſe feit ſoudainemēt Chreſtien, par les mains de Franchõ Eueſque
 de Roüan, & fut appellé Robert du nom de Robert frere du Roy
 Odõ, qui le leu eſt au baptesme. Peu de tēps apres, touſiours pour
 ſuiuāt lediçt Seigneur avec grands proueſſes ſa bõne fortune, ſe-
 ſtāt accordé le Roy Charles avec luy, l'inſtitua Duc de la Prouin-
 ce de Neuſtrie, l'appelant de ſes Normans Normandie: car les
 François anciennement appeloÿēt les Dannois Normans, nom-
 mant le Septentrion dont ils viēent, *North*, & *Man*, l'homme, qui
 ſignifie enſemble homme du Nort. Mourant Rollon ſucceda
 au Duché Guillaume ſon fils: & tant fut fauoriſee ce lignaige,
 que non ſeulement ils fonderent, amplierent & maintindrent
 longuement ceſte Principauté de Normandie, mais auſſi telle-
 ment acheminerent leurs ſucceſſeurs, qu'en apres partie d'eux
 conqueſta contre les Grecs la Poüille, la Calabre Naples, & Sici-
 le ou ils regnerent longuement: Le demeurant des autres hom-
 mes de la meſme race, conqueſta toute l'Angleterre l'an M.
 LXVII. quand le Duc Guillaume baſtard par l'ayde de Baul-
 douin Pie Conte de Flandres ſon beaupere, vint a celle gran-
 de iournee contre le Roy Arald, uſurpateur du Royaume.

Et fut

A Et fut tellement grande la cōstance de sa fortuné en icellui Roy-
aume, qu'encore aujourd'huy impere & regne. Et pareillemēt
sa race feminine regne & domine l'Escoce pour le present. Mais
pour retourner au propos de Selande, ayant Valachrie (comme
dit a esté) dès le temps de Rollon, prins grand'accroissemēt, s'ap-
priuoiserent & peuplerent depuis successiuemēt presque toutes
les Isles circōuifines. Apres beaucoup de reuolutions aduenües
B en ces quartiers, elles cheurent par force d'armes, combien quel-
les fussent establies par plusieurs raisons vray-semblables, sous
l'Empire des Contes de Hollāde. Toutesfois ayant l'an M. VII.
Henri troisieme Emp. donné la Valachrie, & autres petites
Isles a Baudüin Barbu Conte de Flādres, il veindrēt entre les Fla-
mangs & les Hollandois longues & griefues guerres, avec beau-
coup de batailles, & principalemēt celle horrible iournee de l'an
MCC. LIII. ou Floris frere de Guillaume Roy des Romains, vny
C avec Lopes Prince de Cleues, donnerent la route memorable
pres de Valachrie a l'armee de Marguerite Contesse de Flandres.
En laquelle deffaite selon aucuns autheurs furent occis cinq mil-
le Flamangs, autant de noyez, que d'emmenez prisonniers,
ensemble avec Guy & Ian dampierre enfans de ladiete Contesse,
Tibaut Conte de Guise, Godefroy Conte de Berry, & d'autres
Seigneurs & cheualiers de condition plus de cc. xxx. Si raconte
toutesfois le Meier Historiographe Flamang, ce qui semble plus
D vray-semblable, que le nōbre des tuez fust autour de trente mil-
le, & que l'Empereur mout enorgueillly d'vne telle victoire, ne
vouloit nullemēt oüir parler de paix, proposant a Marguerite
conditions tres-dures. Mais il aduint depuis, que ayant ledict
Seigneur esté tué en bataille, deux ans apres telle victoire, par les
Frisons ses rebelles, que bien tost se fait paix & accord entre Mar-
guerite susdicte, & Floris frere dudiēt Roy deffunct; par quoy
outre la deliurāce des Flamangs prisonniers (toutesfois avec gros
E se rançon) se fait aussi mariage entre Floris cinquiesme fils dudiēt
Roy & Beatrix niece de la susdicte Marguerite, & fille du Conte
Guy son fils aîné: par lequel accord & parentage les Flamangs
quitterent toutes les raisons, & pretétions, quils auoyent, & pou-
uoient auoir en Selande, en nō de doüaire, aux Hollādois. Alors
fut erigee la Seigneurie de toutes ces Isles en Conté. Mais aussi
cest accord dura bien peu: car ne pouuant Guy Dampierre, qui
estoit paruenü a la principauté endurer, q̄ les Contes de Hollan-
de possedassent la Valachrie, esmeut derechef la guerre: laquelle

iamais n'eut totalement fin, iusques a tant que l'estât conioincte F
 la Zelande, avec Hainault, Hollande, & Frise, retomberent pour
 les mesmes raisons, qui sont declarees en la description de Hol-
 lande, au bon Duc Phillippe de Bourgoigne. De sorte qu'ils
 viuent auiourd'huy sous le demaine, de la maison d'Austrice, &
 par icelle sont gouuernees par le Prince d'Oranges, gou-
 uerneur comme i'ay dict de Hollande & de
 la Seigneurie d'Vtrecht. Ceci suffira pour la G
 Zelande. Descriuons maintenant ce
 beau, & noble pais de
 Flandre.

S'ENSUYT.



S'ENS VYT
LE POVR TRAICT
ET DESCRIPTION
DE FLANDRES.



Ee iij



SEPTENTRIO

OCCIDENS

ORIENS

MERIDIES

PARTICVLIERE
DESCRIPTION DE
FLANDRES,

2 4 6 8

LEGE DI FLANDRA

23

24

27

26

27

23

24

27

26

27

FLANDRE.



A FLANDRE ha l'origine de son nom fort obscur , n'estant encore determiné par les historiens, si tel nom procede de la langue Latine, de la Teutonique, ou bien de la Françoisé : aucuns le disent deriuier **G** d'une ville du país de tel nom , laquelle fut ia loing temps ruinee: autres le disent prendre de Flambert , fils de Blesinde, Soeur de Glodion Roy des François , lequel Roy le deburoit auoir faict Seigneur l'an cccc. xxxvi. l'auteur sans nom, qui par bel ordre, & grande authorité escrit l'histoire de Flandre en langue Françoisé moult ancienne, raconte que Lideric fust le premier Conte de Flandre, institué par Charle- **H** magne, & qu'il nommast la prouince Flandre, ainsi que sa femme Flandrine : & autres afferment que ce nom procede, d'une de ces voix latines *fluctibus*, ou *flatibus*, assauoir des fluctuations de la mer, ou des vents marins, cest a dire de ponant, qui tant dominant en ces país. laçoit que selon les plus anciens auteurs ne se trouue iamais ce nom de Flandres en singulier, si non en pluriel. Le Meier historien de ceste prouince faict sur telle question en plusieurs endroits de son histoire diuers discours, par lesquels alleguant infinies opinions, on comprend non la verité de la chose, mais plustost l'incertitude d'icelle, principalement d'autant que luy n'affirme rien de telle matiere, ains plustost quelques fois il contrarie en soy mesme, quant au croire, ou iuger. Quoy qu'il en soit, nous nous resouluons, (bien considerant diuerses memoires, exemplaires, instrumens, & aultres escritures particulieres escrités a la plume, & semblablement les Cōmentaires de Iules Cesar,) que en son tēps & quelque siecle apres, la plus grāde partie de Flandre, plus interne, fust ha- **K** bitee par les peuples Morins, desquels il faict mention, & qu'elle fust pour la pluspart (ainsi que luy & aultres auteurs demonstrent) occupee de boscsages tres-grands, principalement pour ce que nous trouuons que iusques guere passé, elle s'appeloit Flandre Nemorose, cest a dire pleine de bois. Et tenons que en ces tēps là la partie plus pres de la mer, fust en grand' partie occupee de l'Ocean par le flot & les vents contraires, cōme non seu-

A seulement par plusieurs evidences, mais aussi par beaucoup de reliques marines en diuers lieux & temps s'est apperceu, a raison dequoy en Latin s'appeloit *Flandria Æstuaria*, c'est a dire pleine de flux & d'estangs. Et lon preuue semblablement par ceste mesme raison que dès l'an M. CCC. XXXX. quand on vendoit quelques terroirs en ces païs, on mettoit & declairoit tousiours és contracts ceste clausule. A condition que si dedans dix ans la Mer les en-

B nondast, ou noyast, tel contract estoit de nulle valeur: ce que denote assez, combien ceste Region fust en ce temps là subiet-
te aux eaux, & a la puissance de la mer. Mais par la frequenta-
tino, experiëce, & industrie des peuples ils ont puis apres avec le
temps arraché la plus grande partie des forests: & de l'autre co-
sté avec tres-grandes fosses rempars, & autres engins bridé la
mer de telle sorte, qu'elle est aujourd'huy presque par tout la-
bouree, & quasi assuree de toute tempeste, qui vient de la mer.

C Touchât l'institution du Côté, Paul Emile recite cōment Charles
le Chaulue Roy de France, apres la mort du Roy Edulf d'Angle-
terre, faisoit retourner en France Iudith sa fille vefue dudict Roy
d'Angleterre: & que Bauduin d'Ardenne, Gardien de Flandre
surnommé pour l'extreme force qu'il auoit, Bras de fer, esprins
de la grande beauté sans aucun autre respect la raut: parquoy le
Roy Charles pour telle lascheté tres-courroucé, auoit préparé
gendarmerie, pour l'aller ruiner: mais que depuis a l'instance, &

D prieres de la propre fille, & d'autres personnages finalement il
luy pardonnast, & que d'ennemy qu'il luy estoit, il le feïst be-
nignement son gendre. Ainsi luy ayant donné la Flandre pour
douaire, enuiron l'an DCCC. LXXVII. il l'instituast en Conté,
& la submist en fief de la couronne. Iaques Meier escrit, qu'elle
estoit instituee en Conté dès l'an DCCC. LXIII. Toutesfois le
susdict historien sans nom, & autres autheurs disent l'auoir esté
au temps de Charlemagne: laquelle incertitude laissant au iuge-

E mēt du lecteur, & passant plus auant, disons, que ce Côté ha plu-
sieurs fois changé de confins, sur lesquels seroit long & peut estre
non moins incertain que superflu le recit: toutes-fois nous di-
rons seulement que les anciennes bornes de Flandre, confino-
yent avec la Mer Oceane, & avec les riuieres de Somme, & de
Schelde, & embrassoyent sept villes principales, assauoir Arras
chef de tout le Conté, Guandt, Bruge, Ipre, Sainct-Omer, Lille,
& Duay: mais par mariages faïcts puis apres entre ceux du sang
Roial de France, & les Contes de Flandre en furent retranchees
plusieurs

plusieurs villes, avec lesquelles en fut erigé (comme apres sera F
 declairé) le Conté d'Artois. La vraye & moderne Fládre s'estend
 auiourd'huy deuers le Septentrion pour la pluspart iusques a la
 Mer Oceane; en apres se conioint le demeurant avec la branche
 de la Schelde, appelee Hont, qui la separe de Zeláde: du Midy cō-
 fine avec le país d'Artois, avec le Hainault & avec le Vermandois
 en Piccardie: vers Leuât termine en partie avec la Schelde, & en
 partie avec le Hainault: du Ponât ha elle en partie la Mer qui re- G
 garde l'Angleterre, & en partie la riuere de Ha, avec le costé
 d'Artois, qui regarde Calais & Boulongne. Ceste Region ha de
 longueur, contant de la part de la Schelde qui est vis a vis d'An-
 uers, cheminant vers Libec iusques au grand canal qu'on appe-
 le Fosse neuue, trois iournees de chemin, c'est a dire enuiron
 trente lieues: & de largeur prenant au Leuant a Ninoue, & allant
 vers Ponât iusques a Greuelinghe, pres de deux iournees de che-
 min, a sçauoir enuiron vingt lieues. L'air en la pluspart de ceste H
 Region est bonne, mais tres-bonne vers le Midi. Le país est plat,
 que peu de monts s'y trouuent, & est generalement pour le la-
 bourage raisonnable, mais particulierement en plusieurs lieux,
 comme vers la Mer, & vers la France est moult fertile & bon.
 Il produit grande quantité de bestail, & specialement grand
 nombre de cheuaux tresbeaux, & legers, plus qu'en nul autre
 endroiçt de ces país, tellement que beaucoup d'iceux pour leur
 agilité & beauté (combien qu'ils soyent aucunement plus gros) I
 ressemblent a cheuaux bastards d'Espagne. Et accoustument les
 Flamangs de recueillir des Prouinces circonuoisines, plusieurs
 autres ieunes cheuaux, lesquels cōbien qu'ils soyent de nature
 petits, deuiennēt propices, beaux & gráds d'un tel air, & si bōnes
 pasturages. Par ce territoire courent les riuieres de Schelde, Lise,
 Deure & moult d'autres petits fleuues, & courans: au demeurant
 supple outre l'Ocean l'industrie des hommes avec diuers canaux
 faits çà & là a la main. On y trouue beaucoup de bois & profita- K
 bles: les principaux sont Niepe & Nonné: n'y ha point mōtaigné
 notable, biē qu'y soit quelque plaissant mont, & specialemēt en la
 Fládre Gallicante. Mais il y a plusieurs belles & grosses villes, cō-
 me les trois capitales, assauoir Gandt, Bruges, & Ipre: puis Lille,
 Tournai, & Douay & autres: tellement que les villes, qui en icelle
 regiō sont enuironnées de murs sont en tout vinct & huit, assauoir
 les six susdites, en apres Courtray, Audenarde, Aelst, Hulst, Den-
 remōde, Bieruliet, l'Ecluse, Nieuport, Dunckerke, Greuelinghe,
 Bour-

villes
 capitales
 28 villes

A Bourbourg, Dâme, Dixmuyden, Vuerne, Ardenbourg, Niniue, Bergue a S. VVinoc, Montgerard Granmont, Cassel, Dense, Orcies & Lannoy: Et sont plus de trente celles, qui n'ont autour nulles murailles, lesquelles neantmoins partie quelles ont eües autressois, ausi estans aujourdhuy assez riches, & peuplées, & partie pour leurs autres qualitez, ont les priuileges comme si elles les eussent: les principales sont Oostende, Oudenbourg, Mefsim, Balleue, Pouperinghe, Torout, Ostburg, Assel, Middelborg, Loo, VVervick, Blanchebergue, Hocke, Rouffelaer, Tielt, Ghistelle, Lombartzide, Eeclø, Steecken, Hontscote, Mardike, Munckerede, Meenē, Halleuvin, VVestene, Steeghers, Mergem, Haesbrouck, & Armētieres. La Flâdre ha puis ha pres M.C.LIII. vil ¹¹⁵⁴ villages, entre lesquels il y ha beaucoup de grands, riches, & biē peuplés autât qu'en nul autre endroit de l'Europe, & entre iceux aucuns honorés de grandes dignites. D'auantagé ha plusieurs Chasteaux fortes places, Seigneuries, & autre lieux honorables & eminens des Seigneurs & des gentils-hōmes priuez: & ha quarante ⁴⁸ Abbayes, tant d'hōmes q̄ de femmes, aüec n'infinis Priorez, Colleges, & Monasteres. En Flandres sont cinq Viscontez, assauoir Gandt, Ipre, Vuerne, Berghe a S. VVinoc, & Haerlebeecke: deux Principautez, l'yn est Gaure, l'autre Espinoy: & y ha beaucoup de Baronnies, mais il semble que elles ayent toutes esté erigees depuis naguere de temps en ça: car il n'y ha pas lōguement qu'en Flandres n'y auoit autre Baron, que le Conte mesme: Il y a quatre ports de mer principaux, l'Escluse, Nieuport, Duynkerke, & Ostende: & on conte trentre & vn anciennes courtz, ou pour mieux dire lieux de Iustice de preeminence, qu'on pouroit en Latin nōmer *Fora*, ou *Conuentus iuridicos*, & en François cōposé du Flamang, s'appelēt *Castellannies*: lesquelles en somme sont chefs & Seigneuries qui, ont iurisdiction, & autorité, chacunes par portiō, sur tout le Côté de Flâdres. Apres Flandres ha les quatre **E** nieres des Ours, qui sont les enseignes des quatres principales Seigneuries, & familles du Cōte, assauoir Pamele, Cisoïn, Heine, Bouelaere: douſe Pairs a la mode de France, cōbien qu'aucuns disent q̄ la France les ait a la façon de Flandres, & q̄ cest ordre soit plus ancien q̄ cestui là, comme est encore plus anciē l'ordre de la Toison, que n'est celuy de S. Michiel; elle ha vn Conestable deux Mareschaux, vn Châcellier, vn Châbellan, quatre Receueurs, & autres Ministres, & officiers du Conte: lesquels a cause de ces degrez, & offices ont tous Seigneuries, & lieu hereditaires en Flandres, com-

me appert particulièrement, & par ordre en vne peinture moult ^F ancienne & digne, que lon trouue au Conuent de S. Dominique en Gandt, dès le temps du premier Conte Baudüin appellé Bras de fer, avec ceste inscription, *Institutio Comitatus Flandrie more Quiritum*. Or descendant au particulier sur toutes les choses plus notables dedurons plus aplain, disant premierement que ceste Prouince se diuise en trois Regions, combien que ce soit fort inegalement: la principale & plus digne est la Flandre Flamengante, ainsi nommee pour autant que là s'use la lan- ^G gue Flamangue: la seconde est la Flandre Gallicante, ainsi appelée pource q̄ là se parle la langue Gallique, assauoir la Françoisë: & la troisieme est l'Imperiale, ainsi qu'apres distinctement de monstrerons.

FLANDRE FLAMENGANTE.

^H LA Flandre Flamengante termine de Septentrion, avec la Mer Oceane, de Midi avec la Lise & avec la Flandre Gallicante, de Leuant avec la Riuiere de Schelde, & avec la Flandre Imperiale, & de Ponant avec la Fosse-neuve & Artois. La Flãdre Flamengante ha grand partie de son terroir maigre & sablonneux, tellement qu'il faict peu de froment, mais beaucoup de segles, & auoines, febues, pois, uesses, boucoy, lin & chanure en tres-grande abondance, en apres grand planté de plusieurs sortes de bons fruiçts. En ceste partie sont principalement les trois villes capitales: y sont aussi les quatre membres de Flandres:

tous ses haures de Mer: la Seigneurie de Berghes a S.

Winoc: d'auantage y ha plusieurs autres villes murées, & non closes memorables, comme ci des-

sous descrirons, & premierement la noble ville de Gandt.

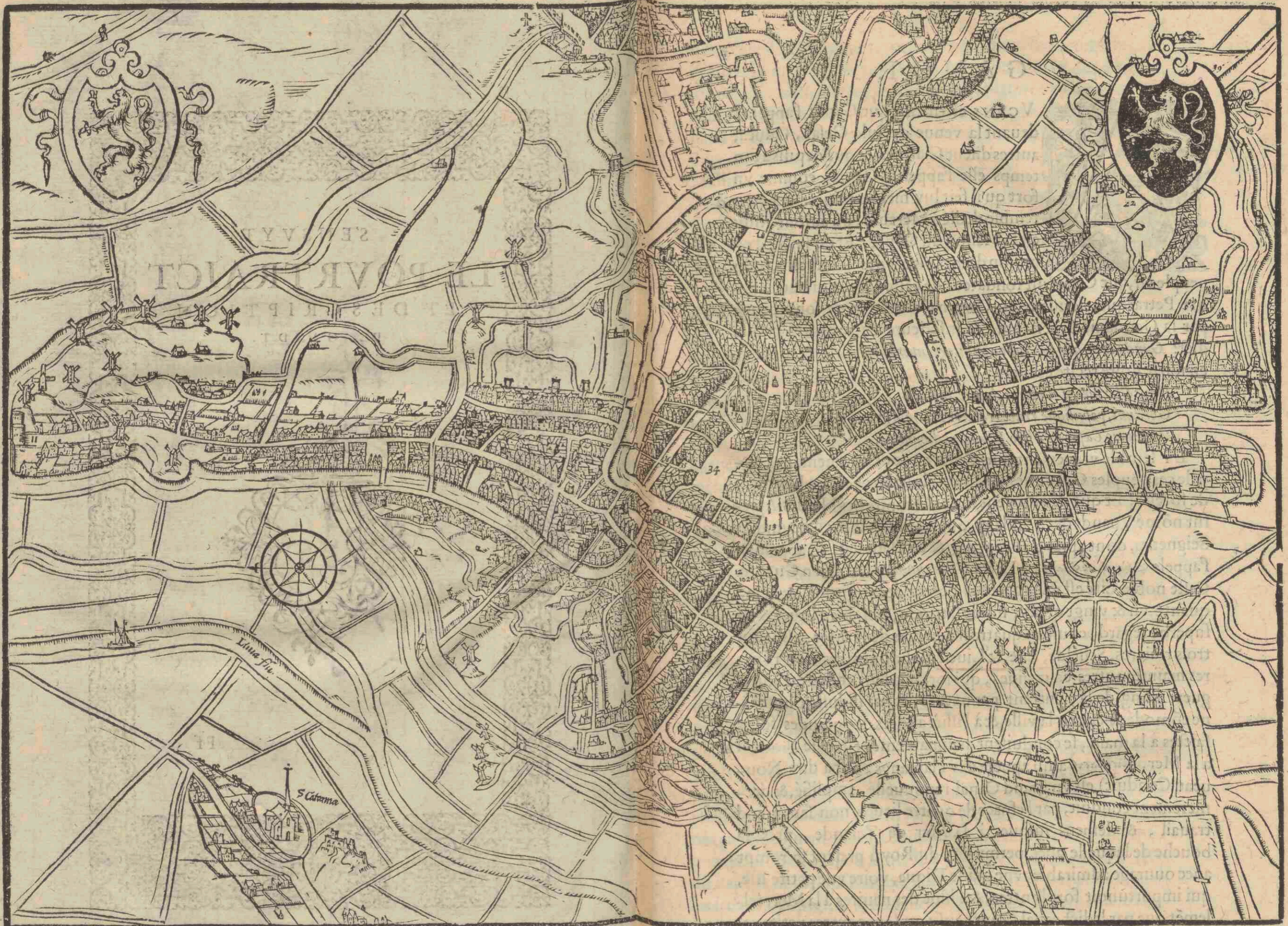
GANDT.

panis
si hie

S'ENSUYT
LE POVRTRAICT
ET DESCRIPTION
DE GANDT.



Ff



- | | | | | | | | |
|---------------------------|----------------------------------|-----------------------------|-----------------|-----------------|--------------------------------|-------------------------|---------------------------|
| 1 VVallepoorte. | 6 Bons enfans. | 11 Mude poorte. | 16 Hoyatt. | 21 Nostre Dame. | 26 L'hostellerie de S. George. | 31 S. Dominique. | 36 S. Clare. |
| 2 Hostellerie de S. Iean. | 7 S. Agnete. | 12 Varle plaetse. | 17 Braempoorle. | 22 S. Pierre. | 27 La Court du Roy. | 32 Bogaerden. | 37 La porte de S. George. |
| 3 S. Michiel. | 8 S. Augustin. | 13 Pefcherie. | 18 VVaelpoorte. | 23 Steenpoorte. | 28 S. Iaques. | 33 Maison des orfelins. | 38 Ouerpoorte. |
| 4 Posterne. | 9 L'hostellerie de S. Catherine. | 14 S. Iean. S. Bauon. | 19 Kerelpoorle. | 24 Catherine. | 29 S. Nicolas. | 34 Vrydaechs metct. | 39 La porte S. Leuin. |
| 5 Porte aux sablons. | 10 T'grauec steen. | 15 Le palais des Seigneurs. | 20 S. Francois. | 25 Citadelle. | 30 Cellebroers. | 35 La monnoye. | |

G A N D T.

F



Vc vns escriuent, que Gandt s'appelaſt deuant la venue de Iule Ceſar, Oduca, autres diſent Clarinea, & que depuis a ſon temps elle s'appelaſt Gaida, comme vn fort qu'il feit luy meſme edifier, avec vn temple dedié à Mercure, ou au iourd'huy eſt la Maïſon du Conté. Et de faiçt, l'opinion de la pluſpart des Eſcriuains, & du peuple eſt, que Ceſar fuſt fondateur de ceſte Cité, dont auſſi noſtre Petrarque eſcriuant au Cardinal Colonne de ſon voyage par la Germanie ſuperieure, & inferieure entre autres choſes diçt: *Gandaunum quoque Julio conditore ſuperbum vidi*. Et le Meier en ſon hiſtoire recite ces vers.

*Hanc Clarineam veteres dixere coloni,
Gorduni, populique truces coluere Sicambri:
Mercurio Caſar, Chriſto ſacrauit Amandus.*

ET ſemble vrayement que Ceſar en ſes Commentaires appelle ces peuples Gordunes, diſant qu'ils habitoyent en lieu plein de foreſts: Et que ils viuoyent ſoubs l'Empire des Nerues. Apres fut nommé Vuandt des Vandales, qui la faiſſiſſoiet & en deuindrēt Seigneurs, dont apres en François, & en Flamang ſ'eſt appelé, & ſ'appelle *Shent*, et *Sand*, en Latin *Gandaunum*, & en Italien *Guanto*. Ceſte noble Cité eſt à vingt cinq degrez de longitude, & à cinquante vn & vingt quatre m. de latitude, tres-bien ſituee & de ſuperbe regard, enuiron quatre lieues pres de la Mer, aſiſe ſur trois riuieres, *Schelde*, *Liſe*, & *Liue*. Elle ha outre ces trois riuieres maintes autres eaux viues, qui ſortans d'vn coſté & d'autre, guere loing de là, entrent par nature, & par induſtrie humaine cōmodément en la ville, & à l'iſſue aydes des grandes ſoſſes faiçtes à la main, ſe conduiſent nauigablement par le *Qlicusbaert* à la Mer. *Qlicusbaert* ainſi appelé des Flamangs (ceſta dire Nouveau Conduit) eſt vn grand Canal renouuellé, amplifié, & dernièrement conduit, par l'eſpace de quatre lieues, non ſans grand trauail, & deſpens iuſques à la Mer de Zelande, pres la bouche de laquelle avec permission du Roy à preſent ſe rompt avec ouurage admirable, vne grāde Dique, voire vne petite Iſle, qui importunoit fort l'entree, & l'iſſue des nauires à la Mer: tellemēt que par lediçt canal (ioinct auſſi que avec autres petits canaux

F naux & fossez, qui y courent, se donne issue à beaucoup d'eaux, (qui de loing & pres se rassemblent en telle basseur de país avec dōmage de la Prouince) se conduiront Nauires mediocres de la Mer iusques dedans Gand : dont à la ville, & a tous les autres lieux à l'enuiron, en reuiēdra cōmodité inestimable par plusieurs voyes & moiēs qui s'offrent. Gand ha Anuers du costé de Grec, Malines au Leuant, Brusselles au Siroc, Middelbourg de Se-
G lande à Maistral, toutes distantes quasi par mesme longueur de dix lieues. La ville pour cause de la situation est forte & tresbelle, & grāde entre les pus grandes de l'Europe, avec tres-grands faux bourgs, de sorte que beaucoup de gens l'accomparent à Milan: son dernier circuit de muraille, par dedans mesurant, cōtient quarantecinq milles six cens quarante pieds Romains, ou d'Anuers, qui sont en tout quelque peu plus de sept miles Italiques, & mesurant par dehors auroit plus de dix miles, a sçauoir plus de trois lieues, mais elle ha beaucoup d'espaces vuides.
H Elle ha vn tres-grand chasteau, & tresfort, que l'Empereur Charles V. fait bastir au mesme lieu, ou estoit le tres-noble Conuent de S. Bauon, qui estoit personnage natif de Hasbanie au país de Liege, lequel vesquit & mourut en ceste ville sainctemēt & religieusement. Les edifices de la cité, tant priuez que publiques, & les temples sont chacun en leur endroit tresuperbes & magnifiques, entre lesquels en ha aucuns d'extreme ancienneté. L'on trouue au dedans des murailles vingt & six petites Isles
I habitees, faictes des riuieres & canaux. Il y ha outre plusieurs autres petits ponceaux nonante & huit grands ponts, sous lesquels grosses barques de marchandises, & de viures aisement passent. On y conte six moulins d'eau principaux, & plus de cent moulins a vent, & autres molinets infinis, partie tourne par hommes, & partie par cheuaux. Il y ha cinquante cinq lieux
K de deuotion, comprenant eglises grandes & petites, monasteres & hospitaux, entre lesquels sont tous les quatre ordres des Mendians, & s'y voyent certes temples vrayement sumptueux, desquels le principal est S. Ian Baptiste, maintenant appelé de S. Bauon. Car ayant l'Empereur (comme dict a esté) fait edifier le chasteau au lieu de S. Bauon, il transporta l'Abbé avec ses moines en ce Conuent, leur conseruant neantmoins tous les reuenuz de l'Abbaie entierement, & luy donnerent par consentemēt du Pape, le nom de S. Bauon, & ainsi accoustument de nommer les lettres escriptes, & se nomme ainsi en tout autre maniere cō-

Monstour. d'esp. & Siroc. non est.

55. 34. 16

bien que maintes gens ne laissent pas, pourtant de l'appeler S. ^A
 Ian Baptiste. Et non seulement changerent le nom a ceste eglise,
 mais aussi müerent l'ordre de S. Bauon, d'Abbaie en Chanoi-
 nesie, & fut dernièrement reduite en Preuosté. Ce conuent ha
 iurisdiction en beaucoup de villages, administrant iustice ci-
 uile & criminelle. En ce temple fut baptizé Charles V. Empe-
 reur l'an M. D. En ce temple teint l'an passé. M. D. LIX. le Roy Ca-
 tholique le chapitre & ordre de la Toison d'or, qui fut la deu- ^B
 siemesme fois qu'il ha esté tenu en Gand, & au mesme eglise:
 & la vingt troisiemesme fois, qu'il ha esté tenu depuis, que l'ordre
 fut institué (comme cy dessus auons declairé) l'an M. CCCC. xxix.
 Auquel dernier Concile fait sa Maiesté beaucoup de Cheua-
 liers, & entre autres le Roy de France son beaufrere. En Gand
 sont cinq riches Abbaies, entre lesquelles celle de S. Pierre, située
 au propre mont Blandin, est mout ancienne & ample, de sorte
 qu'elle ha tres-gros reuenüz & iurisdiction en plusieurs villa- ^C
 ges & lieux, tant du temporel comme du spirituel. Ce no-
 ble conuent fut fondé enuiron l'an DC. XL. par Dagobert Roy
 de France: & en ceste Abbaye est vne tres-belle librairie, ample, &
 vrayement memorable: Semblablement en S. Dominique, a la
 Certose, & aux Carmes sont belles librairies: duquel tresor ceste
 ville est mieux garnie, que nulle autre ville du pais. Ceste Cité se
 diuise en sept paroisses, les principales sont celles de S. Bauon, &
 de S. Michel. Gand est visconté, & est a present Visconte Maxi- ^D
 milian de Melun, Cheualier de grande condition & Gouverneur
 d'Arras: aussi est Gandt le premier membre, & metropolitain de
 Flandres, dont elle, ha la preference de toutes les autres villes.
 Gandt fut iadis fort peuplee, & trespuissante sur toutes les autres
 villes du pais: mais abusant quelque fois de sa grandeur, fut elle
 plus d'une fois abaissée & reprimée de la fortune, & de ses propres
 Princes, comme fist L'empereur Charles V. lequel dernièrement
 l'an M. D. XL. pour les desordres, qui y aduindrent, les punist ^E
 seuerement, & en outre y feict edifier ledict chasteau, pour
 estre plus asseuré de la ville. Le peuple vint a la cognoissance de
 Iesu Christ, par la predication de S. Amandt Euesque de Tongre
 au temps de Dagobert Roy de France, enuiron l'an D. C. xxxviii.
 Il y ha entre plusieurs autres belles, & louables ordónances pro-
 uision & moien de repaistre & entretenir beaucoup de poures,
 avec tres-grande charité. En ceste ville aussi se nourrissent en
 grandeur Lions, Ours, Loups, Ceruiers, & autres bestes farou-
 ches &

A ches & estrangeres: & sont ces gens vrayement ciuiles, de grande police, feueres, & belliqueux. Gand ha quatre tref-nobles & anciennes maisons qui souloyent gouverner la ville, assauoir Serfimon, Bette, Borluut, & Serfanders, lesquelles encore sont toutes en estre sauf les Serfimōs: ausi ont presentemēt souuent partie du gouvernement, pource quils ont tousiours eu gentils-hommes de reputation, comme est a present Iosse Borluut premier Conseillier & Pēsonaire de la ville, Seigneur de Scoemberg homme docte & eloquent, aymé du Prince & tref-aymé de la patrie. Elle ha semblablement beaucoup d'autres lignaiges nobles & reputez, comme de Damman, Grutere, Rim, Vtenhoue, Vaerneuick, Hembyze, Caudenhoue, Cauyverburch, vander Camere, Triest, Kethulle, & Baenst, dont presentement sont vi uans M. Gerard Rim Cōseillier de sa M^{te} au Conseil de Flandres, gentil-homme docte & vertueux, Ian de Damman Seigneur d'Omberghe, premier Escheuin de la ville, gentil-homme tref-honoré, & de grāde qualité. Gandt ha la Seigneurie & la iustice ordinaire, gouvernee de tref-honorables gentils-hōmes, avec le Grand Bailly de la ville, qui est a present Adolf de Bourgoigne, Seigneur de Wackene, & Vice-Admiral de la Mer, personnage mout renōmé & qualifié. Gandt ha ausi eu de tous temps hommes lettrés & vertueux, comme furent Henri Archidiacre de Tournai, Arnoult Bostius, Iosse Badius, Ian Abbé de S. Bauon,

D Philippe Chersbele, Ian Carnier, Chrestien Masseus, tous Escriuains de beaucoup d'œuures, declairees particulieremēt par Tritemius. Et plus fraichemēt elle ha eu Philippe Wilant, President de Flandres, Liuin Brecht, & François Himman tous deux Poètes laurés, Ioachim Martin & Ieremie Brachelius tous deux medecins tref-excellens, Antoine de Sconhouen Prelat mout docte & reuerend. Ausi es armes, & en toute autre profession, elle ha eu semblablemēt de tous tēps hōmes vaillans, & magnanimes, cōme

E on lit es histōires, & particulierement en celle de Meier, mais en si grand nōbre que ce seroit chose trop lōgue a narrer: il suffit de dire pour illustrer vne prouince & non seulement vne ville, qu'en icelle naquist Charles V. Empereur Auguste. Et a present elle ha outre autres hōmes lettrés, & vertueux ci dessus mētiōnez, Charles Vtenhoue le vieux & Charles son fils, gentils hōmes tref-doctes & renōmez, Pierre Torrentin, Liuin Torrentin son nepueu Archidiacre de Brabāt hōme grandemēt docte & Poète celebré, Ian Visbrouck tref-graue Philosophe, lequel demeure es arts au-

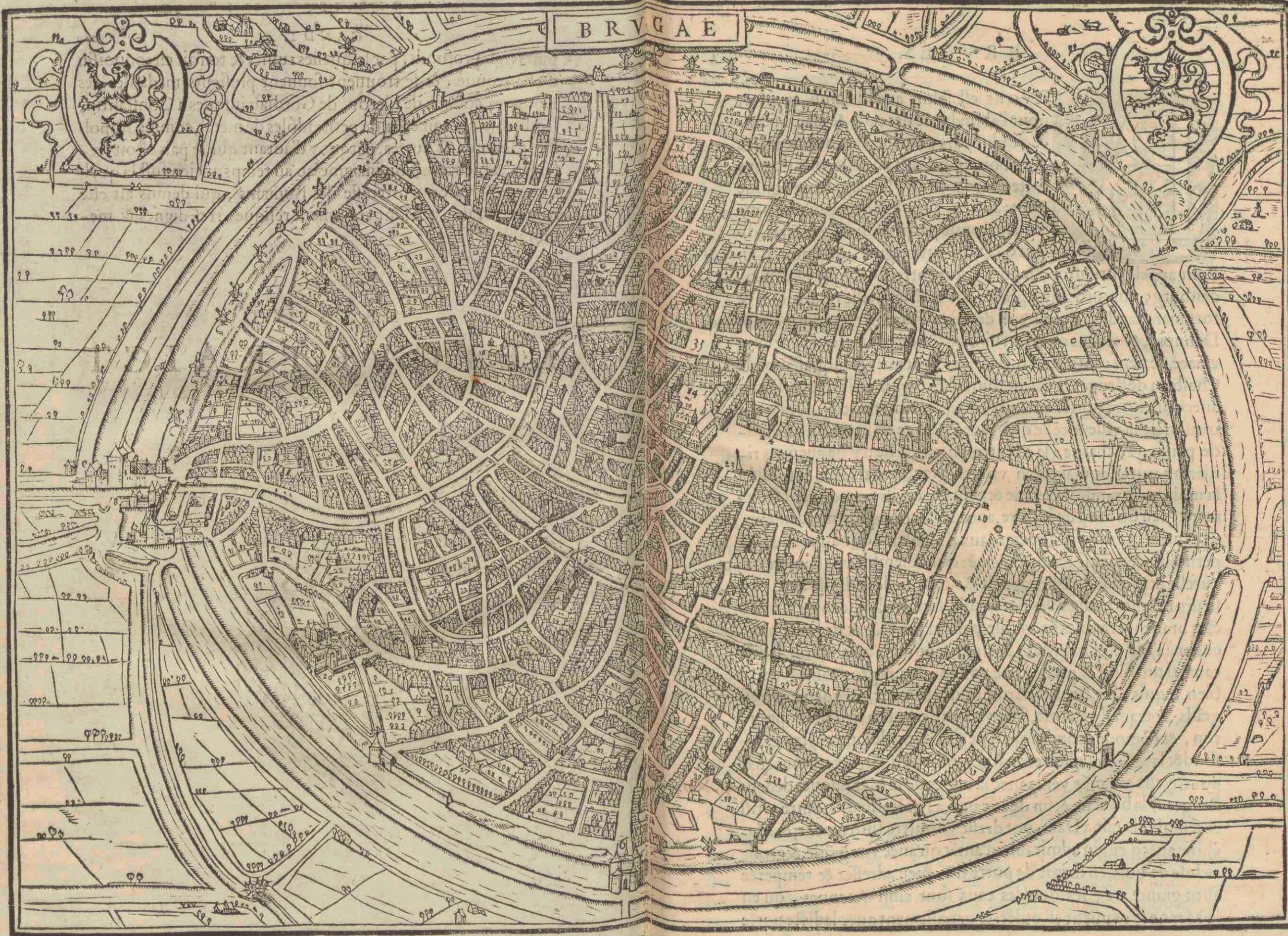
pres du Cardinal Moró, Nicolas Biesius docteur es arts, & en me^fdecine il lit a Louvain, & ha cōposé plusieurs belles œuures fort doctement, & pour le dernier mettrons Corneille Gautier homme fort docte & fauteur des gens studieux, sans toutes fois laisser en la plume, Ian Portant, homme docte grand mathématique & bien versé en diuerses autres sciences. Semblablement exercent volontiers les Gantois marchandise, & ont en la ville plusieurs mestiers, qui sont comprins en cinquante deux: d'auantage y ha^a le mestier des tisserans, lequel pour sa grandeur, & importance est non seulement vn mestier, mais aussi l'vn des fondements, & l'vn destrois estats de la ville: & la principale chose qu'ils tissent, sont toiles grosses, desquelles & d'autres sortes on faiçt tres-grande quantité, comme se faiçt par toute la Flandre, de sorte que ceste chose des toiles est estimee pour la principale richesse de ceste prouince, car on les faiçt de la mesme estoffe, qui naist abbondamment audict pais. Mais le mestier des tisserans, n'est^H seulement l'art principal en Gandt, ains on le tient pareillement pour la principale de tous ces pais bas, comprenant les draperies, toileries, les faies, tapisseries, fustaines, boucrans, fatins, & autres. Et, comme ie trouue, l'art des Tisserans fut mise, & instituee en Flandres par le Conte Baudüin, fils d'Arnolf enuiron l'an neuf cés soixante cinq. En Gand reside le Cōseil Prouincial de Fládres, institué par Iean Duc de Bourgoigne, & Seigneur de ces pais dés l'an M.CCCC.IX, avec vn President, XII. conseilliers,^I & autres officiers, ou l'appel de toute la Flandre ha son recours: Mais du susdict Conseil on appelle apres (cōme desia a esté dict) au grand & Royal Conseil de Malines. Au susdict Cōseil sont a present M. Iaques Martins Cheualier & President, Denis Baelde, Gerard Rim, Iaques Hessele Cheualier, Robert du Cellier, Iosse Huusman, Charles de Spinoy, François Corteuille, Nicolas de Lauue, tous huit Conseilliers ordinaires. Philippe de Steelant, Pierre le Cocq, Licuin Snouck, & Antoine de Hille cheualier,^K tous quatre Conseilliers extraordinaires, Ian de Bourgh Receueur, & Pierre de Beuere Greffier. Semblablement en Gand reside la Chambre Legale, ou legitime de Flandres, sur les fiefs, ou par hommes feudaux se faiçt iustice haute & basse, prenant quād besoing fust assistance de ceux de la Chambre Prouinciale. Pres de Gand enuiron quatre lieues & autant d'Alost, vers le Midi entre le beau village de Sotteghem, & celuy de Velsceke, se sont descouuertes reliques de murailles tres-anciennes, avecq caues & puis

F puits tres-profunds, par lesquelles ruines & terroir circonuoisin ou ha trouué, & se trouuent souuent plusieurs medailles des Romains, comme de Neron, de Gordian iusques a Constantin, semblablemēt vaisseaux de petits idóles de metal, comme Appollo, Mercure, & autres, parquoy d'autant que le pais estoit trefertile, & bien assis, l'on imagine qu'au temps ancien fust là quelque bonne ville ou forteresse des Romains, qui depuis ait esté ruinee, & rasee; qui sont vrayement reliques tref-dignes, & memorables.

S'ENSUYT
LE POVRTRAICT
ET DESCRIPTION DE
BRUGES.

Gg iij





- 1 La porte de S. Croix.
- 2 La porte de Gandt.
- 3 La porte de S. Cathetine.
- 4 De boeuerie poorte.
- 5 De sine poorte.

- 6 D' eselpoorte.
- 7 La porte de S. Leonard.
- 8 De Coolkerseche poorte.
- 9 De spey poorte.
- 10 S. Donas.

- 11 Nofre Dame.
- 12 S. Saluateur.
- 13 S. Iaques.
- 14 S. Egide.
- 15 S. Valburghe.

- 16 S. Anne.
- 17 Les Camer.
- 18 La manf. des Osterlins.
- 19 S. Augu.
- 20 S. Ican.

- 21 l'Abbe d' Eechout.
- 22 S. Francois.
- 23 S. Christoffel.
- 24 De Halle.
- 25 De Burcht.

- 26 l'Abbe de S. Clare.
- 27 Buschieters hof.
- 28 De Vrydaechs merct.
- 29 La bourse.
- 30 S. Dominique.

- 31 Le palais du Prince.
- 32 La monnoye.
- 33 Le marche des grains.
- 34 Le palais des Seigneurs.



BRUGES est selon aucuns ainsi appelee, pour l'abondance des eaux, & magnificence de plusieurs ponts tres-beaux de pierre & de bois, qu'on voit en ceste ville de tous costez; iacoit qu'en Flamang Brug signifie Pont: autres (avec lesquels i'adhère, car ainsi se trouue par plusieurs memoires) disent q̄ la ville eut origine, & le nom d'un Pont appelé Brugstoc, lequel gisoit entre Oudenburg & Rondenbourg, aujourdhuy appelee Ardembourg, villes maritimes & fort marchandes, qui furent depuis ruinees par les Normans & Dannois, & disent que des ruines d'Oudenburg (qui peut estre espace de neuf cents ans) fust fondé le premier Bourg, assauoir le Chasteau de Bruges; la forme duquel encore se voit & les reliques avecq aucunes portes entieres, ou est maintenant S. Donas, la maison de la ville & celle du Francq. Bruge est situee en vne grande plaine, prochaine a la Mer trois lieues. Elle n'y ha aucunes riuieres naturelles mais bien vn tres-grand canal faict, & fondé a la main par grande industrie & traual, car ils ne trouuent seulement l'eau du fond de la terre avec fosses & engins merueilleux, mais aussi beaucoup d'autres eaux d'alentour qui à grande impetuosité dedans se tirent, tellemēt que ce semble vne Riuere naturelle & profonde. Elle s'appele Reie, laquelle se diuise avec plusieurs brâches navigables par la ville, & puis a l'issue toutes susdictes branches remises ensemble, passent par Dā, & de là desbouchent à l'Escluse en la Mer. Mais ne se pouuant maintenir ledict canal si profond & prest cōme pour plusieurs gros nauires seroit bien requis, les Brugelins ont nouvellement, avec despens tresgrâds, & traual extreme, faict vn autre canal en lieu plus opportun, & cōmode (combiē qu'il ne soit loing de l'autre,) tant profond & large, q̄ les nauires chargees plus de quatre cens tōneaux, pouroyent aisemēt venir avec la maree de la Mer iusques dedans Bruges. A la bouche, & fin de ce canal, a l'imitatiō d'un autre artifice semblable fait a Dam, ont dressé vn aultre Instrument, & Machine avecq engin admirable: d'autāt qu'avec vne grāde, & grosse escluse de bois, en forme de porte tres-bien adreesee & temperee avec grand art, les douces eaux sont ainsi retenues, qu'en la Mer ne se peuuent escouler: & pareillement avec ladicte porte se fait,

A se fait, que la Mer ne vient entrer au canal nō plus qu'on veut. De sorte que quand on veut faire entrer, ou sortir les nauires, qui vont & viennent, (ce qui se faict quād la maree est aussi haute, que les eaux douces) s'œuure aiseemēt ladicte porte avec tres-beaux engins, & puis se clost: œuure vrayement digne & admirable, a voir ouurir & serrer a saposte, avec incroyable cōmodité des habitās, moiennāt l'industrie humaine, avec vne porte de bois vers

B la mer Oceane: de sorte qu'elle bate & tēpeste tant qu'elle veulle sy ne peut elle faire aucun dōmage, car l'eau douce l'appuye avec sa hauteur & rēpare tellemēt la porte de dedēs, qu'elle ne la peut mouuoir ne offēcer. Bruges ha Gand du costé de Siroc, Courtray a Midi Vuerne a Libec, & Middelbourg de Zelāde vers le Grec, quasi en distāce egale de huit lieues: est ville tres-belle & noble, puissante, & grāde, tellement que son circuit de muraille par dedās, est de 26000. 600. pieds de la predicte mesure, qui sont autour

C de quatre milles, & vn quart Italien, & le circuit de dehors apres de 6000. qui est la grādeur presques semblable a celle de Louvain & de Brusselles, mais beaucoup plus pleine d'habitations. Le premier qui l'environna de murs (comme ie trouue) fut le Conte Baudūin surnommé le Chaulue, enuiron l'an DCCC LXXX: ses edifices tant pour le seruice diuin qu'humain, sont generalement (peut estre) plus magnifiques, & renōmez qu'en nulle autre ville du pais, & ses Rues moult larges & droites, & ha aussi plusieurs

D belles places, entre lesquelles celle du Marché, qui est tres-belle, de laquelle six rues reales aux six portes principales vont tomber, qui vrayement outre la commodité, faict beau voir. Et ha ceste ville plus de soixantes Eglises, ou se faict l'office diuin: la principale est dediee à S. Donas, ou il y ha vn tres-ample College de Chanoines, avec vn chef moult noble, appelé Preuost, degré n'est vn de grand' dignité, d'autant qu'outre la cure du Cōuent, est President de la Cour spirituelle, appelee de S. Donas: &

E est Chancelier hereditaire de Flandres, estant anciennement institué par le Conte Robert surnommé de Ierusalé. Le preuost present s'appele M. Claude Arondelet: hōme sage & lettré. Il semble selon aucunes memoires anciennes qui illec se presentēt à l'entree de la maison dudit Preuost sur vne grāde cheminee, q̄ ceste Eglise fust edifiee premieremēt par L'ideric de Flādres, & dediee à nostre Dame dès l'an D C. XXI. de l'Empire d'Heradius, regnant Clotaire, Pape Boniface V. & qu'elle fut depuis restauree, & douce largement par Baudūin Bras de fer, & q̄ pour les os de S. Donat, qui y fu-

furent transferez, elle fut appelee du nom du dict Saint, l'an huit cens septante, imperāt & regnant Charles Chauue, Pape Adrian Second. En ceste Eglise se voit la belle sepulture du tresrenomme Ian Louys Viues de Valence en Espagne, lequel estant venu demourer en ceste noble Cité, il s'en feict citoyen, s'estāt marié à vne femme digne de luy, & mourut l'an M.D. xxxix. laissant de soy a la posterité plusieurs belles œuures pour memoire. Semblablement entre les aultres Eglises de Bruges il y ha celle de S. Basile, ou est gardée quelque partie du sang de nostre Seigneur Iesus Christ, diligemment recueilli à sa mort, par Ioseph d'Arimathie, lequel sang fut apporté par Theodore Elsiatius Conte de Flandres, à son retour de la saincte expedition de l'an M. C. xxxviii. & l'eut de Fulque Andegauense, Roy de Ierusalem son serourge: a cause de quoy ledict Côte pour memoire, & reuerce de ceste relique fist edifier expressement le beau tēple de S. Basile, instituant aussi en icelle la principale procesiō de Bruges, pour estre celebree annuellement, le troisieme iour de May, le iour de S. Croix a perpetuité. La ville se diuise en six parties, & en neuf paroisses, cōprinses celles de S. Croix & de Saincte Catherine, hors de la porte, lesquelles aussi participent a la ville: les principales desdictes neuf paroisses sont S. Donas, Nostre Dame, & S. Sauueur. C'est chose considerable en ceste ville qu'en vne place seule, a sçauoir en celle du chasteau se faiet iustice par six Magistrats, a sçauoir par la ville, par le Franc, par la Court feudale, par la Preuosté de S. Donas, par la Seigneurie de Zyssele, & par la Seigneurie de Madaesche, dont en vn mesme iour s'y est veu executer par diuerses punitiōs, les malfaieteurs de chacune de ces iurisdicōns. Semblablement y ha en Bruges entre autres choses dignes de veoir vne maison au costé de la muraille, entre la porte de Sme, & la porte de Bouuerie, appelee la maison a l'eau, dedans laquelle il y ha vn instrument plein de seaux & d'autres engins a cest effect accommodez, lequel instrument estant tourné par vn cheual, tire iournellement d'vne tresgrande cisterne, & reduit d'eaux en vne grande pile ou mortier, vne quantité inestimable d'eau de laquelle pile l'eau susdict descend en vn grand conduit de plomb, lequel s'espardant par la ville, par deffous terre avec branches infinies en forme d'arbre, iette en chasque rue par vn de ses canaux la partie d'icel'eau, laquelle entre en certains puits communs, tellement que avec grande facilité, peu de despens, & grande industrie, par ledict instrument & ledict engin se

F gin se pouuoit toute la partie superieure de la ville de bõne eau,
 avec nõ moindre admiration q̄ plaisir d'vn chacun qui voit telle
 ceuvre: & la partie inferieure se pouuoit par autre moyen, &
 autres conduits. Bruges est le second membre de Flandres,
 & pour cela apres Gand ha elle la preeminence sur toutes les au-
 tres villes. Elle florissoit merueilleusement le temps passé, quand
 elle auoit le mesme traffique & frequentation de marchans
 estrangiers qu'ha presentement la ville d'Anuers; & estoit telle-
 G mēt en fleur, que venant Philippe surnõmé le Bel, Roy de Fran-
 ce, l'an M. CCC. I. en Flãdres avec la Roïne Ianne sa femme, quand
 ils furent a Bruges, bien considerans la magnificence, & opulen-
 ce de la ville s'esmeruilloient, & s'estonnoient, de sorte que la
 Roïne mesme entre les autres choses, regardant de pres la splen-
 deur, & grande pompe des femmes, esprinse d'enuie feminine,
 pleine de desdain s'escria en ceste sorte, Qu'est cecy? Je pensoie
 H estre seule Roïne, & i'en trouue ici par cens: & ne faut doubter q̄
 telle enuie & desdain de ladiete dame n'engendra depuis avec le
 temps, comme l'on trouue es histoires, grands & griefs trauaux
 tant a la ville qu'au pais. Ainsi auoit ceste ville lõguement triom-
 phé, & continuoit en grande felicité, mais les marchans estran-
 gers se partans de là (comme en la description d'Anuers a esté
 declairé) enuiron l'an mil cinq cens & seize, la ville perdit beau-
 coup. Neantmoins y demoura vne partie de la nation Espagno-
 I le, lesquels y sont encore riches, & puissans: & font principale-
 mēt trafique de leurs laines d'Espagne, qui est vne chose de tres-
 grãde estime, & là est l'estaple desdictes laines. Il y ha semblable-
 mēt l'estaple des laines d'Angleterre, & ce depuis que les Anglois
 perdirent l'annee passée M. D. LVIII, Calais, ou elle se tenoit, cho-
 se pour ladiete cité, moult profitable & de consequẽce. En ceste
 ville aussi on exerce outre la marchãdise plusieurs arts manuels,
 & principalement on faiet grande quantité de fustaines, plu-
 K sieurs saies, satins, draps, tappisseries, & on accoustre grãde quan-
 tité de soies, pour tous ouurages: tellement q̄ lesdictes arts sont
 cõprins au nombre des soixante & huit mestiers: les principaux &
 plus anciens sont ceux des Bouchers, des Poissonniers, des Cour-
 tiers & des Mariniers. Bruges ha grande noblesse, vse grande ciui-
 lité, & grande police en toute chose, & sur tout administre bon-
 ne Iustice, tenant ordinairement entre ses autres officiers, &
 ministres Pensionnaires hommes mout doctes & experts. Lesquels
 par leurs vertus paruiennent le plus souuent a degrez supremes,
 com-

comme ils feirent au M. Adrian de Burg, qui depuis fut Pre-^A
sident d'Vtrecht, President de Flandre, & Conseillier d'estat,
& finalement il ha tenu aupres du Roy le seau Royal avec tres-
grande authorité. Ceste ville ha de tout temps eu, & ha iour-
nellement hommes tres-doctes, & de grande valeur, comme
estoyent naguere Messire Louys de Flandres, Seigneur du Prat,
Cheualier de l'Ordre, & Conseillier d'Estat, & chef souuerain
des Finances, & le susdict Messire Adrian, Jaques Curtius,^B
homme moult lettré, Philosophe & grand Jurisconsulte. En
ceste mesme ville, a fin de la rendre plus claire, & fameuse,
nasquist l'an M. CCCC. LXXVIII. le Bon Roy Philippe, fils
de Maximilian Roy des Romains, lequel Philippe se mari-
ant avec Ianne fille du Roy d'Espaigne conioignist tant des
Royaumes, iusques au nouveau monde, avec les Princes de
ces pais bas. Bruges ha au present entre ses hommes let-
trez, & plus vertueux M. Pierre Curtius, Prelat moult ve-^C
nerable, Mathias Laurin, Guillaume de Pamele, Conseillier
au conseil Royal de Malines, Iosse Damhouder Cheualier,
Docteur, Conseillier du Roy, & Commissaire des Finan-
ces, Jaques Reuard Iuriste moult celebré, combien qu'il
soit encore ieusne, Dominique Lampson, docte, & grand
Poëte, Ian Casenbroot, Seigneur de Backerseelle, gentil-
homme docte & vertueux, & pourtant fort aimé & en grand
credict aupres du Conte d'Egmont. Mais sur tous reluit^D
Marc Laurin, Seigneur du noble & priuilegé village de Wa-
tervliet, gentil-homme docte & honoré, lequel entre ses
autres nobles actions, ha recueilli & ramassé vne tres-belle
librairie; il ha semblablement faict recueil avec grande dili-
gence, & avec non moindres frais & despens de quantité in-
croiable, de tres-belles, & anciennes medailles de bronze,
d'argent & d'or: le mesme Laurin ha non seulement favori-
sé, mais totalement embrassé, & prins en protection, Hu-^E
bert Golse Herbipolite de Venlo, excellent Sculpteur, pain-
tre & grand antiquaire, lequel par son secours & adresse ha
tracassé avec concept admirable l'Alemaigne, la France, &
toute Italie, pour chercher de tous costez, & contrefaire en
grande diligence tous les coings des medailles anciennes, &
à l'enuers; qu'il a peu recouurer des Princes Seigneurs, &
d'autres gentils hômes par tous bons moiens & manieres: dont
au bout

A au bout de dixhuit mois s'en retournant a Bruges vers son maistre & Mecenas, avec tel thresor, se commande maintenant aux despens du magnanime Laurin, a les metre en lumiere parimpressiõ, & les cõmuniquer a tous studieux, & amateurs de telles choses, qu'est vne entreprinse vrayement Roiale, & digne de perpetuelle memoire: le frere dudict Laurin appellé Guy est semblablement docte & bien qualifié. Mais puis que nous auons touche

B quelque peu de ces medailles, ie ne veux laisser de nommer aucuns autres du país, qui grandement s'en dilectent, cerchans, & recueillans de toutes parts en grand nombre desdictes medailles, & premierement mettrons le Seigneur Iasper Schets, desia mentionné par plusieurs fois en ceste œuure, le docteur Masi, Gerard Gramaic, & Abraham Ortel bon Geographe, tous natifs d'Anuers, Jaques Suse Seigneur de Grisennort, Christofle d'Assonuille Conseillier au priué Conseil, Liuin Torrentin Archidiaere de

C Brabant, Charles Langre Chanoine de S. Lambert a Liege, Arnould de Wattendonck Chanoine de S. Bartholomé audict Liege, Guillaume Ronck, Lambert Lombard, Antoine Morillon, & Maximilien son frere, Michel de le Becque, & plusieurs autres nommez particulièrement es œuures du susdict Hubert Golze, a qui pour breueté ie me rapporte. Les femmes de Bruges sont belles, gracieuses, ciuiles, sobres autant qu'en autre endroit de ces país. Le plus souuēt reside audict Bruge le grand Bailly de

D Fládrès, qui ha presque le mesme office, qu'ha le Drossart de Brabant, mais cestuy-ci est de maieure dignité, & de plus gráde auctorité: a present est audict office Fernand de la Berre, Escuier, Seigneur de Mouchron & d'autres villages, gentilhomme mout qualifié. En ceste ville tres-noble reside le tres-ample Magistrat & Seigneurie du Francq.

LE FRANCO



F FRANCO print tel nom, pour s'estre deliuré de la subiection de Bruge: c'est vn College, vn Magistrat, vne Seigneurie telle, qu'elle faict, comme sera demonstree, le quatriesme membre de Fládrès: lequel Francq fut fondé pour les raisons, & avec l'ordre que briefuement racõterons. Gand, Bruge, & Ypre seules souloyent faire le troiesme estat de Flandres: mais Bruges pour la grande seigneurie & auctorité qu'elle auoit dedans & dehors, se fait tant puissante

& forte, & par consequent (comme en la felicité ordinairement aduient) deuint tant superbe & orgueilleuse, que es occurrences des Estats s'opposoit, non seulement a Gand, & a Ypre, mais aussi (moiennant ses priuileges tresamples) à ses propres Princes. Aduint vne fois qu'estant grâde cherté en la ville, ses villages qui sont infinis & puissans en viures, & en argent, l'ayderent, à condition toutefois de pouuoir passer es choses de Iustice de la iurisdiction du Senat, a celle du Chastellain, qui alors demouroit pour le Roy au Chasteau de Bruges. Ainsi ayât obtenue leur premiere demande, augmentant leurs chefs de nombre, de reputation & credit, supplierent au Conte Philippe Elsatius, de pouuoir auoir Seigneurie & iurisdiction apart, ce q nonobstant toute opposition des Brughelins ils obtindrent; car ceste occasion fut agreable au Conte, pour amoindrir les forces & l'audace de la ville. Ceste grace & priuileges obtenües, ils fonderent avec consentemēt du Prince vn noble & ample magistrat de vingt & sept Escheuins de leur noblesse, lesquels presideroyent toute leur vie durant, en tel office: ils constituerent que tous les ans se feroyēt

4. Bourgemaistres, les trois dudict Senat, le quatrieme de peuple qui soit de leur iurisdiction, avec vn Bailly ministre & executeur de la iustice, & q demourans dedās Bruges ils tinsent leur Cōseil au Chasteau, cōbien qu'a present ils pourroyent demourer en leur possessiō, ou bon leur sembleroit. Duquel Cōseil fut esleu pour Presidēt le Chastellain. En ceste forme se dressa tel magistrat, iusques a tant que la Contesse Ianne, achetant telle dignité de Presidentat de Ian Seigneur de Nigelle, auquel elle estoit paruenue, meit depuis, qui fut l'an m cc xxiii (autres escriuent trente quatre,) les Francars en totale liberte, & en pleine possession de ceste Seigneurie, & gouvernement de tout le demaine de dehors, luy demourant tant seulement a la ville l'administration des choses de dedans. Ainsi croissant iournellement aux Francars, & le courage, & la puissance, iamais ne furent a repos, iusques a tant qu'ayant vaincu & surpassé beaucoup de difficultez, & resistance que luy faisoient les trois villes principales; obtindrent aussi finalement l'an m. cccc. xxxvi. du bō Duc Philippe de Bourgoigne, ou cōme autres estiment beaucoup, deuant, par le Duc Philippe le hardi, le nom & autorité du quart mēbre de Flandres, tāt seulement qu'au tēps de guerre ils suyssent les bannieres de Bruges. Avec ceste preeminēce du quatriesme estat & mēbre de Flādres, cōme iusques a present sont regis & gouuernez. Aussi ont les Frā

A cars grand' seigneurie , laquelle s'estend fort loing, voire
 bien sept lieues a l'entour de Bruges sur villages in-
 finis, toutesfois ils ont l'appel semblable-
 ment, comme Bruges, au Con-
 seil de Gandt.

S'ENSUYT

LE POUVRTRAICT

ET DESCRIPTION

D'YPRE.

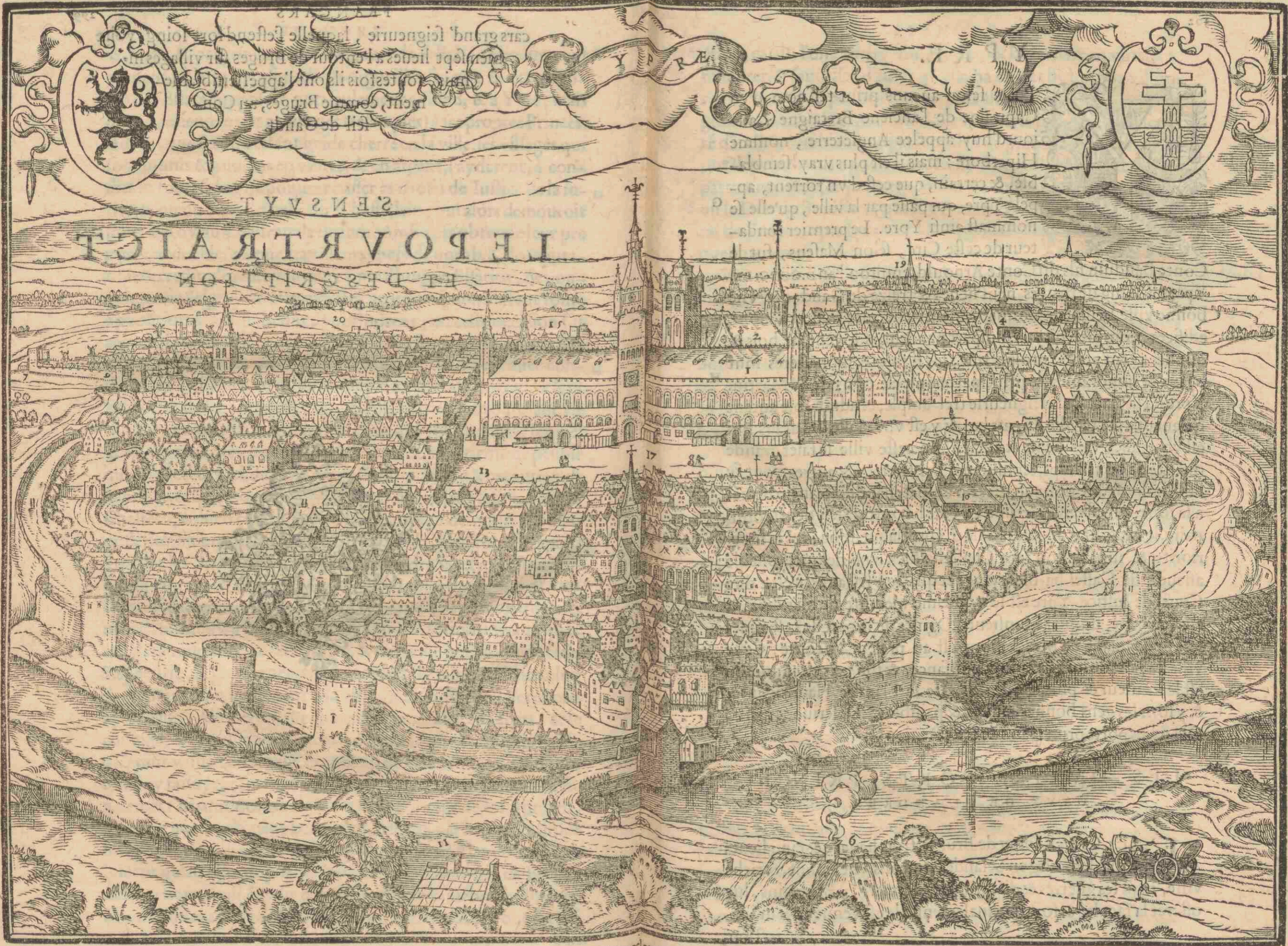
Hh ij



10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20

1
2
3
4
5
6
7
8
9

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20



LE PORTRAICT
ET DESCRIPTION
DE LA VILLE D'YPER

- | | | | | |
|----------------------------|-------------------|---------------------|--------------------------|----------------------|
| 1 Le palais des seigneurs. | 5 L'hospital. | 9 De tempel poorte. | 13 La maison d'insensez. | 17 Le marché. |
| 2 S. Martin. | 6 De Katte. | 10 Les cordeliers. | 14 L'hospital de S. Ian. | 18 De torre poorte. |
| 3 S. Nicolas. | 7 De boterpoorte. | 11 De Roof. | 15 De Boefing poorte. | 19 S. Iean. |
| 4 S. François. | 8 S. Pierre. | 12 S. Dominique. | 16 S. Iagues. | 20 De blende poorte. |

Y P R E.



PRE selon aucuns print tel nom d'un Capitaine de l'ancienne Bretagne, aujourd'hui appelée Angleterre, nommé Hiperbore: mais il est plus vray-semblable, & certain, que cest d'un torrent, appelé Ypre, qui passe par la ville, qu'elle se nommast ainsi Ypre. Le premier fondateur de ceste Cité, selon Maseus, fut le Conte Bauduin fils du Conte Arnould, environ l'an D.CCCC. LX. Ypre est loing de Bruges neuf lieues & treize de Gand: c'est vne bonne ville, belle, & raisonnablement riche; avec bones maisons, edifices, combien que la pluspart par dehors soyent de bois & qu'elles ayent peu de prospectiue: les Eglises & monasteres sont beaux & honorables, le principal temple est celuy de S. Martin. Ypre ha la place de la seigneurie tres-ample, & admirable autant qu'aucune autre ville du pais bas, & y est vne Halle des draps, qui est vn edifice tres-beau & ancien. En ceste ville se faict grande quantité de bons draps, & plusieurs saies, saiettes, & autres, dont sy faict raisonnable trafique, & train de marchandise, principalement a sa foire, qui est en Quaresme. La ville ha outre sa seigneurie ordinaire, le Magistrat appelé la Sale d'Ypre, laquelle ha sous sa superiorité & iurisdiction sept Chastellainies, vne desquelles seule assauoir de Cassel ha bien vingt et quatre Virscaires, c'est a dire Cours de Iustice. Ypre est le troisieme membre de Flandres, & est Visconté, duquel Monsieur d'Ognies de la part de sa femme, fille de Madame de Middelborg est au present Visconte. Ceste ville ha grande iurisdiction & puissance, & son pais circonuoisin est le meilleur & plus fertile de toute la Flandre Flamengante, & y sont les gens bonnes, ciuiles, & paisibles. Descriuons maintenant les ports principaux de ceste Region.

LES QVATRE PORTS PRINCIPAUX DE FLANDRES.

Escluse

L'ESCLUSE est loing de Bruges trois lieues, & cinq lieues de Middelbourg en Selande: fut iadis vne bonne, & riche ville, mais les guerres & discordes eues contre les Brugelins, luy osterét la faculté & force: & finalement elle est venue en leur subiection,

A ction, car ils l'ont achetee du Prince, & la veulent maintenant restaurer, & favoriser, d'autât qu'elle ha vn des beaux ports d'Europe, auquel se peuuent loger plus de cinq cens nauires, avec grande commodité. Au costé de la ville est le beau chasteau separé d'icelle, combien que par le moien de plusieurs edifices, quils ont depuis abatus a poste, avec icelle fust iadis conioinct: il appartient au Roy, & y tient garnison de soldats, & de Capitaine;

B ou le Duc de Bouillon, qui fut Prins a Hesdin, & depuis l'Amiral de France, qui fut prins a S. Quentin demourerent gardez quelque temps.

V i s a vis de l'Escluse est la petite Isle de Cadsant avec vn beau village du mesme nom: ceste Isle fut iadis beaucoup plus grande, avec vne ville & plusieurs beaux & riches villages, ou maintes guerres nauales en diuers temps aduindrent: car là presque tousiours venoyent prendre port les aduersaires des Flamengs, comme Anglois, Hollandois, & autres. Mais les tempestes de la Mer, avec la maree & son retour, l'ont petit a petit consumee plus que la moitié. De ce lieu nasquit George Cassander, hōme tres-docte, lequel ha beaucoup escrit contre les Anabaptistes, & contre Caluin. Voyci le propre lieu mesme dont le grād Poëte Dante nostre Florentin faict mention au Quinsieme Cantique de son Enfer, l'appelant incorrectement, peut estre par erreur de l'imprimeur, Guissant: ou encore auiourd'huy se font continuellement grands rempars, ou diques, d'autant que là & par les lieux circonftans, tirant vers Bruges la maree ha tres-grande puissance & force, tant pour la situation, que pour basseur de la terre, principalement regnant le vent Maïstral: mais mettōs ici les propres vers de

Hora cen' porta l'vn' de duri margini, (Dante.)

E il fumo del ruscel' di sopra aduggia,

Si que dal fuoco salua l'acqua, & gl' argini:

Quali i Fiamminghi fra Guizzante, & Bruggia,

Temendo il fiotto, che ver'lor' s'auenta,

Fanno li schermi accioche l'Mar' si fuggia.

O S T E N D E est a deux lieues pres d'Oudenburg, & quatre & demie de Bruges: elle n'est pas entourree de murailles, toutesfois de grandeur, de maisons, & de peuple, est cōme vne ville raisonnable, & ha vn haure assez tollerable. Deuant ceste ville furent prins l'an M. C C C. III. au mois de Nouembre huiet tres-grands poissons marins, la pluspart desquels auoyent de longueur septante quatre pieds, & de grosseur proportionnellement a l'adue-

a l'aduenant, qui sembloient balaines, comme quelque fois se prennent en ces mers, toutesfois bien peu souuent, ny aussi si grandes que celles qu'on voit prendre es mers treslarges d'Espaigne. Semblablement l'an M. cccc. xxvi. y fut prins vn porc marin du tout en façon, & en chair semblable aux porcs terrestres, mais plus grand au double: Il fut mené a Tournay & là vendu aux bouchers & poissonniers; car il ne sembloit moins chair que poisson.

NIEUPOORT est a deux lieues pres de Veurne, & loing d'Ostende trois lieues: elle est bonne villette, avec vn petit chasteau, & ha semblablement bon port, & fort hanté. De ceste ville fut natif Cornille Schepper Baron d'Eecke, & Conseillier d'estat de l'Empereur Charles V. homme vrayement docte & eloquent en plusieurs langues, tellement que par son sçauoir de basse condition, qu'il estoit, il deuint en grand estat, autorité & credit. De ceste ville fut semblablement Iosse Clitout, homme moult lettré, Theologien & Mathematique fort renommé: il ha escrit plusieurs belles œuures. A vne lieue & demie pres de ceste ville vers Dunkercke est la noble Abbaye de l'ordre de S. Bernard, posée iustement sur les Dunes, auquel conuent se trouue vne tres-ample & fameuse librairie de toutes sortes de liures, en toutes facultez & sciences, & en diuers langages, avec plusieurs exemplaires anciens, gardez soigneusement, qu'est vne librairie vrayement notable.

DVNKERCCKE fut fondée, cōme ie trouue, par le Conte Bauduin fils d'Arnoult, enuiron l'an DCCCC. LXVI. Elle est d'vn costé prochaine de Grauelinghe a trois lieues, & de Calis six: de l'autre costé est loing de Nieupoort cinq lieues, & de Bruges douze. Ceste ville estoit naguere vrayement bonne & belle, tant pour la grande commodité de son port tres-ample, & frequenté, comme aussi pour la population, richesse & industrie des habitans. Mais les François dernièrement la destruirent, qui fut quand Monsieur de Termes y venant l'an M.D. LVIII. avec grande armee, tandis que les habitans incautement parlemen-toyent, meit dedans par plusieurs costez ses souldards, dont elle non seulement fut saccagée, mais aussi depuis toute ruinee, & bruslée, & le poure peuple mis en miserable poinct. De sorte que ceste ville, combien que la paix se feist puis apres, ne va encore guere auant quant a sa restauration: car la proximité de Calis, dont la ruine procede, l'espouante, & tient en crainte: toutes-
fois

A fois, moyennant la securité que de bref rendra Greuelinghe, se refera en peu de temps. Ceste ville appartient a Monsieur de Vandome, a present Roy de Nauarre, comme aussi luy appartiennent, Greuelinghe & Bourbourg près de là, avec autres lieux & droicts qu'il ha par la Flandre, semblablement Engien en Hainault. Lesquels biens paruiennent a son lignage par voye de parentages, faitz avec femmes de ces pais: & en temps de paix en iouit, mais en temps de guerre le Roy d'Espaigne, comme

B Seigneur souuerain du fief de ces lieux, ne permet qu'il ait l'vsu-fruict, pource qu'il les tiét ordinairement pour recompéce a ces Seigneurs du pais, qui ont semblablement biens en France, come le Duc d'Arshot, le Prince d'Oranges, le Conte d'Egmont & autres.

En ceste partie de la Fládre Flamengante, est aussi **BIERVLIET** *5. x. bl. et* laquelle est vne ville tout en Isle, loing de l'Escluse cinq lieues:

C & ha semblablement vn haire raisonnable & opportun.

LA SEIGNEURIE ET VISOONTE

DE BERGHE A S. VVINO. C.

BERGHE à S. Winoc est ainsi appelee, pour vn Monastere que Bauduin Barbe ou comme aucuns veulent dire Bauduin de Lille fonda a l'honneur de S. Winoc Anglois, qui mourut en icelle cötée, dont avec le teps se fait bonne ville: est a vn lieue & demie pres de Dunkerke, & loing d'Ypre sept lieues: est Viseoté, & ha Chastellainie avec beaucoup de villages, & pais moult fertile. Mais elle aussi tomba l'année mesme de M. D. LVIII. en tres-grand desarroy: car ayant esté prinse par lesdits François, elle fut saccagee, & miserablement bruslee, & destruite: neantmoins a present se va restaurant de bonne sorte.

Or suiurons nostre course, descriuant les autres villes murees, qui sont en ceste partie de Flandre Flamengante, & commencerons (comme auons de coustume) au Septentrion à Damme, & suiuant vers Ponant, dirons sur aucune d'elles quatre mots en bref.

DAMME est a vne lieue pres de Bruges, & deux de l'Escluse; par icelle passe le grand & vieil canal de Bruges, que ie di-foye venir de la ville, & aller conioindre a la Mer. Elle auoit au temps passez port de Mer, car alors la Mer venoit iusques aux murailles, & estoit ville moult puissante. mais depuis a par

plusieurs fois este ruinee par les Normands, & non seulement oppressee, & destruite par les estrangers, mais presque annichilee par ses voisins plus prochains, assavoir les Brugelins: de sorte qu'a present elle est reduite en poure estat, & quasi a la discretio de Bruge. Elle ha au mois de May vne grosse foire de cheuaux, fort frequentee des Marchans.

DIXMUNDE est loing de Nieuport, d'Oudenbourg, de Rouf-
sellaer quasi par mesme distance de trois lieues: est bonne &
gracieuse villette, & ha au mois de Iuliet vne noble foire de che-
uaux, & soudain apres foire & marche de plusieurs marchan-
dises.

VVERNE est pres a dixmunde trois lieues, & quatre de Dun-
kercke: est ville bonne, & raisonnablement belle, & ha digni-
te de Visconté.

BOVRBOVRG est à vne lieue pres de Grauelinghe, loing de
Dunkercke & de Berghes a S. Winoc environ trois lieues &
demie: est fort belle villette, & appartient comme desia a esté
dict a Monseigneur de Vendome: & est ceste ville gouvernee par
Monsieur de Castre.

GRAVELINGHE est situee pres de la Mer, sur la Ha, & gist
entre Calais & Dunkercke, pres de l'une & de l'autre par di-
stance egale de trois lieues: elle fut iadis ville de grande estime, &
de grand bruit, avec vn port de Mer tresample, mais depuis ha
esté ruinee & pillée maintesfois par les Normands: & s'estant
dernierement reduicte a estre le premier but, de la guer-
re entre les François, Anglois, & Bourgoignons, fut mise
en mauuais termes. Mais a present pour crainte de la pro-
ximité de Calais, que les François ont occupee, se fortifie de telle
sorte, qu'elle sera peut estre à cause de sa situation & par art, la
plus forte place de tous ces pais-bas, avec cinq Boleuerts mer-
ueilleux, quatre desquels payent les quatre membres de Flan-
dres, & le cinquiesme paye en partie la Flandre Gallicante, &
en partie le Roy mesme. Ceste ville appartient semblablement
(comme dessus a esté dict) a Monsieur de Vandome Roy de Na-
uarre: & en est pour le present gouverneur, Monsieur de la Cres-
sonniere. Au regard de Grauelinghe vers l'escluse de Calais, ad-
uint la grande Iournee de l'an M.D.LVIII. entre les Bourgoignons,
le chef desquels estoit le Conte d'Egmont, & les François, sous la
conduite de Monsieur de Termes: ou lesdits François avec gran-
de mortalité, & ruine furent mis en route, & leurs chefs presque
tous

A tous prisonniers & blesez, cōme est traicté particulierement en nos commentaires.

CASSELE anciennement appelee *Castellum*, est situee sur vn haut costau, est loing de Berghe a S. Winoc, & de Terrouane quasi vn mesme espace de quatre lieues. C'estoit iadis vne ville puissante, & fameuse, mais es reuelations des choses de ces pais, encourut en le mesme misere, & ruine, de plusieurs autres villes, tellement qu'estant reduicte en poure estat, si est elle toutesfois
Ba present villeraisonnable, & aucunement encore resentant de sa dignité ancienne. Elle ha deux grandes foires de cheuaux, assauoir au mois de Ianuier, & en Aouft.

DENSE est posee sur la Lise, qui passe entre elle, & le beau village de Peteghem, a trois lieues pres de Gand, & cinq de Courtray: ville bonne, ancienne, & forte.

COURTRAY est fort bien situee sur ladiete Lise, qui passe par le bean milieud'icelle, & est pres de Lille, de Tournay, d'Ypre, & d'Oudenarde, gisant au milieu d'vne mesme distance de cinq lieues: c'est vne des plus anciennes villes de Flandres, & tient on pour certain, qu'elle fust en estre des temps de Iule Cesar, sous le demaine des Nerues: Elle ha bonnes maisons, & est moienement forte. En ceste ville se font beaucoup de draps, & quantite merueilleuse de toileries excellentes, pour faire nappes, & seruiettes, & autres choses semblables. Pres de ceste ville, assauoir a Vanderote eut l'an m. ccc. i. vn faict d'armes
Dentre les François & les Flamangs (comme tesmoigne Paul Emile) fort memorable: Car tenant le Roy Philippe quatriesme surnommé le Bel, prisonnier Guy Conte de Flandres, & ayant donné ledict Conté sous diuerses couleurs de raison, a Robert son cousin, Conte d'Artois, estant venu ledict Robert, avec l'armee François, conquestre la Flandre, & faisant desja grands progres, les Flamangs conduits par Philippe, & Guy enfans du Conte Guy prisonnier, choquerent
E prestement l'ennemy marchant en bataille, & ainsi combatans cruellement par longue espace, les Flamangs finalement demeurèrent vainqueurs, ou furent occis plus de douze mille François, ou (comme aucuns veulent dire) nombre beaucoup plus grand, avec plusieurs de nobles du Royaume, entre lesquels le Conte Robert, qui resistoit virilement y demoura: dont pour ce combat la ville du Courtray fut longuement surnommée, le Sepulchre de la noblesse.

se François, combien que tost apres retournant le Roy mesme en ce lieu avec nouvelle armee, en fut faicte grieve vengeance.

OUDENARDE gist sur la riuere de l'Escault, distat de Gandt cinq lieues, & de Tournay sept: c'est vne ville bonne, & marchande, ou se font entre autres choses grande quantité d'exquises tappisseries de plusieurs sortes & prix: comme aussi de toiles. De là print sa naissance Madame Marguerite d'Autricce, sœur de Philippe Roy moderne d'Espaigne, & Regente pour sa Maiesté en ces pais bas. Du mesme lieu est yssu Mathias Castellain, homme grandement lettré, & Poëte fameux: qui ha le nom d'auoir esté le premier en ces pais qui ha reduict la Poësie, avec reigle & mesure, en langue tuoise. A ceste ville deça l'escault, est comme conioincte par vn beau pont, la petite ville de PAMELB, appartenante a son particulier Seigneur: de laquelle ville est natif, H David de Ioigni le grand Bailly, dudict lieu, homme tresdocte & de grand esprit. A deux lieues pres d'Oudenarde est le village de RONSF, ou Renay, dont est natif le docteur Hermes de Winghene, Conseillier au Priué Conseil Royal, homme de grand doctrine & scauoir.

ARDENBOVRG qui se souloit anciennement nommer Rodembourg, est a vne lieue pres de l'Escluse, & de Bruges enuiron trois lieues: ceste ville fut iadis Metropolitaine de celle premiere partie, qui aquist le nom de Flandres, laquelle comprenoit, Tourout & Ostburg, avec le territoire de Bruges (qui n'estoit encore pour ce temps fermee de murailles) & tout le riuage de la Mer iusques a Boulougne: elle est a present assez bonne villette, & encore retient aucunement de son ancienne grauité. Elle ha son Eglise dedice a nostre Dame, qui est vn des beaux & sumtueux temples qui soit en toute la Flandre. Au mois de Iuingy est establie vne belle foire de cheuaux, & de plusieurs autres marchandises. Les susdictes sont toutes villes murees, qui se trouuent iusques a l'an M.D.LX. en la Flandre Flamengante: Or procedons maintenant aux autres villes nō clofes commençant du costé de Septentrion.

OSTBOVRG est pres de l'Escluse a vne lieue, & de Bruges quatre.

MIDDELBOVRG est a vne lieue pres de Damme, & de Bruges deux & demie: elle fut iadis muree, comme encore

A encore appert aucuns vestiges, n'y restant a present que les rem-
pars & fossez : Icelle appartient de par la femme fille de Ma-
dame de Middelbourg, au susdict Seigneur d'Ognies, gentil-
homme & Cheualier de renom, Visconte d'Ypre, & grand Bailly
de Bruges & du Franc.

MVNCKEREDE est a vne petite lieue pres de Dame, vers l'Es-
cluse; ville ancienne, & fut iadis bon lieu, mais depuis a esté
B par plusieurs fois, durant les guerres desolée, tellement qu'a grand
peine elle demeure auourd'huy en pied, neantmoins elle main-
tient ses priuileges, comme si elle fust entiere.

BLANCHEBERGHE est sur la Mer, a deux lieues pres de
Bruges.

HOVCKE gist entre Bruges & l'Escluse, sur le Canal : villette
petite, & de peu d'estoffe.

OOSTENDE est desia descripte entre les ports de Mer.

OVDENBOURG est a vne bonne lieue pres d'Ostende, & a
deux de Bruges : elle ha vne porte seule, mais c'est vne ville
ancienne, & pour le passé fort fameuse, & marchande. Au mois
de Ianuier si fait vne foire de cheuaux, & d'autres choses.

*Oudenbourg
d'une lieue de
Bruges*

GHISTEL est pres a Oudenbourg deux tiers de lieue, & de
Bruges deux lieues, elle est certainement villette bonne, &
ou se font saiettes, draps, & autres choses. Elle est erigé en Ba-
Dronie fameuse, & illustre, pource que la maison de Ghistel,
& celle de Hallevin, sont des plus anciennes familles de Flan-
dres, & présentement appartient aux Seigneurs Affaitadi Cre-
monois.

LOMBARTZIDE est a vn quart de lieue pres de Nieuport, &
fut iadis ville ceinte de murailles bien renommee, mais a
present est en moindre fortune : & plus ressemblant vn village
qu'autrement.

ETOROV T qui est loing de Ghistel deux lieues, & quatre de
Bruges, est tenue ville tresancienne, & ha en Iuing & Iullet
grandes foires de cheuaux, & d'autres choses : & appartient pre-
sentement, comme plus auant a esté dict, au Duc de Cleues.

Lo est loing de Dixmude vne lieue & demie, & deux de
Vuerne, & est ceste ville des plus anciennes de Flandres, elle
estoit du passé muree, & ville d'importance : elle ha encore vne
porte avec vne piece du vieil mun, & est en edifices compe-
temment fournie, & assez raisonnablement peuplee.

HONTSCOTE ha en triangle Berghes a S. Winoc, Vuerne, & F
Loo, quasi en mesme longueur d'environ deux lieues : est
competamment bonne & gentil ville, & ou se faiçt grande quan-
tité de saies, tellement qu'elles montent ordinairement par an
environ cent mille pieces : ceste marchandise est tant renom-
mée & cogneüe, que ordinairement elle est enuoyee de tous
costez.

MARDYCK est ville maritime fort ancienne, situee iuste- G
ment entre Dunkercke & Grauelinghe : elle estoit de pas-
sé bonne & fameuse, mais les gueres l'ont tellement alteree, &
desguisee, qu'elle ne se peut quasi plus recognoistre, restant pour
le present avec bien peu de maisons.

POPERINGHE est vne petite ville loing d'Ypre deux lieues,
& trois de Cassele : ayant de tres-belles eglises : a laquelle est
designé pendant le mois d'Auril vn grand marché de toute cho-
se : on y faiçt des draps & autres marchandises. Aduint a ceste H
ville pendant que i'acheuoye la presente œuure, la troisieme
feste de Penthecoste l'an M. D. LXIII. vn miserable accident, car
s'attachant fortuitement en elle le feu, en moins de deux heures,
avec extreme dommage des habitans, elle brusla presque toute
excepté les temples : & est chose considerable, attendu que cin-
quante ans auparauant, iustement le propre iour luy estoit adue-
nu vn tel fortuit embrassement, avec non moindre dommage.

BAILLEUL est vne ville a deux lieues pres de Poperinghe, & I
d'Ypre trois : c'est vne gracieuse habitation, ou se font beau-
coup de draps : & ha au mois de Septembre vne riche foire de
plusieurs sortes de draperie & d'autre. D'elle nasquit laques
Meier historien de Flandres, ia plusieurs fois mentionné, hom-
me docte, veritable & sincere.

MESSINE est vne petite ville a deux lieues pres d'Ypre & de
Bailleul, ou semblablement se faiçt belle drapperie : & ha
vne tres-bonne & tres-ample Abbaye de femmes, de laquelle K
l'Abbesse est Dame du lieu, & de sa iurisdiction, tant au tempo-
rel, qu'au spirituel, comme est l'Abbesse de Mons, & de Niuelle,
dont elle s'appelle Dame de Messine.

GVERE loing d'icelle vilette sur la Lisse, est le village de
C O M M I N E S, avec vn bon chasteau, ou y ha vne tres-
belle & tres-noble librairie, rassemblée par George Seigneur
de Hallevin, & de Commynes gentil-homme tres-docte, le-
quel entre ses autres œuures plus dignes, & louables entre-
tenoit

A tenoit & carressoit continuellement gens doctes & vertueux. De la propre maison de Comines, estoit Philippe de Comine Seigneur d'Argenton, qui escriuit l'histoire & Comentaires d'une partie de son temps mout sincerement, personnage tres-noble, de grande entreprise, & pourtant moult honorablement mentionné par les auteurs. De ce village est aussi natif Oger Guilain Seigneur de Boesbeecke, homme
B sçauant en droict & Philosophie: il est fort docte en plusieurs sept languaiges qui luy sont aussi prompts & familiers, que le sien maternel, assauoir le latin, l'Italien, le François, l'Espagnol, l'Alleman, le Flamang, & l'Esclauon: & est homme sage & prudent: a cause dequoy il ha este enuoyé plusieurs fois ambassadeur, par les Princes en diuers endroiets, pour tres-grans affaires & mesmes par l'Empereur Fernand, a Soliman Empereur des Turcs, ou il traicta par l'espace de huit ans continuels, les
C affaires de la Chrestienté, avec telle fidelité & loyauté que outre le gré qu'il acquit empres de son Seigneur, fut surnommé par les Turcs mesmes, Hommé de bien.

VVERVVYC appelee en latin *Verouaicum*, est posee sur la riuere de Lise entre Messine, & Menin, estant loing de l'une a l'autre vne lieue: C'estoit iadis vne ville de nom, & importante, mais a present est en beaucoup moindre fortune: si a elle neantmoins vn tres-beau temple dedié a nostre Dame
D avec gros reuenuz: on faict en ceste ville grande quantité de carpettes, qui sont petits tapis de legier pris.

MENIN est aussi vne petite ville gisant sur la mesme Lisse, a deux lieues pres De Courtray, & de Lille trois: close de fossez, ayant vn pont leuis pour haulser contre vne course d'ennemis: Il sy faict grande quantité de draps, & de plusieurs sortes, lesquels s'enuoyent en diuerses pars d'Europe, mais principalement en Espagne: & si brasse aussi grande quantité de bonnes ceruoises, qui ont bruit par tout le pais, & fornissent la pluspart de la Flandre. En ce lieu se trouuent les plusgrands, & gras chappons, qu'on veist iamais, combien que ceux de Bruges ayent si grand bruit, & qu'ils soyent vne autre fois aussi grands que les chappons ordinaires.

HALEVVIN est a vn traict d'arc pres de Menin; est villette petite, mais ancienne, ou se faict aussi bonne draperie.

VVESTENE gist sur la Lise, au my chemin d'Ypre & Lille, auquel lieu semblablement se font beaucoup de draps, &

ha Chastellainie, & iurisdiction de païs, & de villages.

STEEGHERS est situee sur la Lise, a deux lieues pres d'Armentieres & de Bailleu.

MERGHEN semblablement sur Lise, a vne lieue pres de Steeghers.

HAESBROVCK est loing de Cassel deux lieues: villette raisonnable, ou il y ha grand marché de toile, pour la grande quantité qui se font ordinairement.

ROESSELAER qui s'appelle en François Roullé, est vne bonne petite ville, a trois lieues & demie pres de Courtray, & de Dixmuidé quatre & demie, elle ha marché par chacune semaine de toutes choses, & principalement de toiles grosses. Elle appartient au Duc de Cleues, comme aussi est sienne Torout susdict, & le tres-noble village de Winendal, avec autres biens & lieux, esquels comme heritier du Seigneur Philippe de Rauestein il ha succédé.

TIELT gist entre Gandt, Bruge & Courtray: c'est vne bonne Bourgade, ou se font draps, & beaucoup de toiles, & boucrans.

EECCLO est entre Gandt & Bruges, a trois lieues pres d'iceluy, & cinq d'icelle, & est certainement bonne villette, ou se tient toutes les semaines marché de toile, en grande frequentation du peuple.

STEECKEN qui est au milieu entre Anuers & Eccloo, est bonne petite ville & ha grand passage. A demie lieue pres de Steecken est la noble & riche Abbaye de BOVDELO, Abbaye vrayement tres-ample & notable. Entre les villages plus renommez & honorez de dignité supreme, auons dict estre Harlebeecke, & Gaure, sur lesquels nous toucherons trois mots en passant, & premierement de Harlebeecke.

HARLEBEECKE doncques gist sur la Riuiere de Lise, a vne lieue pres de Coutray, & est lieu tres-beau & gracieux, des plus anciens de Flandres. Il ha vn College de Chanoines, & ha tiltre de Visconté, là est la propre patrie de Lideric, d'Enguerand, & d'Andacker de Harlebeecke, lesquels furent les premiers Seigneurs, Tuteurs, & forestiers de Flandres, qui ainsi se nommoient.

GAVRE est enuiron à trois lieues pres de Gandt: il y ha vn bon chasteau, portant tiltre & dignité de principauté: lequel appartient au Conte d'Egmont, dont il prend son premier tiltre.

A FLANDRES GALLICANTE.

A SECONDE partie de Flandres appelee Gallicante, se conioint vers Septentrion avec la Flandre Flamengante; du Midi elle ha le pais de Cambray, du Leuant la Schelde, & ha d'Occident la Lise avec le pais d'Artois. Laquelle Region, cōbien qu'elle soit petite, est tres-bōne, & belle: elle ha le terroir gras outre mesure, & est tres-fertile pour toute chose que ce soit, mais sur tout pour le froment: garances, & guedes tresexcellens, combien que ce soit peu: elle ha tres-belles pasturages, dont le bestail rend bon & grand fruit. En ceste partie sont les belles, & riches villes de Lille, Duay, & Orcies: la puisāte seigneurie de Tournay & l'estat de Tournesis, avec autres notables lieux: sur lesquelles villes principales & autres, nous dirons en bref quelques particularitez, & premierement de Lille.

LILLE.

LILLE est aussi appelee l'Isle, & mesmement en Latin se nomme *Insula*: car selon aucuns escriuains, elle estoit iadis comme vne Isle situee au milieu de beaucoup de marecages, & estangs, lesquels avec le temps, & par l'industrie des hommes, se sont tairis & remplis. Autres disent qu'elle print son nom de beaucoup de petites Isles, qui enuironnoyent les eaus susdictes. loignant les murailles de Lille du costé du chasteau, passe vn Ruisseau, lequel prenant son origine à Lens en Artois, court vers la Bise, & se va rēdre a Dufelmōe en la Lise. Lille est a trois lieues pres de Messine, cinq de Tournay, & quelque peu dauantage d'Ypre. Ceste ville fut fondee par Bauduin Barbu, Conte de Flandre, l'an M. vii. ou naissant depuis Bauduin Pie son fils, fut aussi surnommé Insulain: duquel fut la ville, estant la sienne patrie, moult fauorisee & acreue: car entre ses autres benefices il l'enuironna de murailles, l'an M. lxxvi. & y fait edifier le magnifique temple, & tres-beau Conuent de S. Pierre, le douant de gros reuenus, pour nourrir grand nombre de Chanoines, qu'il y constitua, entre lesquels il voulut que l'Euesque de Tournay, & celuy de Terrouane fussent contez. A Lille y ha vn fort chasteau, & sy voyent encore les reliques de l'ancien chasteau de Buck, ou fut la premiere demeure

meure des seigneurs, qui demouroyent pour les Rois de France, & a la garde de Flandres. Lesquels Seigneurs appelez au commencement forestiers, par estre quasi gardiens de forests, paruin-
 drent depuis (comme dessus s'est dict) a dignité souueraine. Lille fut saccagee & bruslee en la guerre, qu'eut Ferdinand Conte de Flandres contre Philippe lecond Roy de France, & contre le Prince Louys son fils, qui fut pere de S. Louys. Mais par succession de temps estant restauree, fut encore derechef prinse, & tres-mal traictee es horribles, & dommageables guerres de Flandres, entre Philippe quatriesme Roy de France, & le Conte Gui D'apierre. A present elle est belle & riche ville, pleine de bons edifices, de grande noblesse, & de grand nombre de gros marchans, menans grand traffique. Semblablement il y ha plusieurs industrieux artisans, qui font grande quantité des diuerses sortes de marchandises, mais principalement de saies, ostades, reuersez, chageans a la façon de Leuant de toutes sortes & prix: de maniere que ceste ville pour la marchandise, & pour les arts qui s'y exercent est tenue apres Anuers, & Amsterdam la principale de ces pais bas. De ceste ville nasquirent Gaultier Euesque de Meghen, homme moult lettré, & escriuain fort renomé, & Alain Theologien, excellent Philosophe, & tres-grád Poëte, lequel ha escrit plusieurs œuures avec grande louange, comme raconte Triteme. Elle ha aussi produit Gaultier de Chastillon, tres-grand Theologien, Philosophe & Poëte, & pour le present entre les autres est ornee d'Alexandre de Blanc, seigneur de Murchin, gentilhomme lettré, & grand antiquaire. En ceste ville reside vn Conseil de Chambre des Comtes, semblable a celluy que nous auôs descrit parlant de Brusselles, mais cestuy-ci ha plus d'autorité en plus grand maniement, & preeminence: car il ha soubs soy plusieurs regions, qui là vont rendre compte, assauoir la Flandre, Artois, Haynault, Namur, & la seigneurie de Malines, & iadis souloit aussi auoir la Franche Conté, mais depuis trois ans s'est erigé au lieu mesme vn autre Chambre des comptes. Ce Magistrat fut premierement institué par Philippe de Bourgoigne surnommé le Hardy, pour vn College de iustice, & de Comptes, luy donnant pouuoir & autorité de faire iustice aux gens, & de reuoir les comptes de ses demaines, & biens patrimoniaux, toutesfois le Duc Ian son fils voyant, que ce Conseil ne pouoit attendre a tant de negoces, le partit en deux, & crea en Gandt le Conseil ia descrit, pour decider les differens, & proces

Nota de Lille

A proces des gens : & a celuy de Lille laissa l'authorité de prendre cognoissance des biens patrimoniaux, & reuenuz du Prince & de donner audience, & quittance sur les comptes appartenans audict Prince. A present administrent cest office Jaques du Boquet President, & quatre Maistres des comptes, assauoir Adrian Guilman, Ian de Rebriettes, Ian le Becque, & Adrian Clement : en outre y ha cinq auditeurs, trois Greffiers, **B** & autres officiers. Et se tiennent en ce Conseil les registres des **C** Priuileges originaux, que donne le Prince au Conté. Lille ha grande Chastellainie, & bon demaine: & en brief c'est la principale ville, & chef de la Flandre Gallicante.

D V A Y.

C **A** VILLE de Duay semble estre du peuple, que Cesar appelle *Catuaces*, laquelle est situee sur la riuere de Scarpe, qui court a trauers ladicte ville en plusieurs parts, loing de Cambray cinq lieues, & autant de Lens: c'est vne bonne ville & forte, & ha fresches fontaines: elle ha aussi assez bonnes maisons, combien qu'elles soyent vieilles, & ha sumptueuses eglises, entre lesquelles est celle de nostre Dame, temple fort ancien, car il fut fondé dès le temps de Clouys Roy de France, enuiron l'an D. par Arcanault Cōestable **D** dudict royaume. De ceste ville nasquit Robert Guaguin, homme moult vertueux, lequel composa l'Histoire de France, & de ces pais, avec non petite louange & honneur. Duay ha l'estaple du bled de plusieurs pais, dont sy en fait grand trafic, & sy besoignent abondamment plusieurs marchandises. Elle ha chastellainie & iurisdiction sur beaucoup de villages & terres. Et dernièrement pendant que i'acheuoye la presente œuure, ha obtenu du Roy, l'institution d'vne tres-ample estude, & vniuersité comme est a Louvain, approuuee du Pape avec plusieurs **E** graces & priuileges, dont en pourra redonder tres-grande commodité a ces autres Regions, attendu que tandis que leurs enfans estudiant, ils apprendront aussi la langue françoise, qui est tant necessaire en ces pais.

ORCIES.

ORCIES.

ORCIES est a trois lieues pres de Duay, & cinq de Lille: ou se faict grand nombre de saies, beaucoup d'autres marchandises en grande quantité.

LANNOI est aussi en ceste partie de Flandres Gallicante, a deux lieues pres de Lille, & trois de Tournay: est bonne & forte ville, ou se font semblablement beaucoup de saies, & d'autres marchandises. De ceste ville prent le surnom la tresnoble & illustre famille de Lannoy, a qui la ville avec sa iurisdiction appartenoit, mais estant tombee en femmes, le domaine est finalement parueni a Monsieur de Buren, fils du Prince d'Oranges: ladicte famille ha eu de tous temps Seigneurs, & Princes valeureux & reputez, dont elle ha eu du commencement iusques au present (comme l'on peut veoir par ceste mesme œuure) a son lieu plus Cheualiers de l'Ordre du Toison d'or, q̄ nulle autre maison, mesmement tous autres degrez d'honneur & gouuernemēs au pais & dehors: de la mesme famille estoit Charles, Viceroy de Naples, a qui ayant la charge du camp de l'Empereur en la bataille de Paue, se rendit prisonnier le Roy de France. Duquel Charles est descendu le present Prince de Sulmone son nepueu, Cheualier d'udiect ordre, Prince vrayement vertueux & digne de ses ancestres. Enoultre ha entre les viuans M. Philippe, Seigneur de Beauvoir, gentilhomme de rares qualitez, docte & vertueux en plusieurs sciences, Capitaine valeureux & renommé, combien qu'il soit encore ieune, lequel ha eu deux propres freres Cheualiers de l'ordre, a sçauoir Monsieur de Molembais, & Monsieur de Turcoes, qui sont n'agueres morts, entre tant que ie paracheuoye cest œuure.

ESPINOI est aussi en ceste contree entre Lille & Duay: village vrayement noble, & qui ha dignité de principauté: appartenant a son Seigneur particulier Charles de Melun, Conestable de Flandres, Prince moult renommé & noble.

ARMENTIERES semblablement gist en ceste Region, loing quatre lieues de la Bassée, & de Lille, & de Bailleul trois. Ce village est tant eminent, tant peuplée & riche, qu'il ha priuilege (comme dessus auons touché) de ville muree: Auquel se faict grande quantité de draps, tellement qu'en temps de paix sy en faict plus de vingt & cinq mille pieces par an; & principalement de ceste sorte tant cogneuē des quatre couleurs, qui s'enuoye en
Italie,

A Italie, & de là a Constantinoble, elle appartient au Conte d'Egmont.

ENTRE Armentieres & Steeghers, y ha vn petit païs tres-beau & tres-fertile de fruiçts, & de tout bien de terre, appelle le païs de Laleuë: il ha quatre beaux villages, desquels est chef Leuentie, lieu priuilegé, comme ville muree: il ha preuosté, & est exempt de tous les secours & aydes, qui se donnent par deça au Roy, avec grande liberté & franchise: appartient au Pape de Romme, par donation a luy faicte aux temps passez, par le Conte de Flandres. La Flandre Gallicante est gouuernée par Ian de Montmoransi, Seigneur de Courriers, & Cheualier de l'Ordre de la Toison d'or.

T O V R N A Y.

TOVRNAY est ville tant ancienne, que l'origine du nom est tres-obscur, tellement que l'opinion des Escriuains sur ce sont diuerses: Aucuns veullent que elle fust fondee par les soldats d'Hostile, troisieme Roy des Romains, & de son nom appelee Hostile; adioustant que par auoir esté depuis desolee, & en apres derechef restablie, & refaicte, qu'elle fust nommee Neruia, pour la deesse Minerue, combien que ce fust en terme corrompu: mais que finalement au temps du premier Neron, elle fust par vn sien Capitaine appelee Tourne, de nouveau reedifree, & par luy appelee Tournay. Les autres escriuent pour certain qu'au temps de Julius Cesar, elle se nommoit Neruia, & qu'elle estoit chef de la Region des tres-belliqueux Nerues, lesquels combattirent si fierement à leur ruine contre le mesme Cesar, sur la Riuiere de Sambre, avec grand danger dudict Seigneur. Pierre Apian interprete, que ce soit la ville, laquelle Ptolomee appelle Baganium. Elle est tres-bien situee sur la Riuiere de Schelde, qui passe par le milieu: elle ha Orcies loing de quatre lieues, & Duay huit: c'est vne Cité tres-belle, grande, riche & puissante, & tres-forte: elle ha vn bon chasteau, fort & bien asis: beaux edifices, temples, monasteres & autres Conuens admirables. La principale, & Cathedrale Eglise est celle de nostre Dame, laquelle fut fondee, & richement donnee par Childeric Roy de France, en laquelle Charles V. celebra solennellement l'ordre de la Toison d'or, l'an M. D. xxxi. En ceste ville se faiçt grand traffique de

marchandise, & s'exercent grand nombre d'arts manuaux, com-
 me saies de plusieurs sortes, toiles, bonnets, & beaucoup de
 sortes de merceries, & y ha en tout septante deux mestiers, & arts
 principaux. Les Tournesiens vindrent a auoir cognoissance de
 Iesus Christ nostre Seigneur des l'an cc. lxxx. par la predica-
 tion de Piaton, & de Chrsolius, lesquels deux personages au
 temps de Diocletian Empereur, furent cruellement martirisez.
 Tournay ha Euesché grand, & moult ancien: son premier Euesq^e
 que fut Eleutere, institué par le Pape Felix troisieme l'an cccc.
 lxxxiii. Apres demoura l'Eglise de Tournay plus de cccccc.
 ans subiecte a celle de Noyon en Piccardie. Mais finalement le
 Pape Eugene III. a l'instance de S. Bernard, luy restitua l'Egli-
 se Cathedrale l'an m. c. xlvi. eslisant pour Euesque Anselme,
 Abbé de S. Vinçent en Laon au Piccardie: a present est Eues-
 que M. Charles de Croy grand Prelat. Tournay ha aussi gran-
 de Seigneurie & iurisdiction en son pais circouoisin, appelé Estat ^H
 de Tournesi. Ceste ville ha par plusieurs fois, laissans derriere les
 choses plus anciennement passees, esté saccagee, & destruicte, par
 les guerres ensuiuies des François, Anglois, & Flamangs: car iaçoit
 que le demaine appartinst a la Flandre, ce peuple neantmoins ha
 tousiours tasché de viure en liberté, & d'estre neutre, mais a son
 tres-grád dommage, & interest, par ce que en diuers teps la ville
 ha esté greuement traictee, & subiugee, par chacunes desdictes
 nations. Ferdinand Conte de Flandres la recouura des François, ^I
 & en la guerre, qu'il eut contre Philippe secōd Roy de France,
 l'adiognit a la Flandre, qui fut l'an m. cc. xlii. apres derechef
 la reprindrent les François. Toutesfois apres loing espace de
 temps, & diuers progres, lesquels seroyent trop longs a rac-
 conter, y estant plus fraichement allé Henri Roy d'Angleterre,
 pour l'assieger, qui fut l'an m. d. xiii. avec tres-grosse armee, &
 l'ayant batue par plusieurs costez de l'artillerie, feit breue deffen-
 ce: car ils Tournesiens ne voulans attendre les derniers dangers, ^K
 se redirent la vie sauue, & les biens, mais payans cent mille escus
 sous ombre de les recouurer du pillage, & saccagement. Or
 les Anglois y ayans laissé grande garnison, feirent aussi bastir
 le Chasteau, qui y est a present. Neantmoins voyans les An-
 glois, que ceste ville pour estre tant loing de leur pais, leur estoit
 de grande charge, & despens, la rendirent aux François, avec
 promesse de grande somme de denieres, en la paix entre eux
 faicte, l'an m. d. xviii. mais finalement Charles V. Empereur,
 y en-

Ayenuoyant trois ans apres, Henri Conte de Nassau, avec gros exercite, la recouura par force d'armes, & derechef la reioingnit avec la Conté de Flandres. Et ainsi y fut fait serment solennel l'an M. D. XLIX. comme il fut fait par toutes les autres villes, & Regions de ces pais bas, a Philippe d'Austrice leur Prince aduenir, qui est a present le Roy Catholique, & de son costé il iura a la ville en ceste forme.

BEgo Philippus Dei gratia Princeps Hispaniarum, totiusque Siciliae, Hierusalem &c. Archidux Austriae, Dux Burgundiae &c. Comes Habsburgi & Flandriae &c. Dominus ciuitatis & Prouincia Tornacensis, promitto & iuro quod in aduentu meo, & successione huius Prouincia, ero bonus, & iustus dominus incolis ciuitatis Tornacensis, & obseruabo, & obseruare faciam bene, & fideliter omnia eorum priuilegia, immunitates, leges, libertates, consuetudines, & iura, quae illic relicta sunt, cum sub serenissimi parentis mei obseruantissimi potestatem deducta fuere, & quae postea illis concessa sunt, quatenus in eorum legitima sunt possessione, & omnia faciam quae fidelis supremus dominus, Comes Flandriae, & dominus ciuitatis, & Prouincia Tornacensis facere tenetur: sic me Deus adiuet, & omnes sancti eius. Et les Gouverneurs & Magistrats, approuuant tout le peuple de la ville, & du pais de Tournes iurerent a sa M^{te} en ceste sorte.

Nous les Prouosts, Iurez, Escheuins, Conseillers, & Officiers, manans & habitans de la ville de Tournay, tant en nostre nom, que pour & au nom de toute la Communauté d'icelle ville, promettos & iurons au tresillustre Prince qui fera nostre droiturier, & souuerain Seigneur Philippe, Prince d'Espaigne, des deux Siciles, de Ierusalem &c. Archiduc d'Austrice, Duc de Borg^{ne} &c. Conte d'Absbourg, de Flandres &c. Seigneur de Tournay, Tornensis &c. icy present, & à ses successeurs, d'apres les detes de sa M^{te} Imperiale, nostre souuerain Seigneur, & Prince naturel, (que Dieu vueille cōseruer en longue vie, & prosperité) luy estre bons & loyaux: que euitérons, osterons, & esloignerons son demaige, auancerons son profit, & garderons & ayderons a garder son heritage, sa Seigneurie, & limites du pais de Tournay, & Tournes, selon nostre puissance, & possibilité, & ferons tout ce, que bons subiects sont tenus de faire, a leur droiturier, & souuerain Seigneur, & Prince naturel: ainsi nous vueille Dieu ayder & tous ses saincts.

MORTAIGNE est située au pais de Tournes, sur la Schelde: fut iadis ville de nō & de grāde estime, mais es guerres entre

France, & Flandres, fut plusieurs fois ruinee, & finalement reduite en forme, & estat de village, avec vn grande Forteresse. Toutef-fois l'Empereur Charles V. quand dernièrement il recouura la ville de Tournay, feit aussi abbatre le dict fort, tellemét qu'a present n'y reste fors que le village, loing de la ville enuiron trois lieues.

SAIN T A M A N T est semblablemét au pais de Tournesi, village vrayement noble, avec ses portes & fossez en forme de ville, & pose aussi sur la Schelde, pres de l'issüe de la Riuiere de Scarpe, & loing de Tournay quatre lieues: il ha vne Abbaye tres-riche, & tres-ample, autant qu'autre Abbaye de Flandres; & est son Abbé Seigneur du lieu, & de sa iurisdiction, qui est grande, tant au temporel qu'au spirituel. Du Tournesi est gouuerneur pour sa M^{te}. Monsieur de Montigni, Cheualier de l'ordre de la Toison d'or.

FLANDRE IMPERIALE.

LA TROISIEME partie de Flandres, appelee Imperiale, par ce qu'elle fut iadis beaucoup de teps sous l'authorité & superiorité des Empereurs, est petite, & se comprend entre la Schelde, & la Denre, aux confins de Brabant. Anciennement s'appeloit Bracant, à raison du chasteau de Bracant, qui fut depuis ruiné par Bauouin Pie, Conte de Flandres: auiourd'huy s'appelle de Conté d'Alost, du nom d'Alost, ville principale, & chef dudict Conté: on l'appelle aussi Demaine: car toute la Flandre se souloit diuiser en Conté, en Demaine, & en Propre. Le Conté estoit sous la superiorité du Royaume de France, le Demaine sous celle de l'Empire: & le Propre appartenoit au Conte mesme, sans autre superiorité. En apres s'adioignoit au Demaine, outre le Conté d'Alost, les quatre offices, le pais de Waes, & quelque village, & territoire de là la Schelde, nommé Ouerschelde. Mais disons en quelle façon le Conte de Flandres souloit faire hommage a l'Empereur, & au Roy de France, pour leur superiorité. L'Empereur estoit assis, & royalement accompagné en Maiesté en la Chaire Imperiale: vers le quel en grande compaignie venoit le Conte de Flandres, a teste nue, & sans espee mettant vn genoux en terre, a qui vn Conseillier par commandement de sa Maiesté disoit ces paroles, Tu viens homme subiect & Prince du S. Empire, pour cause

A cause de ta Principauté & Seigneurie de Flandrés, & de tout ce que tu tiens de l'Empire, & promets d'estre bon & loyal a sa Maiefté, & de la seruir fidelement contre chacun, iusques a la mort: le Conte alors respondoit qu'ainsi il promettoit, & se leuant debout, donnoit a l'Empereur vn baiser au front. La mesme coustume, & ceremonie en substâce, l'on faisoit entiers le Roy de France. Or venons a quelque particuliere description des choses plus presentes, & premierement d'Alost.

G ALOST est ville bien situee, par laquelle passe la susdicte riviere de Denre: ceste ville est a deux lieues pres de Denremode, loing de Gand cinq, de Bruselles quatre, & de Malines six: C'est vne petite ville, & ha vne foire des houblons de tres-grande estime, dont on brasse la ceruoise. En ce Conté est comprins la ville de Ninoue sa voisine a deux lieues, toutesfois avec iurisdiction a part, & ha en outre cent septante villages, & s'estend sa iurisdiction iusques aux murailles de Gand, & d'Audenarde, & ius-

Ninoue ville

H ques a vne lieue pres de Denremode. En apres s'y adioignent, (comme dessus ha esté declairé) outre le petit pais de Waes, & autres villages, les quatre offices. Quatre offices sont quatre villes, vne muree, & trois sans murs, gisantes en vne petite Region aupres de Gand, & coniointe du costé de Septentrion a la mer, & premierement Hulst.

H V L S T est la principale desdictes quatre villes, qui est ville vraiment raisonnable, prochaine a quatre lieues de Ripelmonde.

A S S E L É est vne autre villette, combien qu'elle né soit totalement muree, assez bone, a vne lieue & demie pres de Hulst, & loing quatre lieues de Gandt.

B O V C H O V T est le troisieme lieu, a deux lieues pres d'Assle.

A S S E N E D E est le quatriesme office, a deux lieues pres dudict Assle: & ont ces quatre offices beaucoup de villages sous eux. Ceste terre ou pais d'Alost, avec les quatre offices fut conqueste au réps de Henri quatriesme Empereur, par le valereux Bauduin Pic, Conte de Fládres. Le Propre contiét Denremode, Montgerard, ou Grandmont, & Bornhoa, avec autres maintes villages, comme apres descrirons, & premierement Denremode.

D E N R E M O N D E s'appelle en Latin *Teneramonda*, pour vne Riviere nome Denre, & Monde ou mont, qui signifie en l'ague Flamangue, bouche: car elle est situee iustement a la bouche du-

dict fleuve. Ceste ville est loing de Gandt, de Bruxelles, & de ^A Malines cinq lieues, & d'Anuers six : est ville raisonnable, ou se faict grande quantité de fustaines. Et ha par chascque sepmaine vn grand marché de lin, fort frequenté du peuple, comme aussi semblablement ha le village de S. Nicolas au país de Waes, vn autre pareil marché de lin. Ainsi non seulement ces villes de Flandres, mais aussi la plus grande partie des villes, & lieux d'importance de toutes ces Regions basses, ont pour coustume ancienne & priuilege quelque foire, ou marché general ou particulier d'vne chose, & d'autre : Ce qui rend tant en especial qu'en general grand profit, & commodité au país, et aux habitans. ^B Termonde est Seigneurie a part avec sa iurisdiction : laquelle Seigneurie se conioint au demaine des Princes de Fladres par mariage au temps du Conte Guy Dampierre, mais festant depuis par voye d'vn autre parentage separee se vint dernièrement a reioindre derechef, avec le Conté de Flandres par le mariage entre ^C Louys de Male, et Marguerite de Brabant.

^MONTGHERARD que les François per terme corrompu nomment Grandmont, gist sur la Denre loing d'Audenarde trois lieues, et cinq de Denremonde: c'est vne villette raisonnable et gracieuse.

^BORNHOA est vn bon village avec vn chasteau, ayant sous soy autres villages et territoire, lequel s'appelle aussi le país de Bornhoa. ^D

^RIPELMONDE ou Rupelmōde préd son nom d'vn petit fleuve, qui là desgorge en la Schelde, sur laquelle elle est situee a la droite riue, a trois lieues pres d'Anuers. Rupelmonde est vn ancien chasteau bien souuent mentionné es histoires de Flandres : car c'estoit pour le passé vn lieu de grand renom, mais depuis quelque temps en ça est plus nommé, mentionné, & cogneu a cause que de par le Prince là se conseruent les propres originaux priuileges, qu'il donne au Conté de Flandres, & pour aucuns prisonniers, que là se gardent a l'instance de sa Maiesté que d'autre chose. ^E Outre le Chasteau y ha vn tres-grand & beau village, dont est natif Gerard Mercateur grand Cosmographe, cōme clairement apparoiſt par diuerſes œures, par luy mesmes mises en lumiere. Toute ceste susdicte Flandre Imperiale ha tres-bonne, & tes-fertile terre, qui produit entre autre chose grande quantité de tres-bonnes garances.

Les gens de la Flandre vniuerselle, sont moult ciuiles, & valeu-

F valeureux, propres, & idoines, tant en guerre, qu'en paix a toutes choses viriles, & honnestes, & sont gros marchans, & industriels, & artisans de grand travail. Ils besoignent principalement quantité tres-grande de toutes sortes de draps, tappareies, toileries, saies, fustaines, boucrans, & merceries infinies de toute qualité & prix. Ils parlent par tout, excepté en Flandres Gallicante leur langaige flamang, mais par la discipline des escolles, & avec la conuersation des estrangers, ioint aussi que **G** enuoyent partie de leurs enfans dès leur ieune aage a apprendre le François en la Flandre Gallicante, & en France, ils scauent tellement ladicte langue, qu'elle se faict familiere, pour toutes sortes de gens, attendu principalement que de nature ils y sont moult enclins, parquoy ils l'apprenēt fort aiseement. Ce peuple vint a la cognoissance de Iesus-Christ, par la predication de S. Eloy, Euesqne de Noyon, lequel par commission de Dagobert **R**oy de France, commença a prescher a Brugstoc, & semble qu'il **H** y fondaist l'eglise de S. Sauueur l'an DC. IIII. Apres vint S. Amand, lequel commençant a prescher en Gand, s'espandit la foy & Religion Chrestienne par tout le pais.

LE premier Seigneur de tiltre, & de nom qui fust en ceste Region, selon quelques autheurs & quelques memoires & vieux exemplaires retrouuez, fut Lideric de Haerlebeecke, a qui Charle Magne pour ses vertus, prouesse, & valeur, & pour les grāds seruices a luy faicts, la donna l'an DCC. LXXXII. avec tiltre de Prince des Flandres. Mais c'estoit alors vn poure pais plein de forests & de marescages, de sorte que Lideric de soy-mesme en se iouant s'appeloit forestier, c'est a dire Seigneur de bois, & de forest, lequel tiltre toutesfois retindrent, & vserent depuis ses successeurs a grand honneur: & escriuent aucuns que deuant cestuy Lideric, y eust vn autre Lideric, qui fondaist le temple de S. Donas en Bruges l'an DC. XXI. A Lideric de Harlebeecke succeda Enguerand, & a Enguerand Andacker, qui furent les premiers **K** Seigneurs de Flandre: aucuns disent avec tiltre des Contes, & autres maintiennent que ce n'estoyent que custodes, Gardiens ou Amiraux des Rois de France. Et ainsi depuis ces trois Seigneurs iusques a present, se content trentedeux legitimes Contes, compris quatre Contesses heritieres. Entre lesquels contes lisant les histoires, peu s'en trouuent, qu'ils n'ayent estez Princes moult valeureux, entant qu'en gueres si griefues eues de tous temps, maintenant contre les François, tantost contre les An-

glois, ores contre les Allemans, quelquefois contre les plus prochains, & iusques a auoir guerre avec leurs propres subiects, ont non seulement monstré teste aux ennemis, & a la fortune, mais ils ont aussi donné a cognoistre a tout le monde leur vertu rare, & la grande puissance de ce petit pais. De sorte que non seulement ils l'ont gardé & maintenu, mais aussi merueilleusement agrandi, & qui plus est leur lignage ha depuis obtenu par voye de parentage, & par sa propre puissance depuis quelque tēps en ça le Royaume d'Espagne, & tant d'autres Régnes, Empires, Prouinces, & pais, qu'ont possédez & possèdent les descendans de la maison d'Austrice, issus successiuelement de ce tres-illustre sang de Flandres: les plus illustres & excellens desdicts Contes, & qui le plus ont augmenté, & fait fleurir la patrie, sont nommez les subsequens, & premierement.

BAVDVIN d'Ardenne surnommé Bras de fer, celuy lequel on diēt, qu'il conquesta, ou pour le moins augmenta grandement le pais, obtint tiltres, & degrez supremes, Prince sans doute valereux, es arts de la paix, & de la guerre: il mourut l'an DECC. LXXIX.

BAVDVIN Belle barbe, tres-docte & iuste, qui fut le premier, qui constitua la Noblesse en Flandres, & qui reforma la iustice, mettant par tout hommes doctes, & de bonne renommee: il morut l'an M. xxxvi.

BAVDVIN Pius ainsi surnommé pour ses bonnes meurs; & conditions, eut aussi le surnom de Insulanc, pour auoir esté nay en ladicte ville, cōme dessus auons diēt: ce Prince adioingnit a son pais le Principauté d'Alost, & les quatre offices dessus mentionnez. Il print a femme vne fille du Roy Robert, sœur de Henri premier, Roy de France: & fut tant egrege, iuste, & prudent, que mourant lediēt Henri, il le laissa tuteur du Roy Philippe son ieune fils, & le fait protecteur du Royaume, qui fut l'an M. LXI. Ce mesme Bauduin (tesmoing Iaques Meier) donnant tres-grand secours de nauires, de gens, & d'argent, a Guillaume Duc de Normandie son gendre, en la Conqueste d'Angleterre, contre le Roy Haralde, vsurpateur de la Couronne, obtint de luy pour recompense, que lediēt Royaume payast aux Contes de Flandres, trois cens mars d'argent annuellement a perpetuité, combien que tel accord durast bien peu apres: il trespassa l'an M. LXVII.

ROBERT surnommé Ierosolomitain, lequel par ses illustres

A stres & extremes promesses en Bithinie, & en Sirie, cōtre les infideles, merita d'estre salué, & nommé de tout l'exercite des Chrestiens, Le fils de S. George : est aussi celuy qui fut des Empereurs le premier esleu, pour Protecteur de Cambray: il passa a meilleure vie l'an M. C. XI.

B A V D V I N surnommé Securis, c'est a dire hache, ou coignee, fut es armes tres-valereux, & ayma tellement iustice, qu'il en fut appelé le pere de iustice: il mourut l'an M. C. XIX.

T H E O D O R E Elsatius fut par quatre fois en Ierusalem, avec grande suite des siens, dont en rapporta gloire condigne, & renommee, & eut a femme Sibille fille de Fulque Roy de Ierusalem, Dame tres-age, il mourut l'an M. C. LXIX.

P H I L I P P E le Grand ainsi surnommé, pour ces vertus rares fut si grand amy, & familier du Roy Louys VII. de France, que sa Maiesté chose aucune ne faisoit sans son conseil & aduis: Cestuy-cy tint son filz, a fond de baptisme, & l'appela ainsi que luy Philippe, qui fut depuis le Roy surnommé Auguste: & qui plus est luy donna avec le temps (le pere estant desia decedé) Isabelle sa niece pour femme. Mais venant depuis en different avec luy (comme sont foibles & malheureuses les choses d'estats) pour le Conté de Vermandois, vindrent ensemble aux armes, néantmoins bien tost, & avec auantage du Conté s'accorderent, & reuindrēt amis. Apres s'en alla le Côte (a fin qu'il ne demourast oisif en Sirie) mener guerre, ou il fut accompaigné de beaucoup de ses gens, & y fait grandes prouesses, ainsi que racontent les histoires, disans entre autres choses qu'il rapporta victorieux de ses ennemis, les mesmes armes, lesquelles ses successeurs Contes de Flandres depuis vserent. Voulant retourner au pais, il passa par Portugal, ou il print a femme (estant desia morte la sienne, la vefue Matilde, Royne de Portugal, Dame de tres-belle forme, & l'amena quant & soy en Flandres. Finalement allant derechef a l'expugnation de Sirie, avec le susdict Philippe Auguste, Roy de France, & Richard Roy d'Angleterre, plein de gloire pour beaucoup de victoires, mourut a Ptolomaide l'an M. C. LXXX. ou comme les autres escriuent l'an M. C. LXXXI.

B A V D V I N huictiesme de ce nom tant heureux, ayant longuement combatu en Orient contre les infideles, fut par ses vertus rares a la conqueste de Constantinoble, couronné par les Chrestiens, Empereur dudit Constantinoble l'an M. CC. III. Et a luy (qui mourut l'année apres) succeda Henri son frere.

Nous mettrons pour le dernier des anciens Contes de Flandres Louys de Male, fils a Louys de Niuernie, Conte de Flandres: ce Louys de Male tres-renommé pour ses vertus excellentes, s'alliant par mariage avec Marguerite fille de Ian troisieme Duc de Brabant, vint a conioindre ladicte Duché, & autres pais (comme auons declairé en la description dudict Brabant) au Conté de Flandres: il tres-passa l'an M. CCC. LXXXIII. Apres ces Contes succederent en ce pais pour la stirpe & lignage, comme G desia ha esté raconté, les valeureux Ducs de Bourgoigne, & finalement les Empereurs, & Rois de la maison d'Austrice: entre ces derniers Princes Charles V. Empereur, ha beaucoup fauorisé & augmenté en plusieurs manieres ceste Prouince, & principalement luy ha recouré Tournay, & l'a totalement deliuree de la superiorité des François & de l'Empire: ce grand Monarche mourut en Espagne l'an M.D.LVIII. La Flandre Flamengante est a present gouuernee, avec celle partie, appelee Imperiale, par le H Prince de Gaure, Conte d'Egmont, gouuerner aussi du pais d'Artois: la Gallicante gouuerne (comme dessus ha esté dict) Monsieur de Courriers. Voila en somme la description de Flandres, laquelle Flandre est tenue pour la principale, & plus puissant Conté de toute la Chrestienté, ainsi q pour vn Royau- me on tient celuy de France, & pour vne Duché celle de Milan. Or passons plus outre.

A R T O I S.



ARTOIS est en plus grande partie ce pais, que Cesar en ses Commentaires appelle Atrebates, de la Cité Atrebatum, qui au- iourd'huy est vulgairement appelee Arras, chef, comme aussi elle estoit alors, de ceste Region. Artois ha changé es temps plus passez, selon les occasions & reuo- lutions de France, & de ces pais par plu- sieurs-fois ses termes & confins: ores s'elargissant, tantost se restraignant, choses qui seroyent trop longues, & peu profita- ble a raconter. Tant y ha qu'il se termine au present en ceste sorte. Du costé de Septentrion il ha la Lise & la fosse nouvelle qui la diuisent de la Flandre: il confine a Midi, vers Dorlens a la

Piccar-

A Piccardie : a Levant termine avec la Flandre Gallicante , & avec le pais de Cambray : & a Ponant vers Monstreul, se conioinct, semblablement avec le pais de Piccardie . Le pais est tres-beau, & tres-bon : car l'air est bening & salulaire, & la terre tres-bonne, pour produire toute sorte de bien, excepté le vin ; mais ce defaut vient plustost de la negligence des hommes, & pour estre frontiere au pais de France, que de l'inclemence de l'air de ceste

B situation . Le terroir faiet particulièrement bon froument, & en telle abondance, qu'on en tire par achats, & pour le besoing des autres regions quantité tres-grande . En ce territoire d'Artois sont douze villes murees compris Renty, combien qu'il soit plustost chasteau que ville, & ha DCCC. LIIII. villages, combien qu'aucuns d'iceux pour les guerres si grandes, & si recentes encore aujourd'huy demeurent desolez, & deltruiets, toutes-fois par la longue paix, moiennant la grace diuine, & l'industrie des

C hommes (comme est la coustume) toutes reuiédront en leur premier estat . L'on conte au mesme pais, neuf Chastellainies, avec beaucoup d'Abbayes, Monasteres, & autres Conuents . Voyci les villes principales, Arras, Saint Omer, Bethunes, Erre, Bapaume : les autres sont Hesdinfert, Renti, S. Pol, Perne, Lillers, la Bassée, & Lens . En outre y a les villes demolies & rasées de Terrouane, & du viel Hesdin : sur toutes lesquelles villes dirons brefuement quelque particularité, & premierement d'Arras.

ARRAS.

ARRAS s'appelle en Latin (côme ha dict esté) *Atrebatum* : elle est posée pres de la Riuiere de Scarpe, a vn geet d'arc, loing de Duay six lieues, de Dorlens huiet, de Cambray neuf, & quatorse petites d'Amiens. Cest vne tres-grande ville, mais elle se diuise avec murailles particulieres, en deux parties, l'vne desquelles s'appelle la Cité, appartenant a l'Euesque, l'autre est la ville, qui appartient au Prince. La Cité est petite mais belle, bonne, & forte, avec ses Boleuers : en laquelle est la tres-belle Eglise Cathedrale, & Episcopale, nommee Nostre Dame, ou est vne tres-belle librairie de Theologie escrite a la main : le premier Euesque de ceste Cité fut S. Vast, institué par saint Remy Archeuesque de Reims, dés l'an DC. xxxi. Apres quelque temps fut vni ledict Euesché d'Arras, avec celuy de Cambray, & faiet des deux vn seul : ainsi demoura ceste Cité longuement

ment sans Euesque; Mais il aduint depuis, que le Pape Urbain F
 second, voulant en partie chastier ceux de Cambray, pour auoir
 fauorisé a l'Empereur Henri quatriesme, rebelle de l'eglise Rom-
 maine, restitua derechef l'ancienne dignité d'Euesché, a ladicte
 Cité d'Arras, y constituant pour Euesque Lambert Archidiacre
 de Terrouane, qui fut l'an M. LXXXV. Le present Euesque de
 ceste Cité est Antoine Perenot, qui depuis est deuenu Cardinal
 de Granuelle, personnage pour les degrez supremes, qu'il ha si G
 longuemét eu de l'Empereur, & pour le degré qu'il ha au iourd'
 huy aupres du Roy Philippe, specialement es choses de ces pais-
 bas, comme pour ses autres qualitez, vrayement, & en tout re-
 nômé. Mais tandis que i'acheuoye la presente descriptiõ, il ha re-
 signé ledict Euesché a François Richardot, Prelat tresdocte, & ve-
 nerable, lequel pour le iourd huy le gouerne dignemét. L'Eues-
 que d'Arras est Prince tant temporel, comme spirituel: il faict les
 Magistrats, & loix a son peuple de la Cité, recognoissant neant- H
 mois tousiours le Conte d'Artois, pour superieur, par lequel il est
 esleu, & du Pape confirmé. Cest Euesché ha de reuenu quatre,
 cinq, & six milles escus par an, selon l'annee des grains. Audict
 temple de Nostre Dame se conserue, & garde religieusement, &
 avec beaucoup de richesse & ioyaux a lentour, certain Man en
 forme de laine, qui tomba en ceste Region, dès le tēps de S. Le-
 rosme, comme luy mesme en ses epistres raconte: lequel Man
 on monstre quelque fois, principalement quand il fait gran- I
 de seicheresse pour faire plouuoir. Pareillement dedás Arras en
 vne belle chappelle, fondee expressement au petit marche, con-
 seruent les Artisans en grande ceremonie vne chandele, (cõme
 vne chose sainte) qu'ils disent auoir eué du ciel d'anciēneté. Or
 passons en ladicte ville, laquelle est vrayement grande, & tant
 forte de situation, de murailles, de boleuers, & des tres-lar-
 ges, & profonds fossez, qu'on l'estime inexpugnable, sil n'est par
 loing assiegement. Elle ha tres-belles rues, & vn marché tres- K
 grand & tres beau specialement: en outre il y ha la tres-ample
 & riche Abbaye de S. Vast, qui est la plus riche Abbaye (si ie
 ne me deçoi) de tous ces pais, ayant annuellement plus de vingt
 mille escus de reuenu. L'Abbé est a present M. Rogier de Mont-
 moransi, frere du Conte de Horne, Prelat moult renommé, &
 Reuerend: apres ha Arras plusieurs autres Eglises, & tēples beaux,
 & dignes de cõsideration. Les maisons sont fort cõmodes, & tou-
 tes ont celliers pavez, merueilleusement profonds a l'aduenant.

L'on

- A** L'on dict lesdicts celliers auoir esté faits, tout expres, pour s'en seruir en tēps de guerre, car ils veullēt dire qu'au tēps de necessité (cōme autrefois est aduenü) y pouuoient retirer leur famille, & mesnage, afin de n'estre offencé de l'artillerie des ennemis, & là souffrir toute extremité d'assiegement. De ceste ville nasquit le tres-fort & vaillant Comio Atrebatense, tant de fois nommé es Commentaires de Iulius Cesar. Arras ha pour le present entre ses autres hommes illustres, Christofle d'Assonuille, Conseillier
- B** du priué Conseil du Roy, homme tres-docte, & moult qualifié: Nicolas le Borgne, Esleu d'Artois, personnage de rare doctrine, grand Orateur, Poëte tres-elegant, & graue historien. En ceste ville reside le Cōseil Prouincial, appelé la Chābre du Conseil d'Artois, lequel ha l'appel directement a Malines. Arras est assez peuplee, & ha beaucoup de marchans, & artisans, qui y exercent diuers mestiers, entre lesquels est celuy des faies tant cogneues, & demādees par la pluspart d'Europe. Arras estoit dés le temps de Cesar (cōme ha esté dict) chef d'vne grande Prouince: & semblablement au temps de Charles le Chaulue, Empereur & Roy de France, & grand espace de temps apres fut chef de toute la Flandre. Mais quand s'est venu a eriger le Conté d'Artois, qui s'est separé, comme plus bas sera declaré, de ladicte Flandre, elle est seulement demeuree, comme encore est a present, chef d'Artois, & ha sous soy plusieurs fiefs.
- D** **S**AINCT-OMER est ainsi appelee au regard dudict Sainct, natif de Constance en Alemaigne, Euesque de Terrouane, lequel viuant sainctement, & de bonne renommee, Aldroalde tres-riche, & moult religieux Seigneur, luy donna le Chasteau, appelle Sithiu, a fin quil y fondast vn Monastere: ce qu'il feit sumptueusement, avec la belle Eglise qu'il nomma de son nom: & se retirāt du tout pour viure audict lieu, plusieurs deuots, & saints personnages, allerent aupres de luy demourer, entre lesquels fut
- E** S. Bretin de la mesme ville. De sorte que là se fait telle retraicte, pour bonne & glorieuse renommee de ces Saints personnages, q̄ ceste ville sy edifia, laquelle du nom du Sainct predict fut nommee S. Omer, lequel mourut l'an DC. LXXXV. & trois ans apres suyuoit ledict Sainct Bretin, qui fut celuy qui y fonda celle belle Abbaye de S. Bretin, avec vn temple tres-excellent, & conuent admirable: laquelle Abbaye est douee de tant de rentes & reuenus, qu'elle est l'vne des riches Abbayes de toute la Flandre. Ceste Abbaye ha presques tousiours euē Abbez fort

vertueux, & de grande dignité, & ha a present M. Gerard de la F maison tres-illustre d'Americhicourt, Prelat tres-docte, & de vie moult exéplaire, & aiant bien merité de la Republique. Ceste ville de S. Omer est frontiere, situee sur la Riuiere de Ha: est loing d'Erre & d'Ardres quatre lieues: aussi est elle tres-forte, belle de maisons, & d'autres edifices, entre lesquels est moult plaisant le Palais de l'Abbé, & est ville raisoinablement peuplee. Elle ha Chastellainie, & iurisdiction de villages, & de ters-bon país de la quelle est gouverneur Monsieur de Noorkerme. G

BIEN pres de S. Omer, y ha vn tres-beau & notable viuier, plein de belles & viues eaux, qui y courent de plusieurs endroits, & puis ont issuë en ladicte Ha. En ce Lac sont diuerfes pieces de terre, comme petits prés pleins d'herbes, & arbrisseaux: lesquelles se mouuent, & nagent tellement sur l'eau, que si tu attachois vne corde a l'vn de ces arbrisseaux, tu tirerois çà & là celle masse de terre, a tō plaisir, qu'est chose nō moins veritable H que merueilleuse: & se retirent la dessous en yuer les poissons en grande quantité, pour estre remparez du froid, & d'Esté s'y retirent pour les chaleurs. Sur ledict Lac entre les autres habitations, est situee vne tres-belle & noble Abbaye, appelee CLERMARETS. del'ordre de S. Bernard, duquel on veut dire qu'elle fust fondee.

BETHUNES est loing d'Erre cinq lieues, de Lillers deux & demie, est bonne ville & forte, en laquelle se faiçt grande quantité de ce bon fromage tant renommé, qui s'espannd par tout le país & dehors. Ceste ville ha Seigneurie & iurisdiction, laquelle Seigneurie avec celle de Denremonde ia mentionné, paruint a Guy Dampierre Conte de Flandres, pour le douaire de la Contesse Mathilde sa femme, & fille du Seigneur Daniel.

ERRE gist sur la Lise, qui passe par le milieu: est prochaine a Terrouane deux lieues: est bonne ville & forte, avec vn chasteau moult ancien, & ha bons edifices. De ceste ville est gouverneur Monsieur de Moerbecke. K

BAPAVLME est loing d'Arras six lieues: Elle est petite ville, mais forte, entre autres choses pour la difficulté de ne la pouuoir assieger exercité, car elle n'a eau courrât a trois lieues a l'étour: aussi ha elle vntresfort chasteau, avec beaucoup de país, & grâde iurisdiction. De Bapaulme est gouverneur Monsieur de Steenbeecke.

RENTI est chasteau avec vn bon village, posé sur vn petit ruisseau, & loing de Monstreul cinq lieues, & autant de Hefdin.

A Hefdinfert: est lieu tres-fort, ou le Roy de France dernièrement l'an M. D. LIIII. fait grand effort pour l'expugner, toutesfois estant bien tost secouru par l'Empereur, ils vindrent a bataille l'un contre l'autre: & combien que les François eurent auantage, toutesfois se trouuans mal aisez, le lieu fort, & l'Empereur deuant eux, ensemble avec nouvelles de leur route en Tuscane, qui là iustement arriuerent, s'en allerent sans faire autre prouësse. Renti ha dignité de Marquisat, & appartient a Guillaume de Croy, frere du Duc d'Archoth, Prince valeureux, & Cheualier de l'ordre, lequel en ceste derniere iournee de Grauelinghe, fait tres-grandes espreuues de sa personne. De Renti est gouverneur le Seigneur Adrian de Ghistelle.

OR pour descrire le nouveau Hefdinfert, ainsi nommé par le Duc de Sauoye, nous deuiferons premierement quelque peu du vieux Hefdin, lequel se peut dire auoir enfanté cestui cy. Le vieux Hefdin estoit situé sur la riuere de Cance, a quatre lieues pres de S. Pol: c'estoit vne bonne ville, avec vn fort chasteau, & grand demaine de villages, de bois, & de pais: & anciennement souloit estre l'habitation des Contes de Flandres, & d'Artois, toutes-fois par n'estre aussi fort, que celuy qui y est modernement, ha depuis quelque temps en ça tousiours esté en proye de celuy, qui estoit maistre de la campagne: son chasteau se tenoit pour fort, mais il n'ha peu resister a l'artillerie moderne, tellement qu'en ces dernieres guerres il fut prins & reprins par plusieurs fois, & finalement l'an M. D. LIII. estant general du cap le Duc de Sauoye, fut prins par les Imperiaux au tres-grand dommage des François, lesquels y perdirent outre plusieurs hommes de condition, le magnanime Duc Horace Farnese, gendre du Roy Henry, par auoir eu en mariage sa fille bastarde, apres laquelle expugnation l'Empereur ordonna, que le chasteau fust rasé ensemble avec la ville, pour apres y faire bastir, comme il feit l'annee suiuiante, le susdict Hefdinfert: lequel est situé admirablement sur ladicte riuere de Cance, vne petite lieue plus enuers la France, a quatre lieues pres de Monstreul, & cinq de S. Pol: d'auantage y entre vne autre riuere nommé Blangis, laquelle naissant au village de Blangis, vient rendre en ladicte Cance, en telle sorte, que ce Hefdinfert est vrayement forte place, voire qui est estimé l'un des lieux plus asseurez de tous ces pais bas. Et par ainsi ayant aussi herité tout le demaine, les priuileges & franchises du vieux Hefdin, avec autres gracieusetez

receués du Prince, deuiét iournallemét terre meilleure & mieux **A**
peuplee, dont finalement laissant le nom de Hefdinfert, ha repris
le nom du vieux Hefdin: De ce lieu est gouuerneur Monsieur de
Helfaut au bois.

SAINTPOL est loing de S. Omer six lieues, & huit d'Arras: ha
dignité de Conté, fort noble, & ancien, avec demaine, & iurif-
diction de pais tres-beau & de grâde estime: appartient presente-
ment a Madame de Toute ville, combien que ce soit avec pre- **B**
tension de superiorité, tant du Roy d'Espaigne, que de celuy
de France, mais ayant esté dernièrement rendue, par les condi-
tions de la paix du Roy Catholique a ladiète Dame, sa Maiefté,
demoura en possession de ladiète superiorité, toutes fois sans pre-
iudicer aux actions du Roy de France.

PERNE est loing cinq lieues de S. Pol, & est lieu de condition,
toutesfois appartenant à la susdicte Conté de S. Pol.

LILLERS est entre Bethune, & Erre, loing de l'une & de l'au- **C**
tre presques d'une mesme espace de trois lieues, & est bonne
petite ville.

LENS est loing d'Arras quatre lieues: est petite ville, mais qui
ha grande iurisdiction & territoire: elle fut destruiète par
les François l'an M. D. LVII. maintenant se va petit a petit re-
ftaurant.

RESTE maintenant auant que passer plus outre, a parler de la
desolee Terrouane, chef anciennement des Morins, mention- **D**
nez par Iulius Cesar en ses Commentaires, & par Ptolomee appe-
lee *Taruanna*: laquelle est situee pres de la source de la riuere de
Life, qui passe pres de ses murailles: est loing de S. Omer trois
lieues, & cinq d'Ardres: n'aguere estoit ville tant forte, qu'on
l'estimoit imprenable, neantmoins apres longue, & merueilleu-
se oppugnation, fut prinse par les Imperiaux sous la conduite de
Pontus de Lalaing, Seigneur de Bignicourt l'an M. D. LIII. avec
tres-griefue perte & dōmage des François: car outre l'auoir perdu **E**
une ville frōtiere de si grâde estime, ils y perdirēt aussi beaucoup
de gens de bonne reputatiō, & entre iceux le valereux Capitaine
Monsieur de Desse: & ainsi l'Empereur la feit du tout raser. En
apres par les capitulatiōs de la paix, ha esté en tel estat rendue aux
François, a condition toutesfois qu'ils ne la peuuent plus en-
uironner de murailles. Et la charge, la dignité & reuenu de son
ancien Euesché, fondé & dressé des l'an D. xxxi. fut parti par moi-
tie: l'une part s'attribua aux François, pour l'Euesché de Bou-
loigne,

A loigne, l'autre a ces païs pour deux Eueschez, a sçauoir les lieux & choses qui sont sous la langue Flamengue, s'atribuerent a l'Euesque d'Ypre : les autres qui sont sous la langue Françoisse, a l'Euesque de S.Omer.

PRES de Terrouane, Erre, & S.Omer, y ha vn tres-grand Canal, aujourd'huy appellé la Fosse nœuue, lequel selon aucuns escriuains, fut fait a la main des le temps du Conte Bauduin Pic, pour estre assureé des ennemis, autres disent pour limite, & confin de Flandres, d'avec le païs d'Artois. Mais l'effect est que ce tres-grand canal en forme de goulfe de Mer, combien qu'il se soit fort restraint, & en partie répli, est aujourd'huy loing de la Mer huit lieues; & neantmoins on veut dire, que pour la passé il fust de la Mer mesme, & que l'Ocean paruenoit iusques a ce lieu; & sy trouuent encore pieces d'ancres, & semblables reliques: & a ceste opinion, & signes s'adiouste l'autorité des escriuains, lesquels appellent Terrouane, ou bien ces peuples, Morins, derniers peuples de la Gaule, dõt Virgile au huitiesme de l'Eneide a escrit

Extremique hominum Morini, Rbenusque bicornis.

D'AVANTAGE y ha entre les villages susdits, aucüs lieux nobles & notables, qui ont priuileges, & foire ou marché, comme Auenes le Conte, qui est a quatre lieues pres d'Arras, Aschicourt est a demie lieue prochaine dudict Arras, lieu appartenant a Philippe de Montmoransi, vn des Seigneurs Chefs des Finances, & Cheualier de l'ordre de la Toison d'or, S. Venant est pres d'Erre a deux lieues, vn tres-bon village. Courriers est pres de Lens, & loing d'Arras cinq lieues: appartient a Ian de Montmoransi, semblablement Cheualier de l'ordre, & Gouverneur de la Flandre Gallicante: Blangis, Ligni, Aussi, & Pas, situez aux confins de France, sont lieux pareillement notables & cogneus.

LES gens de ce païs d'Artois estoient pour le passé riches, & moult addonnez a la marchandise: mais estans molestez, & persecutez par tant de guerres, & reduits a poureté, se sont fort dediez aux armes, auquel art tant a pied, qu'à cheual rendent bon conte de leur personne, sont tres-fideles a leur Prince, & mortels ennemis des François. Ils parlent ordinairement la langue Françoisse, mais gros & rustique, combien que les nobles, & les autres de quelque qualité parlent fort bien. Ce païs ha esté de tout temps fort trauaillé des guerres, principalement pour estre Frontiere de la France, & aussi pour auoir par plusieurs fois chargé de Seigneur. Il fut premierement, parlant des temps moins

anciens, conioint, & incorporé avec la Flandre sous l'Empire A
de Charles le Chauue Empereur, Roy de France, quand il la
dóna pour douaire de Iudith sa fille a Bauduin d'Ardene, premier
Conte d'icelle Prouince. Et ainsi demoura iusques a ce que le
Conte Philippe Elsius le donna au Prince Philippe second, fils
du Louys septiesme, Roy de France, pour douaire d'Isabeau fille
de Marguerite sa sœur, qu'il allia avec luy par mariage, toute la
Flandre Occidentale, qui commençoit a la susdicte fosse nœue, B
(ou Artois se confine de ces costez) & finoit avec la Piccardie. La-
quelle alienation ayant faict le Conte de sa propre authorité, cō-
tre la volonté des estats de Flandres, fut depuis cause de beau-
coup de guerres, entre les François & les Flamengs: car depuis
ce temps là les Rois de France, tascherent tousiours, d'occuper
sous diuerses couleurs, & pretextes quelques choses aux Contes
de Flandres. Toutefois le Roy Philippe Auguste (tesmoing C
Paul Emile) institua finalement l'an M.C.LXXXVIII. le Conté
d'Artois, des villes d'Arras, de S. Omer, Lens, & du reste de la-
dicte Region Occidentale, qui a luy obeissoit, & le conceda a
Louys son fils, qui fut le premier Conte d'Artois & pere de S.
Louys Roy de France. Ledict Roy S. Louys donna apres ledict
país bien peu ou rien changé, a Robert son frere, lequel grande-
ment augmenta, & amplifia ledict Conté, mais beaucoup plus
l'estendit Robert son fils, qui luy succeda. Ainsi demeura Artois
separé de la Fládre, iusques a tant qu'il paruint a Louys de Male D
Conte de Flandre, pour heritage de Marguerite de France sa
mere, qui fut l'an. M.CCC.LXXXII. De ceste maniere au bout de
cent huitante quatre ans, qu'il auoit esté desioint, vint heureu-
sement ce Conté d'Artois, a se rallier avec la maison de Flandres.
Il fut depuis encore occupé derechef, par Louys vniesme Roy
de France, sur la mort du valereux Duc Charles de Bourgoigne,
l'an M.CCCC.LXXV. Mais finalement fut restitué a Philippe
Archiduc d'Autricce, par l'accord fait entre son pere & le Roy E
Charles huitiesme l'an M.CCCC.LXXXII. A present est gouver-
né au nom de la M^{te}. du Roy Philippe par le Conte d'Egmont,
qui aussi est gouverneur de Flandres.

CAM-

A

CAMBRAY.



AMBRAÏ selon Ian le Maier, & autres escriuains modernes, fut fondee, & eut son nom de Cambro, Roy des Cambres, & des Tongerois Beligiques: & selon Paul Emile, & autres autheurs approuuez, est la meſme ville que Cesar appelle en ſes Commentaires Samarobrina, ou yuerna, quelque fois partie de ſon exercite, & ou il tint conseil general de toute la Gaule, iaçoit qu'aucuns par erreur veulent maintenir que Samarobrina fuſt S. Quintin en Vermandois ville anciennement appelee *Augusta Vormanduorum*. Cambray ſ'appele modernement en Latin *Cameracum*: elle eſt a vingt ſix degrez, & ſix minutes de longitude, & a degrez quaranteneuf & quarante cinq m. de latitude; ſituee ſur la Schelde, qui paſſe par le milieu d'elle: & eſt loing de Valenciennes ſept lieues, ville grande, belle, & forte, avec vn tres-beau, & tres-fort chasteau: le quel l'Empereur Charles V. fait baſtir, come plus auant ſera declare: elle ha tres-beaux edifices, publiques, & priuez, eglises, & monaſteres merueilleux, mais tres-admirable tres-ancien, & tres-somtueux eſt le temple de noſtre Dame, eglise Cathedrale, & Episcopale, de laquelle le Dioceſe, & authorite ha grande eſtendue. C'eſt vn Eueſche vraiment ancien, car ſelon que ie trouue des le temps des Vandales, ia pluſieurs fois mentionnez, y preſidoit Diogine Martir, premier Eueſque, Prelat en toute vertu moult renommé, & de ſaincte vie. l'an D. LXXXV. y reſida S. Gauger qui fut le V. Eueſque. Ainſi ha il ſouuentefois eu en ceſte dignite homes preclares & renommez, come fut Pierre Aliac, Prelat tres-docte en degre ſuperlatif, qui fut pour ſes vertus ſingulieres le premier Chancelier de Paris, depuis eſleu Eueſque en ceſte ville, il deuint auſſi Cardinal: il eſcriuit pluſieurs & tres-beaux liures, & vtiles, principalement en Theologie, & en Mathematique, & mourut l'an M. ccccxvi. De ceſte ville eſt preſentement Eueſque M. Maximilian de l'illuſtre maiſon de Berghes: & ſont ces Eueſques Seigneurs tant du temporel que du ſpirituel, avec titre & dignite Ducale, & ſont Princes de l'Empire. Cambray fut la premiere ville q̄ Clodio Capitain & Roy des François conqueſtaſt, quand il paſſa en la Gaule Beligique, l'an cccc. XLIV. la quelle les Danois, beaucoup de teps apres bruſlerent avec le monaſtere de S. Gauger: en apres ayant eſte reſtauree, fut compriſe deſſous le Cote de Hainault: elle fut depuis par les Empe-
reurs

reurs d'Alemaigne, avec tout son demaine, & païs de Cambresi ^F
 separe, & faicte cité Imperiale. Semblablement fut occupee par le
 valereux Conte Bauduin Pie de Flandre, en la guerre, que luy
 & Godefroy Duc de Lotheringe eurent ensemble, contre l'Em-
 pereur Henri III. mais depuis par la paix la rendit audict Sei-
 gneur; finalement fut donnee de l'Empereur Henri cinquies-
 me, en protection de luy, & de tous ses descendans, comme
 Prince d'Alost, a Robert surnommé Ierosolimitain, Conte de
 Flandres, qui fut le premier Protecteur: & apres fut confermee ^G
 ceste preeminence des Côtes de Flandres, par l'Empereur Federic,
 au temps de Theodore Elfatius, l'an M. C. LXIII. Nonobstant
 cela les François pretendirent tousiours action en ce païs, & par
 plusieurs guerres l'occuperent, & souuent le deffendirent
 vaillamment, comme au temps du Roy Philippe sixiesme,
 quand Cambray eut deux puiffans exertites deuant elle, l'un de
 Louys de Baviere Empereur, l'autre d'Edouard troisesme Roy ^H
 d'Angleterre, lesquels ensemble contre les François festoyent
 bandez, & neantmoins ne peurent expugner ceste ville: les guer-
 res durerent encore longuement depuis, avec diuers accidens
 entre les Empereurs, & les François. Et des temps plus modernes
 estans Maximilian Roy des Romains, & Louys XI. Roy de Fran-
 ce, l'un contre l'autre en mortelle guerre, les citoiens de Cam-
 bray se trouuans mal traictez des François, rebouterent leurs
 gardes, & y introduirent l'armee Imperiale: le semblable feirent ^I
 ceux de Bouchain. En ces entrefaictes recouura l'Empereur Quel-
 noi, & autres lieux, que les François en ces païs auoyent occupez,
 faisant notables preuues de sa personne durant lesdictes guerres.
 Neantmoins se declaira depuis Cambray neutral, (nonobstant
 la protection de Flandres,) avec ses anciennes loix & priuileges,
 & durant les guerres entre les François, & les Imperiaux n'estoit
 de nul costé molestee, ains frequentee, & d'un chacun amiable-
 ment traictee, de sorte que diuerses paix entre ces Princes sy sont ^K
 traictees, & heureusement conduites a la fin desiree, comme celle
 de l'an M. D. VIII. au dommage des Venitiens, & celle de l'an M.
 D. XXIX. au domage des Florentins. Mais l'Empereur doubtant
 dernierenet de certaines pratiques, tenues par les François, estans
 a Lâdreci l'an M. D. XLIII. incontinet qu'ils furent retirez, sa Maiesté,
 y entra avec partie de son armee, & pour asseurer la ville des en-
 nemis, & pour réparer ses païs, y fait edifier ce tres-fort chasteau,
 qu'auons mentionné cy dessus: quant au reste il la laissa en son
 premier

A premier estat. Neantmoins estant l'an M.D. LIII. Henry Roy de France, à l'entour & ne la pouuant manier a son plaisir, declaira finalement pour ennemie. Cambray est cité bien peuplée, & fort riche, pleine de marchans solliciteux & de nombre tres-grand d'artisans de toutes sortes de marchandises, & sy faiet principalement toiles excellemment fines & delicates. Elle ha Castellainie, & iurisdiction de pais appelé le Cambresi, ou sont plusieurs villages, & lieux tres-bons, entre lesquels est le chasteau dudict Cambresi, loing de la ville six lieues, ou fut conclue & stipulee ceste derniere paix tant desiree entre les Princes chrestiens l'annee passée, M. D. LIX. De la citadelle est Capitaine Monsieur de Warluset. Or faisant icy nostre ordre requiert, que nous passions outre au beau & delectable Conté de Hainault, pour d'iceluy faire quelque description.

S' E N S V Y T
LE P O V R T R A I C T
 E T D E S C R I P T I O N
 D' H A I N A V L T.

M m



HAINAULT.



ARTES IÆ PARS.

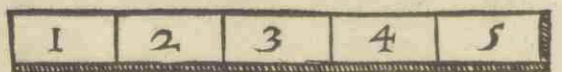
FLAN DRIAE

PARS

BRABANTIA

PARS

PARTICULIERE
 DESCRIPTION DV
 CONTE D'HAI-
 NAVLT.





HAINAULT selon Cesar en ses Commentaires, est grand' partie de ce país & province, que possedoyent de son temps ces renommez Nerues, lesquels comme en son lieu ha esté dict, tenoyent pour ville Metropolitaine la cité appelee moderne-^Gment Tournay. Ceste region comme se peut voir par ses Annales, par l'histoire Belgique, & par autres auteurs, ha souuét changee de nom: car anciennement elle fut au premier appelee Pannonie, du Dieu Pan, que les habitans adoroyent: apres fut appelee en Latin, *Saltus Carbonarij*, de celle forest, qu'on appelloit la Charbonniere, mentionnee en la description generale: depuis fut appelee Piccardie Inferieure, & finalement en Latin se nomme *Hannonia*, & ^Hvulgairement Hainault: quelque auteur veut que ce fust de Hannon Troyan, d'autres anciens, mais c'est chose plus certaine, que ce nom deriue de la riuere de Haine, qui court par le milieu dudict país: Or parlons de sa situation. Hainault du costé de Septentrion termine avec Brabant & Flandres: De Midy avec Champaigne & Piccardie, au Leuant en partie avec le Conté de Namur, & en partie avec l'Euesché du Liege: vers Ponât confine en partie avec la Schelde, & en partie avec la Flan-^Idre Gallicante. Son territoire ha de longueur environ vingt lieues, & seize de largeur. C'est vn país fertile tant pour l'air, que pour le terroir: il est arrousé de diuerses riuieres, comme de la Schelde, de la Sambra, de la Denre, & d'autres fleues & ruisseaux plus petits: il y ha des lacs, estangs, & fontaines en abondance, & est abondât de tres-beaux bois, & forests, les principaux desquels sont Mourmout, & S. Amand, ia descrits. Hainault est abondant de prairies delectables, & de pasturages, avec ^Ktout genre de bestail, & tres-plein d'arbres tres-vtiles & de plusieurs bons fruiçts, mais sur tout est fertile de tres-bon froment. D'auantage ha en maintes lieux diuerses minieres de bon fer, & aussi de plomb, & ha plusieurs monts, & eaues de diuerses sortes de pierres tres-belles, pour murer & faire diuers ouvrages, voire sy trouue la pierre d'Indice ou parangon, & de là fort pour fournir plusieurs Regions, & país tres-grande quantité de chaux viues & excellentes. Semblablement ha minieres
de celle

A de celle sorte de charbons, comme pierre noire qu'ils, appellent Houille, comme aussi y en ha beaucoup autour de Liege, & de Namur, & s'en faict bon feu, & est fort chaud, mais de senteur graue, qui nuiroit a la teste de qui n'en fust accoustumé. En ce pais de Hainault sont a present vingt & quatre villes murees, a sçauoir Mons, Valenciennes, Bouchain, Quesnoy, Landrecy, Auenes, Cimay, Mariembourg, Philippeuille, Beaumont, Maubeuge, Bauais, Bins, Reux, Soigni, Braine le Conte, Enghien, Hau, Lessine, Cheure, Ath, Sainct Guillain, Condé & Leuse: & y ha plus de neuf cens & cinquante villages, avec autres chasteaux & seigneuries. Le Conté d'Hainault ha sous soy plusieurs dignitez, vne Principauté, huit Contez, douze Pairs, vingt & deux Baronnies, vingt & six Abbayes, vn Mareschal, vn Seneschal, vn grand Veneur, vn Chambrelan, & autres ministres & officiers du Prince establis & hereditaires, & Seigneurs principaux d'icelle Prouince, qui est vrayement vn pais en toute maniere tres-florissant: mais venons a la description particuliere, & pour le premier descrirons la ville de Mons, comme ville capitale.

M O N S.

D A VILLE fut ainsi nommee, comme ie trouue par documens moult anciens, non seulement pour ce qu'elle est situee sur vn petit mont, mais aussi pour l'honneur, & reuerence de diuers corps saincts, lesquels festans là retirez a l'escart, comme en vn heremitage, y viuoient & mouroient saintement, comme S. Vaubert, S. Bertilde, Saincte Wandrue fondatrice de l'eglise, & du chapitre de Mons, S. Vincet, S. Amand, & plusieurs autres personages trescelebres, non seulement par leur sainte vie, mais aussi par leur propre lignaige, descendans tres-tous de sang tres-illustre. Ce siecle doré & heureux courut enuiron l'an D.C. & deuant & apres dura longuement non seulement par ces pais, mais aussi par toute la Chrestienté. Or comparant la vie des hommes de ce temps là, a celle des hommes du temps present; & aiant tout bien considéré, voirons, avec tant d'opinions, & heresies, l'vne si contraire & esloingee de l'autre, comme nous sommes esloinguez de Dieu. Par Mons passe la petite Riviere de la Trouille, qui court derinant de plusieurs fontaines guere loing de Marpen,

vers Ponant, & a l'issue dudit Mons, va des boucher en Haine. F
 Mons est loing d'Enghien cinq lieues, & de Valenciennes sept, &
 est forte ville: car on luy peut donner l'eau tout alentour, & ou-
 tre la forteresse de la situation, ha bonnes murailles avec trois
 larges fossez, & ha dedans vn ancien Chasteau: Mons est belle vil-
 le, & grande, ornee de beaux edifices publics & priuez, avec
 diuerfes fontaines d'eaux viues & tres-claires; fort riche & mar-
 chande, ou beaucoup de mestiers s'exercent, mais principalemēt
 celuy des saies de maintes sortes. De Mons est Chastellain Char- G
 les Philippe de Croi, Seigneur de Haurech, & frere du Duc
 d'Arscot. En Mons reside le Conseil du Roy, auquel toute la
 Prouince, excepte Valenciennes, ha l'appel; & là se donne sentence
 diffinitive, sans auoir autre recours a Malines, ou ailleurs; &
 d'autant qu'ils se gouvernēt simplement avec leurs anciennes, &
 modernes loix municipales, font bonne & brieue iustice: & ne
 sy peut donner sentence aucune diffinitive, que le grand Bailly
 de Hainault ne soit present, comme lieutenant du Prince tant H
 au ciuil qu'au criminel: a present est Bailly le Marquis de Ber-
 gues, gouverneur de la mesme prouince. C'est icy ou est ce noble
 Chapitre, & ordre de Chanoinesses tant fameux, & celebre par
 tous ces Pais-bas, fondé & erigé par Sainte Waudrue, Duches-
 se de Loteringe, lors que la Duché contenoit Hainaut, Brabant,
 Cambresi, Hasbanie, Ardenne, & iusques au Rin: sur quoy, af-
 fin d'entendre plusieurs choses a nostre propos, ferons quelque
 bref discours. Je di donc que la-dite Duchesse ayant eu plusieurs I
 enfans du Prince Madelguaire Irlandois, celuy lequel pour sa
 sainte vie fut depuis nommé S. Vincent, les voyant tous s'ad-
 donner a vie religieuse, & sainte, s'appliqua elle aussi au seruice
 de Dieu: & ainsi fonda premierement a l'honneur de Dieu, & de
 S. Pierre & de S. Paul vne chappelle, avec vne maison sur ledict
 mont, en lieu deuot apres d'vne tour ancienne, iadis fondee
 par Iulius Cesar, & iusques au temps du bon Duc Philippe fest
 appelee la tour d'Embron, demourant longuement en ladicte K
 maison, qui depuis s'appela l'hermitage de Sainte Waudrue, de
 laquelle a grand peine auiourd'huy s'en voyent les reliques.
 Ceste dame fonda puis apres par le conseil de S. Guilin, & de
 S. Aubert, (qui pour lors gueres loing de là habitoyent) vne
 tres-belle Eglise, y constituant le bel ordre susdict de Chanoines-
 ses, pour y faire le seruice diuin, & chanter les heures canoniales:
 qu'est vn ordre vrayemēt noble, car en ceste compagnie ne peu-
 uent

A uent entrer si non filles des Seigneurs, ou des grands gētilshommes. Ces dames habitent en certaines maisons a part, aupres de leur eglise avec honeste prouision, q̄ donne le Cōuent, se vestans le matin en religieuses d'habits tres-blancs, & apres disner en seculieres: & sepeuent quand elles veullent marier, ainsi qu'ha esté dict du College, & chapitre de Niuelle en Brabant: ladicte dame y constitua aussi aucuns Chanoines; mais seulement

B pour solliciter leurs affaires, & auoir soing du Conuent: proposant au gouvernement d'iceluy vne Abesse. S. Waudrue attribua a ce Conuent de son patrimoine grand païs, tant du temporel que du spirituel, avec authofité souueraine, luy assignant au mesme païs de Hainaut la propre ville de Mons, Frameries, Cheni, & autres: & en Barbant luy assigna Hermes, Genistres, Herentals, Breine Aleud, & autres lieux. Cela faict, ordonna que pour l'aduenir l'Abesse fust esleue, par lesdictes

C Chanoinesses. Et laissa S. Aye sa cousine, pour son heritiere & Princesse du Duché de Lotharinge, laquelle conferma non seulement audict Chapitre la Seigneurie, & les biens a luy laissés par sa deuanriere, mais aussi y adiousta du sien beaucoup de lieux, comme Mesieres, Breine le Conte, & autres: instituant semblablement en l'eglise de S. Waudrue (qui ainsi fut appellee, pour le seruice diuin) plusieurs chappellains. Or il aduint par succession de temps que la de l'Abesse dignité, & l'authorité de l'Empereur Romain retomberent au Conte Bauduin de Hainault,

D & a ses successeurs: duquel temps en ça ont esté tousiours successiuelement les Contes de Hainault, comme encore sont pour le iourd'hy Abbez. seculiers, Aduocats, Gardiens, Iuges, protecteurs, & deffenseurs de la dicte eglise de S. Waudrue, & des personnes, & biens dudict Conuent, & de ses membres: & en ont iouis & iouissent paisiblement, tenants en leur lieu vne Abesse audict regiment: laquelle Abesse en vertu & memoire d'vne tant noble foundation, ha telle autorité, & preeminence

E qu'encore auourd'hy, quand vn nouveau Conte succede au païs de Hainault, elle mesme le reçoit, & le met en possession du Conté par la dignité de l'Abesse, & d'autres biens, qu'il ha en fief de ladicte eglise: dont luy pour ceste chose de son costé iure solénelement de maintenir tous les priuileges, libertéz, franchises, exēptions, coustumes, & possesiōs de ladicte eglise, & Cōuent de S. Waudrue. La ville ha depuis esté confermee, non seulement pour Metropolitaine de tout le Conté de Hainault, par Charle

Magne Empereur, mais fut aussi erigee en Conté a part, principalement pour l'honneur & gloire de tant d'hommes saints, & femmes, qui y furent: & par ainsi eut longuement Seigneurs particuliers, qu'on appelloit Contes de Mons, mais depuis ils reprindrent l'ancien tiltre des Contés de Hainault: & selon les auteurs, & escriuains de ceste Prouince, descendirent par ligne feminine du tres-illustre sang du susdict Charle Magne.

VALENCIENES.

VALENCIENES estoit anciennement vn chasteau, le quel pour estre pose fort bas parmi plusieurs eaux, ou y auoit tres-grande quantité de cygnes, fut premiere-ment appelee la vallee des cygnes: & depuis s'augmentant fut par les habitans de la contree appelee Valenciennes. Par dedans passe la riuere Schelde: ceste ville est loing de Bauais six lieues, de Tournay sept, & d'Auenes neuf. Encores voit-on entre la porte de Tournay, & celle de Duay les reliques du vieil chasteau, comme tours & autres, encloses entre la Schelde, & les rempars de la ville par dedans. Elle est tres-forte de situation, de murailles & de fossez merueilleux, mais outre ce les habitans peuuet allaguer, ou doner l'eau avec beaux engins a toute la campagne en bien longue espace; de l'autre costé est la môtaigne, qui la deffend, & garde, tellemét qu'on la tient tant pour autre chose q̄ pour l'assiegemét quasi imprenable, & ne se peut assieger fors qu'avec deux camps. La ville est grâde & tres-belle, pleine de bonnes maisons, de monasteres amples, & de somptueuses eglises; les principales desquelles sont celles de nostre Dame, & de S. Ian, laquelle y fut fondee par Pepin Roy de France, & d'Austrasie. Aussi est la ville moult riche, & ses habitans fort adonnez a la marchandise, tellement que & dedans & dehors ils font grand traffique, & y exercent beaucoup de mestiers; mais principalement & en grand nombre celuy des demies ostades, ou reuersez. En ceste ville nasquit l'an m. cccc. lvii. Marie fille du grand Duc Charles de Bourgoigne, qui mourut (comme desia ha esté dit) en la bataille de Nancy, laquelle Marie heritiere de tous ces pais bas, mariee avec Maximilian Roy des Romains, & luy ayant produit plusieurs enfans, conioignit ceste Prouince avec la maison d'Austrice. En ceste ville sont enseuelis plus de Princes, & Seigneurs anciens, & modernes, (comme on peut veoir par leurs somptueu-

A somptueuses sepultures) qu'en nulle autre ville, ou lieu du pais. Valenciennes ha Chastellainie, & iurisdiction & tient degre, & estat separé du Conté de Hainault, dont elle n'ha l'appel a Mons, mais ha droictement recours a Malines. A vne lieue pres de Valenciennes est la riche Abbaye de VICOIGNE, ou l'on voit vne tres-ample, & tres-noble librairie de toute faculté, & sciences.

ENTRE Valenciennes & Cambray, pres du village de Happe, y ha vne autre village appelé AVENES le sec, a l'entour & pres duquel se caue celle belle pierre blanche louee par Lion Baptiste Albert Florentin, au second liure de son Architecture, laquelle pierre pour la proximité, & voysnage dudict lieu, est appelee pierre d'Auenes: elle est de belle candeur comme le marbre, & se taille fort aisement: car elle se peut fier avec le fer, & manier de tout instrument sans rompre, ou esclater: de maniere qu'on en fait maintes beaux ourages, specialement de Sculpture. Mais pourtant qu'elle est de nature debile, & qu'a la gessée, a l'eau & au vent marin, elle doit beaucoup souffrir, ceux de là, a fin que leurs ourages ne se gassent, ont trouué façon de la coroborer, & consolider avec huile, vernix, & autres mixtions, qu'elle emboit, lesquelles la rendent de crouste forte & vaillable.

BOVCHAIN est yne ville, posée sur la riue gauche de la Schelde, entre Valenciennes & Cambray, loing de l'une & de l'autre quatre lieues: laquelle ville est fort memorable, pour auoir esté fondee par Pepin en memoire de la desfaite du Roy Theodore en icelles champaignes: notable aussi pour estre chef du Conté d'Ostervand, lequel Conté print nom des Ostrogots & des Vandales, lesquels apres auoir longuement demouré au pais, habiterent finalement ceste region, qui leur fut assignee & accordée pour leur residence. Et souloit ceste ville au temps passé immediatement escheoir, au fils aisné du Conte de Hainault.

QVESNOY est a trois lieues pres de Valenciennes, & est villette bié forte, & d'autres cōditions plus que raisonnables: car entre autres choses s'y font demies ostades, & toileries, & sen fait bon traffique. Quesnoy souloit estre l'ancienne residence, & douaire de la Contesse de Hainault, ainsi que fut Bins depuis l'aduenement des Ducs de Bourgoigne au demaine de ce pais. De Quesnoy est gouverneur Monsieur de Goigni.

LANDRECY est posée sur la Riuiere de Sambre, a trois lieues pres Quesnoy, & six de Valenciennes: elle est petite ville mais tres-forte & tres-fameuse, pour la merueilleuse resistance qu'elle

feita Charles V. l'an M. D. XXXXIII. lors que les François l'occu-
 cupoient. Le Roy la restitua depuis au Duc d'Archoy, a qui elle
 appartenoit, par la paix de Crepin, qui se feit l'annee suiuaute.
 Mais l'Empereur en feit depuis parti avec ledict Duc, la prenant
 pour soy, en luy faisant autre bonne recompense. De Landreci
 est gouuerneur Monsieur d'Argille.

AVENES gist sur la petite Riuiere d'Hepre, loing de Landre-
 ci quatre lieues, & autant de Maubeuge: elle est bonne vil-
 le, & moult forte, & ha dignité de Conté. Ceste ville apparte-
 noit naguere au Duc d'Archoy, mais le Roy Catholique en ha
 depuis fait parti avec luy, l'attribuant a soy, & luy en donnant
 l'equipolent: car estant ceste ville frontiere de France, elle ha be-
 soing d'un Prince, qui la puisse mieux garder, & garentir. Elle
 est gouvernee par le Seigneur de Portelle.

CIMAY est situee en vne forest sur vne petite riuiere, appelee
 Blanche, loing six lieues d'Auenes: est garnie d'edifices rai-
 sonnables, avec le palais du Prince, & vn Jardin merueilleuse-
 ment beau: est ville belle & forte, tellement qu'elle ha dignité de
 Principauté, dont le Duc d'Archoy, a qui elle appartient, s'appelle
 aussi Prince de Cimay. Ceste ville ha esté es dernieres guerres par
 plusieurs fois vexee, & ruinee. Mais ha esté depuis non seule-
 ment restauree, ains aussi refaicté en telle sorte, qu'elle est a pre-
 sent plus belle, & plus forte qu'elle ne fut iamais. De ce lieu (si ie
 ne me mesconte) nasquit Ian Froissart, celuy, qui tant dignement
 escriuit en langage populaire l'histoire de son temps.

MARIEMBOURG, fut ainsi appelee de Marie Royne de
 Hongrie, laquelle toutesfois par commandement de l'Em-
 pereur la feit bastir, & edifier, peu apres que Monsieur de Lögue-
 ual & Martin van Rossem, Capitaine Gueldrois, passerent avec
 l'armee Françoisé, par le país de Brabant, pour aller a Luxem-
 bourg, l'an M. D. XLII. Elle gist entre deux petites riuieres,
 assauoir entre la Blanche, qui luy est prochaine a vn iect d'arc, &
 la Noire, qui est loing d'elle d'une demie lieue, distâte de Cimay
 quatre lieues, & de Mons vnze; c'est vne ville imprenable, pour
 la situation, & pour la forte muraille, avec quatre beaux boleuers,
 qui la font quaree, moyennât toutesfois, qu'elle soit deuément
 gardee & munie; & qu'il n'aduienne comme est aduenu l'an M.
 D. LIII. quand par pusilanimité, combien qu'on voulust dire par
 la trahison de son gouuerneur le Seigneur Rissart, la perdirent
 avec grande infamie & au gref dommage de la prouince. Ainsi
 demeura

Note
 Froissart est un
 de Valenciennes
 et fut le seigneur
 de Cimay

A demeura ceste ville en pouuoir des François, iusques a ce que par l'accord de la dernière paix ils la restituerent au Roy Philippe, qui fut l'an M. D. LIX.

PHILIPPEVILLE ainsi nommée du Roy Philippe, fut fondée a vne lieue pres de Charlemont, & pres de Mariembourg lieue & demie, l'an M. D. LV. pour faire frontière audict Mariembourg, alors occupée par les François. Laquelle neuue ville fut faite en telle sorte, que pour la tres-bonne situation, pour l'espaisseur de la muraille, & pour la force de ses Boleuers, amplex & bien disposés, on la tient quant a la force presque imprenable.

BEAUMONT est loing de Cimay & de Bins quatre lieues, & de Mons sept: est situé admirablement sus vn beau mont, dont elle prend le nom: & est petite villette, mais belle & gracieuse: laquelle semblablement appartient au Duc d'Archoth, & souloit iadis estre partage du second fils du Conte de Hainault, dont elle ha dignité de Conté, & depuis quelque temps en ça est la residence du Duc.

MAUBEUGE est loing de Mons quatre lieues, par laquelle passe la Sambre, & est bonne & marchande: ou chascun samedi se fait vn marché de filz, de saiettes, qui est vne chose de grande estime. Ce lieu ha aussi vn de ces nobles conuents, & chapitres de Chanoinesses, comme ha esté dict auoir Niuelle, & Mons. Cest ordre & chapitre fut institué par S. Audegonde, & par elle fut fondée le beau temple qui y est, qui depuis fut nommé de son nom. Lequel chapitre ha le gouuernement, & Seigneurie de ladicte ville, & de sa iurisdiction: & aussi fait iustice, tant criminelle que ciuile. D'auantage ha priuilege de forger par chascun an, iusques a vne certaine somme de mailles, qui est vne monnoye de plomb tres-petite, avec l'image de ladicte Sainte, douze desquelles font vn gros de Flandre, & se dependent ces petites mailles de plomb par tout le pais d'Hainault iusques a Brusselles, & ne se peuuent refuser.

BAUVAIS est loing de Mons cinq lieues, & s'appelle Bauais Wallonne, pour la distinguer de Bauais en Piccardie: elle est a present petite ville, mais aucuns escriuains de ceste Prouince, & autres qui parauenture l'ont copiez des liures, veulent dire qu'elle fust anciennement cité tres-grande, & fondée de Bauon Troian, & par luy nommée *Belgium*, dont le nom de Belgique procedast. Et disent icelle estre ceste ville, ou bien Region, ou Cesar en ses Commentaires fait mention d'auoir main-

tesfois son armee yuerné, adioustans q̄ les tresforts & tres-puif. ^F
 sants Bellouaces illec habitassent. Mais nous, ne trouuans de
 ces choses aucune autorité autentique, recourrons entre les
 autres auteurs audiēt Cesar, ou ayans sur ce examinez beau-
 coup de passages, & specialemēt le second & cinquiesme liure de
 ses Commentaires, trouuons indubitablement, que Cesar appela
Belgium, non la ville (comme aucuns doubtent) mais la Prouin-
 ce mesme, & aussi nous semble manifeste, que les susdicts Bel- ^G
 louaces demouroyent en Piccardie, & non là: dont nous te-
 nons pour certain, que ceux de Bauais en Piccardie encore au-
 iourd'huy appelee *Bellouacum* prindrent le nom: Nous confer-
 mans de tant plus en ceste opinion, considerans qu'icelle cité
 non seulement est tresancienne, mais aussi ornee ia loing
 temps de dignité Episcopale & Ducale, & qui plus est, son Prin-
 ce est au degré eminent de Pair de France, & ce quant au temps de
 Cesar & quelque siecle depuis: car quant au temps de Bauon ^H
 Troian, ne trouuant autorité, de pouuoir recourir, nous
 nous rapportons a la verité. Confessans neantmoins aperte-
 ment, que outre ce qu'on en trouue escrit, se voyent dedans
 & dehors de Bauais Walonne beaucoup de tres-nobles reliques,
 & antiquailles: & sy sont trouuees, & journellement se trouuent
 medailles des anciens Romains: lesquelles choses donnent sans
 doute aucune indice manifeste, qu'elle ait esté pour le passé
 grande chose, & de grande importance: & parmi les autres choses ^I
 notables passe par là celle voye admirable, qui va de Tongres a
 Paris, comme plus auant audiēt Tongres se faiēt mention: sem-
 blablement y passe vne autre pareille grande voye iadis du tout
 puee, qui va de Reins en Champaigne, iusques a Courtray, qui
 est bien cinquante lieues de chemin. Et de ceste ville afferment
 ceux du pais avec plusieurs raisons estre nay, ce grand Belge
 mentionné par Iustinian au vingtquatriesme liure de ses histo-
 res, compaignon de Brennus. Lequel Belge apres la mort ^K
 d'Alexandre le Grand, passant premierement par Hongrie,
 avec vne armee de plus de cent & cinquante mille hommes,
 & faiēt par tout grands prouesses, s'en vint finalement en Mace-
 doine, ou apres auoir rôpu, prins, & decapité le Roy Ptolomee,
 fut depuis luy mesme mis en route, par Solthenes vn des chefs des
 Macedoniés, exerçant trop grāde insolēce à cause de sa victoire,
 & en la fin ayant aussi esté mis en route a Delphos lediēt Bren-
 nus son compaignon, & s'estant luy mesme par desespoir misera-
 blement

Ablement occis, Belge fuyant de Grece avec la reste de son armee, d'environ quinze mille hommes, furent tous mis en pieces. Mais ce n'estoit pas assez d'une telle diminutiõ, & de tant de miseres du temps passé, que ceste ville encore en ces dernieres guerres ha esté par deux fois bruslee & destruite par les François, toutes-fois maintenant en temps de paix se va restaurant.

BINS s'appelle vulgairement Binche, & est posée sur vne brâche de la Riuiere de Haine, a trois lieues pres de Mons: est ville ancienne, & fut par le passé habitee, & fort peuplee, mais les guerres la travailloyent, tellement que la pluspart des habitans se reduirent a Mons. Elle appartenoit encore n'aguere a la Royne Marie par donation, que l'Empereur Charles son frere, luy feit sa vie durant, quand elle gouvernoit les pais-bas, dont elle l'auoit fort restauree, & fait de beaux Palais, & iardins vrayement sumptueux & roiaux. Car a vray dire ce lieu est propre
C pour les Princes, tant pour la clemence de l'air, comme pour la variété des tres-belles chasses, & veneries, & d'autres soulas qui y sont. L'Empereur & le Prince Philippe, y allerent l'an M. D. XXXVII. lors que ledict Prince feit serment, & fut receu pour Prince a l'aduenir du pais, ou ils furent par la Royne recueillis, & entretenuz avec si grande pompe & triomphe, avec tant de tournois, & ioustes, & toute autre sorte de magnificence, que a grand'peine pouroit on croire ou raconter le plaisir, qu'ils y
D prindrent par plusieurs iours. Mais la desolation, que depuis receut ceste ville surpassa toute telle ioye, car le Roy de France passant par là lors qu'il retournoit victorieux de Mariembourg, & de Dinant, l'occupa facilement, ou il feit par haine singuliere, qu'il portoit a la Royne Marie, pour auoir fait brusler beaucoup de places en Piccardie, & specialement Folembay, son palais royal, pour se vanger fist non seulement gaster & destruire la demeure, Palais, & iardins de ladite Princeesse, mais aussi
E feit apres mettre miserablement le feu dedans la ville, combien qu'a present elle soit fort restauree, & quant aux maisons priuees entierement refaites par les habitans. Semblablement il feit d'une mesme furie brusler le tres-ample Palais Marimont, là prochain, edifié en forme de Chasteau a grands despens, & merueilleuses delices de iardins, que ladiete Dame auoit dressé.

REVS est ville fort ancienne, & iadis estoit nommee Rethia des Rutheniés: est a deux lieues pres de Bins, & trois de Mõs, bonne & gracieuse ville. Elle ha vn Couuent de Premonstrate,

& vne

& vne tres-belle chappelle dedice a nostre Dame, ou ils affermēt **F**
 auoir esté faits plusieurs miracles, tellement qu'elle ha esté ornee
 & douce par plusieurs Papes & autres Princes. Elle appartenoit
 encore n'aguere a Adrien de Croy, Seigneur es gouuernements
 & en l'art militaire tres-illustre & renommé, tellement que pour
 telles siennes vertus & pour beaucoup de seruices d'importance
 faits a l'Empereur, fut fort aymé d'un chacun & par sa maiesté
 exalté a grands honneurs & facultez. Il mourut l'an M. D. LIII. **G**

Gouuerneur de toute la Flandre, & du Conté d'Artois, & Capi-
 taine general de l'armee, qui estoit soubs Terrouane. A luy suc-
 ceda en la Seigneurie Ian son fils, ieusne homme de grâde qualité.

SOIGNI ha pres de soy le beau bois de Soigni, qui va vers
 Breine le Conte, & est a trois lieues pres de Bins, & autant de
 Mons, sur vn petit Ruisseau, appelé Seine, qui luy donne le nom:
 est bonne villette, & ha vn noble & celebre Colleege de Chanoi-
 nes, nommé de S. Vincent: lequel Colleege ha le gouuernement **H**
 & Seigneurie de la ville & de sa iurisdiction. Ce lieu produit par
 ticulieremēt beaucoup de tres-bons musiciens de voix excellen-
 tes, & parfaictes, & là donne le Prince ordonnairement recom-
 pense & prouision a ses Chantres.

BREINE le Conte est a trois lieues pres de Hau, & de Mons
 quatre, ville tres-ancienne, car elle fut fondee & print son
 nom de Brennus destructeur de Rome mentionné ci dessus, &
 plus loing en Brabant. encore voit on vne tres-ancienne tour, **I**
 laquelle on veult dire estre des reliques dudict Brennus.

ENGHIEN est loing d'Ath quatre lieues, & cinq de Mons: c'est
 vne bonne villette, ou se fait grande quantité de bonnes &
 belles tappareies de plusieurs sortes: ici fut pour quelque
 temps prisonnier le Conestable de France: & appartient au Roy
 de Nauarre.

HALLE autrement appelee nostre Dame de Hau, gist sur la
 dicte Seine, qui passe par dedans, & est a trois lieues pres de **K**
 Brusselles, iustement sur les confins entre Brabant & Hainault:
 elle ha vne deuote, & belle eglise, dedice a nostre Dame, ou il est
 bruit festre faités plusieurs miracles, a cause dequoy elle ha grâd
 concours de gens, non seulement de ces pais, mais aussi de Fran-
 ce & de plus loing. En ceste ville mourut l'an M. cccc. lxxi (Paul
 Emile escrit M. cccc. v.) Philippe Duc de Bourgoigne, sur-
 nommé pour sa hardiesse, le Hardi, frere de Charles V. Roy de
 France. lequel Philippe fut celuy, qui moiennant le mariage
 avec

A avec Marguerite de Male conioignit ces pais bas avec la maison de Bourgoigne. Ses entrailles furent enterrees en ceste eglise de nostre Dame, le coeur fut enuoyé a S. Denis en France, pres les autres du sang Roial de France; le corps embaumé & en pompe funebre fut porté a Dijon, principale ville de son Duché de Bourgoigne, & illec inhumé. Auquel lieu la susdicte Marguerite sa femme renonçant pour les grandes debtes, dont il estoit plein, aux biens meubles, fait en signe de ce, la ceremonie
B present la Cour & tout le peuple; qu'est vne ceremonie considerable, tellement qu'elle meit sur le sepulchre la bourse du Duc son mari, la couroye, & les clefs: qui demonstre (si tu considere bien la chose) qu'a ce temps là, les Princes auoyent plus de respect & consideration a la iustice, que ne font pour le present les personnes priuees.

LESSINE est loing d'Enghie quatre lieues, & six de Mons: par ceste ville passe la Denre, & on faiet en icelle plusieurs toiles.

CHEVRE est a vne lieue pres d'At; & cinq de Mons, est petite villette, mais plaisante; & d'yci prenoit le tiltre Guillaume de Croy, celuy duquel en la description d'Arshot s'est faiet mention. A present appartient a Guillaume de Croy, Marquis de Renti son nepueu.

AT est a deux lieues pres de Lessine, loing de Mons quatre lieues: par ceste ville passe la susdicte Denre, ville vrayement belle, gracieuse, & riche, combien qu'elle soit petite: ou
D entre autres choses se faiet grande quantité de toilerie, & hors les villes & villages circonuoisins (d'autat qu'elle ha l'estaple de telle marchandise) s'en apporte tres-grosse somme, lesquelles toutes passent sous le nom de celles d'At, & dict-on quil sy en vend ordinairement pour plus de deux cens mille escus l'année. De ceste ville est natif Ian Taisnier docteur en droicts, Poète couronné, & fort renommé, excellent mathematicien, & grand Maistre en Musique: & ha dernièrement escrit vne oeuvre
E tres-belle, & digne des choses mathematiques.

SAINCT GVILLEIN prend le nom de son Abbaye, de laquelle l'Abbé (qui est a present l'Euesque de Tournay) est par anciennes raisons Seigneur, tant du temporel que du spirituel: & est ceste de toutes les Abbayes de Hainault la principale: la ville est petite a deux lieues pres de Mons, par laquelle passe la Riuiere de Haine, celle (comme i'ay dit) qu'on tient donner le nom, ou auoir donné a toute la prouince.

CONDÉ est située sur la riuée dextre de la Schelde, a deux lieues pres de Valenciennes: est bonne villette, & iadis souloit appartenir par moictié a Monseigneur de Rogendolf, lequel pour certain desdain qu'il print contre son Prince, se retira premièrement en Turquie, en apres vint demourer en France, ou comme Seigneur valeureux, & bien qualifié, ha bonne prouision & traictement, du Roy de France, d'autant qu'yci se vendirent ses biens: l'autre moictié appartenoit au Duc de Monpensier, lequel la vendit, lors qu'il fut fait prisonnier en la bataille de S. Quintin, avec la ville de Leuse nommé ci deffous, pour payer sa rançon. Condé appartient maintenant a Madame, qui fut consort au feu Conte de Lalaing, laquelle fest depuis remariée au Conte de Mansfelt, & ha assigné ce lieu a Hugue de Lalaing son fils encore tout ieusne.

LEUSE est loing de Valenciennes cinq lieues, villette vrayement raisonnable, combien qu'elle se bruslast depuis peu d'ans en ça presque toute, mais maintenant se refait & restaure de bonne sorte. Ce souloit pour le passé estre le patrimoine de Gerard de Roussillon, tant celebré par lehistoires: depuis paruint a la maison de Bourbon en France, & souloit n'aguere appartenir (comme dict a esté) au Duc de Monpensier, auiourd'huy appartient a Floris de Montmorancy, Seigneur de Montigni en Osteruant.

PEQVICOVRT est loing de Duay environ trois lieues, pres de l'abbaye d'Auchin, a qui ceste terre appartient: lieu fort ancié, & iadis souloit estre ville muree & raisonnable, mais depuis fut ruinee, & destruiete par les guerres, en tant qu'a present n'est fors qu'un village voire bien mal conditionné, mais toutef-fois si ha elle retenu ses anciens priuileges.

FONTAINE l'Euésque est bonne villette située es confins de Hainault & du país de Liege, a vne petite lieue pres de la Riuere de Sambre, & environ deux lieues de Bins. Elle appartient a son Seigneur particulier, lequel fut longuement de ceux de la maison illustre, de Hénin Lietart, dõt est auiourd'huy Monsieur de Bossu: mais elle retomba depuis a vne fille, qui fut espousée a Iaques de Croy, Seigneur de Sempy, & a present appartient de par sa femme, qui est niece de la susdite fille, au Seigneur d'Argentio. Mais pour ce que le Conte de Hainault, & l'Euésque de Liege sont ensemble en debat pour la superiorité, il n'est pas encore certain de quel país ladite ville se doibt tenir. D'auantage y a
au país

A au pais de Hainault au nom des villages, chasteaux, & seigneuries plusieurs lieux notables, & priuilegez, dont prennent origine familles tres-nobles, comme sont ceux qui sensuiuent.

QUESNOY est loing de Duay enuiron trois lieues, pres de l'Abbaye Dauchin, a qui il appartient: lieu fort ancien, & qui pour le passé souloit estre ville close, & raisonnable: mais de puis fut par les guerres ruinee, de sorte qu'aujourd' huy n'est autre chose, qu'un village, voire mal conditionné: si a il toutefois retenu ses priuileges d'au parauant.

LALAING est a deux lieues pres de Duay, & loing de Vallécien des cinq lieues; posé sur la Scarpe: & est beau village avec vn chasteau, & grande iurisdiction de pais & d'autre, tellemét qu'il ha dignité de Conté. Et d'icy prend son nó la bien renomée maison de Lalaing, qui ha eu de tout temps & encore ha presentement hommes mout valeureux. Et sont non seulement Contes de Lalaing, mais aussi de Hoochstrate, comme en la description de Brabant ha esté declaré. Et dernieremét ha esté Charles Seigneur de ce lieu Prince mout renommé aux armes, & es gouuernemens d'estats, de sorte que quand la Roine Marie alla, l'an M. D. L. en Alemaigne vers l'Empereur, il demoura icy son lieutenant avec supreme autorité, & fut cestuy cy, qui traicta les treues ensemble avec l'Amiral de France, de l'an M. D. L. vi. entre les Imperiaux & les François en Vacelles. Il mourut l'an mil cinq cens cinquante huit, estant gouuerneur du pais de Hainaut, & Cheualier de l'ordre de la Toison d'or: laissant plusieurs enfans, desquels Philippe l'aisné, ieune homme de grand' expectation succeda en l'estat.

MONTIGNY en Osteruant pareillement est loing de Duay enuiron deux lieues, aupres de l'Abbaye de Marchenes, est gentil village avec chasteau & Seigneurie, & ha dignité de Côté: appartient a Floris de Montmorancy, frere au Conte de Horne, personnage de grand esprit & conseil, aussi Cheualier de l'ordre, & Gouverneur du pais de Tournesi.

ANTHOING est sur la Schelde, a vne lieue pres de Tournay, est beau village, & ha vn tres-beau chasteau, lieu pour l'ancienneté fort memorable, & est la residence des Contes d'Espinoia mentionnez.

BIE posé pareillemét sur la Schelde, loing d'Antoing vne lieue, ha aussi vn beau chasteau appartenant au Seneschal de Hainault: lequel appartenoit encore naguere au Seigneur Pierre de VVerchin Cheualier de l'ordre de la Toison, lequel mourut sans

enfants males, mais en eut deux femelles, la premiere desquel-
les fut mariee avec Hugues de Melun, a qui il laissa ledict pais,
avec le tiltre de Seneschal de Hainault, a condition qu'il print
son nom, surnom, & ses armoiries, comme il obserue inuolable-
ment; l'autre fille fut alliee au Conte de Bossu, avec bon douaire.

BRIFFEUL est a vne lieue pres de Bie, petit village, mais il
ha vn grand chasteau, lieu vrayement tres-ancien, & pource
on tient pour vray & assure, qu'en terme corrompu il auoit
prins de Ianus le nom de Bifront, dont encore vne grande val-
lee avec autres villages & terroirs illec alentour s'appelle la Vallee
de Briffeul, & pres de ladicte Vallee est le Mont de Trinite, sur
lequel on dict que les Albanois edifierent vn temple au mesme
Dieu Ianus: appartient au Seigneur de Moreaume, personna-
ge noble & renommé.

LIGNE est a vne lieue de Cheures, & deux d'Ath, beau village,
& ha vn chasteau, dont semblablement ha dignite de Conté,
appartient a Philippe Conte de Valckenbourg, & Seigneur de
Vassenar en Hollande, Prince tres-noble & qualifié, & Cheua-
lier de la Toison d'or.

BOSSE est a deux lieues & demie pres de Mons, & de Valen-
ciennes quatre: beau & bon village, & ha vn tres-plaisant
chasteau, tellement qu'il n'y ha de pareil en tout le pais de Hai-
nault, voire en pais bas, & ha obtenu dignite de Conté, de Char-
les V. Empereur: le present Seigneur s'appelle Ian de Hennim Lie-
tart, personnage tres-noble & eminent Cheualier de l'ordre, & iadis
grand escuier au susdict Empereur, a qui succeda (mourant tan-
dis que ie paracheuoye la presente description) son fils Maxi-
milian, Cheualier vrayement valereux, & digne du pere.

BARLAIMONT est pose sur la Sambre, loing de Landreci
deux lieues, & autat d'Auenes, village grand, aiat vn chasteau
& dignite de Baronnie: appartient au Seigneur Charles de Bar-
laimont, Cheualier de l'Ordre, & vn des chefs des Finances,
personnage de grande autorité & reputation, le fils duquel
nommé Gilles, est ieusne homme lettre & vertueux.

GLAION est a deux lieues pres d'Auenes, & est village vraye-
ment beau, avec vn chasteau tres-fort, qui est vne Baronnie:
Il appartient au Seigneur Philippe de Stauele, aussi Cheualier
de la Toison, & grand Maistre de l'artillerie Royale de sa Maieité.

TRAZEGNIE est assis pres de la Chauffee, qui va a Mastricht,
loing de Bins deux lieues, est tres-beau chasteau, avec vn bon
village,

A village, lieutref-noble pour l'ancienneté de la race de ces Seigneurs, lesquels plus de six cens ans passez y sont protecteurs, & se sont tousiours tenus en la mesme Seigneurie, dont sont issus personages fort renommez & plus freschement le Seigneur Ian de Trazegnie, Cheualier & Doyen de l'Ordre de la Toison d'or, lequel espousa pour Charles V. Isabelle de Portugal, a qui succeda Charles son fils modernement Seigneur dudict lieu, homme de grande qualité & reputation.

B ESCOCHINNE est a trois lieues pres de Bins, grand village, avec deux chasteaux, l'vn appartenant au Conte de Lalaing, l'autre au Seigneur de Bieure, personnage moult renommé, issu de la maison de Rubempre. De ce village prennent nom, & sortent ces belles pierres bises, en telle abondance, qui fournissent presques tous ces pais bas.

TRELON est vn village a demie lieue pres de Glaion, & ha vn chasteau moult fort, lequel ha esté nouvellement refaict, d'autant qu'il fut par plusieurs fois deffaict es dernieres guerres, & mal traicté: appartient au Seigneur Louis de Blois, personnage tres-honorable.

SOR le chasteau, est a deux lieues pres d'Auènes, c'est l'vn des principaux & meilleurs villages du pais d'Hainault, & ha vn chasteau admirable, fort, & moult ancien: naguere appartenoit a Monsieur de Molembais, Cheualier de l'Ordre, lequel mourant est retombee ceste Seigneurie avec autres villages, au Marquis de Bergues, pour auoir espouse la fille vniue d'iceluy Seigneur.

BARBANÇON est a vne petite lieue pres de Beaumont, & ha pres de soy vn bois du tres-bel arbre appelé Tasse: est bon village, & ha vn chasteau avec dignité de Baronnie: en ce lieu là on faict beaucoup de voires, comme aussi en autres endroits de Hainault, beaucoup meilleurs & plus beaux, que ceux de Loraine & de Hesse: il appartient au Seigneur Ian de Lignes Conte d'Arèmbèrghe, de par sa femme, homme moult valereux & qualifié, Cheualier de l'Ordre, & gouuerneur de Frise & d'Ouerissel.

AIMERIES gist sur la dicte Sambre, vis a vis de Beaumont, & enuiron lieue & demie de Maubeuge: grand village, & ha vn beau chasteau, qu'est vne Seigneurie vrayement noble & ancienne, laquelle fut longuement des Contes de Flandres: mais ha esté depuis assignee pour douaire a Iolande fille du Conte

Robert, mariee avec Henri Conte de Barri, dont issit Rene d'An-^F
iou, Duc de Loraine, Roy de Sicile & de Naples, qui donna ceste
Seigneurie a son Chancelier Rolin, auquel sont succedez ses des-
cendans: & a present en est Seigneur George Rolin Seigneur
aussi du Bois de Rayme, dont il est grand Veneur de Hainault.

PAREILLEMENT est a noter, qu'au pais de Hainault sont
les villes de Tuin, & de Couine, mais d'autant qu'elles appar-^G
tiennent a l'Euesque de Liege, n'est faict y ci autre mention,
ains les referuons en son lieu. Semblablement faisons de Valle-
court, cōbien qu'elle soit en ceste Prouince, car elle appartient au
Conté de Namur; & a la description dudit pais en sera parlé.

HAINAULT ha partout son estendue tres-grande noblesse,
& tres-belle gendarmerie, tant a pied que a cheual: plusieurs
s'addonnent aux lettres, autres a la cultiuation, beaucoup a mar-
chandise, en laquelle ils deuiennent riches & puissants, & le peu-^H
ple, qu'est infiny, s'addonne aux arts manuels en grande diligen-
ce, demonstans en toute profersion grand engin, & tres-grande
industrie. Ils sont vrayement ciuiles, & humains, toutesfois la
plus grande partie du populaire est aucunement odieuse, & de
mauuaise nature. Il s'y parle François, combien qu'il est vn petit
gros & corrompu: lequel langage ils appellent VValon: mais la
noblesse, & autres personnes d'estime parlent bon François: & la
pluspart de ces gens apprend aussi le Flamang, pour n'estre
guere loing de Flandres.

Ce pais ha esté de tout temps, principalement depuis la decli-^G
nation de l'Empire Romain, fort trauaillé de guerres, & ha par
plusieurs fois chāgé de Princes, & Seigneurs, cōme premieremēt
les Huns, apres les Vandales, les Gots, les Dannois, les Normans,
les François, mais finalement es temps plus modernes fut (com-
me on lit) deliuré de telles tempestes, & reduit en bonne paix,
principalement par œuure de Brun Archeuesque de Coloigne, &
Legat du Pape. Si ne dura toutesfois guere ceste tranquillité, ains ^K
nouuelles guerres & tres-griefues contentions s'esleuerent par
nouuelles pretentions & accidens, non seulement contre les
François, mais contre les Flamangs, les Brabançons, les Eues-
ques du Liege, voire contre les Hollandois: demourant otés
par force sous vn tel Prince, tantost par accord, & parentage
sous vn autre. Toutesfois cesserent les guerres, si non du tout,
aumoins les susdictes pretentions par le Mariage faict entre Ian
Duc de Bourgoigne, Conte de Flandres, & Marguerite fille
d'Albert

A d'Albert Conte de Bauiere, de Holláde, de Zelande, & Seigneur de Phrise: lequel Albert n'eut autres enfans males, que Guillaume, lequel il maria a Jaqueline, fille vnique, laquelle combien qu'elle eust quatre maris, n'eut toutes-fois nuls enfans d'aucun d'iceux. De sorte qu'a sa mort succeda paisiblement en ces pais de la part de sa mere, le Bon Duc Philippe de Bourg^e. fils du susdict Ian, comme en la description de Hollande auons dict plus particulierement. Ainsi sous la Maison de Bourgoigne

B vint non seulement le Conté de Hainault, mais aussi les Contéz de Hollande, & de Zelande, avec la Seigneurie de Phrise, l'an M. cccc. xxxv. A present gouerne ce pais pour le Roy Catholique, le Marquis de Bergues, ia plusieurs fois mentionné. Or aiant descript Hainault, descriuons maintenant l'estat de Luxembourg.

C D V C H E ' D E L V X E M B O V R G .



D A D V C H E ' de Luxembourg prend nom de la ville principale de la Prouince ainsi nommee, laquelle Prouince est ainsi située: elle confine de Septentrion au pais de Liege, & de Namur; du Midi avec Lorraine, du Leuant avec la Mouselle, & l'Euesché de Treues, & du Ponant, partie avec la Mouselle, & partie avec la forest d'Ardenne: est pais fort montueux, & plein de forests, entre lesquelles embrasse la plus gráde part de la dicte forest d'Ardenne, & neantmoins est region bonne, & benigne, ou la terre produict beaucoup de biens, & en diuers lieux se fait du vin: mais les longues guerres pour estre frontiere de France, l'ont en diuers temps miserablement destruite: entant qu'ores on luy ha courru

E & gasté le pais, tantost luy ha esté prinse vne, deux, & plusieurs villes, voire la ville principale, ha esté par plusieurs fois prinse & reprinse, saccagee & miserablement traictee.

P A R ce pais courent plusieurs riuieres, entre lesquelles est la Mouselle. Ceste Duché contiét de circuit environ septáte lieues, auquel ie treuve vingt villes murees, assauoir la principale qui est Luxembourg, Arlon, Rodemarek, Theonuille, Grauemacre, Coningmackre, Dickrich, Vireton, Esteruerck, Vandalen, Bastonac, Mommedi, Neufchasteau, Danuillers, Maruil, la

Riche en Ardenne, Durbi, Sainct Vit, Marche, & Salme. En B
 apres y ha autres bonnes villes, lesquelles ont seulement, ou par
 fureur de guerre, ou par cōvention de la paix la muraille rōpue,
 comme Iuois, Chini, & La ferte. En oultre y ha beaucoup de
 bons Chasteaux en guise de petites villes, anciens & nobles, cō-
 me S. Ian, a deux lieues pres de Luxembourg, & Mandreschet
 loing de ladicte ville huiet lieues, lesquels tous deux ont tiltres
 de Contez. Semblablement Bidburg, Sauuachi, Pambrug,
 Cleruau, & Hoffalis, sont tres-bons chasteaux. En apres y ha M. G
 C. LXIX. villages, entre lesquels y en ha plusieurs bons, & grands,
 comme la Rochette, Auio, & S. Hubert, lequel pour estre posé
 es confins de Liegé, dont souuentefois s'en est estriué avec les Lie-
 geois, s'appelle la ville du debat. En ceste Duché sont sept Con-
 tez, plusieurs Baronnies, & autres Seigneuries infinies. Mais
 descendons a la description plus particuliere, & premierement
 parlons des villes murees, comméçans par la capitale, & suiuaus H
 pour plus grand esclaircissement aux choses, qui leur sont plus
 prochaines.

LUXEMBOURG est ville Metropolitaine de tout le païs, &
 donne le nom, cōme ha esté dict, a toute la Duché, prenant
 icelluy corruptement du fleuve appele en Latin *Alifuncia*, &
 vulgairement Elze. Laquelle Riuere passe entre la partie supe-
 rieur, posée au Mont, & la partie inferieur, posée au plain;
 Ptolomee l'appelle *Augusta Romanduorum*: la ville est bien assi- I
 se, moult grande, & forte: ses maisons & edifices sont raisonna-
 bles, combien que pour cause de tant de guerres, dont est venue
 grande poureté, elles sont de ses citoyens non seulement mal re-
 parees, mais ausien grande partie abandonnees. Le temple
 principal est dedié a S. Nicolas. En ceste ville reside le Conseil
 de la Prouince, avec vn Presidét, & certains conseillers, & autres
 officiers, auquel conseil on plaide en langue Allemande, & Fran-
 çoise, selon les lieux & villes du Duché, dont les causes vien- K
 nent: car il y ha beaucoup de villes, ou lon parle Alleman,
 comme la propre Cité de Luxembourg, Arlon, Rodemarck,
 Theonuille, & de plusieurs autres qui vsent le François, comme
 Iuois, Mommedi, Maruil, & Danuillers: a cause dequoy fault
 que les Iuges & leurs ministres sachent tous les deux langages.
 Ce Conseil ha puis l'appel a Malines, ou les escritures faictes
 en Alleman, sont fidelement traduites en François. Ceste ville
 eut ia loing temps dés le commencement, tiltre de Conté,
 mais

A mais depuis fut erigee en Duché (selon Munster) par Vincislaus Roy des Romains, & de Boheme; les histoires belgiques disent par Charles III. Empereur Prince de Luxembourg, enuiron l'an M.CCC.XLVI. Mais les autres auteurs, & entre iceux Conrad Veccher, escriuent q̄ ce fut l'Empereur Henri septiesme, Conte de Luxembourg, & ie m'adhere volontiers a ceux-ci: car estant cestui là, comme est manifeste le premier Empereur de ceste maison, esleu l'an M. CCC. IX. il semble chose raisonnable, qu'il
B fust le premier a l'honorer de la dignité qu'elle meritoit. Ceste ville ha eu de tout temps (comme ha esté dict) beaucoup de mauuaises rencontres, & aduersitez, pour auoir esté presques en toutes les guerres, le but de la fortune: mais parlant de nostre tēps, elle fut prinse, & saccagee par les François, sous la conduite du Duc d'Orleans, l'an M. D. XLII. & puis reprinse, & de nouveau saccagee par les mesmes François, l'annee suiuate: elle
C ha aussi souffert es autres guerres plus recentes beaucoup de tra-uaux: de ceste ville nasquit Nicolas Naues, homme tres-docte & prudent, tellement qu'il fust, & mourut President du Conseil de Luxembourg, il laissa vn fils du mesme nom, qui ressemblant & peut estre surpassant les vertus du pere, eut tant d'acces & faueur enuers l'Empereur Charles V. qu'il le constitua vice-Chancellier de L'empire, & en tel degré mourut l'an M. D. XLVII. laissant vn fils nommé Ian, Ieuuenceau vrayement moult qualifié.
D

ARLON est sur vn hault mont, auquel anciennement souloit auoir vn temple, ou lon sacrifioit a la Lune, & ainsi corrompant le terme latin *Ara luna*, print le nom d'Arlon: est loing de Luxembourg quatre lieues, & six de Mommedi: iadis estoit bonne ville, mais les guerres l'ont destruiete, toutefois se commence maintenant a refaire.

RODEMARCK est loing de Luxembourg trois lieues: bonne villette, & avec vn chasteau raisonnable.

THEONVILLE est tres-bien situee, sur la Riuiere à la main gauche de la Moselle, avec vn beau pont, & loing quatre lieues de Mets en Loraine, & autant de Luxembourg. On veut dire que ce ha esté le troisieme siege Imperial, q̄ Charle Magne constitua en ces pais de la Germanie inferieure. C'est vne bonne ville, & tant forte & si bien munie, que de loing temps n'a esté prinse, ny gaignee par force d'armes, si non fraichement, qui fut l'an M. D. LVIII. au mois de Iuing, lors que les

François l'obtindrent par accord (par faulte des foudars requis à la defenſe) ſoubz la conduite du Duc de Guiſe, apres horribles & merueilleux efforts de batteries, & d'affauts, eſquels ils perdirent grand nombre de gens, & entre autres le renommé Pierre Stozze, Mareſchal de France, mais icelle ville ha eſté depuis rendue au Roy Catholique, par les capitulations de la paix, faiçte dernièrement entre France & Bourgoigne, elle eſt gouvernee a preſent, par Bernard de Schauembourg Seigneur de Paſche & de Schiedburg.

GRAVEMACKREN, & CONNINGMACKREN ſont deux petites villes, ſituees ſur la Moſelle, pres l'vne del'autre d'vne lieue, & tous deux loings de Luxembourg cinq lieues.

DICKRICH eſt petite ville, poſee ſur la petite Riuere de Sure, a cinq lieues pres de Luxembourg.

VIERETON, & ESTERVERCK ſont loingtaines en ſemblable eſpace. Mais de diuers coſtez, ſix lieues de Luxembourg.

VANDALEN, ou, comme aucuns l'appellent, Vianden, giſt ſur vn Ruiffeau, loingtaine ſept lieues de la ville capitale, & ha tiltre & dignité de Conté.

BAſTONAC, eſt pres de la foreſt d'Ardenne, loing trois lieues de Neufchaſteau, & huit de Luxembourg. Entre ceſte ville, Arlon, & S. Hubert ſont aucuns villages en ladite foreſt, eſquelz eſt paruenue (ie ne ſçay par quel moyen) ceſte eſtrange couſtume d'Eſpagne, aſſauoir que les femmes aduenant la mort de leurs maris accompagnent le corps mort, au ſepulcre avec cris, hurlemens, & lamentations miſerables, ſe battans, deſcheuelans, & deſchirans par tout le chemin: mais celles-cy ceſſent pour le moins venans en l'eglise, ſans continuer comme celles d'Eſpagne font; ou pendant, que ſe chantent les obſeques, renforcent leur cris & hurlemens en grande perturbation, & non ſans grand' faſcherie des auditeurs. Qu'eſt vne vſance vrayement des Gentils, & non pas des hōmes Chreſtiens, leſquels ayants vraye eſperance en la reſurrection, ne ſe doiuent pour la mort d'aucune perſonne douloir, ou lamenter deſmeſurement, fors qu'avec dueil moderé, & point exceſſif. Car Chriſt en S. Luc deſſend a la veſue, de ne pleurer ſon fils: & S. Paul eſcriuant aux Theſſaloniens dit: Je ne veux point que vous ignoriez touchant ceulx qui dorment, a fin que ne ſoyez contriſtez, comme les autres qui n'ont point d'eſperance.

A **MOMMEDI** est loing de Danuillers quatre lieues, & environ neuf de Luxembourg, situé excellemment sur vne haute montaigne, au pied de laquelle court la Riuere de Ches; est bonne ville & tressorte, si fut elle nonobstant cela en ces dernieres guerres, par faute de munition, & d'hommes vaillants, prinse & reprinse par plusieurs fois, mais depuis ha esté restituee au Roy Philippe, par l'accord dernier de la paix.

B **NEVCHASTEAU** est es bois d'Ardenne, lointaine d'Yuois cinq lieues; bonne villette, & pour le passé estoit beaucoup meilleure, & plus forte, a cause dequoy Paulus Emilius l'appelle *nouum castrum, munitum oppidum.*

C **DANVILLERS** est loing de Luxembourg, pour le moins douze lieues, & quatre de Verdun: laquelle ville en ces dernieres guerres, ha extremement souffert: car elle ne fut seulement prinse & saccagee l'an M. b. XLII. par le Duc d'Orleans, mais aussi entierement ruinee, iacoit que depuis avec le temps par ses habitans elle ait esté reedifree plus belle & plus forte, que iamais ne fust: toutesfois y estant allé en personne le Roy Henri, avec grosse armee l'an M. D. LII. apres l'auoir battue par artillerie gaillardement, il l'obtint par accord: mais elle ha depuis este rendue en la susdite paix.

D **MARVIL** est situé sur la riuere Ostein, loing de Luxembourg douze lieues: de laquelle cité l'vne moitié appartient au Roy Philippe, & l'autre au Duc de Loreine: A raison dequoy est appelée La terre commune.

L **LA Roche en Ardenne**, & la ville de **Durbi** sont aussi deux villettes raisonnables, chacune avec tiltre de Conté, loingtaignes de Luxembourg douze lieues.

S **SAINCT VIT** est semblablement lointaine de la ville capitale, douze lieues: villette gracieuse.

S **SALME** est plus loingtaine deux lieues, villette assez bien conditionnee, & ha tiltre & dignité de Conté.

E **MARCHE**, ou, comme autres disent, **Marses**, est aussi loing de Luxembourg quatorze lieues, & est ville ancienne, & tollerable. Disons maintenant trois mots, des autres trois villes sans murailles: & laisserons de parler, pour cause de breueté, des chasteaux & des villages, & premierement d'Yuois.

Y **YVOIS** gist sur la Riuere de Ches, loingtaine de Mommedi quatre lieues, & douze de Luxembourg: c'estoit pour le passé vne bonne ville & forte, mais en ces dernieres guerres estant

estant par plusieurs fois surprinse a la desproueue, ha esté de toutes les deux parties prinse, & reprinse. Et dernièrement le Roy de France y campa, qui fut l'an M. D. LII. lequel apres l'auoir fierement battu d'artillerie, icelle gaignoit de force, vilité des Imperiaux, qui ne voulurent oncques choquer, combien que leur general Pierre Hernest Conte de Mansfelt, & gouverneur de la Duché de Luxembourg, & du Conté de Namur, feit tresuaillement son debuoir en toute maniere pour les induire a deffence. Dont le Roy Philippe le guerdonna depuis de bonne somme d'argent, afin qu'il peust mieux payer sa rançon aux François, es mains desquels il demeura prisonnier. Ceste ville fut aussi restituee au Roy Catholique, par la derniere pais faicte, mais luy furent abbatues ses murailles, avec condition de ne pouuoir murer derechef, & ce pour eschange de Terrouane, qui fut rendue aux François ainsi rasce qu'elle estoit. Avec les mesmes conditions de ne la plus clore de murailles.

CHINI est loingtaine de Luxembourg douze lieues, & fut iadis ville de grande estime & condition, neantmoins ha esté fort mal traictee des guerres, & est encoire sans murailles, toutefois on les restaure iournallemét: elle ha dignité de Conté, ayant iurisdiction & superiorité en autres villes & en grand pais.

LA FERTE est loingtaine de Luxembourg onze lieues: c'estoit pour le passé vne bonne ville, & maintenant tant qu'elle peut se maintient, neantmoins elle demeure sans murs, & est son chasteau en partie demoli. Or cecy suffit auoir dit sur les trois susdictes villes.

LES gens du pais ont tant enduré en ces horribles guerres, q̄ plusieurs ont changez de patrie, & maints autres sont addónez aux armes, neantmoins la Prouince se cōmence a repeupler, pour la tranquillité de ceste derniere paix, de sorte que les gens retournent a leurs mestiers & labeurs. Il n'y ha pais en ces Regions basses, qui ait a l'aduenant generalemét plus de noblesse, que cestuy-cy: car outre la souueraine noblesse de ses Ducs passez, de la famille de Luxebourg, dont sont issus Empereurs de singuliere memoire, y ha depuis beaucoup de Seigneurs particuliers, & gentilshommes infiniz; lesquels en leurs estats grands ou petits menent vie d'vn Seigneur, mais veullent estre obeys si estroictement, qu'ils tiennent par loix seueres (qui est contraire a la liberté & Franchise, qu'ont tous ces autres peuples des pais bas) leurs subiects comme esclaves, retenans encore en cela, la propre coustume ancienne,

A enne, que tenoit toute la Gaule enuers ses vassaus, comme es commétaires de Cesar au liure sixiesme clairement se peut voir.

C E pais entre ses fortunes & disgraces ha par plusieurs fois changé naturellement, & accidentellement de Prince & Seigneur. Surquoy affin de monstrier, & quand, & cōment il soit premiere-ment escheu a la maison de Bourgoigne, & depuis a celle d'Austrice, quelque peu deduirons. le dy donques, que ceste Duché

B apres la mort de Henri septiesme Empereur, cy dessus mentionné, (qui mourut en Tuscanie l'an M. CCC. XIII. est paruenue avec le temps a VVincislaus Roy de Boheme, & frere de Charles III. Empereur. Lequel Wincislaus fut aussi pour quelque espace Duc de Brabant, a cause de Ianne sa consorte, fille de Ian Duc de Brabant. Mais mourant icelluy l'an M. CCC. LXXXIII. sans hoirs, le pais de Luxembourg tomba derechef es enfans du susdit Charles quatriesme, lesquels furent deux, Wincislaus, & Sigismond, qui depuis tous deux succederent à l'Empire successiue-ment. Ce Wincislaus maria vne sienne parente, nommee Elisabeth de Gorich, a Antoine de Bourgoigne Duc de Brabant, luy assignant, comme raconte Jacques Meier, & Barlandus, moyennant quelque somme de deniers, pour douaire la Duché de Luxembourg. Lequel Antoine fut depuis tué en bataille l'an M. CCC. XV. estant du parti des François, a la Iournee qu'iceux perdirent avec les Anglois pres de Terrouane. A cause de quoy ladiete Elisabeth, pour les raisons de son douaire, retenant le dict pais, ses suiectz tascherent par plusieurs fois de se rebeller, pour se rendre a Sigismond Empereur & a ses successeurs: neantmoins ils furent tousiours reprimez & reduits sous le ioug de leur Duchesse, par les Ducs de Bourgoigne, lesquels apres Elisabeth deuoient heriter, ladiete Duché. Finalement mourut ladiete dame, dont le Bon Duc Philippe, allant a Luxembourg avec grosse armee, (d'autāt que le peuple se vouloit esloingner de son empire) par raison & par force d'armes les subiuga, & rendoit sous sa domination. Mais pour autant que les descendants dudit Sigismond tousiours y pretendirent quelque action, le Duc Charles, pour en vider la cause, acheta finalement (selon les annales de Luxembourg) toute raison, ou pretention qu'ils pouuoient auoir d'Isabelle, derniere, heretiere de Sigismōd, laquelle fut mariee avec Casmir Roy de Poloigne. En ceste sorte paruint depuis paisiblement, & sans cōtrouersie la Duché de Luxembourg, sous l'Empire de la maison d'Austrice, en la mesme forme & moyen,

que

que sont peruenus ces autres pais ia par nous descripts. Et de ceste Duché eut le premier tiltre dès le baptesme, Charles V. Empereur, puis estant en aage d'an & demi, eut l'ordre de la Toison d'or. Auioird'huy est gouuernee ceste Region, au nom du Roy Philippe, par le Conte de Mansfelt cy dessus mentionné, Cheualier de l'ordre, Prince vrayement valereux & magnanime. Mais poursuiuons nostre description.

CONTE DE NAMUR.

DE CONTE De Namur est comprins entre Brabant, Haynault, & le pais de Liege: & ha petit territoire, fort montueux, mais ioly & vtile, abôdant de mines de bon fer, de caues, & d'autres lieux, dont l'on tire beau marbre noir, & rouge meslé, avec autres belles pierres pour tailler: aussi produit il quantité grande de salnitre, ou salpetre, & fraichement y ont comencé à trouuer la pierre, ou charbon de Houille, dont desia auons parlé en Hainault, & en touchérons descriuant le pais de Liege, qui plus que nulle autre Province en produit. Ce pais est orné avec la renommee Riuiere, de la Meuselle, & de la tresclaire Sambre, lesquelles Riuieres avec grande commodité des habitans de part en part la trauersent, & arousent: il est semblablementourné de beaux bois, entre lesquels est le tres-beau & admirable Marlaigne. L'on conte a present estre en ce territoire quatre villes murees, assauoir la principale, qui est Namur, Bouuines, Charlemont & Vallencourt. D'auantage y ha cent & huitante villages, avec plusieurs riches Abbayes. Or venons, comme auons de coustume à la particuliere description.

LA Cité de Namur ha l'origine de son nom assez obscur, toutesfois aucuns d'authorité (s'ils l'inuentent ou le trouuent ainsi, ie ne scay) escriuent deriuier d'un idole, lequel sur le sommet du mont, ou maintenant est le chasteau, disent qu'il demouroit, & s'appeloit le Dieu Nain; donnant diuerses responses a chacun qui venoit vers luy pour ayde, ou conseil. Mais par ce que depuis l'aduenement de Iesus Christ, il ne respondit plus, estant deuenu muet, ils afferment que la ville, laquelle est assise au pied dudit mont, fust ainsi du Nain muet appelee en forme corrompue Namur. Autres disent que ayant esté fondee, pour vne Roche inexpugnable par les Romains, qu'ils la nommerent

Neufmur

A Neufmur, dont le nom de Namur s'est depuis formé. Ceste cité est située entre deux montaignes, sur le bord gauche de la Meuselle, & dedans passe la Sambre, laquelle iustement a l'issue regorge en ladicte Meuselle. Namur est loing de Louvain huit lieues, de Liege dix, & onze de Brusselles : est bonne & belle ville, avec vn beau chasteau, autour de laquelle y ha sept heremitages d'hômes religieux, & deuots. Namur ha eu de loing temps dignité de Conté, avec demaine non petit, & reside icy le Roial Conseil de ceste Region, lequel ha l'appel a Malines. Ses gens sont affectionnez aux armes, & tres-affectionnez a leur Prince, ils parlent maternellement François, combien que ce ne soit du meilleur, & sont ciuiles, & en aucuns arts fort ingenieux, iacoit quil y ait petit nombre de Marchans, & d'artisans, mais beaucoup de noblesse, & entre icelle diuerses maisons, qu'on tient fort anciennes, & de sang tres-illustre de grands Princes, combien que bonne partie d'elles viennent de Bastardise.

B OUVINES gît sur la riuie senestre de la Meuselle, loingtaine de Namur quatre lieues, ville ancienne, & pour le passé estoit bonne d'edifices, & fort peuplée, mais elle ha depuis esté desolee & ruinee par plusieurs fois a cause de la guerre, & finalement l'an M. D. LIII. l'ayant le Roy de France Henri second, desasiégé en personne, avec gros exercite, il la gaigna & traicta rudement : toutesfois a present en temps de paix se va restaurant & repeuplant.

C HARLEMONT est vne petite ville, à la façon d'vn fort admirable, avec ses boleuerts; elle est trois lieues pres de Mariembourg, & sept de Namur : excellemment assise sur vne montaigne, sur la riuie senestre de la Meuselle iustement ou Giuet estoit, lieu assez notoire: elle fut ainsi nommée de Charles V. Empereur, lequel pour faire de ce costé la frontiere a Mariembourg, que les François pour lorstenoyent, là fait bastir l'an M. D. LV.

V ALLECOVRT est loing de Namur sept lieues, & est bonne petite ville: Apres y ha au nombre des villages susdits diuers lieux, lesquels pour leur grandeur, & beauté sont memorables, comme le tresbeau village de Fleru, loingtain quatre lieues de la cité; Vaseie est a trois lieues, & Sanson à deux pres, posé sur la Meuselle.

CE pais ha pareillement changé pour le passé beaucoup de Seigneurs, & ha par consequent eu d'vn Prince & d'autre maintes pretentions, & maintes guerres; chose qui seroit longue, &

peut estre faulx a raconter; il suffit de dire que Philippe frere **F** de Baulduin Empereur de Constantinoble fut Marquis de Namur, dés l'an m. c. c. depuis par diuers accidens ensuiuis, se changea le Marquisat en Conté soubz autres Princes, & finalement vint par voye d'achat sous le demaine du bon duc Philippe de Bourgoigne, & de là par le mesme moyē, que les autres pais ia descrits, paruint a la maison d'Autrice. A present est gouuerné ce Conté pour le Roy Philippe par Monseigneur de Barlaimont. **G**

OR apres auoir descript ces pais bas, appartenans au Roy Philippe, il semble fort conuenable d'y adioindre la description du Liege, tellement que ie ne la pourray aucunement omettre, considerant qu'icelluy pais n'est seulement conioint, & quasi incorporé és-dits pais bas, & que son Prince moderne soit natif de par deça, mais aussi pourautant que le duc de Brabant est Protecteur, & defenseur du territoire Liegeois, avec confederation perpetuelle, qui est entre ces Princes, & ces Euesques; Semblablement feray quelque petite description de la treffameuse & noble ville d'Aix, laquelle outre ce quelle confine aussi avec ces pais, ha eu pareillement autrefois avec luy quelque interest, & a present luy est fort adherente. Mais premierement de l'Euesché de Liege. **H**

E V E S C H E ' D V L I E G E .



LEUESCHE' du Liege confine de Septentrion & d'Occident avec le pais de Brabant; d'Orient en partie avec la Meuselle, & en partie avec la duché de Lembourg, & du Midi avec le Conté de Namur: l'air y est tres bon & temperé, & le terroir pour le grain, pour toutes sortes d'auoines, & pour tout genre de fruiçts, **K** est tressfertile & plaisant: tellement que presque par tout ledict pais, & à l'environ se fait du vin, combien qu'il soit petit. Il y ha de chair, poisson, venaison de toute sorte & excellente, & en grande abondance: d'auantage y ha plusieurs minieres, & aucunes de plomb, & semblablement sy trouue quelque peu de bon or, & beau: plusieurs caues & montaignes de belles pierres, pour tailler, alabastré meslé de noir, & marbre semblablement meslé de diuerses couleurs: En oultre y ha plusieurs minieres, & lieux

A lieux sous terre merueilleusement profonds, dont par œuure admirable & trauaux excessifs des œuuriers, en grand danger de leur vie, on tire hors la mesme pierre noire a brusler, de quoy mentiõ ha este faicte au pais d'Hainault, & de Namur. Mais celle du Liege est meilleure, & on en tire sans comparaisõ plus copieusement; de sorte que seulement du territoire de Liege a vne lieue du pays là à l'entour, (laissant la cité fournie, qui en consume quantité incroyable) on enuoye dehors par chascque annee

B pour la valeur plus de cent mille escus, combien qu'elle soit a vil prix. Là s'use communement, comme en ces pays se faict la tourbe: c'est vn matiere semblable a la pierre, mais qui se desfaict aisement, elle est aussi plus legiere, & tresnoire: laquelle reçoit le feu incontinent, dès qu'elle le sent, & s'allume, & brusle petit à petit, rendant tresgrande chaleur; dont les Liegeois communement disent, & veritablement, qu'ils ont entre autres trois choses en leur pais excellentes, le pain meilleur que pain, le fer plus dur, que fer, & le feu plus chaud, que feu. Ceste pierre fut premierement trouuee pres de Liege dès l'an M. C. LXXXVIII. par vn pellerin, comme aucuns racontent, lequel l'ayant monstree a vng forgeron, s'esuanouit, & iamais n'eut on de luy autre nouvelle. Pareillement se font au pais de Liege bons salpetres, & en grande quantité: bref, c'est vng pais heureux & admirable, de sorte, qu'il est appelé prouerbiallement Le paradis des prestres. Ian Mandeuille Anglois, cheualier & Docteur en medecine

D mout renommé, apres auoir faict entre ses autres œuures belles tant de voyages, & sy merueilleux par le monde, comme encore appert par ses escrits, & d'autres, affermoit n'auoir iamais trouué Region aucune qui plus luy agreast que le pais de Liege, en considerant la bonté de l'air, les fruits de la terre, la situation & autres commoditez infinies, qui sont accompagnees de liberté tresgrande. Ainsi apres trauaux infinis, & lassetez soustenues il s'en vint demourer & reposer en ladite Cité, tout le reste de sa

E vie, ou a la par-fin il mourut l'an M. CCC. LXXII. & fut honorablement enterré au Conuent des Guillelmins hors de la porte Aureu, ou encore auiourd'huy se voit sa sepulture, avec de beaux epitaphes, & aucunes autres choses, que les Freres du Conuent, comme reliques d'homme tresdigne, monstrent aux voyagers.

L'EVESCHE de Liege ha presentement sous soy grand domaine de villes, chasteaux, villages, & de pais; avec dignités souveraines: & en premier lieu outre l'ancienne dignité Episcopale,

ha la duché de Bouillon, le Marquisat de Francimôt, les Contez ^F
 de Lootz & de Hasbanie; plusieurs Baronnie, & cinquante
 deux principales & riches Abbayes. Par ainsi contient en tout
 son estêdue, outre la moictié de Mastricht, vingt & quatre villes
 murees, assavoir la capitale, qui est Liege, Bouillon, Lootz, Borck
 vvorm, Tongren, Hoei, Hasselt, Dinant, Maseick, Stockem, Bil-
 sen, S. Truden, Tuin, Vifet, Varem, Beringhe, Herck, Bree, Per,
 Hamont, Sinei, Fosse & Couine, & outre cela ha plus de
 villages a clochers, sans en conter plusieurs autres moindres, ^G
 avec diuerses Seigneuries, & Baronnie qui y sont. Mais
 disons (selon nostre coustume) quelque parti-
 cularité de tout le pays, & premierement
 de la ville Metropolitaine.

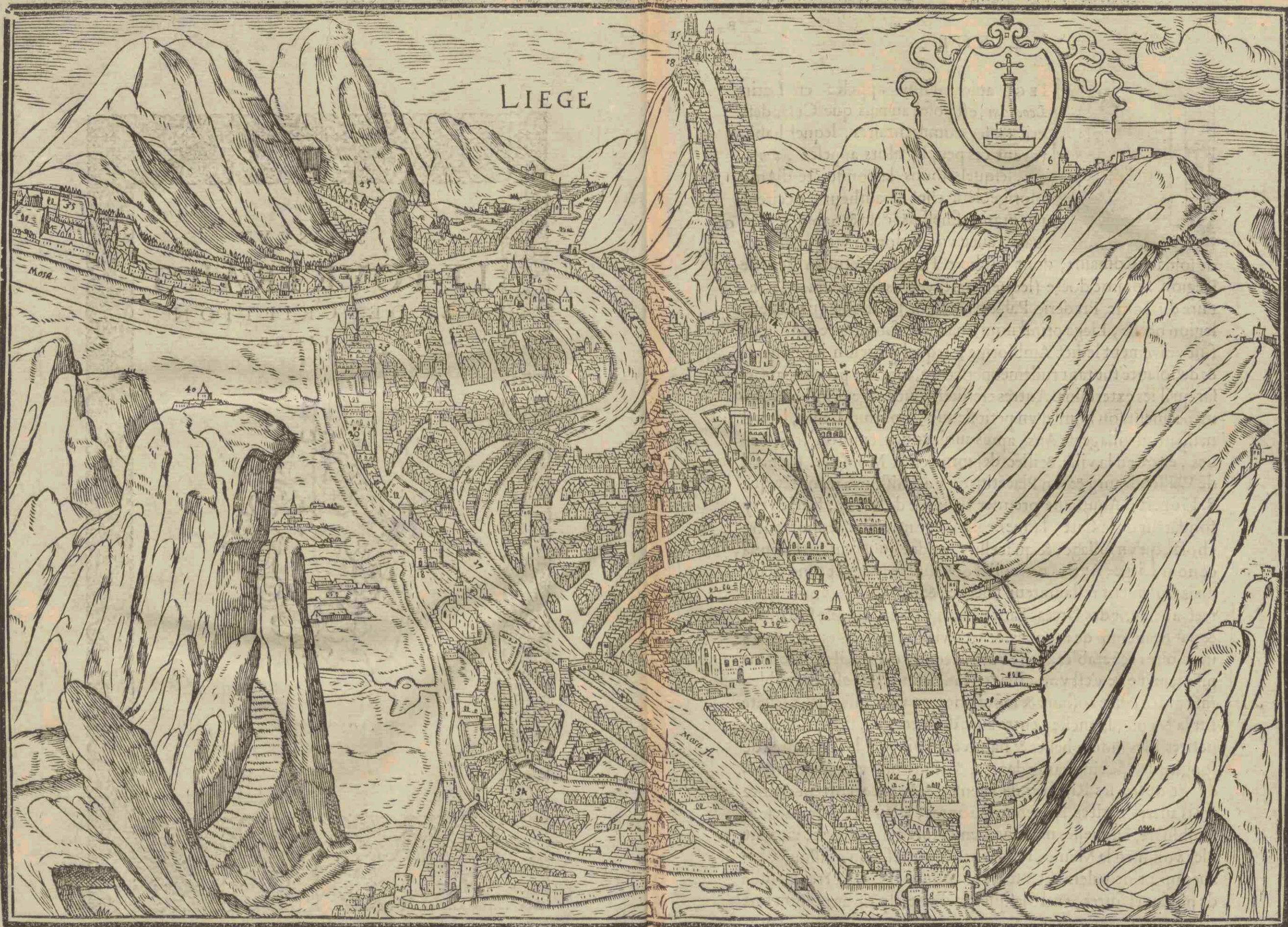
LIEGE



S'ENSUYT
LE POVRTRAICT
ET DESCRIPTION
DE LIEGE.



Pp iij



- 1 S. Croix.
- 2 S. Margareta.
- 3 Mont fait par art.
- 4 S. George.
- 5 La porte de S. VValburge.

- 6 S. VValburge.
- 7 S. Bartolomy.
- 8 La porte de S. Bartolomy.
- 9 La fontaine de S. Lambert.
- 10 Le grand marché.

- 11 La boucherie.
- 12 L'eglise S. Lambert.
- 13 Le palais de l'Escque.
- 14 La porte de S. Martin.
- 15 S. Laurens.

- 16 S. Jean.
- 17 S. Ierome.
- 18 S. Gertrude.
- 19 S. Paul.
- 20 La porte d'Aphre.

- 21 L'abbaye de S. Iaques.
- 22 Les Cordeliers.
- 23 S. Remy.
- 24 S. Pierre.
- 25 S. Chistoffe.

- 26 S. Dominique.
- 27 S. Catharina.
- 28 La porte d'ammecourt.
- 29 Pont sage.
- 30 L'abbaye de Berpa.

- 31 Les escoliers.
- 32 S. Iean Baptiste.
- 33 S. Francois.
- 34 S. Niclas.
- 35 S. Augustin.

- 36 S. Denys.
- 37 S. Albert.
- 38 S. Magdaleine.
- 39 Nostre Dame au fons.
- 40 Les Certroux.

LIEGE



LIEGE aujourdhuy appelee en Latin *Leodium*, est posee au pais que Cesar descrit en ses commentaires, lequel habitoient ces peuples alors appelez *Eburo-nes*, lesquels soubs la conduicte d'Ambiorige leur chef & autheur, occirent par grande finesse Cotta & Sabin ses Legats, avec vne legion & cinq cohortes de soldats Romains, dont Hubert Thomas escriuain de ceste Region, homme docte (lequel par ses vertus fut premier Secretaire du Conte Frederic Palatin Electeur) afferme que de celle legion occise, Liege prinist nom, mais que son propre fondateur fut vrayement ledict Ambiorige, lequel pour son ingratitude & desloiauté fut tant rudemét persecuté, avec son peuple, par Cesar qu'il les extermina. Autres escriuent que Liege prinist au commencement son nom d'vn petit fleuve, nommé Legia, lequel naissant au village de Ans, apres auoir couru environ trois lieues, entre en la ville, & illec desgorge en la Mouselle. Richard de Wassembourg & Ian Placétius en leurs histoires racontét, que S. Hubert d'Aquitaine premier Euesque de Liege, fust le vray fondateur de la Cité, laquelle ils disent n'auoir esté alors autre chose, qu'vn village, & qu'icelluy fondee qu'il l'eut, luy donna ce nom Liege. Autres ne veullét qu'il fust le premier fondateur, mais seulement restaurateur d'icelle, & luy donne vne origine tres-ancienne des Grecs. Tant y ha, que pour sa noble situation, & par beaucoup de reliques & tres-vieilles murailles, & autres memoires venerables, qui se voyét dedās & dehors, il apparoit manifestemét que c'est vne ville tres-ancienne: Elle est admirablemét posee entre costaux & môtaignes, en vne vallee tres-plaisante sur la Meuse, laquelle y entre avec deux cornes, faisant diueres petites Isles moult belles & habitees, a vingt & huit degrez de longitude, & a cinquante degrez, & cinquante vne m. de latitude. Et outre les Riuieres de Meuse, & Legia y entrent encore trois autres petites Riuieres plaisantes, assauoir, Vte, Vese & Ambluare, lesquelles naissantes en la forest d'Ardenne, viennent illec vomir en la Meuse, rendās par tout tres-bon poisson, & beaucoup, principalement Vte, qui en donne quantité tres-grande de plusieurs sortes, entre lesquelles d'vne espeece de poisson fort sauo-

Costaux & môt
Hubert

A sauoureux, qu'ils nomment Vtins. Encore decoulent par la ville maintes autres eaux viues, si que partout tu y voyras belles & fraisches fontaines, & en tant grand nombre, que plusieurs maisons en ont, & aucunes deux & trois, qu'est vne chose vrayement vtile & noble: la Cité est moult ample & grande, tellement qu'elle embrasse, & comprend hauts monts, vallees & plusieurs ruisseaux d'eaux claires, avec maintes belles vignes, dont le Seigneur d'Argenton l'accompare, a Rouan en grandeur. Elle ha

B tres-beaux edifices & maisons de pierre, & particulièrement le Palais de l'Euesque tant magnifique, & superbe, qu'il seroit, estant parcheué tres-excellent & admirable. Il fut erigé par le magnanime Cardinal Erard de la Marche Euesque de Liege; apres ha la dicte ville bonnes habitations: Mais pour le seruice diuin surpasse tant de nombre que de beauté, de richesse d'eglises, de Monasteres, & de Conuents, toutes les autres Citez de Gaule, & d'Alemagne haute & basse. Pourautant qu'elle ha huiet Colles

C ges de Chanoines tres-riches & sumptueux, mais sur tous celuy de S. Lambert qui est patron de la ville. Lequel College fut fondé, comme sera dict, par S. Hubert, & confermé par le Pape de Rome, avec tres-gros reuenuz: pour ce qu'il ha tant d'autorité, & telle, qu'il participe apres l'Euesque, grandement du gouuernement, & administration de tout le pais & Euesché: mais nul n'y peut estre chanoine fil n'est de noble race, ou bien Docteur ou Licentié, & peuuent sortir & se marier,

D quand bon leur semble, pourueu qu'ils n'ayent encore chanté Messe. Lon void en ladicte eglise diuerses reliques avec ornements tres-riches: ensemble y void-on vn S. George a cheual de fin or, qui luy fut donné par le Duc Charles de Bourgoigne pour repentance & amende de soy mesme imposee, pour auoir tant cruellement traictee ceste noble Cité, quand il la print, comme sera dict. Elle ha quatre Abbayes tres-amples, la principale desquelles est celle de S. Laurent au faubourg, hors de la

E porte, & dedans celle de S. Iaques, qui sont toutes deux d'vn mesme ordre, assauoir de S. Benoist, & chacune d'elles a part soy ont vne tres-belle & memorable librairie. Elle ha trois Religions de femmes. & tous les quatre ordres des freres mendians, & entre iceux aucuns, qui ont double Conuent, comme celluy de S. François, combien que l'vn soit Obseruant, l'autre Vacant; Elle ha trente & deux eglises parochiales, desquelles les principales sont nostre Dame, S. Ian Baptiste, & S. Seruais. Apres, elle

elle ha beaucoup d'autres temples, monasteres, & hospitaux ^F tres-bien ordonnez & prouueus, qui en tout comprins ceux de dedans, & dehors es fauxbourgs, font plus de cent eglises, dont a bon droict escriuit nostre fameux Poëte François Petrarque,

Vidi Leodium insignem clero locum.

CESTE Cite ha trente deux mestiers, qui ont tres-grande autorité en toute la Republique, tellement qu'on ne peut faire ordonnance, ou resolutiō aucune pour le pais, que iceux ne le consentent, & accordent : desquels le principal est celluy des ^G Orfebures, le plus ancien celuy des Mareschaux. C'est vne ville fort peulee, & sont ses gens ingenieux, de grand esprit, & aptes a toutes choses, mais par mauuaise & inueterée coustume, sont ils generalement plus enclins a hayne & discordes entr'eux, qu'au traual & a la concorde; si sont ils neantmoins moult hardis, forts, & brusques aux armes, dont ils ont faict de tout temps & font encore auiourd'huy euidente profersion. Semblablement ils ont eu es lettres tousiours d'hommes doctes & excellens, com- ^H me furent plus fraichement Notger, Francus & Estienne, tous trois Euesques de ceste ville, Adelman, Egbert, & Lâbert, Prelats vrayement doctes & reuerends : lesquels tous escriuerent plusieurs œuures. Et ont a present Henri Veuius Conseillier, homme tres-docte & grand Orateur, Bauduin de Va iuriconsulte tres-nommé, Gillebert Lembourg grand docteur en medecine dont il ha serui plusieurs Euesques, en grand estat & honneur, comme encore il faict a present. Ces gens parlent cōmunement ^I le langaige François, mais pour estre posez entre la France, l'Allemagne, & ce pais Bas, est fort corrompu, & estrange, combien que de iour en iour faille repurgeant, & amendant : toutesfois les nobles & autres de quelque qualité & condition parlent fort bien.

LIEGE est ville imperiale, neantmoins n'ha autre subiection reaument & de faict avec l'Empereur, fors que de luy estre obligee, quād il va a la guerre, cōtre le Turcq, de luy dōner vn certain ^K & bien petit nombre de gens de guerre, ou bien argent pour les souldoyer; mais elle est subiecte tant au temporel, qu'au spirituel a son Euesque, toutesfois avec tant de priuileges, qu'elle se gouuerne presque comme libre avec ses Bourguemaistres, escheuins, & autres Magistratz : Mais quant aux choses spirituelles elle ha l'appel a Coloigne, & de là a Rome, & des choses tēporelles ha l'appel iusques a vne certaine somme a Spire, en la chambre Imperia-

A periale. Elle ha esté pour le téps passé ville plus florissante, qu'elle n'est a present, ou les lettres & toutes les sciences florissoient merueilleusement, de sorte qu'en vn mesme temps (comme raconte ledict Hubert Thomas) s'y trouuerent a l'estude neuf fils de Roys, vingt & quatre enfans de Ducs, vingt & neuf de Côtes, & plusieurs autres enfans de grands Barons. Mais elle fut depuis desolee par les Dannois, & Normands, & plus modernement par le Duc Charles de Bourgoigne, l'an M. cccc. lxxviii. lequel pour grandes haines conceuës, pour les mauuais traictemens que faisoient les gens a leurs Euesques, & pour autres menees & desordres, estat campé a l'entour, la feit cruellement raser, exceptez les tēples: toutesfois avec le temps & la longue paix s'est depuis non seulement du tout reedifiée, mais aussi amplement restauree, & reduicte en meilleur estat que dés loing espace de temps ne fust.

C N O V S ne dirons yci rien de Mastricht, de laquelle comme appartenant par moitié au Duché de Brabant, auons amplement parlé en son lieu, & pourtant passerons aux autres, & premierement a Bouillon.

B O V I L L O N est vn tresfort chasteau, loing d'Yuois quatre lieues, & de Liege plus de seize, admirablement gisant sur vne montagne, avec vn grand Bourg au pied, qui pour le temps passé souloit estre vne bonne ville: & est ledict chasteau de Bouillon bien garni de murailles, & pardedans assez capable pour toute garnison pour le deffendre, tellement que pour la situation & pour l'artifice, on le tient inexpugnable: neantmoins y estant allé l'an M. D. LII. Monsieur de Sedan avec peu de gens, & bien peu d'artillerie, pendant que le Roy de France estoit en personne a la prinse d'Yuois, le bastard de Haurion, qui en auoit la garde, aux premiers coups de cannon, qu'il ouit, parlementa avec l'ennemy, qu'il renderoit le chasteau si en dedans trois iours il n'estoit secouru, lequel secours ne pouuant en si peu d'espace venir de nulle part, le bailla avec telle infamie & deshonneur, que ce fut estimé fait par trahison, dōt il fut depuis pour traistre decapité en Liege, cōbien qu'aucuns siens parens taschoyēt par diuerses raisons le iustifier, & que sa fēme appella de la sentēce a la Chābre Imperiale. En telle maniere obtint ledict Seigneur de Sedan celieu tresfort, lequel encore aujourd'hui retient le tiltre de la dignité Ducale, de sa ville ancienne, & ha iurisdiction & Seigneurie de villages & pais. De cest estat prenoit le surnom, comme

de

de propre patrimoine, ce trescelebre Prince Godefroy de Bouillon, lequel au Concile de Clermont l'an M. LXXXVI. fut vn des premiers avec deux siens freres Eustace & Bauduin, qui allast a la guerre sainte. Et pour se mieux mettre en ordre, il vendit la dicte Duché, à Spertus Euesque du Liege, avec plus grâde gloire du vendeur, que de l'acheteur: luy & ses freres en toute ceste guerre feirent prouesses merueilleuses, tellement que Godefroy fut le premier, quand Ierusalem fut prinse l'an M. LXXXIX. qui avec victoire monta aux murailles: & Eustace son frere fut le second, dont l'exercite pour tel merite d'eux, vouloit couronner Godefroy Roy de Ierusalem, mais il respondit de franc courage, qu'il ne voudroit iamais souffrir d'estre couronné d'or en la cité, ou le Sauueur du monde auoit esté couronné d'espines. Ainsi il accepta le Royaume sans tiltre de Roy: & a luy, qui mourut l'annee suiuant, succeda Bauduin son frere, lequel porta la couronne, a cause dequoy, il est conté pour le premier Roy de Ierusalem. Parquoy ceste Duché appartient a present a l'Euesque de Liege, combien que le Seigneur de Sedan y pretend action, comme heritier de la maison de la Marche, & qu'il s'en intitule Duc: si est-ce qu'en ceste derniere paix de l'an M. D. LIX. entre le Roy Catholique, & le Roy treschrestien elle ha esté restituee à l'Euesque de Liege, toutefois sans preiudice des raisons du ieune Seigneur de Sedan, qui succede au pere, lequel mourut l'an M. D. LVI.

FRANCIMONT fut iadis ville muree, & lieu de condition, mais a present est despouillee de murailles, & n'est pour le iourd'huy qu'un village, si ha elle toutefois vne bonne forteresse, que le Cardinal de la Marche y fait bastir. Ce lieu est loing de Liege quatre lieues, & ha aussi dignité de Marquisat, & estat & Seigneurie.

LOOTS en flamaing appelé *Borc-Hlooy*, est a vne lieue & demie pres de S. Trude, & quatre de Liege: est villette raisonnable, avec iurisdiction de grand pays, & de beaux villages: tellement qu'elle ha dignité de Conté: & comme ie trouue, est dignité tresancienne audit estat, & ha eu ses Princes illustres & renomés ainsi quedés le temps de Charle Magne estoit Conté, mais s'appeloit d'un de ses precedens Seigneurs, le Conté de Dioftien: il fut depuis donné de l'Empereur a Rogier le Dannois, vn des Pairs de Frâce: finalement il reprint son propre, & present nom, & paruint par longueur de téps au demaine des Euesques de Liege

A **B**ORCKVORM gift sur vne petite riuere , nommee Iecker , laquelle naissant plus bas y entre dedans , & de là passant par Tongren va desboucher a Mastricht, en la Meuse: elle est loingtaine de Liege quatre lieues , au Conté de Hasbanie , duquel Conté elle est ville principale , & assez peuplee . Or suiuant nostre cours nous descrirons en bref les autres villes , mais d'autant qu'elles sont fort desgregees audict territoire , ne tiendrons du tout l'ordre qu'auons tenu es autres Regions , ains marquerons premierement de main en main les principales, ou plus importantes; apres passerons par aucuns lieux notables.

TONGREN est a trois lieues pres de Liege , & autant de Mastricht , sur la riuere de Iecker . Ceste ville print son nom (selon Munster , combien qu'autres luy donnent origine beaucoup plus ancien) des Tongres peuples d'Allemaigne , qui furent des premiers qui passerét deça le Rin, & ayans occupé beaucoup de pais ils edifierent ceste ville : & de la nasquit (comme escriuent aucuns) grand temps deuant la venue de Iulius Cesar, l'origine du nom Germaniq̄ , lequel nom en Aleman signifie totalement homme , ou pour le mieux exprimer , vraiment homme , d'autant que les autres Alemans considerans les prouesses de ce peuple , luy donnerent tel nom , & puis pour en participer eux aussi , tous generalement Germainis s'appelerent . La ville estoit tres-grande , & Metropolitaine de plusieurs autres villes, lesquelles successiument les Tongres edifierent en partie au Brabant , & au pais circonuoisin , & en partie subiuguerent . De ceste nation ifsirent les Pepins, desquels depuis nasquit le tres-fameux Charlemagne . Ceste ville, comme on lit , fut la premiere de toute la Gaule , & de Germanie , qui receut par la predication de S. Materne la foy de Iesus Christ, qui fut l'an cent & vn, lequel S. Materne natif de Pauie en Lombardie , y fut le premier Euesque , & mourut , comme escrit Ian Plaisantin , l'an c. xxxviii. le siege Episcopal fut depuis tranferé , par S. Seruais a Mastricht , & finalement fut reduict par S. Hubert, comme a son lieu sera dict , au Liege l'an dcc .xiiii. Ceste ville tant noble fut destruiete , par Attila Roy des Huns , iusqu'a la derniere desolation , ruinant entre autres nobles edifices, plus de cent temples principaux , dont on peut coniecturer quelle fust la grandeur & magnificéce d'elle. Encore fut elle au temps de l'Empereur Charles le Chaulue derechef destruiete , & saccagee par les Normands : de sorte, que d'vne Cité tres-grande , & tres-puissante,

te, ayant parauant diuers Rois, comme Menapius, Godefroy, F Charles Hinac, & Ambiorige: & aussi regnant sur plusieurs peuples fort fiers & tres-nobles, (ceste est l'instabilité naturelle, & corruption du monde) elle est reduicte a vne foible & petite ville, assoubiectie aux prebstres. En laquelle ne reste a present, chose plus memorable, que diuerses reliques d'antiquitez dehors & dedans, entre autres y ha vne rue merueilleuse, qui va tout droit presques par la droicte ligne a Paris, l'espace de octante lieues, laquelle rue fut iadis toute pauce, comme on peut apercevoir manifestement par les pieces tres-grandes, qu'on trouue en plusieurs places par tout le chemin, & non seulement peut on taster de la main qu'elle estoit pauce entierement, mais se voyent semblablement les reliques de murailles continues, qui faisoient courtines aux deux costez de ladicte voye, laquelle chaussee entre lesdictes murailles est realement releuee, a guise de rempars. De maniere que le peuple esbahy de voir vne telle œuure, ha voulu dire que le diable la feist en trois iours, & H trois nuiets: & semble vrayement œuure Romaine, tendant a tenir les gens occupez en besoinge, a fin que l'oisiueté ne les feist vaciller. Aussi en Tongre voit on vn petit temple de tres-grande ancienneté, qui estoit au temps des gentils, dedié au dieu Hercules, comme on peut voir par son image encore auiourd'huy dessus la porte. Elle ha semblablement vne belle & ancienne eglise, dediee a la vierge Marie, en laquelle se monstrent plusieurs belles reliques de ladicte Vierge, & des disciples de nostre Seigneur, avec grâdes richesses, & ornemés. Depuis quelque tēps en ça se faiet en ceste ville toutes les sepmaines, vn tres-beau marché de cheuaux ou y en vient tres-grâd nombre de plusieurs endroits d'Allemaigne, & de ces pais-bas. Aucūs escriuains veullēt qu'en ceste ville soit celle fontaine d'eau excellente, que Pline en son histoire naturelle, liure trēte & vn, descriit par ces parolles, *Tiagri ciuitas Gallie fontem habet insignē, plurimis bullis stillantem, ferruginei saporis, quod ipsum nō nisi in fine potus intelligitur: purgat hic corpora, tertianas febres discutit, calculorumque vitia: eadem aqua igne admoto turba fit, ad postremum rubescit.* Et monstrent lesdicts auteurs pour icelle, vne certaine fontaine ancienne, avec eau aucunement trouble, affermans estre la mesme, dont Pline faiet mention. Toutes fois apres en auoir faiet diligente enqueste, & demande l'aduis de plusieurs, entre autres de maintes excellens medecins de ces pais, & estrangers, ie ne trouue premierement, que

A que la fontaine mentionnee par le susdict Hubert Thomas, ait celle vertu qu'il raconte, mais bien trouuons nous avec raisons fondees, que la vraye fontaine, par Pline descrite, est loing de ceste ville bien huit lieues, cinq de Liege, deux & demie de Lembourg, & voisine vne demie lieue au village de Spa, en vn beau bois, qui est vne branche de la forest d'Ardenne, auquel estant toutesfois sous le demaine de Liege, sont plusieurs autres fontaines circonstatées d'eaux tres-claires; lesquelles ont diuerses

B proprietéz & vertus de guarir certaines maladies: mais la plus estimee, certaine, & yniuerselle de toutes, s'appelle Sauenier, situee sur vn haut mont, laquelle guarist principalement de la fiebure tierce, du mal d'hidropisie, de la grauelle, & de l'Etique: nettoye l'estomach, & raffraichist le foye, dont faict tres-grand seruice a la goutte Sciatique, & aux autres gouttes d'espece chaudes. Elle ha aucunement le goust du fer, toutesfois ne se sent si non apres l'auoir auallee: la mettant pres du feu se trouble premierement, apres s'esclaircissant deuiet de couleur rougeastre, ce que procede (si ie ne m'abuse) pour ce qu'estant le pais plein de minieres de fer, couurant entre icelles, vient a aucunement prendre de sa nature: mais pour cela ne peut nuire aucunement, ains tant à ieun qu'autrement, si on boit a toute heure beaucoup, outre les effects excellens qu'auons dict qu'elle face, elle fait aussi parfaicte digestion, & rend grand appetit. Ainsi ceste eau, comme on peut veoir, se conforme fort bien avec celle dont Plin

D ne faict mention, combien quil n'en escriue pas tant de particularitez, quant à la vertu & au lieu: parce que *Tungri ciuitas*, come est notoir, s'entend non seulement pour la ville des Tongres, mais generalement pour tous ces peuples, ou pour mieux dire, pour celle communauté, que contenoit leur demaine. De ceste Cité de Tongres font honorable mention, outre les Escriuains plus modernes, Cornelius Tacitus, & Iulius Capitolinus.

E **H**OEI fut anciennement Cité fameuse, grande & puissante, & selon aucuns autheurs s'appeloit Bienfaicte, mais ayant depuis esté par plusieurs fois desfaite par les nations Barbares, & ruinee, perdit son estat, voire son nom. Auiourd'huy s'appelle Hœci du Furieux ruisseau de Hœci, lequel naissant sous le village de Haelanghe, & couurant vers maïstral tēpestueusement, principalement quand il pluit, desgorge en la mesme ville dedans la Meuse: laquelle Meuse passant par le milieu, la diuise en deux parties, ou d'vne riuē a l'autre y ha vn pont merueilleusement

beau. Ceste ville est loingtaine de Liege cinq lieues, & est a present en estat tollerable, avec vne bonne & belle forteresse, qui luy est posee sur vn haut mont, qu'est l'ouurage du susdict Cardinal de la Marche Euesque du Liege: & touchant son pais, il est riche de minieres de fer moult bonnes, dont là par tout s'en voit forger continuellement, & est tres-abondant de bestial.

HASSELT gist sur la Riuiere de Demere, a quatre lieues pres de Mastricht, & six de Liege: est ville raisonnable avec bons edifices, & moiennement peulee. Pres d'Hasselt & de ladicte Demere, est le tres beau village de Curinghen, ou y ha vn tres beau Palais edifié par le susdit Cardinal, auquel lieu pour sa beauté, & plaifance vont souuent s'esbatre les Euesques de Liege, avec leur Cour.

DINANT est situee sur la dextre riue de la Meuse, vn quart de lieue pres de Bouuines, qui est posee sur l'autre de la-dite Meuse, & est loing enuirõ douze lieues de Liege. C'estoit anciennement vne ville de grand nom & trafique, mais les guerres, & les mutations des choses l'ont destruite par plusieurs fois: & Charles dernier Duc de Bourgoigne, la feit aussi ruiner & raser. Aussi se trouuant dernièrement en estat raisonnable, y fut l'an M. D. LIII. le Roy Henri de France en personne, avec gros exercite, lequel retournant victorieux de Mariembourg obtint facilement la ville par accord, mais par le desordre des Allemans, fut depuis miserablement pillée & saccagee. Son chasteau iacoit qu'il receust plusieurs cannonades, feit aux premiers assaux braue resistance, toutefois estant de nouveau batu & rebatu horriblement, ceux de dedens (auteurs les Allemans) se rendirent, dont les François ruinerent ledit chasteau pose sur vn haut mont, neantmoins se va la ville maintenant restaurant, & le chasteau se refait aussi: car le pays est bon & ha beaucoup de marbres noirs, & diuerfes mines de fer a l'entour; d'auantage y ha des monts, & caues d'autres belles pierres pour tailler, dont n'y ha faute d'hommes riches, & beaucoup de marchans, qui par tout, iusques en Angleterre trafiquent. De ce lieu est natif Henri Deuer iurifconsulte tresdocte & renommé.

MASEICK est pres de Stockem deux lieues, & lointaine de Liege sept, posee sur la riue gauche de la Meuse, & est ville raisonnable.

STOCKEM est vne bonne villette, posee semblablement sur la fenestre riue de ladicte Meuse, a trois lieues pres de Mastricht,

A stricht, & de Liege six : lequel lieu ha esté restauré par le Cardinal de la Marche.

BILSEN est villette bien petite, a deux lieues pres de Mastricht & quatre de Liege.

SAINCT TRVDEN autrement appelé Centron, ou lon veut dire auoir demeurez les Centrons peuples mentionnez par Cesar, est loingtaine de Tongren trois lieues, & six de Liege: c'est vne bonne & belle ville, ou lon parle Brabançon comme
B aussi se faiçt quatre lieues par dela, tirant vers Liege, & aussi se tiennent pour Brabançons, combien qu'ilz soyent soubz l'Euesque de Liege. Elle ha la noble Abbaye de S. Truden (qui donne le nom a la ville,) mouit riche; car l'abbé est Seigneur de la moiçtié de ladite ville, dont quand on faiçt n ouuelle loy, la moiçtié des Seigneurs se choisissent de la part de l'Euesque, & l'autre moiçtié de la part de l'Abbé. De ce lieu fut ce fameux Ridolf, abbé de S. Truden prelat mouit doçte, & celebre, dont par Trimeus est couché au Rolle des hommes illustres. Pres de ceste
C ville est le Conuent de Berusem des Cheualiers Teutoniques.

TVIN est ville assez bonne au païs de Hainault, loing de Mons cinq lieues, & de Liege dix neuf.

VISET est a deux lieues pres de Liege: Varem a quatre, & Beringhen a six.

HERCK, Bree, Per & Hamont sont toutes loing dudit Liege par vng mesme espace de sept lieues.

DSINEI ville fort ancienne, combien qu'elle soit petite, est loingtaine de Liege huiçt lieues; Fosse dix, & Couine dixhuiçt; toutes lesquelles villes sont raisonnables, & de quelque condition. Voyla ce que nous dirons quant aux villes; disons maintenant vn mot sur certains autres lieux memorables, & commençons par Florenes.

FLORENES est loing de Beaumont cinq lieues, & autant de Namur. C'estoit iadis vne bonne villette, mais en ces dernieres guerres fut destruiçte & rasée des François, de sorte qu'elle est iusques a present demeuree en tel estat.

CEREI tresbelle forteresse, ou lon veult dire auoir habitez les peuples Ceresins mentionnez par Cesar; est a trois lieues pres de Liege. Elle fut & demeura anciennement bonne espace de temps ruinee & destruiçte, mais fut depuis redifice & restaurée par le susdict Cardinal de la Marche.

Et semblablement a vne grande lieue pres de Liege, est aussi

Qq iij debout

debout vn village nommé *Ebura*, ou lon diët que ce fust la Cité F principale des anciens Eburons, de laquelle iceux prindrent leur nom. Aussi y hail enuirõ vne lieue pres de Liege Herstal, dõt Pepin print le surnom: semblablement *Iupilia*, tous deux lieux admirables, & dont plusieurs autheurs font mention: esquels lieux tant deça que delà, de la Riuiere de Meuse, estoient tresgrandz palais, & sumptueux logis a guise de grãdz Fauzbourgs de ces fameux Pepins, ou lesdits Seigneurs alloient souuent eux recreer, G & prendre soulas: car il n'est possible de veoir vne Region plus belle, & fertile, ne plus heureuse, que celle là, tant pour l'air, pour les riuieres, bois, montaignes, vallees, vignes, & fruiçts qui y sont tout a l'entour; que pour la chasse, pescherie, & volerie, dont aussi Charle Magne y frequenta beaucoup, & y fait plusieurs fois ses Pasques.

liege
Ce tres-ample Euesché de la Cité de Liege, fut anciennement fondé par S. Hubert fils de Bertrand Duc d'Aquitaine: lequel H Hubert meu de religion, abandonna sa patrie, & s'en vint icy en Brabant, ou il fait grande amitié avec Lambert Euesque de Mastricht. Il luy vint depuis grand desir de veoir le Pape de Rome, & de là visiter les sainçts lieux, ce qu'il fait: ou estant venu, luy suruindrent peu apres nouvelles, comment S. Lambert auoit cruellement esté martirizé, dont le Pape Sergius institua lediët Hubert pour Euesque de ce lieu. Parquoy retournant a Mastricht, on le reçut amiablement, neantmoins il delibera, t n'aymant guere ce peuple, pour le deliët commis contre S. Lambert, de transporter la Chaire Episcopale en autre lieu: par tant se reduisant en Liege, il fonda, ou, comme aucuns veulent dire, restaura icelle Cité, & l'appela Liege. Ou apres l'auoir ornee de plusieurs beaux edifices, pour le seruice diuin, & humain, & d'y auoir mis les loix, il transporta de Mastricht, avec le consentement du Pape, la Chaire Episcopale, l'an DCC. XIII. Et semblablement y transporta le corps de S. Lambert, à l'honneur K & au nom duquel, il fonda ce beau Couuent, & y institua ce tres-ample College de Chanoines, dessus mentionné, ou il vesquit & mourut tant sainçtement, qu'il merita d'estre canonizé au nõbre des sainçts. Or depuis sainçt Hubert iusques a ceste heure, on conte auoir estez audiët siege cinquante sept Euesques, auquel nombre s'en sont trouuez plusieurs fort sainçts & religieux, encore auourd'huy ils maintiennent bonté, & grauité Episcopale: Mais plus fraichement fut moult renommé & tres-

A tres-digne le Cardinal Erard de la Marche, frere germain au tres-fameux Robert. Ce Prelat fut de telle authorité & valeur vers les Princes Chrestiens, qu'il teint ladicte Region en tres-bonne paix & tranquillité, environ l'espace de trente ans, y fondant tellement le repos qu'encore dure a present. Et non seulement restaura en tous moyens ladicte Cité, mais aussi tout son demaine, reedifiant plusieurs villes, & fortereffes (comme dessus ha esté demonstté) de fond en comble: bref, aydant & favorisant la Cité en toute maniere, & a ses habitans, il meritoit d'estre en admiration & estre appelé Pere de la patrie. Il mourut (comme en l'epitaphe de son roial sepulchre, posé au Choeur de l'Eglise de S. Lambert, on voit & lit) l'an M. D. xxxviii. Au Cardinal succeda l'Euesque Corneille, de la maison de Bergues, Seigneur de Seuenberghe, lequel, pour n'estre addonné a telle professiõ, renonça a ceste dignité, & resigna l'Euesché a George d'Austrice, Archeuesque de Valence, Prelat vrayement digne, & venerable. A la mort duquel fut esleu audict degré M. Robert frere germain au Marquis de Bergues, homme moult docte & religieux, lequel pour estre depuis affligé de maladies, & d'humours melancoliques, tandis que i'acheuoye la presente description, il renonça a l'Euesché, auquel, pour ses rares vertus, & pour la grande beneuolence que luy portent les Liegeois, fut esleu M. Gerard de Groesbecq, Doyen du mesme Chapitre de S. Lambert, Prelat moult noble & vertueux, de grande authorité & estime. L'Euesque de Liege est esleu par le Chapitre, & College de S. Lambert, & approuvé du peuple, en apres confirmé, comme sont tous autres Euesques, du Pape de Rome: & non seulement est Euesque, mais aussi Prince de l'Empire: est Duc de Bouillon, Marquis de Francimont, & Conte de Loots & de Hasbanic, qui toutes sont villes, & lieux subiects (cõme desia ha esté dict) au demaine & Euesché de Liege. Dequoy l'Euesque ha tres-gros reuenuz, tellement que l'ordinaire monte plus de trente mille escus par an. Mais s'ils se scaiuent gouverner avec leurs peuples, & leur estre gratieux, iamais ne leur manquent plusieurs subsides extraordinaires, & autre chose, outre les infinies prebendes, offices, & benefices, qu'ils ont a distribuer. Cecy suffira quant au Liege: descendons maintenant, & pour le dernier, en Aquisgrane.



I X O V Aquisgrane (selon Munsterus) print son nom, & fut fondée par Granon, frere de Neron Empereur : Paul Emile escrit coment Granon vn des anciens nobles, ayant edifié en ce lieu quelque belle maison, ou decouloyent comme font en- G
 core auioird'huy, eaves chaudes tresnobles, l'anoblit de son nom. C'est vne ville vrayement bien situee, entre les Duchez de Brabant, de Lembourg, de Iuliers, & l'Euesché de Liege, assauoir loing de Maastricht quatre grandes lieues, & autant de Duren, trois de Lembourg, six de Liege, & dix de Coloigne. Ceste ville fut desolee d'Attila Roy des Huns, toutesfois Charlemagne la feit depuis non seulement restaurer, mais aussi grandement amplifier, & y edifia ce magnifique temple de nostre Dame, qu'on y voit en- H
 core presentement, l'ornant de sainctes reliques, lesquelles par son autorité, & avec grands frais & despens y feit de plusieurs endroicts apporter. Il anoblit & feit reluire ceste Cité en toute maniere, d'autant que selon Benoist Renanus, il la constitua de- çà les Alpes, pour le principal siege de l'Empire, & du Royaume de Frâce; & voulut que le Roy des Romains receust illec la Couronne de fer de l'Archeuesque de Coloigne, sous le diocèse duquel est ceste Cité, la Couronne d'Argent a Milan, & celle d'or a Rome. D'auantage quand ledict Monarque se reposoit de la guerre, il demouroit le plus du temps en Aquisgrane, & finalement y mourut l'an DCCC. XIII. & fut enterré au temple de nostre Dame, aagé de septante deux ans, de son regne quarante sept ans, & de son Empire quatorse. Peu apres y fut sacré, & couronné Louys Pie son fils. Ainsi s'est obserué par les autres iusques a Charles V. Empereur; lequel estant en Espagne fut esleu l'an M. D. XIX. au mois de Iuliet, & l'annee suiuiante au mois d'Octobre fut en grande solennité & magnificence couronné en ce lieu. Semblablement y fut couronné pour Roy des Romains, l'an M. D. XXXI. Ferdinand son frere, a present esleu pour Empereur. Mais puis que nous sommes paruenus a ce passage, & par l'occasion incités, ce ne sera chose superflue & mal se ante, sur la fin de l'oeuvre, de dire en bref par quelle voye, & moyen l'election de l'Empire Romain ait esté transferé en Alle- K
 maigne:

A maigne : des Electeurs & de leur office : semblablement dire de l'ordre de ladicte Election , & couronnement des nouveaux Empereurs . le dy donques, que depuis que par la nonchalance & aduersité des Empereurs de Constantinoble, & pour la vertu & merites des Roys de France , specialement vers l'Eglise Romaine , le Pape Lion troisieme sans autre autorité, toutesfois que comme chef du peuple de Rome , & par consentement vniuersel , crea en Rome l'an DCCC. pour Empereur Occidental,

B Charlemagne ; ceste dignité demoura , toutesfois confermee succesiuiement par autorité du Pape, en ses descendans, longue espace. Mais deffaillant sa ligne masculine , aduint que l'an M. II. 1002. Gregoire cinquiesme de Saxe , ayant esté restablí de l'exil au Pontificat , par Othon troisieme Empereur de la mesme maison de Saxe, pour luy gratifier , & pour se monstrier benignus envers sa patrie, transféra par son decret à sa nation Germanique, la faculté d'eslire les Empereurs Romains, en telle forme que iusques a present ha esté obserué, deffendant aux Esleus, pour reseruer quelque preeminence au Pape , de n'vser le tiltre d'Empereurs, d'Auguste, iusques a tant qu'ils reçoient du Pape mesme la couronne de l'Empire . Voyla pourquoy ha esté introduict l'usage de venir a Rome pour estre couronnez, & de n'vser deuant ladicte ceremonie d'autre tiltre q̄ de Roy des Romains & de Cesar. Les Electeurs sont six, trois spirituels, & trois tēporels; assauoir les Archeuesque de Mayence, Treues, & Cologine; le Duc de

D Saxe, le Marquis de Brandebourg, & le Conté Palatin du Rin; & le Roy de Boheme, quand iceux ne s'accordent, decide avec sa voix (comme sera dit) le differēt. Les trois-dits Archeuesques sont Chancelliers de l'Empire, assauoir Mayence sur les choses d'Allemaigne, Treues sur les choses de Gaule, & Coloigne sur celles d'Italie Boheme est Pincerne, c'est a dire, eschanson de sa Maiesté, Saxe deuant luy porte l'espee, Brádenbourg est Chambrelan, & Palatin porte le plat. Quand l'Empereur sied en public tenant la maiesté imperiale, l'Euesque de Treues sied de luy vis a vis, Mayence a dextre, Coloigne a senestre, le Roy de Boheme sied au costé dextre de Mayence, & pres de luy le Conte Palatin : le Duc de Saxe se met au costé gauche de l'Euesque de Coloigne, & apres de luy Brandenbourg . Quand il va en procession, Treues va deuant luy, & les autres deux Archeuesques le mettent au milieu : apres sa Maiesté suiuent le Roy de Boheme, & les trois autres Electeurs, selon leur degré. Ces ordonnances furent

furent confermees l'an M. CCC. LVI. par Charles quatriesme Em-
 pereur, & avec beaucoup d'autres par luy mesmes adiou-
 stees, furent mises en escriture appellee la Bulle d'or. L'ordre que
 tiennent ces Electeurs en l'Electiion & creation des nouveaux
 Empereurs est cestuy-ci: premierement l'Archeuesque de Ma-
 yence est obligé par loy du susdit Empereur Charles quatriesme,
 que si tost qu'il cognoit la mort de l'Empereur, il en aduertisse les
 autres Electeurs, leur assignant iour, a sçauoir, qu'en dedans
 trois mois eux, ou leurs commis, s'ayent a trouuer en la ville de
 Francfort en Alemaigne, ou se faiet ladiete Electiion. Et quand
 bien ceste denonciation, & semonce mancast par la negligence,
 ou nonchaloir dudit Archeuesque, si sont toutesfois les autres
 Electeurs tenuz de comparoir audit iour assigné: & qui n'y va
 ou enuoye en temps deu, perd pour celle fois son droict, &
 voix en ladite election. Entrans lesdits Electeurs en la Cité, ils
 ne peuent mener en leur compaignie, plus de deux cens che-
 uaux chacun, & en ce nombre seulement cinquante armez. H
 Les Magistrats de la ville doibuet obseruer feauté aux electeurs,
 & durant l'electiion ne laisser entrer en la ville autres forestiers,
 fors que de leurs familles. Ces Electeurs se rassemblent en l'eglise
 de S. Bartholemy, ou premierement se celebre la Messe, inuo-
 cant la grace du S. Esprit: apres iurent trestous, & Mayence le
 premier, de ne faire en icelle election chose aucune par paction,
 ou pour guerdon, ou pour promesse, & de purement obseruer la
 decoration. Cela faiet, viennent à l'effect, & ne se bougent de là, I
 si premierement ilz n'ont crez le nouveau Empereur: en laquel-
 le chose filz different plus de trente iours, doibuent estre seruis
 seulement en pain & eau; le personnage qu'eslit la plus grande
 partie, est ferme, & stable entierement, comme si tous d'vn ac-
 cord l'eussent esleu; & si par aduenture les trois attribuassent
 leur voix a vn Prince, & les trois autres a vn autre, en tel cas
 vient le Roy de Boheme a decider (comme ha esté dit) par sa
 voix la controuersie. Estant l'Empereur creé, deuant toute chose K
 luy faiet on iurer, & confermer les priuileges des Electeurs; il
 conferme q̄ Francfort soit le siege de l'Electiion, & Aix du cou-
 ronnement, ou le plustost que faire se pourra, il se doibt transpor-
 ter pour estre couronné. Les enfans des Electeurs doibuent dés
 leur ieune aage, apprendre la langue Latine, Italienne & Escla-
 uonne. Or venons a la maniere, qu'on tient a la couronation.
 L'Empereur voulât venir a telle dignité, assigne le iour aux Ele-
 ctours,

*Electors in Frankfurt
 coronation in 1552*

A teurs, auquel se doibuent trouuer audit Aquisgrane. Auquel iour venât lediēt Seigneur, les Electeurs, qui desia sont arriuez deuāt luy, luy vont au deuant hors de la porte, & s'approchans a luy descendent de leur cheual, & avec anciennes & gracieuses ceremonies le reçoynent reuerēment, parlant l'Archeuesque de Mayence au nom de tous les autres, ausquels par vn de ses gens faict benignement respondre; ainsi se conioignans ensemble, avec grande pompe entrent en la ville, & s'en vont
B premierement en l'Eglise plus grande, qu'est de nostre Dame, ou ils font deuotemēt oraison, en apres s'acheminent vers le Palais. Le iour suiuant ils retournent a l'Eglise, de laquelle au milieu de la nef, pend vne grande couronne de fer en air, sous laquelle couronne se met l'Empereur a genoux en terre, & là demeure si longuement quel'Euesque de Coloigne die certaines oraisons: Cela faict, Mayence & Treues le leuent, & le menent deuant
C l'autel, ou semblablement il se met a genoux, ainsi finies certaines ceremonies, il est accompaigné iusques a la Chaire Imperiale. Adonc Coloigne commence a dire la Messe, & se tournant vers l'Empereur, demande sil veut maintenir la foy Catholique, deffendre l'Eglise, administrer iustice, restaurer l'Empire, & rendre l'honneur deu au Pape de Rome: quoy fait, il respōd qu'ouy, dont sa Maieſté est derechef menee deuant l'autel, & iure là solennellement, & apres le serment il s'assiet. Apres aucunes ceremonies faictes, Coloigne luy oinct d'huile sacree la poictrine, le chef, les aisselles, & les paulmes des mains: apres ceste onction est mené par Mayence, & Treues en la Sacristie, auquel ayant prins l'habit de Diacre, derechef vient seoir en la Chaire. Apres quelques autres ceremonies, le mesme Coloigne luy baille l'espee nud en sa main, luy recommandant la Republique Chrestienne. Apres auoir remis l'espee au fourreau, luy met vn arneau au doigt: puis apres l'affuble du manteau Imperial, luy baillant le sceptre, & le globe ou boule, qui represente le monde: & au mesme instant tous les trois Archeuesques ensemblemēt luy mettent la couronne sur le chef, & le remenans de nouueau a l'autel, avec icelle se communie, iurant encore de faire office de bon Prince. Cela faict, s'assiet en vne autre Chaire de Marbre en lieu plus-haut, ou sa Maieſté pour la fin faict aucuns Cheualiers. Alors l'Euesque de Mayence, priant Dieu qui le maintienne, recommande foy & ses assistans. Apres s'en retournent au Palais, ou l'Empereur & les Electeurs en vne mesme salle (mais chacum aiant table a part) disnent ioyeusement. Le iour en-
 suiuant

fuiuant l'Empereur inuite tous les Electeurs au souper, l'autre
 iour apres vont a l'Eglise; ou acheuee qu'est la Messe, le pre-
 stre a ce deputé, montre deuotement plusieurs reliques; &
 entre autres les mesmes bandeaux dont ils afferment Iesus
 Christ auoir esté enuelpé. Apres cela Mayence declare
 comment le Pape de Rome approuue ladicte creation & cou-
 ronnent; commandant a l'Esleu que pour l'aduenir il s'appelle
 Roy des Romains & Cesar. En ceste mesme maniere peu de ce-
 remonies en effect differentes, avec l'assistance des douze
 Pairs de France, sont sacrez & couronnez a Reims en Cham-
 paigne les Rois de France; mais en plus grande pompe & mag-
 nificence. Mais retournant desormais a la description d'Aix, ie
 dy que c'est vrayement vne bonne ville, qui ha tres-beau pais
 a l'entour, & l'air tres-parfaict: toutesfois si ne correspond elle,
 ny en edifices, ny en habitations a sa renommee, ny a sy ancien-
 ne noblesse & splendeur. Elle ha dedans & dehors plusieurs tres
 beaux baings, faicts admirablement de ces eaux chaudes, qui
 par là courent dessous terre. Lesquels sont fort vtiles a diuer-
 ses maladies & langueurs, principalement au mal Etique, a
 personnes percluses des membres, & aux hidropiques. Elle est
 ville Imperiale, vne de celles lesquelles payent vn petit tribut a
 l'Empereur: quant au reste viuent entierement avec leurs loix
 en liberte. D'auantage, est en protection particuliere du
 Duc de Cleues son prochain voisin, & perpetuel confede-
 ré. Et cy ferons desormais fin a la description de ces
 nobles & excellens Regions: qu'est vne entreprinse & char-
 ge, qui ha esté certainement pour moy trop difficile & pe-
 sante, tant pour la diserte & pauureté d'Escriuains anciens, &
 modernes, qui se trouuent en ce genre & espece, que pour la va-
 rieté, & fallace de ce que souuent se recueille des hommes, les-
 quels le plus souuent non seulement passionnez, mais ignorans
 les choses, les veulét toutefois sçauoir, & beaucoup de ceux, qui
 les sçaiuent, ne les veulent dire, comme pour autres difficultez
 infinies, qui en telle matiere a toute heure se presentent. En quoy
 la vertu & courtoisie de plusieurs hommes lettrez, & de maint
 autres personnes expertes du pais l'vn avec vn aduis, l'autre avec
 vn autre, celuy avec la notice d'vne chose, & iceluy avec vne
 autre, & par tout autre moyen m'ont certainement serui de
 feure guide, & tiré (peux-ie dire) a port heureux d'vn grand
 tourbillon, & d'vn grand labirinthe. Pour ce que apres auoir

fait
 fait

A fait vn amas de tous costez, & de chacun, de diuerses notices, conceptions, & opinions, choisissant, disposant & tissant de la la toile a ma mode & facon; ay finalement conduit a port ce mien ouurage, lequel, sinon pour autre regard, deburoit pour le moins agreer aux personnes, specialemnet de ces pais bas: pour autat que i'ay ouuert la porte, & monstré le chemin a celuy qui voudra pour l'aduenir penetrer, & passer plus outre a son honneur, & a la gloire de la Prouince vniuerselle; dont ie

rends graces premicrement a Dieu, & a tant de vertueux & gentilz espritz, qui mo'nt estez

fauteurs iusques a la fin de l'oeure.

153.
154.
155.
156.
157.
158.
159.
160.
161.
162.
163.
164.
165.
166.
167.
168.
169.
170.
171.
172.
173.
174.
175.
176.
177.
178.
179.
180.
181.
182.
183.
184.
185.
186.
187.
188.
189.
190.
191.
192.
193.
194.
195.
196.
197.
198.
199.
200.

L'Abbaye de S. Guillelm.
L'Abbaye de S. Michel en Anuers.
L'Hotel du Prince, la meisme fond.
meisme.
L'Abbaye de Tongerlo.
L'Abbaye de S. Truden.
L'Abbaye de S. Val.
L'Abbaye de Vranche.
Abbaye de Gand.
Abbaye au pais de Liege.
L'Abbe d'Euchent.
L'Abbesse de sainte Wandrue.
Abbech, abbes (de quelconq) en l'Abbaye.
Abondance & charite en Anuers.
principalement de char, & de
155.
Aborigenes.
Abraham Iuis, fr. de Joseph.
tout vit avec les compagnons.
Trois accidens, ne sables & distans.
mes en Anuers, tra. & de laim.
117. par tout.
Accord entre Bourgignons & Gueld.
150. e.
Accord entre l'Empereur Charles V. & l'Empereur Henry de Baviere.
par tout & par enuiron.
Accord entre l'Empereur Maximilian, & Charles, Duc de Gueldre.
Accord entre Marguerite, Comtesse de Flandre, & Lionne.
L'Academie d'Anuers.
Adiection.
Adolf de Bourgogne.
Adolf de Brunon, de la couronne de Prusse.
Adolf, n. 1. & 2. n. 1. & 2.
Adolf vander Noet.
Adre, coutumes en pais-bas.
Adrian Arant.
Adrian de Burg.



R: LINDI-

L'INDICE, OV LA TABLE

DES NOMS SINGULIERS ET CHOSES

MEMORABLES, MISE PAR ALPHABET.

la où les chiffres montrent la feuille, & les lettres de

l'A, B, C, la ligne.

A			
l'Abbaye d'Afflighem.	78. F.	Adrian Clement.	333. A.
l'Abbaye de S. Amant.	338. G.	Adrian de Croy.	368. F.
l'Abbaye de S. Bretin.	347. E.	Adrian Dyck.	124. G.
l'Abbaye aux Dunes.	322. H.	Adrian de Ghistelle.	349. B.
l'Abbaye de Gruncendal.	78. H.	Adrian Guilman.	333. A.
l'Abbaye de S. Guillein.	369. E.	Adrian Junius.	253. D. E.
l'Abbaye de S. Michel en Anuers.	106. H. I.	Adrian Nicolai.	68. G.
l'Hostel du Prince. la mesme. fondee. la mesme. K.		Adriani Nicolai Marius.	282. H.
l'Abbaye de S. Nicolas, à Middelbourg.		Adrian VI. Pape.	270. D.
281. C. D.		Adrian Tay.	75. E.
l'Abbaye de Tongerlo.	78. H.	Adrian vander Houe.	259. K.
l'Abbaye de S. Truden.	399. B.	Adrian vander Mile.	259. K.
l'Abbaye de S. Vast.	346. K.	Aduatiques, peuples anciens.	60. F.
l'Abbaye de Vicoigne.	363. A.	l'Aduenu du Prince ou il soyt necessaire en Anuers.	137. B.
Abbayes de Gand.	304. B.	Adula.	13. B.
Abbayes au pais de Liege.	386. F.	l'Adultere abominable entre les Frisons.	
l'Abbé d'Euerbeur.	46. K.	233. G.	
l'Abbesse de Sainte Waudrue.	361. D.	Aduocat fiscal.	76. H.
Abeelen, arbres (de quelle façon) en Brabant.	10. F.	Affaitadi Cremonois.	327. D.
Abondance & cherté en Anuers, & parquoy, principalement de chair, & autres viures.	125. E.	l'Agriculture & sumtuosité de ceux du pais-bas.	9. B.
Aborigenes.	226. G.	Aimeries.	355 373. E.
Abraham Iuif, filz de Ionathas 73. E. bûillé tout vif avec ses compagnons.	74. F.	l'Air de Brabant.	61. D.
Trois accidens notables & differens, aduenues en Anuers. 115. E. & de la iulques à 117. par tout.		l'Air du pais-bas quel soit, & pour quoy plus temperé pour le present, qu'il ne souloit.	7. B. C.
Accord entre Bourguinois & Gueldrois.	230. G.	Aix, ou Aquisgranc. des 402. Iusques a la fin du liure.	
Accord entre l'Empereur Charles V. & l'Empereur d'Vtrecht Henry de Baiuere. 274. par tout. & 275. encore.		Alain, Theologien.	332. H.
Accord entre l'Empereur Maximilian, & Charles, Duc de Gueldre.	222. G. H.	Albert, Marquis de Brandenbourg.	183. D.
Accord entre Marguerite Contesse de Flandres, & Floris.	289. D. E.	Albert, Duc de Saxe.	222. G.
l'Accepteur assureé en Anuers.	143. E.	Albert le Grand.	75. C.
Adiectum.	85. B.	Albert Leouin.	67. B. & 217. G.
Adolf de Bourgoigne.	279. D. & 305. C.	Albert de Loo.	44. H.
Adolf d'Egmont, de sa cruauté & rudesse.	220. H. I. K. & 221. A. B. C.	Albert Pighius.	224. H. I.
Adolf vander Noor.	75. C.	Alcmaer.	253. E.
Adres, couleures au pais-bas.	11. A.	Adroalde.	347. P.
Adrian Ariuul.	151. E.	Alebastre de Liege.	384. K.
Adrian de Burg.	314. A.	Aleide, fille de Wincard.	219. D.
		Alexandre de Blanc.	332. I.
		Alexandre Graphéc.	124. H.
		Alifuncia.	376. H.
		Allemagne. ce qu'en vient de là & ce que l'on y enuoye d'icy.	161. C. D.
		Allemands attires peu a peu a ce train des esperances.	114. F.
		Alléud.	189. E.
		Alme-	

A L P H A B E T I Q V E.

Almeloe.	225.C.	Anuers, dont luy viene ce nom.	83. D. E. & 84. F.
Aloifes, quand se peschent.	257.I.	Anuers est cité Imperiale, & metropolitaine, du Marquisat de l'Empire.	III. E. ne paye point tribut aux Empereurs, & pour quoy, la mesme. & 112. F. est viscontée, la mesme, chef d'un quartier de Brabant, la mesme. G. son autorité es subsides & aydes, la mesme, dont elle est ainsi montée a tel degre, & puissance, la mesme H. & suyuant iusques a. 115. A. B. se repute peucelle, la mesme. C.
Alonce, ix. Roy de Castille.	35.D.	Anuers, combien elle est loing de la Mer.	86. G. de plusieurs villes, la mesme.
Alost Conte. <i>J 21</i>	339.G.H.	Anuers sur quoy est principalement fondée.	154. G.
S. Amand. <i>-320</i>	304.E. & 338.F.	Anuers, la partie commune de toutes nations Chrestiennes.	147. E.
Amasius.	18.H.	Anuers en est a l'arriere, & pour quoy.	137. E. & 138. F.
Ambassadeurs Frisons, enuoyés a Rome.	232. K. & 233. F.	Anuers, patron & exemple de des autres villes du pais.	69. A.
Ambiorige, 10. F. Capitaine des Liegeois.	390. F. G.	Anuers, par trois fois amplifiée & environnée de murailles.	86. K. & 87. A. B. C. D. E.
Ambiarites, peuples.	60.F.	Anuers, la plus-puissante & riche ville deçà les mons.	115. B. premiere ville marchande du monde, la mesme.
Amelberghe Contesse.	73.D.	Anuers, ville forte.	88. I. K.
Amelin van Amstel.	216.G.	en Anuers ce que le Prince baille a loage.	50. I. K.
Amerffort.	<i>252</i> 272. I. K.	en Anuers sont. 42. lieux de deuotion.	94. F.
Amiral, office de grande importance au pais-bas.	48.H. I.	l'on appelle a la chancellerie, quasi de tous pars de Brabant.	77. A.
Amoral, Conte d'Egmont.	262. H. I. K.	Aquitanie, vne partie de Gaule.	2. F.
Amour, riuere.	255. C.	Arald, Roy d'Angleterre.	288. K.
l'Amptman d'Anuers.	123. D.	Ara lunæ.	377. D.
Amsterdam 252. partout ressemble a Venise.	253. A.	Arbres & bois au pais-bas.	9. C. D. E.
le plus ancien temple d'Anuers, dedié ou a Mars, ou a Priapus anciennement.	111. A. B.	Arcanauls, conestable de France.	333. D.
Ancienne diuision de Flandres.	338. I.	Architectes excellens ou pais-bas.	137. C. D. E.
les plus anciènes maisons de Flandres.	27. D.	Ardembourg, dit parauant Rodembourg.	310. B.
Aucone, ce que de la vient pardeça, & ce que l'on y enuoye d'icy.	158. K. & 159. A.	Atenacum.	215. B.
Andouerpiens, peuples.	84. K.	Arendonc.	191. E.
André de Belan.	67. C.	Arlon.	<i>359</i> 377. D.
S. André repute pour protecteur de la maison de Bourgogne.	97. C. D.	l'Armée de Cesar eut fortune en mer, pour quoy.	22. H.
André Masi.	76. F.	Armentieres. <i>355</i>	334. K. <i>in uocab</i>
André Vesalius.	76. F.	Armes resistans aux arquebuse des.	75. B. <i>Armentieres</i>
Angleterre, ce que de la vient pardeça, & ce que l'on y enuoye d'icy.	163. B. C. D.	Armories de la ville d'Anuers.	84. F. <i>-310</i>
Anguise, premier Duc de Brabant.	176. F.	Arnem.	215. B. C. & 216. H.
Animaux venineus, ou y a, & ou n'y a point au pais-bas.	10. K. & 11. A.	Arnoult Coebel.	261. A.
Anselbert, Senateur Romain.	175. D.	Arnoult Crock.	151. E.
Anselme, abbé de S. Vincent.	336. G.	Arnoult Bostius.	305. C.
Anthoing.	371. E.	Arnoult d'Egmont.	220. H. I. K.
Antiquailles pres de Gand.	306. K.	Arnoult Nicolai.	259. K.
& 307. F.		Arnoult Sasbout.	259. K.
Antoine Contaux.	208. B.		
le S. Antoine Focquer.	154. K.		
Antoine van Grisperen.	270. E.		
Antoine, conte de Hoochstrate.	178. I.		
Antoine de Hille.	306. K.		
Antoine Morillon.	68. G.		
Antoine de Mulenarc.	208. B.		
Antoine Perenor.	346. F.		
Antoine de Sconhouen.	305. D.		
Antoine Schore.	178. H.		
Antonine.	269. H.		
Antoninus, senateur Romain.	269. H.		
Antverpia.	84. F.		
Anuers, & sa particuliere descriptiõ, des.	79. A. iusques. 169.		

Amerffort - 252

T A B L E

Arras, & sa description des 345. iusques a 347. A. B. C. 327	capitaines d'icelles, la mesme. E. & 48. F.
Arrestement des nauires vsé au besoing du prince. 48. G.	Bapaulme. 10-330 — 348. K.
l'Art d'imprimer liures, &c. ou a esté trouué. 2. I. & 244. D.	Baptiste de Berti. 42. H. & 43. C.
l'Art de peinture au pais-bas. 130. H. I.	Barbançon. 373. D.
Art Molckman. 48. F.	Barland, village. 286. A. dont estoit Adrian Barlandt. la mesme.
Art de Lire. 109. F.	Barbarie, ce que en sorte & vient pardeça & ce quel'on y enuoye d'icy. 166. F.
l'Artillerie de Malines. 205. E.	Barlaymont. 372. I.
Artillerie, en abondance par le pais-bas. 48. K. & 49. A.	le Baron de Barlaymont. 48. F.
les Artisans de Lille. 332. G.	Baronie de Breda. 179. A. par tout & 180. F. G.
Artisans excellens en Anuers. 328 152. I.	Barthelemy, Prieur &c. 214. F.
Artois, & sa description. 340. I. K. & 341. A. B. C. 327	basle Allemagne, voyes la part du Roy Philippe. yn bastard en Anuers. 142. k. & 143. A. B. C.
Afchicourt. 351. H.	le bastard de Haution. 393. D.
Asperen. 255. C.	Bastimens d'Anuers combien contient. 88. H. I.
Affche. 189. B.	Bastonnac. 378. H.
Affele. 339. I.	Bataille entre les Flamens & François pres de Courtray. 325. C. D. E.
Affelin, Euesque de Laon. 56. F.	Bataues. 267. D.
en Assendelft, village de Hollande a il. 4000. vaches. 240. E.	Bataue. 238. G. H.
Affenede. 339. K.	Batauodurum. 272. H.
les assurances des marchandises, qui se font en Anuers. 168. F. G.	Batembourg. 218. B. C.
Ath. 369. C. D.	Baton, Roy des Cats. 212. F.
Atrebates. 340. I.	Bauais Walonne. 347 365. E.
Attache, que c'est. 48. I.	Baudouin Iacobsen. 259. B.
Attila, Roy des Huns. 395. E.	Bauduin d'Ardenne, dit bras de fer. 295. B.
Atuacutum. 83. D.	Bauduin Barbu Conte de Flandres. 289. B.
l'auctorité & puissance du Gouverneur du pais-bas. 41. B.	Bauduin vander Boe. 216. H.
l'auctorité du magistrat supreme en elisant d'autres magistras inferieurs. 124. I. & de la iusques a 127. quasi par tout.	Bauduin bras de fer. 311. E.
Aucuns du magistrat mal traicté par le peuple d'Anuers. 115. C. D.	Bauduin le Chauue. 311. C.
S. Audegonde. 365. C. D.	Bauduin de Lille, ou Barbe. 323. C.
Auenes. 346 364. F. G.	Bauduin Pie, Conte de Flandres. 288. K. & 338. I.
Auenes lefec. 363. A. B.	Bauduin de Va. 392. H.
Augusta Romanduorum. 376. H. I.	Bauduin, Conte de Hainault. 361. D.
Augusta Vormanduorum. 353. B.	S. Bayon. 303. H.
Augustin Bourcht. 76. K.	Bauon Troyan. 365. F.
quatre Aumosniers en Anuers. 126. G. ce qu'ils recueillent par an, la mesme.	Beaumont. 365. B. Conté. la mesme.
Austrasie. 55. E.	Beda, historiographe. 271. A.
S. Aye. 361. C.	le beguinaige de Malines. 208. C. D.
Ar/cho 176	Belgæ, & leur los. 33. E.
B	Belge, Capitaine des Gaulois. 190. I. & 366. I. K. & 367. A.
Baganum, voyes Tournay.	Belgique, la troisieme partie de toute la Gaule. I. E.
Bailleul. 328. H. I.	Belgique, comme anciennement fut louée, ainsi est elle encore aujourd'huy. & pour quoy. 2. F. C.
le grand Bailly de Flandres. 315. D.	Belgique, entre quelles riuieres fut contenue anciennement, & la situation d'icelle. 2. F.
le grand Bailly de Hainoult. 360. G. H.	Belgique, a esté inuentree de plusieurs choses dignes & notables. 2. I. & de la par toute la 3. page.
les baings d'Aix. 406. G. H.	Belgique, de quels Seigneurs est possédée pour
le banc de Hucklele. 192. I.	
le banc lieu en Valencenes. 175. C.	
les Bandes d'ordonnance. 47. D. les chef ou	

T A B L E.

pour l'heure.	2.F.G.	le Bois de Faigne.	30.I.
en Belgique, combien de villes, citez, villages, fleuves, forests, Princes, dignitez & titres ou degrez de préeminence y ha.	3.C.D.E.	le Bois de S. Aman.	30.H.
en Belgique ha il trois Electeurs, & sept pairs de France.	3.E. & 4.F.	le bois de Harchie.	30.H.
Belgium.	365.E. & 366.F.	Bolduc, & sa description. 172. par tout. Le peuple & leur traffique, la mesme H. sa iurisdiction.	la mesme.
Belleffe des gens du país bas	33.b. grandeur,	Bolsuardt.	231.D.
autresfois la mesme.		Bonuifi.	114.H.
Bellouaci.	366.F.	Borchgraue, que c'est. 112.F. d'Anuers qui le soit maintenant, la mesme.	
Bellouacum.	366.G.	Borchloon, conté.	394.I.K.
Benoist Reuanus.	402.H.	Borchvorn.	395.A.
Berchem, noble maison en Anuers.	149.B.C.	les Bornes anciennes de Flandres.	295.E.
Berghea S. Winoc.	305 323.C.D.	Bornhoa.	340.C.
Berengaire, Conte de Batiais.	288.H.	Boslu. 372.H. conté, la mesme.	
Berghe op Zoom.	177.C.	Bouchain.	348 363.C.D.
Berckel, fleuue.	20.G.	Bouchour.	339.I.
S. Bernard.	336.G.	Bouillon chasteau. 393. C.D.E. & 394. quasi par tout.	
Bernard de Schauembourg.	378.F.	Bouuines.	383.C.
Besoyen.	256.K.	Boulogne, cee que de la vient par deca, & ce quel'on y enuoye d'icy.	159.A.B.
Bestail du país bas.	11.C.D.E.	Bourbourg.	324.G.H.
les Bestes & sauuagine, qu'est es bois du país bas.	31.E. 32.F.	le Boureau, & son office en Anuers & par tout le país.	140.H.
Béthunes, ville.	348.H.I.	Bourgeois de deux fortes en Anuers.	146.I.
Betune, que c'est.	213.C.	quand est-ce qu'ils payent 5. ou. 10. pour 100. la mesme. k.	
Beuerwyck.	258.D.	le Bourgeois, comment qu'il perd sa bourgeoisie.	145.D. & 146.H.I.
le Beurre & fourmage en Hollande sont en telle abondance que ce soit incroyable quasi.	12.F.G.	les Bourgeois & manans d'Anuers, riches, grans marchas & personnes ciuiles.	152.H.
les Bibliotheques principales en Brabant.	78.G.H.	les Bourgeois de dehors.	146.I.
Bie.	371.E.	les Bourgeois d'Anuers tenus de suyure chascun son Vicmaistre.	127.B.C.
Bienfaicte.	397.E.	la Bourgeoisie d'Anuers.	120.K.
Biens amortisez.	45.D.	la Bourgeoisie & mestier s'acheptent en Anuers.	147.B.C.
les Biens desquels executés l'on confisque en Anuers.	141.B.	le Bourguemaistre de dedans est aussi Escheuin en Anuers.	121.E. son office. 122.I.
les Biens meubles, se peuent vendre en Anuers, & pourquoy.	143.E.	le Bourguemaistre de dehors en Anuers, son	122.H.I.
des Biens, qui vont & viennent par terre l'on ne paye gabelle en Anuers.	139.A.B.	deux Bourguemaistres en Anuers.	121.E.
Biere de Menin.	329.C.	Botrquemaistres qui furent en Anuers Paris M.D.LX.	122.F.
Bierbeek.	193.E.	Bourguemaistres que c'est.	122.G.
Biervliet.	305 332.B.	la nouvelle Bourse d'Anuers. 89.D. fondee, la mesme E.	
Bilsen.	399.A.	la Bourse des Anglois en Anuers.	90.H.
Bins.	367.A.B.	la Bourse de Rouã, Tolouze & Lödres.	90.G.
Blanche, riuere.	364.H.	Boutersem. 193.E.	Boxstel. 192.G.
Blancheberghe.	327.B.	Brabant, sa description geographique & particuliere des 38. iusques a 63. par tout.	
Blangis, riuere & village.	349.E.	Brabant, ce nom dont il viene.	60.G.H. I. K.
le Bled de Zelande.	277.E.	Bracant. 338. H. Braechlant, que c'est.	60.G.
vn Bœuf de 2528. liures pesant.	11.D.	les Brebis de Flandres fertiles.	12.F.
les Bœufs de Campigne.	8.K.	Brederode la plus noble maison de Hollande.	248.H.
Bœufs de Frise. 228. k. de Hollande.	240.D.	de.	
Bœufs de Frise & Hollande fort grands.	11.		
d'Angleterre plus parfaits, la mesme.	E.		
Bommel.	217.F.		
Bommelervveert.	217.F.		
le Bois Guillaume.	31.D.		

T A B L E.

Brederode, chasteau.	262.k.	de Gueldres, des 219.c. iusques a 223.c.
Brederuoerde.	217.I.	Catalogue des Seigneurs & Contes de Hol-
Breeraedt, que c'est.	127.E.	lande. 267.c. iusques 269.
Breine alleud.	189.E.	Catuaci.
Breine, le chasteau.	190.F.	Catiulque Roy.
Breine le Conte.	190.F. & 368.H.	Catvvijck.
Brenne tresfameux. 60.g. & 190.H. & 366.k.		Cause pourquoy les gens de pais bas ne font
Bretaigne, fortresse.	263.D.E.	plus si grans qu'ils iouloyent.
S. Bretin.	347.E.	les Celliers d'Arras.
Brieue & bonne iustice de Mons.	360.G.	Celtique, partie de Gaule.
Briffeul.	372.F.	Centron & Centrons.
Bronchorst.	217.G.	Cerei.
Brovverhauen.	279.A.	Ceresins.
Brusselles, & sa description particuliere. 72.		Ceruoise que c'est, & dont elle est faicte.
F. iusques a 78. par tout.		37.E.
Brusselles au milieu du pais bas, & sa longi-		Ceruoise de Leeuvve.
rude & latitude.	5.D.	Ceux d'Anuers comment ils amplifient leur
Brusselles chef du second quartier.	78.F.	estat.
Brusselles est Viscontee.	76.H.	Ceux d'Artois.
Bruges & sa description, des 310. iusques a		Ceux de Campigne viuent longuement, &
315. quasi par tout. <i>vid. 290</i>		pourquoy.
Brugstoc, que c'est.	310.B.	Ceux de Hainault. 374.G.H.I.K. & 375. A.B.
Brun, Archeuesque de Coloigne.	374.I.K.	Ceux de Louvain ont grande prerogatiue.
la Bulle d'or.		68.k.
Burcard, Euesque.	96.I.	Ceux de Luxembourg.
Buren, Conté.	218.D.E.	Ceux du pais bas, quand ce soit, qu'ils semét,
Burg.	218.B.	& comment ils labourent la terre. 8.F.G.
<i>uid 245 C</i>		H.I.
Cadmia.	194.H.	Ceux du pais bas sont de briefue vie, &
Cambay & sa description, des 353. A. iusques		pourquoy.
235. A.B.		7.C.
Cambro, Roy des Cambres.	353.A.	Chambre des comptes en Arnem.
Camercum.	353.B.	la Chambre des comptes en Lille.
Camille Dictateur.	190.	332.I.
Campen.	224.G.H.I.	la Chambre des comptes. 44. h. I. k. & 45.
les Canaux d'Anuers.	89.B.	A.B.
Canaux du pais bas.	21.A.	la Chambre des comptes de Hollade. 259.k.
Cance, riuere.	349.E.	la Chambre du conseil d'Artois.
Caput Germanorum.	248.F.	347.b.
le Cardinal Granuele.	42.G.	la Chambre des Fiefs de Flandres.
Casmire, Roy de Poloigne.	183.D.	306.k.
Cassele.	325.A.	la Chambre de Lothier.
Castellum.	214.I. & 325.A.	191.c.
le Catalogue des Ducs de Brabant. 197. &		Champaignes du pais bas.
consequemment de la iusques a 200.F.		115.b.c.
Catalogue & nombre des Euesques de Lie-		Chancellerie d'Arnem.
ge. 400.k. & 401. par tout.		215.E.
Catalogue des Musiciens, ou componistes,		Chancellerie de Brabant.
qui n'agueres sont decedez ou viuent en-		45.b.c.
core. 35.E. & 36.F.		Chancellerie de Brabant, ou elle reside ordi-
Catalogue des Seigneurs & Ducs de Luxé-		nairement.
bourg.	381. par tout. & 382.F.	76.h.
Catalogue des Seigneurs & Contes de Flan-		vne Chandele eue du ciel en Arras.
dres, des 341. iusques a 344. quasi par		348.I.
tout.		Changes, qui se font en Anuers pour plu-
Catalogue des Seigneurs, Contes & Ducs		sieurs pars d'Europe. 156. par tout. pour-
<i>Cawhu in 266</i>		quoy trouuez, la mesme.
		Chanoines de Liege.
		391.c.
		xij. Chanoines anciennement en Anuers.
		96.I.
		xxiiij. Chanoines d'Anuers.
		94.h.
		Chanoinesses de Maubeuge.
		365.c.d.
		les Chanoinesses de Mont. 360. h. & de la
		iusques a 361.A.
		Chanoinesses & Damoiselles de Niuelle.
		174.G.
		Chantres flamens par toutes les cours de
		Chrestienté.
		35.D.
		Chauure

T A B L E.

Chauure du païs bas.	12.k.	le Chasteau de Buck a Lille.	331.E.
le Chapitre des Cheualliers de l'ordre com- bien quil dure, & ce qu'ils font ce pen- dant.	106.G.	le Chasteau de Cambray.	353.C.
Chappons de Bruges. 329.E. de Menin, la mesme.		le Chasteau de Sithiu.	347.D.
Charlemont. 305	383.D.	Chasteau sur la Schelde. 83.E. son nom. 84.F. reliques, la mesme G. & 86.I.	
Charles Seigneur de Barlaymont. 44.G. & 372.I.		le Chasteau de Tournay.	336.K.
Charles Duc de Bourgoigne. 207.G. & 220. I.K.		Chasteaux de Luxembourg.	376.F.G.
Charles de Brimeu.	178.K.	le Chastellain de Mons.	360.G.
Charles le Chaulue, Roy de France. 295.C.		Chastellainies de Flandres.	297.D.
Charles le Chaulue, Empereur.	219.C.	la Chauffee de Tongres.	396.F.G.
Charles (troisiesme Roy de France) le sim- ple. 55.D.		le Chef perpetuel de l'ordre de la Toison d'or.	97.D.
Charles III. Empereur.	195.E.	Cheualliers de l'ordre, quand sont appelez en conseil.	42.H.
Charles (fils de Philippe d'Austrice) puis V. Empereur, augmenta le nombre des Che- ualliers. 102.I. delaisa le regime, & lere- signa a son fils.	105.A.B.	Cheualliers de Rhodes.	181.D.
Charles V. Empereur.	40.I.	Cheualliers Teutoniques.	181.A.
Charles V. Empereur, par accord fait Duc de Gueldres, & Conte de Zutphen.	223.B.	Cheualliers de la vierge Marie. 182.K. leur ordonances, la mesme.	
Charles VII. Roy de France.	191.C.	Cheuaux de Flandres.	296.H.
Charles, fils d'Adolph VIII. Duc de Guel- dres.	222.F.	Cheuaux de Frise. 228.K. & 229.A. de Hol- lande.	240.B.
Charles fils de Philippe le Bon. 100.G. & moit, la mesme.K.		Cheuaux du païs bas.	12.G.H.
Charles frere de Lothaire, Roy de France. 55.D. prisonnier.	56.F.	Cheure.	369.C.
Charles, la grande cloche d'Anuers.	94.H.	de ieunes Chiens marins.	17.D.
Charles Grandjan.	43.C.	Chini 380.H. conté, la mesme.	
Charles Hannart.	76.H.	le Chœur de nostre Dame fondé.	96.I.
Charles Conte de la Laing.	371.C.D.	Choses que ne se peuuent leuer hors le païs bas, & celles qu'on y peut apporter. 49.C. C.D.E. & 50.F.	
Charles de Lannoy, Viceroy de Naples. 334.H.		trois Choses excellentes au païs de Liege. 385.B.C.	
Charlemaigne.	234.C. & 402.H.I.K.	Choses criminelles se despeschent tost en An- uers. 141.A. ciuiles se trainent.	142.F.
Charles Martel.	233.K.	Chrestien Masseus.	305.D.
Charles de Melun.	334.K.	Christian de VVert.	208.B.
Charles du Mont. S. Eloy.	208.B.	Christofle d'Assonville.	43.B.
Charles Perrenot.	43.B.	Christofle Longoille.	206.G.H.
Charles Philippe de Croy.	360.G.	Christofle Pruien.	123.E.
Charles Quarre.	76.K.	Cicoignes, & chose notable d'icelles, veüe en Delft.	246.G.H.
Charles Roy de France.	288.I.	Cimay.	346 364.H.
Charles de Smitte.	259.K.	le Circuit d'Anuers.	88.I.
Charles de Spinoy.	306.I.	le Circuit de Brusselles.	73.A.
Charles de Trazeignie.	373.A.	le Circuit de Gandt.	303.G.
Charles Vtenhoue, le pere & le fils. 305.E.		le circuit de Louvain.	66.H.
Carriots de plusieurs façons, iuuentez. 2.K. la Chasse defendue en cinq bois de Brabant. 50.G.		le Circuit & latitude de Hollande. 241.D.I.	
Chasser avec chiens & oiseaux ou est permis. 50.G.		Clarinea. voyez Gandt.	
le Chasteau de Bracant.	338.I.	Clement V. Pape.	182.G.
le Chasteau de Bruges.	310.B.	S. Clément, dict auparauant S. Villebrod. 233.K.	
		Clermaretz, abbaye.	348.H.
		Clodion, Capitaine & Roy des François. 353.E.	
		Cluyuers, que c'est.	141.D.
		Coadiuteurs des Doyens. 127.D. leur office, la mesme.	
		Coenoerden.	225.B.
		Colleges de Louvain. 66.K. cinq re- nommez	

T A B L E,

nômmez, la mesme.		le Conte d'Aremberghe.	48.F.
Combien de nauires peuuent sortir pour pescher le haran.	28.H.	le Conte de Bossut.	48.F.
Comio Atrebatense.	347.A.	le Conte d'Eghemont.	42.G.
Commencemét de l'annee different au pais bas.	39.B.C.D.	le Conte de Hoochstrate.	48.F.
Comment Artois est parueni a la maison de Bourgoigne.	352.par tout.	le Conte de Horne.	47.E.Amiral.48.k.
Comment le Conte de Flandres soulit faire hommage a l'Empereur.	338.k.& 339.a.	Conté de Lotz.	209.D.
Comment Hainault paruint a la maison de Bourgoigne.	375.A.B.	le Conte de Mansfelt.	48.F.
Comment Luxembourg paruint a la maison d'Austrice.	381.E.& 382.F.	le Conte de Meghen.	la mesme.
Comment Namur paruint a la maison de Bourgoigne & d'Austrice.	384.F.	le Conte de Reux.	la mes.
Comment Zelande est parueni soubs les Contes de Hollande.	289.B. & consequé-ment,iusques	Conte Robert de Ierusalem.	311.E.
Communes.	328.k.	Contes d'Espinoi.	371.E.
Commissaires a faire la nouvelle loy.	46.H.	Contes de Mons.	362.F.
deux Cômmissaires pour faire le magistrat supreme en Anuers.	121.C.D.	le Conté de Dabor.	186.k.
La commodité & proufit de la mer.	22.I.	Conté de Diostien.	394.k.
Condé.	370.F.G.	Conté de Hoochstrate.	178.G.H.
Conditionele vendition des terroirs en Flâdres.	295.A.B.	Conté de Horne.	209.D.& 210.F.G.
Coningmacren.	378.G.	Conté de Meghen.	178.k.
vi. Confreries, chasque de cent hommes, en Anuers.	128.k. & 129.a. leur office.	Conté d'Osteruand.	363.D.
de quelles gens elles se font.	la.I. les vieux Arbalestriers, & leur office anciennemét.	Contoires vieux des Espaignolz riches en Anuers.	114.G.
129.A.B.		les Contracts des mariages en Anuers, differens.	144.par tout, & 145.A.
la Confrerie de la chappelle de nostre Dame	95.D.	le Conuent de Beckenuoort.	187.D.
la Confrerie de la Circoncision.	94.I.	le Conuent de Bissen.	180.k.181.A.
la Confrerie de S. Croix.	95.B.	le Conuent de S. Pierre a Lille.	331.E.
iiij. Confreries de Rethorique en Anuers.	130.G.	le Conuent de Pitsembourg.	204.C.
le Conseil des Estats.	41.D.E. & 42.F.G.H.	trois Conuents en Anuers.	106.k.107.A.
Le Conseil prouincial de Flandres.	306.H.I.	Conventions entre le Pape & le Prince.	53.D.E.
Conseil des Finances.	43.D.E. & 44.F.G.H.	Corchiene ville.	286.C.
le Conseil de Hollande.	259.I.	Corendijk.	265.E.
Conseil priué.	42.I.k. & 43.A.B.C.	Cornille d'Amsterdam.	145.C.
Conseils prouinciaux du Roy.	45.B.	Cornille Aurele.	249.B.
le grand Conseil Royal de Malines.	207.& de la iusques a	Cornille Barisdorp.	286.A.
208.C.		Cornille Barro.	276.I.
le Conseil Royal d'Vtrecht.	270.D.E.	Cornille de Berghe.	258.B. & 401.B.
des Conseils Royaulx n'a point d'appel.	46.F.	Cornille Dijek.	124.G.
Conseillers de la Chancellerie de Brabant.	76.G.	Cornille Gautier.	306.F.
xij. Conseillers en Anuers.	124.I. leur office.	Cornille, fils de Gemme.	67.C.
la mesme.	k.	Cornelius Graphcus.	84.G. & 152.F.
le Conseruateur de Louuain.	67.E.	Cornille Musius.	247.E.
Consules.	122.G.	Cornille Schepper.	322.G.
Conrard, Euesque d'Vtrecht.	219.E.	Cornille Spirinc.	128.I.
Conrard Veccher.	377.A.	Cornelius Tacitus.	13.E.
Constance de Berchem.	151.D.	Cornille Valere.	67.C.
		Cornille de Wyse.	125.B.
		Corps saints, qui se trouuent a Mons.	359.D.
		la Couleur a l'huile ou fut trouuee.	3.A. & 130.k.
		Courriers.	351.H.
		trois Couronnes du Roy des Romains.	402.H.
		la Court de Beffre.	193.D.
		la Court en fait l'Electon des Seigneurs d'Anuers.	121.E.
		la Court feudale supreme de Brabant.	77.*.

ALPHABETIQUE.

- la Court feudale de Bruges. 312. H.
 la Court de Brusselles. 72. K.
 la Court du pais-bas, & les autres prochaines. 6. H. I.
 la Court spirituelle, de Brusselles, de l'Euvesque de Cambray. 77. C.
 la Court spirituelle, en Louvain. 77. D.
 Courtray. 325. B. & de la par tout. le sepulchre de la noblesse Françoise. la mesme. E. 307
 Coustume estrange des Espagnoles, pleurans la mort de leurs maris. 378. I. K.
 Coustumes en Mastricht. 184. K.
 Crane vieille, que c'est. 85. A. 86. F. 88. K.
 Cranembourg. 213. E.
 Cranendonck. 193. E.
 Crauté des Gueldrois. 255. C. D.
 Cuick. 193. E.
 Culembourg, Conté. 218. D.
 Cuermesters, que c'est. 125. C. trois. la mesme. leur office. la mesme D.
 Curnighen. 398. G.

D.
 Dagobert, filz de Clotaire. 269. K. & 271. A.
 Dalem. 195. C.
 Dam. 230. H.
 Damme. — 305 323. E. & 324. F.
 Daniel Bombergue. 152. F.
 Dannemare. 184. F.
 Dannemarc, Oosterlande, Liunie, Noruegie, Suece, Poloigne, & autres regions Septentrionales, ce que de la pardeça, & d'icy en la fameine. 161. E. & 162. F. G. H.
 Dante, poëte Florentin. 321. C. D.
 Danvillers. 379. B.
 Daring, que c'est. 277. E.
 Dat lant van Arkel. 258. I.
 David George. 246. I. & 247. A. B.
 David de Ioigni. 326. H.
 Debat entre ceux d'Anuers & ceux de Malines, pourquoy. 112. I.
 Debat entre le Conte de Hainault & l'Euvesque de Liege, pour Fontaine. 370. K.
 Defendu au estrangier l'exercice de quelque mestier que ce soit sil n'est bourgeois. 147. A. B.
 Deldon. 225. D.
 Dele. fl. 19. C.
 le Delectans des medailles au pais-bas. 315. B. C.
 Delft. 245. E. & par apres iusques à 248. tout Delicateffe trouue on en Anuers. 111. D.
 la Deliberation des choses comment se faict ou empesche en Anuers. 136. I. K. & 137. A. B.
 Demere, fleuve. 19. E.
 Deniers accordés au Roy comment se leuent au pais-bas, en temps disetteux. 53. B.
 Denis Baelde. 306. I.
 Denis Richel. 214. F. G.
 Denre, fl. 20. I.
 Denremonde. — 321 — 339. K.
 les despens, que feirent ceux d'Anuers à l'entrée du Prince Philippe. 116. H. I.
 Depost, que c'est au iourd'huy 157. par tout. & 158. quasi par tout.
 Desdain de Ianne, Royne de France. 313. G. H.
 Des. Erasmus Roterodamus. 257. F. G.
 S. Desir. 179. E.
 Deuenter. 224. F.
 Deuse. 325. B.
 le Diametre d'Anuers. 88. I.
 Dickrich. 378. G.
 Diepenhen. 225. C.
 Diefe, fleuve. 19. D.
 Dieft. 187. B. C.
 Diete de Noremburg. 183. E.
 Differens, entre les nations d'Anuers pour la precedence. 116. I.
 Dignités de Flandres. 279. C. D.
 Dignités d'Hainault. 359. B.
 Dignités au pais de Liege. 386. F. G.
 Dignités de Luxembourg. 376. G. H.
 S. Dimpne. 191. E.
 Dinant. 398. G. H.
 Diogene Martir. 353. D.
 Dignes, que c'est. 277. B.
 Discorde entre deux freres. 220. G. entre deux sœurs. la mesme.
 les Disnes payées diuersement. 54. G.
 la Diuision de la ville de Bruges. 312. H.
 Dixmude. — 300 — 324. F. G.
 Doccum. 231. A.
 Doesborch. 217. G.
 Doetecum. 217. H.
 Dominicus Boot. 259. K.
 Dominique de Herde. 125. B.
 Dominique Lampson. 314. C.
 Dont y a recours d'appel, au conseil de Malines. 207. I. K.
 Dordrecht. 242. H. & delà iusques à 244. A.
 Dormal. 191. E.
 Dorothée, fille du Roy de liiij. Doyens des mestiers. 127. C. D. leur office la mesme. E.
 la Draperie, & taincturie portée en Angleterre, hors le pais-bas. 35. C.
 Drossart, que c'est. 185. E. & 186. F.
 Druon, le Geant d'Anuers. 83. E. 84. K.
 Duay, & sa description. 313 333. C. D. E. fol. 513 le Duc.

I V T A B L E

le Duc d'Arſchot.	42. H.	401. B.	
le Duc de Brabant, Chanoine.	180. I.	Erasme Rotterdam.	151. E.
le Duc de Guiſe.	378. F.	Erkelen.	218. A.
le Duc de Montpenſier.	370. F.	Ermuiden. 283. I. K. la diſtance d'illec à pluſieurs ports demer	284. B. C. D.
le Duc de Sauoye.	349. B.	Erre.	348. I.
Duché d'Arſchot 176. par tout. & 177.		Escheuins, que c'eſt. 122. G. en France depuis long temps. la meſme. B.	
A. B.		xviii. Escheuins en Anuers.	121. E.
Duché de Lembourg.	194. G. & 195. A.	Escheuins, qui furent en Anuers l'an. 1560.	
Duiſbouch.	189. D.	122. F. G.	
Duffele.	189. A.	l'Eſcluſe. 302. & 303. 320. K. & 321. A.	
Dunckercke.	304 — 322. I.	Escoce ce que de la en vient pardeça & que l'on y enuoye d'icy.	163. D. E.
Dunes, que c'eſt.	277. B.	Escochinne.	373. B.
Durbi, ville.	379. D.	Escoles d'Anuers.	147. C. D. E.
Duuelant, Ille.	279. C. D.	l'Eſcouter, lieutenant de Marcgraue en Anuers.	123. A.
E.		Esritures accordées, caſſées.	120. G.
Ebura.	400. F.	Eſpaigne, ce que generalement vient pardeça d'illec: & ce que l'on y enuoye d'icy.	164. G.
Eburones.	390. F.	iufques.	165. C.
Echt.	218. C.	Eſpeceries & drogues, quand ſe commencerent a conduire pardeça par les Portugalois.	113. E.
Echternvael.	31. D.	Eſpinoy.	334. I.
Edam.	254. F. G.	l'Eſtacle du bled.	333. D.
Edifices publiques, beaux & magnifiques, en Anuers.	107. E. & 108. F. G. H.	l'Eſtacle des laines.	167. E.
Edouart III. Roy d'Angleterre.	106. H.	l'Eſtacle des laines en Bruges.	313. H. I.
Edulf, Roy d'Angleterre.	295. C.	Eſtacle du vin de Rin. 243. F. du vin de France & autres amenés par eau. la meſme. H. I. du vin de France, qu'on amene par terre, la meſme. H.	
Eeclo.	312 — 330. H.	l'Eſtat de Brabant.	62. H. I. K.
Egidius, poëte de Delft.	247. C.	l'Eſtat des confiteries en Anuers.	129. C.
l'Egliſe de S. Donas en Bruges.	311. E.	Eſtat de Maſtricht des. 180. iufque a. 185.	
l'Egliſe de noſtre Dame en Anuers brûlée.	96. F.	A. B.	
Egmont. 262. H. la plus riche maiſon de Hollande.	248. H.	l'Eſtat de Tournes.	336. H.
Elburg.	216. H.	les Eſtats de Friſe.	229. A. B.
les Electeurs en Allemaigne.	403. C. D. E.	Les Eſtats du païs comment & quand ils ſ'aſſemblent. 51. A. & de la iufques a 53.	
l'Electon des Bourguemaiftres en Anuers.	121. E.	A. B. C. D.	
Eclſedyck.	286. B.	Les Eſtas de trois ordres.	51. D.
Elze.	376. H.	L'eſté au païs-bas.	7. D.
Emanuel Philibert, Duc de Sauoye.	40. K.	Eſteruerck.	378. G.
& 41. A.		Eſtienne Pighius.	224. K.
l'Empereur demande, que les bourgeois d'Anuers allent à la guerre, ou bien payét les deniers. 118. K. corroucé contre ceux d'Anuers.	120. F.	Eſtienne Prats.	43. C.
Ems fl.	18. H. & 227. A.	Eſtienne Stratius.	152. G.
Einchuſen.	253. D.	Eſtranger tenant maiſon en Anuers.	141. C.
Enghien.	368. I.	ne tenant maiſon, ou chambre ferme, la meſme B. emprisonné.	142. F.
Eyndouen.	188. F.	Eſtrangers malſacteurs en Anuers.	141. A.
Les enfans des Electeurs.	404. K.	Eſturgeon de Meuſe. 15. D. de pois non croyable, la meſme, & B. quand eſt ce qu'il ſe prend la meſme.	
Englebert Leidenſe.	248. K.	l'Eueſché & eſtat d'Vtrecht. 273. par tout diuiſé.	274. F. G.
Enſtede.	225. D.	Eugene iij. Pape.	336. G.
l'Entrée du Prince Philippe en Anuers.	116. F.		les
l'Epitaphe de Charles Martel.	61. A.		
l'Epitaphe de Pepin, filz de Charles Martel.	61. B.		
Erard, de la marche. 391. B. pere de la patric.			

ALPHABETIQUE.

Les exercices des confreries en Anuers. 129. E.	&c.	289. B. C.
Vn bon expedient pour contrauenir au tumulte. 119. C. D. E.	Floris de Montmorancy.	370. H.
	Focquieres.	114. F.
F.	Foires, cause du bonheur d'Anuers.	112. H.
Le Facteur du Roy de Portugal enuoyé par deça. 114. F.	Deux foires d'Anuers, durât chascun vj. semaines. 112. k. & 113. A. deux autres, la mesme.	
Facteurs des Roys en Anuers. 155. A. B. C. D. E.	les Folles parolles d'vn garçon.	119. A.
La noble famille de la bourse. 89. E.	Fontaine l'Euésque.	370. I.
Les principales familles de Flandres. 279. E.	la Fontaine de Tôgres. 396. I. k. & 397. A. B. C.	
Faubourgs d'Anuers bruslés par les bourgeois, pourquoy. 114. K.	ou y a Fontaines, au pais-bas.	21. A.
la Faute trouuée au monastere de S. Augustin en Leuue. 46. K.	Fora.	297. D.
Felix III. Pape. 336. G.	la Forest d'Ardenne. 29. D. E. & 30. F. le milieu d'icelle. la mesme.	
la Femme du Failly en Anuers. 142. H.	la Forest de Rayme.	39. H.
Vne femme marine. 244. E.	Forests & bois principaux du pais-bas. 29. D. iusques à 32. F.	
Femmes d'Anuers plus priuilegiées que celles d'autre part. 145. B. qu'elles ne se peuvent obliger sans congé de leurs maris la mesme. C. 247. D.	Sept forestz de Frise.	31. D. E.
les Femmes de Bruges. 315. C.	Fossa Drusiana.	14. G.
les Femmes Flamandes, & leur liberté, & negoces. 37. C. D. E.	La fosse des moles.	218. E.
Ferdinand, Conté de Flandres. 332. F.	La fosse nœuue.	351. A.
Fernand de la Berre. 315. D.	France, s'entend pour tout le Royaume. 4. I.	
Festins aux accouchemens des femmes & baptesme des enfans. 146. F.	France, ce que de la en vient pardeça, & ce qu'on y enuoye d'icy. 162. H. I. K. & 163. A. B.	
Fiente de bœuf seiche brusle on en Phrise 228. X.	Franchise par les eglises & conuens en Anuers. 141. B. es maisons.	142. F.
la Fille mayeur, tenue en plus grande reputation, que les autres. 38. I.	Franchon, euesque de Rouan.	288. H.
le Fils aîné, & sa prerogatiue, & en quoy en Anuers. 142. K.	Francimont.	394. I.
trois Flamandes peintresses mortes. 132. X. & 133. A. encore.	François Craneuld.	208. B. & 212. H.
quatre Flamandes peintresses viuans. 134. H. par tout.	François vander Dilft.	151. E.
la ou les Flamens sont splendides, & larges 38. H.	François Corteuille.	306. I.
Flanbeir, fils de Blesinde. 294. G.	François Hincart.	76. K.
Flandre Conté & sa description, des 294. iusques à 298. par tout.	François Himman.	305. D.
Flandre Flamengante, Gallicante & Imperiale. 298. G. H. I.	François Paris.	76. K.
Flandre Gallicante. 331. A. B.	François Richardot.	346. G.
Flandre Imperiale. 338. H. & consequemment iusques 339. G.	François Verlisen.	208. C.
Flandres s'entend pour tout le pais-bas. 4. I.	le Franc, que c'est. 315. E. & 316. par tout.	
Flandria aëstuaria. 265. A.	Francus, Abbé.	78. G.
les Fleues principaux du pais-bas. 13. A. iusqu'à 21. A. B.	Franiker.	231. C.
Florence, ce que de là vient pardeça, & ce que l'on y enuoye d'icy. 160. H. I.	deux Freres ou cousins ne peuuet estre esleus au Magistrat en Anuers.	121. C.
Florenes. 399. D.	Frideric III. Empereur.	220. K.
Floris frere de Guillaume Roy des Romains	Frideric de Pierre de Lutian.	286. B.
	touchant Frise, opinion des anciens & modernes. 4. K. & 5. A.	
	Frise, comment est paruenue à la maison d'Autriche, ou Bourgoigne. 234. D. & 235. A. B. C.	
	Frifons, par qui, eonuertis à la foy Chrestienne. 233. I. K.	
	le Froumaige qu'on vse vulgairement par tout le pais-bas.	12. G.
	Froumages de Grauesande.	259. G.
	Fruicts du pais-bas.	8. K.
	Fulque Andegauense, Roy de Ierusalem 312. G.	
	G.	
	Gabriel Mudée	67. B.
	Gaelsbeeck.	193. A.
		Gaida

Gaida, voyez Gandt.	58	George Vafari Aretin.	130.k. & 134.k.
les Gaiges des professeurs de Louvain augmentez.	67. E.	S. George, reputé pour protecteur d'Angleterre.	106. H.
yn Grand plein de poiture.	213. B.	Gerard de Bergues.	128. I.
Gandaum.	302. H.	Gerard Cauerson.	68. H.
Gandt, & sa description. 302. & consequé- ment iusques à 307. comparé à Milan. 303. G.	284	Gerard, Duc de Iuliers.	221. D.
Gantois.	221. C.	Gerard, Euesque.	73. C.
Garances du pais-bas.	12. K.	Gerard Gramaye.	123. D.
les Gardes de nuit en Anuers.	148. F. G.	Gerard, homme docte.	214. K.
Garnisons ordinaires du pais-bas.	47. C.	Gerard de Marbais.	185. B.
S. Gauger.	353. E.	Gerard Mercateur.	340. E.
la Gaule vniuerselle diuisee par Cesar.	1. E.	Gerard, surnommé Magne.	224. F.
Gaulois.	191. A. B.	Gerard Moringne.	217. G.
Gaultier, Euesque de Meghen.	332. H.	Gerard van Ratinghen.	270. E.
Gaultier de Chastillon.	332. H.	Gerard van Renes.	270. E.
Gautier Crombergue.	184. G.	Gerard de Rouffillon.	370. H.
Gautier Renier.	67. C.	Gerard de Valckembourg.	212. H.
Gaure.	330. K.	Gerbergue, Royné.	175. D.
Geldenaure, historiographe.	211. E.	Gerlac, Conte de Zutphen.	219. E.
Gelduba.	210. I.	S. Germain.	173. B.
Gemblours.	186. H.	Germanie, la sœur de Cesar. 60. H. Zuaue appellée, la mesme.	
Gemme Frison, Cosmographe. 5. A. & 67. B.		Germanie inferieure, voyes la part du Roy Philippe.	
Genappe.	191. B. C.	S. Gertrude.	174. F.
Gendt.	218. B.	S. Gery.	73. C.
Gennes, ce que de la vient pardeça, & ce que l'on y enioye d'icy.	160. I. K.	Ghelderic, vsurpateur de Lembourg.	196. A.
les gens de Flandres.	34. B. & 34. F. G. H.	Ghele.	191. D. E.
les gens d'Ouerissel.	225. D.	Gheelmuiden.	225. B.
Gens du pais-bas premiers a recevoir la foy Chrestienne. 33. c. bons a pied & a cheual la mesme. d. bons mariniers. 34. F. lettres & scauans, la mesme. e. de plusieurs lan- gues la mesme. h. grans marchans, la mesme. k. laborieux & diligens. 35. B. in- uenteurs de choses belles la mesme. c. les vrais maistres de musique, & musiciens la mesmes. d. moderés & temperés de com- plexio. 36. F. auaricieux la mesme. f. foub- peçonneux, de grãde loquacite, oublient les miures la mesme. i. k. boiuent trop la mesme.		Ghistel.	327. C. D.
les gens du pais-bas, de quoy qu'ils vident, ou ont disette.	8. H. I.	Gilbert Lembourg.	392. H.
les gentils hommes es qu'ils faisoient autre fois de leur argent. 157. c. d. maintenant ce qu'ils en font, la mesme. E. 159. I. I.		Gilles de Barlaimont.	372. K.
deux gentils hommes, superieurs en chascun vic d'Anuers.	126. K.	Gilles Fabri.	75. C.
George d'Austrice.	401. B.	Gillis Clerhagen.	44. K.
George Cassander.	321. C.	Gillis de Martelare.	125. C.
George de Halleuvin & c.	328. K.	Glaion.	372. K.
George Macropedel.	172. F.	Glodion, Roy des François.	294. G.
George Rataller.	208. B.	Godefroy de S. Alexandre.	182. F.
George Rolin.	374. F.	Godefroy d'Ardenne.	56. H.
George, Duc de Saxe.	40. I. & 230. F.	Godefroy Barbu.	56. I. 60. I. 68. I.
George Schenck.	235. B.	Godefroy, Conte de Berry.	289. C.
		Godefroy le Bossu.	245. E.
		Godefroy de Bouillon.	94. K. & 394. I.
		Godefroy, Euesque d'Vtrecht.	272. K.
		Godefroy Pannecoeck.	216. F.
		Goerède.	265. D.
		Goes, ville.	285. K.
		Goiauert van Rheede.	270. E.
		Gommaer de Halmael.	125. B.
		Gorcum.	255. E.
		Goude.	249. A. B.
		S. Goudele. 73. c. son eglise à Bruselles. la mesme.	
		le Gouvernement des villes du pais-bas, d'Allemagne, & d'autres pais Septen- trionaux quasi semblable.	83. C.
		les Graces & vertus des hommes & femmes d'Anuers.	152. H. I.
		la Gran-	

S. Gertrude Bourgo - 237

Gordur 245

A L P H A B E T I Q V E.

le Grand Conseil d'Anuers, que c'est. 136. I.
 le Grand maistre. 182. k. fait Duc. 184. F.
 la Grandeur de Brabant. 61. D.
 Granon. 402. F.
 Graue. 188. G.
 Grauelinghe. 324. H.
 Grauemacren. 378. G.
 Grauefande. 259. F.
 quatre Greffiers en Anuers. 124. F. G.
 Grimberghe. 192. I.
 Grinnes. 272. I.
 Grol. 217. I.
 Grotenhout. 31. B.
 Grudes, peuples. 66. G.
 Gruir de Brabant. 186. G.
 Gruninghen. — 229. C. D. E. 230. F.
 Grunius Troianus. 226. F. & 229. D.
 Gualterotti. 114. H.
 Guanto, voyes Gandt.
 Gueldre. 210. H. & 211. A. C. D. & 217. I.
 Gueldre & Zutphen, achete par le Duc de
 Bourgoigne. 221. C. D.
 Guerre entre le Duc de Cleues, & l'Empe-
 reur Charles v. 222. I. k. & 223. A. B.
 la guerre Rusticane. 183. E.
 Guerres pour la ville de Cambray 354. par
 tout.
 les guerres de Hainault comment cesserent.
 374. k.
 Guillaume Boexhorinck. 76. k.
 Guillaume de Bronchorst. 218. C.
 Guillaume de Cheure. 176. H.
 Guillaume, Conte. 217. H.
 Guillaume de Croy. 349. A. B. & 369. C.
 Guillaume van Diemen. 270. E.
 Guillaume, Duc de Cleues. 222. k. &
 223. A.
 Guillaume, fils de Rollon. 288. I.
 Guillaume Hagienfe. 260. E.
 Guillaume Herman. 249. B.
 Guillaume Martini. 124. G.
 Guillaume, medicin du Roy de Suede.
 278. k.
 Guillaume, moyne. 78. G.
 Guillaume de Nassau. 180. F.
 Guillaume de Pamele. 208. C. & 314. C.
 Guillaume, iij. Duc de Gueldres. 220. H.
 Guillaume, Roy des Romains, Conte de
 Hollande & c. 281. C. D.
 Guillaume Schoit. 125. B.
 Guillaume Tiletan. 67. C.
 Guillaume vander Noot. 76. k.
 Guillaume de Velde. 218. A.
 Guillaume Vianense. 255. B.
 Sainct Guillein. f0351 369. E.
 Gui, Suffragan. 261. E.
 Guy Dampierre. 289. C.
 Guy Laurin. 315. A.

H.

Ha, fleue. 18. G.
 les habits des cheualiers de l'ordre. 106. G.
 Habits de ceux d'Anuers. 153. D.
 Harlebeecke. 330. F. G.
 Haerlem. 244. A. & 245. partout.
 Haesbrouck. 330. F. G.
 Haghe, que c'est. 259. k.
 Haine, fleue. 20. I.
 Halec, que c'est. 26. k.
 Halen. 187. B.
 Halle, ou Hau. 368. I. k.
 Halevvin. — 311 329. E.
 la Halle d'Ypre. 320. H.
 Halmale, noble maison en Anuers. 150. G.
 Hannon Troyan. 358. H.
 Hannonia. 358. H.
 Hannut. 186. k.
 Hanuire, village. 20. I.
 Haran frais. 27. E. blancs, la mesme, rouges.
 28. F.
 se trouue Harans seulement en la Mer O-
 ceane. 26. E.
 le Haran, de sa nature, prinse, & autre. 22. k.
 & de là iusques 29. A.
 Hardemberghe. 225. C.
 Hardervick. 216. I.
 Harlinghen. 232. F.
 Hartem. 216. H.
 Hainault, & sa description des 358. iusques
 à 359. A. B. C.
 Hainault, Conté, dont est ce, qu'il prend ce
 nom. 20. I.
 Hasselt. 225. A. & 398.
 le plus hault, ou le plus bas que le soleil se
 leue au pais-bas. 5. D. E.
 Haye, le plus-grand village d'Europe. 259.
 H. & de là iusques à 261. A. B.
 Helio Gracile, enuieux. 19. A.
 Helmont. 188. F. G.
 Henry, Archidiacre de Tournay. 305. C.
 Henry I. Duc de Lotharinghe. 86. k.
 Henry I. Empereur. 55. D.
 Henry II. Empereur. 56. H.
 Henry III. Empereur. 219. E.
 Henry IV. Empereur. 56. H. & 346. F.
 Henry V. Empereur. 56. H.
 Henry VII. Empereur. 112. I.
 Henry, Conte de Barri. 374. F.
 Henry de Bauiere, Euesq d'Vtrecht. 225. D. E.
 Henry Booms. 76. k.
 Henry de Brederode. 255. A.
 Henry, Duc de Brunsvich. 254. H.
 Henry Chanoine. 75. C.
 Henry, Conte de Nassau. 179. B. & 337. A.
 Henry Deuer. 398. k.
 Henry de Gorcum. 256. F.

S f

Henry

Brantmont 322
mont Grand Brussel 322

T A B L E

Henry de Goude.	249. A.	Hueckelen.	255. D.
Henry Hoochstoel.	44. K.	Hugue Payen.	182. F.
Henry Duc de Lembourg.	56. H.	Hugues Capet.	56. F.
Henry, dernier Duc de Lotharinge.	194. K.	Hugue de Lalaing.	370. G.
Henry de Moy.	124. H.	Hugues de Melun.	372. F.
Henry, Moyne.	78. G.	Hult.	339. H. I.
Henry, Roy d'Angleterre.	336. I.	les Huns, peuples.	20. I.
Henry, Roy de France.	379. C.		
Henry Sterck.	44. K.	Ian vander Aa.	42. H. & 43. C.
Henry Venius.	392. H.	Ian Abbé de S. Bauon.	305. C.
Hepre, riuere.	364. F.	Ian d'Aronde.	206. E.
Herbes, ou racines de païs-bas.	10. G. H.	Ian de Asseliers.	124. H.
I. K.		Ian Auentin.	175. A.
Hercules d'Allemaigne.	255. D. & 256. H.	Ian Auxtruyes.	208. A.
Herck.	399. C.	Ian de Becque.	333. A.
Herentals.	187. E.	Ian Beuuing.	241. A.
Herman Goudan.	249. B.	Ian Beuerenſis.	67. C.
Hermes de Wingene.	43. B. & 326. H.	Ian Blaſer.	208. C.
l'Hermitage de Sainct VVaudruc.	360. K.	Ian Blylouen.	76. K.
Herſtal.	400. F.	Ian Boiſot.	76. G.
Hefdin.	349. B.	Ian Boote.	44. K.
Hefdin-fett.	349. B. par tout & 350. A.	Ian de Bourg.	306. K.
Hefſius, fils de Baton.	212. F.	Ian Bronchorſt.	212. H.
les heures & horologes du païs-bas.	39. C. D.	Ian Carnier.	305. D.
E. & 40. F.		Ian Caſenbroot.	314. E.
Heuſden.	256. I.	Ian, Chanoine.	75. C.
Heyſt, Seigneurie.	209. C.	Ian Colin.	208. B.
Hindelopen.	232. F.	Ian, Conte d'Oſtfrife.	195. D.
Hiperbore, Capitaine.	320. F.	Ian Corop Becan.	128. I.
Hoei, ville, & ruiſſeau.	397. D. E.	Ian de Croy.	368. G.
Hollande, & ſa deſcription des. 238. iuſques		Ian, le Curé de S. Caterine.	73. D.
a. 242.		Ian de Damman.	305. B.
Hollande, Selande & la Friſe occidentale,		Ian Dampierre.	189. C. E.
comment elles reuindrent a la maiſon de		Ian vanden Dyck.	44. K.
Bourgoigne. 267. & conſequément. 268.		Ian Fleming.	194. H.
partout.		Ian Froiſart.	364. H. I.
vn Homme marin 245. A. vn autre la meſ-		Ian Gerbrant.	248. K.
me. c.		Ian Gilles.	44. H. & 124. F.
Hommes illuſtres en Anuers. 151. C. D. E. &		Ian Goc.	206. F.
152. F. G.		Ian de Goude.	249. A.
Hommes ſcauans Liegeois.	392. G. H.	Ian Grammairien.	147. C.
Hontſboſch, que c'eſt.	264. I.	Ian de Haghen, ou bien de Iudoigne.	260. D.
Hontſcote.	310 328. F.	Ian van Halle.	124. H.
Hoochſtraten.	188. K.	Ian de Hennim Lietart.	372. I.
Hoofmannen, que c'eſt. 126. I. quatre,		Ian Heſſels.	67. B.
la meſme.		Ian Harius.	256. G. H.
Horace Farnefe.	394. D.	Ian Henry.	212. H.
Hoorn.	209 253. D. E.	Ian Henteny.	67. B.
Hospitaliers.	181. C.	Ian de Langhe.	43. C.
Hoſtile, voyes Tournay.		Ian de Leyden.	248. I.
Houcke.	327. B.	Ian van Lent.	270. E.
Houille, que c'eſt.	359. A.	Ian van Lezauen.	259. K.
Houille de Liege la meilleure.	385. A.	Ian de Lignes.	373. D. E.
Sainct Hubert.	180. K.	Ian de Lire.	151. D.
S. Hubert ville, & ſa meſure.	30. F.	Ian de Locquinghien.	72. K.
Hubert Golſe Herbipolite.	314. D. E.	Ian Lopes Gallo.	155. B.
Hubert Thomas.	214. H. & 390. G.	Ian le Maire.	60. K.
Huckele.	192. H.	Ian Mandeuille Anglois.	385. C. D.

Ian

ALPHABETIQUE.

Ian Masnuy.	208.B.	Iaques Wastel.	206.K. & 208.B.
Ian, Marquis de Bergues.	178.F.G.	Iardin de Seigneur Charles de S. Omer &c.	
Ian Mefdach.	43.C.	IO. I.	
Ian de Mol.	77.B.	Iardin de M. Pierre de Coubergue.	10.H.
Ian de Montmoransi.	335.B.	Iasper Liuenson.	245.B.
Ian Naues.	377.E.	Iasper Schets.	44.G.
Ian vander Noot.	125.B.	Iauce.	193.E.
Ian, S. d'Ostain.	76.G.	Iecker, riuere.	395.A.
Ian de Pape.	125.B.	Ieremias Brachelius.	305.D.
Ian Perennius.	218.E.	Ieremie Triueru.	67.B.
Ian Pistorius.	254.H.	Ierosme de Hamme.	44.K. & 76.K.
Ian Placentius.	184.I.	Ierome vander Noot.	75.C.
Ian Portant.	306.F.	Ierosme de Seroefkercke.	287.A.
Ian, premier Duc de Brabant.	194.K.	Ilst.	231.E.
Ian II. Duc de Brabant.	112.H.I.	Imerfelle noble maison en Anuers. I 49.C.D.	
Ian, III. Duc de Brabant.	195.E. & 209.A. B.	Inconuenient horrible, aduenu a Malines.	
Ian, IIII. Duc de Brabant.	67.D.	Aux innocens en Anuers.	107.A.
Ian Quenoy.	76.K.	Institutio Comitatus Flandriae more Quiritum.	298.F.
Ian Rame.	67.C.	l'inuention de Fauues & Satyres.	30.I.
Ian de Rebreuiettes.	333.A.	Ioachim Fortio Ringelberge.	151.E.
Ian Secundus.	282.H.	Ioachim Gilles.	67.K.
Ian, Seigneur de Nigelle.	316.I.	Ioachim Hopperus.	43.C.
Ian de Stalberge.	216.F.	Ioachim Martin.	305.D.
Ian de Taisnier.	369.D.	Ioachim Polites.	124.G.
Ian Tinturier.	173.E.	Iodoc Salsbout.	247.C.
Ian de Trazegnie.	373.A.	Iolande, fille du Conte Robert.	373.E.
Ian Triteme.	68.G.	Ionathas Iuif.	73.D.
Ian de Valckenbourg.	212.K.	Iosse Ampfon de Bourg.	76.I.
Ian de Vlierden.	43.C.	Iosse Badius.	305.C.
Ian Voerthuse.	214.K.	Iosse Bane.	43.C.
Ian de Walem.	44.K.	Iosse Borluut.	305.A.
Ian Waffenaer.	235.A.	Iosse Clitoue.	322.H.
Ian Vbrd.	216.F.	Ios Corteuille.	42.H. & 43.C.
Ian Visbrouck.	305.E.	Iosse Damhoudere.	44.G.
Ian Vomese.	67.C.	Iosse Huufman.	306.I.
Ianne Contesse de Flandres.	316.I.	le iour au pais-bas.	5.E. & 6.F.
Ianne, Duchesse de Brabant.	74.F.	force ioyeuse en Anuers.	153.E.
Ianus bifront.	372.G.	Irlande, ce que de la en forte, & ce que l'on y enuoye d'icy.	164.F.
Iaques de Berchem.	125.B.	Ifabeau, fille du Roy de Portugal.	97.B.
Iaques Boefecom.	270.E.	Ifelmont.	262.G.
Iaques Boone.	76.I.	Ifelstein.	254.K.
Iaques du Boquet.	333.A.	l'isle de Cadfant.	321.B.C.
Iaques de Croy.	370.K.	l'isle de Malte.	181.E.
Iaques Curtius.	314.B.	l'isle de Somersdijck.	265.D.
Iaques de Deuenter.	224.G.	l'isle de Voorn.	265.B.C.
Iaques de Guise.	66.F.	les isles de Gandt.	303.H.
Iaques Hessele.	306.I.	cinq isles de Hollande.	265.B.
Iaques Masi.	76.K.	les isles de Zelande.	287.D.E.
Iaques Meier.	295.D. & 328.I.	Italie en general, ce que va la, & vient de la par mer & par terre.	161.A.B.C.
Iaques vander Merffche.	259.K.	le iubilé de deux qui auront esté mariés 50. ans. I 45.E. de prestres & religieux.	146.F.
Iaques Reuard.	314.C.	Iudith, fille de Charles le Chaulne.	295.C.
Iaques Ringault.	44.H.	Ioudoigne.	186.K.
Iaques de Stralen.	217.K.	Iuges secrets en Frise.	122.G.
Iaques Susius.	278.I.		
Iaques Tay.	75.E.		
Iaques de la Torre.	43.C.		
Iaques de Vesembeck.	124.F.		

ALPHABETIQUE

Lothaire, Roy de France.	55.E.	la Maison des Bertoldes.	208.E.
Lotharinge diuifée.	56.H.I.	la Maison du Conte.	302.G.
Lotharinge reſtraincte.	55.E.	la Maison de Croy.	176.H.
Lothier, que c'eſt. 55. B. qu'vn tiltre nud.		la Maison a l'eau.	312.I.
56. K.		la Maison de Hennin Lietart.	370.K.
Louuain & ſa deſcription particuliere des.		la Maison de la-Laing.	178.I.
66. F. iuſques a.	69.A.	la Maison de Rubempre.	373.B.
Louuain, a eſte Contrée & Duchée. 68. I. vil-		la Maison de Vademont.	56.I.
le metropolitaine, & chef du premier quar-		la Maison de la ville. 109. G. ſa pourtrai-	
tier, la meſme K. la iuriſdiction d'icelle.		cture.	110.
69. A.		combien de Maisons y a en Anuers pour	
Louen, que c'eſt en flameng.	66.G.	l'heure.	107. B.
Louys de Bauiere, Empereur.	220.G.	Maisons cheres a louer en Anuers. 107. C. D.	
Louis de Blois.	373.C.	deux Maisons, l'vne pour les garçons, l'autre	
Louis, Conte de Flandres.	112.I.	pour les filles, en Anuers. 107. A. B.	109
Louys, Daufin de France.	191.C.	xij. Maisons nobles & renomées en Anuers	
Louis de Heluueghe.	68.G.	148. k & 149. par tout.	
Louys de Male.	209.A.	les ſept maisons nobles & originelles de Bruſ-	
Louys de Niuernie.	208.E.	ſelles.	73. B.
Louys, Roy de Hongrie.	75.D.	M. Adrian Nicolai.	216.F.
Louis Score.	68. G.	M. Charles de Croy.	336. G.
Louys v. Roy de France.	55. B.	M. Claud Arondelet.	311.E.
Louys xi. Roy de France.	106.H.	M. Cornille Suys.	259.I.
S. Louys.	332.F.	Maistre Donat de Pellizole Bargamaſque.	
la loy faiſte ſur les ceruoſes.	118.I.	88. H.	
Lucius vetus Romain.	18.K.	M. Euerard Nicolai.	282.G.
Lugdunum Barauorum.	248.F.	M. Gerard d'Americkicour.	348.F.
Lune cauſe la marée.	22.I.	M. Gerard d'Affendelft.	260.E.
Lupofin.	66.G.	M. Gerard Rim.	305. B. & 306. I.
Lupus, Capitaine Eſcoçois.	66.F.	M. Guilbert Phific.	245.C.
Luque, ce que de la vient pardeça, & ce que		M. Hippolites Perſin.	201. A. &
l'on y enuoye d'icy.	161.A.	270. E.	
Luxembourg, ville principale, & Duché, des		M. Ian de Berghes.	208.B.
375. iuſques a 382. F. de Contré faiſt Du-	377.A.	M. Ian Latomus.	177.D.
ché.		M. Ian Volue.	74.F.
		M. Ian Vorſtius.	151.D.
		M. Ian de Witenhorſt.	216.F.
		M. Iaques Martins.	306.I.
		M. Iaques Pieck.	216.F.
		M. Ieroſme Lettin.	216.F.
		M. Iodocus Craneuelc.	216.F.
		M. Iodoc Welart verebrorcom.	147.D.
		M. Nicolas Euerardus.	282.F. ſes fils là
		meſme. G.	
		M. Nicolas de Neuueterre.	262.K.
		M. Nicolaus Nicolai Grudius.	282.G.
		M. Nicolas d'Affendelft.	261.A.
		M. Pierre de Herentals.	187.E.
		M. Piere, Curé de S. Goudule.	74.F.
		M. Pierre d'Ouerloepe.	42.H. & 43.C.
		M. Pierre de VValem.	186.H.
		M. Pierre Vorſtius.	151.C.
		M. Renault de Appeldoren.	216.F.
		M. Seger Cobleger.	128.I.
		M. Thomas Graſſan.	90.G.
		Maistres des enqueſtes.	76.k.
		Maistres des Orphelins.	125.E.
		Malines, & ſa deſcription, des.	204.A.
		Sf iij	iuſques

Maſtricht — 180
maſtricht — 380

T A B L E

iusques a 209. A. B.	
Malines diuisee autre fois. 208. E. seigneurie a part.	209. B.
le Man d'Arras.	346. H.
Mandemens precedent toute autre loy, fault que soyent conformes aux loix communes.	46. H.
Maniere d'accorder quelque chose en Anuers.	136. I. K. & 137. A.
Maniere d'en cuire les couleurs sur verre, qu'ils y demeurent, trouuee.	134. K. & 135. A.
Maniere d'en donner a Interest permise par l'Empereur, & Roy, n'est point tenue.	157. & 158. quasi par tout.
Maniere d'eslire les Doyens de mestiers en Anuers.	127. D.
Maniere d'eslire les Tresoriers & Receneur d'Anuers.	123. C. D.
Maniere de faire les Vicmaistres en Anuers.	127. A. B.
Maniere de prendre & donner a Interest.	138. F. G. H.
Maniere de proceder en Anuers quant au criminel, & a l'encontre d'un bourgeois.	134. E. & 140. par tout & 141. A. B.
la Vincaire que c'est.	I.
Maniere de traicter & conuenir avec les Estas.	52. H. I. K.
Mantoue, ce que de la vient pardeça, & ce que l'on y enuoye d'icy.	160. K.
Marbre de Liege.	384. K.
Marc Antoine, legat de Cesar 269. H. I. Pic, Empereur, la mesme.	
Marc Laurin.	314. D.
Marc Schoit.	125. B.
Maregraue, que c'est.	175. B.
le Maregraue d'Anuers 123. A. son office, la mesme.	
le Maregraue, & son office, & autorite 139. B. & 140. par tout, & 141. A. B. peult accorder avec le malfacteur & comment.	140. K. & 141. A. le malfacteur se peult defendre par son Aduocat, en Anuers sil veult, a l'encontre du Maregraue ou l'Escouter.
	140. G.
Marchandises cheres, & pourquoy au paisbas.	158. F.
Marchandises, que de tous costes d'Europe viennent en Anuers, ou en la d'icy s'enuoyent.	158. K. iusques a.
Marchant & marinier.	256. F.
le Marchant failly en Anuers.	142. H.
les Marchans estrangers, laissant Bruges, que vindrent demeurer en Anuers.	114. H.
Marchans plus riches d'Anuers.	154. I. K.
Marchans puiffans en argent, ce qu'ils faisoient autre fois, & font a ceste heure.	
	157. D.
Marche.	379. E.
Mardijck.	328. G.
la Marée, vient & reua avec la lune.	22. I.
Marguerite, Contesse de Flandres.	289. C.
Marguerite, Contesse de Hollande, & de ce que luy aduint, enfantant 364. enfans.	261. C. D. E.
Marguerite de Male 369. A. la ceremonie quelle feir apres le deces de son mari, la mesme. B.	
Mariage permis a gens d'eglise en Frise 233. G. osté, la mesme.	
Mariages estranges, & vituperables au paisbas.	39. A. B.
Marie fille de Charles, dernier Duc de Bourgogne.	100. K.
Marie sœur de l'Empereur Charles, ou elle est née.	75. D.
Mariembourg.	364. I. K.
Marienburg, ville.	183. B.
Marimont.	367. E.
Marlaigne.	31. B.
le Marquis de Bergues 47. E. grand veneur de Brabant.	50. H.
Marquis. de Bergues 177. par tout & 178. F. G.	
le Marquisat de Rien.	122. K.
le Marquisat du saint Empire.	62. H.
Martin de Berghe.	44. H.
Martin van Naerden.	259. I. K.
Martin van Rossem.	114. I. & 115. E.
Maruil. 379. C. la terre cōmune. la mesme. D.	
Maseick.	380 398. K.
Maseus, historiographe.	320. G.
Mastricht, voyes Estat de Mastricht.	380
S. Materne.	395. D.
Mathias Castellain.	326. G.
Mathias Laurin.	314. C.
Mathias Minneconius.	185. B.
Mathieu Herben.	165. B.
Maubeuge.	365. C.
Maximilian de Bergues.	178. G.
Maximilian de Bourgoigne.	279. B. C.
Maximilian de Cruningen.	283. F.
Maximilian d'Egmont,	219. A.
Maximilien Empereur.	10. I.
Maximilian de Hennin Lictart.	372. I.
Maximilian de Melun.	304. C. D.
Maximilien Morillon.	68. H.
Maximilien, Roy des Romains.	100. K.
sept Medecins, & Chirurgiens salariés par la ville d'Anuers.	128. H. I.
Medemblick	258. C.
Menapes.	210. H. I.
Menin.	329. D.
Meppel.	225. B.
Merchten.	189. B.
Merghen.	330. F.
	Mer.

ALPHABETIQUE.

Merciers & especiers infiniz en Anuers.	153.c.	Monsieur de Desse.	350.E.
la mer d'Espagne moins d'agereuse, & pourquoy.	21.E.	Monsieur d'Emery, grãd veneur de Hainault	30.I.
Mers de trois sortes.	23.C.	Monsieur de Glayon. 42. G. grand maistre de	49.B.
Merue, riuere.	242.H.	Partillerie.	363.E.
Messine.	328.I.	Monsieur de Goigni.	348.K.
le Mestier des Tisserans au païs bas.	306.H.	Monsieur de Moerbeecke.	373.C.
le plus anciẽ Mestier, & le plus prefetẽ d'Anuers.	128.F.	Monsieur de Molembais.	338.G.
le plus riche & copieux Mestier d'Anuers.	128.G.	Monsieur de Montigni.	348.G.
le grand Mestier de Malines.	205.D.	Monsieur de Noorkerme.	320.I.
les plus anciẽs & principaux Mestiers d'Anuers.	124.K.	Monsieur d'Ognies.	44.G.
xxvij. Mestiers d'Anuers.	95.E.	Monsieur du Prat.	370.F.
les Mestiers comment soyent distinguez en Anuers.	128.F.	Monsieur de Rogendolf.	393.D. & 394.H.
Ixviij. Mestiers en Bruges.	313.K.	Monsieur de Steenbeecke.	348.K.
les Mestiers de Brusselles.	75.B.	Monsieur de Termes.	322.K.
Mestiers propres des Hollandois.	241.C.	Monsieur de Vandome.	323.A.
les Mestiers de Liege.	392.F.	Monsieur de Warluset.	355.B.
les Mestiers de Malines.	205.B.	Mons, ville. 359. C. D. sa particuliere description, de là iusques a	362.F.
le Metal du païs bas.	12.I.	le Mont d'Hessius.	212.G.
la Meuse, dont elle naist, de sa course & propriété, dès le 14. k. iusques a 18. G.		Mont de Trinité.	372.G.
S. Michel Archange, patrõ de Brusselles, son temple dediẽ a S. Goudele.	73.C.D.	la Montaigne de S. Godart.	13.B.
Michel Hinckeuoir Cardinal.	275.C.	Montfort.	218.C.
Middelbourg. 281. par tout, & 282. quasi entierement. & 326. k.		Montgerard.	340.C.
Milan, ce que de là vient par deçã, & ce que l'on y enuoye d'icy.	160.G.H.	Montigny.	353
Mol.	193.C.	Morini.	351.H.
Mommedi.	379.A.	Morins, peuples.	294.K.
Monckendam.	254.G.	Mormau, bois.	30.G.
Monnoye d'or & d'argent desquel temps batue en Anuers.	87.A.	Mortaigne.	319 & 320 337.E.
M. Charles Tifinach.	41.E.	la Moselle, riuere.	18.I.
M. Christoffe Conte de Moers.	216.F.	les Moulins de Gandt.	303.I.
M. Frideric Schenck.	275.E.	Moyen de recouurer isles & terres perdues au païs bas.	279.D.
M. Gerard de Groesbec.	401.C.	Munckerede.	327.A.B.
M. Iañ Scheif.	76.H.I.	Munitum oppidum.	379.B.
M. Louys de Flandre.	314.A.	Muyden.	258.D.
M. Luc Delio.	77.C.		
M. Maximilian de Bergues.	353.E.		
M. Michel Hinckeuort.	172.I.		
M. Philippe seigneur de Beauvoir.	334.H.I.		
M. Pierre Curtius.	314.C.		
M. Robert de Bergues.	178.G.		
M. Rogier de Montmorans.	346.K.		
M. Rogier de Taffi.	94.H.		
M. Viglius Zuichem.	43.B.		
Monsieur d'Argille.	364.F.		
Monsieur de Barlaymont.	42.G.		
Monsieur de Bossut.	la me.		
Monsieur de la Cressonniere.	324.K.		

N

Nain, idole.	382.K.
Naerden.	254.G.
Namur ville principale & Contẽ, des iusques a 384. F. G.	382.G.
Nations estrangeres qui concurent en Anuers.	154.G.H.
la Nauigation des Portugalois heureuse a la ville d'Anuers.	113.E.
Nerves peuples.	302.H.
Neruia. voyez Tournay.	
Nethe, fl.	19.F.
Nettetẽ & abondãce de mesnage es maisons au païs bas.	38.H.
Neufchasteau.	379.A.B.
Neufmür.	382.K.
Neustrie, en France.	288.G.
Nicaise de Voerde.	206.F.
Nicolas Biecius.	306.F.

Sf iij

Nicolas

Ninoon billu flandru - 321 322 Alost

T A B L E

Nicolas le Borgue.	347.B.	Nouum castrum.	379.B.
Nicolas Cleonard.	187.c.	Nozareth.	179.C.
Nicolas Conflictensis.	285.H.I.		
Nicolas de Laune.	306.I.	O.	
Nicolas vander Layen.	259.k.		
Nicolas Leontius.	248.k.	Obert Gifanius.	218.E
Nicolas Micault.	43.B.	les Obsèques & funerailles au país bas.	146.G.
Nicolas Naues, le pere & le fils.	377.C.	la mer Oceane & de sa propriété, des le 21.	
Nicolas Nicolaï.	68.G.	b.iufques 29.A.	
Nicolas Oddart.	76.I.	Oddo Viron.	44.k.& 45.A.
Nicolas de Rechtergem.	95.D. 114.F.G.	Odon, le Roy de France.	288.H.I.
Nicolas des Simons.	244.D.	Oduea, voyez Gand.	
Nicolas Verfteghen.	76.k.	Oetmarsen.	225.A.
Nicolas de Voocht.	125.C.	les Offices supremes se donnent au país bas	
Niepe.	51.C.	par le Prince.	41.b.
Niers, fl.	20.G.	petits Officiers en Anuers.	124.H.
Niuelle.	173.E. & 174. par tout.	Officiers manouuriers gagez par la ville.	128.k.
Nieumeghe, & sa description. 211.E. & de la		iiiij. Officiers notables de l'ordre de la toison	
iufques a 213. par tout.	304	d'or.	97.E.
Nieuport.	258.E. & 322.G.	Oger Guilain.	329.A.b.
Nieuuaert, que c'est.	302.k.	Oirfchot.	188.I.
Nobert, Prelat de Loraine.	106.k.	Oldezeel.	225.A.
peu de Noblesse ha il en Anuers.	148.I.	S. Omer.	347.E.
Noblesse de Hainault.	374.G.	Sainct-Omer, ville.	347.D.
Nobles maisons estaintes en Anuers. 151.		Omme.	225.C.
B. C.		Oostende.	321.E.
les Nobles maisons de Gand.	305.A.B.	Oostervvijck.	188.I.
les Nobles pardeça les mons, ou elt ce qu'ils		Or & argent estrange.	50.F.
se tiennent ordinairement peuuans exer-		Orcies.	334.F.
cer la marchandise, comme autres natiõs.		Ordonnances du seruice Ecclesiastique par	
148.1.k.		le país bas.	54.F.
Nombre des Barbiers & Chirurgiens d'An-		l'Ordre de l'annonciation.	106.H.I.
uers.	153.B.	l'Ordre d'arrester ou emprisonnier bour-	
Nõbre des Boulengiers d'Anuers. la mesme		geois, ou manant d'Anuers.	141.C.D.E.
Nombre des Cousturiers & Chausseteurs		l'Ordre des Electeurs estans assis aupres de	
d'Anuers.	la mesme.	l'Empereur en public. 403.D.E. allans en	
Nombre de gens en Anuers pour le present.		procession avec sa Maiesté, la mesme.	
148.H.		dens l'Eglise la coronans. 404. quasi par	
Nombre des Orfebures & tailleurs de Dia-		tout.	
mans d'Anuers.	153.b.c.	l'Ordre de la Jarretiere.	106.H.
Nombre des Peintres & Sculpteurs d'An-		l'Ordre de iustice en Anuers.	137.C.D.E.
uers. 153.c.		l'Ordre de S. Michel.	106.H.
Nombre des védeurs de poisson en Anuers.		l'Ordre despoures & mendians en Anuers.	
153.b.		126.H.	
Nõnnen.	31.C.	l'Ordre des Premonstratenfes institué.	106.k
Nopces & festes de mariage solennes &		l'Ordre tenu a l'electio & creation d'vn nou	
lumptueuses en Anuers.	145.E.	ueau Empereur. des 404. iufques a	
Normans appelés Danois.	288.I.	406.F.	
Nortbeuerlandt.	286.b.	l'Ordre de la Toison d'or, par qui fut insti-	
Norvvegie, voyez Dannemarc.		tué, pourquoy & quantes fois, & ou ayt	
le Nouveau canal de Brusselles.	72.G.H.I.	esté tenu iufques a maintenant. 97. A. &	
Nouvelle façon d'accoustremét fort cerchee		de là iufques a 106.F.	
en Anuers.	153.D.E.	l'Ordre de la Toison d'or tenu en Anuers.	
la Nouvelle Seigneurie d'Anuers.	120.I.	96.k.	
la vieille.	la mesme.	Ordre de bastir d'oresenauant en Anuers.	
Nouvelles ha on tousiours en Anuers de		107.A.	
tous coustez. 154.I.			
Nouiomagum.	212.F.		

ALPHABETIQUE.

- Ordre pour entretenir les poures en Gand. 304.E. v. Paroisses en Anuers. 111.A.
 Orlando Longin. 44.k. Parquoy la mer Oceane feusse ainsi 221.G.
 Ostbourg. 326.k. H. I. k. & 23. A. b. c.
 Oftein, riuere. 379.c. la Part du Roy Philippe, preferee au de-
 mourent de la Belgique, & pourquoy.
 Osterlande, voyez Dannemarc. 4.F. G. H. les noms vulgaires d'icelle. illec
 Osterers. 114.F. mesmes. i. k.
 Othon, fils de Charles de Loraine. 56.G. Partie du sang de nostre Seigneur Iesus
 Othon II. Conte de Gueldre. 213.D. Christ en Bruges. 312.G.
 Othon II. Empereur. 175.D. Partiffement des heritages entre les mailes
 Othon II. le pied tortu. 219.E. & 220.F. & femelles en Anuers. 142. I. k.
 Othon Conte de Nassau. 219.D. les Contes Pastel du pais bas. 12.k.
 apres luy. la mesme. Paul vanden Berg. 270.E.
 Ouerifche. 189.D. Paul de Middelbourg. 281.E.
 Oueriffel, & sa description. 223.D.E. Paul Emile. 55.C.
 Oudenaerde. 326.F. G. Paul II. Pape. 220.K.
 Oudenburg. 310.B. les Payemens des changes. 113. A. des mar-
 chandises. la mesme. b.
 Oudevwater. 254.H. les Payemens de chasque estat.
 Ouyftres s'enfuyrent n'aguieres de la Schel- 53.C.
 de, & pourquoy. 17.E. & 18.F. plus Peintres ha il au pais bas seul qu'en plu-
 les Oyseaux, & oyselles du pais bas. 32. sieurs autres prouinces. 130. I.
 H. I. k. Peintres sur verre. 134.k. & 135.
 A. b. c.
 Peintres excellentes de maistres Flamengs. 131. iulques a 136. I.
 deux Pensionnaires en Anuers. 123.B.
 les Pepins dont ils soyent issus. 395.D.
 le Pere & le fils ne sont point obligez a payer
 les debtes mutuelles. 142. I.
 la Peregrinaton des peintres sculpteurs, ar-
 chitectes, tailleurs, & autres Flamengs.
 136.G.
 Perne. 350.B.
 Peruës. 193.C.
 Pequicourt. 370.H. I.
 la Pescherie des riuieres. &c. 50.F.
 Petrus Curtius. 67.B.
 Petrus Egidius. 151.E.
 Petten. 264.H.
 Philibert Bruffelles. 42.G. & 43.B.
 Philibert de Chalon. 179.E.
 Philibert de Seroeskercke. 287.A.
 Philippe d'Austrice Duc de Bourgogne. 101.
 a. c. d. mort. 102. H.
 Philippe, fils de Charles V. Empereur, iurè
 Duc de Gueldres & Conte de Zutphen.
 223.B.
 Philippe, le Bel, Roy de France. 313. F. G.
 Philippe (le bon) Duc de Borgogne. 97. B.
 mort. 100.G.
 Philippe Chersbele. 305.D.
 Philippe de Commines. 220. I.
 Philippe, Conte de Horne. 210. F.
 Philippe, Conte de Laling &c. 371.D.
 Philippe, Conte de Valkenbourg. 372.H.

T A B L E.

Philippe Cuebel.	43.c.	Poloigne. voyez Dannemarc.	
Philippe Duc d'Arfchot.	176.i.	Poodfberg.	31.D.
le Roy Philippe fils de Maximilien Empe- reur.	40.i.	les Pons du Rin.	14.I.
Philippe Guillaume conte de Buren.	219.A.	les Ponts de Gandt.	303.H.I.
Philippe le Hardy.	332.k.	Ponteguedre.	210.k.
Philippe Lange.	76.k.	Pontus de la Laing.	350.D.
Philippe de Montmoranci, feigneur d'An- chicourt.	44.g.	Poperinghe.	328.G.
Philippe Nigri.	43.B.	vn Porc marin.	322.F.
Philippe, Roy d'Espaigne, &c.	105.B.	Portugal, ce que de la vient pardeça, & ce que l'on y enuoye d'icy.	165.C.D.E.
Philippe II. (dict Auguste) Roy de France. 122.H.		Portugalois, conducteurs des especeries.	
Philippe, Seigneur de Raueftein.	194.G.	114.F.	
Philippe de Stauele.	372.k.	v. Portes principales d'Anuers.	87. E. & 88.F.
Philippe de Steelandt.	306.I.	vij. Portes, temples, Escheuins & maisons nobles de Brusselles.	73.A.B.
Philippe VVilant.	305.D.	les Ports de mer en Flandres.	297.D.
Philippeville. 347 348 365.A.		les Ports de Flandres. 320.k. & de la con- sequemment iusques a 323.	
Phœnix.	214.k.	Porus, conte de Louvain.	184.I.
Phrise, & sa description des 226. F. iusques a 229. A.B.C.		Postel.	193.E.
Phrifijs, fils d'Alan.	226.G.	les Pours mægez des riches, & comment, au païs bas.	158.G.
la Picardie inferieure, voyez Hainault.		la Preeminence du Marquis de la Vere.	
Pierre Alliac.	353.d.	282.k.	
Pierre Appian.	83.D.	Preeminence du Pape.	403.C.
Pierre Affelier.	76.k.	le Premier nombre des cheualliers de l'ordre 97. D.E. augmenté 102. I.	
Pierre de Beuere.	306.k.	les Premiers qui se fournissent des cheuaux en Anuers.	113.D.
Pierre Blommeuene.	248.k.	Premonstrate, vn lieu ainsi nommé.	
Pierre Butkens.	44.k.	106.k.	
Pierre Caule.	128.I.	Prepuce de nostre seigneur.	94.I.
Pierre le Cock.	306.I.	Prerogatiue de ceux d'Anuers.	68.k.
Pierre Egidius.	96.I.	la Preuosté de S. Donas.	
Pierre Ernest, conte de Mansfeldt.	380.F.	Priapus reueré ancienement A auers, son pourtraict.	111.B.
Pierre de Lire.	125.B.	la Prieuré de sept-fontaines.	78.H.
Pierre Nicolai.	282.G.	Prince de Cimay.	364.H.
Pierre vander Noot.	76.k.	le Prince d'Oranges.	42.G.
Pierre de Riue.	68.G.	Prince de Sulmone.	334.H.
Pierre de S. Pierre.	216.G.	le Prince recommande deux hommes, pour estre Bourguemaistres en Anuers.	121.D.
Pierre Strozze.	378.F.	la principauté d'Orange.	179.C.
Pierre Torrentin.	305.E.	Principautez de Flandres.	297.C.
Pierre Vnderane.	68.H.	prinse de menus poissons.	17.C.
Pierre de VValem.	76.I.	Prioré de sainct Augustin, de Leuwe.	
Pierre VVastel.	206.k.	173.d.	
Pierre de VVerchin.	371.E.	le pris du bailler & prendre des Anglois.	
Pierre d'Auenes.	363.B.	168.F.	
Pierres Bises d'Escochinne.	373.B.	le pris du burre & fourmage de Hollande.	
Piershille.	265.E.	240.D.	
Places d'Anuers.	89.C.D.	le pris des especeries, amenees du Portugal en Anuers.	167.C.
on Plaide au conseil de Malines en Fran- çois.	208.A.	le pris du grain & seigle, qu'on amene de Dannemarc, Osterlande & autres regiõs voisines.	166.I.k.
Plaisirs, festins, esbatz, & kermiffes de ceux du païs bas.	38.G.		le pris
Plin.	396.I.		
la Pointe de Ramequin.	283.H.		
Poissons monstrueux.	278.k.		
Poissons tres-grands.	321.E.		
Poissons de la Schelde.	17.E.		

ALPHABETIQUE

- le pris, des laines d'Angleterre & pais voisins. 167. D. des draps. la mesme. E. 234. A.
- le pris, de laines Espagnoles, enuoyées par deça. 167. B. C.
- Pris, de marchandises principales, qui sont meinent pardeça d'Italie. 166. H. des Alemandes. la mesme. I.
- les pris, du vin de France, amené pardeça. 167. A. du sel. la mesme. B.
- le pris, du vin de rin, qui est amené par tout le pais-bas. 166. I.
- le pris, se met en Anuers tant seulement au pain, vin, & ceruoise. 125. E.
- Priuiliges, plus importants des Brabançons. 195. D. iusques à 197. E.
- Priuiliges des Estaples de Dordrecht. 243. I. K.
- les priuiliges, des foires d'Anuers. 112. K.
- Deux beaux priuiliges de Malines. 207. F.
- les proces, qui se debaten deuant messieurs de la Halle en Anuers. 125. B.
- la procession à perpetuité ordonnée en Bruxelles. 74. G.
- la procession principale de Bruges. 312. G.
- deux processions solennelles en Anuers. 94. K. & 95. A.
- la prouision ordinaire, que font anuelement les gens du pais-bas. 38. F.
- Prussie, prouince. 183. A.
- Prolemaide. 183. A.
- Purmerend. 254. F.
- Putte. 193. D.
- Q**
- la Qualité des Gantois. 305. A.
- la Qualité & costumes, &c. des gens du pais-bas. 33. B. iusques à 41. F.
- la Qualité de Flandres & Flamans. 196. G. H.
- la Qualité des Frisons. 232. K. & 233. F. par tout.
- la Qualité des Gueldrois. 219. B. C.
- la Qualité de Hollande, & des Hollandois. 266. partout. & 267. A. B. C.
- la Qualité des Namurois. 383. B.
- la Qualité des citoiens de Liege. 392. G.
- la Qualité & art des Zelandois. 287. B. C. D.
- Quesnoy. 345. 371. A.
- Qui on prend pour compere & commere pardeça. 146. G.
- Quintin VVitsen. 259. K.
- Quinze mil hommes, idoines à porter armes en Anuers. 148. I.
- R**
- Rabbod, Prince des Frisons. 233. K. & 234. A.
- l'on Raffine metaux & autre en Anuers. 153. A.
- Rauestein. 194. F.
- vn Recepueur d'Anuers. 123. C. son office. la mesme. D. E.
- deux Recepueurs de Zelande. 286. D. E.
- le Recteur de Louvain. 67. E.
- la somme du regime, procede du Prince, & redonde à luy, au pais-bas. 47. A.
- le Regime d'Anuers. 120. G. H. I. diuisé en quatre. la mesme.
- le Regime du Prince au pais-bas. 40. G. H. I. K.
- xiiij. Regions en Anuers. 111. B.
- Regions septentrionales. voyes Danemarc.
- Registre des Cheualliers de l'ordre de la toison d'or. 98. F. iusques à 106. F.
- Registre des peintres en general, & sculpteurs, tous bons maistres, qui ont esté pour le passé, ou viuent encore au pais bas des 130. K. iusques à 136. I.
- Reie, que c'est. 310. C.
- Reinier Dibbits. 216. H.
- les Religieus ne peuuent achepter biens stables, sans licence, ne vendre aucuns. 54. H.
- Reliques d'vn vieil chasteau dens Valenciennes. 362. H.
- Rembert Dodone. 206. I.
- Remy de Halut. 206. F.
- Remy Drutius. 208. B.
- Renault IIII. Duc de Iuliers, & v. de Gueldres. 220. H.
- Renaut, le pere & le fils. 220. F.
- René d'Aniou. 374. F.
- René de Chalon. 179. E.
- Renier Moens. 259. K.
- Renouuellement de nom de pere & mere vsé au pais-bas generalement. 38. I.
- Renty. 348. K. & 349. A. B.
- Republique des Lacedemoniens. 120. I.
- Rethia. 367. E.
- le Reuenue & demaine du Prince en quoy consistent. 50. H. I. K.
- le Reuenue d'vn Euesque de Liege. 401. D. E.
- les Reuenus d'Anuers. 137. C. en quoy consistent. la mesme par tout.
- les Reuenus de l'Euesque d'Arras. 346. H.
- Reuolutions de Zelande. 289. par tout. & 290. F. G.
- Reues. 193. B.
- Reus. 367. E.
- Reuse, que c'est. 85. D.
- Rhenen. 272. I.
- Ridolf

T A B L E

Ridolf, Abbé de S. Truden .	399. B.	la Saison du Esturgeon.	35. E.
Ridolf, Roy des Romains .	213. D.	la Saison du Haran.	28. G.
le Rin, la source & course .	13. A. & de là	la Saison du Saumon.	29. B.
quasi par tout ce feuillet.		Saincte- Gertrudenberghe.	237 257. H.
Ripelmonde.	340. D.	Sainct-Pol.	334 350. A. B.
la Riuiere de Ches.	379. A.	Sainct-Oideroye.	192. G.
Robert du Cellier .	306. I.	Sainct-Truden.	399. A. B.
Roccox, noble maison en Anuers.	150. G. H.	la Sale imperiale en Valenciennes.	175. C.
la Roche.	379. D.	la Sale d'Ypre .	320. H.
Rodemarck .	377. E.	Salme.	379. D.
Roesselare.	312 330. G.	Saltus Carbonarij.	358. G.
Rogier le Dannois.	394. K.	Saluius Brabon.	60. H.
Rogier Sicambre.	217. K.	Samarobrina.	353. A.
Rolin, Chancelier .	374. F.	la Sambre, fleuve.	19. B.
Rollon Dannois.	287. E. & 288. quasi par	Sans la mer ceux du pais-bas ne se pouroyét	
tout. appellé Robbert. la mesme. H.		sustenter la moitié.	22. G.
Rombold Loets .	44. K.	Santhouen .	193. D.
Rome, & ce que l'on y enuoye d'Anuers.		Sauf par instrumens Escheuinaux ne se peu-	
158. K.		uent engager, ou contracter biens immeu-	
Ronse.	326. H.	bles. 143. C. D.	
Rosendal.	192. H.	Saumons, & autre poissons de Meuse.	
Rossem, dont estoit Martin van Rossem.		16. F. G.	
217. F. G.		Sauenterloo.	31. A.
Roselar. — 312	193. C.	Scarpe, fleuve.	20. H.
Rotter, que c'est.	257. F.	Schoonhouen.	254. I.
Rotterdam.	257. F.	Scoonhoué, noble maison en Anuers.	149. E.
Rouan assiegé.	288. H.	le Scoutet d'Anuers.	122. K. marquis de rien.
Rouart Tappart.	67. B.	la mesme .	
Rouge-verge, que c'est.	185. E.	Sculpteurs excellens du pais-bas.	135. C. D. E.
la Route des Flamans en Valachrie.	289. C.	& 136. F.	
le Roy se peult appeller en iustice au pais-		Schaghen.	262. G.
bas. 45. E. il y a ses procureurs & aduocas.		Schalda .	278. G.
la mesme.		la Schelde, dont elle sorte, & sa course, &	
Roys des Harans.	27. C. D.	propriété, des le 16. H. iusques à	18. G.
vn Roy, par chasque compagnie ou con-		Scheng.	286. A.
frerie.	129. D.	Schetz, maison potente en Anuers.	150. K. &
le Royaume de Naples, ce que de là vient		151. A. iij. freres. la mesme.	
pardeça, & ce que l'on y enuoye d'icy.		Schiedam.	257. H.
159. E. & 160. F.		Schouue, isle.	278. G.
le Royaume de Sicile, ce que de là vient par		Sebastian Bourgeois.	43. C.
deça, & ce que l'on y enuoye d'icy.		Sebastian Munster.	210. H.
160. F. G.		quatre Secretaires d'Anuers.	124. G.
les Roys des confrieres, quand ilz se com-		Segre Shertoghen.	68. H.
mencent à faire.	129. E.	le seigneur d'Anholt.	45. E.
Rudolphe Agricola. 229. E. son epitaphe.		le seigneur de Brederode.	48. F.
230. F.		le seigneur de Longueual.	114. I. & 115. E.
Rues d'Anuers .	89. B.	le seigneur de Montigny.	48. F.
Ruemonde.	214. F.	le seigneur de Portelle.	364. G.
Ruer, fleuve.	20. F.	la seigneurie de Mandaesche.	312. H. I.
Rymersuael, ville .	285. G. H.	la seigneurie de Rauestein.	62. H.
		la seigneurie de Zyssele.	312. H.
		Seigneuries sans nombre au pais-bas.	7. B.
		la Seine, fl.	19. D.
		Selande, tourmenté de mouches.	7. D.
		Senatores.	122. H.
		Senons, peuples d'Angleterre.	89. D.
		Sentence donnée en Anuers, au criminel,	
		executée en xxiiij. heures apres .	140. K.
		la se-	

Roussellum 2011. S. 312

Shouenberge — 215. + 217

ALPHABETIQUE.

la sepulture de Ian Louys Viues .	312. F.	Sudbourg , village.	284. E.
Sergius, Pape.	400. H.	Sucee, voyes Dannemarc.	
le serment du Magistrat d'Anuers, fait au Prince Philippe.	118. G. H.	S. Sulpice.	187. C.
le serment du Prince fait en Anuers.	117. E.	Svvol.	224. G.
& 118. F. G.			
le serment solennel, que fait Philippe, filz de Charles V. à la ville de Tournay.	337. B.	T.	
des Tournesiens. la mesme.		Tailleurs en cuiure bons, au pais-bas.	135. C. D. E. & 136. F.
le serment de ceux qui se font bourgeois d'Anuers.	147. B. C.	Tapisseries & sayes, & autre, inuentées au pais-bas.	3. A. B.
Serment generalement se fait au Prince	47. B.	Taruanna.	350. D.
S. Seruais.	180. I.	Tas, arbre au bois d'Ardenne.	9. D.
les seruices, que ceux d'Anuers ont fait & font au Prince.	138. I.	Taxes accoustumées demeurent au pais-bas	53. D.
Seuenberghe.	258. A.	le Temple de Hercules.	396. H.
Sichenen.	187. E.	Temple de Ianus.	372. G.
Simon Reinart.	42. G. & 43. B.	le Temple de Mars en Louvain.	66. G.
trois sieges imperiaux.	211. E.	Templiers, cheualliers.	182. F.
Siericzec.	278. H.	Tenera, fleue.	20. I.
Sigisbert, historien François.	56. G.	Teneramunda.	339. K.
Sindiques.	123. F.	Tergoes, voyes Goes.	265
Sinci.	399. D.	le Terroir du pais-bas.	7. E. & 8. F.
la situation d'Anuers.	85. E.	Terroirs incultives au pais-bas, pourquoy.	157. E. & 158. F.
la situation, termes & confins, la grandeur, & milieu du pais-bas.	5. B. C. D. E. & 6. F. G.	Terrouane, desolée.	350. C. D. E.
la commodité d'icelle, pour nauiguer d'ila quasi par tout le monde. le mesmes.	6. F.	Theodon, Prince de Bauiere.	175. A.
le circuit.	231. E.	Theodore Borgue.	212. H.
Sloren.	231. E.	Theodore de Buren.	216. H.
Sneck.	231. D.	Theodore V. Conte de Hollande.	219. E.
Soigni.	368. G. H.	Theodore Elsatius, Conte de Flandres.	312. G.
Soliman Ottoman.	181. D.	Theodore Langi.	67. C.
Sombref.	193. E.	Theodore Noppenus.	76. K.
la somme, que monte la prinse des harans annuellement.	28. K.	Theodore Poulman.	213. E.
Sonien.	30. K.	Theodore, premier Roy des Francs.	175. B.
Sor le chasteau.	373. C.	Theodore van de Werue.	123. D.
Soyse fait en Anuers.	152. K.	Theonville.	377. E.
Spertus, Euesque de Liege.	394. F.	Theriaque & mithridath se fait au pais-bas	11. B.
Spinole.	114. H.	Thielt.	330. H.
Splinterius Hargenius.	261. A.	Thiery, nepueu du dernier Godefroy.	56. I.
le statut de Charles V. Empereur.	54. H.	Thof van Liere.	109. F.
le statut de Grimberghe.	192. I.	Thomas de Cantipatre.	75. C.
Status, & coustumes substanciellés d'Anuers.	142. G. & de la iusques à 147. C.	Thomas Gramaye.	216. G.
Stauerem.	232. F. G.	Thomas Roos.	216. G.
Steecken.	330. I.	Thresorier des Chartres.	186. H.
Steenberghe.	185. B. C.	deux Thresoriers d'Anuers.	123. C. leur officé. la mesme. D.
Steenvyck.	224. K.	Tibault, Conte de Guyse,	289. C.
Stegers.	330. F.	Tiel.	216. K.
Stephano Ambroise Schiappalaria.	116. G.	Tiellervveert.	217. F.
Sterck, noble maison en Anuers.	150. H.	Tilemon.	173. A.
Stockem.	398. K.	Tilia, que signifie.	9. D. E.
Stralen.	217. K.	les	
Stralen, noble maison en Anuers.	150. I. K.		

*à voir entre les autres
général laing de d'esp. un hic habitus
quatre livres de la main des T. l'œuvre de 173*

T A B L E

les Titres de l'Euêſque de Liege. 401. D. E.	Wael, ou Vahal.	13. E.
Tonneres, fouldres, & tremblement de terre pourquoy n'aduiennet guieres au païs-bas.	Waelvvyck.	256. K.
7. D. E.	Wageſcot, que c'eſt.	162. F.
Tolen, iſle.	Walkeren, iſle.	280. K.
la Tolle de Brabant, & Selande, en Anuers.	Walem.	189. A.
138. K. & 139. A.	Waſſenar, chaſteau. 248. H. la plus ancienne maïſon de Hollande. la meſme.	
Tongren, & Tongres peuples des	Saincte Waudrue. 360. H. ſon hermitage. la meſme. K.	
iufques 397. quaſi par tout.	395. B.	
la belle Tour d'Anuers.	94. F. G.	
la Tour d'Embron.	360. I.	
les Tourbes de Hollande.	241. B.	
Tourbes, que c'eſt. 227. E. & 228. quaſi par tout.	le vendeur trouue promptement à vendre ſon bien, & comment, en Anuers. 143. E.	
Tournay, & ſa description. ¹³¹² 335. C. & de la iufques à 337. quaſi par tout. ³¹⁷	Veniſe, ce que de la vient pardeça, & ce que l'on y enuoye d'icy. 159. B. C. D. E.	
Tourne, voyes Tournay.	Venitiens, conduiſoient autre fois leſeſpe- ceries par toute la Chreſtienneté. 113. E. & 114. F.	
les Tournaiſiens.	336. F.	
Torout.	327. E.	
Tous ars manuels en Anuers.	152. I. K.	
le Traffique des marchans d'Anuers des	iufques à 168. F.	
Traiectum.	269. K.	
Traiectum Moſe, ſuperius, & inferius.	180. G.	
Transilulana.	223. D.	
Trazegnie.	372. K.	
Trelon.	373. B.	
Trois cent ſoixante quatre enfans de la Con- teſſe de Hollande.	261. C. D. E.	
la Trouille, riuiere.	359. E.	
Tſheremberghè, Conté.	217. H.	
Tuin.	399. C.	
Tumultes aduenus en Anuers. 115. C. D. & 118. I. & de la iufques à 119. par tout.	115. C. D. & 118. I. & de la iufques à 119. par tout.	
Turnhout.	188. I. K.	
Turſij, que c'eſt.	17. D.	
Tuteurs de Gueldre.	219. C.	
V.		
Vne Vache enfoncée, en Hollande.	238. I.	
les Vaches de Hollande rendent beaucoup dulaiet.	12. F.	
Vada.	216. K.	
Wachtendonck.	218. A.	
Wagheninghen.	216. K.	
Valachria.	280. K.	
Valkenbourg.	195. B.	
Valencienes, & ſa description des	362. iuf- ques à 363. A.	
Vallecourt.	383. E.	
la Vallée de Briffeul.	372. G.	
la Vallée de Cygnes. voyés Valencienes.		
Vandalèn, ou Vianden.	378. H.	
Vanderheyden, maiſon noble en Anuers.	151. B.	
Varieté des langues en Anuers, pourtant de nations, qui y frequentent.	154. I.	
S. Vaſt.	345. E.	
	Wael, ou Vahal.	13. E.
	Waelvvyck.	256. K.
	Wageſcot, que c'eſt.	162. F.
	Walkeren, iſle.	280. K.
	Walem.	189. A.
	Waſſenar, chaſteau. 248. H. la plus ancienne maïſon de Hollande. la meſme.	
	Saincte Waudrue. 360. H. ſon hermitage. la meſme. K.	
	la Venaïſon Royale.	50. F.
	S. Venant.	351. H.
	Valuvve.	215. D.
	le vendeur trouue promptement à vendre ſon bien, & comment, en Anuers. 143. E.	
	Veniſe, ce que de la vient pardeça, & ce que l'on y enuoye d'icy. 159. B. C. D. E.	
	Venitiens, conduiſoient autre fois leſeſpe- ceries par toute la Chreſtienneté. 113. E. & 114. F.	
	Venloo.	217. K.
	Vere, ville dite Canfer.	282. I. K.
	Verouiacum.	329. C.
	Vetiſtes, du Marquiſat de l'Empire en Va- lencienes.	175. B.
	Weeghembold, Roy des Romains.	60. I.
	Welzers.	114. F.
	Werſ, que c'eſt.	85. B. & 88. K.
	Werue, noble maiſon en Anuers.	149. E. & 150. F.
	Westene.	329. E.
	Vianen.	245 255 255. A.
	S. Vibert.	186. I.
	xxvj. Vicmaïſtres en Anuers. 126. I. leur of- fice 127. B.	
	Vidre, fleuve.	20. G.
	Viereton.	378. G.
	Vignes, au païs-bas.	9. A. B.
	la Ville du debat.	376. G.
	Vne ville ſeule peult rompre tout l'accord des Eſtas.	52. K.
	Villes murées d'Artois.	341. B.
	Villes de Brabant murées. 61. E. franches. 62. F. G.	
	Villes de Flandres murées. 296. K. non mu- rées. 297. A.	
	Villes de la Friſe Occidentale.	229. B.
	les Villes murées de Gueldre. 211. B. non mu- rées. la meſme. C. D.	
	Villes murées en Hainault.	359. A. B.
	Villes murées de Hollande. 241. D. E. non murées. la meſme.	
	Villes murées au païs de Liege.	386. F.
	Villes de Luxembourg.	375. E. & 376. F.
	Villes murées en Namur.	382. I.
	Villes murées d'Oueriffel.	223. E.
	Villes murées du païs-bas. 7. A. autres non murées. la meſme.	
	Villages à clochers au païs-bas.	7. B.
	Villes	

*Villes en Hollan 240
laire de vachre - 241*

A L P H A B E T I Q V E.

Villes murées de Zelande. 278. F. non murées. la mesme.	195. A.	Vorou, forteresse rasée.	195. A.
Villes priuilegées. 147. A.	254. H.	Woerden.	254. H.
Villages à clocher, de Brabant. 62. G. notables. la mesme.	286. D.	Wolferdyck, isle.	286. D.
Villages de Flandres. 297. B.	232. F.	Worcum.	232. F.
Villages de Hollande. 242. F.	296. F.	la Vraye & moderne Flandre.	296. F.
Villages en Luxembourg. 376. G.	346. F.	Vrbain II. Pape.	346. F.
Villages au Conté de Namur. 382. I.	270. B.	Vredebnurg.	270. B.
Villages de Zelande. 278. F.	149. D. E.	Vrsel, noble maison en Anuers.	149. D. E.
Vilité des Imperiaux. 380. F.		l'Vsure fait beaucoup de damage au pais-bas. 157. & 158. quasi partout.	
Viluorde. 185. D. E.	175. A. B.	Vtile, Gouverneur d'Anuers.	175. A. B.
S. Vincent. voyes Madelguaire.	391. A.	Vtius, poissons à Liege.	391. A.
Vincisslaus, Duc de Brabant. 74. F.		Vtrecht, sa seigneurie & description, des 249. F. iusques à 271. D. <i>249 1/3 = 55</i>	
Vins de tous costez en Anuers. III. D.		Vuandt, voyes Gandt.	
Vifcontes de Flandres. 297. C.	189. B.	Vuaure.	189. B.
Vifer. 399. C.	189. B.	Vueren.	189. B.
Vistule, riuiere. 183. B.	324. G.	Vuerue.	324. G.
Sainct Vit. 379. D.	329. C.	Weruyck.	329. C.
comment on Vit en Anuers. 153. D.	193. B.	Wesemale.	193. B.
vn Viuier merueilleux pres de S. Omer. 348. G.	254. G.	Wesp.	254. G.
le viure & le boire des gens du pais-bas 37. E.		<i>Wuert et horn - 209.</i>	
il y a force viures en Anuers, & pourquoy.		Y.	
III. C.		Ypre, & sa description. 320. quasi par tout. <i>302</i>	
Wick te Duerstede. 272. H.	320. F. G.	Ypre, torrent. <i>302</i>	
Wilfrang, Euesque. 234. A.	7. E.	l'Yuer au pais-bas.	7. E.
S. Willebrord, premier Euesque d'Vtrecht. 270. A.	379. E. & 380. F. G.	Yuoy.	379. E. & 380. F. G.
Wiltemberg. 269. I. K.		Z.	
Wiltes. 269. I.		Zelande, & sa description, des 276. iusques a 278. G.	
Wincart du Pont. 210. K.		Zelande, erigé en Conté. 289. E. retomba à la maison de Bourgoigne.	290. F.
Wincard, premier Seigneur ou Tuteur de Gueldre. 219. D. vn autre qui fut le dernier. la mesme.		Zyp, Canal.	264. K.
Winendael. 330. G.	283. H.	Zeeborg, chasteau.	283. H.
Wittard Conte. 73. D.	177. C.	Zoom, riuiere.	177. C.
Witre Wittens. 259. K.		Zuaue. voyes Germanie.	
Wycken, que c'est. III. B.		Zuichem, village dont est né M. Viglitus	
Vlaerdinghen. - 270. 258. E.	230. I. K.	Zuichemus.	230. I. K.
Vlfart, administrateur en Prusse. 184. H.	285. F.	Zuidbeuerlant, isle.	285. F.
Vlissinghen. - 203 283. F. G.		Zutphen, Conté. 214. I. K. & 215. A. B. comment il paruint aux Ducs de Gueldres. la mesme.	
Vlmaer Bernard. 67. B.		Zuyderzee, que c'est.	210. K.
l'Vniuersité de Duay. 333. D. E.			
l'Vniuersité de Louvain, quand fut fondée. 97. D.			
Vollenhoue. 224. K.			
la Vollerie Royale. 50. F.			

Vtrecht et sa seigneurie folio 249

F I N.

17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30.

Ucrmo. 93 Charis melusis.

